
U d'/of OTTAWA
39003002778974


Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

ARMORIAL
GÉNÉRAL
ou
REGISTRES DE LA NOBLESSE
DE FRANCE



PARIS. — TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET CIE, RUE JACOB, 56.



LOUIS-PIERRE D'HOZIER. 1685-1767.

JUGE D'ARMES DE FRANCE.

D'après un tableau du temps appartenant à M. le marquis de Vassart d'Hozier.

ARMORIAL GÉNÉRAL

OU

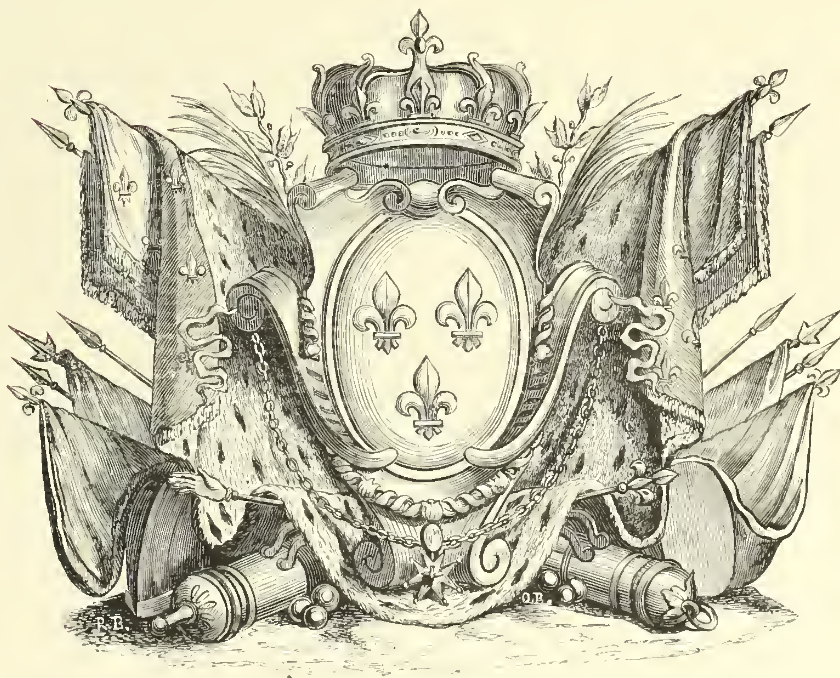
REGISTRES DE LA NOBLESSE DE FRANCE

REGISTRE SEPTIÈME

PREMIÈRE PARTIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DE MM. FIRMIN-DIDOT

POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT A L'ARMORIAL GÉNÉRAL DE 1738-1768.



PARIS

FIRMIN-DIDOT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT

M DCCC LXVIII — M DCCC LXXIII

AVIS DES ÉDITEURS.

Dans un temps où les questions nobiliaires reprennent tant d'intérêt et où toutes les familles nobles tiennent à constater leur origine et leur illustration si légitimement acquise sur les champs de bataille ou dans les emplois publics, il était à regretter que personne n'eût réimprimé le seul nobiliaire véritablement authentique que nous possédions en France : nous voulons parler de l'*Armorial général de France* par Louis-Pierre d'Hozier et d'Hozier de Sérigny, juges d'armes de France. Le mérite même de cet *Armorial* en a rendu les exemplaires fort rares et inabordables par leur haut prix, c'est ce qui nous a engagés à en donner une réimpression textuelle. Nous avons eu pour but de rendre service non seulement à la noblesse française, mais aussi aux études historiques.

L'édition originale de l'*Armorial général de France,* publiée de 1738 à 1768, forme six registres divisés en dix volumes in-folio. Le premier registre se distingue nettement des suivants. Les notices généalogiques comprises dans ce registre y ont été insérées d'office, et la filiation, rapportée le plus souvent dans l'ordre ascendant, se borne à un nombre de générations assez restreint. Il ne constitue en quelque sorte qu'une première partie du catalogue général des Nobles, dont l'établissement, demandé en 1614 par le corps de la Noblesse, a été ordonné par le Roi Louis XIII, et qu'il appartenait au Juge d'armes seul de dresser en vertu de sa charge. Les autres registres, au contraire, comprennent des généalogies complètes, accompagnées de preuves à l'appui, rédigées dans l'ordre normal et insérées en général à la requête des familles intéressées. Les préfaces qui figurent en tête du premier et du second registre fournissent d'amples détails sur le système adopté par Louis-Pierre d'Hozier et sur le but qu'il poursuivait. Son intention était de faire connaître les titres nobiliaires de toutes les familles y ayant pleinement droit. Une entreprise aussi gigantesque ne pouvait pas être l'œuvre d'une seule génération et exigeait forcément un temps considérable. Les six registres de l'*Armorial général,* publiés dans l'espace de trente années, n'offrent qu'un peu plus d'un millier de généalogies. Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny se proposait de le continuer et il fit imprimer successivement un petit nombre de notices destinées à un septième registre qui ne vit jamais le jour (1).

Sous la restauration, le président d'Hozier eut l'idée de faire réimprimer cet Armorial; il en donna deux volumes (*Paris, imprimerie royale,* 1821, in-8), et fit composer le troisième dont il existe quelques rares exemplaires à l'état d'épreuves. Abandonnant ensuite la réimpression, il songea à donner une suite au grand ouvrage, et fit paraître de 1847 à 1848 un volume qu'on désigne quelquefois sous la dénomination de Septième Registre (2). L'œuvre ne fut pas poursuivie plus avant.

(1) Voici, à notre connaissance, les notices imprimées qui devaient faire partie de ce registre : *de Bady* (8 pages), *de Champagnac, de Champagné* (53 pp. et tableaux), *de Janvre* (16 pp.), *de Lage de Cerboy* (7 pp.), *de Liquety, de la Saussaye* (8 pp.). Deux d'entre elles ont été réimprimées dans notre volume supplémentaire.

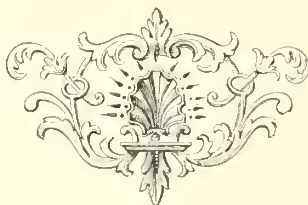
(2) *Armorial général d'Hozier ou Registres de la Noblesse de France, continués par M. le Président d'Hozier, ancien Juge d'armes....., et M. le Comte Charles d'Hozier, son frère.* Première partie. Paris, chez L'Ecureux. S. d. Gr. in-8, blasons.

Après avoir réimprimé les six registres de l'*Armorial général de France*, absolument en fac-similé, page pour page, ligne pour ligne, sans avoir rien retranché ni ajouté au texte original, nous avons pensé à notre tour qu'il y avait lieu de le continuer, soit pour donner une suite aux généalogies qui y sont insérées, soit pour en produire de nouvelles, dressés sur titres authentiques et principalement à l'aide des preuves officielles faites devant les Juges d'armes de France. Notre registre supplémentaire n'a de commun que le nom avec le septième registre inédit de d'Hozier de Sérigny, et avec celui du président d'Hozier. Aucun des membres de cette illustre famille n'a concouru à sa préparation dans une mesure quelconque. Toutes les notices qui figurent dans notre registre supplémentaire dit le septième, ont été insérées à la requête des familles. Elles ont été rédigées par les personnes intéressées, quelquefois avec notre concours, toujours sous notre contrôle. Nous nous sommes attachés plus particulièrement à contrôler l'origine de la famille, la régularité de la filiation et l'authenticité des faits les plus importants, tels que les charges, les titres honorifiques, etc. Autant qu'il était possible, nous avons exigé la production des titres originaux; dans d'autres cas nous avons eu recours aux travaux imprimés d'auteurs d'une autorité reconnue, dont nous avons, du reste, cru devoir accepter le témoignage à défaut de titres originaux. Nous nous sommes conformés, pour la désignation des titres autres que ceux fondés sur des lettres patentes régulières ou la création de majorats, aux règles les plus certaines posées par la jurisprudence nobiliaire et aux précédents qui résultent de l'ensemble des six registres de l'*Armorial général* dressés par les d'Hozier. Nous laissons cependant à la responsabilité des familles les titres donnés dans les alliances, car nous n'avions ni la possibilité ni le devoir d'en examiner la valeur.

Nulle œuvre humaine n'étant exempte d'erreur, nous n'avons pas la prétention de n'en avoir point laissé échapper; mais nous sommes certains que le public compétent et la critique impartiale reconnaîtront que, sans avoir le caractère officiel de l'*Armorial général*, notre supplément offre un recueil généalogique fait avec sincérité et avec la seule préoccupation de la vérité la plus absolue.

Nous donnons la reproduction des portraits de quatre de nos Juges d'armes de France. Grâce à l'obligeance de M. le Marquis de Vassart d'Hozier, qui a bien voulu nous autoriser à reproduire, sur une petite échelle, les portraits originaux qu'il possède de Louis-Pierre d'Hozier et de d'Hozier de Sérigny, nous faisons connaître pour la première fois les traits des auteurs de l'*Armorial général de France*.

FIRMIN-DIDOT ET C[ie].





PIERRE D'HOZIER. 1592-1660.

JUGE D'ARMES DE FRANCE.

D'aprés la gravure de Laurent Cars.

NOTICE SUR LES D'HOZIER,

JUGES D'ARMES DE FRANCE.



I.

ÉTIENNE d'Hozier, Gentilhomme provençal, Capitaine de Salon, sa ville natale, était à ses moments perdus un écrivain, un curieux, un érudit. Grâce à ses goûts littéraires, ses enfants reçurent une éducation très-exceptionnellement complète pour l'époque. PIERRE, le second de ses fils, né à Marseille le 10 Juillet 1592, prouva que le temps qu'il avait dû consacrer à l'étude n'avait pas été inutile. Seigneur de la Garde, en Provence, il entra, pour le service du Roi, dans la compagnie des chevau-légers, sous la charge de M. de Créquy-Bernieules, ainsi qu'il ressort d'un rôle de la dite compagnie en date de l'an 1616. Appliqué de bonne heure aux études historiques il prit plaisir à aider M. de Créquy dans les recherches qu'il faisait pour établir la généalogie de sa famille. L'histoire de la Maison de Créquy fit grand bruit. Le succès qu'elle obtint encouragea Pierre d'Hozier, qui ne tarda pas à s'adonner avec passion à un genre de recherches vers lequel son éducation & les goûts de son père l'avaient déjà naturellement dirigé. Il conçut plus tard le projet de composer la généalogie de tous les Gentilshommes qui avaient été honorés de l'Ordre du Saint-Esprit, ainsi qu'il l'indique dans l'épître dédicatoire au Roi, en lui adressant les noms, surnoms, armes & blasons des Chevaliers & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit créés par Louis XIII, le 14 Mai 1633; il ajouta même qu'il travaillait « depuis dix-huit années à détailler les gé-« néalogies de toutes les Maisons de ce royaume, & faire connaître sa grandeur « aux étrangers par la multitude des races illustres & nobles qu'on y voit fleurir « depuis tant de siècles ».

Tout ce que la Cour renfermait de Gentilshommes, ou prétendant l'être, se mit, comme on le devine aisément, à courtiser le dangereux savant. Le Roi approuvait hautement ces projets, & en facilitait l'exécution en faisant ouvrir à d'Hozier tous

les dépôts d'archives. Il tenait en même temps à lui donner des marques publiques de sa confiance : en 1620, il l'avait nommé l'un des cent Gentilshommes de l'ancienne bande de sa Maison; en 1628, il lui donna le collier de l'Ordre de Saint-Michel; en 1629, une pension sur sa cassette particulière. On trouve dans la correspondance de d'Hozier, conservée à la Bibliothèque nationale, de nombreuses preuves de la situation importante dont il jouissait : ses correspondants, les frères de Sainte-Marthe, aussi bien que M. de Gesvres, M. d'Harcourt & l'Académicien Gomberville, lui prodiguaient les plus flatteurs compliments. M. de Lapeyrere, Bibliothécaire du Prince de Condé, n'y allait point par quatre chemins; voici ce qu'il lui écrivait le 10 Septembre 1630 :

« Monsieur, j'espère un jour de faire un gros volume de toutes les chères lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire, car en matière de choses véritables je vous tiens, M. de la Forest & vous, pour deux évangélistes de notre temps, & si jamais je suis Pape, vous serez infailliblement canonisé. »

D'Hozier ne se ralentit pas dans son zèle pour les recherches historiques; plusieurs de ses ouvrages sont demeurés manuscrits; il en est d'autres qu'on lui a très-faussement attribués, comme la *Généalogie des Sieurs de Larbour* (1628), qui est du Baron d'Auteuil, son ami intime, & la *Table des noms des Provençaux illustres*, publiée avec son nom en 1677, laquelle, très-défectueuse, est bien du Président de Beaurecueil. Nous pouvons en revanche indiquer comme authentiquement de lui : la *Liste des Chevaliers & Officiers du Saint-Esprit* (1634); le *Recueil armorial de Bretagne*, à la suite de l'*Histoire de Bretagne* de Pierre Le Baud (1638); l'*Armorial*, imprimé en 1642 à la suite des *Antiquités de la ville d'Amiens* par de la Morlière.

Sa réputation était alors complétement établie & les mémoires du temps renferment diverses anecdotes qui le constatent. Nous citerons la plus courte, d'après Tallemant des Réaux : « Le feu Roy, qui étoit malin, quand il voyoit le carrosse de « quelque nouveau venu, il appeloit d'Hozier, & luy montrant ce carrosse, il lui « disoit : — D'Hozier, connois-tu ces armes-là? — Non, Sire. — Mauvais signe « pour cette noblesse, disoit le Roy. » Ce Prince le nomma en 1641 Gentilhomme ordinaire de sa chambre; en 1642, son Conseiller & Maître d'hôtel ordinaire. Le 25 Avril 1641, M. de Saint-Mauris, Juge d'armes de France depuis la création de cette charge, en 1615, étant mort, Pierre d'Hozier fut appelé à lui succéder (*a*). Le gouvernement de la Régence ne lui fut pas moins favorable, car nous le voyons confirmé dans tous ses emplois par Lettres patentes du 5 Juin 1646, & en 1654 le brevet de Conseiller d'État lui fut encore octroyé. Ces nombreuses faveurs ne ralentirent pas son ardeur laborieuse : il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur les centaines de dossiers manuscrits que l'on peut consulter à la Bibliothèque de la rue de Richelieu. On suit la progression de sa faveur par les formes employées dans les lettres qui lui étaient adressées : le Maréchal d'Estrades, Mesdames de Fiesque, de Vandy, de Hautefort, de Longueville, M. de l'Hôpital, *Mademoiselle* elle-même, ne trouvent jamais de phrases assez élogieuses. Nous ne résistons pas au plaisir de transcrire ce dernier autographe, sans y faire le moindre changement.

(*a*) La charge de Juge d'armes n'était pas, comme pourraient se le figurer les gens peu versés dans la matière, une charge de robe, mais bien une charge d'épée, ainsi qu'il ressort de l'édit de création du Roi du mois de Juin 1615 qui porte qu'il sera créé en titre d'office un Juge d'armes de France pour en être pourvu *un Gentilhomme d'ancienne race* lequel serait ordinairement à la suite de Sa Majesté. Ce même édit interdit à tous Juges & Officiers quelconques d'intervenir dans toutes les questions qui sont du ressort du Juge d'armes & porte qu'il ne pourra être appelé des sentences du Juge d'armes de France que pardevant le Tribunal des Maréchaux de France.



CHARLES-RENÉ D'HOZIER. 1640-1732.

JUGE D'ARMES DE FRANCE.

D'après l'estampe de G. Édelinck, faite en 1691 sur le portrait peint par H. Rigaud en 1686.

« M. Dofier (*a*), je fuis fort aife de l'ofre que vous me faicte, de venir ifi (*b*); car je feré bien aife de vous entretenir. Les jans auffi curieus que moy aprenent toufjours bocoup dans l'entretien de perfone aufi capable que vous, & tout de bon l'on ne doit pas eftre fâché de m'aprendre de belle chofe; car fi je ne fuis capable de les bien conetre, je la fuis fort de les retenir ayent unne grende memoire & bocoup d'aplication pour les chofe qui me plefe; & aparenment toutes celles que vous me dirés feront de ce nombre. Car il n'eft pas facheus à unne Demoifelle ofi fiere que je la fuis d'aprendre que s'et avec droit & raifon qu'elle l'eft, puifque fe feret démantir le fang de tant de Rois dont je fors fi je ne l'etès pas. Je fuis,

Monfieur Dofier,
votre bien bone amie.

« Anne Marie Louise d'Orléans. »

D'Hozier mourut à Paris le 30 Novembre 1660, laiffant de très-unanimes regrets dont le gazettier Loret s'eft fait l'écho. Il les méritait; non-feulement il était favant, mais il alliait les vertus morales à toutes les vertus chrétiennes : ami fidèle & obligeant, confident fûr & fecret, d'un efprit alerte, d'une humeur douce, il favait fe faire aimer & eftimer. Malgré les mauvaifes plaifanteries de Boifrobert & de Defpréaux, fa haute intégrité eft demeurée inconteftée. Le grand poëte était lié avec d'Hozier & l'on fait que la malice inférée dans la fatyre du *Feftin ridicule* n'était due qu'à fon efprit paradoxal; il l'a prouvé du refte en rimant fix vers des plus honorables pour être gravés au-deffus du portrait de

..... ce fameux d'Hozier d'un mérite fans prix,
Dont le vafte fçavoir & les rares écrits,
Des illuftres Maifons ont publié la gloire.....

II.

Pierre d'Hozier eut pour fucceffeur l'aîné des fils qui lui naquirent de fon mariage avec Yolande-Marguerite de Cerrini, fille de Felice de Cerrini, noble Tofcan, & de Demoifelle Marguerite de Naudé. LOUIS-ROGER d'Hozier avait été pourvu, dès l'âge de vingt-quatre ans, en 1658, de la charge de Gentilhomme ordinaire & de la furvivance des charges de fon père, &, l'année fuivante, il avait reçu le cordon de l'Ordre du Roi. Il fuivit entièrement les traditions paternelles & conferva au milieu de la Cour la même importance, la même fympathie. Péliffon nous fournit une preuve frappante de l'autorité attribuée aux décifions du nouveau Juge d'armes. Il voulait faire recevoir Mademoifelle de Blancbuiffon, fa coufine, en 1675, à Noify : « De la manière dont Madame de Maintenon m'a parlé, « écrit-il, je ne doute pas qu'elle ne foit bien aife de la recevoir fur un fimple cer- « tificat de vous, portant que vous avez vu les pièces juftificatives de fa filiation. »

III.

Mais cette même année Louis d'Hozier devint aveugle & fut pourvu du titre de Juge d'armes de France honoraire. Son frère CHARLES-RENÉ, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Maurice de Savoie, le remplaça. Jamais il n'avait envifagé cette fucceffion comme devant lui écheoir; il ne s'était jamais occupé d'études généalogiques. Il ne voulut pas faillir à l'honneur qui lui incombait, & ayant même trouvé dans les papiers fecrets de fon père une note manifeftant le défir

(*a*) L'ancienne orthographe était *Hozier* ou *Ozier*, fans particule : Pierre le premier la prit & écrivit *d'Hozier* : la forme *Dozier* fubfifta encore affez longtemps.
(*b*) A Saint-Fargeau, d'où eft datée cette lettre du 16 Février 1657.

de lui voir continuer ses travaux dans le cas de l'accident survenu à son frère, accident qui était prévu dans la famille, Charles-René se mit résolûment à l'œuvre & il ne fut pas long à se rendre capable de remplir dignement les fonctions de Juge d'armes du royaume. Il a laissé des preuves considérables de sa science. Le premier ouvrage qu'il publia fut, de 1667 à 1672, la *Recherche de la Noblesse de Champagne,* sous la direction de M. de Caumartin, Intendant de la province (*a*); il annota ensuite la *Recherche de la Noblesse de Bourgogne,* faite en 1698, & il prêta son concours le plus actif à l'*Histoire généalogique & chronologique de la Maison royale, &c.,* par le P. Anselme, ainsi que l'établit positivement une note autographe écrite sur son exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale.

Les nombreuses lettres qu'il reçut des plus grands personnages, & les termes dans lesquels elles étaient conçues, donnent clairement l'idée que Charles-René jouissait d'une situation non moins élevée que celle de ses parents : nous citerons Bossuet, le Cardinal d'Estrées, Dangeau, le Cardinal de Fleury, le Marquis de Rochechouart-Faudoas, le Marquis de Montchevreuil, le Duc d'Uzès, le Marquis de Cavoye, la Princesse d'Harcourt, la Princesse de Salm, d'Argenson, le Cardinal de Noailles, Chamillart, le Maréchal de Montesquiou, le Maréchal de Tessé. Voici ce que lui écrivait Madame de Fontaine, Supérieure de Saint-Cyr :

« Je vous suis infiniment obligée, Monsieur, des marques de bonté que vous me donnez : je n'ai jamais douté que vous n'en eussiez pour toute notre maison & pour moi en particulier. J'ose vous assurer que je la mérite par la considération & l'estime que j'ai pour vous & pour Madame d'Hosier. Trouvés bon que je l'en assure ici & que je vous demande à l'un & à l'autre la continuation de vos bontés & de votre zèle pour tout ce qui regarde notre maison. Nous sommes très reconnoissantes pour le passé. Nous le ferons de plus en plus pour l'avenir, & suis pour tous les tems, Monsieur, avec bien du respect, vostre très humble & très obéissante servante. »

C'est à Charles-René qu'échut le pénible travail du grand Armorial, dit de 1696. Un édit du mois de Novembre de cette année décida la confection d'un *Armorial général* dans lequel seraient enregistrées les armoiries de toutes les personnes & communautés du royaume. En vue de son exécution, la charge de Juge d'armes fut supprimée & remplacée par celle de Grand Maître général & souverain des armoiries. La mesure ordonnée par l'édit de 1696 était purement fiscale, & on peut facilement l'apprécier en voyant le produit affermé à l'avance pour la somme de 5,833,333 livres 13 sols & 4 deniers, plus 1,166,665 livres 6 sols 1 denier affectés aux frais & bénéfices des Fermiers. D'Hozier avait vu avec un vif déplaisir la transformation de sa charge. Le 18 Décembre 1696, il se fit donner le titre de « Garde de l'Armorial », avec droit exclusif de délivrer « les lettres d'armoiries », & il obtint au mois d'Avril 1701 un édit rétablissant les choses comme avant. La lutte avait été rude; un moment même d'Hozier craignit de succomber sous les coups de Chamillart, que chapitraient les Traitants & Sous-traitants, mais ce fut une courte inquiétude & le Juge d'armes en sortit avec sa position affermie & singulièrement agrandie. Le billet de M. de Caumartin nous le prouve irréfutablement; il est daté de Paris, 23 Février 1704 :

(*a*) M. d'Hozier avait conservé les notes secrètes de M. de Caumartin sur chacune des familles contenues dans cette *Recherche;* ce manuscrit est à la Bibliothèque nationale & nous venons de le publier (*Paris, Champion,* 1883, in-8; tiré à petit nombre). Nous y avons trouvé une note autographe de d'Hozier, fort intéressante pour sa biographie : « Lorsque j'étois à Chaalons & que je travaillois aux preuves de la noblesse des principales races de la Noblesse du pays, étant des amis les plus distingués de feu mon père, M. de Caumartin me fit venir au mois de décembre 1667, afin de me mettre à la portée de m'exercer dans une profession que je devois suivre dans la suite par la distinction que feu mon père avoit fait pour cela de ma personne, ayant eu un frère aîné qu'il n'y a pas jugé propre. »

« J'ai parlé hier au foir, Monfieur, à M^r le Chancelier qui m'a dit qu'il avoit déjà défendu aux Secrétaires du Roi de préfenter au fceau aucunes lettres de nobleffe où votre règlement pour les armes ne feroit point, mais que puifque cet ordre vous feroit plaifir, qu'il renouvelleroit au premier fceau le même ordre qu'il a déjà donné parce qu'il étoit fort aife de vous faire plaifir & qu'il vous aimoit. Je vous confeille fur le midi d'aller lui faire une vifite, vous ferez fort bien reçu. Je fuis, &c. »

Il était confulté fur toutes les queftions nobiliaires qui tenaient alors tant de place à la Cour. C'eft ainfi qu'il donna fon avis dans la fameufe querelle des Ducs & Pairs contre les Princes lorrains, au fujet de la préféance; dans la non moins fameufe affaire des bonnets, entre les Ducs & les Parlementaires. En 1706, il fut chargé par le Roi de lui faire connaître les origines des familles ayant des charges à la Cour, ainfi que les origines, fouvent fort plébéiennes, des membres du Parlement de Paris. Il s'acquitta de cette miffion avec un foin fcrupuleux; les renfeignements font nombreux, exacts, mais nous croyons que ce manufcrit, à caufe de cette rigoureufe exactitude, n'aura probablement jamais les honneurs de l'impreffion.

Charles-René d'Hozier atteignit aux extrêmes limites de la vieilleffe : il mourut le 13 Février 1732, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, fans laiffer de poftérité de Marie-Edmée Terrier. Mais fon frère avait eu un fils de Madeleine de Bourgeois de la Foffe : Louis-Pierre d'Hozier.

IV.

LOUIS-PIERRE d'Hozier, qualifié, dans un certain nombre de brevets, d'Hozier de Sérigny, né le 20 Novembre 1685, & pourvu dès le 2 Novembre 1710 de la furvivance des charges de la famille, fe voua entièrement aux fonctions qui étaient complétement devenues patrimoniales. C'eft à lui que revient l'honneur d'avoir commencé l'*Armorial général* dont il avait conçu la publication fur un plan vraiment gigantefque, car il voulait qu'il embraffât réellement toute la Nobleffe de France. La première livraifon parut en 1738 : on fait que chaque famille formait un cahier plus ou moins important, pourvu à la fin de l'approbation du Juge d'armes. Louis-Pierre d'Hozier vit paraître cinq regiftres avant fa mort, arrivée le 25 Septembre 1767; bien avant cette date la maladie l'avait contraint à renoncer à tout travail fuivi. Les titres & les honneurs ne lui avaient pas manqué. Il fut nommé le 21 Février 1714 Chevalier de l'Ordre du Roi; le 28 Octobre 1730, il avait obtenu un brevet l'autorifant à faire porter par fes gens les cafaques & livrées du Roi; il portait également les titres de l'un des dix Confeillers de la Cour fuprême en l'Hôtel de ville, & de Confeiller du Roi en tous fes confeils. Il eut une nombreufe poftérité de Marie-Anne de Robillard de Cofnac, fille de Meffire Georges de Robillard, Comte de Cofnac. L'aîné de fes fils fut pourvu de la charge de Préfident en la Cour des comptes de Normandie, & la charge de Juge d'armes de France paffa à fon frère cadet, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny.

Louis-Pierre d'Hozier était entré très-avant dans l'intimité de Madame de Maintenon. Nous en trouvons une preuve dans la lettre qu'il lui écrivit à l'occafion de la mort de Louis XIV. C'eft une pièce qui nous a paru affez curieufe pour être publiée ici; elle eft inédite. Nous l'avons copiée fur la minute autographe confervée dans les portefeuilles de la correfpondance, auxquels nous avons fait déjà quelques emprunts. M. d'Hozier laiffa les premières femaines fans vouloir importuner la Marquife; cette lettre eft feulement du 15 Octobre 1715.

« Madame, jufqu'ici je n'ai ofé confondre les expreffions de ma douleur avec celles que vous avez reçues de tous les ordres du royaume fur la perte générale que tout le monde pleure, douleur que

vous avez égalée à la mefure de votre fidèle attachement. J'ai craint, Madame, avec raifon de redoubler dans votre cœur une affliction dont chacun eft juftement pénétré, & mon refpect a retenu des fentiments dont je ne faurois vous marquer toute l'étendue. Comme il ne doit pas m'être permis de les partager avec les vôtres, je me renfermerai dans l'admiration de l'ufage que vous faites des ordres d'une Providence à laquelle vous ne ceffez point d'être foumife; & toujours plein d'une profonde vénération pour des vertus qu'on ne peut imiter, je prie Dieu qu'il lui plaife de prolonger la durée de vos jours pour le bien de ceux que la profufion de votre charité foulage continuellement. Et je joins à ces vœux les affurances du dévouement & du refpect infini avec lequel, &c. »

V.

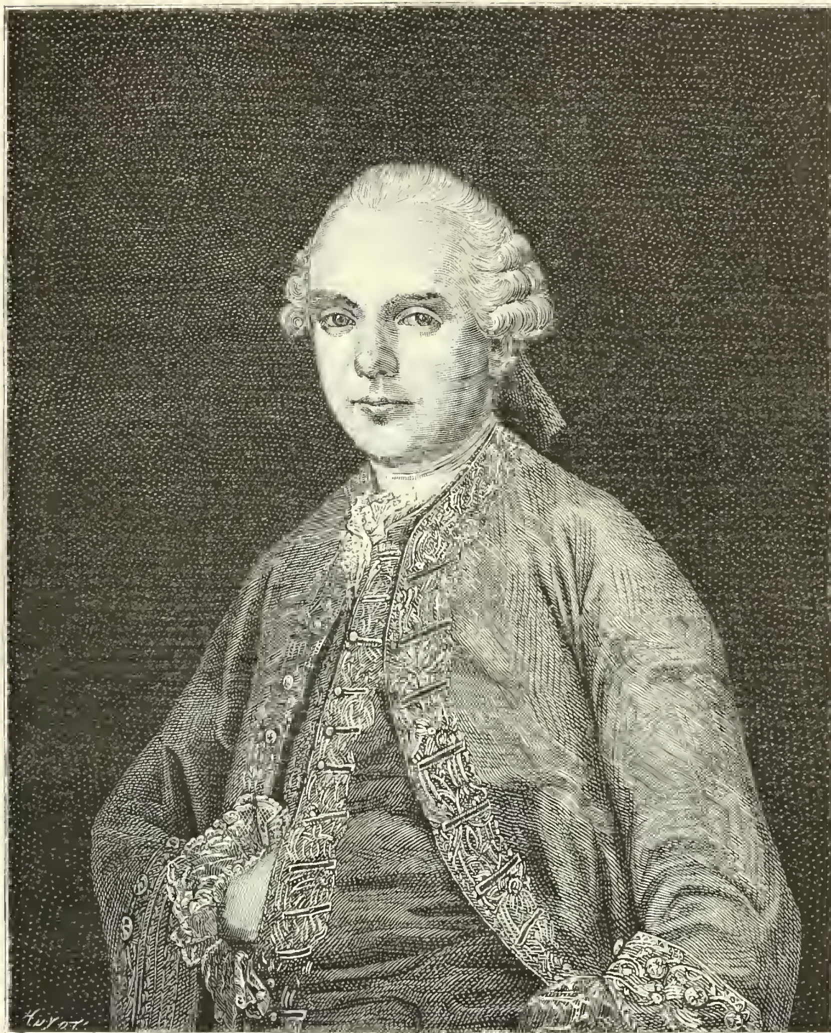
ANTOINE-MARIE d'Hozier de Sérigny, né le 28 Août 1721 & qui avait obtenu dès le 1er Octobre 1734 la furvivance de la charge de Juge d'armes de France, a collaboré d'une manière active à l'*Armorial général*. Il continua dignement les traditions d'indépendance & de févérité de fes prédéceffeurs & il était auffi redouté à la Cour que fon bifayeul Pierre d'Hozier. C'eft à lui qu'on prête ce mot au fujet de l'autorifation obtenue par un prétendu Gentilhomme de monter dans les carroffes du Roi : — « Alors, Monfieur le Duc, nous n'avons plus qu'à defcendre de nos carroffes & à faire monter nos laquais à notre place! » Il nous fuffira, pour faire reffortir le rang élevé qu'occupait le Juge d'armes à la Cour, de rappeler que quand M. de Sérigny fut reçu en 1761 Chevalier Grand'croix de l'Ordre de Saint-Maurice de Sardaigne, fes quatre témoins chargés de dépofer folennellement fur fa nobleffe furent quatre Maréchaux de France, favoir : M. le Duc de Noailles, doyen des Maréchaux de France, âgé de 82 ans, M. le Maréchal Vicomte de Lautrec, âgé de 75 ans, M. le Maréchal Louis-Antoine de Gontaut, Duc de Biron, âgé de 60 ans & M. le Maréchal Comte (depuis Duc) d'Eftrées, âgé de 66 ans. C'eft à M. de Sérigny qu'on doit une grande partie de l'*Armorial général*, car il conferva fa charge jufqu'au mois d'Octobre 1788. Ne s'étant jamais marié, il procura fa furvivance au fils aîné du Préfident d'Hozier, Ambroife-Louis-Marie, né au mois de Décembre 1764. M. de Sérigny s'était retiré au commencement de la révolution dans une terre d'une de fes fœurs, la Marquife de Poncet, & il eft mort aux environs de Chartres le 24 Mars 1801.

VI.

AMBROISE d'Hozier, Confeiller du Roi en fes confeils, prit poffeffion de fa charge le 24 Octobre 1788; il était également Préfident en la Cour des comptes de Normandie. Il fut le dernier des Juges d'armes de France, &, à ce titre, défigné comme un des premiers à arrêter fous la Terreur. Délivré par les événements de Thermidor, il fut moins heureux fous le Confulat : incarcéré à caufe de fes fentiments ultra-royaliftes, il fut exilé fans jugement à foixante lieues de Paris. Il eft mort à Verfailles le 16 Août 1846, où il s'était retiré après la révolution de 1830.

Le propre neveu du dernier Juge d'armes de France, Louis-Eugène, Comte d'Hozier, Marquis de Croiffy, ancien Officier de la Garde royale, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre de Charles III d'Efpagne, eft mort, dans fa 84e année, le 24 Novembre 1882, n'ayant eu qu'une fille, Marie-Charlotte-Louife d'Hozier, entrée en religion.

Le nom illuftre de nos vieux Juges d'armes de France n'eft pas éteint, un décret impérial, en date du 19 Mai 1858, l'ayant tranfmis à Marie-Edmond-Jean de Vaffart, petit neveu également du dernier Juge d'armes, & dont, non feulement, la mère, mais encore l'ayeule & la bifayeule appartenaient à cette même famille.



ANTOINE-MARIE D'HOZIER DE SÉRIGNY. 1721-1801.

JUGE D'ARMES DE FRANCE.

D'après le tableau d'A. Vestier (1768) appartenant à M. le marquis de Vassart d'Hozier.

De fon mariage avec M[elle] Alexandrine-Marthe Duboys d'Angers, contracté les 20 & 21 Mai 1863, le Marquis de Vaffart d'Hozier a eu fix enfants, dont cinq font actuellement vivants, favoir :

1. Marie-Pierre-Jofeph-Émile-Jean de Vaffart d'Hozier, né le 7 Septembre 1864.
2. Marie-Ambroife-Louis-Jean-Étienne de Vaffart d'Hozier, né le 26 Décembre 1865.
3. Anne-Marie-Geneviève-Eugénie-Jeanne de Vaffart d'Hozier, née le 13 Février 1867.
4. Marie-Geneviève-Charlotte-Jeanne-Marthe de Vaffart d'Hozier, née le 20 Janvier 1869.
5. Marie-Ambroifine-Jeanne-Eugénie-Caroline de Vaffart d'Hozier, née le 5 Décembre 1872.

Tous les papiers des d'Hozier font confervés à la Bibliothèque nationale, où ils forment la plus grande partie & la plus importante du Cabinet des titres. Charles-René avait déjà donné plus de cent cinquante volumes manufcrits de fon père avec toute fa correfpondance. Lors de l'arreftation d'Ambroife, en 1793, fes papiers furent tranfportés au même dépôt; ils lui furent rendus en 1814, mais ils font rentrés à la Bibliothèque, tant par fes foins que par ceux de fes héritiers.

VII.

Le *Mercure* du mois de Mai 1736 contient le plan très-détaillé de l'*Armorial général;* d'après ce premier projet, il ne devait être qu'un Armorial, c'eft-à-dire contenir feulement les blafons des familles, à raifon de 2,500 écuffons par volume, avec les nom & furnom des ayants droit. Mais Louis-Pierre d'Hozier ne pouvait perdre de vue les projets bien autrement vaftes que fon ayeul, comme nous l'avons vu, nourriffait dès 1616 & foumettait en 1634 au Roi. Nous efpérions trouver à ce fujet quelques renfeignements précis & nouveaux dans les papiers confervés à la Bibliothèque nationale, mais on n'y rencontre aucun document relatif à la confection de l'*Armorial général.* La correfpondance de d'Hozier s'y arrête à l'année 1720. Une feule lettre femble y avoir trait, & indique que le Juge d'armes voulut s'affocier dans fon œuvre le favant abbé Bignon. Voici du moins ce que celui-ci lui répond de Meudon, ce 9 Novembre 1718 :

« Trouvez bon, Monfieur, que je ne m'étende pas en longs remerciements fur le compliment que vous avez la bonté de me faire. J'aime bien mieux vous remercier de la bonne nouvelle que vous m'apprenez. J'aurai un fenfible plaifir de fuivre & de confommer votre affaire. Rien ne me paroît plus convenable & pour le Roy & pour le public. Mais avant d'y travailler, il faut que je fois en poffeffion & que je commence à connaître un peu mes différentes fonctions. Je ne crois pas qu'il en coûte beaucoup de temps pour cela, & rien ne me fera plus de plaifir que de commencer par ce qui vous regarde... »

Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner à nos lecteurs des indications détaillées fur l'hiftoire de ce livre & de n'avoir pas connu à temps l'exiftence des nombreux documents que la famille d'Hozier poffède à ce fujet dans fes archives perfonnelles; nous nous contenterons donc de terminer ce court travail par quelques obfervations au fujet de la manière dont l'*Armorial* a été conçu & exécuté.

Les généalogies de l'*Armorial général* ne mentionnent pas, fauf de très-rares exceptions, les premiers degrés des familles. D'Hozier fe défiait, avec raifon, des prétentions de ceux qui s'adreffaient à lui & voulaient remonter, alors comme aujourd'hui, par des voies plus ou moins détournées, jufqu'à l'époque des croifades.

La plupart des articles ne pourfuivent pas la généalogie au-delà du degré pour lequel une juftification férieufe était produite, & il faut croire que d'Hozier était févère, car les filiations commencent généralement au XVIe fiècle, quelques-unes au XVe & bien peu au-delà. Cette réferve conftitue à nos yeux une bien grande autorité pour le recueil des d'Hozier, & il fuffit de parcourir les cinq portefeuilles de lettres qui ont été confervées pour voir à quelles obfeffions plus ou moins preffantes, plus ou moins habiles, il était conftamment en butte. Un billet du Duc de Noailles nous fournit une preuve de l'extrême rigorifme du Juge d'armes pour tout ce qui concernait fa charge; il lui écrivait de Paris, le 24 Janvier 1718 :

« Je vous renvoie, Monfieur, l'ordre de S. A. R. pour la D^elle^ Brulard avec l'addition que vous y avez jugé néceffaire : au furplus la remarque que vous avez fait fur l'age de cette demoifelle me parait mériter attention : c'eft l'effet d'une exactitude très louable dans la place que vous occupez, ainfi vous pouvez prendre toutes les mefures qui conviendront pour vérifier l'afaire dont il eft queftion. Je fuis, &c. »

Ce fera l'éternel honneur des d'Hozier d'avoir toujours fu maintenir intacte l'intégrité de la charge délicate dont ils furent revêtus fucceffivement pendant un fiècle & demi, & d'avoir réellement mérité ces vers de Defpréaux, qui racheta largement, comme on voit, la critique qui lui échappa un jour :

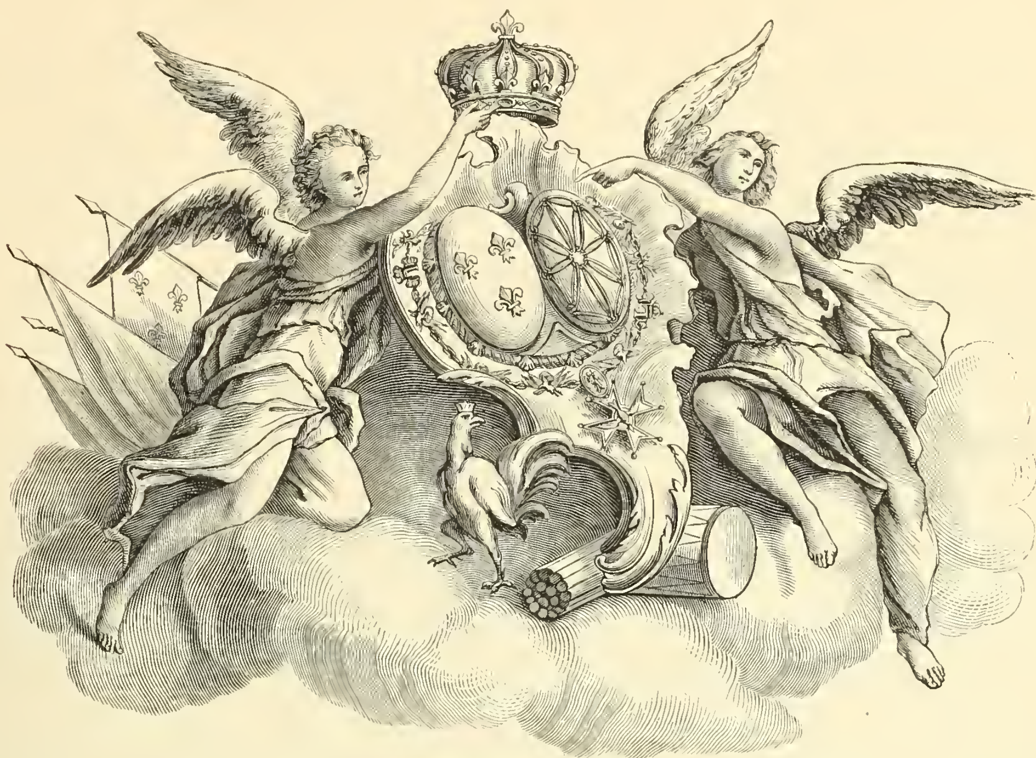
Du célèbre d'Hozier les écrits, la fcience,
De toutes les Maifons la vafte connoiffance,
L'ont fait admirer en tous lieux.
Si le Ciel l'eût fait vivre en de plus heureux luftres,
Par Ovide placé parmi fes Demi-Dieux
Plutarque l'auroit mis dans fes hommes illuftres.

Pour notre part, nous fommes heureux d'avoir pu rencontrer une occafion pour rendre hommage à nos favants Juges d'armes. La charge qu'ils ont longtemps occupée n'eft pas fans analogie avec les fonctions, plus modeftes, que nous avons remplies il y a quelques années; là auffi, nous avons pu conftater l'énergie des demandes, l'âpreté des défirs, l'étendue fans limite des vanités. Nous pouvions donc, peut-être mieux qu'un autre, apprécier le mérite des d'Hozier, car nous croyons que les prétentions de ce genre font auffi ardentes au XIXe fiècle qu'elles pouvaient l'être fous Louis XIV & fous Louis XV.

Comte É. DE BARTHÉLEMY.

Courmelois, 14 décembre 1883.





GÉNÉALOGIE

DE LA MAISON ROYALE DE FRANCE.

(SUITE.)

XXVII DEGRÉ. LOUIS XV, Roi de France & de Navarre, né à Verſailles le 15 Février 1710; épouſa, à Fontainebleau, le 5 Septembre 1725, MARIE LECZINSKA (LESZCZYNSKA), morte, au château de Verſailles, le 24 Juin 1768, & lui, le 10 Mai 1774. De leur mariage ſont iſſus :

28. LOUIS de France, Dauphin de Viennois, qui ſuit.
28. N... de France, Duc d'Anjou, né à Verſailles le 30 Août 1730; mort à Verſailles le 7 Avril 1733, & inhumé dans l'égliſe de l'abbaye royale de Saint-Denis.
28. LOUISE-ÉLISABETH de France, née à Verſailles le 14 Août 1727; mariée, le 25 Octobre 1739, à Don PHILIPPE, Infant D'ESPAGNE, Duc de Parme. Elle mourut à Verſailles le 6 Décembre 1759, & fut inhumée dans l'égliſe de l'abbaye royale de Saint-Denis.
28. ANNE-HENRIETTE de France, ſœur jumelle de la précédente, née le 14 Août 1727, morte à Verſailles le 10 Février 1752, & inhumée dans l'égliſe de l'abbaye royale de Saint-Denis.
28. MARIE-LOUISE de France, née à Verſailles le 28 Juillet 1728, morte le 19 Février 1733.
28. MARIE-ADÉLAÏDE de France, née à Verſailles le 23 Mars 1732, morte à Trieſte le 27 Février 1800, & inhumée dans l'égliſe de l'abbaye royale de Saint-Denis le 20 Janvier 1817.
28. VICTOIRE-LOUISE-MARIE-THÉRÈSE de France, née à Verſailles le 11 Mai 1733, baptiſée à Fontevrault le 14 Août 1745, tenue par Gilbert de Montmorin de Saint-Herem, Évêque-Duc de Langres, & Madame Claire-Louiſe de Montmorin de Saint-Herem, Abbeſſe, Chef & Générale de l'abbaye & ordre de Fontevrault, Gouvernante de *Meſdames* de France, au nom du Dauphin & de la Dauphine Marie-Thérèſe

d'Efpagne, fes parrain & marraine. Elle mourut à Triefte le 7 Juin 1799, & fut inhumée dans l'églife de l'abbaye royale de Saint-Denis le 20 Janvier 1817.

28. Sophie-Philippine-Élisabeth-Justine de France, née à Verfailles le 27 Juillet 1734, baptifée à Fontevrault le 14 Août 1745, tenue par les mêmes perfonnes que fa fœur, ci-deffus, au nom de Don Philippe, Infant d'Efpagne, & de Louife-Élifabeth de France, Infante d'Efpagne, fes parrain & marraine. Elle mourut à Verfailles le 3 Mars 1782, & fut inhumée dans l'églife de l'abbaye royale de Saint-Denis.

28. Thérèse-Félicité de France, née à Verfailles le 16 Mai 1736, baptifée à Fontevrault le 27 Septembre 1744, ayant pour parrain Michel Macé, Prêtre-Curé de Vouvré, & pour marraine Marguerite-Suzanne Milfion, époufe de Martin Tafcher. Elle mourut à l'abbaye de Fontevrault le 28 Septembre 1744, & fut inhumée d'abord dans le caveau des Rois d'Angleterre, puis dans l'églife de l'abbaye royale de Saint-Denis.

28. Louise-Marie de France, née à Verfailles le 15 Juillet 1737, baptifée à Fontevrault le 20 Décembre 1738, ayant pour parrain Meffire François-Marc-Antoine de Buffy, Seigneur de Bifé, Efpieds & Chaffaigne, & pour marraine Marie-Louife Bailly-Adenet. Entrée en religion fous le nom de fœur *Thérèfe de Saint-Auguftin*, elle fut élue Prieure des Carmélites, à Saint-Denis, le 25 Novembre 1773; morte & inhumée aux Carmélites le 23 Décembre 1787.

XXVIII DEGRÉ. LOUIS de France, Dauphin de Viennois, né à Verfailles le 4 Septembre 1729, baptifé le 27 Avril 1737, tenu par le Duc d'Orléans & Louife-Françoife de Bourbon, Ducheffe douairière de Bourbon, fes parrain & marraine. Il époufa en premières noces, à Verfailles, le 23 Février 1745, MARIE-THÉRÈSE-ANTOINETTE-RAPHAELE, Infante d'ESPAGNE, fille de Philippe V, Roi d'Efpagne, & d'Élifabeth FARNÈSE. Elle mourut en couches à Verfailles le 22 Juillet 1746, laiffant de fon union :

29. Marie-Thérèse de France, née & ondoyée à Verfailles le 19 Juillet 1746, & baptifée le 26 Avril 1748. Elle mourut à Verfailles le 27 Avril 1748, & fut inhumée dans l'églife de l'abbaye royale de Saint-Denis.

En fecondes noces, il époufa, à Verfailles, le 9 Février 1747, MARIE-JOSÈPHE de SAXE, fille de Frédéric-Augufte III, Électeur de Saxe & Roi de Pologne, & de Marie-Joféphine d'AUTRICHE. Il mourut à Fontainebleau le 20 Décembre 1765, & fon époufe à Verfailles le 13 Mars 1767; ils furent inhumés dans la cathédrale de Sens. De leur union vinrent :

29. Louis-Joseph-Xavier de France, Duc de Bourgogne, né à Verfailles le 13 Septembre 1751, baptifé le 29 Novembre 1760, tenu par le Roi & la Reine. Il mourut à Verfailles le 22 Mars 1761, & fut inhumée dans l'églife de l'abbaye royale de Saint-Denis.

29. Xavier-Marie-Joseph de France, Duc d'Aquitaine, né à Verfailles le 8 Septembre 1753, baptifé le 21 Février 1754, ayant pour parrain & pour marraine le Maréchal de la Mothe-Houdancourt & la Comteffe de Marfan. Il mourut à Verfailles le 22 Février 1754, & fut inhumé dans l'églife de l'abbaye royale de Saint-Denis.

29. Louis-Auguste de France, Duc de Berry, puis Dauphin & Roi de France fous le nom de *Louis XVI*, qui fuit.

29. Louis-Stanislas-Xavier de France, Comte de Provence, puis Roi de France fous le nom de *Louis XVIII*, qui fuivra.

29. Charles-Philippe de France, Comte d'Artois, puis Roi de France fous le nom de *Charles X*, dont l'article fera mentionné après celui de fes frères.

29. Marie-Zéphirine de France, née à Verfailles le 26 Août 1750, baptifée quelques inftants avant fa mort le 2 Septembre 1755, tenue par le Prince Maximilien-Mériadec-Ferdinand de Rohan & la Comteffe de Marfan, Gouvernante des Enfants de France, fes parrain & marraine. Elle fut inhumée à l'abbaye royale de Saint-Denis.

29. Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, née à Verfailles le 23 Septembre

1759, baptifée le 19 Octobre 1761, ayant pour parrain & marraine le Duc de Berry & Madame Louife. Elle époufa, à Chambéry, le 6 Septembre 1775, CHARLES-EMMANUEL-FERDINAND-MARIE DE SAVOIE, Prince de Piémont, depuis, Roi de SARDAIGNE, fils de Victor-Amédée III, Roi de Sardaigne, & de Marie-Antoinette-Ferdinande, Infante D'ESPAGNE. Elle mourut à Naples le 7 Mars 1802, & fut déclarée *vénérable* le 10 Avril 1808, par le Pape Pie VII.

29. Élisabeth-Philippe-Marie-Hélène de France, née & baptifée à Verfailles le 3 Mai 1764, tenue par le Duc de Berry & Madame Adélaïde, nommés l'un & l'autre par le Roi pour repréfenter l'Infant d'Efpagne Don Philippe, Duc de Parme, & la Reine douairière d'Efpagne Élifabeth Farnèfe, fes parrain & marraine abfents. Elle mourut à Paris, fur l'échafaud révolutionnaire, le 10 Mai 1794, & fut inhumée au cimetière de Mouffeaux.

XXIX DEGRÉ. LOUIS, XVI[e] du nom, Roi de France & de Navarre, né à Verfailles le 23 Août 1754, baptifé le 18 Octobre 1761, tenu par le Duc d'Orléans au nom d'Augufte III, Électeur de Saxe & Roi de Pologne, fon parrain, & par Madame Adélaïde, fa marraine. Il fuccéda, le 10 Mai 1774, à fon aïeul Louis XV, & fut facré & couronné à Reims le 11 Juin 1775. Il avait époufé, à Verfailles, le 16 Mai 1770, MARIE-ANTOINETTE-JOSÈPHE-JEANNE DE LORRAINE, Archiducheffe D'AUTRICHE, fille de François I[er], Empereur d'Allemagne, & de Marie-Thérèfe D'AUTRICHE. Ils moururent à Paris fur l'échafaud révolutionnaire, lui, le 21 Janvier 1793, & elle, le 16 Octobre 1793, & furent inhumés au cimetière de la Madeleine, rue d'Anjou Saint-Honoré, mais, le 21 Janvier 1815, leurs reftes furent transférés à Saint-Denis.

De leur union vinrent :

30. Louis-Joseph-Xavier-François de France, Dauphin, né & baptifé à Verfailles le 22 Octobre 1781, tenu par *Monfieur* & par Madame Élifabeth, au nom de l'Empereur Jofeph II & de Madame Clotilde, Princeffe de Piémont, fes parrain & marraine. Il mourut, en fon château de Meudon, le 4 Juin 1789, & fut inhumé à l'abbaye royale de Saint-Denis.

30. LOUIS-CHARLES de France, Duc de Normandie, & *Louis*, XVII[e] du nom, après la mort de fon père. Né & baptifé à Verfailles le 27 Mars 1785, tenu par *Monfieur*, fon parrain, & par Madame Élifabeth, au nom de la Reine de Naples, fa marraine. Il mourut à Paris le 8 Juin 1795, prifonnier au Temple, & fut inhumé au cimetière de la paroiffe de Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-Antoine.

30. Marie-Thérèse-Charlotte de France, née & baptifée à Verfailles le 19 Décembre 1778, tenue par *Monfieur* & *Madame*, au nom du Roi d'Efpagne & de l'Impératrice-Reine, fes parrain & marraine. Elle époufa, à Mittau, le 10 Juin 1799, LOUIS-ANTOINE D'ARTOIS, Duc d'Angoulême, fon coufin. Elle eft morte à Frohfdorf le 19 Octobre 1851, & a été inhumée dans l'églife des Francifcains à Goritz (Illyrie).

30. Sophie-Hélène-Béatrix de France, née & baptifée à Verfailles le 9 Juillet 1786, tenue par *Monfieur*, au nom de l'Archiduc d'Autriche Ferdinand, Gouverneur de la Lombardie, frère de la Reine, fon parrain, & par Madame Élifabeth, fa marraine. Elle mourut à Verfailles le 19 Juin 1787, & fut inhumée à l'abbaye royale de Saint-Denis.

XXIX DEGRÉ. LOUIS, XVIII[e] du nom, Roi de France & de Navarre, né a Verfailles le 17 Novembre 1755, baptifé le 18 Octobre 1761, tenu par le Prince de Conty, au nom de Staniflas, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, fon parrain, & par Madame Victoire, fa marraine. Nommé Régent du royaume à la mort de Louis XVI, il reprit poffeffion de fes États le 13 Mars 1814, à la chute de l'Empire. Il avait époufé, à Verfailles, le 14 Mai 1771, MARIE-JOSÉPHINE-LOUISE DE SAVOIE, feconde fille de Victor-Amédée III, Roi de Sardaigne, & de Marie-Antoinette-Ferdinande, Infante D'ESPAGNE. Elle eft morte à Hartwell (Angleterre) le 13 Novembre 1810, & a été inhumée dans la cathédrale de Cagliari. Le Roi eft décédé, fans enfants, à Paris, au palais des Tuileries, le 16 Septembre 1824, & a été inhumé à l'abbaye royale de Saint-Denis.

XXIX DEGRÉ. CHARLES, X^e du nom, Roi de France & de Navarre, né à Verſailles le 9 Octobre 1757, baptiſé le 19 Octobre 1761, tenu par le Duc de Berry, au nom de Charles III, Roi d'Eſpagne, ſon parrain, & par Madame Sophie, ſa marraine. Il ſuccéda à ſon frère le 16 Septembre 1824, & fut ſacré & couronné à Reims le 29 Mai 1825. Il avait épouſé, à Verſailles, le 16 Novembre 1773, MARIE-THÉRÈSE DE SAVOIE, ſœur puînée de la Comteſſe de Provence, fille de Victor-Amédée III, Roi de Sardaigne, & de Marie-Antoinette-Ferdinande, Infante D'ESPAGNE. Elle eſt morte à Gratz (Styrie) le 2 Juin 1805. Charles X abdiqua, le 2 Août 1830, en faveur de ſon petit-fils le Duc de Bordeaux, & prit le nom de *Comte de Ponthieu.* Il eſt mort à Goritz le 6 Novembre 1836, & y a été inhumé dans l'égliſe des Franciſcains. De ſon union ſont iſſus :

30. LOUIS-ANTOINE d'Artois, Duc d'Angoulême, puis Dauphin à la mort de Louis XVIII, né à Verſailles le 6 Août 1775, baptiſé le 28 Août 1785, tenu par le Roi & la Reine, ſes parrain & marraine. Il épouſa, à Mittau, le 10 Juin 1799, ſa couſine MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE FRANCE, fille de Louis XVI. Il renonça à ſes droits à la Couronne en faveur de ſon neveu le Duc de Bordeaux; mourut ſans enfants, à Goritz, le 3 Juin 1844, & y fut inhumé dans l'égliſe des Franciſcains.
30. CHARLES-FERDINAND d'Artois, Duc de Berry, qui ſuit.
30. N... d'Artois, appelée *Mademoiſelle,* née à Verſailles le 5 Août 1776, morte à Verſailles le 5 Décembre 1783, & inhumée à l'abbaye royale de Saint-Denis.
30. N... d'Artois, appelée *Mademoiſelle d'Angoulême,* née à Verſailles le 6 Janvier 1783, morte à Choiſy-le-Roi le 22 Juin 1783, & inhumée à l'abbaye royale de Saint-Denis.

XXX DEGRÉ. CHARLES-FERDINAND d'Artois, Duc de Berry, fils de France, né à Verſailles le 24 Janvier 1778, baptiſé le 28 Août 1785, tenu par *Monſieur* & *Madame*, au nom du Roi & de la Reine d'Eſpagne, Charles III & Marie-Antoinette-Ferdinande, ſes parrain & marraine. Marié, à Paris, le 17 Juin 1816, à CAROLINE-FERDINANDE-LOUISE DE BOURBON-SICILE, fille de François Ier, Roi des Deux-Siciles, & de Marie-Clémentine DE LORRAINE, Archiducheſſe d'Autriche. Le Duc de Berry a été aſſaſſiné à Paris dans la nuit du 13 au 14 Février 1820, au moment où il ſortait de l'Opéra, & inhumé à l'abbaye royale de Saint-Denis. La Ducheſſe eſt morte, au château de Brunnſee, en Styrie, le 17 Avril 1870, veuve en ſecondes noces d'Hector, Marquis LUCCHESI-PALLI; elle a été inhumée au cimetière de Mureck. De ſon premier mariage, elle a eu :

31. N... d'Artois, né à Paris, à l'Élyſée-Bourbon, le 13 Septembre 1818, mort deux heures après ſa naiſſance.
31. HENRI-CHARLES-FERDINAND-MARIE-DIEUDONNÉ d'Artois, Duc de Bordeaux, qui ſuit.
31. LOUISE-ISABELLE d'Artois, petite-fille de France, née à Paris, à l'Élyſée-Bourbon, le 13 Juillet 1817, morte le lendemain, & inhumée à l'abbaye royale de Saint-Denis.
31. LOUISE-MARIE-THÉRÈSE d'Artois (*Mademoiſelle*), née à Paris, à l'Élyſée-Bourbon, le 21 Septembre 1819, baptiſée en la chapelle du château des Tuileries le 16 Décembre 1819, tenue par le Roi, & *Madame,* Ducheſſe d'Angoulême, ſes parrain & marraine. Mariée, à Frohſdorf, le 10 Novembre 1845, à FERDINAND-CHARLES III-JOSEPH-MARIE-VICTOR-BALTHAZAR DE BOURBON, Infant D'ESPAGNE, Duc de Parme, fils de Charles II-Louis de Bourbon, Roi d'Étrurie, puis Duc de Lucques & de Parme, & de Marie-Thérèſe-Ferdinande-Félicité-Gaëtane-Pie DE SAVOIE. Veuve & Régente de Parme le 27 Mars 1854, elle fut obligée de quitter ſes États, le 9 Juin 1859, devant une inſurrection. Elle eſt décédée à Veniſe le 1er Février 1864, & a été inhumée dans l'égliſe des Franciſcains de Goritz.

XXXI DEGRÉ. HENRI-CHARLES-FERDINAND-MARIE-DIEUDONNÉ d'Artois ou de France, Duc de Bordeaux, puis, après l'abdication de Charles X & la renonciation du Duc d'Angoulême, *Henri V* & le *Comte de Chambord.* Né poſthume à Paris, au palais des Tuileries, le 29 Septembre 1820, baptiſé à Notre-Dame de Paris le 1er Mai 1821, tenu par *Monſieur* & par *Madame,* Ducheſſe d'Angoulême, au nom du Roi

des Deux-Siciles, & de la Ducheſſe de Calabre, Princeſſe héréditaire des Deux-Siciles, ſes parrain & marraine. Marié, par procuration à Modène, le 7 Novembre 1846, & en perſonne à Bruck (Styrie), le 16 Novembre 1846, à MARIE-THÉRÈSE-BÉATRICE-GAËTANE, Archiducheſſe D'AUTRICHE-ESTE, fille aînée de feu François IV, Archiduc d'Autriche-Eſte, Duc de Modène, & de Marie-Béatrice-Victoire-Joſéphine DE SAVOIE.

BRANCHE D'ORLÉANS.

XXIV DEGRÉ. PHILIPPE de France, appelé *Monſieur,* Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours & de Montpenſier, ſecond fils du Roi LOUIS XIII & d'ANNE D'AUTRICHE, né à Saint-Germain en Laye le 21 Septembre 1640. Il mourut, en ſon château de Saint-Cloud, le 9 Juin 1701. Il avait été marié deux fois : 1° le 31 Mars 1661, avec HENRIETTE-ANNE, Princeſſe D'ANGLETERRE, fille puînée du Roi Charles Ier & d'Henriette-Marie DE FRANCE; 2° le 21 Novembre 1671, avec ÉLISABETH-CHARLOTTE DE BAVIÈRE, fille de Charles-Louis DE BAVIÈRE, Comte palatin du Rhin, Électeur, & de Charlotte DE HESSE.

Il eut du premier lit :

25. PHILIPPE-CHARLES d'Orléans, Duc de Valois, né le 16 Juillet 1664, mort le 8 Décembre 1666.
25. MARIE-LOUISE, dite *Mademoiſelle d'Orléans,* née le 27 Mars 1662, mariée, le 31 Août 1679, à CHARLES II, Roi D'ESPAGNE. Elle mourut à Madrid le 12 Février 1689.
25. N..., morte après ſa naiſſance, au château de Verſailles, le 9 Juillet 1665.
25. ANNE-MARIE d'Orléans, dite *Mademoiſelle de Valois,* née le 27 Août 1669, mariée, le 10 Avril 1684, à VICTOR-AMÉDÉE, Duc DE SAVOIE, puis Roi de Sicile & de Sardaigne. Elle mourut le 26 Août 1728.

Du ſecond lit vinrent :

25. ALEXANDRE-LOUIS d'Orléans, Duc de Valois, né le 2 Juin 1673, mort le 16 Mars 1676.
25. PHILIPPE d'Orléans, qui ſuit.
25. ÉLISABETH-CHARLOTTE d'Orléans, dite *Mademoiſelle de Chartres,* née le 13 Septembre 1676, mariée, le 25 Octobre 1698, à LÉOPOLD-JOSEPH-CHARLES, Duc DE LORRAINE. Elle mourut le 23 Décembre 1744.

XXV DEGRÉ. PHILIPPE d'Orléans, IIe du nom, Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours & de Montpenſier, né à Saint-Cloud le 2 Août 1674, fut nommé Régent du royaume durant la minorité du Roi Louis XV, & mourut ſubitement à Verſailles le 2 Décembre 1723. Il avait épouſé, le 18 Février 1692, FRANÇOISE-MARIE DE BOURBON, dite *Mademoiſelle de Blois,* légitimée de France, fille du Roi Louis XIV & de Mme de Monteſpan. Elle mourut le 1er Février 1749, ayant eu de ſon union :

26. LOUIS d'Orléans, qui ſuit.
26. N..., d'Orléans, *Mademoiſelle de Valois,* née le 17 Décembre 1693, décédée le 17 Octobre 1694.
26. MARIE-LOUISE-ÉLISABETH d'Orléans, appelée *Mademoiſelle,* née le 20 Août 1695, épouſa, à Verſailles, le 6 Juillet 1710, CHARLES DE FRANCE, Duc de Berry, dont elle devint veuve le 4 Mai 1714. Elle mourut le 21 Juillet 1719.
26. LOUISE-ADÉLAÏDE d'Orléans, appelée *Mademoiſelle de Chartres,* née le 13 Août 1698, Religieuſe à Chelles, ſous le nom de ſœur *Sainte-Bathilde,* le 23 Août 1718, Abbeſſe de ce monaſtère le 14 Septembre 1719. Elle mourut du 19 au 20 Février 1743.
26. CHARLOTTE-AGLAÉ, appelée *Mademoiſelle de Valois,* née le 22 Octobre 1700, mariée, le 21 Juin 1720, à FRANÇOIS-MARIE D'ESTE, depuis Duc de Modène. Elle mourut le 19 Janvier 1761.
26. LOUISE-ÉLISABETH d'Orléans, appelée *Mademoiſelle de Montpenſier,* née le 11 Dé-

cembre 1709, mariée, le 20 Janvier 1722, à LOUIS, Prince DES ASTURIES, fils de Philippe V, roi d'ESPAGNE. Devenue veuve le 31 Août 1724, elle revint en France où elle mourut le 16 Juin 1742.

26. PHILIPPE-ÉLISABETH d'Orléans, appelée *Mademoiselle de Beaujolais,* née le 18 Décembre 1714, fut accordée, par contrat du 26 Novembre 1722, à DON CARLOS, Infant D'ESPAGNE, fils de Philippe V, Roi d'Efpagne, & d'Élifabeth FARNÈSE, fa feconde femme. Elle mourut fans alliance le 21 Mai 1734.

26. LOUISE-DIANE d'Orléans, appelée *Mademoifelle de Chartres,* née le 26 Juin 1716, mariée, le 22 Janvier 1732, à LOUIS-FRANÇOIS DE BOURBON, Prince de Conty; décédée le 26 Septembre 1736.

XXVI DEGRÉ. LOUIS, Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpenfier, Colonel général de l'infanterie, Grand Maître des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare, Gouverneur du Dauphiné, né le 4 Août 1703, fut marié, le 13 Juillet 1724, à AUGUSTE-MARIE-JEANNE, Princeffe DE BADE, fille de Louis-Guillaume, Margrave DE BADEN-BADEN, & de Françoife-Sybille DE SAXE-LAUENBOURG. Il fe retira en 1730 au couvent des Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, où il mourut le 4 Février 1752, ayant eu pour enfants :

27. LOUIS-PHILIPPE d'Orléans, qui fuit.

27. LOUISE-MARIE d'Orléans, née le 5 Août 1726, morte le 14 Mai 1728.

XXVII DEGRÉ. LOUIS-PHILIPPE, Ier du nom, Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours & de Montpenfier, né le 12 Mai 1725, Lieutenant général des armées & Gouverneur général du Dauphiné. Il mourut le 18 Novembre 1785. Il avait époufé : 1° le 17 Décembre 1743, LOUISE-HENRIETTE DE BOURBON-CONTY, fille de Louis-Armand DE BOURBON, Prince de Conty, & de Louife-Élifabeth DE BOURBON-CONDÉ; 2° le 23 Avril 1773, CHARLOTTE-JEANNE BERAUD DE LA HAIE DE RIOU, Marquife DE MONTESSON, veuve du Marquis de Monteffon, Brigadier des armées. Elle mourut le 5 Février 1806, fans laiffer de poftérité.

De fa première union, il eut :

28. LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH d'Orléans, qui fuit.

28. LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-BATHILDE d'Orléans, née le 9 Juillet 1750, mariée, le 24 Avril 1770, à LOUIS-HENRI-JOSEPH, Duc DE BOURBON-CONDÉ. Elle eft morte fubitement le 10 Janvier 1822.

XXVIII DEGRÉ. LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH d'Orléans, furnommé *Philippe-Égalité,* Duc de Chartres, d'Orléans, de Valois, de Nemours & de Montpenfier, né le 13 Avril 1747, Lieutenant général des armées navales, Député aux États généraux puis à la Convention; mort fur l'échafaud le 6 Novembre 1793. Il avait époufé, le 5 Avril 1769, LOUISE-MARIE-ADÉLAIDE DE BOURBON-PENTHIÈVRE, fille de Louis-Jean-Marie, Duc DE PENTHIÈVRE, & de Marie-Thérèfe-Félicité, Princeffe DE MODÈNE. Elle eft morte le 23 Juin 1821, ayant eu pour enfants :

29. LOUIS-PHILIPPE d'Orléans, qui fuit.

29. ANTOINE-PHILIPPE d'Orléans, Duc de Montpenfier, né le 3 Juillet 1775, mort en Angleterre le 18 Mai 1807.

29. LOUIS-CHARLES-ALPHONSE-LÉODEGAR d'Orléans, Comte de Beaujolais, né le 7 Octobre 1779, décédé à Malte le 30 Mai 1808.

29. EUGÉNIE-ADÉLAÏDE-LOUISE d'Orléans, appelée *Madame Adélaïde,* née le 23 Août 1777. Elle mourut, fans alliance, le 31 Décembre 1847.

XXIX DEGRÉ. LOUIS-PHILIPPE d'Orléans, IIe du nom, Duc de Chartres, puis d'Orléans, né le 6 Octobre 1773, Lieutenant général du royaume, fut proclamé Roi des Français le 9 Août 1830, fous le nom de *Louis-Philippe Ier.* Il abdiqua en faveur de fon petit-fils, le Comte de Paris, le 24 Février 1848; prit le titre de *Comte de Neuilly,* & eft mort en Angleterre le 26 Août 1850. Il avait époufé, le 25 Novembre 1809,

MARIE-AMÉLIE DE BOURBON-SICILE, fille de Ferdinand Ier, Roi de Naples & des Deux-Siciles, & de Marie-Caroline, Archiducheſſe D'AUTRICHE. Elle eſt décédée en Angleterre le 24 Mars 1866. De leur union ſont iſſus :

30. FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI-JOSEPH-ROSALIE d'Orléans, qui ſuit.

30. LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAËL d'Orléans, Duc de Nemours, né le 25 Octobre 1814, marié, le 27 Avril 1840, à VICTOIRE-AUGUSTE-ANTOINETTE, Princeſſe DE SAXE-COBOURG, née le 14 Février 1822, morte en Angleterre le 10 Novembre 1857. De cette union :

31. LOUIS-PHILIPPE-MARIE-FERDINAND-GASTON d'Orléans, Comte d'Eu, né le 28 Avril 1842, marié, le 15 Octobre 1864, à ISABELLE-CHRÉTIENNE-LÉOPOLDINE DE BRAGANCE, fille de Pedro II, Empereur du Bréſil, & de Thérèſe-Chriſtine-Marie de BOURBON-SICILE.

32. PIERRE d'Orléans, né le 15 Octobre 1875.

32. LOUIS-PHILIPPE d'Orléans, né le 25 Janvier 1878.

31. FERDINAND-PHILIPPE-MARIE d'Orléans, Duc d'Alençon, né le 12 Juillet 1844, marié, le 28 Septembre 1868, à SOPHIE-CHARLOTTE-AUGUSTINE DE BAVIÈRE, fille de Maximilien-Joſeph, Duc DE BAVIÈRE, & de Louiſe-Wilhelmine, Princeſſe DE BAVIÈRE. De leur union ſont iſſus :

32. PHILIPPE-EMMANUEL-MAXIMILIEN-MARIE-EUDES d'Orléans, né le 22 Janvier 1872.

32. LOUISE-VICTOIRE-MARIE-AMÉLIE-SOPHIE d'Orléans, née le 9 Juillet 1869.

31. MARGUERITE-ADÉLAÏDE-MARIE d'Orléans, née le 16 Février 1846, mariée, le 15 Janvier 1872, à LADISLAS, Prince CZARTORYSKI, Duc de Klewan, veuf de MARIE MUNOZ, Princeſſe Amparo.

31. BLANCHE-MARIE-AMÉLIE-CAROLINE-LOUISE-VICTOIRE d'Orléans, née en Angleterre le 28 Octobre 1857.

30. FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE d'Orléans, Prince de Joinville, né le 14 Août 1818, marié, le 1er Mai 1843, à FRANÇOISE-CAROLINE-JEANNE DE BRAGANCE, fille de Pierre Ier, Empereur du Bréſil, & de Léopoldine-Caroline-Joſéphine, Archiducheſſe D'AUTRICHE. De cette union ſont iſſus :

31. PIERRE-PHILIPPE-JEAN-MARIE d'Orléans, Duc de Penthièvre, né le 4 Novembre 1845.

31. FRANÇOISE-MARIE-AMÉLIE d'Orléans, née le 14 Août 1844, mariée, le 11 Juin 1863, à ſon couſin germain ROBERT-PHILIPPE-LOUIS-EUGÈNE-FERDINAND D'ORLÉANS, Duc de Chartres.

30. CHARLES-FERDINAND-LOUIS-PHILIPPE-EMMANUEL d'Orléans, Duc de Penthièvre, né le 1er Janvier 1820, mort le 25 Juillet 1828.

30. HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS d'Orléans, Duc d'Aumale, né le 16 Janvier 1822, marié, le 25 Novembre 1844, à MARIE-CAROLINE-AUGUSTE DE BOURBON-SICILE, fille unique de Léopold-Jean-Joſeph DE BOURBON-SICILE, Prince de Salerne, & de Marie-Clémentine-Françoiſe-Joſèphe DE LORRAINE, Archiducheſſe d'Autriche. Elle eſt morte en Angleterre le 6 Décembre 1869.

31. LOUIS-PHILIPPE-MARIE-LÉOPOLD d'Orléans, Prince de Condé, né le 15 Novembre 1845, mort en Auſtralie le 24 Mai 1866.

31. FRANÇOIS-LOUIS-MARIE-PHILIPPE-MARIE d'Orléans, Duc de Guiſe, né le 5 Janvier 1854, mort à Paris le 24 Juillet 1872.

30. ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS d'Orléans, Duc de Montpenſier, né le 31 Juillet 1824, marié, le 10 Octobre 1846, à MARIE-LOUISE-FERNANDE, Infante D'ESPAGNE, fille de Ferdinand VII, Roi d'Eſpagne, & de Marie-Chriſtine-Ferdinande DE BOURBON-SICILE. De cette alliance ſont iſſus :

31. FERDINAND-MARIE-HENRI-CHARLES d'Orléans-Montpenſier, né le 29 Mai 1859, décédé à Orléans en Décembre 1873.

31. ANTOINE-MARIE-LOUIS-PHILIPPE-JEAN-FLORENCE d'Orléans-Montpenſier, né le 23 Février 1866.

31. Louis-Marie-Philippe-Antoine-François-de-Paule d'Orléans-Montpenſier, né le 30 Avril 1867, décédé le 22 Mai 1874.

31. Marie-Isabelle-Françoise-d'Assise-Antonia-Louisa-Fernanda d'Orléans-Montpenſier, née le 21 Septembre 1848, mariée, le 30 Mai 1864, à ſon couſin germain LOUIS-PHILIPPE-ALBERT d'ORLÉANS, Comte de Paris.

31. Marie-Christine-Françoise-de-Paule-Antoinette d'Orléans-Montpenſier, née le 29 Octobre 1852, morte le 28 Avril 1879, ſans alliance.

31. Marie-de-Las-Mercedès-Isabelle-Françoise-d'Assise-Antoine-Louise-Fernande d'Orléans-Montpenſier, née le 24 Juin 1860, mariée, le 23 Janvier 1878, à ALPHONSE XII, Roi d'ESPAGNE. Elle eſt décédée le 26 Juin 1878.

30. Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, née le 3 Avril 1812, mariée, le 9 Août 1832, à LÉOPOLD Ier, Roi des Belges, veuf de CHARLOTTE-AUGUSTE de BRUNSWICK, fille de Georges IV d'ANGLETERRE. Elle eſt morte le 11 Octobre 1850.

30. Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine d'Orléans, appelée *Mademoiſelle de Valois,* née le 12 Avril 1813, mariée, le 17 Octobre 1837, à FRÉDÉRIC-GUILLAUME-ALEXANDRE, Duc de WURTEMBERG. Elle eſt décédée le 2 Janvier 1839.

30. Françoise-Louise-Caroline d'Orléans, appelée *Mademoiſelle de Montpenſier,* née le 28 Mars 1816, morte le 21 Mai 1818.

30. Marie-Clémentine-Léopoldine-Clotilde d'Orléans, appelée *Mademoiſelle de Beaujolais,* née le 3 Juin 1817, mariée, le 21 Avril 1843, à AUGUSTE-LOUIS-VICTOR, Prince de SAXE-COBOURG-GOTHA, frère du Roi-régent de Portugal.

XXX, DEGRÉ. FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI-JOSEPH-ROSALIE d'Orléans, Duc de Chartres, puis d'Orléans, Prince royal, né le 3 Septembre 1810, mort d'une chute de voiture le 13 Juillet 1842. Il avait épouſé, le 30 Mai 1837, HÉLÈNE-LOUISE-ÉLISABETH de MECKLEMBOURG, morte en Angleterre le 18 Mai 1858. De leur union ſont iſſus :

31. Louis-Philippe-Albert d'Orléans, qui ſuit.

31. Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand d'Orléans, Duc de Chartres, né le 9 Novembre 1840, marié, le 11 Juin 1863, à ſa couſine germaine FRANÇOISE-MARIE-AMÉLIE d'ORLÉANS, fille du Prince de Joinville. De cette union :

32. Robert-Louis-Philippe-Ferdinand-François-Marie d'Orléans, né le 10 Janvier 1866.

32. Henri-Philippe-Marie d'Orléans, né le 15 Octobre 1867.

32. Jean-Pierre-Clément-Marie d'Orléans, né le 4 Septembre 1874.

32. Marie-Amélie-Françoise-Hélène d'Orléans, née le 13 Janvier 1865.

32. Marguerite-Louise-Marie-Françoise d'Orléans, née le 25 Janvier 1869.

XXXI DEGRÉ. LOUIS-PHILIPPE-ALBERT d'Orléans, Comte de Paris, né le 24 Août 1838, marié, le 30 Mai 1864, à ſa couſine germaine MARIE-ISABELLE-FRANÇOISE-D'ASSISE-ANTONIA-LOUISA-FERNANDA d'ORLÉANS-MONTPENSIER. De leur union ſont iſſus :

32. Louis-Philippe-Robert d'Orléans, né le 6 Février 1869.

32. Charles-Philippe-Marie d'Orléans, né le 21 Janvier 1875, décédé le 7 Juin ſuivant.

32. Jacques-Marie-Antoine-Clément d'Orléans, né le 5 Avril 1880, mort le 22 Janvier 1881.

32. Marie-Amélie-Louise-Hélène d'Orléans, née le 28 Septembre 1865.

32. Hélène-Françoise-Henriette d'Orléans, née le 13 Juin 1871.

32. Isabelle-Marie-Laure d'Orléans, née le 7 Mai 1878.



TABLEAU DE PARENTÉ DE LA FAMILLE DE FLEURY AVEC LE

HUGUES CAPET, Roi de

ROBERT *le Pieux*, Roi d

ROBERT DE FRANCE, Duc DE BOURGOGNE, marié à ALIX DE SEMUR.

HENRI Ier, Roi d

ALDEARBE ou HILDEGARDE DE BOURGOGNE.
GUILLAUME VIII, Duc DE GUIENNE.

GUILLAUME IX, Duc DE GUIENNE.
PHILIPPE, dite MATHILDE, Comteſſe DE TOULOUSE.

GUILLAUME X, Duc DE GUIENNE.
AENOR ou ÉLÉONORE DE CHATELLERAULT.

ALIÉNOR, Ducheſſe DE GUIENNE & Comteſſe DE POITOU.
HENRI II, Roi d'Angleterre.

ALIÉNOR D'ANGLETERRE.
ALFONSE IX, Roi de Caſtille.

HENRI DE BOURGOGNE.
SIBYLLE DE BOURGOGNE.

EUDES Ier, Duc DE BOURGOGNE.
MAHAUT ou MATHILDE DE BOURGOGNE.

HUGUES II, Duc DE BOURGOGNE.
MATHILDE, Vicomteſſe DE TURENNE.

EUDES II, Duc DE BOURGOGNE.
MARIE DE CHAMPAGNE.

MAHAUT DE BOURGOGNE.
ROBERT IV, Comte D'AUVERGNE.

GUY II, Comte D'AUVERGNE.
PERRENELLE DE CHAMBON.

GUILLAUME X, Comte D'AUVERGNE.
ALIX DE BRABANT.

MARIE-SOPHIE D'AUVERGNE.
WAUTIER-BERTOULT V, Sire DE MALINES.

MAHAUT DE MALINES.
MAURICE VI, Seigneur DE CRAON.

MARIE DE CRAON.
ROBERT DE BEAUMONT.

CONSTANCE DE BOURGOGNE.
ALFONSE VI, Roi de Caſtille.

VERAQUE, Reine de Caſtille & de Léon.
RAYMOND DE BOURGOGNE.

ALFONSE VII, Roi de Caſtille & de Léon.
BERENGÈRE DE BARCELONNE.

SANCHE III, Roi de Caſtille.
BLANCHE DE NAVARRE.

ALFONSE IX, Roi de Caſtille.
ALIÉNOR D'ANGLETERRE.

BERENGÈRE DE CASTILLE.
ALFONSE IX, Roi de Léon.

BERENGÈRE DE LÉON, *dite* DE CASTILLE.
JEAN DE BRIENNE, Roi de Jéruſalem.

LOUIS DE BRIENNE.
AGNÈS DE BEAUMONT.

JEAN Ier, Vicomte DE BEAUMONT.
JEANNE, Dame DE LA GUERCHE & DE POUANCÉ.

ROBERT DE BEAUMONT.
MARIE DE CRAON.

PHILIPPE Ier, Roi de France, mari

LOUIS VI, dit *le Gros*, Roi de Fra

PIERRE Ier DE FRANCE, marié à

CLÉMENCE DE COURTENAY.
GUY V, Vicomte DE THIERN, en Auvergn

GUY VI, Vicomte de THIERN.
MARQUISE DE FOREST.

CHATARD, Vicomte DE THIERN.
BRUNISSEND.....

GUY VII, Vicomte DE THIERN.
MARGUERITE DE THIERN, Dame de Volo

LOUIS DE THIERN, Seigneur de Volore.
ISABELLE DE DAMAS.

GUILLAUME DE TIERN, Seigneur de Volore.
AGNÈS DE ROCHEFORT.

MARGUERITE DE THIERN.
PIERRE DE BESSE, Seigneur de Bellefaye.

JEANNETTE DE BESSE.
JEAN, Seigneur de PIERRE-BUFFIÈRE.

JEANNE DE PIERREBUFFIÈRE.
GODEFROY DU PUY.

LOUIS DU PUY, Seigneur du Coudray.
CATHERINE DE PRIE.

GUILLAUME IV, V
THIERN.
AGNÈS DE MAUMO

BRUNISSENT DE TH
GUILLAUME GUEN
gneur des Bordes.

GUILLAUME GUEN
gneur des Bordes.
MARGUERITE DE B

GUILLAUME GUEN
gneur des Bordes.
ANNETTE D'AMBOI

JEANNE GUENANT
HUGUES III D'AMB
gneur de Chaumon

MADELEINE D'AMB
ANTOINE DE PRIE
de Buſançais. .....

MADELEINE DU PUY, mariée à Guy

RENÉ DE CHASTEIGNER, Seigne

MADELEINE DE CHASTEIGNER, mariée à

JEAN V DE MONFREBEUF, Seigneur de la Nad

FRANÇOIS DE MONFREBEUF, Seigneur d

RAYMOND DE MONFREBEUF, Seigneur de Be

LOUIS DE MONFREBEUF, Seigneur de Beaurega

MARIE-CHARLOTTE DE MONFREBEUF, Dame de Beau

LOUIS-PIERRE-GILBERT, Comte DE FLEURY, Seigneur de

JEAN-BAPTISTE-ÉDOUARD, Vicomte DE FLEURY.
BLANCHE-CATHERINE COYTEUX-DUPORTAL.

LOUIS-EUGÈNE, Comte DE FLEURY a épouſé : 1° JEANNE, Comteſſe PILAWA-POTOCKA; 2° EDVIGE MONIUSZKO.

PIERRE-HENRY-ARMAND, Vicomte DE FLEURY, a épouſé ALIX CHARPANTIER.

MAURICE.
GABRIEL.
JEANNE.

BLANCHE-MARIE DE FLEURY a épouſé ALEXAN
VIENOT, Comte de Vaublanc.

LOUIS.
MARIE.
BLANCHE.

(a) Tout ce qui précède eſt copié de la généalogie de Chaſteigner par André Ducheſne. — Ce qui ſuit eſt tiré des contrats originaux de mariage qui ſe trou

ONS ROYALES DE FRANCE, D'ANGLETERRE ET DE CASTILLE.

à Adélaide de GUIENNE.

é à Constance d'ARLES.

é à Anne de RUSSIE.

HOLLANDE.

ix de SAVOIE.

URTENAY.

lix de COURTENAY.
ymar, Comte d'ANGOULÊME.

sabelle, Comteffe d'ANGOULÊME, Reine d'Angleterre.
ugues X de LUSIGNAN, Comte de la Marche.

sabelle de LUSIGNAN, dite *de la Marche*.
aurice V, Seigneur de CRAON.

aurice VI de CRAON.
ahaut de MALINES.

arie de CRAON.
obert de BEAUMONT, Seigneur de Pouencé.

eanne de BEAUMONT.
ean d'AMBOISE, Seigneur de Chaumont.

ugues II d'AMBOISE.
arguerite de JOINVILLE.

ugues III d'AMBOISE.
eanne GUENANT.

adeleine d'AMBOISE.
ntoine de PRIE, Seigneur de Bufançais.

atherine de PRIE.
ouis du PUY, Seigneur du Coudray, Baron de Bellefaye.

Hugues de FRANCE, dit *le Grand*.
Adèle, Comteffe de VERMANDOIS & de VALOIS.

Élisabeth de VERMANDOIS.
Robert, Comte de MEULLEN.

Valeran, Comte de MEULLEN.
Agnès de MONTFORT.

Isabelle de MEULLEN.
Maurice II de CRAON.

Amaury I[er] de CRAON.
Jeanne des ROCHES.

Maurice IV de CRAON.
Jeanne.....

Maurice V de CRAON.
Isabelle de LUSIGNAN, dite *de la Marche*.

Alix de FRANCE.
Baudoin de LILLE, Comte de FLANDRE.

Mahaut de FLANDRE.
GUILLAUME-LE-Conquérant, Roi d'Angleterre.

HENRI I[er], Roi d'Angleterre.
Mahaut d'ÉCOSSE.

Mahaut d'ANGLETERRE.
Geoffroy, Comte d'ANJOU.

HENRI II, Roi d'Angleterre.
Aliénor de GUIENNE.

Aliénor d'ANGLETERRE.
ALFONSE IX, Roi de Caftille.

Berengère de CASTILLE.
ALFONSE IX, Roi de Léon.

Berengère de LÉON, *dite* de CASTILLE.
Jean de BRIENNE, Roi de Jérufalem.

Louis de BRIENNE.
Agnès de BEAUMONT.

Jean, Vicomte de BEAUMONT.
Jeanne, Dame de la GUERCHE & de Pouancé.

Robert de BEAUMONT.
Marie de CRAON.

Alix d'ANGLETERRE.
Étienne, Comte de BLOIS.

ÉTIENNE, Roi d'Angleterre.
Mahaut, Comteffe de BOULOGNE.

Marie, Comteffe de BOULOGNE.
Mathieu d'ALSACE, *dit* de FLANDRE.

Robert I[er], *le Frifon*, Comte de FLANDRE.

Gertrude de FLANDRE.
Thierry d'ALSACE, Duc de Lorraine.

Thierry d'ALSACE, Comte de Flandre.
Sibylle d'ANJOU.

Mathieu d'ALSACE, *dit* de FLANDRE.
Marie de BLOIS, *dite* de Boulogne.

Mahaut de FLANDRE.
Henri I[er], Duc de BRABANT.

Alix de BRABANT.
Guillaume X, Comte d'AUVERGNE.

Marie d'AUVERGNE.
Wautier-Bertoult V, Sire de MALINES.

Mahaut de MALINES.
Maurice VI, Seigneur de CRAON.

Marie de CRAON.
Robert de BEAUMONT.

NER, Seigneur de la Rochepofay.

marié à Claude de SALAGNAC.

NFREBEUF, Seigneur de la Nadalie (*a*).

gard, marié à Madeleine de PASTOUREAU.

marié à Jeanne de SAINT-GARRAUD.

é à Marie-Anne BODET de la FENÈTRE.

ie-Charlotte PASCAULT du BUISSONNET.

à Louis-Charles de FLEURY, Seigneur de Blanzac.

à Louise-Dorothée d'ANGÉLY de ROCHEBRUNE.

François-Ferdinand, Comte de FLEURY.
-Adèle de LIVRON.

ouis-Arthur, Comte de FLEURY.
se des MAZEAUX.

nd.
a époufé Jules FONTENEAU.
erite a époufé le Comte Carle de FOLLIN.

Philippe-Isaac-Armand, Vicomte de FLEURY.
Louise-Thérèse-Pauline FOUQUET du BOIS.

Paul-Pierre-Fouquet-Armand, Vicomte de FLEURY, a époufé Berthe GUIOT de la ROCHÈRE.

Marie-Rosalie de FLEURY.

ns de la famille de Fleury, où Marie-Charlotte de Monfrebeuf les a portés avec fa terre de Beauregard.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

MACÉ DE GASTINES,

DITS COMTES DE GASTINES.

Anciens Barons de Chauvigny & de la Tillière; anciens Seigneurs de Gaſtines, d'Herſes, de la Tuillerie, des Aunais, de la Bendelière, du Buiſſon, des Noyers, de la Tillière, de Saint-Germain-de-Corbie, de Saint-Barthélemy, de Beaumées, d'Hellou, de Courboyer, de l'Hommel, du Caſſon, du Chemin, du Parc-Trouvé, de Choiſel, de Valframbert, & autres lieux.

EN ANJOU ET DANS LE MAINE.



D'Argent au Chevron d'Azur, accompagné en chef de trois Roſes du même, & en pointe d'un Lion de Gueules rampant. DEVISE : Aultre ne veuil.

La Généalogie de cette famille, dont nous allons continuer la filiation, figure au V[e] Regiſtre de cet Armorial, pages 715 à 719.

VIII. DEGRÉ.

ANTOINE Macé, Seigneur de Gaſtines, & Marie-Rénée-Charlotte MOREL DE LA CARBONNIÈRE eurent pour enfants :

1. CHARLES-ANTOINE, qui ſuit.
2. JOSEPH-RÉNÉ, né à Alençon le 3 Juillet 1737, décédé, ſans alliance, le 19 Avril 1763.
3. PIERRE-ANTOINE-ALEXIS, *dit* le Chevalier de Gaſtines, Seigneur des Aunais, Garde du corps de M. le Comte de Provence, né à Sablé le 17 Juillet 1745, marié, le 26 Mai 1784, à Marie-Anne FRANÇOIS DE LA PRIMAUDIÈRE. Il mourut en 1789, laiſſant un fils unique : PIERRE, décédé, ſans alliance, le 13 Mars 1806.
4. MARIE-CHARLOTTE-GILLETTE, née à Alençon le 12 Novembre 1729, mariée à Pierre HAMON DE LA BROSSE, ancien Capitaine de cavalerie, Porte étendard de la première compagnie des Gardes du corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, dont un fils & une fille, morts tous deux ſans alliance.
5. GENEVIÈVE-SUSANNE-FRANÇOISE, *dite* Mademoiſelle des Aunais, née à Alençon le 8 Février 1736, décédée ſans alliance.
6. ANNE, née à Alençon le 6 Décembre 1739, mariée, le 21 Décembre 1789, à Joſeph-Jean DE LANDOT, Capitaine général des Gardes du Roi, ancien Cadet au régiment d'Asfeld-dragons; décédée à Sablé le 24 Mars 1807, ſans poſtérité.

IX. DEGRÉ.

Charles-Antoine Macé, Seigneur de Gaſtines, fut Baron de Chauvigny & de la Tillière, Seigneur de Saint-Germain-de-Corbie, Saint-Barthélemy, Beaumées, Hellou, &c., né à Alençon le 3 Novembre 1731, marié, par contrat du 29 Décembre 1761, à Demoiſelle Marguerite-Perrine Davy, fille de Mre Guy Davy, Sr de Bagnolle, & de Dame Louiſe Chenon de Beaumont; décédé à Sablé le 28 Février 1803. De ce mariage ſont iſſus :

1. Charles-Antoine-Marie, qui ſuit.
2. Pierre-Guy Macé, *dit* le Chevalier de Gaſtines, né à Sablé le 28 Septembre 1765, décédé, ſans alliance, en Mai 1791, au moment où il allait rejoindre en émigration ſon frère aîné.

X. DEGRÉ.

Charles-Antoine-Marie Macé, *dit* le Comte de Gaſtines, né à Sablé le 3 Août 1764, entra dans les Gardes du corps du roi Louis XVI, compagnie écoſſaiſe, le 20 Mai 1782; ſe trouva au château de Verſailles à la porte du Roi dont il défendit l'entrée, avec ſes compagnons, les 5 & 6 Octobre 1789. Il émigra en Allemagne en 1791, fit toute la campagne à l'armée des Princes, puis paſſa en Angleterre d'où il revint en 1800. Il fut créé Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis par brevet du 4 Juillet 1814, & Maréchal des logis des Gardes du corps du Roi, compagnie de Wagram; il quitta Paris, le 20 Mars 1814, à la ſuite de Louis XVIII, & reçut le titre de Comte de S. M. à ſon retour de Gand. En 1817, il fut nommé Lieutenant-Colonel de la garde nationale du Mans, & Commandant de place. Il fut marié à Paris, le 22 Décembre 1800, à Demoiſelle Michelle-Françoiſe de Blanchardon, fille de Mre Louis-Jacques de Blanchardon, dernier Maître des eaux & forêts du Maine, & de feue Dame Marie-Jeanne-Perrine Meslier; décédé au Mans le 19 Mars 1831. De ce mariage ſont iſſus :

1. Charles-Louis-François, qui ſuit.
2. Victor-Jacques-Guy-Florent Macé de Gaſtines, né au Mans le 1er Mai 1803, Juge auditeur au Tribunal du Mans, où il eſt décédé, ſans alliance, le 1er Mars 1828.

XI. DEGRÉ.

Charles-Louis-François Macé, *dit* le Comte de Gaſtines, né au Mans le 18 Novembre 1801, ancien Officier au 3e régiment de huſſards, a épouſé, à Orléans, le 25 Novembre 1828, Demoiſelle Marie-Louiſe-Léonie Pinon de Saint-Georges, fille d'Anne-Louis Pinon, Marquis de Saint-Georges, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Marie-Alexandrine-Éliſabeth-Hélène Bigot de Morogues. De ce mariage ſont iſſus :

1. Charles-Marie-Albert-Léonce, qui ſuit.
2. Louise-Françoise-Alix, née au Mans le 10 Août 1832, mariée, le 12 Septembre 1853, à ſon couſin Pierre-Marie-Roger Bigot, Comte de la Touanne, Officier de cavalerie démiſſionnaire; décédée à Orléans le 9 Mai 1878. De ce mariage eſt iſſue une fille unique : Marguerite Bigot de la Touanne, née au Mans le 21 Janvier 1855, mariée, le 26 Septembre 1875, à Jean-Marie-Roger, Comte d'Aboville, dont poſtérité.

XII. DEGRÉ.

Charles-Marie-Albert-Léonce Macé, *dit* le Comte de Gaſtines, né au Mans le

5 Septembre 1829, marié, le 14 Février 1855, à Demoiselle Théonie-Urfule-Angèle Le Monnier de Lorière, fille d'Édouard Le Monnier de Lorière, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Dame Clotilde-Anne-Renée Guillet de Préau. De ce mariage font iffus :

1. Charles-Marie-Joseph-René, qui fuit.
2. Anne-Louis-Marie-Édouard, né à Paris le 30 Mars 1857, Sous-Lieutenant au 6e régiment de dragons.
3. Léonce-Marie, né à Paris le 9 Décembre 1858, Sous-Lieutenant au 12e régiment de cuiraffiers.
4. Raynaud-Marie-Emmanuel, né, au château du Tertre, près Évron (Mayenne), le 22 Juillet 1865.
5. Charles-Antoine-Marie-Guy, né à Orléans le 19 Janvier 1867.
6. René-Marie-François, né au Tertre le 4 Octobre 1869.
7. Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné, né au Tertre le 17 Juillet 1872.
8. Victor-Marie-Raoul, né au Tertre le 17 Mai 1875.

XIII. DEGRÉ.

Charles-Marie-Joseph-René Macé, *dit* le Vicomte de Gaftines, né à Angers le 11 Janvier 1856, marié, à Coulmiers, le 3 Juillet 1880, à Demoiselle Jeanne-Marie-Luce de Gourcy, fille d'Albert-Gabriel, Comte de Gourcy, ancien Officier au 11e régiment de dragons, & de Dame Luce-Marie-Clotilde de la Bourdonnaye.

Alliances. — D'après un tableau généalogique de l'ancien cabinet de d'Hozier, on trouve que les Macé font alliés collatéralement aux Maifons fuivantes : Fouquet de la Varenne, Tessé, Champagne-Villaine, Bretagne-Vertus, Bertrand de la Bazinière, Montbazon, Choiseul-Praslin, Bautru, Mesmes, Colbert, d'Argouges, Rohan-Montauban, Durfort, Verthamon, Dreux-Nancré, Feydeau de Brou, Coigny.



NOTICE

SUR LES ANCIENS SEIGNEURS DU PLESSIS-MACÉ,

ASCENDANTS PRÉSUMÉS.

La communauté du lieu de réfidence, l'identité du nom, d'autres rapprochements encore, conftituent des préfomptions en faveur des traditions de famille qui font defcendre la Maifon de Macé de Gaftines d'un cadet des Macé, Seigneurs du Pleffis, connus en Anjou dès le dixième fiècle, poffeffeurs du riche fief du Pleffis-Macé, auquel ils donnèrent leur nom, & dont la juridiction s'étendait fur vingt & une paroiffes.

Les cartulaires de Saint-Nicolas, de Saint-Serge & du Ronceray d'Angers, l'Obituaire du prieuré de la Haye, & plufieurs chartes confervées aux Archives d'Angers & à la Bibliothèque nationale, reftitueraient huit degrés confécutifs des du Pleffis-Macé, depuis le premier auteur connu, qui fuit. Nous donnons cette notice pour ouvrir la voie aux recherches ultérieures.

I. DEGRÉ.

Raynaud Ier Macé, né l'an 980, vivant avec Richilde, fa femme, au cours des années 1030 & 1040, morts tous deux en 1060, laiffant un fils, qui fuit (*a*).

(*a*) Fondation d'un prieuré au Pleffis-Macé par Macé, dit *le Vieux*, pour le falut de fon âme & la rédemption des âmes de Raynaud & Richilde, fes père & mère. Bibl. nat., ancien fonds latin, mff. no 5446, fol. 243.

II. DEGRÉ.

Macé, *dit* le Vieux, Chevalier, Seigneur du Pleffis-Macé, comparait l'an 1060 dans la donation de la chapelle de Saint-Martin, fife dans la forêt de Chambiers, par Geoffroy de Jarzé, aux moines de Saint-Serge d'Angers (*a*).

III. DEGRÉ.

Foulque, l'un des cinq fils de Macé le Vieux, fut Seigneur du Pleffis-Macé en 1090, & époufa Agnès de Montjean, dont il eut Raynaud le Roux, qui fuit (*b*).

IV. DEGRÉ.

Raynaud II Macé, *dit* le Roux, poffécla le Pleffis-Macé de 1130 à 1150 (*c*).

V. DEGRÉ.

Raynaud III, mort en 1190 (*d*).

VI. DEGRÉ.

Raynaud IV, Seigneur du Pleffis-Macé, Baron de la Ferté-Macé, en prenant l'habit du Temple en 1214, confirme fes poffeffions à l'abbaye de Saint-Serge en préfence de fes fils Raynaud & Foulque (*e*).

VII. DEGRÉ.

Raynaud V, Seigneur du Pleffis-Macé, fut un des vingt-deux Chevaliers en préfence defquels Charles, Comte d'Anjou & du Maine, frère de Saint-Louis, promulgua à Saumur, le 1er Mars 1251, les ftatuts des Avocats de la province (*f*). La mort de Raynaud eft confignée à la date du 4 des calendes d'Octobre dans l'Obituaire du prieuré de la Haye (Bibl. d'Angers, nº 767, fol. 95).

Foulque du Pleffis-Macé, fecond fils préfumé du précédent, fut invefti, le jour de Pâques fleuries de l'an 1260, de la feigneurie de Saint-Germain-la-Varenne; il mourut en 1300 (*g*).

On croit que de lui defcendent :

Macé, *dit* le Templier, *Seigneur de Gaftines*, Chevalier du Temple, qui échappa à l'extermination des Chevaliers de cet ordre en 1314. Il eft cité dans l'acte de fondation de la chapelle Sainte-Catherine, dans l'églife Notre-Dame de Sablé, au Maine, par Amaury de Craon, daté du 28 Janvier 1336 (*h*).

Perrin Macé, Chevalier, Seigneur de Maches, Surintendant des finances, troifième fucceffeur d'Enguerrand de Marigny; mort le 26 Janvier 1358.

Jean Macé, mort en 1425 (*i*).

Thomas Macé, Gentilhomme des Ducs de Bretagne Jean V & François Ier, qui époufa Anne le Vayer (*j*). On les croit père & mère de Simon (marié en 1475 à Marie Gaby) par lequel d'Hozier commence la filiation régulière des Macé de Gaftines.

On trouve encore du nom de Macé plufieurs Chevaliers croifés en 1096, 1106 & 1248.

Philippe, fils de Raynaud III, élu en 1201 Grand Maître de l'Ordre du Temple, exerça le magiftère de cette milice célèbre avec beaucoup d'éclat & fut le 13e des vingt-deux chefs de l'Ordre.

Mathieu Macé, Évêque de Tréguier, en Bretagne, l'an 1417, mort en 1422.

(*a*) Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 474 : vente aux moines de Saint-Nicolas par Macé le Vieux. — Charte de Raynaud le Roux, auquel on préfente *cartam Mathei fenioris;* Cartulaire de Saint-Serge, t. II, fol. 242, Archives d'Angers.

(*b*) *Teftamentum Fulconis de Plaxitio Jherofolimam proficifcentis.* Cart. beatæ Mariæ Andegavenfis, rot. II, cart. 28, Bibliothèque d'Angers, nº 760. — Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 197.

(*c*) Charte de Raynaud le Roux, citée à la note (*a*).

(*d*) Notice fur le Pleffis-Macé par M. de Wifmes, dans l'*Anjou pittorefque.*

(*e*) Bibliothèque nationale, original daté d'Angers, Juin 1214, mff. A. F. L. nº 5446, p. 119.

(*f*) Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 166.

(*g*) Notice fur le Pleffis-Macé par M. de Wifmes.

(*h*) Pefche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. IV, p. 740.

(*i*) Bibliothèque nationale, titres originaux, 25 Juillet 1402 & 19 Novembre 1424.

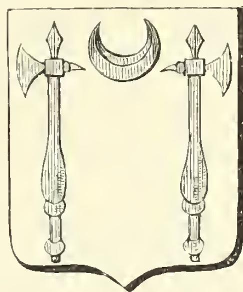
(*j*) Bibliothèque nationale, contrat original du 17 Avril 1476.



MAHÉ DE LA VILLEGLÉ,

Anciens Seigneurs de Crec'hmorvan, de Trézéquer, de Kermorvan, de Kerouant, de Pradenon, de Keryvon, de Berdouaré, des Perrières, de la Villeglé & du Bourgblanc.

EN BRETAGNE.



D'Argent à deux Haches d'armes adoſſées de Gueules, ſurmontées d'un Croiſſant de même.
COURONNE : *de Comte.*

Cette famille eſt d'ancienne extraction, ainſi que le conſtate la Réformation de Bretagne de 1669, lors de laquelle CHARLES-SÉBASTIEN Mahé put produire une filiation de ſept degrés antérieurs. Le 19 Août 1294, on voit figurer dans une Aſſemblée de la Nobleſſe (oſt du Duc de Bretagne), à Ploërmel, ALAIN de Kermorvan, du fief de Léon (*a*). On trouve encore, en remontant aux premiers perſonnages connus : « YVON (*b*), fils de HERVÉ, Seigneur de Crec'hmorvan, Archer « dans la montre de Jean de Penhoët, pour le recouvrement de la perſonne du « Duc en 1420, exempt de fouages à la Réformation de 1426, paroiſſe de Cleder; « GUYON, fils du précédent, vivant en 1481, père : 1° de GUYON, époux de Jeanne « DE KEROZIC, auteur des Seigneurs de Trézéquer & de Kermorvan; 2° d'OLIVIER, « époux de Françoiſe DE KERBIQUET, auteur des Seigneurs de Berdouaré, qui « exiſtent encore. »

CHARLES-SÉBASTIEN, cité plus haut, fut compris, avec ſon père, CLAUDE Mahé, Seigneur de Kermorvan, & ſes frères, dans l'arrêt de maintenue de nobleſſe, rendu pour ſa famille les 20 Mai 1669 & 14 Octobre 1770 (M. Huart, rapporteur) & inféré dans le 3e manuſcrit des jugements de maintenue (*c*). Il forme le VIIIe degré de la filiation d'après la Réformation.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES-SÉBASTIEN Mahé, Seigneur des Perrières, de la Villeglé & du Bourgblanc, auteur de la branche cadette, épouſa, le 30 Novembre 1687, Noble Demoiſelle DE KERVENO, de laquelle il eut, entre autres enfants :

(*a*) Dom Lobineau, *Hiſtoire de Bretagne*, t. IX.
(*b*) Potier de Courcy, *Nobiliaire & Armorial de Bretagne*, t. II, p. 126.
(*c*) Bibliothèque nationale, mſſ. — Bibliothèque de la ville de Rennes, extrait des *Jugements de maintenue*, t. II.

1. Joseph-Marie-Julien, qui fuit.
2. Charles-Gabriel, Écuyer, Lieutenant d'une compagnie de chevau-légers commandée par le Sieur de Villelongue, Capitaine.
3. Marie-Charlotte, mariée à Nicolas de Babinet, Confeiller Secrétaire du Roi & Avocat au Parlement.

IX. DEGRÉ.

Joseph-Marie-Julien Mahé, Écuyer, Seigneur des Perrières & de la Villeglé, né à Moncontour en 1697, Procureur du Roi à Moncontour (Côtes-du-Nord), marié, le 25 Juillet 1720, à Rofe-Élifabeth Grandchamps Leclerc de Kerlivio, dont il eut, entre autres enfants :

1. Gabriel-Antoine, qui fuit.
2. Augustin-Victor-Alexandre, né le 27 Février 1740, Curé de La Chèze, mort fur l'échafaud pendant la Terreur.
3. Pélage-François, né le 7 Janvier 1736, Avocat au Parlement, auteur de la branche du Bourgblanc. Son fils, Pélage-François Mahé du Bourgblanc, Colonel d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur, mort en 1849, avait époufé Demoifelle Marie-Pauline Douladoure, veuve Lasserre, qui habite Touloufe. Il en eut deux filles :
   I. Jeanne, née le 19 Juillet 1844, mariée à Mr de Viguerie, Propriétaire à Touloufe.
   II. Claire, née le 25 Novembre 1845, décédée en 1868.

X. DEGRÉ.

Gabriel-Antoine Mahé de la Villeglé, Receveur des *devoirs* de Bretagne, Chevalier de l'ordre du Lys, né à Moncontour le 15 Mai 1745. Il remplit les fonctions de Maire dans l'arrondiffement de Loudéac (Côtes-du-Nord) pendant la Révolution, le Confulat, l'Empire & la Reftauration. Il avait époufé, le 8 Juillet 1771, Noble Demoifelle Jeanne-Marie-Étienne de la Chesnaye, dont, entre autres enfants :

XI. DEGRÉ.

Jean-Gabriel-Pélage Mahé de la Villeglé, né à La Chèze le 20 Juillet 1775, marié, le 20 Germinal An VIII (10 Avril 1800), avec Julienne Moisan, qui lui donna plufieurs enfants, entre autres :

1. Alexandre-Jean-Marie, qui fuit.
2. Ange-Léon-Marie, marié, le 4 Juin 1843, à Noble Demoifelle Antoinette-Marie-Vincente Roullin de Morigny, dont deux enfants :
   I. Léonce-Marie-Ange, né le 19 Avril 1844.
   II. Marguerite-Marie-Anne, née le 11 Novembre 1845, décédée le 14 Décembre 1862.
3. Achille-Ange-Pélage, Capitaine d'artillerie en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur, Percepteur à Cambremer (Calvados), décédé le 2 Juin 1870.
4. Alfred-Léon, Curé aux miffions du Saint-Efprit à la Guadeloupe, décédé le 3 Octobre 1858.

XII. DEGRÉ.

Alexandre-Jean-Marie Mahé de la Villeglé, né le 3 Avril 1813, marié, le 3 Avril 1837, à Marie-Anne-Gabrielle Deniel, de laquelle il eut cinq enfants :

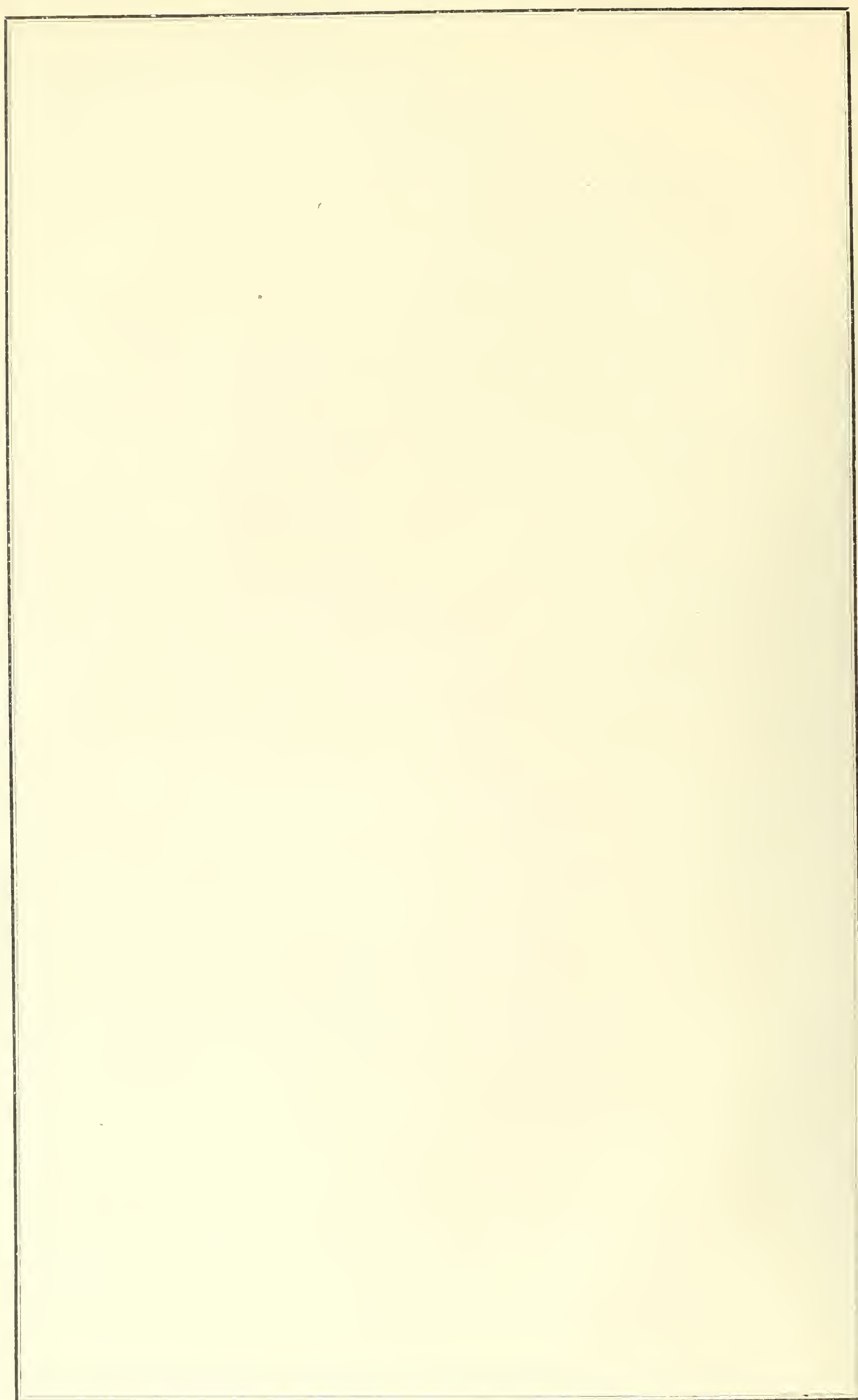
1. Alexandre-Jean-Sébastien, Docteur-Médecin, ancien Chirurgien auxiliaire de la marine impériale, né le 1er Avril 1839.
2. Louis-Sébastien-Ange-Marie, Commiſſaire de la marine, né le 8 Septembre 1842, marié, le 17 Août 1876, à Noble Demoiſelle Geneviève des Robert, dont deux enfants :
   I. René-Louis-Marie, né à Cayenne le 16 Juillet 1877.
   II. Marie-Thérèse-Louise, née à la Martinique le 25 Août 1879.
3. Gustave-Jean-Marie, Sous-Inſpecteur des poſtes & télégraphes du Morbihan, à Vannes, né le 7 Janvier 1845.
4. Marie-Anne-Gabrielle, née le 8 Décembre 1840.
5. Zoé-Anne-Marie, née le 16 Août 1848.



Il exiſte encore divers repréſentants de la branche aînée de la famille de Mahé, entre autres : Mr Mahé de Berdouaré, Receveur des domaines à Arzano (Finiſtère). Une Demoiſelle Mahé de Berdouaré a épouſé Mr Leforestier de Quillien, qui habite Daoulas (Finiſtère).

Une branche cadette, celle des Mahé de la Bourdonnais, deſcendant du célèbre marin, Gouverneur de l'île de la Réunion ſous Louis XV, exiſte encore dans le Morbihan.

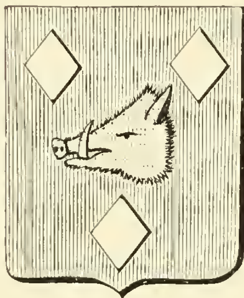




DE MAINTENANT,

Anciens Seigneurs de Pinon en partie, Lévremont, Plainval en partie, Éreuse, la Tilloye, Rochefort, Gondreville, &c., &c.

EN PICARDIE.



De Gueules à une Hure de Sanglier d'Or, accompagnée de trois Losanges d'Argent, posés 2, 1.

Cette famille, qui appartenait à la Maison militaire du Roi (*a*), a produit, en différentes fois, les titres justificatifs de sa filiation (*b*) depuis :

PREMIER DEGRÉ.

Edme de Maintenant, I[er] du nom, qui fut tué à l'assaut de la ville de Pontoise l'an 1441. De son mariage avec Jacqueline d'Avesne, il eut :

1. Edme de Maintenant, } tués tous deux à la bataille de Monthléry, en 1465.
2. Étienne de Maintenant, }
3. Michel de Maintenant, qui suit.

II. DEGRÉ.

Michel de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Pinon, fut marié avec Isabeau de Courcelles, dont il eut pour fils :

1. Michel de Maintenant, tué en Italie dans l'armée qu'y conduisit Charles VIII.
2. Lionnet de Maintenant, qui suit.

III. DEGRÉ.

Lionnet de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Pinon, eut de Jeanne Cœuret, sa femme :

IV. DEGRÉ.

Edme de Maintenant, II[e] du nom, Écuyer, Seigneur de Pinon, qui fut tué à la bataille de Saint-Quentin en 1557. De son mariage, contracté le 4 Mai 1561, avec Barbe Parent, il eut :

(*a*) Voy. Graves, *Précis statistique sur le Canton de Betz* (Oise), p. 86, & aussi l'*Annuaire du département de l'Oise*, année 1851.

(*b*) Le titre le plus ancien est, à la date du 20 Juin 1451, le dénombrement d'un fief que possédait, dans la seigneurie de Pinon, Michel de Maintenant, Écuyer, donné à Aimé d'Aisne, Seigneur d'Aisne & de Pinon.

V. DEGRÉ.

Edme de Maintenant, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de Pinon, qui, de fon mariage, contracté le 12 Juin 1537, avec Louife d'Herculais (*a*), Dame de Lévremont, eut :

VI. DEGRÉ.

Oger de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Lévremont, exempté par le Roi, le 30 Octobre 1587, de la contribution au ban & arrière-ban, en confidération du fervice qu'il rendait dans fon armée, auprès de fa perfonne. De fon mariage, contracté le 17 Février 1575, avec Jeanne de Marle, il eut :

1. Philippe de Maintenant, qui fuit.
2. Gaspard de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Rochefort, marié à Marthe Buffet.

VII. DEGRÉ.

Philippe de Maintenant, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Lévremont, fut marié, le 25 Janvier 1599, à Madeleine du Bois, fille de Pierre du Bois, Confeiller au Siége préfidial d'Amiens, & de Marguerite des Essarts. Il eut de ce mariage :

1. Philippe de Maintenant, qui fuit.
2. Henri de Maintenant, Écuyer, Seigneur de la Tilloye, marié à Charlotte de la Cortilliette.
3. Marguerite de Maintenant, mariée à François de Monchy, Écuyer, Seigneur de Blain.

VIII. DEGRÉ.

Philippe de Maintenant, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Lévremont, Plainval & Bois-Cléron, fut marié, le 1er Mai 1629, à Jacqueline d'Ypre, fille de Jacques d'Ypre, Écuyer, Seigneur de Fluï, & de Suzanne de Gargant, & eut de ce mariage :

1. Jacques de Maintenant, qui fuit.
2. Claude de Maintenant, Écuyer, Seigneur d'Éreufe.
3. Marie-Élisabeth de Maintenant, mariée à François de Roze, Seigneur du Clos.

IX. DEGRÉ.

Jacques de Maintenant, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Lévremont, Plainval & Bois-Cléron, fut marié, le 2 Novembre 1655, à Louife de Valon, fille de Joachim de Valon, Écuyer, Seigneur de Bienville & Chambli, & de Madeleine Le Fèvre de Septvaux. Il eut de ce mariage :

1. Philippe de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Lévremont, né le 22 Décembre 1656, marié, le 21 Février 1686, à Marie de Combles; mort fans héritiers mâles.
2. Jacques de Maintenant, qui continue la defcendance.
3. Claude de Maintenant, né le 23 Mars 1660. } Sort inconnu.
4. Claude de Maintenant, né le 31 Janvier 1661. }
5. Alexandre de Maintenant, né le 16 Février 1662, Seigneur d'Éreufe, marié à Jeanne-Françoife de Chaboteaux.
6. Madeleine de Maintenant, née le 14 Avril 1663, morte en 1673.

(*a*) Ce nom eft encore écrit dans les titres : *d'Herculès*, *d'Erculais*, *de Reculé*.

7. Élisabeth-Louise de Maintenant, née le 7 Juillet 1664, qui entra en religion.
8. Joseph de Maintenant, né le 9 Février 1665, marié, le 29 Mai 1705, à Jeanne-Adrienne Cazier.
9. Antoinette de Maintenant, née le 17 Novembre 1666.
10. Louis-François de Maintenant, né le 27 Juillet 1668, mort en 1673.
11. Louise-Anne de Maintenant, née le 27 Novembre 1669.
12. Marie-Anne de Maintenant de Rochefort, née le 18 Janvier 1671, reçue dans la communauté des Demoifelles de Saint-Louis, à Saint-Cyr, fous le gouvernement de Madame de Maintenon, au mois de Janvier 1686, fur preuves de Nobleffe faites devant Charles d'Hozier & remontant à Edme Ier de Maintenant, fon huitième aïeul (*a*).
13. Marie-Madeleine de Maintenant de Rochefort, née le 2 Avril 1672, reçue à Saint-Cyr avec la précédente.

On croit que d'autres enfants font encore iffus de ce mariage, car il eft rapporté que Jacques de Maintenant eut dix fils dont neuf furent tués fur le champ de bataille (*b*).

X. DEGRÉ.

Jacques de Maintenant, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Lévremont, &c., né le 9 Janvier 1659, Aide-Major de la citadelle de Cambrai, fut marié à Marie-Anne Louvet, & eut de ce mariage :

1. Louis-Benoit de Maintenant, qui fuit.
2. Jean-Louis de Maintenant, mort fans enfants.
3. Madeleine-Louise-Élisabeth de Maintenant, mariée à Joachim Le Cornier, Chevalier, Major de la citadelle de Cambrai.

XI. DEGRÉ.

Louis-Benoit de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Lévremont, &c., fut marié, le 28 Février 1729, à Françoife-Antoinette Simon, fille de Adrien-Emery Simon, Écuyer, Seigneur de Gondreville, & de Jeanne-Françoife de la Fontaine. Il eut de ce mariage :

1. Jean-Louis de Maintenant, qui fuit.
2. Marie-Catherine de Maintenant, mariée à Jacques-Emmanuel de la Granche des Tuilleries.

XII. DEGRÉ.

Jean-Louis de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Gondreville, Rocquigny & autres lieux, fiégea parmi les membres de la Nobleffe convoqués en 1789 à Crépy, & protefta, l'un des premiers, contre la nomination du Duc d'Orléans comme Député de la Nobleffe aux États-Généraux, pour le bailliage de Crépy; élection furprife à la bonne foi de l'Affemblée (*c*). Il était Moufquetaire à la 1re compagnie, quand il époufa, le 29 Mars 1771, Marie-Anne-Nicole de Bosquillon (*d*). De ce mariage, il eut :

1. Antoine-Louis-Nicolas de Maintenant, qui fuit.

(*a*) Original aux archives de la famille.
(*b*) Graves, *loco citato*.
(*c*) *Annuaire du Département de l'Oife pour* 1866. Cahiers des vœux & doléances des trois Ordres convoqués en 1789 (Bailliage de Crépy).
(*d*) Ou Bosquillon.

2. Benoit de Maintenant, né le 21 Mars 1782, marié à Adélaïde-Conſtance Masson, de laquelle eſt né :

Alfred de Maintenant, aujourd'hui Inſpecteur général des finances.

3. Marie-Françoise-Sophie de Maintenant, mariée à Jean-Louis Dambry.
4. Marie-Anne-Louise de Maintenant, mariée à Nicolas-Alexandre Bezin d'Elincourt.
5. Antoinette-Marie-Anne de Maintenant, mariée à Jean-Louis Le Féron de Ville.

XIII. DEGRÉ.

Antoine-Louis-Nicolas de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Gondreville, né le 5 Mai 1777, eut de ſon mariage, contracté le 8 Février 1797, avec Marie-Anne-Roſe L'Huillier de la Chapelle :

1. Alexandre de Maintenant, qui ſuit.
2. Thaïs de Maintenant, mariée à Iſidore Colmet Daage.

XIV. DEGRÉ.

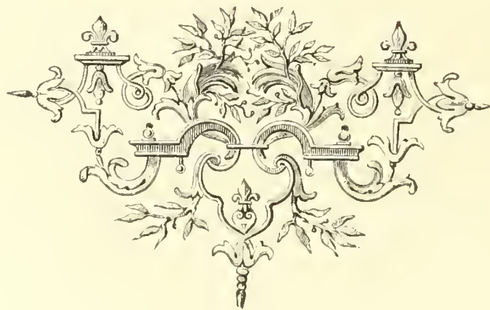
Alexandre de Maintenant, né le 18 Septembre 1800, Notaire à Crépy, épouſa, le 9 Juillet 1827, Geneviève-Éliſabeth-Zénaïde Hennequiene, & eut de ce mariage :

1. Auguste-Félix de Maintenant, qui ſuit.
2. Antonine de Maintenant, morte en 1834.
3. Anne-Pauline-Zénaïde de Maintenant, mariée à Louis Marcilly, aujourd'hui Inſpecteur des forêts.

XV. DEGRÉ.

Auguste-Félix de Maintenant, né le 2 Novembre 1836, aujourd'hui Procureur de la République à Compiègne, a épouſé, le 28 Octobre 1863, Adèle Floquet, & a de ce mariage :

1. Jacques de Maintenant, né à Compiègne le 26 Juillet 1871.
2. Pierre-Marie-Joseph de Maintenant, né à Compiègne le 31 Mars 1877.
3. Thérèse-Marie-Adèle-Eugénie-Geneviève de Maintenant, née à Compiègne le 6 Août 1864.



DE MANDAT-GRANCEY,

Anciens Seigneurs de Mandat, la Jonchère, Bouron, Berny, les Pins (près Montoire), Chamarande (près Chaumont-en-Baffigny), Mathault (près Bar-fur-Aube); Barons de Nully, Comtes de Grancey, &c.

EN LIMOUSIN ET EN CHAMPAGNE.



D'Azur au Lion d'Or; au Chef d'Argent, chargé d'une Hure de Sanglier de Sable, défendue d'Argent, & accoftée de deux Rofes de Gueules. SUPPORTS : *Deux Lions.* DEVISE : Quò te fata trahunt. — Enfe & verbo.

La famille de Mandat eft originaire du Limoufin où fe trouve le village de Mandat, commune de Preffignac, à quelques kilomètres de Rochechouart, département de la Haute-Vienne. Ses armoiries & fa fépulture fe voyaient encore au fiècle dernier dans l'églife d'Aixe (La Chenaye-Desbois, Suppl., t. II, p. 406).

GUILLAUME Mandat & fa femme font cités par Thaumas de la Thaumaffière (*Hiftoire du Berry*, édit. de Bourges, 1689, p. 477) comme bienfaiteurs de l'églife de Buffy, d'après un document du XI[e] fiècle.

JEHAN Mandat, d'après un titre de 1366, du Cabinet des ordres du Roi, fut Tréforier du Duc d'Anjou, Comte de Touloufe, frère de Charles V.

JEHAN Mandat parut à une montre militaire, tenue au Blanc, en Berry, le 7 Septembre 1418, en qualité d'Écuyer.

Ce n'eft qu'à partir du fuivant que la filiation eft établie régulièrement.

PREMIER DEGRÉ.

GALLIOT (*a*) Mandat, Écuyer, Seigneur de la Jonchère, fut Page, puis Maréchal des logis de Henri II, Roi de Navarre, enfuite Secrétaire des commandements de la Reine Marguerite. Il époufa en 1536 Marie BRODEAU (*b*), arrière-petite-fille de Jean de Beaune, Argentier des Rois Louis XI & Charles VIII; petite-nièce de Jacques de Beaune, Baron de Samblançay, Surintendant des finances du Roi François I[er]; petite-nièce du Cardinal Briçonnet; nièce de Martin de Beaune, Archevêque de Tours; coufine de Renault de Beaune, Grand-Aumônier de France; tante d'Anne

(*a*) Modification du nom de saint Gall, Évêque de Clermont, vénéré dans la région de l'Aquitaine qui comprenait le Limoufin & le Berry. — Galliot, I[er] du nom, eft qualifié Noble homme dans les écrits du temps, notamment dans les Lettres patentes fignées Henri, enregiftrées en la Cour des aides de Paris le 14 Janvier 1575.

(*b*) Brodeau & de Brodeau, très ancienne nobleffe de Touraine, s'illuftra dès le XII[e] fiècle à la croifade fous Philippe II-Augufte. A porté les titres de Marquis de Candé, de Châtre & de la Chaffelière.

de Montmorency, Baron de Fosseux (mort en 1592), & de François de la Tremoille, premier Marquis de Noirmoutiers (mort en 1608).

De ce mariage vinrent cinq enfants, dont :

II. DEGRÉ.

GALLIOT Mandat, IIe du nom, Seigneur de la Jonchère, reçu Conseiller Secrétaire du Roi le 20 Novembre 1572 (*a*). Il épousa, le 25 Juillet 1575, Catherine LE LIÈVRE, de la famille LE LIÈVRE DE LA GRANGE. Il en eut huit enfants. Son fils aîné, GALLIOT, continua la branche aînée qui s'éteignit à la seconde génération. Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 29 Janvier 1623, Marguerite LE REBOURS, & fut père de MARIE, alliée, par contrat du 10 Septembre 1645, avec Antoine LE FEVRE, Seigneur de la Barre, Lieutenant général des armées du Roi & Gouverneur du Canada en 1682 (*b*).

III. DEGRÉ.

CLAUDE Mandat, second fils du précédent, fut Conseiller au Parlement de Paris en 1614. Son frère NICOLAS, Conseiller du Roi, Général de la Cour des Monnaies, Maître ordinaire de la Chambre des Comptes, Maître d'hôtel du Roi, eut un fils, mort Capitaine de cavalerie au régiment de Richelieu. Claude eut, de son mariage avec Jeanne LOMBARD, six enfants, dont :

IV. DEGRÉ.

GALLIOT Mandat, IIIe du nom, Écuyer, Conseiller au Parlement de Paris en 1639, Conseiller d'État en 1652, Conseiller de Grand'chambre honoraire en 1673, eut de sa femme Catherine LIONI, qu'il avait épousée le 2 Septembre 1640, fille de Zano LIONI, Noble florentin, Sieur de Thibault-Roussel, Conseiller-Secrétaire de la Reine, & de Louise MANORELLI, huit enfants, dont :

1. ALEXANDRE, qui suit.
2. GALLIOT, Abbé-Prieur de Céton & de Pontneuf (Perche) en 1678, Conseiller-Clerc au Parlement de Paris le 12 Juillet 1680, Conseiller de Grand'chambre en 1700, mort en 1732.
3. MARGUERITE, qui épousa en premières noces, par contrat du 27 Août 1653, Ferry MALET DE GRAVILLE, *dit* le Marquis de Valsemé (*c*).
4 & 5. Deux autres filles, reçues d'abord pensionnaires, puis Religieuses de l'Abbaye royale de Poissy.

V. DEGRÉ.

ALEXANDRE Mandat, Écuyer, Conseiller du Roi, Maître des Comptes en 1670, épousa Catherine-Antoinette HERINCX, fille de Jean HERINCX & d'Élisabeth DE BACKHUYSEN, d'une famille hollandaise. Ils eurent six enfants, dont :

1. GALLIOT, IVe du nom, qui suit.
2. ALEXANDRE, Mousquetaire du Roi, puis Enseigne au régiment des Gardes, ensuite Conseiller du Roi & Maître des Comptes.

(*a*) Tessereau, *Histoire de la grande Chancellerie de France*, t. Ier.

(*b*) La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, généalogie *de Mandat*.

(*c*) P. Anselme, *Histoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 873. Il y a une erreur dans les noms des père & mère de Marguerite Mandat.

VI. DEGRÉ.

Galliot de Mandat, IVe du nom, Écuyer, Baron de Nully, né le 5 Septembre 1683, nommé Conſeiller au Parlement de Paris par brevet du 18 Juillet 1714, & envoyé à Vienne pendant les années 1713 & 1714, le Marquis de Torcy étant Secrétaire d'État, en qualité de Chargé d'affaires. Il réuſſit à empêcher une alliance de ſe former contre le Roi de France, entre l'Angleterre, l'Empire & les Provinces-Unies. Sa correſpondance, qui en fait foi, exiſte aux archives du Miniſtère des affaires étrangères. Le Cardinal Dubois, dans ſes mémoires, le cite comme un négociateur diſtingué. Il reçut du Roi, en récompenſe de ſes ſervices, la terre & ſeigneurie des Pins, près Montoire. Le 26 Janvier 1720, il fut nommé Maître ordinaire des requêtes de l'hôtel du Roi & reçu au Grand Conſeil le 6 Mars de la même année. C'eſt pour lui que la terre de Nully fut érigée en Baronnie, antérieurement au 15 Novembre 1727, date à laquelle il fit hommage au Roi, en qualité de Baron de Nully, entre les mains de Mgr d'Agueſſeau, Chancelier de France. Il épouſa, par contrat du 28 Juillet 1730, Dame Marie-Anne Cherouvrier des Grassières, fille de Jean Cherouvrier des Grassières, Écuyer, Seigneur de Lambroiſe, Pierrefitte & autres lieux, ci-devant Inſpecteur général de la marine & des galères du Roi, Conſeiller-Secrétaire du Roi, & de Sainte de Revol (*a*). Galliot Mandat mourut le 7 Février 1755, laiſſant de ſon mariage :

1. Antoine-Jean-Galliot, qui ſuit.
2. Galliot-Jean-Marie, dont la poſtérité ſera rapportée plus loin.
3. Marie-Françoise-Félicité, née le 18 Janvier 1742, qui épouſa, en premières noces, le 4 Juillet 1763, François-Simon Briçonnet, Chevalier, Marquis d'Oyſonville, de la famille du célèbre Cardinal Briçonnet; & en ſecondes noces, le 18 Juillet 1774, Nicolas, Marquis de Fraguier, Brigadier des armées du Roi & Lieutenant des Gardes du corps dans la compagnie écoſſaiſe.

VII. DEGRÉ.

Antoine-Jean-Galliot de Mandat, Seigneur de Berny & des Pins, Baron de Nully, *dit* le Marquis de Mandat, né le 7 Mai 1731, Mouſquetaire, puis Officier aux Gardes françaiſes, ſe retira avec le brevet de Colonel, Chevalier de Saint-Louis. Plus tard Chef de bataillon de la ſection des Filles-Saint-Thomas à l'organiſation de la Garde nationale de Paris, enfin Commandant général de cette garde & des dernières troupes chargées de la défenſe du château des Tuileries & de la famille royale dans la nuit du 10 Août 1792. Il mourut héroïquement ce même jour, aſſaſſiné pour avoir refuſé de ſigner un contre-ordre aux diſpoſitions militaires qu'il avait priſes pour s'acquitter de ſa miſſion (*b*). De ſon mariage avec Angélique-Simonne Boucher, fille de Claude-Olivier Boucher, Seigneur de Villiers, &c., Conſeiller au Parlement de Paris, & de Louiſe-Simonne Noblet de Rommery, il eut :

1. Alexandre, *dit* le Marquis de Mandat, Officier aux Gardes françaiſes, mort, ſans poſtérité, le 28 Avril 1827.
2. Marie, mariée, par contrat du 28 Février 1777, à E.-G. de Favières, Conſeiller au Parlement.



(*a*) Il avait pour belle-ſœur Jeanne-Claude Cherouvrier des Graſſières, Marquiſe de Tourny, mère de l'Intendant général de Guyenne, de l'Abbé-Comte de Lyon, & du Lieutenant général Marquis de Tourny, Comte de Grancey, dont il ſera parlé au VIIIe Degré.

(*b*) Mortimer Ternaux, *Hiſtoire de la Terreur.*

VII. DEGRÉ.

Galliot-Jean-Marie de Mandat, Chevalier, Baron de Nully, Seigneur de Chamarande, de Thil, &c., né le 23 Octobre 1733, Mousquetaire du Roi, 1re compagnie, en 1750, s'est retiré du service en 1771 avec le brevet de Lieutenant-Colonel. A rendu hommage au Roi pour la terre & baronnie de Nully, entre les mains de Mr de Lamoignon, le 7 Novembre 1757. A été pourvu de l'office de Grand Bailli d'épée de la ville de Chaumont-en-Bassigny, par lettres données à Versailles le 7 Juin 1769. A présidé en 1789 l'Assemblée des trois Ordres de son bailliage, en particulier l'ordre de la Noblesse. Il mourut en 1805. Il avait épousé, par contrat du 4 Novembre 1764, Marie-Françoise-Charlotte Le Petit de Lavaux, fille unique de Gédéon-Claude Le Petit de Lavaux, Seigneur & Baron de Mathault, ancien Capitaine au régiment de Vexin, Grand Bailli d'épée de Chaumont, & de Charlotte-Jeanne de Poirresson, fille du Marquis de Chamarande. De ce mariage vinrent :

1. Adrien-Simon-Galliot-Marie, qui suit.
2. Charles-Alexandre-Galliot, *dit* le Chevalier de Mandat, né le 3 Décembre 1766, fut destiné d'abord par sa famille à l'ordre de Malte pour lequel il fit ses preuves. Il servit dans la cavalerie, fut Lieutenant-Colonel, Chevalier de Saint-Louis, émigra, combattit à l'armée de Condé, puis en basse Normandie, sous les ordres du Marquis de Frotté, son parent. Blessé très grièvement au combat de Vire, il ne se rétablit jamais. Sous la Restauration, il fut nommé Commandant supérieur des Gardes nationales de l'arrondissement de Chatillon-sur-Seine, & mourut en 1831.
3. Antoine-Galliot-Marie, *dit* le Baron de Mandat, né le 2 Février 1769, Officier au régiment d'Armagnac, Chevalier de Saint-Louis, émigra, combattit dans la basse Normandie. Marié à A. Le Bas Duplessis; mort en 1841, sans enfants.
4. Martial-Étienne, né le 12 Décembre 1770, Officier dans Royal-Cravate, Chevalier de Saint-Louis, émigra, servit dans l'armée de Condé, puis en basse Normandie, comme Chef de légion. Son souvenir y est resté vivant à cause de sa bravoure extraordinaire & des talents militaires dont il fit preuve en maintes circonstances, notamment au combat de Vire, où il avait le commandement supérieur des forces royalistes. Il était surnommé « *Le Balafré* », à cause d'un coup de sabre reçu dans cette lutte, au visage. Pris par trahison, les armes à la main, il ne se rendit qu'à la condition de voir donner la vie sauve à deux royalistes qui l'accompagnaient. Il fut fusillé à Caen le 5 Octobre 1798. Ses ennemis eux-mêmes, dans leurs journaux, rendirent hommage à sa bravoure comme à la noblesse & à la loyauté de son caractère.
5. Maurice-Fortuné, né le 18 Septembre 1773, mort en 1792 à la Guadeloupe, Officier de marine.

Charles, Antoine, Martial & Maurice Mandat ou de Mandat (indifféremment dans les recueils publics ou actes du temps), ont fait leurs preuves de noblesse devant les Généalogistes du Roi, pour être admis aux écoles royales & au service militaire, savoir : le premier, le 4 Février 1783, les autres le 24 Novembre 1781; ces preuves sont conservées au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.

6. Alexandrine-Claudine-Félicité, née le 25 Octobre 1767, mariée à son cousin N. de Bienville, fut traduite en 1794 devant le Tribunal révolutionnaire; l'accusateur public Fouquier-Tinville reconnut qu'il n'y avait aucune charge contre elle; « mais, ajouta-t-il, elle s'appelle Mandat, je conclus à la mort ». Elle fut en effet exécutée avec son mari le 23 Prairial, an II (11 Juin 1794),

laiſſant deux filles mariées : l'une au Comte DE COMMINGES-GUITAUT, l'autre au Comte DE SEMALLÉ.

7. ANNE-SOPHIE, mariée à Nicolas-Pontus, Marquis DE LA MAGDELAINE-RAGNY, dernier repréſentant de l'illuſtre maiſon bourguignonne de ce nom. Elle mourut, ſans poſtérité, le 6 Octobre 1841.

VIII. DEGRÉ.

ADRIEN-SIMON-GALLIOT-MARIE de Mandat, Baron de Nully, Seigneur & Comte de Grancey, fut reçu en cette qualité comme Primicier du Chapitre de la collégiale dudit Grancey. Il était né le 8 Novembre 1765 (*a*); il fit comme Officier de la marine du Roi Louis XVI pluſieurs campagnes contre les Anglais. Il ſe diſtingua en pluſieurs occaſions, notamment au combat des Saintes (12 Avril 1782), à bord « *du Triomphant* ». Le 29 Octobre 1787, il recueillit en héritage, par la mort de ſon couſin Louis-Galliot Aubert, Marquis de Tourny, Comte de Grancey, Lieutenant général, Colonel du régiment de la Reine, Commandeur de Saint-Louis, les terres & ſeigneuries compoſant le Comté de Grancey, en Champagne (*b*). Il avait épouſé, le 19 Janvier 1799, Charlotte-Marguerite-Pauline DE PARIS-LABROSSE, ſa couſine, fille du Marquis DE PARIS, cinquième Préſident de ſon nom à la Cour des comptes. Elle mourut en 1810 & ſon mari le 19 Septembre 1811. Leur fils unique ſuit.

IX. DEGRÉ.

GALLIOT-MARIE-FRANÇOIS-ERNEST de Mandat-Grancey, Comte de Grancey, eſt né le 25 Mai 1808 à Grancey-le-Château. Il a épouſé, le 16 Mai 1830, Jeanne-Louiſe-Laurette-Rachel-Eugénie DE CORDOUË, née à Paris le 28 Décembre 1809, fille du Comte DE CORDOUË (*c*), ex-Chargé d'affaires de France à Varſovie vers 1820, & de E. DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC, fille elle-même de la Baronne de Montboiſſier, née de Lamoignon de Malesherbes. Le père de la Baronne de Montboiſſier était le célèbre Malesherbes, qui fut le dernier Défenſeur, par la parole, de la cauſe du Roi Louis XVI, défendue auſſi, en dernier lieu, par l'épée d'Antoine de Mandat, dans la journée du 10 Août. De ce mariage ſont nés :

1. EUGÈNE-ANTONIN, qui ſuit.
2. GALLIOT-GABRIEL-CHARLES, né le 25 Avril 1832 à Châtillon-ſur-Seine, Officier

(*a*) Il eſt appelé Adrien de Mandat & Baron de Mandat dans les recueils officiels & actes judiciaires de l'époque, notamment dans l'acte de priſe de poſſeſſion de la dignité de Primicier de l'égliſe collégiale de Saint-Jean, à Grancey, paſſé par-devant Mᵉ Ally, Notaire au bailliage de Langres.

(*b*) La terre de Grancey, érigée en comté, ſous Henri II, en faveur d'un membre de la famille de la Baume-Montrevel, & en duché-pairie (acte non enregiſtré au Parlement), en décembre 1611, en faveur de Guillaume de Hautemer de Fervacques, premier Maréchal de Grancey, devenu propriétaire de la terre par ſuite de mariage; paſſa de même à la famille Rouxel de Medavy, connue dans l'hiſtoire pour avoir produit, ſous les titres de : Comtes, de Marquis de Grancey, de Comtes de Marey, deux Maréchaux de France, deux Chefs d'eſcadre, un Cardinal & d'autres notabilités. Le dernier du nom, Louis-François-Rouxel, Comte de Grancey, mort le 20 Août 1728, laiſſa la terre à ſa veuve, Marie-Catherine Aubert de Tourny, reſtée Dame & Comteſſe de Grancey, en vertu de ſes repriſes & conventions matrimoniales. En mourant, ſans enfants, elle légua la terre à ſon neveu, le Marquis de Tourny. Il mourut lui-même ſans enfants, léguant Grancey, par teſtament du 7 Septembre 1786, à Adrien-Simon-Galliot-Marie de Mandat, ſon couſin, qui put exercer juſqu'à la Révolution, & exerça en effet, ſes droits comme Seigneur & Comte de Grancey. Il légua, de même, avec ſes biens, ſes titres à ſon fils unique, chef actuel de la famille. Le titre de Comte de Grancey, ainſi tranſmis à ce fils unique d'Adrien-Simon-Galliot-Marie, a été ***vérifié*** par le Conſeil du ſceau des titres, & ***confirmé*** par décret impérial du 5 janvier 1861, pour lui & ſes deſcendants.

(*c*) La famille de Cordouë, originaire d'Eſpagne & fixée en Provence en 1493, dans la perſonne de Ferrand de Corduba (en latin), Cordouë (en français), Cordes (en provençal), ſe rattache à celle qui a fourni à l'Eſpagne Gonzalve de Cordova, le grand Capitaine (*Nobiliaire* de Saint-Allais). — Antoine II, petit-fils de Ferrand, Gouverneur de la fortereſſe & de la ville d'Entrevaux, reçut en 1571, du Roi Charles IX, le collier de ſon ordre.

ſupérieur de cavalerie, marié, le 20 Juin 1863, à Éliſabeth DE GONTAUT-BIRON, fille de Louis DE GONTAUT-BIRON, Marquis de Saint-Blancard & Marquis de Gontaut, & de Félicie DE BAUFFREMONT, Princeſſe du Saint-Empire, fille de Théodore, Prince DE BAUFFREMONT & du Saint-Empire, & de Laurence de MONTMORENCY. De ce mariage :

I. GUILLAUME, né le 17 Avril 1864.

II. ANTONIN, né le 10 Septembre 1872.

III. LAURENCE, née le 24 Février 1867.

3. EDMOND-GALLIOT, né le 28 Juin 1842, ancien Officier de marine, marié, le 8 Janvier 1873, à Jeanne D'AVESGO DE COULONGES, fille de Louis D'AVESGO, Comte de Coulonges, & de Hélène DE LOUVENCOURT. De ce mariage :

I. HÉLÈNE, née le 23 Novembre 1873.

II. ANTOINETTE, née le 15 Décembre 1876.

4. ANNE-CHRISTINE, née le 26 Novembre 1833, Dame du Palais de S. M. la Reine des Belges, mariée, le 22 Mai 1854, à Aſtère DE KERCHOVE DE DENTERGHEM.

5. LÉONTINE, née le 7 Août 1835, mariée, le 28 Juin 1860, à Ludovic, Comte DE FLORANS, ſon couſin, morte ſans poſtérité le 26 Août 1867.

6. MARIE, née le 13 Septembre 1837, Sœur de Saint-Vincent-de-Paul.

X. *DEGRÉ.*

EUGÈNE-ANTONIN de Mandat-Grancey, *dit* le Vicomte de Grancey, naquit le 28 Mars 1831. Il fut Officier de marine, & donna ſa démiſſion après 16 ans de ſervices, dont environ 13 paſſés à la mer. Il fit les campagnes de Crimée (batteries de la marine), de Chine & de Cochinchine, notamment. Il fut décoré de la Légion d'honneur, du Medjidié (Turquie), des ordres de Pie IX & de Saint-Ferdinand d'Eſpagne. Nommé Chef du bataillon des Gardes mobiles de l'arrondiſſement de Châtillon-ſur-Seine, à la formation; il fut nommé Lieutenant-Colonel du régiment des Mobiles de la Côte-d'Or à l'arrivée du corps à Paris, lorſqu'on organiſa la défenſe de cette ville en 1870 contre l'invaſion allemande. Chargé, le 14 Octobre de la même année, de l'attaque ſpéciale du village de Bagneux, il s'acquitta ſi brillamment de ſa miſſion qu'il fut nommé Officier de la Légion d'honneur & peu après Colonel de ſon régiment. Il fut tué, le 2 Décembre 1870, à Champigny, en cherchant à rétablir le combat ſur un point d'où nos troupes avaient été repouſſées. Il épouſa, le 14 Janvier 1863, Délie DE RIVIERE DE RIFFARDEAU, fille de Charles, Duc DE RIVIERE, dont le père fut Ambaſſadeur à Conſtantinople, Capitaine des Gardes du corps de Monſieur, Pair de France & Gouverneur de Mgr le Duc de Bordeaux, & de Stéphanie DE COSSÉ-BRISSAC, dont le père, Artus DE COSSÉ-BRISSAC, fut Chevalier du Saint-Eſprit & Grand Officier de la Couronne ſous les Rois Louis XVIII & Charles X. De ce mariage :

1. HENRI-MARIE-GALLIOT-ANTOINE-GUILLAUME, né le 28 Octobre 1863.

2. CHARLES-MARIE-GALLIOT-ÉTIENNE-HUBERT, né le 12 Avril 1870.

3. MARIE-JEANNE-CHARLOTTE-ALDEGONDE-RHINGARDE, née le 2 Juin 1867.

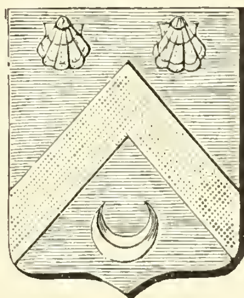
ALLIANCES. — Outre les alliances mentionnées plus haut, la famille de Mandat a été unie aux : D'ARGOUGES, D'AUNAY, DE GALLARD, DE FROTTÉ, DE GALLAND, & apparentée aux : MONTSOREAU, BEC-DE-LIÈVRE, Princes DE TALMONT (La Trimouille), POTIER DE NOVION, MOLÉ, SESMAISONS, LA ROCHEFOUCAULD, &c.



MARESCHAL DE LONGEVILLE (a),

Anciens Seigneurs de Longeville, Vuillafans, l'Étoile & autres lieux.

EN FRANCHE-COMTÉ.



D'Azur à un Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Coquilles de même, & en pointe, d'un Croiſſant d'Argent.

Cette famille a juſtifié de ſa nobleſſe pour ſon admiſſion en 1662 aux États généraux de la Franche-Comté devant la chambre de Meſſieurs de la Nobleſſe, convoqués pour la tenue deſdits États généraux, & depuis, devant le Juge d'armes de France, pour être pourvue, en la perſonne de François-Emmanuel Mareſchal de Longeville, d'un office de Chevalier d'honneur en la Chambre des comptes de Dôle.

PREMIER DEGRÉ.

« Catherin Mareſchal, Écuyer, fils de Pierre Mareſchal vivant l'an 1473, Secrétaire de Charles, Duc & Comte de Bourgogne, eut de ſon mariage avec Demoiſelle Jeanne de la Plume, fille d'Outevin de la Plume, Écuyer :

II. DEGRÉ.

« Jean Mareſchal, Écuyer, qui épouſa Demoiſelle Anne Ratte, duquel mariage naquit :

III. DEGRÉ.

« François Mareſchal, Écuyer, marié à Demoiſelle Antoinette David. Ils eurent pour fils :

IV. DEGRÉ.

« Noble François Mareſchal, qui fut accordé, le 27 Octobre 1624, avec Demoiſelle Georgine Courlet, fille de Jean Courlet, Conſeiller en la ville de Pontarlier, & de Demoiſelle Claudine Cécile, par contrat paſſé à Luxuremont devant Hugues Vormot, Tabellion général en Bourgogne. Par délibération faite le 13 Décembre 1642, dans le Conſeil de la cité impériale de Beſançon, il fut admis au nombre des Citoyens de ladite cité. De ce mariage eſt né :

(a) Cette généalogie, juſqu'au IXe degré incluſivement, eſt la reproduction textuelle d'un travail dreſſé par le Préſident d'Hozier en 1823.

V. DEGRÉ.

« Noble Désiré Marefchal, lequel eft dit fils de Noble François Marefchal, Seigneur de Longeville, & de Demoifelle Georgine Courlet, fa femme, dans fon contrat de mariage accordé le 16 Décembre 1651, avec Demoifelle Denife Richard, fille de Noble Julien Richard, Seigneur de Villers-Vaudey, &c., & de Demoifelle Claudine Richardot, devant Claude Gallet, Notaire à Dôle. Par délibération faite à Dôle le 3 Juin 1662, en la Chambre de Meffieurs de la Nobleffe, convoqués pour la tenue des États généraux de la Franche-Comté, il y fut admis pour avoir féance & voix délibérative comme les autres Gentilshommes de la province, en conféquence de ce qu'il avait prouvé par titres fuffifans être iffu de Pierre Marefchal, Secrétaire de Charles, Duc & Comte de Bourgogne, en 1473, dont le fils Noble Catherin Marefchal fut annobli par l'Empereur Charles-Quint. Il fit fon teftament en date du 13 Septembre 1667, dans lequel il eft qualifié Auditeur en la Chambre des comptes de Dôle. Il eut, entre autres enfants :

VI. DEGRÉ.

« Noble Jean-François Marefchal, Seigneur de Longeville, qui époufa, par contrat paffé à Dôle le 24 Septembre 1686, Demoifelle Françoife Garnier, fille de Noble Hugues Garnier, Seigneur de Parcey, & de Dame Jeanne-Sébaftienne Boisvin, fille de Claude Boisvin, Premier Préfident du Parlement de Dôle. De leur mariage naquirent, entre autres enfans :

1. Claude-Joseph Marefchal, qui fuit.
2. François-Désiré Marefchal, Écuyer, Confeiller-Maître en la Chambre des comptes & Cour des aides de Franche-Comté, né le 11 Mai 1702, & marié, par contrat paffé à Dôle le 11 Mars 1741, à Anne-Élifabeth, fille d'Antoine-Edme Perrin, Seigneur de Saux, Confeiller honoraire au Parlement de Befançon, & de Marie-Jacqueline Espiard, Dame de Saux, dont font iffus :
   - I. Claude-François Marefchal, né le 18 Juillet 1744, Religieux profès de l'ordre de Citeaux, décédé à Dôle le 27 Mars 1801.
   - II. Magdeleine Marefchal, née le 22 Juillet 1755, & mariée, le 25 Juin 1777, à François Perrin de Saux, fon coufin germain.
   - III. François-Désiré Marefchal, né à Dôle le 21 Août 1751, marié, le 17 Mars 1773, à Demoifelle Suzanne-Victoire-Philippe de Mesmay, morte le 6 Juillet 1785, fans enfants.

VII. DEGRÉ.

« Noble Meffire Claude-Joseph Marefchal, Seigneur de Longeville, Vuillafans, &c., Confeiller au Parlement de Befançon, né en 1691, fut accordé, le 18 Décembre 1721, avec Demoifelle Claudine Pajot, fille de Claude-Philibert Pajot, Confeiller du Roi, Tréforier de fes finances aux bailliages de Lons-le-Saulnier & d'Orgelet, & de Dame Claudine Pacard, par contrat paffé devant Meynier, Notaire à Befançon. De leur mariage font iffus, entre autres enfans :

1. François-Marie Marefchal, dont l'article fuit.
2. François-Emmanuel Marefchal, Écuyer, ancien Moufquetaire, né le 10 Mars 1733, reçu Chevalier d'honneur à la Chambre des comptes de Dôle, fur preuves de fa nobleffe juftifiées devant le Juge d'armes de France le 4 Mai 1762; marié à Dame Jeanne-Françoife de Chaillot, fille de Meffire Chrif-

tophe-Ignace de Chaillot, Préſident à mortier au Parlement de Beſançon, & de Dame Jeanne-Honorantine Richard de Villers-Vaudey, dont eſt iſſu :

I. Claude-Louis-Maximilien Mareſchal, qui n'eſt pas marié; &

II & III. Deux filles mariées qui ont des enfants.

VIII. DEGRÉ.

« François-Marie Mareſchal, Écuyer, Seigneur de Longeville, l'Étoile & autres lieux, Commiſſaire du Roi pour les ſalines de Franche-Comté, Conſeiller au Parlement de Beſançon en 1753, obtint des Lettres d'honneur en 1771; il épouſa, par contrat du 8 Juin 1768, Demoiſelle Philiberte-Gabrielle de Mouret, fille de Meſſire Denis-Ignace de Mouret, Seigneur de Châtillon, Préſident à mortier au Parlement de Beſançon, & de Dame Louiſe-Émilienne Durand d'Auxy. De ce mariage ſont nés :

1. Denise-Claudine-Sophie Mareſchal.
2. Joseph-Gabriel-Désiré Mareſchal, qui a continué la deſcendance.
3. Françoise-Désirée-Émilie Mareſchal, mariée à Pierre Charles de Richard d'Ivry, Écuyer, Major de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis.
4. Joseph-Marie-Élisée Mareſchal, Capitaine de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, marié à Demoiſelle Anne-Marie-Juſtine Desbiez, fille de N. Desbiez, Écuyer, Major de cavalerie, Commandant pour le Roi au fort de Saint-André de Salins, Chevalier de Saint-Louis, & de N... de Colmont, leſquels ont un fils nommé Philibert-Maximilien Mareſchal, né le 4 Janvier 1806 [décédé le 24 Décembre 1879].
5. Philiberte-Éléonore-Constance-Victoire Mareſchal, mariée à Claude-François-Catherin Tricalet de Taxenne, Écuyer, ſon couſin germain, qui a laiſſé en mourant une fille unique :

   Marie-François-d'Assise-Eulalie Tricalet de Taxenne, mariée à Trophime Courtot de Cissey.

IX. DEGRÉ.

« Joseph-Gabriel-Désiré Mareſchal de Longeville, Écuyer, a émigré, a fait la campagne de 1793 à l'armée de Condé, a ſervi dans l'armée des Princes, dans la ſeconde compagnie Noble d'Ordonnance. Il fut nommé par le Roi, ſuivant un brevet de Sa Majeſté donné à Paris le 19 Mars 1817, Capitaine de cavalerie, & Chevalier de Saint-Louis par lettre du 12 Mars précédent. Il avait épouſé, par contrat paſſé devant Catron, Notaire à Louhans, le 28 Juin 1802, Demoiſelle Marie-Charlotte-Françoiſe de la Rodde, Chanoineſſe du chapitre noble de Neuville, fille de Marie-Étienne-Charles-Louis, Comte de la Rodde, Écuyer, ancien Capitaine de cavalerie, & de Dame Marie-Charlotte-Roſe de la Garde de Chambonnas, dont il a eu un ſeul enfant :

Philibert-Gustave Mareſchal, Écuyer, né à Lavigny le 11 Nivôſe de l'an XII (2 Janvier 1804) *(a)* », qui ſuit.

(a) Ici s'arrête la généalogie dreſſée par d'Hozier. On lit à la ſuite : « Le préſent article généalogique dreſſé par nous Ambroiſe-Louis-Marie d'Hozier, Chevalier, Vérificateur des armoiries de France, ancien Préſident de la Cour des Comptes, aides & finances de Normandie, & Juge d'armes de France, à Paris le 10 Mars 1823. *(Signé :)* d'Hozier. — Pour Copie conforme à la minute exiſtant dans notre Cabinet, laquelle nous avons ſignée, après y avoir fait appoſer le ſceau de nos armes. A Paris le 13 Septembre 1826. *(Signé :)* d'Hozier. »
Cette copie, légaliſée, ſe trouve entre les mains du chef actuel de la famille.

X. DEGRÉ.

Philibert-Gustave Marefchal de Longeville, chef actuel de la maifon, né à Lavigny le 2 Janvier 1804, a époufé, le 10 Juin 1828, Demoifelle Zénaïs-Marguerite Clerambault de Vendeuil, fille du Marquis Albert de Vendeuil, Chevalier de Saint-Louis, & d'Auguftine Jehannot de Bartillat. De ce mariage font iffus :

1. Marie-Désiré Marefchal de Longeville, mort en bas âge.
2. Marie-Denis-Charles-Albert Marefchal de Longeville, né le 13 Avril 1832, Religieux de l'ordre de Saint-François, en religion le père *Jean*.
3. Marie-Louis-Paul Marefchal de Longeville, né le 3 Avril 1834, marié, en premières noces, le 28 Mars 1859, à Marie-Anna de Wangen de Géroldseck, morte le 21 Janvier 1863. De ce mariage eft iffu :
   Marie-Philippe-Eugène Marefchal de Longeville, né le 15 Août 1862.
   Et en fecondes noces, le 11 Juillet 1864, à Demoifelle Adelaïde-Marie Carrelet de Loisy, dont :
   I. Marie-Gustave-Olivier Marefchal de Longeville, né le 25 Avril 1865.
   II. Marie-Louis-Philibert-Hugues Marefchal de Longeville, né le 1er Juin 1867.
   III. Marie-Joseph-Henri Marefchal de Longeville, né le 23 Février 1869.
   IV. Anne-Marie Marefchal de Longeville, née le 18 Juin 1866.
   V. Marie-Marguerite-Émilie Marefchal de Longeville, née le 2 Octobre 1870.
4. Marie-Maximilien Marefchal de Longeville, né le 29 Mars 1836, Chevalier de la Légion d'honneur, marié, le 12 Août 1862, à Demoifelle Victoire-Auguftine-Athénaïs du Puy de Semur. De ce mariage font iffus :
   I. Marie-Henri-Philibert Marefchal de Longeville, né le 22 Juin 1867.
   II. Marie-Adèle-Antonie Marefchal de Longeville, née le 19 Juin 1863.
   III. Louise-Marie-Marguerite Marefchal de Longeville, née le 25 Octobre 1864.
5. Marie-Guy Marefchal de Longeville, né le 23 Juin 1841, marié, le 6 Juillet 1867, à Demoifelle Marguerite-Mélanie-Marie Malotau de Guerne. De ce mariage font iffus :
   I. Marie-Dominique-Philibert-Jean Marefchal de Longeville, né le 15 Juin 1872.
   II. Marie-Augustine-Désirée-Josèphe Marefchal de Longeville, née le 19 Septembre 1868.
   III. Marie-Marguerite-Suzanne Marefchal de Longeville, née le 20 Février 1870.
   IV. Marie-Pie-Mélanie-Madeleine Marefchal de Longeville, née le 7 Décembre 1879.
6. Marie-Albert Marefchal de Longeville, décédé en bas âge.
7. Marie-Augustine Marefchal de Longeville, née le 22 Juin 1829, mariée, le 20 Mars 1851, à Jofeph-Roger-Gafpard Durand de Gevigney. De ce mariage font iffus :
   I. Jean-Paul-Marie-Hector Durand de Gevigney, né le 6 Novembre 1855.
   II. Marie-Joséphine-Marguerite Durand de Gevigney, née le 5 Janvier 1852, Religieufe Carmélite.
   III. Marie-Augustine-Lucie Durand de Gevigney, née le 27 Décembre

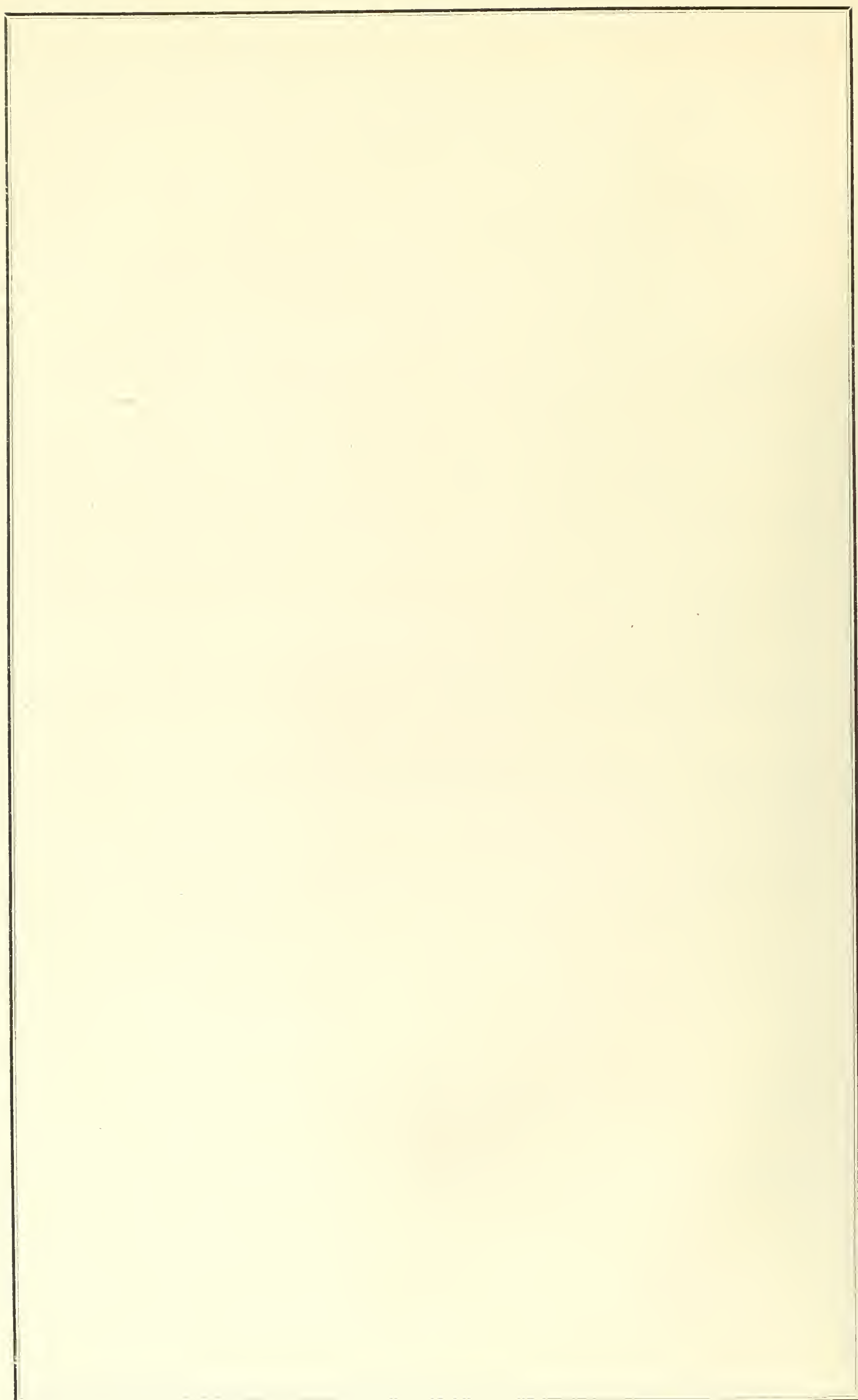
1853, mariée, le 27 Janvier 1874, à Jean-Baptiſte-Arthur d'Orival de Fontenelay. De ce mariage ſont iſſus :

1. Xavière-Julia-Marie d'Orival de Fontenelay, née le 16 Janvier 1875.
2. Félicie-Augustine-Marie-Marguerite d'Orival de Fontenelay, née le 15 Septembre 1876.
3. Zenaïs-Adrienne-Marie-Gabrielle d'Orival de Fontenelay, née le 23 Août 1878.
4. Marie-Jeanne-Esther-Marthe d'Orival de Fontenelay, née le 15 Avril 1880.

8. Marie-Émilie-Eugénie-Caroline Mareſchal de Longeville, née le 10 Mars 1839, mariée, le 6 Janvier 1856, à Ferdinand-Charles-Alexis-Marie Arnoulx de Pirey. De ce mariage ſont iſſus :

I. Charles-Léopold-Marie-Philippe Arnoulx de Pirey, Sous-Lieutenant de cavalerie, né le 13 Avril 1857.
II. Philibert-François-Marie Arnoulx de Pirey, né le 7 Janvier 1862.
III. Gustave-Marie-Paul Arnoulx de Pirey, né le 21 Avril 1865.
IV. Maximilien-Marie-Paul Arnoulx de Pirey, ne le 6 Mai 1867.
V. Alfred-Marie Arnoulx de Pirey, né le 8 Mars 1869.
VI. Léopold-Philibert-Marie-Philippe Arnoulx de Pirey, né le 20 Juin 1871.
VII. Henri-François-Marie Arnoulx de Pirey, né le 5 Juillet 1873.
VIII. Albert-Marie-Joseph Arnoulx de Pirey, né le 16 Décembre 1874.
IX. Augustine-Marie-Clémence Arnoulx de Pirey, née le 22 Juillet 1858.
X. Antoinette-Marie-Thérèse Arnoulx de Pirey, née le 27 Novembre 1859.
XI. Marie-Sophie Arnoulx de Pirey, née le 18 Juin 1863.
XII. Louise-Marie-Josèphe-Augustine Arnoulx de Pirey, née le 13 Février 1877.
XIII. Marguerite-Marie-Collette Arnoulx de Pirey, née le 22 Février 1879.
XIV. Jeanne-Marie-Eugénie-Antonie Arnoulx de Pirey, née le 13 Janvier 1881.

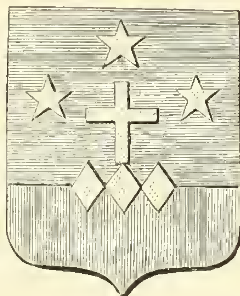




DE MATHAREL,

Anciens Seigneurs du Chery, de Lasteyras, des Echarpies, du Joux, de la Marthe, de Pas-Redon, des Granges, de Manneville, de la Rivière, &c.

EN AUVERGNE ET EN NORMANDIE.



D'Azur à la Croix alaifée d'Or, accompagnée de trois Étoiles, une en chef, deux en flancs, auffi d'Or; au-deffous de la Croix, coupé de Gueules, chargé de trois Lofanges d'Or en fafce, moitié fur l'Azur, moitié fur le Gueules. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : In hoc figno vinces.

La famille de Matharel, primitivement Mattarelli, eft originaire de la ville de Ravenne, en Italie, où elle était connue dès l'an 1300 (*a*).

ARMANDO Mattarelli, d'abord attaché à l'expédition de Louis, Duc d'Anjou, dans le royaume de Naples, vint fe réfugier en France vers 1385, après la mort de ce Prince, à la fuite des guerres civiles qui ravageaient alors l'Italie. En récompenfe de fes fervices, le roi Charles VI, neveu du Duc d'Anjou, donna à Armand Matharel (*b*) (nom dès lors francifé) une dot, avec faculté de réfider au château d'Uffon, en Auvergne. C'eft là qu'il époufa, en 1388, Marie DE CISTERNE, fille & unique héritière de Meffire Amblard DE CISTERNE, Seigneur du Chery (château aujourd'hui en ruine, fitué près du Vernet, dans le Puy-de-Dôme). En effet, ce nom de Chery a été confervé jufqu'aujourd'hui par la branche aînée de la maifon de Matharel; elle poffède encore l'ancienne maifon des Cifterne, à Uffon, où la Reine Marguerite venait fouvent lorfqu'elle était exilée en ce lieu, de 1587 à 1605. Le Capitaine-Châtelain d'Uffon était alors un Matharel, & il réfidait dans le manoir de fes ancêtres.

La Chenaye-Desbois a donné fur cette famille une longue notice généalogique, dreffée fur titres originaux, mais qui n'eft pas exempte de quelques inexactitudes.

Elle commence la filiation fuivie à ARMAND, mentionné ci-deffus, dont le fils aîné,

(*a*) Primo Uccellini, *Dizionario ftorico di Ravenna* (Ravenna, 1855, in-4°, p. 293), rapporte, pour la famille patricienne de Ravenne, qui y fubfiftait encore au fiècle dernier, abfolument les mêmes armoiries que celles portées par les Matharel fixés en France.

Cette communauté d'origine a été établie dans un procès-verbal dreffé à Ravenne le 5 Mai 1646, & attefté par Nicolas Guidi de Bagno, Archevêque d'Athènes & Nonce en France. Elle eft rappelée, avec quelques développements, dans des Lettres de confirmation de nobleffe accordées par le roi Louis XIV, en Novembre 1699, à Antoine de Matharel, Seigneur de la Marthe.

(*b*) Les premières générations de cette famille établies en France ne portaient pas de particule, fe conformant en cela à leur nom original; en Italie, en effet, les noms patronymiques des plus grandes familles n'ayant pas, en général, été formés, comme en France, à l'aide des noms de fiefs, ne comportent pas de particule nobiliaire.

Blaise, eut, entre autres enfants, Étienne, qui a continué la defcendance, & Antoine, auteur d'une branche qui retourna en Italie où elle s'éteignit.

Étienne eut pour fils : Antoine, Ier du nom, auteur de la branche qui eft reftée en Auvergne & dont il fera queftion plus loin, & Jean, auteur de la branche qui alla s'établir en Normandie, en la perfonne de fon petit-fils, Antoine, qui fuit.



BRANCHE CADETTE,

ÉTABLIE EN NORMANDIE.

VI. DEGRÉ.

Antoine Matharel, Écuyer, Seigneur des Granges, né à Uffon en 1537, fils de Guillaume, Procureur du Roi en la châtellenie d'Uffon, fut d'abord Avocat au barreau de Paris, enfuite Confeiller au Parlement de Bretagne en 1573, & devint, cette même année, Procureur général de la reine Catherine de Médicis, &, en 1577, Commiffaire réformateur des domaines de Bretagne. Plufieurs documents relatent les réformes accomplies par ce légiflateur habile, mis au nombre des hommes illuftres de fon temps; fon portrait gravé fait partie de la collection Gaignières, confervée au Cabinet des eftampes de la Bibliothèque nationale. Il mourut en 1586. De fon mariage avec Jeanne Le Lieur, font iffus une fille & deux fils :

1. Antoine, dont le fils Jean n'a pas laiffé de poftérité mâle.
2. Augustin, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

Augustin Matharel, Écuyer, Seigneur de Manneville & de la Rivière, Avocat au Parlement, Secrétaire du Roi le 16 Février 1621, avait époufé, par contrat du 31 Décembre 1614, Claude Le Cirier, fille de Georges Le Cirier, Écuyer, Sieur de la Haye, l'un des Cent Gentilshommes de la Maifon du Roi. De ce mariage, fept enfants, dont l'aîné fuit.

VIII. DEGRÉ.

Louis de Matharel, né à Paris en 1619, fut envoyé en miffion à Venife le 12 Juin 1648, à la fuite de laquelle il aurait reçu, felon La Chenaye-Desbois, le titre de Duc, par lettres patentes du Sénat de la République de Venife, de 1651. Il fut nommé Confeiller du Roi en 1652, & chargé, dans la même année, d'une miffion auprès du Duc de Mantoue. Pourvu de l'office de Secrétaire général de la marine du Levant en 1658, il devint Intendant général de juftice, police & finances de la marine du Levant le 1er Avril 1670. Il fut maintenu dans fa nobleffe par arrêt du Confeil d'État du 16 Juillet 1668, mourut à Toulon en 1673, & fut inhumé à Paris. De fon mariage, contracté le 29 Mai 1666, avec Marie Le Secq, fille de François Le Secq, Tréforier général de la Bourfe des États de Languedoc, il eut cinq enfants, dont deux fils.

1. Louis-Gaspard, Premier Chambellan de Monfieur, Frère unique du Roi (1694), puis Premier Maître d'hôtel du Duc d'Orléans (1701); mort fans poftérité.
2. Antoine-Augustin, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

ANTOINE-AUGUSTIN, Marquis (*a*) de Matharel, né en 1671, reçu Chevalier de Malte de minorité en 1676, entra dans l'armée, combattit à Spire, à Hochſtedt, à Oudenarde & à Malplaquet, & devint Brigadier d'armée en 1719. Il avait épouſé, par contrat du 5 Février 1715, Marie-Henriette ARMAND, fille du Gouverneur d'Honfleur & de Pont-l'Évêque; hérita de cette fonction de ſon beau-père, & mourut en 1722, laiſſant deux fils :

1. FRANÇOIS-ALEXANDRE-AUGUSTIN, Gouverneur d'Honfleur après ſon père; mort célibataire en 1731.
2. MARIE-JOSEPH, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

MARIE-JOSEPH, Marquis (*b*) de Matharel, né en 1720, Gouverneur d'Honfleur, de Pont-l'Évêque & du pays d'Auge (après la mort de ſon frère aîné), Chevalier de Saint-Louis le 31 Mars 1738, épouſa, en premières noces, par contrat du 4 Janvier 1740, Marie-Madeleine LE BIGOT DE MARTIGNY, dont il eut deux fils morts ſans poſtérité. De ſon ſecond mariage, contracté le 19 Mai 1752, avec Adélaïde-Félicité DE FIENNES, fille & unique héritière de Charles-Maximilien, Marquis DE FIENNES, de l'illuſtre maiſon de ce nom, il laiſſa en mourant, le 9 Octobre 1777, deux fils :

1. AUGUSTE-JOSEPH-FÉLICITÉ, qui ſuit.
2. ARMAND-JOSEPH, né en 1755, Chevalier de Malte & Mouſquetaire, mort ſans enfants.

XI. DEGRÉ.

AUGUSTE-JOSEPH-FÉLICITÉ, Marquis de Matharel-Fiennes (*c*), né en 1753, mort le 16 Décembre 1781, Mouſquetaire & Capitaine de cavalerie. Il avait épouſé, par contrat du 25 Décembre 1774, ſigné du Roi & de la famille royale, Marie-Angélique-Louiſe-Gabrielle-Camille DE LAMBERTYE, fille d'Emmanuel-François, Marquis DE LAMBERTYE. Leur fils unique fut :

XII. DEGRÉ.

AUGUSTE-EMMANUEL-MAXIMILIEN, Marquis de Matharel-Fiennes, né le 29 Juin 1777, Secrétaire général de la marine & des colonies, décédé en 1846, avait épouſé : 1° Louiſe DU HAUTOY; 2° Adélaïde ALADANE.

Du premier mariage vint : ADOLPHE, Marquis de Matharel-Fiennes, Chevalier de la Légion d'honneur, Capitaine de cavalerie en retraite, mort, ſans alliance, en 1873.

Du ſecond mariage eſt iſſu : CHARLES-EMMANUEL-PALAMÈDE, Marquis de Matharel-Fiennes, après le décès de ſon frère aîné. Il a épouſé, en 1856, Eugénie DUPONT DE CHAVAGNEUX, dont une fille, JEANNE, née en 1857, & mariée en 1877 au Baron DE TERBECK.

(*a*) Ce titre lui a été conféré en qualité de Gouverneur aux marches du royaume (frontières) : c'était l'uſage, & des Lettres royales portent l'adreſſe de *Marquis* de Matharel.

(*b*) Ainſi qualifié, de même que ſon père, dans les Lettres royales accordant au fils aîné de ſon ſecond mariage la permiſſion d'ajouter à ſon nom celui de Fiennes.

(*c*) En vertu des Lettres royales du mois de Juillet 1776, il a été autoriſé, pour lui & ſes deſcendants, à ajouter à ſon nom & à ſes armes le nom & les armes de ſa mère, de Fiennes du Bois. Original en parchemin.



BRANCHE AINÉE,

CELLE DES SEIGNEURS DU CHERY.

[AUVERGNE.]

V. DEGRÉ.

Antoine de Matharel, II[e] du nom, petit-fils d'Étienne, dont il a été queſtion plus haut, & fils d'Antoine, I[er] du nom, était Seigneur de Laſteyras & des Écharpies, Bailli d'épée & Capitaine-Châtelain pour le Roi en la châtellenie d'Uſſon, &, depuis l'exil de la Reine Marguerite de France en ce lieu, il devint ſon Secrétaire des finances (*a*). De ſon mariage, contracté le 18 Septembre 1570, avec Madeleine Poisson, il eut :

1. Claude, qui ſuit.
2. Pierre, Général des Feuillants, Confeſſeur du Pape Paul V; béatifié & mort en odeur de ſainteté à Rome.

VI. DEGRÉ.

Claude de Matharel, Seigneur de Laſteyras, des Écharpies, &c., né en 1578, Lieutenant particulier en la châtellenie d'Uſſon, puis Conſeiller du Roi, Tréſorier des régiments au département des guerres, Lieutenant général du gouvernement de la province d'Auvergne, mort à Uſſon en 1658, avait épouſé, par contrat du 8 Janvier 1603, Jeanne du Mas, dont il eut une fille & trois fils :

1. François, qui ſuit.
2. Pierre, auteur des Seigneurs de la Marthe, éteints à la fin du ſiècle dernier.
3. Antoine, auteur d'une branche éteinte à la génération ſuivante.

VII. DEGRÉ.

François de Matharel, Seigneur de Laſteyras, né en 1604, Conſeiller du Roi, Élu en l'élection d'Iſſoire & Lieutenant général en la châtellenie d'Uſſon, mort en 1650, avait épouſé, par contrat du 6 Août 1646, Marie de Grandon, fille d'Antoine de Grandon, Seigneur de la Delye, & de cette union vint :

VIII. DEGRÉ.

Antoine de Matharel, III[e] du nom, Seigneur de Laſteyras, des Écharpies & du Chery, né en 1648, Avocat en Parlement, Conſeiller du Roi, Lieutenant général en la prévôté d'Uſſon, mort en 1711, avait épouſé, par contrat du 19 Octobre 1673, Antoinette du Floquet, dont il eut ſept enfants, entre autres :

1. Jean-Baptiste, qui ſuit.
2. François-Antoine, auteur d'une branche éteinte à la génération ſuivante.

IX. DEGRÉ.

Jean-Baptiste de Matharel, I[er] du nom, Écuyer, Seigneur du Chery, né en 1674, fut maintenu dans ſa nobleſſe par arrêt du Conſeil d'État du 9 Août 1714, ſur

(*a*) Certificat daté du 16 Juillet 1588.

preuves remontant à 1510 (*a*). Il mourut en 1743, après avoir époufé, par contrat du 16 Mars 1720, Gabrielle DE CHAMPFLOUR, dont il eut cinq filles & un fils qui fuit.

X. DEGRÉ.

DAMIEN-LOUIS-ANTOINE de Matharel, Écuyer, Seigneur du Chery, né en 1727, époufa, par contrat du 1er Mars 1745, Marie-Anne-Huguette DE FAY-MAUBOURG (*b*), fille de Meffire Florimond DE FAY, Chevalier, Comte de Coiffe, Seigneur de Mazel, & de Dame Claudine-Huguette DE BOULIEU. De cette union font iffus quatre filles & deux fils, dont le fecond a continué la defcendance.

XI. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-MARIE de Matharel, Écuyer, Seigneur du Chery, né en 1747, un des deux cents Chevau-légers de la garde ordinaire du Roi en 1774. De fon fecond mariage, contracté le 12 Octobre 1772, avec Urfule DE MOLINERIE DE MUROLLES, il eut :

1. DAMIEN-LOUIS-ALEXANDRE, qui fuit.
2. MARIE-AUGUSTIN-MELCHIOR, dont la poftérité fera rapportée plus loin.
3. AUGUSTE-LOUIS, né en 1783, Capitaine de frégate, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, mort en 1855, n'ayant laiffé que deux filles de fon mariage avec Lucette DE BOISLUISANT.
4. LOUIS-HIPPOLYTE-JEAN, né en 1784, dont la defcendance fera rapportée plus loin.
5. LOUISE-PHILIBERTE, née en 1785, mariée au Comte DE TRÉMEUGE DE LA ROUSSIÈRE, morte en 1829.

XII. DEGRÉ.

DAMIEN-LOUIS-ALEXANDRE, qualifié de Comte de Matharel du Chery, né le 24 Juin 1773, fit fes preuves de nobleffe devant d'Hozier pour fon admiffion à l'École militaire d'Effiat en 1790, & devint Officier au régiment de Flandre. Il eft mort en 1855, laiffant d'un fecond mariage avec Caroline DE SALVERT DE MONTROGNON :

XIII. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-LUDOVIC, qualifié de Comte de Matharel du Chery, né le 1er Juillet 1817, Infpecteur général des finances honoraire, Officier de la Légion d'honneur, Tréforier général d'Ille-&-Vilaine. Il a époufé : 1° en 1847, à l'île Bourbon, où il était en miffion, Camille FÉRY D'ESCLANDS; 2° en 1860, Henriette FÉRY D'ESCLANDS, fa belle-fœur.

Du premier mariage font iffus :

1. MARIE-LOUIS-ANDRÉ-ALEXANDRE, né à Paris le 2 Avril 1850, Receveur des finances.
2. MARIE-CAROLINE-ANDRINE, née le 27 Août 1852.

Du fecond mariage eft iffu :

ARMAND, né en 1863.

(*a*) Copie authentique, vifée par d'Hozier de Sérigny.

(*b*) Son frère, Claude-Florimond de Fay, par fon mariage avec la petite-fille de Jean-Hector de Fay de la Tour-Maubourg, devint le chef de cette illuftre Maifon.

PREMIER RAMEAU.

XII. DEGRÉ.

Marie-Augustin-Melchior de Matharel, né en 1780, Maréchal de camp, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur, mort en 1843 au château de Pas-Redon, laiſſant de ſon mariage avec Anette Boucaumont de Montfand :

1. Victor-Augustin, qui ſuit.
2. Marie, mariée en 1840 à Pierre-Gilbert d'Auriac.
3. Léonide, mariée en 1844 au Baron Charles de Marilhac, fils du Général de ce nom.

XIII. DEGRÉ.

Victor-Augustin de Matharel de Pas-Redon, né en 1820, ancien Préfet, Conſeiller à la Cour des comptes, Chevalier de la Légion d'honneur, a épouſé en 1852 Claire Jaÿr, fille de l'ancien Miniſtre. De ce mariage :

1. Hippolyte-Melchior, né en 1854, Officier d'artillerie.
2. René, né en 1858.
3. Camille, né en 1861.

SECOND RAMEAU.

XII. DEGRÉ.

Louis-Hippolyte-Jean, qualifié de Vicomte de Matharel (*a*), né le 10 Novembre 1784, Receveur général des finances du Puy-de-Dôme de 1843 juſqu'en 1850, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1854. De ſon premier mariage avec Mélanie-Zoé de Mailhet, ſont iſſus :

1. Elzéar, mort jeune.
2. Marie-Victor, qui ſuit.

D'un ſecond mariage avec Zoé d'Aurelle de Montmorin, ſont iſſus :

1. Louis-Victor, né le 5 Janvier 1835, Receveur des Finances, marié en 1862 à Gabrielle de Rouville, dont une fille : Marguerite.
2. Émilie, née en 1833, mariée au Comte Arthur de Viry.
3. Athénaïs, née en 1834, mariée à Henri de Feligonde de Villeneuve.

XIII. DEGRÉ.

Marie-Victor, qualifié de Vicomte de Matharel, né à Paris le 27 Août 1819, Tréſorier général du Puy-de-Dôme, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, de Charles III d'Eſpagne, Chevalier de la Légion d'honneur, de Malte & de pluſieurs autres ordres. Il a épouſé, en ſecondes noces, le 27 Avril 1852, Auguſte-Anne-Sidonie-Lucie Richard de Soultrait, fille du Receveur général du département du Rhône. De ce mariage :

Jean-Maximilien de Matharel, né à Lyon le 14 Janvier 1859, Officier de réſerve d'artillerie.

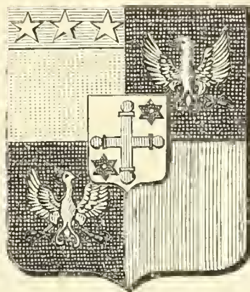
(*a*) La qualité de Vicomte eſt donnée à Louis-Hippolyte-Jean de Matharel dans un grand nombre de documents authentiques.



DE MAURÈS DE MALARTIC,

Anciens Seigneurs de Malartic, du Caſtillon de Maſſas, Tailhac, Gorgueverte, Cadeilhane, Roquetaillade, Artigues, Saint-Geniez, &c.; Comtes de Montricoux; Vicomtes de Saint-Antonin.

EN ARMAGNAC.



Écartelé : au 1[er], d'Or au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Argent; aux 2[e] & 3[e], de Sable à l'Aigle d'Argent, becquée & membrée de Gueules, qui eſt DE MAURÈS; *au 4[e], de Gueules plein,* qui eſt DU VIVIER; *ſur le tout : d'Argent à la Croix pommetée de Gueules, accompagnée au deuxième & troiſième canton d'une Molette d'Éperon de Sable,* qui eſt DE MALARTIC. SUPPORTS : *deux Aigles.* COURONNE : *de Comte.* CIMIER : *une tête d'Aigle.*

Ancienne & puiſſante famille qui tire ſon nom d'une terre ſituée près de Riſcle, en Armagnac, & qui l'a donné au château de Malartic, près d'Auch, en Gaſcogne. Dans les nombreux hommages que ſes membres ont rendus dans le XIII[e] & le XIV[e] ſiècle, ils ſont qualifiés Damoiſeaux, Chevaliers, Nobles & puiſſants Seigneurs. Elle compte de brillants ſervices militaires & a joué un rôle non moins honorable dans la magiſtrature.

La filiation ſuivie *(a)* ne peut être établie qu'à partir d'ARNAUD, qui ſuit, préſumé fils d'ODDON, Seigneur de Malartic & du Caſtillon de Maſſas, lequel, par ſon teſtament de 1267, donna la terre de Malartic à MANHALD ou ARNAUD, ſon fils aîné, & celle du Caſtillon de Maſſas à ODDON, ſon ſecond fils.

PREMIER DEGRÉ.

ARNAUD, Seigneur de Malartic, fut un des quinze Gentilshommes qui en 1279 accompagnèrent Dame Conſtance, Vicomteſſe de Marſan, fille de Gaſton VII, Vicomte de Béarn, lors de l'hommage qu'elle rendit de ladite Vicomté au Roi de France, comme Duc de Guyenne. Il fut auſſi un des Seigneurs de l'Armagnac qui traitèrent, le 7 Janvier 1285, avec le Comte de Feſenſac lors des Coutumes qu'il donna à cette province. Il eut trois fils, dont l'aîné ſuit, & vivait encore en 1319.

II. DEGRÉ.

OTHON de Malartic, fit une donation à Bertrand de Merenguis, le 14 Mars 1311, dans laquelle il prend la qualité de *Nobilis Otho de Malo artico, Dominus caſtri de Maloartico.* Il fut père de trois enfants, dont :

(a) Cette filiation eſt établie d'après la généalogie de la maiſon de Malartic dreſſée par Beaujon, Conſeiller du Roi, Avocat général, &c., ſur les titres originaux & les manuſcrits des Ordres du Roi, le 16 Novembre 1767. — Voir auſſi, pour la filiation complète, La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleſſe.*

III. DEGRÉ.

Oddon, ſon fils aîné, Seigneur de Malartic, fut compris dans l'hommage & convocation des Nobles des vicomtés de Béarn & de Marſan du 27 Février 1343, & fit un bail à fief à Jean de Viola le 7 Décembre 1350. Il eut cinq enfants, parmi leſquels :

1. Guillaume-Manhald de Malartic, qui ſuit.
2. Pierre, qui fut héritier d'Arnaud, ſon oncle, qui lui ſubſtitua ſon frère Guillaume-Manhald, par teſtament du 2 Novembre 1385. Il eſt encore connu par un acte du 29 Janvier 1390.

IV. DEGRÉ.

Guillaume-Manhald, Seigneur de Malartic, encore mineur lorſque ſon père mourut, rendit hommage en 1346, pour ſa terre de Malartic, à Éléonore de Commenges, tutrice de Gaſton, Comte de Foix. Il fut un des Seigneurs qui, le 10 Octobre 1370, traita, pour le Roi de France & le Duc d'Anjou, avec Bernard de Juſſan, chargé des intérêts du Roi d'Angleterre. Il vivait en 1380, & n'eut qu'une fille, Jeanne, qui porta la ſeigneurie de Malartic à la maiſon du Caſtillon de Maſſas, par ſon mariage avec Oddon, qui ſuit, ſon couſin au Ve degré de la branche cadette.

V. DEGRÉ.

Oddon, Seigneur du Caſtillon de Maſſas, de Malartic, de Gorgueverte, &c., rendit hommage, le 17 Septembre 1392, à Bertrand, Comte d'Armagnac, pour la terre du Caſtillon de Maſſas, ainſi que pour celle de Malartic, comme procureur fondé de ſa femme, & le même hommage, le 20 Janvier 1420, à Jean, nouveau Comte d'Armagnac. Il épouſa, en 1391, ſa couſine, Jeanne de Malartic, fille unique & héritière de Noble Guillaume-Manhald de Malartic. Par ce mariage, la branche aînée de la Maiſon de Malartic, ſéparée depuis 1267, ſe réunit à celle du Caſtillon de Maſſas. De cette union vinrent trois enfants, parmi leſquels :

VI. DEGRÉ.

Jean, Seigneur de Malartic, du Caſtillon de Maſſas, de Tailhac & de Gorgueverte, rendit hommage deſdites terres au Comte d'Armagnac & fournit ſes dénombrements le 19 Octobre 1454. Il s'unit au Comte de Foix dans toutes ſes guerres & fut compris dans la montre des Gentilshommes alliés & confédérés dudit Comte de l'an 1460. Il avait épouſé en 1428 N. Duez de Carmain, dont il n'eut qu'un fils. Il vivait encore en 1501.

VII. DEGRÉ.

Jean, Seigneur de Malartic & du Caſtillon de Maſſas, ſe maria, en premières noces, par contrat du 11 Juin 1459, avec Blanche d'Aurignac, dont il n'eut qu'une fille, Imberte, mariée, le 31 Mars 1484, à Noble Jean de la Porte; &, en ſecondes noces, avec Catherine de Lupé du Garané. Il eut trois enfants de ce ſecond mariage, dont :

VIII. DEGRÉ.

Oddon ou Oddet, Seigneur de Malartic, ſe fit reconnaître en 1489 & 1490 par ſes emphytéotes en qualité de Seigneur de Malartic. Il avait épouſé, le 3 Mars 1492,

Demoifelle Marie DE BIRAN, fille de Jean DE BIRAN, Seigneur de Roquefort, & de Jeanne DE ROQUELAURE. De ce mariage, il eut fix enfants, qu'il laiffa fous la tutelle d'Odet d'Efparbès & de Bernard de Biran, &, par fon teftament du 21 Juillet 1504, il inftitua pour héritier fon fils, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS-ODDON, Chevalier, Seigneur de Malartic, du Caftillon de Maffas, de Cadeilhane & de Roquetaillade. Il céda, par une tranfaction paffée, le 20 Juillet 1524, avec fa fœur Marie & Bernard de Léomont, fon mari, la terre du Caftillon de Maffas. Il époufa, au mois de Janvier 1525, Jeanne DE LA GOLSE DU REPAIRE. Il fit fon teftament le 29 Janvier 1533, & laiffa, fous la tutelle de fa femme, fes trois enfants en bas âge, dont le troifième fuit.

X. DEGRÉ.

ODDET-AMANIEU, Seigneur de Malartic, époufa, le 29 Juin 1553, Sufanne DE GUILLERMY. Il s'attacha au Roi de Navarre, qu'il fervit longtemps, & défendit fucceffivement les villes de Bayonne & de Barcelone, ce qui lui mérita une lettre très flatteufe de la Princeffe Catherine, fœur du Roi Henri IV, en date du 3 Octobre 1591. De fon mariage, il eut quatre enfants, dont l'aîné fuit.

XI. DEGRÉ.

GUILLAUME de Malartic, Seigneur de Gorgueverte & d'Artigues, tranfigea avec fes frères fur la fucceffion de leur mère au mois de Mars 1590. Fut héritier de Raymond de Malartic, fon oncle, & vivait encore en 1611. Il avait époufé, le 29 Juin 1582, Marie DE BAYLLE, dont il eut cinq enfants. L'aîné fuit.

XII. DEGRÉ.

AMANIEU de Malartic, Chevalier, Seigneur de Gorgueverte & d'Artigues, Préfident de l'Élection d'Agenais, par provifions du 30 Novembre 1630, Maire & Commandant de la ville d'Agen pendant les troubles de Guyenne; fut chargé en 1640 de la revue des troupes qui étaient dans l'Agenais; fervit fous le Duc d'Épernon dans la guerre contre les rebelles, qui, connaiffant fa fermeté, l'avaient fait fortir de vive force de la ville d'Agen, où il rentra avec de nouveaux ordres du Roi, mais il y périt peu de jours après des bleffures qu'il avait reçues dans une nouvelle fédition, le 17 Septembre 1650, ayant fait fon teftament deux jours avant. Les rebelles, après fa mort, pillèrent, incendièrent & détruifirent fes poffeffions, ce qui eft juftifié par l'enquête faite d'autorité du Parlement de Paris & par l'arrêt de cette Cour, du 17 Janvier 1653, rendu à la requête de fa veuve. Il avait époufé, en premières noces, le 15 Mars 1611, Demoifelle Marie DE CORNIER, &, en fecondes noces, le 20 Avril 1640, Demoifelle Rofe DE MAURÈS, fille de Guillaume DE MAURÈS, Maître des Requêtes ordinaire du Roi, & petite-fille de Michel DE MAURÈS, Confeiller d'État. Il eut de ce fecond mariage fix enfants, dont le dernier fuit.

XIII. DEGRÉ.

JEAN-VINCENT de Maurès de Malartic, Comte de Montricoux (*a*), Seigneur d'Ar-

(*a*) Sa tante, Anne de Maurès, Dame d'Artigues & Comteffe de Montricoux, l'ayant inftitué fon héritier, par teftament du 28 Novembre 1686, de tous les biens qu'elle poffédait au pays d'Agenais, à la charge de porter le

tigues, Écuyer, Brigadier des armées du Roi, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis & Lieutenant de Roi au gouvernement de la ville de Perpignan le 20 Octobre 1690. Né posthume le 22 Novembre 1650, fit son testament le 20 Juin 1708, & mourut à Perpignan le 25 Mars 1721. Il avait épousé, par contrat du 27 Décembre 1692, Marie-Thérèse DU VIVIER, veuve de Charles de la Rebertière, Chevalier, & fille de Henri, Baron DU VIVIER, Gouverneur de Puylaurens. De cette union, vinrent plusieurs enfants, entre autres :

XIV. DEGRÉ.

PIERRE-HIPPOLYTE-JOSEPH de Maurès de Malartic, Comte de Montricoux, Seigneur d'Artigues & de Saint-Geniez, Sous-Lieutenant au régiment des Gardes françaises, né à Perpignan le 24 Janvier 1702; rendit foi & hommage au Roi, le 3 Avril 1727, de la terre & seigneurie de Montricoux, mouvante de Sa Majesté à cause de son comté de Quercy. Il est mort le 23 Avril 1768, & avait épousé, par contrat du 28 Avril 1724, Demoiselle Charlotte DE SAVIGNAC DE SAINT-URCISSE, fille de Pierre DE SAVIGNAC, Conseiller du Roi, & de Dame Louise DE VIEILLEVIGNE. De son union vinrent dix enfants, dont cinq furent généraux, parmi lesquels ALEXANDRE-FRANÇOIS-MARIE, *dit* le Marquis de Malartic.

1. AMABLE-GABRIEL-LOUIS-FRANÇOIS, qui suit.
2. ANNE-JOSEPH-HIPPOLYTE, *dit* le Comte de Malartic, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, Lieutenant général des armées du Roi, Colonel du régiment de Vermandois, Gouverneur général des Indes & des possessions françaises à l'est du Cap de Bonne-Espérance, naquit le 3 Juillet 1730. Parvenu au grade d'Aide-Major en 1749, il fit la campagne d'Italie & prit part à la bataille de Plaisance; il passa au Canada avec le régiment de Béarn, & eut le genou traversé par une balle à la prise du fort Triconderago, qu'il enleva à la tête de son bataillon. Cette action d'éclat lui valut la croix de Saint-Louis. Il fit toutes les campagnes du Canada, & fut nommé, à son retour en France, Major du régiment de Vermandois le 23 Avril 1763, puis Colonel du même régiment le 5 Juin de la même année. Il fut nommé, le 3 Janvier 1770, Commandant en chef de la Guadeloupe, avec le titre de Brigadier. Il fut fait Maréchal de camp le 1er Mars 1780, Lieutenant général le 25 Janvier 1792, & Commandant général des Indes. Il se rendit ensuite à l'Ile de France où il arriva en Juin 1792. En 1800 il défendait héroïquement cette colonie bloquée par les Anglais, quand une attaque d'apoplexie l'enleva en quelques heures. A la nouvelle de sa mort, l'ennemi proposa une suspension d'armes & pavoisa de deuil ses vaisseaux pour honorer la mémoire du courageux défenseur de l'île. Pour perpétuer le souvenir de son administration, le Conseil colonial lui fit élever un monument portant cette inscription : « *Au Sauveur de la Colonie.* »

   Les habitants de l'île Bourbon ne lui furent pas moins reconnaissants des services qu'il rendit à leur colonie. Ils suspendirent son portrait à la paroi (du côté de l'Évangile) de la principale, & alors seule église de Saint-Denis, au-dessus duquel on lisait cette inscription en lettres majuscules : « *Nous devons à son dévouement le salut des deux Colonies.* » Le portrait & l'inscription étaient encore dans l'église il y a peu d'années.

nom & les armes de la Maison de Maurès, ce que le Roi lui octroya par Lettres patentes du mois de Février 1690, registrées au Parlement de Guyenne le 26 Avril suivant.

XV. DEGRÉ.

Amable-Gabriel-Louis-François de Maurès de Malartic, Chevalier, Comte de Montricoux, Seigneur de Leribofc, de Saint-Geniez, de Saint-Antonin, &c., né à Montauban le 9 Avril 1729, Premier Préfident de la Cour des aides de Montauban le 27 Mai 1757, Premier Préfident du Confeil fouverain de Rouffillon le 17 Avril 1774, mort le 8 Floréal an XIII (28 Avril 1805). Il époufa, en premières noces, par contrat du 3 Octobre 1759, Élifabeth de Faventines, &, en fecondes noces, par contrat du 15 Août 1779, Marie-Charlotte-Louife-Gabrielle, Comteffe de Chastenay, Chanoineffe d'honneur du Chapitre noble de Neuville, fille de Pierre-François-Hubert, Marquis de Chastenay, Comte du Saint-Empire, Gouverneur des ville & château de Semur, & de Marie-Armande de Humes de Chérisy, Dame de l'ordre de la Croix étoilée de l'Impératrice-Reine. De fon premier mariage, il eut :

1. Amable-Pierre-Hippolyte-Joseph, qui fuit.
2. Louis-Hippolyte-Joseph de Maurès, Comte de Malartic (titre concédé par Louis XVIII), né le 28 Février 1769. Admis à l'École royale militaire fur preuves de nobleffe faites devant d'Hozier de Serigny le 31 Mars 1783 (*a*); Maréchal des camps & armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur. Il embraffa la carrière des armes, fit de 1790 à 1792 la guerre du Canada en qualité de volontaire, où fa brillante conduite lui valut la décoration de Cincinnatus, puis fit partie de l'armée des Princes en 1792 avec le grade de Chef d'État-major général de l'armée royale du Maine. Nommé Maréchal de camp en 1799, il fut confirmé dans ce grade en 1814, donna fa démiffion en 1830; fut nommé Chevalier de Saint-Louis en 1796, Chevalier de la Légion d'honneur en 1820 & Commandeur en 1825. Il mourut le 30 Juillet 1832, après avoir époufé, en Avril 1816, Gabrielle-Perrine-Pauline de Fontenay, dont il eut :

   Paul-Amable-Gabriel, marié, le 16 Mars 1859, à Marie-Antoinette Bernard-Laqueray; de ce mariage eft iffu : Gabriel.

XVI. DEGRÉ.

Amable-Pierre-Hippolyte-Joseph de Maurès, Comte de Malartic, né le 22 Août 1765, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, fut d'abord Confeiller au Confeil fouverain de Rouffillon, puis, ayant émigré, il fervit dans les dragons, devint Chef d'efcadrons & Aide de camp du Marquis de Saint-Simon, Gouverneur de Madrid. Rentré en France en 1804, il fut Maire de Tôtes, Membre du Confeil général de la Seine-Inférieure, Colonel de la Garde nationale du même département & Député de Dieppe en 1822. Il mourut le 19 Août 1829. De fon union, contractée le 26 Juillet 1805, avec Marguerite-Thérèfe Fiquet d'Ausseville, il eut trois fils & une fille :

1. Jean-Hippolyte, qui fuit.
2. Edmond-Pierre-Gabriel, ancien Officier d'infanterie, Maire de Montricoux, né à Tôtes le 4 Août 1809, marié, le 19 Novembre 1839, à Demoifelle Marie-Antoinette-Françoife-Blanche de Vignes de Puylaroque, d'où :
   I. Marie-Henry-Raymond-Maxime, ancien élève de l'École militaire, Sous-Lieutenant d'infanterie, Chef de bataillon, puis Lieutenant-Colonel de la Garde nationale mobile du département de la Haute-Marne,

(*a*) Original aux archives de la famille.

défendit Langres contre les Pruffiens pendant la guerre de 1870. Marié, le 7 Octobre 1867, à Mademoifelle Marie-Thérèfe Borot. De ce mariage :

1. Jehan, né en 1868.
2. Robert, né en 1871.
3. Édith, née en 1869.

II. Marie.

III. Noémie, mariée en 1872 à Erneft Culhiat du Fresnes.

3. Odon, décédé en Octobre 1876. Il avait époufé en 1842 Mlle de Clercy, dont il laiffa une fille, Marie-Thérèse, mariée en 1877 au Comte G. de Montalembert.

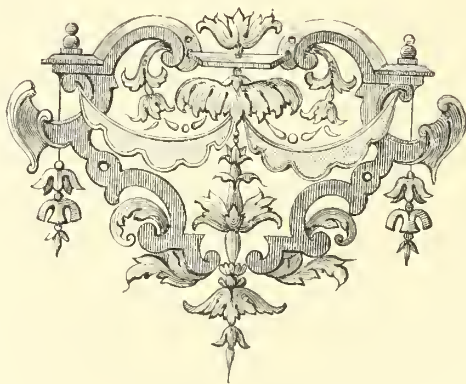
4. Nathalie-Joséphine, mariée, le 8 Avril 1834, au Comte Erneft de Brosses.

XVII. DEGRÉ.

Jean-Hippolyte-Maxime de Maurès, Comte de Malartic, né à Tôtes le 24 Juin 1808, Chevalier de la Légion d'honneur, Maire de Tôtes, Membre du Confeil général de la Seine-Inférieure, marié, le 17 Juin 1833, à Demoifelle Berthe de Pechpeyrou Comminges de Guitaud. De cette union, naquirent trois filles.

1. Clotilde, mariée en 1854 au Comte Louis de Saint-Belin.
2. Henriette, mariée en Avril 1856 à Charles de Guinaumont.
3. Odette, mariée en Mai 1861 au Comte Stephen de Belloy.

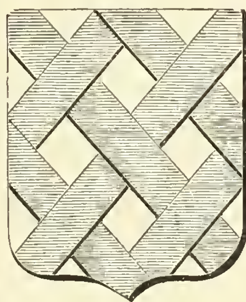
Services rendus : Deux Lieutenants généraux, quatre Maréchaux de camp, un Gouverneur général des Indes, deux Lieutenants de Roi, dont un devint Maire de La Rochelle en 1775, & fut Député aux États généraux par cette ville ; un Premier Préfident au Confeil fouverain de Rouffillon, un Député, un Commandeur de Saint-Louis, plufieurs Chevaliers du même ordre, des Chevaliers de la Légion d'honneur, &c.



MAYNARD-MESNARD (a),

Anciens Seigneurs de la Vergne-Cornet, de la Benaſtonnière, de la Cornétière, de la Bouchardière, de la Gaudinière, de Diguechin, de l'Iſle Bernard, de la Vergne de Péault, de la Rudelière, de Saint-Gillet, de Meſnard-la-Barottière, des Gazons, Barons du Gué de Sainte-Flaive, Seigneurs de Paſſy, Barons du Langon, Seigneurs de la Baugiſière, de Pairé, de la Godelinière, de la Meſnardière, des Voureils, de Chaſnay, Comtes de Meſnard, Seigneurs des Deffends, de Loulerie & de la Claye, &c.

EN POITOU.



D'Argent fretté d'Azur. Couronne : *de Marquis.* Devise : Pro Deo & Rege.

La Maiſon de Maynard-Meſnard, d'ancienne chevalerie, eſt originaire de cette partie du Poitou qui a formé le département de la Vendée, & y eſt encore établie de nos jours. L'ancienneté de cette famille eſt proverbiale dans le Poitou vendéen. Chérin, dans le mémoire rédigé en 1772, pour les preuves de Cour du Comte de Meſnard, dit que « cette maiſon ſe diſtingue par la pureté de ſon origine « & l'avantage qu'elle a d'embraſſer par ſes alliances les premières races de ſa « province ». En effet, une ſérie de chartes, provenant des anciens couvents ou des châteaux du Talmondais, conſtatent l'exiſtence de cette famille dès les XIe, XIIe, XIIIe & XIVe ſiècles dans les mêmes paroiſſes où la filiation ſuivie la montre poſſeſſionnée. La Maiſon de Maynard-Meſnard a figuré avec honneur dans les annales du Poitou; elle compte parmi ſes membres un Gouverneur de la fortereſſe de Mareuil-ſur-le Lay (Poitou), 1365; trois Maréchaux de camp, 1649, 1772, 1820; un Chef diviſionnaire vendéen, 1815-1832, & un Chevalier des ordres du Roi; elle a joui des honneurs de la Cour. La branche des Comtes de Meſnard a obtenu la Pairie ſous la Reſtauration.

Les premiers perſonnages que nous trouvons mentionnés dans les chartriers du Talmondais ſont : Pierre Mainard, qui aſſiſta comme témoin, vers 1050, à la fon-

(a) Le nom a été écrit ſucceſſivement ou ſimultanément : *Mainard*, *Mainart*, *Mainnart*, *Menart*, *Menartz*, *Meſnard* & *Maynard*. Des irrégularités ſemblables ſe ſont produites pour tous les noms dont l'orthographe pouvait varier ſans que la conſonnance fût ſenſiblement altérée : ainſi on trouve *Talleyrand*, écrit : *Tallayrant*, *Talleran*; *Luſignan*, écrit : *Leſignan*, *Leſignem*; *Bauffremont*, écrit : *Baffromont*, *Beffroimont*, *Beauffremont*, *Goulaine*, écrit : *Goulenne*; *des Cars* s'écrivait naguère *d'Eſcars*; le même nom de *la Trémouille* eſt écrit aujourd'hui *la Trémoille* par la famille, & *la Trimouille* par la ville. Les différentes branches de la Maiſon de Maynard-Meſnard, dont l'auteur commun eſt mort en 1665, ne ſe ſont pas entendues juſqu'ici pour l'adoption d'une orthographe unique; l'orthographe *Meſnard*, conſervée par la branche des Comtes de Meſnard, a prévalu depuis Henri III, toutefois, la branche des Barons du Langon & celle des Seigneurs de la Claye ont adopté, ſous Louis XV, l'orthographe *Maynard*, conſidérée comme plus ancienne.

dation du Prieuré des Fontaines (*a*) par le Prince Talmond; un autre Mainard eſt cité dans trois chartes du même prieuré (*b*), rédigées de 1090 à 1095. Vers le même temps, nous rencontrons GAUSBERT Mainard, témoin d'une conceſſion de pêcherie aux Fontaines (*c*). Deux chartes mentionnent les libéralités faites à l'abbaye de Boiſgrolland (*d*) par AIMERY Menart, qui aſſiſta vers 1182 à une donation faite à ce même monaſtère (*e*). OLIVIER Menart fut témoin en 1219 d'une tranſaction paſſée par cette abbaye (*f*) au ſujet des marais de Champagné; en 1243, GEOFFROY Mainart fit un don à l'égliſe de Longeville (*g*); en 1224, il tranſigea au ſujet d'une rente aſſiſe ſur des marais ſitués près de Curzon (*h*). Le 15 Octobre 1288, GUILLAUME Mainart, Chevalier, Seigneur de la Vergne, échangea ce qu'il poſſédait dans la paroiſſe de Longeville (*i*); ſon fils, HERBERT Mainart, Écuyer, Seigneur de la Vergne, fit un aveu en 1331 (*j*). JEAN Mainart (*k*) échangea, le 3 Mai 1367, des vignes ſituées dans la paroiſſe de Longeville. PIERRE Mainnart (*l*), Chevalier, Seigneur de la Benaſtonnière, fit un aveu en 1350 au bas duquel ſe trouve ſon écuſſon : *Fretté de ſix pièces;* il prêta ſerment d'obéiſſance, à Saint-Maixent, le 27 Septembre 1361, à Jean Chandos, Commiſſaire du Roi d'Angleterre (*m*). Le 13 Octobre 1365, il était Gouverneur, pour le Prince Noir, de l'importante forteresse de Mareuil-ſur-le-Lay (Bas-Poitou) (*n*). GUILLAUME Mainnart, Chevalier, mort avant 1398, habitait la paroiſſe d'Avrillé * (*o*).

Tous ces perſonnages étaient poſſeſſionnés autour de Talmond, de même que les auteurs de la filiation ſuivie qui remonte à :

PREMIER DEGRÉ.

JEHAN Ier Mainnart (*p*), Écuyer, Seigneur de la Vergne-Cornet, mentionné avec ſon frère dans le compte de la Marzelle de Longeville pour l'année 1382; mais qui n'a été établie devant Chérin (Bibliothèque nationale), d'après qui nous la donnons ici, que depuis ſon fils, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

JEHAN II Mainnart, Chevalier, Seigneur de la Vergne-Cornet, qui était en 1402 Écuyer de Jehan de France, Comte de Poitou. Il eut de Jehanne D'ANCELON :

III. DEGRÉ.

TRISTAN Mainnart, Écuyer, Seigneur de la Vergne-Cornet, mort avant 1470, & qui eut de Mathurine DE PRÉVOST (*q*) :

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Archives de la Vendée & Cartulaires du Bas-Poitou, publiées par M. Paul Marchegay.

(*g*) (*h*) (*i*) (*j*) (*k*) Inventaire des titres de la ſeigneurie de la Marzelle, paroiſſe de Longeville, & analyſe des chartes de l'abbaye des Fontenelles (Collection B. Fillon, à Fontenay-le-Comte).

(*l*) Anciennes archives du Poiroux.

(m) *Procès-verbal de délivrance à Jehan Chandos des places françaiſes abandonnées par le traité de Brétigny*, publié, d'après le manuſcrit du Muſée britannique, par A. Bardonnet (Niort, 1866).

(*n*) Anciennes archives du Poiroux. — *Jehan Chandos, Connétable d'Aquitaine,* par B. Fillon (Fontenay-le-Comte, 1856).

(*o*) De l'Aubonnière (Collection B. Fillon).

(*p*) (*q*) Chérin; preuves de Cour.

* M. de Courcelles, trompé par la ſimilitude de nom, avait admis dans ſon travail pluſieurs chartes relatives à des familles nobles, étrangères à celle-ci, qui eſt originaire du Talmondais poitevin, & où elle réſida ſans interruption juſqu'au règne d'Henri IV. Ajoutons également que c'eſt à tort que dans la réimpreſſion du *Dictionnaire* de La Chenaye-Desbois on a indiqué, comme étant de cette Maiſon, celle de Meſnard de Chouzy, qui n'eſt pas du Poitou.

IV. DEGRÉ.

Antoine Maynard, Écuyer, Seigneur de la Vergne-Cornet, marié, le 8 Octobre 1482, à Guillemette du Fouilloux (*a*), fille de Loys du Fouilloux & de Jehanne de la Rochefoucauld. Antoine eut de ce marirge deux fils :

1. Jehan (*b*), reçu Chevalier de Rhodes vers 1511.
2. Guillaume, qui fuit.

V. DEGRÉ.

Guillaume Maynard, Chevalier, Seigneur de la Vergne-Cornet, mort avant 1552, & qui eut d'Antoinette de Beaumont (*c*) :

VI. DEGRÉ.

François I[er] Maynard ou Mefnard, Chevalier, Seigneur de la Vergne-Cornet, marié, le 8 Juin 1560, à Jehanne Mauclerc de la Mezanchère (*d*), dont :

VII. DEGRÉ.

François II Mefnard, Chevalier, Seigneur de la Vergne-Cornet, marié, le 10 Novembre 1597, à Andrée de Chabote [Chabot] (*e*), de laquelle il eut :

VIII. DEGRÉ.

Christophe Mefnard (*f*), Chevalier, Seigneur de la Vergne de Péault, de la Vergne-Cornet & de la Barottière, eft l'auteur des trois branches de la famille exiftantes aujourd'hui. Il joua un rôle affez important pendant la Fronde, en Bas-Poitou, & fut breveté Maréchal de camp en 1649 (collection B. Fillon). Il mourut le 23 Décembre 1665 (*g*). De fon mariage avec Catherine Gallier-Garnier, contracté le 4 Juillet 1628 (*h*), il eut :

1. François, tige des Barons du Langon, qui fuit.
2. Louis, tige des Comtes de Mefnard.
3. Gabriel, tige des Seigneurs de la Claye (*i*).

(*a*) Chérin, preuves de Cour. — Guillemette était tante de Jacques du Fouilloux, le célèbre auteur de la *Vénerie*. Philippe de la Rochefoucauld, fœur de fa mère, avait époufé Charles de Melun, Lieutenant général du Royaume fous Louis XI (*Notice*, de M. Preffac, *fur Jacques du Fouilloux*; Poitiers, 1852, & *Poitou & Vendée*; Fontenay-le-Comte, 1861).

(*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Chérin, preuves de Cour.

(*g*) Mairie de Mefnard-la-Barottière (Vendée).

(*h*) Chérin, preuves de Cour. — Greffe du Tribunal de Fontenay-le-Comte.

(*i*) La filiation de ces trois branches eft établie par les actes de l'état civil confervés dans les mairies de la Vendée. Les preuves de Chérin vont, pour la branche aînée, jufqu'en 1760; pour la feconde branche, jufqu'en 1732. M. de Courcelles n'a donné que la filiation de la feconde branche; il s'eft borné à mentionner les deux autres en tête de l'article confacré à cette maifon : *Barons du Langon*, comtes de Mefnard, *Seigneur de la Claye* (Courcelles, *Généalogie des Pairs de France*, t. II).



BRANCHE DES BARONS DU LANGON.

IX. DEGRÉ.

François Mefnard, Chevalier, Seigneur de la Barottière, né le 17 Avril 1629 (*a*), époufa, le 27 Mai 1660 (*b*), Renée Huyllard, veuve de Jacques Taillefer de Montausier. De ce mariage :

X. DEGRÉ.

Jean Mefnard, Seigneur de la Barottière, Chevalier, Baron du Gué de Sainte-Flaive, marié, le 2 Mars 1683, à Mademoifelle Marie-Jacqueline de Foucher (*c*). Il eft décédé le 23 Janvier 1693, laiffant :

1. Jacques, auteur des Barons du Gué de Sainte-Flaive, éteints fous Louis XV.
2. Germanicus-François, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

Germanicus-François Mefnard (*d*), Chevalier, Seigneur de Saint-Gillet, marié, le 14 Février 1719, à Mademoifelle Marie-Catherine-Louife de Jaumier. De cette union vint :

XII. DEGRÉ.

François-Germanicus-Bonaventure de Maynard (*e*), Chevalier, Baron du Langon (*f*) par héritage des d'Arcemale en 1769, époufa, le 22 avril 1760 (*g*), Marie-Benigne de Maynard, de la branche de Sainte-Flaive, dont il eut :

1. François-Bonaventure-Germanicus-Benigne, qui fuit.
2. Benjamin, auteur du troifième rameau, rapporté plus loin.

XIII. DEGRÉ.

François-Bonaventure-Germanicus-Benigne de Maynard, Baron du Langon, ancien Officier de dragons, marié, le 10 Février 1784 (*h*), à Mademoifelle Louife-Charlotte-Adélaïde de Racodet. Il fut élu, le 27 Août 1787, par l'Affemblée provinciale du Poitou, fiégeant à Poitiers, le premier pour l'ordre de la Nobleffe, membre de l'Affemblée de l'élection de Fontenay-le-Comte (*i*). De fon mariage vinrent :

1. Adèle, décédée en 1826.
2. Léontine, décédée en 1864.
3. Jules-Bonaventure-Louis-Germanicus, qui fuit.
4. Caroline, Supérieure des Urfulines de Jéfus, à Luçon.
5. Arsène, Religieufe, décédée en 1851.

(*a*) (*b*) (*c*) Chérin, preuves de Cour. — Mairies de Péault & de Sainte-Flaive-aux-Loups (Vendée).

(*d*) Chérin. — Son nom eft écrit *Mefnard* dans fon acte de baptême du 21 Mars 1693 ; dans fon acte de mariage, il reprit l'orthographe *Maynard* (Mairies de Sainte-Flaive-aux-Loups, d'Ardin ; Deux-Sèvres).

(*e*) C'eft à lui inclufivement que s'arrête, pour la branche aînée, la filiation établie devant Chérin en 1772.

(*f*) Le Langon a été érigé en Baronnie en 1657.

(*g*) Mairie de Corps (Vendée).

(*h*) (*i*) Mairie de Fontenay-le-Comte. — M[lle] de Racodet, dont la mère était la dernière des Bouton, apporta la terre de la Baugifière poffédée, depuis Saint-Louis, par fa famille alliée aux Vivonne la Chateigneraye, aux Beaumont, aux Briçonnet, aux Chasteigner, &c. (*Poitou & Vendée ;* Fontenay-le-Comte, 1861.)

6. Zénobie, Religieuſe, décédée en 1849.
7. Alphonse, auteur du ſecond rameau de la branche aînée, rapporté plus loin.

XIV. DEGRÉ.

Jules-Bonaventure-Louis-Germanicus de Maynard, Baron du Langon, Chef du nom & des armes, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, ancien Officier ſupérieur de la garde royale, marié, le 7 Juin 1826 (*a*), à Mademoiſelle Marie-Antoinette-Françoiſe-Charlotte Baudon d'Issoncourt, dont les aïeules paternelle & maternelle étaient de la maiſon de Ligniville, alliée à la maiſon impériale d'Autriche. De ce mariage eſt iſſu :

Gaston de Maynard, Secrétaire d'ambaſſade. Réſidence : Château de la Baugiſière.



SECOND RAMEAU DE LA BRANCHE DES BARONS DU LANGON.

XIV. DEGRÉ.

Alphonse, Chevalier de Maynard, marié, en 1825, à Armande du Chilleau, petite-nièce de Jean-Baptiſte du Chilleau, Évêque de Châlons en 1781, Archevêque de Tours & Pair de France ſous la Reſtauration. De ce mariage :

1. Rodolphe, ancien Officier de cavalerie, marié à Mademoiſelle de Beauroire. Réſidence : Châteaux de la Baſtille (Corrèze) & de Boiſſeuil (Dordogne). De ſon union vinrent :
   I. Ferdinand.
   II. Louis.
2. Gédéon, ancien Officier de cavalerie, marié à Mademoiſelle de Valles. Réſidence : Château de Ramberge (Vendée). De ſon mariage vinrent :
   I. Gaetan.
   II. Max.
3. Machabée, Lieutenant au 7[e] chaſſeurs, marié à Mademoiſelle de Pichon, dont une fille : Marie.
4. Isabelle, mariée au Comte de Chaunac-Lansac, en Périgord.
5. Henri, Lieutenant au 7[e] huſſards.



TROISIÈME RAMEAU DE LA BRANCHE DES BARONS DU LANGON.

XIII. DEGRÉ.

Benjamin, Chevalier de Maynard, reçu en minorité dans l'ordre de Malte, Chevalier de Saint-Louis, Chef diviſionnaire de l'armée vendéenne en 1815 & 1832 (*b*), marié à Mademoiſelle de Baudry d'Asson, dont :

Benjamin de Maynard, ancien Page du Roi Charles X, fut condamné à mort,

(*a*) Mairie de Bagnolet (Seine).
(*b*) Crétineau-Joly, *Vendée militaire.*

par contumace, avec fon père; ils avaient donné en 1832 le fignal du foulèvement en Vendée. Marié en 1837 à Mademoifelle des Pracles, il eut :

I. Stanislas.

II. Gabrielle, mariée au Comte de Lezardière. Réfidence : Château de Badiole (Vendée).



BRANCHE DES COMTES DE MESNARD.

IX. DEGRÉ.

Louis Mefnard, fils puîné de Christophe Mefnard & de Catherine Gallier-Garnier, né le 14 Avril 1630 (*a*), Chevalier, Seigneur des Gazons & de la Barottière, marié, le 2 Octobre 1665, à Marie de la Haye-Montbault (*b*), dont :

X. DEGRÉ.

Alexandre Ier Mefnard, Chevalier, Seigneur de la Godelinière, des Voureils, de Chafnay, &c., fut maintenu dans fa nobleffe le 27 Juillet 1715 par Mr Quentin de Richebourg. Il époufa, le 13 Mai 1701, Marie-Jacqueline Foucher (*c*), veuve de Jean Mefnard, Baron du Gué-Sainte-Flaive, fon coufin germain. De ce mariage vint :

XI. DEGRÉ.

Alexandre II Mefnard, Chevalier, Seigneur de la Barottière, des Voureils, de Chafnay, &c., époufa, le 16 Juin 1733, Marie-Madeleine Buor (*d*), dont :

XII. DEGRÉ.

Alexandre-Bonaventure, Comte de Mefnard (*e*), Chevalier, Seigneur de la Barottière, les Ardias, Chafnay, &c., Commandeur de Saint-Lazare, Chevalier de Saint-Louis, né le 8 Mai 1734, fut reçu Page de la Grande Écurie en 1751. Il fit toutes les campagnes de la guerre de Sept ans, & produifit fes titres devant Chérin, en Janvier 1772, pour monter dans les carroffes du Roi; il fut nommé la même année Gentilhomme de la Chambre du Comte de Provence. Breveté, le 9 Juin 1772, Meftre de camp de cavalerie, &, le 1er Mai 1777, Capitaine-Colonel des gardes de la porte de Monfieur; il émigra en 1791 & remplit, à Coblentz, les fonctions d'Adjudant général. Il mourut en Mai 1792, & avait époufé, le 21 Mai 1764, Marie-Éléonore-Élifabeth de la Boucherie du Margat (*f*), morte à Ingrandes, au paffage de la Loire par l'armée vendéenne, en 1793. Il fut père de :

1. Marie-Antoine-Alexandre-Dieudonné-Édouard, Comte de Mefnard. Arrêté à Paris à la fuite du 18 Fructidor an V (4 Septembre 1797), & condamné à mort, par une commiffion militaire, comme émigré rentré, il fut fufillé le

(*a*) Mairie de Péault (Vendée).
(*b*) Chérin, preuves de Cour.
(*c*) Mairie de Saint-Valérien (Vendée). — Chérin, preuves de Cour.
(*d*) Chérin, preuves de Cour.
(*e*) La terre de Mefnard-la-Barottière fut érigée en Comté de Mefnard en Décembre 1766 (Chérin).
(*f*) Chérin, preuves de Cour.

12 Octobre 1797. Marié en 1784 avec Mademoiſelle DE CAUMONT-LA-FORCE, ſœur du Duc de la Force, il avait eu de ſon mariage :

I. LADISLAS, mort en Ruſſie.

II. ZÉNOBIE-JOSÉPHINE-ALEXANDRINE, mariée en 1808 au Marquis Hilarion-Gabriel-Amédée-Louis DE LORDAT.

2. LOUIS-CHARLES-PIERRE-BONAVENTURE, qui ſuit.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-CHARLES-PIERRE-BONAVENTURE, Comte de Meſnard, né à Luçon le 18 Septembre 1769 (*a*), fut reçu, de minorité, Chevalier de Malte le 21 Août 1774. Entré en 1784 à l'école de Brienne, il y eut des relations aſſez intimes avec Napoléon Bonaparte. En 1786 il fut nommé aux carabiniers & préſenté au Roi, qui l'admit à monter dans ſes carroſſes. Il fut breveté en 1789 Capitaine dans le régiment de Conti-dragons. Il émigra en 1792 & prit part à l'expédition de l'Ile-Dieu. A l'époque du licenciement, il ſe retira en Angleterre, où il refuſa, bien que dans le dénuement, de profiter de ſes anciennes relations avec le premier Conſul. Lord Maynard, invoquant une origine commune (*b*), l'aſſiſta généreuſement. Le Duc de Berry l'admit parmi ſes compagnons d'exil, le choiſit en 1814 pour Aide-de-camp & Gentilhomme d'honneur, & le fit nommer Colonel. Durant les Cent jours il ſuivit la Cour à Gand. En 1816, il fut chargé de recevoir, à Marſeille, la Ducheſſe de Berry, auprès de laquelle il remplit la charge de Premier Écuyer. Il ſe trouvait aux côtés du Duc de Berry lors de l'aſſaſſinat de ce Prince, qui lui remit le poignard enſanglanté (*c*). Depuis ce moment ſon crédit à la Cour augmenta de plus en plus : c'eſt ainſi qu'il devint ſucceſſivement Aide-de-camp du Duc de Bordeaux, Gouverneur du Château de Roſny. Il fut créé en 1823, par Louis XVIII, Pair de France avec majorat; fut nommé Commandeur aux ordres de la Légion d'honneur & de Saint-Louis. Le Roi de Naples le nomma en 1824 Chevalier Grand'croix de Saint-Conſtantin & en 1825 Grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand. Charles X lui conféra, le 3 Juin 1827, le titre de Chevalier du Saint-Eſprit, avec promeſſe du titre de Duc. Nommé Préſident du deuxième collége électoral de la Vendée en 1827, il remplit avec impartialité ces fonctions (*d*). Après les journées de Juillet 1830, il s'embarqua à Cherbourg avec les membres de la famille royale, & fut chargé par les miniſtres de Guillaume IV de remettre une lettre de ce Souverain à Charles X. Ayant enſuite repris ſes fonctions auprès de la Ducheſſe de Berry, qui l'avait inveſti de toute ſa confiance, il l'accompagna en Hollande, en Italie & en Vendée. Lors du ſoulèvement de 1832, il fut arrêté avec elle à Nantes; il fut acquitté par le jury de Montbriſon, & donna à cette Princeſſe les *preuves d'un dévouement véritablement*

(*a*) Mairie de Luçon (Vendée).

(*b*) De Courcelles (*Généalogie des Pairs de France*), & Mr de Fourmont (*l'Oueſt aux Croiſades*), conſidèrent les Vicomtes Maynard, iſſus d'un chevalier qui accompagna Guillaume-le-Conquérant & élevés à la Pairie de la Grande-Bretagne, comme ayant la même origine que les Maynard-Meſnard du Poitou.

(*c*) Châteaubriand, *Vie du Duc de Berry*.

(*d*) Voici la lettre que lui adreſſa, à cette occaſion, le 30 Septembre 1827, Mme la Ducheſſe de Berry, au château de Roſny : « Après vous avoir envoyé, mon cher Monſieur de Meſnard, la ſtatue du Chevalier ſans peur ny re- « proches, comme à mon Chevalier, à qui puis-je mieux envoyer celle du meilleur comme du plus franc des amis, « qu'à vous qui, dans ſon même château auprès de la petite-fille de Son Roi & meilleur ami, vous êtes pour elle « un ami auſſi ſûr, fidèle, franc Chevalier français, ne craignant pas de la bleſſer en lui diſant des vérités quelque- « fois déſagréables, mais que l'on ne dit pas aſſez aux Princes & que je ſuis trop heureuſe quand on veut bien « me les dire. Sully, le brave & bon Sully, a été l'ami intime du bon Henry; juſqu'à la mort vous ſerez celui de « votre amie

« CAROLINE. »

vendéen. Mort à Paris le 15 Avril 1842, il a laiſſé d'intéreſſants *Souvenirs* publiés en 1844. De ſon mariage, contracté en Angleterre en 1806 avec Miss Sarah Mason, veuve du Major-général Blondell, il laiſſa deux enfants :

1. Charles-Ferdinand-Windsor, qui ſuit.
2. Élisabeth-Aglaé, née le 17 Avril 1807, mariée au Marquis de Rosambo.

XIV. DEGRÉ.

Charles-Ferdinand-Windsor, Comte de Meſnard, ancien Page de Charles X, ſe diſtingua en 1832 au combat du Chêne, & mourut en 1862, laiſſant de ſon mariage, contracté, le 1er Août 1829, avec Mademoiſelle de Bellisen, fille du Marquis de Bellisen & de Mademoiſelle Barrin de la Gallissonnière (*a*) :

Caroline, filleule de François Ier, Roi de Naples, & de S. A. R. Mme la Ducheſſe de Berry. Réſidence : Château de Meſnard (Vendée) & Paris.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA CLAYE.

IX. DEGRÉ.

Gabriel Meſnard, Chevalier, Seigneur des Deffends, cinquième fils de Christophe Meſnard & de Catherine Gallier-Garnier (mentionnés au 8e degré de la filiation ſuivie), né le 5 Septembre 1637, épouſa, à Luçon (*b*), le 18 Novembre 1668, Renée Taillefer de Montausier. De ce mariage il eut :

X. DEGRÉ.

Christophe Meſnard, Chevalier, Seigneur de la Claye, né le 19 Octobre 1669, marié, à Luçon (*c*), le 24 Janvier 1695, à Jehanne de Citoys. Il fut père de :

XI. DEGRÉ.

Charles Meſnard (*d*), Chevalier, Seigneur de la Claye, baptiſé à Curzon le 31 Décembre 1696, marié, le 12 Février 1722, à Corps (*e*), à Marie-Françoiſe Després, dont il eut :

XII. DEGRÉ.

Charles-Guy-Thomas Maynard, Chevalier, Seigneur de la Claye, Page de la Grande Écurie ſous Louis XV (*f*). Il épouſa, à Luçon, le 4 Février 1763, Mademoiſelle Marie-Anne-Jacquette de Valleau du Rivage. De ce mariage :

XIII. DEGRÉ.

Bonaventure-Marie-Charles-Pierre-Joseph de Maynard-la-Claye, Chevalier de Saint-Louis, ſervit aux Chaſſeurs nobles dans l'armée des Princes; il épouſa, à

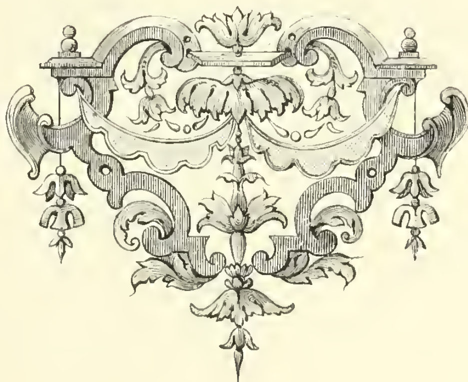
(*a*) Mairie de l'ancien Xe arrondiſſement de Paris.
(*b*) (*c*) Preuves des Pages de d'Hozier (Bibl. nat.). — Mairie de Luçon.
(*d*) Son nom eſt écrit *Meſnard* dans ſon acte de baptême; à ſon mariage il ſigna *Maynard*.
(*e*) Mairie de Corps (Vendée).
(*f*) Preuves des Pages de d'Hozier (Bibl. nat.).

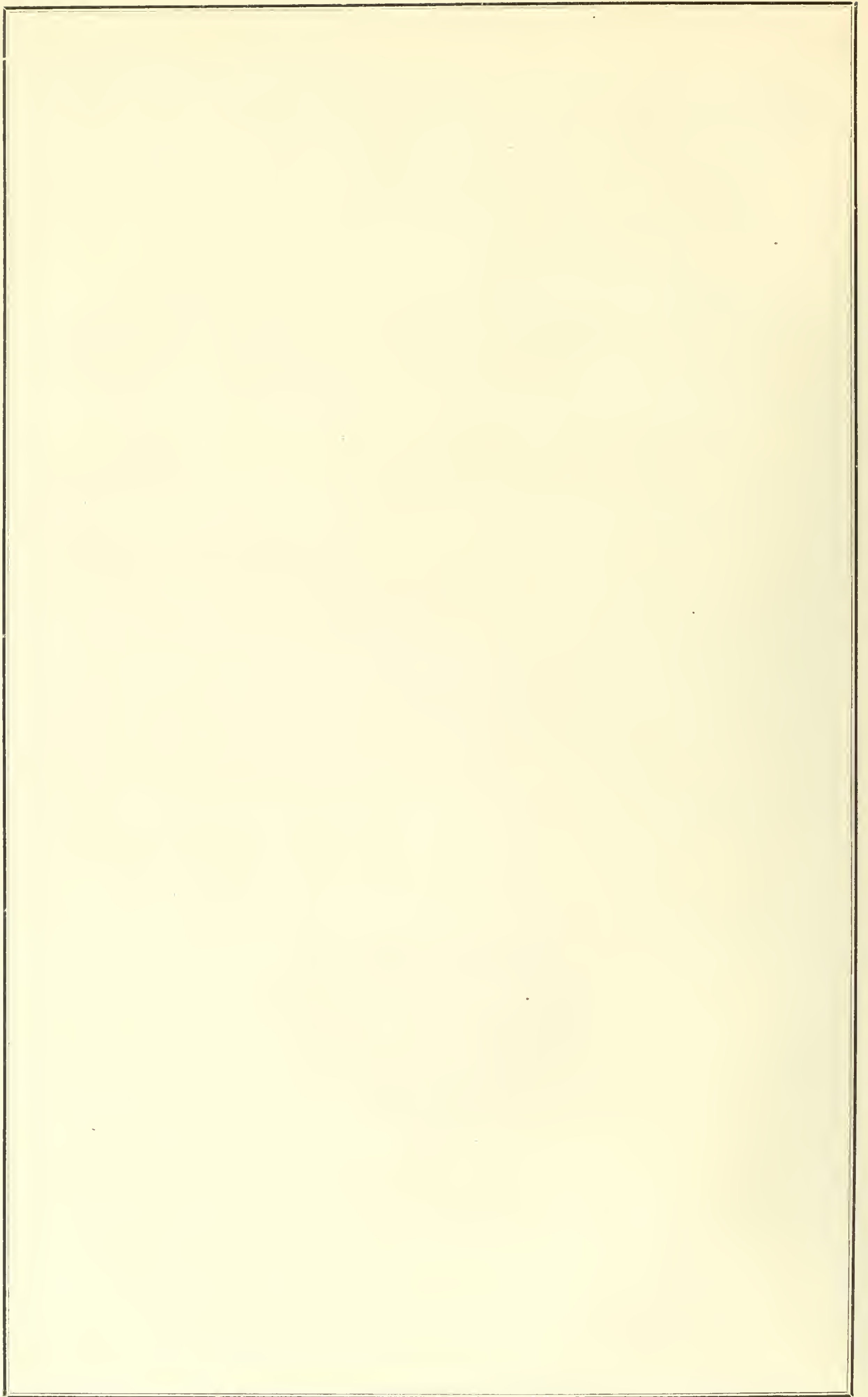
Nantes, par contrat du 23 Octobre 1802, devant Guillet & Bertrand, Notaires, Mademoiſelle Victoire-Mélanie-Juſtine d'Aubenton, dont il eut :

1. Charles-Joseph-Auguste de Maynard-la-Claye, marié, à Luçon (*a*), le 11 Avril 1826, à Mademoiſelle Louiſe-Marguerite-Adélaïde de Chantreau, fille de M. de Chantreau, Chef diviſionnaire dans l'armée vendéenne. Réſidence : Château de la Barre (Vendée). De ſon mariage vinrent :
   - I. Auguste.
   - II. Marie, mariée à Mr d'Hillerin.
   - III. Augustine, mariée à Mr de la Falaise.
2. Armand de Maynard-la-Claye, marié, le 26 Octobre 1850, à Mademoiſelle Chevalier de la Petite-Rivière. Réſidence : Château de la Froſſe (Vendée). De ſon union :
   - I. Henry.
   - II. Marie-Gabrielle.
   - III. Édith.
3. Marie de Maynard-la-Claye, mariée à Mr Adolphe de la Bassetière, fils de Conſtant de la Bassetière, Aide-Major général de la diviſion de Georges Cadoudal.

Sources : Cartulaires du Talmondais (Archives de Napoléon-Vendée). — Preuves faites devant Chérin, 1772, pour monter dans les carroſſes du Roi, &, en 1788, pour les ordres de N.-D. du Mont-Carmel & de Saint-Lazare; devant d'Hozier, en 1777 & 1784, pour l'École militaire; en 1782 & 1784, pour les Pages du Roi; en 1778, pour la Maiſon royale de Saint-Cyr (Biblioth. nat.); devant les Intendants ou Commiſſaires du Roi, en Poitou : Philippe de Here, 1599; Amelot de Chaillou, 1624; Colbert de Croiſſy, 1666; de Barentin, 1667; de Maupeou, 1699; Quantin de Richebourg, 1716. — Archives des mairies de la Vendée.

(*a*) Mairie de Luçon.

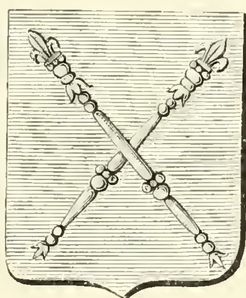




de MECKENHEIM d'ARTAIZE,

Anciens Seigneurs de Frühling & de Mesendahl; d'Artaize, du Vivier, de Semide, d'Inaulmont, de Sçay & Puiseux, de la Malmaison, de Noirval, de Maupuy, de Corbon, de Saint-Morel, de Villepreux & Boischerel; Vicomtes de Savigny.

EN ÉLECTORAT DE COLOGNE ET EN CHAMPAGNE.



D'Azur à deux Sceptres d'Or, fleurdelisés en leur pointe & passés en sautoir. Cimier : *les deux Sceptres de l'écu, supportés par une couronne de tournoi.* Lambrequins : *Azur & Or.*

La famille de Meckenheim est originaire de l'électorat de Cologne; la ville de ce nom est située près Bonn. L'antiquité des Seigneurs de Meckenheim est attestée par deux chartes de l'an 854, contenant une donation de biens fonciers considérables faite au monastère des saints Cassius & Florentius à Bonn, par *Herigarius in Meckenheim,* Prêtre. Cette donation, confirmée & expliquée par l'acceptation de Gunther, Archevêque de Cologne, comprend la maison seigneuriale (*casa dominicata*) de Meckenheim, près Bonn (*a*).

Une branche de la maison de Meckenheim vint s'établir en France en 1560. Une autre branche, qui était restée dans l'électorat de Cologne, a possédé jusqu'en 1605 le *château de Chevalier* (*Rittersitz*), attenant à la ville de Meckenheim (*b*).

La filiation des branches françaises est prouvée sans interruption par documents authentiques à partir de leur auteur commun Christophe, qui suit.

PREMIER DEGRÉ.

Très-Noble & honoré Seigneur Christophe de Meckenheim, Seigneur de Frühling (Freilingen) & de Mesendahl, Amtmann (Gouverneur) de Dürbrich, épousa, par contrat du 15 Mai 1530, très-Noble Demoiselle Marie de Wampach, fille de Charles de Wampach, Écuyer, & en eut trois fils :

1. Jean-Frédéric (Hans-Friedrich), Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.
2. Thierry ou Théodore (Dietrich), Seigneur de Freilingen.
3. Nicolas (Niclauss), qui suit.

(a) *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins* (Recueil de documents pour servir à l'histoire des provinces du Bas-Rhin, publiés par Th.-J. Lacomblet), t. III. Düsseldorf, 1853, gr. in-4°.

(*b*) Cette branche, qui s'est éteinte peu après cette époque, portait : *D'Argent à deux Sceptres de Sable, fleurdelisés & passés en sautoir.*

II. DEGRÉ.

NICOLAS de Meckenheim (*a*), Écuyer, Seigneur de Mesendahl, d'Artaize & du Vivier, fit, avec ses deux frères, le 13 Février 1557, un traité de partage des successions de leurs père & mère, où ils sont qualifiés : Très-Nobles & honorés Seigneurs. Il vint s'établir en France en 1560, &, par contrat du 15 Août 1575 (& à l'église le 8 Janvier 1576), il épousa Demoiselle Guillemette DE QUADT, fille de feu Pierre DE QUADT, Écuyer, Seigneur d'Isengard, d'Artaize & du Vivier, & de Guillemette DE MANDY. A une date inconnue, mais postérieure à 1579, il épousa, en secondes noces, Marguerite DE PERCEVAL, fille, sœur ou nièce d'Adrien DE PERCEVAL, Écuyer, Gruyer du Duc de Lorraine, & qui avait épousé Marguerite d'Allonville. Le 19 Novembre 1583, Nicolas de Meckenheim rendit foi & hommage, pour les seigneuries d'Artaize & du Vivier, à Messire Jacques de Coucy, Chevalier, Baron de Stonne, Seigneur de Chamery-sur-Bar. Il mourut le 15 Juin 1587, & fut inhumé en sa chapelle seigneuriale, en l'église d'Artaize, où une plaque murale de marbre noir, portant ses armoiries & son épitaphe, a subsisté jusqu'à la Révolution; elle est maintenant conservée au château de la Malmaison, près Raucourt.

De son premier mariage, Nicolas eut :

JACQUES, qui suit.

Du second, est issu NICOLAS, décédé sans alliance.

III. DEGRÉ.

Honoré Seigneur JACQUES de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de Mesendahl, d'Artaize & du Vivier, produisit en l'élection de Reims les titres justificatifs de sa noblesse, « sur le vû desquels le Procureur du Roy en la dite Élection consentit, le « 7 Août 1634, qu'il jouît, ainsi que les dits Louis & Philibert de Mecquenem, ses « enfans, des privilèges concédés aux Nobles, comme eux & leurs prédécesseurs « avaient fait (*b*) ». Le 26 Avril 1641, il fut maintenu dans les privilèges de la noblesse par jugement des Commissaires députés par le Roi (*c*). Il mourut vers 1652. Il avait épousé : 1° par contrat du 10 Mars 1605, Demoiselle Élisabeth D'ALLONVILLE, fille de feu Noble Homme Adolphe D'ALLONVILLE, Écuyer, Seigneur de Pavillon & d'Artaize, en partie, & d'Anne DE VERRIÈRES; 2° Demoiselle Charlotte DE VILLIERS, fille de Robert DE VILLIERS, Écuyer, Seigneur d'Etrepigny, & de Guillemette DE NOIREFONTAINE, & veuve de Jacques DE CUGNON, Écuyer, Seigneur de Saint-Benoît. De son premier mariage vinrent :

1. PHILIBERT, qui suit.
2. LOUIS, dont la descendance sera rapportée plus loin.
3. ÉLISABETH, mariée, le 16 Octobre 1634, à Jean DE BLANKART, Écuyer, Seigneur d'Ogny, fils d'Étienne DE BLANKART & de Jeanne DU LORY.

IV. DEGRÉ.

PHILIBERT de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de Mesendahl, d'Artaize & du Vivier, de Semide & d'Inaulmont, dit *le Chevalier de Mesendahl*, Lieutenant-Colonel du régiment Royal-Cravates, avec lequel il servit sous les ordres du Maréchal

(*a*) Dans les actes passés en France, le nom de cette famille est écrit : *Mecquenem* ou *Mequenem*, conformément à la prononciation française.

(*b*) (*c*) Preuves faites devant Denis-Louis d'Hozier, Juge d'armes, en 1772. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.

de Turenne. Il épousa : 1° le 15 Mai 1633, Françoise DE QUADT, veuve de Tristan DE VILLELONGUE, & fille de Pierre DE QUADT, Écuyer, Seigneur d'Isengard, & d'Artaize en partie, & de Marguerite D'ARGY; elle mourut le 28 Mars 1644; 2° le 28 Octobre 1645, Blanche DU LORY, fille de feu Jean DU LORY, Écuyer, Seigneur de Chartongne, & d'Anne DE SANDRAS; 3° avant le 20 Décembre 1657, Dame Marie DE CUNIS, fille de Messire Henry DE CUNIS, Écuyer, Seigneur de Refeugnon, & de Suzanne DE CONDESTE (?). Il mourut le 27 Janvier 1693, âgé de 78 ans.

Du premier mariage sont issus :

1. ROLAND, qui suit.
2. LOUISE, veuve, avant 1693, de Messire Jacques D'ESCANNEVELLE, Chevalier, Seigneur de Semide. Elle décéda le 16 Février 1704, âgée de 68 ans.
3. ÉLISABETH, mariée, le 20 Décembre 1657, à Messire Robert DE VERRIÈRES, Écuyer, Seigneur de Mont-de-Jeux & d'Affleville, & de Dame Jeanne DE MOITREY.

Du troisième mariage vinrent :

4. ROBERT, Lieutenant de chevau-légers, mort le 22 Février 1682, à l'âge de 26 ans, sans alliance.
5. JACQUELINE, mariée, le 29 Juillet 1677, à Messire Pierre DE WALLIN, Écuyer, Seigneur d'Inor & de Pouilly-sur-Meuse, Major pour le Roi à Damvillers. Il avait été chargé de garder Stenay. Pendant une absence qu'il fit pour le service du Roi, les Espagnols vinrent pour s'emparer de la ville. Jacqueline, avertie, s'élança sur les remparts, exhorta la garnison à faire vaillamment son devoir, appela les habitants à son aide & les électrisa si bien par son courage qu'ils repoussèrent l'ennemi. Le Roi Louis XIV & la Reine, émus d'un si beau trait, voulurent tenir sur les fonts de baptême l'enfant dont Jacqueline était près d'être mère. Plus tard elle fut présentée à la Reine qui l'embrassa devant toute la Cour, & lui fit une pension. A la naissance de leur fils Louis, le Roi & la Reine se firent représenter à la cérémonie de baptême (1681) par le Duc de Duras, Capitaine des gardes, & la Comtesse de Béthune, Dame d'honneur de la Reine.
6. MARGUERITE, mariée, le 27 Janvier 1698, à Messire Christophe DE VERRIÈRES, Écuyer, Seigneur de Morgny, fils de Messire Pierre DE VERRIÈRES, & de Jeanne D'ARGY.

V. DEGRÉ.

ROLAND de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de Mesendahl, d'Artaize & du Vivier, de Semide, Sçay & Puiseux, Vicomte de Savigny, Capitaine d'une compagnie de chevau-légers, Maréchal général des logis de l'arrière-ban sous les Ducs d'Altry & de Montmorency. Il épousa : 1° Madeleine DE MELIN, fille de Philippe DE MELIN, Écuyer, Seigneur de Savigny, & de Jeanne-Alexandre DE COURCELLES; elle était veuve en premières noces de Charles DE COUSTRE, Chevalier, Seigneur de Noirval, & en secondes noces, de Louis DE DERNY, Chevalier, Seigneur de Saint-Pierremont, Fontenois & Tailly; 2° le 23 Mars 1696, Anne-Françoise DE RICLOT, fille de Jacques DE RICLOT, Chevalier, Seigneur de Tailly, & de Jeanne DE GENTIL. Il mourut le 22 Novembre 1718, ne laissant de sa seconde union que trois filles :

1. MARIE ou MARGUERITE-MADELEINE, mariée à Louis DE GENTIL, Chevalier, Seigneur de Lions-devant-Dun. Elle décéda le 3 Août 1767, à l'âge de 71 ans.
2. JEANNE, mariée, le 5 Avril 1719, à Gabriel DE SAINT-VINCENT, Chevalier,

Seigneur de Leſtanne, fils de Meſſire Jean de Saint-Vincent & de Jeanne-Marguerite de Mouzay.

3. Claude, mariée, le 3 Avril 1721, à François de Villelongue, Chevalier, Seigneur de Vigneux & de Neuviſy, Lieutenant au régiment de Bretagne-cavalerie, fils de Nicolas de Villelongue & de Barbe de Reigner.



IV. DEGRÉ.

Meſſire Louis de Meckenheim, Écuyer, Seigneur d'Artaize & du Vivier, épouſa Éliſabeth de Quadt, ſœur de Françoiſe, femme de ſon frère aîné Philibert. Elle était déjà veuve le 23 Août 1638, date d'une ſentence du Lieutenant général du bailliage de Vermandois qui lui donne la garde noble de ſes enfants. Le 1er Juillet 1650, elle ſe remaria avec Jacques de Mirbrich, Écuyer, Seigneur de la Malmaiſon, & mourut le 13 Août 1666. De ſon premier mariage ſont iſſus :

1. Jacques, qui ſuit.
2 & 3. Marguerite & Jacqueline.

V. DEGRÉ.

Jacques de Meckenheim, IIe du nom, Écuyer, Seigneur d'Artaize, du Vivier, de la Malmaiſon & d'Inaulmont, né avant le 23 Août 1638, Capitaine d'une compagnie au régiment de Grandpré, rendit hommage, par procuration, les 1er Décembre 1659 & 13 Août 1666, à Charles, Comte d'Aſpremont, & à Dame Marie de Coucy, ſon épouſe, pour ſa terre & ſeigneurie d'Artaize & du Vivier, mouvante de leur château de Chemery-ſur-Bar, & poſſédant haute, moyenne & baſſe juſtice. Il épouſa, par contrat du 27 Août 1661, Éléonore de Vanssay, fille de Meſſire Jacques de Vanssay, Chevalier, Seigneur de Tanſſus & de la Malmaiſon, & d'Anne d'Herbin, & mourut le 22 Novembre 1679, laiſſant à ſa femme la garde noble de ſes enfants. De cette union ſont iſſus :

1. Philibert, né vers 1664, décédé le 4 Janvier 1674.
2. Jean, qui ſuit.
3. Charles, auteur de la branche des Seigneurs de Montgon, qui ſera rapportée plus loin.
4. Georges, auteur de la branche des Seigneurs d'Artaize & du Vivier, rapportée à la ſuite de la précédente.
5. Catherine, née vers 1672, décédée le 26 Mars 1683.
6. Henriette, née vers 1675, mariée : 1° à Jean de Coustre, Écuyer, Seigneur de Sauſſeuil, fils de Martin-François de Coustre, Chevalier, Seigneur de Saint-Augier, & de Louiſe de Commont; 2° à Guillaume de la Boulaye, Écuyer, Seigneur de Bois-de-l'Or.
7. Éléonore, née vers 1677, mariée : 1° à Louis de Villiers, Chevalier, Seigneur de Corbon; 2° à Claude Le Picart de Flavigny, Chevalier, Seigneur de Flavigny.

VI. DEGRÉ.

Jean de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de la Malmaiſon, d'Artaize, du Vivier en partie, de Noirval & de Haupuy, Vicomte de Savigny, né vers 1664, fut admis

au nombre des Gentilshommes gardes-marine à Rochefort, & fervit dix-huit ans fur mer comme Enfeigne & Lieutenant des vaiffeaux du Roi. En 1696, il fit enregiftrer fes armoiries par d'Hozier, dans l'*Armorial général de la Nobleffe de France* (généralité de Champagne, fol. 323), & mourut le 10 Mai 1708. Il avait époufé, le 19 Avril 1694, Jeanne de Coustre, fille de feu Charles de Coustre, Chevalier, Seigneur de Haupuy, Noirval & Savigny, & de Madeleine de Melin (alors remariée à Roland de Meckenheim, dont l'article figure ci-deffus, p. 3). De cette union vinrent :

1. Henry, né le 10 Septembre 1696, mort le 15 Mai 1743, fans alliance.
2. Roland, né le 11 Septembre 1697, mort avant fon père.
3. Charles, qui fuit.
4. Jean, né le 8 Mai 1700, mort avant fon père.
5. Louis, né le 10 Décembre 1706, Chevalier, Seigneur & Vicomte de Savigny, Mont-Saint-Martin & Andrecy, Chevalier de Saint-Louis en 1749, Capitaine de cavalerie, Porte-étendard des gardes du corps du Roi dans la compagnie d'Harcourt. Il époufa, le 1er Juillet 1749, Marie-Marguerite de Graffeuil, fille de Meffire Jean-Charles de Graffeuil, Chevalier, Seigneur de Mont-Saint-Martin & de Savigny en partie, & de Dame Sufanne de la Tranchée. Il mourut vers 1789, laiffant de fon mariage :
   Jeanne-Françoise, mariée à Meffire Jérôme-Charles-Jofeph-Louis de Villiers, Chevalier, Seigneur de Bailla, Colonel au corps royal d'artillerie.

VII. DEGRÉ.

Charles de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de la Malmaifon, Artaize, Vivier, Corbon, Saint-Morel, Savigny, né le 3 Février 1699, d'abord Volontaire au régiment de Poitou, avec lequel il fe trouva au fiège de Rozes, en Catalogne, où il fut bleffé; enfuite Capitaine au régiment de Picardie. Il époufa, par contrat du 4 Décembre 1731, Anne-Angélique de Monchy, fille de Meffire Jacques de Monchy, Écuyer, Seigneur & Patron de Cottancy, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Madeleine d'Aspremont. Il mourut le 1er Février 1746, laiffant de cette union :

1. Jean-François, qui fuit.
2. Marie-Charlotte, Chanoineffe régulière de l'ordre de Saint-Auguftin de Nazareth.

VIII. DEGRÉ.

Jean-François de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de la Malmaifon, d'Artaize & du Vivier en partie, né le 2 Février 1744, à Saint-Morel, fut reçu au nombre des Pages de Madame la Dauphine, mère du Roi Louis XVI, fur preuves de nobleffe préfentées le 29 Novembre 1758. Il devint Lieutenant au régiment de Schomberg-dragons, & époufa, par contrat du 29 Janvier 1771, Marguerite-Madeleine de Gentil, fille de Meffire Louis de Gentil, Écuyer, Seigneur de Lions-devant-Dun, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine d'infanterie, & de feue Madeleine de Meckenheim (voir plus haut, au Ve degré, p. 3), & veuve de Meffire Jean-Baptifte de Failly, Écuyer, Seigneur de Villemontry, Bailli d'épée de Mouzon, Capitaine au régiment de Picardie. Il décéda le 18 Janvier 1786, laiffant de ce mariage :

1. Louis-Roland, né vers 1772, mort fans alliance le 28 Octobre 1789.
2. Jérôme-François-Frédéric, qui fuit.

3. Jeanne-Marie-Louise, née le 30 Octobre 1771, mariée en 1792 à Augufte de la Goupillière, morte en 1816 à Champigny-fur-Marne.
4. Louise-Marcelline, née le 11 Septembre 1779, fut admife dans la Maifon royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr, fur preuves de nobleffe vérifiées par Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, Juge d'armes, qui en délivra certificat le 9 Juillet 1789 (*a*). Elle a époufé, le 8 Juin 1800, Charles-Maurice de Meckenheim d'Artaize, fon coufin, dont il fera parlé plus loin, & eft décédée à Vendôme, le 12 Mars 1857.

IX. DEGRÉ.

Jérôme-François-Frédéric de Meckenheim, né le 6 Mars 1776, admis à l'École militaire de Pont-à-Mouffon, fur preuves de nobleffe. Il époufa vers 1820 Edmée-Victoire de Gentil, fille de Louis de Gentil & d'Edmée de Meaux. De fon mariage font iffus :

1. Louis-Amédée, né le 6 Octobre 1822, mort jeune.
2. Louise-Charlotte, née le 6 Septembre 1821, mariée à N. de Wacquant de Fœtz.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE MONTGON ET DU CHARME.

VI. DEGRÉ.

Charles de Meckenheim, Écuyer, Seigneur d'Artaize & du Vivier en partie, Bailli des ville & prévôté de Donchery, né le 6 Janvier 1671, époufa Françoife de Gruthus, fille de Jean de Gruthus, Écuyer, Seigneur de Chaftelet & de la Malaffife, & de Françoife de Fresneau. Il eut de cette alliance :

1. Jean, né le 6 Décembre 1703, Écuyer, Seigneur de Montgon & du Charme, d'abord Volontaire au régiment de Vaffé-cavalerie en 1720, Lieutenant au régiment de Piémont en 1735, Capitaine au régiment de Picardie en 1745, Chevalier de Saint-Louis en 1748, rentra dans la vie privée en 1757, après trente-fept ans de fervice (*b*). Il avait époufé en 1752 Madeleine de Lescuyer, & mourut le 28 Novembre 1771, fans poftérité.
2. Roland, qui fuit.
3. Marie, née le 9 Février 1702, morte fans alliance en 1777.
4. Anne-Éléonore, née le 11 Novembre 1710, morte fans alliance.
5. Marie-Charlotte, née le 15 Mars 1713, mariée à Marcellin de Liques de Ferragues d'Espaly, Écuyer, Seigneur de la Horgue, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Picardie.
6. Louise-Madeleine, née le 20 Juin 1714, morte fans alliance.

VII. DEGRÉ.

Roland de Meckenheim, Écuyer, Seigneur d'Artaize & du Vivier en partie, du Charme & de Montgon, né le 29 Octobre 1711, Volontaire au régiment de Conti en 1730, Capitaine au régiment de Picardie en 1746, bleffé à Fribourg, Chevalier de Saint-Louis en 1760, penfionnaire du Roi en 1766 (*c*). Il époufa, le 3 Juillet 1780,

(*a*) Original au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, fonds d'Hozier.
(*b*) (*c*) A. Mazas & Th. Anne, *Hiftoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. I, pp. 409 & 517.

Marie-Françoiſe-Louiſe DE GRUTHUS, fille de Roland DE GRUTHUS, Écuyer, Seigneur & Vicomte de Leſſincourt, Buſſy & Tailly, & de Madeleine DE RIENCOURT, & décéda avant le 13 Juin 1790, laiſſant de ſon mariage :

1. LOUIS-ROLAND, qui ſuit.
2. MARIE-LOUISE, née en 1783, mariée en 1803 à Charles, Marquis DE POUILLY, Baron de Cornay, Chevalier de Saint-Louis.

VIII. DEGRÉ.

LOUIS-ROLAND de Meckenheim, né le 3 Novembre 1784, Garde du corps du Roi Louis XVIII; enſuite Sous-Préfet de Vouziers, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Charleville le 26 Février 1844. Il avait épouſé Marie DE BARRÉ, dont ſont iſſus :

1. LOUIS-NICOLAS, qui ſuit.
2. CHARLES-MARIE-ROLAND, né le 29 Août 1804, Conſervateur des forêts du département de la Moſelle, Chevalier de la Légion d'honneur. Il a épouſé, le 5 Décembre 1827, Louiſe-Madeleine-Conſtance DE GENTIL, dont eſt iſſue une fille : CÉLINE.
3. JEAN-BAPTISTE-MARIE-LOUIS-RÉMY, né le 7 Septembre 1808, Général d'artillerie, Commandeur de la Légion d'honneur, mort le 5 Juin 1875. Il a épouſé, le 25 Novembre 1851, Caroline DE LANDRU, dont ſont iſſus :
   I. CHARLES, né en Juillet 1852.
   II. ADRIEN, né le 10 Septembre 1857.

IX. DEGRÉ.

LOUIS-NICOLAS de Meckenheim, né le 4 Mars 1803, Juge-Auditeur, puis Subſtitut du Procureur du Roi à Charleville. Il a épouſé en 1828 Delphine DE BERTIGNON. De cette union ſont iſſus :

1. ÉDOUARD, né le 11 Décembre 1829, Chef d'eſcadrons d'État major, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier du Medjidié, de Saint-Grégoire-le-Grand & de François II, mort le 19 Décembre 1880.
2. ERNEST-NICOLAS, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

ERNEST-NICOLAS de Meckenheim, né le 9 Décembre 1837, Chef d'eſcadrons d'artillerie, Chevalier de la Légion d'honneur, chef de la branche aînée, a épouſé, le 22 Juillet 1873, Marie-Gabrielle DE MECKENHEIM, de la branche d'Artaize, ſa couſine (voir plus loin). De cette union ſont iſſus :

1. ROLLAND, né le 20 Août 1877.
2. JACQUES, né le 27 Février 1881.
3. JEAN, né le 11 Août 1883.
4. MARIE-MADELEINE, née le 1er Septembre 1874.
5. MARIE-LOUISE, née le 24 Mai 1876.



BRANCHE DES SEIGNEURS D'ARTAIZE ET DU VIVIER, BARONS DE MECKENHEIM.

VI. DEGRÉ.

Georges de Meckenheim, Écuyer, Seigneur d'Artaize & du Vivier, né le 25 Juillet 1679, épousa, par contrat du 30 Décembre 1703, Jeanne-Marie Le Pelletier de Beauvais, fille d'Urbain Le Pelletier, Écuyer, Seigneur de Beauvais, Commissaire provincial d'artillerie au département de Strasbourg, & de Marthe des Hayes. Il mourut le 6 Avril 1743, au Grand-Montrevault, en Anjou, & sa veuve fut inhumée dans l'église d'Artaize le 15 Mai 1762. De leur mariage sont issus :

1. Antoine-Maurice, né le 4 Février 1705, mort sans alliance.
2. Louis-Charles-Bonaventure, né le 19 Septembre 1709, mort sans alliance.
3. Charles-Maurice, né le 20 Avril 1710, Major commandant la place de Phalsbourg, Chevalier de Saint-Louis en 1753, mort, sans alliance, à Phalsbourg, le 27 Juin 1781.
4. Robert, né vers 1714, mort sans alliance le 25 Mars 1743.
5. Henri, qui suit.
6. Anne-Françoise, née le 26 Novembre 1705, décédée le 5 Juillet 1706.
7. Antoine-Marie-Alexie (Mademoiselle d'Artaize), décédée le 8 Novembre 1780.
8. Jeanne-Marie, née le 22 Février 1717, décédée le 22 Mai 1720.
9. Marie-Anne, née le 9 Mai 1718, décédée le 16 Mai 1720.
10. Antoine-Marie-Alexie (Mademoiselle du Rollois), née le 23 Décembre 1728, décédée à Sedan le 28 Mars 1807.

VII. DEGRÉ.

Henri de Meckenheim, Chevalier (*a*), Seigneur d'Artaize, du Vivier, de Villepreux & de Boischerel, né le 15 Avril 1720, Capitaine au régiment de Chabrillant, Écuyer de S. A. R. Madame la Comtesse d'Artois, Chevalier de Saint-Louis en 1753. Il épousa, par contrat du 9 Mars 1757 (à l'église de Versailles le 11 Mai suivant), Félicité-Geneviève-Constance d'Oppen, fille d'Antoine d'Oppen, Écuyer, ancien Capitaine des chasses du Roi de Pologne, Duc de Lorraine, & d'Anne de Saint-Simon. Le contrat fut signé par le Roi, la Reine, Monsieur le Dauphin & Mesdames, filles du Roi. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 13 Juillet 1794, en qualité d'*ex-Noble, ex-Capitaine de cavalerie, ex-Écuyer de la ci-devant d'Artois*, Henri de Meckenheim fut décapité, le 26 du même mois, sur la place de la barrière de Vincennes. C'est lui qui avait obtenu, sur production de titres authentiques, remontant à Christophe de Meckenheim, par lequel on commence la filiation de cette généalogie, un arrêt de la Cour des Aides de Paris, du 20 Août 1770, qui a reconnu la noblesse de sa famille depuis 1530, & qui a annulé un arrêt antérieur, rendu par défaut le 14 Février 1664 (*b*). Sa veuve est décédée le 4 Novembre 1810, laissant de leur mariage :

(*a*) Ainsi qualifié dans l'arrêt de la Cour des Aides du 20 Août 1770, & dans le certificat de d'Hozier délivré pour son fils le 15 Janvier 1789.

(*b*) Original au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.

1. Charles-Maurice, qui fuit.
2. Henri-Louis, né le 27 Mai 1761. Ambroife-Louis-Marie d'Hozier lui délivra, le 15 Janvier 1789, un certificat de nobleffe (*a*). Il eft mort, fans alliance, le 21 Juin 1812.
3. Philippe-Marie, né le 19 Septembre 1773, eut pour parrain & marraine LL. AA. RR. Monfeigneur le Comte & Madame la Comteffe d'Artois, en perfonnes, & fut reçu Page de la Grande Écurie du Roi, fur preuves de nobleffe préfentées le 31 Mars 1789. Il émigra, & à fon retour en France, il rentra dans l'armée où il devint Chef d'efcadrons d'État-major & Chevalier de la Légion d'honneur. Décédé en 1833, fans alliance.
4. Louise-Sophie, née le 27 Juillet 1765, mariée au Comte du Motet de Dracy, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

VIII. DEGRÉ.

Charles-Maurice de Meckenheim d'Artaize, Chevalier & Baron de Meckenheim (*b*), né le 7 Septembre 1758, fut reçu Page de Madame la Dauphine (Marie-Antoinette) fur preuves de nobleffe remontant à 1530, & faites devant Denis-Louis d'Hozier, qui en délivra le certificat le 8 Août 1772 (*c*). D'abord Sous-Lieutenant dans Royal-Étranger en 1776, il devint Capitaine l'année fuivante, fut attaché enfuite au régiment Colonel-général-cavalerie, & nommé Capitaine commandant en 1781. Émigré en 1791, il fit la campagne de 1792 dans la compagnie des Officiers de Colonel-général. Rentré en France, il eut commiffion de Chef d'efcadrons en 1799, fut nommé Commandant d'armes à Auxerre en 1801, Lieutenant de la gendarmerie départementale & Lieutenant de compagnie dans la gendarmerie en 1802, Capitaine de la gendarmerie d'élite, Capitaine Adjudant-Major en 1804, Chef d'efcadrons attaché à la légion en 1805, Officier de la Légion d'honneur en 1806, enfin Colonel. Il fit toutes les campagnes du premier Empire, &, après quarante-trois ans de fervices militaires, il eut la croix de Saint-Louis en 1814 (*d*). Il eft décédé, à Champigny-fur-Marne, le 24 Octobre 1821. Il avait époufé, le 8 Juin 1800, Louife-Marcelline de Meckenheim de la Malmaison, fa coufine (voir plus haut, VIII[e] degré, p. 6), dont il eut :

1. Jacques-Constantin, qui fuit.
2. Charles-Frédéric, dont la defcendance fera rapportée après celle de fon frère aîné.
3. Louise-Amicie, mariée à Simon-Marie de Wacquant, mort à Poitiers en 1857, Général de brigade, Commandant la fubdivifion de la Vienne, Commandeur de la Légion d'honneur. De ce mariage font iffues deux filles : Alix, mariée au Vicomte de Cressac, & Berthe, mariée au Comte de Baglion.

IX. DEGRÉ.

Jacques-Constantin, Baron de Meckenheim, né le 28 Février 1802, Garde du corps du Roi Charles X, puis Capitaine au 10[e] régiment de cuiraffiers, a époufé, le 8 Octobre 1851, Caroline-Marguerite de Veyny, fille de Gabriel-Claude, Comte

(*a*) Original au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.
(*b*) Ainfi qualifié dans fon brevet de Chevalier de Saint-Louis.
(*c*) Original au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.
(*d*) A. Mazas & Th. Anne, *Hiftoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. III, p. 112.

DE VEYNY, & de Charlotte-Céfarine-Antoinette DE LA FERTÉ-MEUNG. De cette union font iffus :

1. RAOUL, né en Juillet 1852, mort à Rome en 1869, Zouave pontifical.
2. PIERRE, né le 10 Décembre 1857, a époufé, le 7 Septembre 1881, Marie-Renée DE MISCAULT. De cette union eft iffu :
   RAOUL, né le 8 Juin 1882.



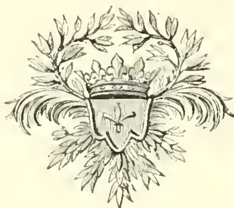
IX. DEGRÉ.

CHARLES-FRÉDÉRIC de Meckenheim, né le 7 Janvier 1810, décédé, au château des Diorières, le 22 Janvier 1864. Il avait époufé, le 20 Avril 1841, Marie-Louife-Henriette DES MAZIS, fille d'Alexandre DES MAZIS, Officier fupérieur d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis, & de Marie-Henriette DES MAZIS. Elle eft morte le 13 Août 1861, ayant eu de fon mariage :

1. HENRI, qui fuit.
2. ODON, né le 24 Septembre 1843, Capitaine aux mobiles de Loir & Cher, tué à Parigné-l'Évêque, au combat du Mans, le 10 Janvier 1871.
3. FERNAND, né le 29 Décembre 1848, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien Zouave pontifical, Sous-Lieutenant de réferve au 32ᵉ régiment d'artillerie, a époufé, le 26 Juillet 1879, Jeanne DE BOMPART. De ce mariage font iffues :
   I. ÉLISABETH.
   II. MARGUERITE.
4. STANISLAS, né le 8 Juillet 1850, ancien Zouave pontifical, mort en 1881.
5. LOUIS, né le 19 Juin 1852, Lieutenant de réferve au 10ᵉ régiment de chaffeurs à cheval.
6. MARIE-GABRIELLE, née le 22 Avril 1847, mariée, le 22 Juillet 1873, à Erneft-Nicolas DE MECKENHEIM (voir plus haut, Xᵉ degré, p. 7).
7. LOUISE-MARIE, née le 17 Juin 1855, décédée le 5 Août 1857.

X. DEGRÉ.

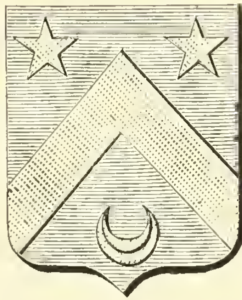
HENRI de Meckenheim, né le 20 Avril 1842, Chevalier de la Légion d'honneur, Capitaine Adjudant-Major au 39ᵉ régiment territorial, marié, le 7 Janvier 1875, à Marie-Pauline-Eugénie CHEBROU DE LA ROULIÈRE, fille de Victorin CHEBROU DE LA ROULIÈRE & de Marie-Armande-Émilie DE LESPINAY. Elle eft décédée le 10 Juin 1878.



MENCHE DE LOISNE,

Anciens Seigneurs de Saint-Michel, du Vremets, du Raoult, de Loisne, de Haisne, du Vermeil, de la Derrière, de Sobruicq, &c. (a).

ARTOIS ET PICARDIE.



D'Azur à un Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Étoiles du même, & en pointe d'un Croissant d'Or. L'écu timbré d'un Casque de profil orné de ses lambrequins d'Or & d'Azur (b).

Cette famille est originaire d'Allemagne & on la trouve en Artois & en Picardie au XVI[e] siècle. Elle a fourni beaucoup d'Officiers au régiment des Gardes Wallones, au service du Roi d'Espagne, & est alliée aux principales familles de l'Artois.

PREMIER DEGRÉ.

Jean Menche de Prade, épousa, le 29 Mai 1558, Noble Demoiselle Marie de Hondt.

II. DEGRÉ.

Guillaume Menche, Seigneur de Saint-Michel, épousa, le 30 Mars 1597, Noble Demoiselle Hélène des Lyons, dont il eut :

1. François, qui suit.
2. Marie, qui épousa Nicolas Damiens, Écuyer, Seigneur de Ranchicourt.

III. DEGRÉ.

François Menche, Seigneur de Saint-Michel, qui épousa Noble Demoiselle Marie-Michel Espilliet, fille de Charles, Écuyer, Seigneur de Fistain, de Gryboval, du Hauttois & de Marquais (c), dont il eut :

1. Jean-François, qui suit.

(a) *Indicateur nobiliaire ou Table alphabétique des noms des amilles nobles susceptibles d'être enregistrées dans l'Armorial général de feu M[r] D'Hozier* (Paris, 1818).

(b) Bibliothèque nationale, Cabinet des manuscrits, collection du nouveau d'Hozier, règlement d'armoiries pour le Sieur Éloi-François Menche, Seigneur de Saint-Michel, du Vremets & du Raoult en Picardie, fait par Charles d'Hozier, Conseiller du Roi, &c., en vertu de la commission expresse qui lui a été donnée par Sa Majesté par arrêt du Conseil d'État rendu le 18 Décembre 1696; pièce du 24 Septembre 1697.

(c) Archives départementales. Arras. Dénombrements des seigneuries de Gryboval & de Fistain.

2. Marie-Magdelaine, alliée en 1674 à Jean Fouler, Écuyer, Major des ville & château de Béthune (*a*).
3. Éloy, Prêtre, Seigneur des Mottes.

IV. DEGRÉ.

Jean-François Menche, Seigneur de Saint-Michel, Échevin & Prévôt de la ville de Béthune (*b*), époufa, le 23 Janvier 1671, Anne-Thérèfe Mayoul, &, en fecondes noces, le 18 Mars 1676, Noble Demoifelle Élifabeth-Thérèfe Morant, fille de Sanfon Morant, Seigneur d'Héronfart, Lieutenant général du Comté de Saint-Pol, & de Demoifelle Jeanne Vandenabel.

Il eut de la première union :

1. Éloy-François, qui fuit.
2. Marie-Thérèse, morte fans alliance.

V. DEGRÉ.

Éloi-François Menche, Écuyer, Seigneur de Saint-Michel, du Vremets & du Raoult, Officier au régiment d'infanterie du Duc du Maine, de la généralité d'Amiens, reçut des lettres de Nobleffe données à Verfailles par Louis XIV en Septembre 1697 (*c*). Il époufa, le 10 Octobre 1697, Jeanne Gérin, fille de Jacques Gérin, Avocat au Confeil d'Artois, dont il eut :

1. Nicolas-François-Joseph, mort fans alliance.
2. Charles-Joseph, qui fuit.
3. Nicolas-François, Officier au Royal-Carabiniers, mort fans alliance.
4. Élisabeth-Thérèse, qui époufa, le 28 Mars 1737, Charles d'Égrieux, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Royal-Carabiniers.

VI. DEGRÉ.

Charles-Joseph Menche, Écuyer, Seigneur de Saint-Michel & autres lieux, époufa, le 27 Mai 1743, Noble Demoifelle Auvray de Loisne, fille unique de Pierre Auvray, Seigneur de Loifne, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Breffe, & de Dame Marie-Agnès Le Roulx du Chastelet. Il en eut :

1. Pierre-François-Bonaventure, qui fuit.
2. Léonor-Eugène, Écuyer, Seigneur du Vermeil, Officier aux Gardes Wallones (1760-1794), Maréchal de camp au fervice de Sa Majefté catholique, Gouverneur de Talarn (*d*).
3. Jeanne-Marie-Louise-Perpétue, morte fans alliance.

(*a*) *Armorial d'Artois & de Picardie*, publié par Borel d'Hauterive, p. 282.

(*b*) Comptes de l'Argentier de la ville de Béthune à Monfeigneur de Breteuil, Intendant en Picardie, Artois, Boulonnais, 1674-1680; Archives de la ville de Béthune.

(*c*) Ces Lettres de nobleffe fe trouvent dépofées à la Bibliothèque nationale, Cabinet des manufcrits, collection du nouveau d'Hozier.

(*d*) Pour toutes les citations relatives aux gardes Wallones, voir l'*Hiftoire des gardes Wallones*, par le Colonel Guillaume (Bruxelles, 1858), livre qui contient le contrôle général des Officiers. Le régiment des Gardes Wallones fut créé le 17 Octobre 1702 par Philippe V. Il n'y avait que les membres de la famille royale qui puffent entrer dans les rangs du régiment pour en paffer la revue. Le Colonel devait être Grand d'Efpagne; les Officiers fupérieurs étaient choifis parmi les Lieutenants généraux & même les Capitaines généraux de l'armée; les Capitaines avaient au moins le grade de Colonel; beaucoup étaient Brigadiers & quelques-uns Lieutenants généraux; les Lieutenants & les Aides-Majors avaient au moins le grade de Lieutenant-Colonel; les Sous-Aides-Majors & les Sous-Lieutenants celui de Capitaine. Jufqu'en 1773, le régiment des Gardes Wallones ne pouvait être recruté que de foldats originaires des Pays-Bas.

VII. DEGRÉ.

Pierre-François-Bonaventure Menche, Écuyer, Seigneur de Saint-Michel, Loifne & autres lieux, époufa, le 21 Novembre 1765, Noble Demoifelle Marie-Catherine-Jofeph Le Ricque, fœur de Louis-Lamoral Le Ricque de Marquais, membre des États d'Artois pour la Nobleffe, Lieutenant des Maréchaux de France à Béthune (*a*). Il eut de cette alliance :

1. Louis-Timothée, qui fuit.
2. Charles, né le 30 Septembre 1768, Capitaine aux Gardes Wallones, Colonel attaché à l'État-major du corps d'armée du Maréchal Soult en Efpagne, Chevalier de la Légion d'honneur, de Saint-Louis & de l'Ordre royal d'Efpagne, a époufé Demoifelle Marie-Françoife Fitz-Morris; décédé le 3 Avril 1860, fans poftérité.
3. Henri, né le 26 Mars 1770, Officier aux Gardes Wallones de 1786 à 1806, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, a époufé, le 11 Novembre 1807, Demoifelle Sophie de la Forge de Racquinghem, fille de M. de la Forge de Racquinghem, Membre des États d'Artois pour la Nobleffe (*b*). Décédé, fans poftérité, le 17 Novembre 1849.
4. Auguste, né le 17 Décembre 1772, Officier aux Gardes Wallones de 1787 à 1794; Juge de paix du canton de Lillers, Membre du Confeil général du Pas-de-Calais, décédé le 17 Avril 1857. De fon mariage, conclu le 30 Mai 1800, avec Demoifelle Marie-Antoinette Le Jay, naquirent :
   - I. Ghislain-Gustave, ancien Magiftrat, Membre du Confeil d'arrondiffement de Lille, Maire d'Haubourdin, époufa, le 23 Mars 1841, Dame Félicité Urrutia, & décéda le 30 Mai 1864, fans enfants.
   - II. Louise-Emerance, encore vivante, n'a pas contracté d'alliance.
   - III. Léonide, décédée veuve de François Chabert, Capitaine d'infanterie, a eu une fille morte fans alliance.
5. Amélie, née en 1767, élevée à la Sainte & noble famille de Lille, a époufé M. de le Helle d'Affroux, Écuyer, Capitaine de cavalerie.
6. Joséphine, morte fans alliance en 1795.
7. Philippine-Charlotte, a époufé fon oncle, Eugène Le Ricque, Écuyer, Seigneur de Violaines, Officier aux Gardes Wallones de 1765 à 1777 (*c*).

VIII. DEGRÉ.

Louis-Timothée Menche de Loifne, né à Béthune le 23 Octobre 1766, Capitaine aux Gardes Wallones où il fervit de 1783 à 1808, Intendant général d'armée en 1808, Gouverneur de l'Aragon fous le Roi Jofeph; il époufa, le 18 Janvier 1813, Dona Manuela Cambronero, fille de Don Manuel Cambronero, Membre du Confeil fuprême de Sa Majefté catholique, & de Dona Maria Garcia, & mourut le 17 Février 1825, laiffant de fon mariage deux fils, Charles-Louis-Constant & Henri-Marie-Joseph, qui fuivent.

(*a*) Almanach d'Artois (1770 à 1790), & Archives départementales, Arras.
(*b*) Almanach d'Artois (1785).
(*c*) Les actes de l'État civil du quatrième au huitième degré font inferits aux regiftres des baptêmes, mariages & fépultures de la paroiffe de Sainte-Croix à Béthune, ou à ceux de la paroiffe de Beuvry, dans laquelle fe trouvait fituée la terre de Loifne.

IX. DEGRÉ.

CHARLES-LOUIS-CONSTANT Menche de Loifne, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, de Léopold, de Saint-Maurice & Saint-Lazare, Officier de l'Univerfité, Officier du Lion de Zaringhen, Commandeur de Notre-Dame de la Conception, ancien Officier au 2e de huffards, ancien Préfet & Gouverneur de la Martinique (*a*), a époufé Mademoifelle Élife JEANNET, dont il eut :

MATHILDE de Loifne, mariée en 1869 à Philippe DE LARIGAUDIE-SAINT-SÉVERIN, ancien Préfet.



IX. DEGRÉ.

HENRI-MARIE-JOSEPH, Chevalier de la Légion d'honneur, Ingénieur en chef des Ponts & Chauffées, né le 15 Novembre 1824, a époufé, le 11 Août 1852, Mademoifelle Louife QUENSON, fille de M. Auguftin QUENSON, Juge d'inftruction au Tribunal d'Hazebrouck, & de Dame Euphémie MANIEZ DE LA HENNERIE. Il a de cette union :

AUGUSTE-CHARLES-HENRI Menche de Loifne, né le 23 Juillet 1853.

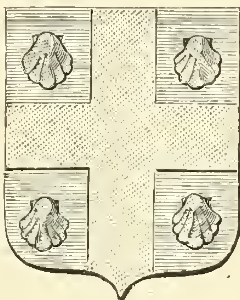
(*a*) Il a publié plufieurs ouvrages, entre autres : l'*Influence de la littérature de* 1830 *à* 1848 *fur l'efprit public & les mœurs ; — France & Angleterre* (a été traduit en anglais) ; *— la Conftitution & le Gouvernement britanniques au XVIIIe fiècle, &c.*



MICHEL DE MONTHUCHON,

Anciens Seigneurs de Velly, de Belouze, de Beaulieu, de Monthuchon, &c.

EN NORMANDIE.



D'Azur à la Croix d'Or, cantonnée de quatre Coquilles de même. SUPPORTS : *deux Anges armés d'une lance.* DEVISE : Quis ut Deus?

La famille Michel, originaire de Normandie, appartient à une vieille Nobleſſe d'épée, reconnue officiellement par jugements de 1496, 1598 & 1666. Elle s'eſt diviſée en pluſieurs branches. Celle de Cambernon fit en 1694 & en 1727 ſes preuves devant d'Hozier, & ſa filiation, remontant à la fin du XIVe ſiècle, a été rapportée au Ier Regiſtre de cet *Armorial*. Les branches actuellement exiſtantes ſont celles de Monthuchon, d'Annoville, de Vieilles & de Lépinay. La branche aînée eſt celle de Monthuchon, dont le premier auteur ſuit.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES Michel, Seigneur de Beaulieu & de Belouze, Seigneur & Patron de Monthuchon, par ſon mariage en 1614 avec Jeanne DE GUESNON, était ſecond des quatre fils d'ARTUS Michel, Seigneur de Belouze, & de Françoiſe ADAM, rapportés par d'Hozier qui ne mentionne que deux de leurs fils. Le 26 Octobre 1607, il partagea avec GUILLAUME, ſon frère aîné, mort ſans poſtérité, avec ADRIEN, ſon frère puîné, chef de la branche des Seigneurs de Cambernon, actuellement éteinte, & avec NICOLAS, Seigneur du Hamel, le plus jeune des frères, la ſucceſſion de leur père (*a*). Il fut reçu, le 1er Mars 1614, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (*b*), & décéda avant ſa femme, qui ſe remaria à Nicolas DE COSTENTIN, Seigneur de Tourville, & fut ainſi grand'mère de l'Amiral de Tourville. Il eut pour fils :

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS Michel, Seigneur & Patron de Monthuchon, né le 28 Octobre 1615. Il épouſa en 1639 Françoiſe OSBERT, fut Conſeiller du Roi, Lieutenant ancien civil & criminel à Coutances, & décéda le 26 Janvier 1677. Il eut de ſon mariage :

(*a*) Acte de partage fait à Savigny, aux archives de la famille.
(*b*) Original aux archives de la famille.

X. DEGRÉ.

Charles Michel, Seigneur & Patron de Monthuchon, qui époufa, en 1676, Claire du Buisson, fut Confeiller du Roi, Lieutenant ancien civil & criminel à Coutances, & décéda le 4 Septembre 1725. Il eut pour fils :

XI. DEGRÉ.

Philippe Michel, Seigneur & Patron de Monthuchon, né le 31 Août 1677. Il époufa, le 10 Octobre 1700, Magdeleine Dancel de Quineville, & fervit comme Cornette des Gentilshommes du bailliage de Coutances. Il mourut le 19 Janvier 1727, laiffant un fils, qui fuit.

XII. DEGRÉ.

Sébastien-Charles-François Michel, Seigneur & Patron de Monthuchon, né le 15 Mars 1704, époufa, le 5 Avril 1731, Renée-Marie Tuffin de la Rouerie. Il fut Chef de divifion de canonniers, par brevet du 1er Mars 1779, & Chevalier de Saint-Louis le 23 Octobre 1777, & décéda le 14 Avril 1786. Il eut pour fils :

XIII. DEGRÉ.

Jacques-Henry-Sébastien Michel, Seigneur & Patron de Monthuchon, né le 20 Janvier 1732, Chevalier de Saint-Louis le 9 Août 1778, Colonel-Infpecteur de la Maréchauffée par brevet du 1er Août 1792. Il époufa, le 9 Octobre 1753, Louife-Charlotte Le Poupinel de Quètreville, & mourut le 1er Février 1795. De fon mariage il eut :

1. Jacques-Louis-Henry, qui fuit.
2. Antoinette-Eulalie, née en 1756, qui, après avoir fait, devant Louis-Pierre d'Hozier, fes preuves de nobleffe, remontant à Artus, fon fixième aïeul, fut reçue Élève de Saint-Cyr le 19 Août 1767 (*a*). Elle devint enfuite Chanoineffe de l'abbaye noble de Troarn le 3 Août 1788.

XIV. DEGRÉ.

Jacques-Louis-Henry Michel de Monthuchon, né le 30 Septembre 1759, marié, le 18 Décembre 1798, à Élifabeth de Bonnescuelle d'Orgères, fut Officier dans le régiment de la Couronne, & Chevalier de Saint-Louis le 20 Août 1823. Il mourut le 29 Mars 1852, laiffant :

1. Charles-Louis-Émile, qui fuit.
2. Louis, né en 1803, mort en 1863.

XV. DEGRÉ.

Charles-Louis-Émile Michel de Monthuchon, né à Altona (Danemark) le 4 Septembre 1799, époufa, le 27 Avril 1830, Adélaïde-Marie-Joféphine de Derval. Il mourut le 3 Septembre 1846, laiffant :

1. Stanislas-François, qui fuit.

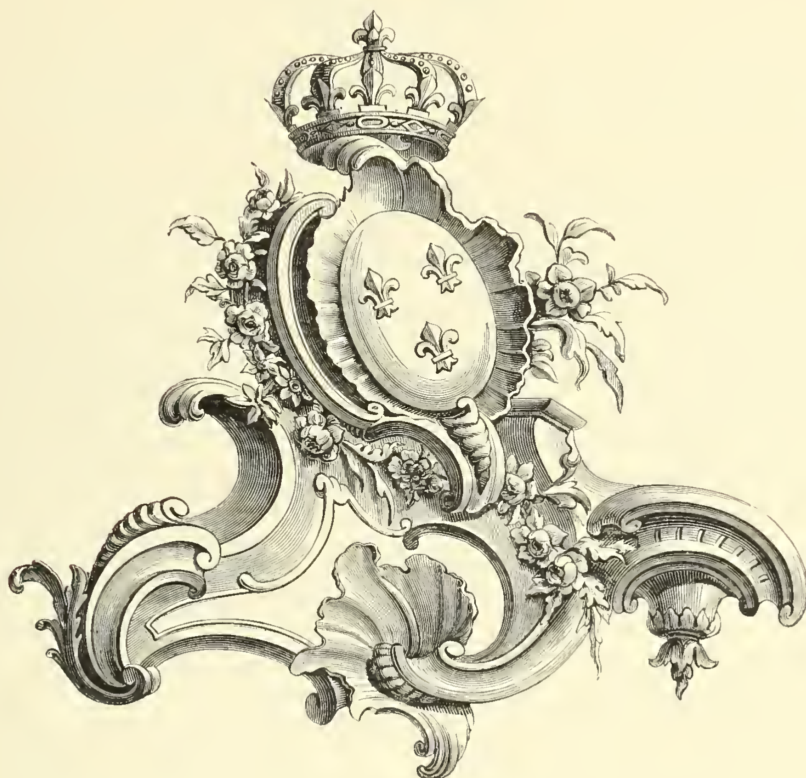
(a) *Cabinet d'Hozier:* Melun, 1842; province de Normandie. — Copie authentique des preuves de d'Hozier aux archives de la famille.

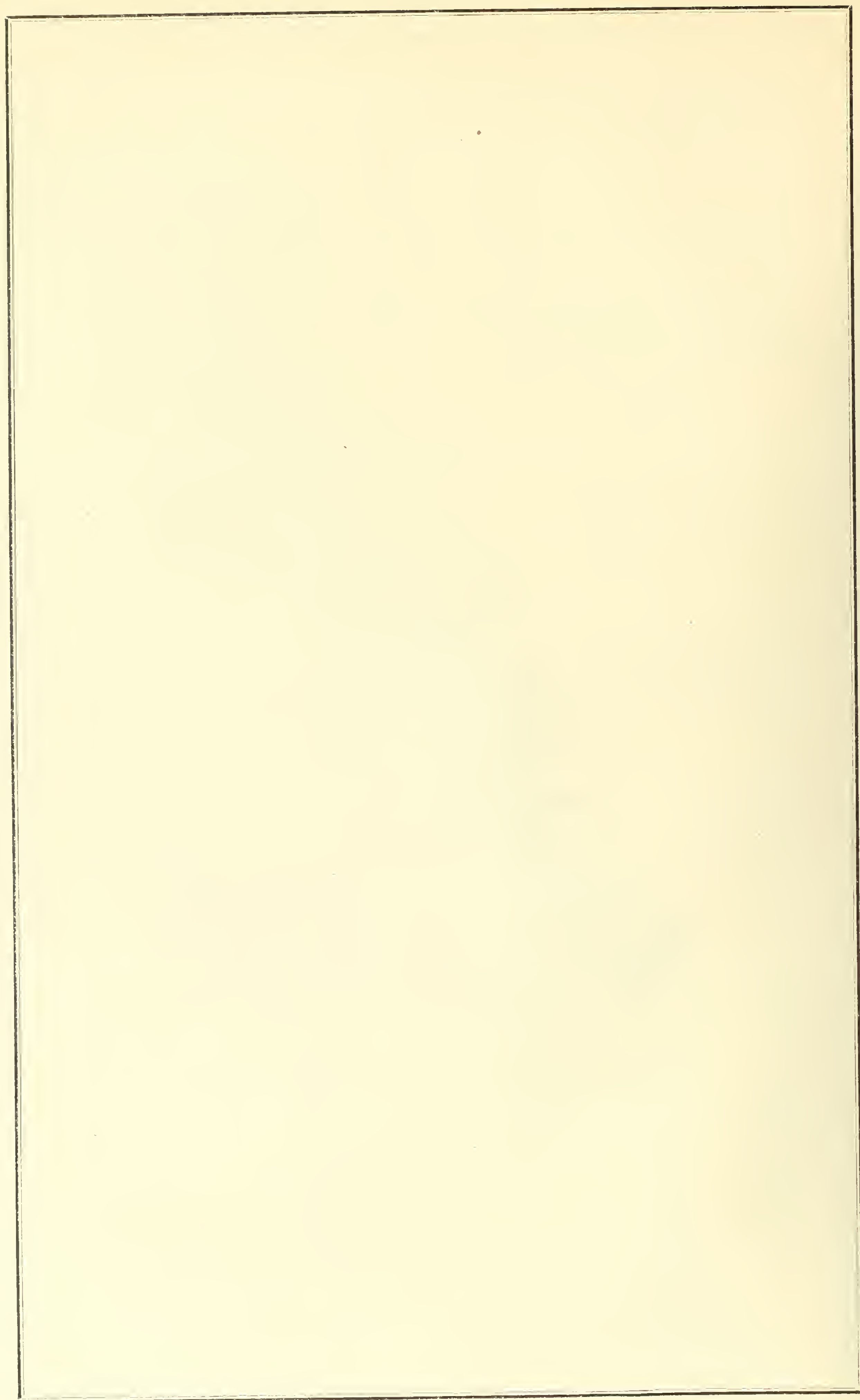
2. Émilie, née en 1833, décédée en 1856.
3. Élisabeth, née en 1836, décédée en 1878.

XVI. DEGRÉ.

Stanislas-François-Louis Michel de Monthuchon, né le 6 Janvier 1835, épousa, le 11 Octobre 1859, Marie-Camille Pinczon du Sel, décédée en 1870, dont sont issus :

Louis-Marie-Stanislas, né le 7 Juillet 1863.
Camille, née le 4 Décembre 1861.
Marie, née le 31 Janvier 1866.

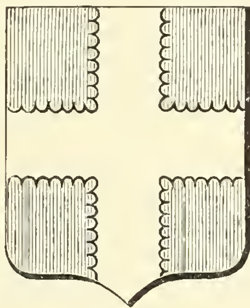




LE MINTIER DE LÉHÉLEC,

Anciens Seigneurs des Granges, de la Ville-Eſion, de la Motte-Baſſe, de Beaucheſne, de la Touche, de Léhélec, &c.

EN BRETAGNE.



De Gueules à la Croix engrêlée d'Argent. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions.* LÉGENDE : Deus meus ...... omnia ſunt. DEVISE : Tout ou rien.

La Maiſon lé Mintier, d'ancienne chevalerie, était diviſée, dès le XI[e] ſiècle, en deux branches, l'une dans le duché de Bretagne & l'autre dans le Maine, repréſentée en 1090 par OSPICHIER le Mintier. Cette ancienneté, contemporaine des premières croiſades, permet de croire que cette famille n'eſt pas demeurée étrangère à ces événements qui ont armé tout l'Occident contre les infidèles. D'antiques vitraux de l'égliſe de Moncontour, au comté de Penthièvre, repréſentent ſes auteurs en coſtume de Chevaliers, qualité originaire dans laquelle leurs deſcendants ont été maintenus lors de la dernière réformation de la Nobleſſe de Bretagne, en 1668 & 1669, après avoir fait preuve de leur ancienne extraction dans celles de 1426, 1441, 1513 & 1535.

La Maiſon le Mintier, diviſée en pluſieurs branches, compte dans ſes rangs : un Gentilhomme de la Maiſon du Roi en 1644, &, au ſiècle dernier, des Pages du Roi & des filles reçues à Saint-Cyr, un Lieutenant des Maréchaux de France, deux Abbés de Boquen & un Évêque de Tréguier (mort à Londres en 1801), un Écuyer cavalcadour du Prince de Condé dans les guerres de l'émigration, un Chef de diviſion des armées royales en Bretagne, &c. (*a*).

Sa filiation eſt établie depuis CHARLES le Mintier, qui ſuit (*b*).

PREMIER DEGRÉ.

CHARLES le Mintier, I[er] du nom, Écuyer, Seigneur des Granges, épouſa vers 1300 Julienne D'ACIGNÉ. Ils eurent, entre autres enfants :

II. DEGRÉ.

HONORÉ le Mintier, I[er] du nom, Écuyer, Seigneur des Granges, qui épouſa

(*a*) Potier de Courcy, *Nobiliaire & Armorial de Bretagne.*

(*b*) Une généalogie détaillée de toutes les branches de cette famille, depuis l'origine connue juſqu'en 1846, a été donnée par Lainé, dans ſes *Archives de la Nobleſſe de France*, t. X.

vers 1330 Olive Visdelou. Leur mariage eſt rappelé dans un acte du greffe de la juridiction de Moncontour, le 7 Août 1419. De cette union ſont iſſus :

1. Pierre, Écuyer, Seigneur des Granges, qui ne laiſſa qu'une fille.
2. Guillaume, Ier du nom, dont la poſtérité, diviſée en pluſieurs branches, eſt éteinte.
3. Charles, qui ſuit, auteur de la branche de la Ville-Eſion.
4. Éliot, qui vivait en 1384.
5. Anne.

III. DEGRÉ.

Charles le Mintier, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Ville-Eſion, vivait de 1380 à 1400. De ſa femme, dont le nom n'eſt pas connu, il eut, entre autres enfants :

IV. DEGRÉ.

Pierre le Mintier, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de la Ville-Eſion, marié, par contrat du 13 Novembre 1460, avec Marie de la Motte. De cette union, deux fils & deux filles; l'aîné ſuit.

V. DEGRÉ.

Pierre le Mintier, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Ville-Eſion & de la Motte-Baſſe, épouſa Marguerite Budes, Dame de la Touche-Budes (de la maiſon dont eſt iſſu le Maréchal de Guébriant), & en eut :

1. Thomas, qui ſuit.
2. Charles, IIe du nom, auteur de la branche de Beauchesne, éteinte.
3. Catherine, mariée à Jean de la Boessière, Écuyer.

VI. DEGRÉ.

Thomas le Mintier, Chevalier, Seigneur de la Ville-Eſion & autres lieux, épouſa, par contrat du 21 Décembre 1509, Jeanne Gauteron, fille de Roland Gauteron, Ecuyer, & de Jeanne Dolo, Dame de la Villemainguy. De ce mariage :

1. Gilles, Écuyer, Seigneur de la Ville-Eſion, qui ne laiſſa qu'une fille, Marguerite.
2. Antoine, qui ſuit.
3. Jean, mort, ſans poſtérité, avant le 28 Juin 1575.
4. Anne, femme de Jacques Visdelou, Écuyer.
5. Catherine.

VII. DEGRÉ.

Antoine le Mintier, Écuyer, Seigneur de la Ville-Eſion, &c., épouſa Marguerite le Mintier, ſa couſine, veuve de N. Boucet, Écuyer, & fille de Jean le Mintier, Écuyer, Seigneur des Granges. De cette union, ſont iſſus :

1. Jean, Ier du nom, Seigneur de la Motte-Baſſe, dont la poſtérité exiſte encore.
2. Pierre le Mintier, mort ſans enfants.
3. François, auteur de la branche de Léhélec, qui ſuit.

VIII. DEGRÉ.

François le Mintier, Ier du nom de cette branche, Écuyer, Seigneur de la Ville-Efion & de Léhélec, commanda pour le Roi la ville de Redon, ainfi qu'on le voit par plufieurs actes & commiffions, entre autres une du Duc de Mercœur pour lever une compagnie de gens d'armes, une d'arquebufiers à cheval & une de gens de pied, fuivant les rôles des montres defdites compagnies des 1er Avril, 12 & 27 Juin 1589. Il époufa : 1° par contrat du 4 Octobre 1594, Ifabeau Jouan, fille de Pierre Jouan, Écuyer, Seigneur de Kercaffier; 2° par contrat du 6 Juillet 1596, Jacquemine de Bodéan, Dame de Bodéan, veuve de Pierre d'Audibon, Écuyer. De ce fecond mariage, il n'eut qu'une fille, & du premier lit eft iffu un fils, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

Pierre le Mintier, IIIe du nom, Seigneur de Léhélec, baptifé le 3 Août 1595, fut Homme d'armes de la compagnie du Marquis de Goulaine. Il époufa, par contrat du 11 Février 1616, Françoife de la Haye, & en eut deux filles & quatre fils, dont l'aîné fuit.

X. DEGRÉ.

Jean le Mintier, Chevalier, Seigneur de Léhélec, né en 1620, l'un des cent Gentilshommes de la maifon du Roi, fuivant les lettres de provifions données à Paris le 30 Mai 1644, époufa, par contrat du 20 Novembre 1656, Olive Pasquier de Villeblanche. Il fut maintenu dans fa nobleffe d'ancienne extraction par arrêt de la Chambre établie pour la réformation de la Nobleffe de Bretagne, du 17 Novembre 1668. Il eut fix enfants, dont les deux aînés furent :

1. François le Mintier, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Léhélec, époufa : 1° en 1685, Françoife-Marie Loger, Dame du Tertre, dont il n'eut pas d'enfants; 2° le 21 Novembre 1699, Vincente-Françoife de Caradeuc, fille de Nicolas de Caradeuc & de feue Dame Marie du Bois de la Salle, Seigneur & Dame de la Bellangerie. De ce fecond mariage font iffus deux fils :
    - I. François-Marie le Mintier, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Léhélec, qui eut, de fon mariage avec Jeanne-Thérèfe de Pluvié de Ménéhouarn, trois filles & deux fils :
        - 1. François-Marie le Mintier, IIe du nom, qualifié de Marquis le Mintier, Seigneur de Léhélec, né le 13 Mars 1753, Maréchal des camps & armées du Roi, Colonel de la garde à cheval de Louis XVI, auquel il eut l'honneur d'être préfenté; Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, Préfident du Collége électoral du Morbihan en 1815, Préfident du Confeil général pendant plus de vingt ans, Maire de la ville de Vannes, décédé célibataire en 1827.
        - 2. Jean-Baptiste le Mintier, affaffiné à Metz pendant les troubles révolutionnaires; fans alliance.
    - II. Jean-Marie le Mintier, né en 1701, reçu Page du Roi en la Grande Écurie, le 17 Juin 1718, fur preuves de nobleffe faites devant d'Hozier, qui les a inférées au Ier Regiftre de cet *Armorial*, p. 384.
2. Nicolas-Marie, qui continue la filiation.

XI. DEGRÉ.

Nicolas-Marie le Mintier, Chevalier de Léhélec, époufa en 1701 Thérèfe le Quinio de Kerdavy, dont :

1. François-Joseph, qui fuit.
2. Sévère-Marie-Vincent, Lieutenant de vaiffeau, mort fans poftérité en 1787.

XII. DEGRÉ.

François-Joseph le Mintier, Chevalier, Seigneur du Quenhouet, du Lefté, des Aulnais-Caradreux, &c., époufa Marie-Anne-Mathurine de Gourden, fille de Meffire Louis-Nicolas de Gourden & de Julienne-Thérèfe de Lantivy. De ce mariage :

1. Gabriel-Marie-Joseph, auteur de la branche aînée.
2. Charles-Marie, auteur de la deuxième branche actuelle de Léhélec, qui fuit.

XIII. DEGRÉ.

Charles-Marie le Mintier, Chevalier, ancien Moufquetaire noir, Lieutenant-colonel, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, époufa, le 9 Janvier 1773, Françoife-Jeanne-Maxime Lorfèvre de Boisnault, dont il eut trois filles & deux fils :

1. Louis-François-Charles, mort fans poftérité.
2. Annibal-Ange, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

Annibal-Ange le Mintier, *dit* le Marquis de Léhélec, poffeffeur de la terre de ce nom, né en 1779, Capitaine de cavalerie, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, a époufé, par contrat paffé à Vannes le 25 Mars 1828, Adine-Émilie-Olivette de Querhoënt, fille de Sébaftien, Marquis de Querhoënt, & de Françoife Dondel. De cette union font iffus :

1. Ange-Sébastien-Marie, qui fuit.
2. François-Marie, né le 7 Mai 1830, décédé le 17 Décembre 1831.
3. Ernest-Marie, né le 5 Mai 1831.
4. Charles-Marie, dont la poftérité fera rapportée après celle de fon frère aîné.
5. Amédée-Georges, né le 17 Décembre 1833, décédé le 18 Février 1834.
6. Jules-Marie, né le 21 Juin 1835, décédé le 22 Décembre 1853.
7. Blanche-Marie, née le 28 Septembre 1836, mariée à Mr Roland des Clos de la Fonchais.

XV. DEGRÉ.

Ange-Sébastien-Marie, Marquis le Mintier de Léhélec, né le 1er Avril 1829, a époufé, le 28 Janvier 1856, par contrat paffé devant Me Dézaulté, Notaire à Hennebont, Clotilde-Marie-Augufta Thomé de Keridec. De ce mariage font nés :

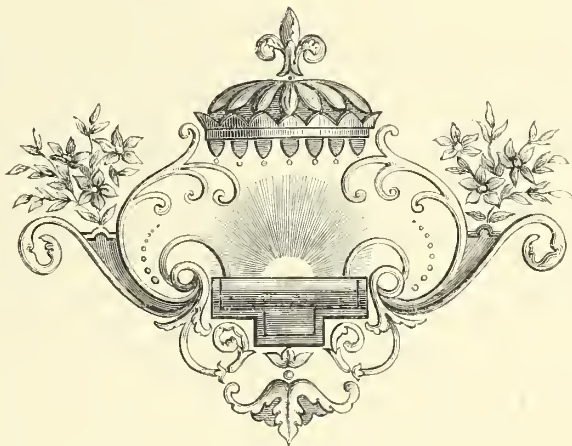
1. Jules, né le 11 Avril 1861.
2. Henri, né le 30 Janvier 1863, décédé le 12 Janvier 1867.
3. François, né le 29 Janvier 1868.
4. Paul, né le 2 Janvier 1873.
5. Marie, née le 24 Avril 1860.
6. Clotilde, née le 21 Juillet 1864.
7. Marguerite, née le 12 Octobre 1866.



XV. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE, *dit* le Vicomte le Mintier de Léhélec, a épousé, le 19 Novembre 1861, par contrat passé devant Me Ch. Paumier & Me Maulouin, Notaires à Nantes, Marie-Thérèse DU MESNILDOT, fille d'Albert DU MESNILDOT & d'Olympe-Marie DE MONTI. De cette union :

1. LOUIS-JOSEPH-MARIE, né le 25 Février 1864.
2. CHARLES-MARIE-ALBERT, né le 10 Novembre 1865.
3. XAVIER, né le 22 Juin 1873.
4. HENRI, né le 15 Août 1875.
5. JOSEPH, né le 5 Juin 1881.
6. MARIE-THÉRÈSE, née le 6 Janvier 1868.
7. ERNESTINE, née le 21 Octobre 1869.
8. ÉLISABETH, née le 23 Juin 1871.
9. ANNE, née le 28 Juillet 1878.

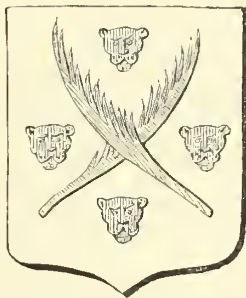




DE MONICAULT,

Anciens Seigneurs de Villardeau, de la Chauſſée & de Palluau.

EN BERRY.



D'Argent à deux Rameaux de Palmes de Sinople en ſautoir, accompagnées de quatre Têtes de Léopards de Gueules. L'Écu timbré d'un Caſque taré de profil, orné de Lambrequins.

D'après une ancienne tradition de famille, cette Maiſon ſerait originaire de Normandie. Son tombeau était placé dans l'égliſe des Carmélites de Caen, près du chœur, mais la Révolution a tout fait diſparaître & l'on n'a pu retrouver de preuves à l'appui de cette croyance. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle était très-honorablement établie en Berry avant 1565.

On lit dans les cartons du Chevalier Gougnon, à la Bibliothèque nationale, ſection des manuſcrits : « que JEAN Monicault était Notaire à Dun-le-Roi en 1579 & 1585; que, le 20 Juin 1589, les Huguenots voulant ſurprendre la ville de Dun-le-Roi, & même quelques ſoldats y étant entrés déjà, le Capitaine Monicault les repouſſa avec tant de vigueur qu'il les chaſſa. »

On trouve dans l'*Hiſtoire du Berry*, par de la Thaumaſſière, que pluſieurs membres de cette famille ont été Échevins de Bourges, charge qui conférait la nobleſſe, en vertu de l'édit accordé par le Roi Louis XI en Juin 1474.

JOSEPH-BARTHÉLEMY-CLAUDE de Monicault a reçu, par Lettres patentes du Roi Louis XVIII, le 20 Avril 1816, la Confirmation de ſa nobleſſe, attendu *les preuves fournies que ſa famille en a la poſſeſſion depuis près de deux ſiècles* », & auſſi la confirmation du droit, pour lui & ſes deſcendants, de porter le titre d'Écuyer & les armes qui ont été de tout temps celles de ſa Maiſon, & qui y ont été inſcrites à l'Armorial général de d'Hozier en 1698 : « *D'Argent à deux Rameaux de Palmes de Sinople en ſautoir, accompagnées de quatre Têtes de Léopards de Sable* (a); l'Écu timbré d'un Caſque taré de profil, orné de Lambrequins. »

Cette Maiſon a formé pluſieurs branches dont la plupart ſont éteintes. Elle a eu de très-bonnes alliances, & pluſieurs de ſes membres ont rempli des emplois diſtingués dans l'adminiſtration, la magiſtrature & la diplomatie.

Des incendies fréquents ont détruit, à pluſieurs repriſes, les regiſtres de la ville de Bourges, ainſi que l'atteſte M. Roſſignol de La Ronde, Maire de Bourges, par un acte ſigné de lui du 10 Novembre 1814 (*b*) : il n'a pas été poſſible de trouver des renſeignements au-delà de ce qui ſuit.

(*a*) Certificat délivré par Charles d'Hozier à Marie-Anne Chancel du Bourg, veuve de Jean Monicault (voir V[e] degré), le 29 Février 1698. C'eſt par erreur que les Têtes des Léopards ſont indiquées de *Sable*, au lieu de *Gueules*.

(*b*) Original légaliſé.

Il paraît prouvé, par ce qu'a écrit le Chevalier Gougnon, que les Monicault, en quittant la Normandie, se fixèrent d'abord à Dun-le-Roi.

PREMIER DEGRÉ.

Audoard Monicault, vivant en 1499, est le premier membre de cette famille dont on trouve le nom; il devait à cette époque une rente à M. de l'Hospital sur une maison où il demeurait au Vieux-Chastel, à Dun-le-Roi (*a*). Il était marié à Claude Mercier.

II. DEGRÉ.

Jean Monicault, son fils, Notaire au bailliage de Dun-le-Roi en 1579, avait épousé Jeanne Colasson. Il est mort le 15 Avril 1597.

III. DEGRÉ.

Étienne Monicault, Sieur de Villardeau, son fils, né en 1565, Lieutenant criminel à Bourges, épousa Damoiselle Marie Le Large, fille de Germain Le Large, Conseiller du Roi, Échevin de Bourges, & de Marie Gillet. Sa descendance est bien suivie & bien prouvée jusqu'à ce jour. Il laissa :

1. Étienne Monicault, dont l'article va suivre.
2. Marie-Anne Monicault, mariée à Jean Chenu, Receveur des eaux & forêts.
3. François Monicault, auteur de la branche de la Chaussée, rapportée plus loin.
4. Jean Monicault, qui se fit Religieux dans l'ordre des Capucins, & fut connu sous le nom de père Sulpice.
5. Germain Monicault, Sieur de Palluau, Échevin de Bourges en 1655 & 1656, épousa en 1648, par contrat passé en présence d'Étienne Lamoignon, Françoise de la Coste.
6. Édouard Monicault, Assesseur criminel en la prévôté de Bourges, marié à Jeanne Fouchier (*b*).
7. Louise Monicault, qui épousa Étienne Bourdaloue, Conseiller, puis Doyen du Présidial de Bourges.

IV. DEGRÉ.

Étienne Monicault, né en 1604, Écuyer, Sieur de Villardeau, Conseiller du Roi, Lieutenant criminel en l'Élection de Bourges (*c*), épousa en 1632 Marie Sergent de Parsèche, fille de Jean, Conseiller du Roi, Receveur & Payeur général des rentes en Berry & Échevin de Bourges. De ce mariage il eut :

1. Jean Monicault, dont l'article va suivre.
2. François Monicault, né le 27 Mai 1637.
3. Jeanne ou Johanna Monicault, mariée, le 7 Février 1667, à Jacques Leveillé, Écuyer, Seigneur des Fosses.
4. Élisabeth Monicault, née en 1647.
5. Germain Monicault, auteur de la branche de Palluau, rapportée plus loin.
6. Marie Monicault, née en 1652.

(*a*) Bibl. nat. : Dossier de la famille Monicault.

(*b*) Acte de naissance de leur neveu Jean (V^e degré).

(*c*) Tous ces titres & qualités sont énoncés dans l'acte d'un bail judiciaire du 16 Février 1684. Le même Étienne est qualifié *Noble* dans les baux & autres actes passés en 1679, 1684, 1685, 1687, 1688. (Copie par extrait délivrée le 11 Mai 1871 & légalisée.)

Étienne Monicault époufa en fecondes noces Geneviève Leveillé, d'une ancienne famille d'Échevins de Bourges. De ce fecond mariage il eut Françoise Monicault, née en 1657, & mariée en 1688 à Pierre Tullier, Écuyer, Seigneur de Marigny.

V. DEGRÉ.

Jean de Monicault, Écuyer, né à Bourges le 7 Janvier 1634, vint s'établir à Paris où il acquit une haute pofition comme Avocat au Parlement & Confeiller du Roi. Ce fut lui qui le premier prit la particule dans l'acte de naiffance de fon fils Gabriel-Jean, le 27 Mai 1684. Il époufa, par contrat du 19 Avril 1660 (*a*), Françoife Terelle, fille de Noble Pierre & de Damoifelle Jeanne Gasteau. Il n'en eut qu'une fille, Marie-Charlotte Monicault, mariée, par contrat du 6 Août 1684 (*b*), à Noble homme Gabriel Le Noir, Avocat célèbre au Parlement de Paris & aux Confeils du Roi; leur fille Élisabeth Le Noir époufa Pierre Puy de Rosny, Écuyer, Avocat au Parlement.

Jean de Monicault fe remaria, le 23 Juillet 1670, à Élifabeth-Marie-Anne Chancel du Bourg, fille de Jacques, Commiffaire des guerres, & de Marie Savart; le contrat fut paffé en préfence du Duc & de la Ducheffe de La Feuillade.

Jean eut de cette feconde union :

1. Marie-Anne de Monicault, mariée à Guy-Charles Aubry, Avocat au Parlement & aux Confeils du Roi. Leur fils, Jean-Charles Aubry, marié à Catherine de Boissy, eut une fille qui époufa Anfelme-Jofeph Fagotin d'Outremont, père d'Anfelme-François d'Outremont de Minières, Confeiller d'État, & d'Anne-Françoife d'Outremont, mariée à Jean de Fougeret.
2. Hélène-Angélique de Monicault.
3. Jeanne-Louise de Monicault, auteur du *Dédain affecté*, comédie repréfentée avec fuccès au Théâtre français en 1724.
4. Gabriel-Jean de Monicault, qui fuit.
5. Jacques-Jean dit Pierre de Monicault, qui porta le nom de Villardeau affecté au fecond fils de la famille, né en 1686, Directeur général de la Louifiane (*c*) & Fondateur de la colonie françaife du Miffiffipi; il fut nommé enfuite Chargé d'affaires & Conful général de France près le Tzar Pierre Ier, & le Roi de Pologne Staniflas. Il mourut à Paris, le 20 Novembre 1755, fans poftérité, après trente-huit années de fervices diftingués à l'étranger (*d*).
6. Marie-Angélique de Monicault, mariée, par contrat du 1er Octobre 1692, à Gabriel Bouffet, Écuyer, Seigneur de Galifard, fils de Gabriel, Confeiller du Roi au bailliage de Berry & Préfidial de Bourges, & d'Anne Riglet.

VI. DEGRÉ.

Gabriel-Jean de Monicault, Écuyer, né à Paris le 8 Août 1684, eut pour parrain Gabriel-Jean de La Reynie, & pour marraine Élifabeth-Marie Le Noir, femme de Michel du Perray. Il fut Receveur au grenier à fel, Contrôleur général des fermes du Roi, Directeur des poftes à Valence; il perdit une grande partie de fa fortune & de celle de fa mère par le fyftème de Law. Marié à Valence, le 11 Avril 1722, avec Aymée-Jeanne Aubert, fille de Claude, & de Françoife-Benigne de Grou,

(*a*) Groffe en parchemin.
(*b*) Groffe fur papier.
(*c*) Commiffion des directeurs de la compagnie d'Occident, du 1er Avril 1719. Original en parchemin.
(*d*) Teftament, inventaire & mémoires relatifs à fa charge de Conful.

il a eu de cette union quinze enfants, dont dix morts en bas âge. Il mourut à Valence le 30 Avril 1749.

1. Jean-Louis-Claude, qui fuit.
2. Gabriel-Pierre de Monicault de Villardeau, Écuyer, né à Valence le 10 Juin 1735, Officier des vaiffeaux de la Compagnie des Indes à Lorient, époufa, par contrat du 22 Janvier 1767 (*a*), Marie-Reftitue Edé, fille de Charles-Philippe, Officier du Roi & de Madame la Dauphine, & laiffa :
   I. Gabriel-Gervais de Monicault de Villardeau, né le 17 Septembre 1768 à Lorient.
   II. Henri-Marie de Monicault de Villardeau, né le 11 Novembre 1778.
   III. Charlotte de Monicault, mariée à Léon de la Terrade.
3. Barthélemy-François de Monicault, né en 1736, Religieux dans l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Ruff.
4. Marie-Anne-Aimée de Monicault, époufa Claude-Maxime Delandes, Seigneur de l'Argentière, Receveur des fermes du Roi à Suze.
5. Françoise-Angélique de Monicault, mariée à Pierre de Masse, Seigneur de Vaudragon, Capitaine d'infanterie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis.

VII. DEGRÉ.

Jean-Louis-Claude de Monicault, Écuyer, né à Villeneuve-lès-Avignon le 2 Avril 1730, Avocat au Parlement de Grenoble & Directeur des poftes à Valence, époufa, par contrat du 13 Mai 1765, Françoife-Thérèfe de Laugier, fille de Jean-Jofeph-François de Laugier, Capitaine & Maître des logis au régiment fuiffe des Grifons (*b*), & de Claudine Fabre. Il en eut fix enfants, dont trois morts en bas âge, & :

1. Joseph-Barthélemy-Claude, qui fuit.
2. Jean-Frédéric de Monicault, né le 26 Octobre 1771, Infpecteur des poftes aux armées d'Égypte & d'Italie, marié à Alix Nublat, mort fans poftérité.
3. Jacques-Charles de Monicault, né le 3 Juillet 1778, marié à Françoife Puvis de Chavannes, fille de Louis, & de Marie Guyot de Provieux, laiffa deux fils :
   I. Léon de Monicault, Maire de Saint-Laurent-lès-Macon.
   II. Jules de Monicault, Directeur des poftes du département de l'Ardèche.

VIII. DEGRÉ.

Joseph-Barthélemy-Claude de Monicault, Écuyer, né le 5 Novembre 1767, Directeur général des poftes aux armées d'Italie, Directeur des poftes à Lyon, Adjoint à la Mairie de Lyon, par ordonnance royale du 20 Mai 1818, & Adminiftrateur des hôpitaux de cette ville, Chevalier de la Légion d'honneur (6 Novembre 1814), époufa, le 14 Octobre 1801, Félicité Régny, fille d'Alexis-Antoine, Membre de la Chambre de la Nobleffe de Lyon, Tréforier & Préfident de la

(*a*) Groffe en parchemin.

(*b*) Il appartenait à la branche piémontaife de la maifon des Barons de Laugier, de Provence, & defcendait au XXe degré de Raimond Ier, Baron de Laugier, vivant en 1146. Cette branche, établie en Piémont à la fin du XVIIe fiècle, fut déclarée être d'origine commune avec les branches françaifes de la famille de Laugier, par fentence du Sénat royal de Turin du 10 Mai 1783. (*Genealogia della famiglia de Laugier.* Torino, 1783, in-fol., de 31 p. & un arbre généal.)

Chambre de commerce de cette ville, & de Noble Jeanne Clavière. Cette dernière était fille d'un Échevin de Lyon. Il décéda à Lyon le 22 Décembre 1824, laiſſant :

1. Alexis-Aimé-Joseph de Monicault, qui ſuit.
2. Louise-Laure de Monicault, née le 30 Septembre 1805, mariée en 1825 à Paul Rambourg, Membre du Conſeil général & Député de l'Allier, Officier de la Légion d'honneur, dont elle a eu :
   I. Aline-Félicité Rambourg, mariée, le 20 Juin 1850, à Louis-Anatole Le Brun de Sessevalle.
   II. Edmond-Frédéric Rambourg.
3. Gabriel-Jean de Monicault, né en 1807, Procureur du Roi à Tonnerre, marié, le 16 Avril 1839, à Marie-Émélie-Agathe-Joſéphine Humbert, fille de Jean-Baptiſte-Charles, Membre du Conſeil général de la Côte-d'Or, & d'Anne-Marie Droin, dont il a eu deux filles :
   I. Marie-Félicité-Marguerite de Monicault, née le 30 Septembre 1841, mariée, le 4 Juin 1860, à Pierre-Paul Trutat, Membre du Conſeil général de l'Eure.
   II. Jeanne-Laure-Gabrielle de Monicault, née le 6 Janvier 1844, mariée, le 29 Juin 1867, à Émile de la Motte.
4. Charles-Eugène de Monicault, Capitaine d'artillerie, marié, le 23 Mars 1840, à Louiſe Déchanet, fille de Jean-Baptiſte, Membre du Conſeil général du Cher, & de Marie Mongéard.

IX. DEGRÉ.

Alexis-Aimé-Joseph de Monicault, né le 27 Novembre 1803, Maître des requêtes au Conſeil d'État (*a*), Préfet des départements de l'Ariége, des Voſges, de l'Eure & de Seine-&-Marne (*b*), Membre & Vice-Préſident du Conſeil général de l'Ain, Officier de la Légion d'honneur (30 Avril 1844), a épouſé, le 14 Août 1826, Henriette-Blanche Garnier-Deschesnes, fille d'Edmond, ancien Receveur général des finances, & d'Henriette Nardot. De ce mariage ſont iſſus :

1. Paul de Monicault, Secrétaire d'Ambaſſade de première claſſe, Officier de la Légion d'honneur, né le 26 Août 1827, & marié, le 4 Octobre 1859, à Marie-Alice Lespérut, fille du Baron François, Préſident du Conſeil général & Député de la Haute-Marne, Officier de la Légion d'honneur, & d'Émilie-Henriette Sieyés.
2. Édouard de Monicault, Lieutenant de vaiſſeau, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 9 Mai 1829, marié, le 4 Avril 1864, à Marie Dufaure, fille de Jules-Staniſlas-Armand Dufaure, de l'Académie françaiſe, Miniſtre des Travaux publics, de l'Intérieur, de la Juſtice & Vice-Préſident du Conſeil des Miniſtres, Bâtonnier du Barreau de Paris, & de Louiſe-Julie-Claire Jaubert.

(*a*) Le 22 Janvier 1832.
(*b*) 14 Juillet 1833; — 13 Novembre 1835; — 20 Octobre 1838; — 11 Décembre 1841.



BRANCHE DE LA CHAUSSÉE.

IV. DEGRÉ.

François Monicault, né en 1605, Écuyer, Sieur de la Chauffée, Confeiller du Roi, Préfident du grenier à fel & Échevin de Bourges en 1648, avait époufé en 1630 Gabrielle Piat, fille de Jean, Docteur en médecine, & de Catherine Foucauld. Il laiffa un fils :

V. DEGRÉ.

Jean Monicault, Sieur de la Chauffée, Préfident du grenier à fel de Bourges, marié à Jeanne Lasné de Ville, dont il eut :

1. François Monicault, Religieux dans l'ordre des Capucins.
2. Catherine Monicault, mariée en 1702 à Jean-Claude Beraud, Seigneur de Dardennes.
3. Gabrielle Monicault, morte fans alliance.

4 & 5. Deux autres filles, Religieufes dans le couvent de Sainte-Claire.



BRANCHE DE PALLUAU.

V. DEGRÉ.

Germain Monicault, Sieur de Palluau, troifième fils d'Étienne Monicault de Villardeau & de Marie Sergent, né en 1650, fut Échevin de Bourges en 1690, 1692, 1694, 1695 & 1705. Marié en 1672 à Angélique Soumard, il a laiffé :

1. Pierre Monicault de Palluau, qui fuit.
2. Françoise-Marie Monicault, mariée en 1711 à Louis Alabat, Seigneur des Vazaux, Confeiller & Avocat du Roi.

VI. DEGRÉ.

Pierre Monicault, Sieur de Palluau, Échevin de Bourges en 1726 & 1727, mort en 1729, avait époufé Marie Lasné de Ville. Il laiffa :

1. Pierre-Louis Monicault de Palluau, qui fuit.
2. Françoise Monicault, née le 3 Juin 1727.
3. Marie-Anne Monicault, née le 4 Novembre 1728.

VII. DEGRÉ.

Pierre-Louis Monicault, Sieur de Palluau, Écuyer, né en 1729, Capitaine au régiment de Poitou, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, époufa en 1769 Jeanne-Monique Baraton, fille de François, Écuyer, Seigneur de Dames, Confeiller d'honneur au bailliage de Berry, & de Dame Ramonde Briant. Mort en 1810, fans poftérité.



ARMOIRIES D'ALLIANCES

DE LA FAMILLE

DE MONICAULT.

MERCIER. — BERRY. — D'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Rofes d'Argent, tigées & feuillées de Sinople, deux en chef & une en pointe.

COLASSON. — BERRY. — D'Azur à un Gantelet d'Or, en fafce, accompagné de trois Trèfles d'Or, deux en chef & un en pointe.

LE LARGE. — BERRY. — D'Or au Chevron de Gueules, accompagné de trois Penfées au naturel, feuillées de Sinople, deux en chef & une en pointe.

SERGENT DE PARSÈCHE. — BERRY. — De Gueules à l'Aigle d'Argent; au Chef d'Or, chargé de deux Maffues noueufes d'Azur en fautoir.

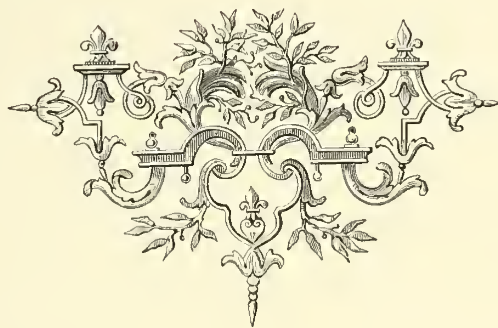
CHANCEL DU BOURG. — PARIS. — De Gueules au Chêne arraché d'Or, foutenu d'un Croiffant d'Argent; au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Argent.

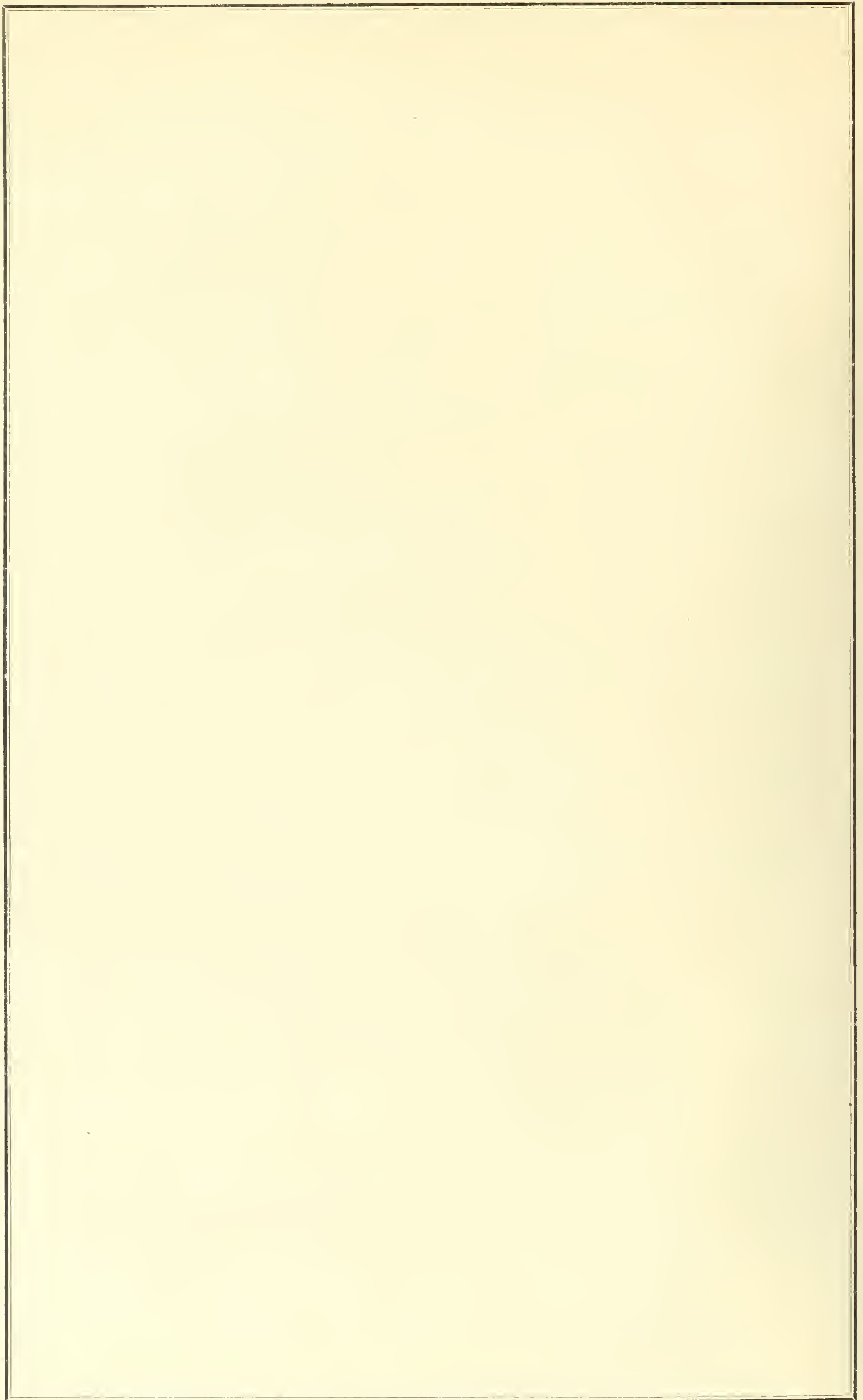
AUBERT. — LANGUEDOC. — D'Azur à un Haubert d'Or.

DE LAUGIER. — PROVENCE. — D'Argent au Lion de Gueules.

RÉGNY. — LYONNAIS. — Coupé par une Bande ondée d'Argent : au premier, d'Azur à la Couronne royale d'Or; au deuxième, de Gueules au Lion d'Or. (*Accolé au fuivant.*)

CLAVIÈRE. — LYONNAIS. — D'Azur à la Fafce d'Or brochant fur un Lion grimpant d'Or, tenant une Clef d'Or.

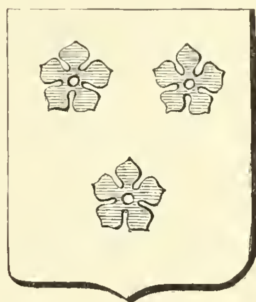




DE MONTESSON,

Anciens Seigneurs de Bais, Champgénéteux, la Chapelle-Antenaiſe, Hambers, la Cropte, Saint-Ouen-des-Oies, Souvigné, Deux-Evailles, la Roche-Talbot, la Roche-Pichemer, le Pleſſis-Bouret, Saint-Aubin-du-Déſert, Douillet, Gennes-le-Gandelin, Sougé-le-Bruant, Sougé-le-Ganelon, &c.; Marquis & Comtes de Monteſſon (*).

AU MAINE ET EN ANJOU.



D'Argent à trois Quintefeuilles d'Azur, 2 & 1. DEVISE : Rallie au Roi.

La Maiſon de Monteſſon a porté dans l'origine le nom patronymique de HUBERT. Elle a donné un Croiſé en 1191, PAYEN Hubert de Monteſſon (*a*); quatre Lieutenants généraux des armées du Roi, dont un commandait la Maiſon de Sa Majeſté à Fontenoy, & décida par conſéquent la victoire; un autre fut Conſeiller intime du Prince de Condé, en émigration, & un autre encore commandait à l'armée de ce même Prince le régiment de Monteſſon; pluſieurs Maréchaux de camp, entre autres celui qui figure ſur la ſeptième table de bronze au Muſée de Verſailles; un grand nombre de Chevaliers de Saint-Louis, dont un nommé peu de temps après la création de l'Ordre, avait levé en 1674 un régiment à ſes frais (*b*); des Chevaliers de Malte aux Langues de France & d'Aquitaine (*c*); le Marquis de Monteſſon, premier Député de la Nobleſſe du Maine aux États généraux.

L'orthographe du nom de Monteſſon varie dans les anciens titres. On le trouve écrit quelquefois *Montoüeſſon*, d'autres fois *Montroüeſſon* & *Montexon*.

Les archives de famille contiennent encore les titres qui ont ſervi à la branche des Seigneurs de Bais à faire ſes preuves en 1668, à la branche des Seigneurs du Cormier & de Douillet pour les ſiennes en 1698 (*d*), & encore pour les mêmes preuves en 1785, par-devant Chérin, enſuite deſquelles ANTOINE-LOUIS-HECTOR, alors Chevalier de Monteſſon, monta le 2 Mai dans les carroſſes du Roi. Nous n'avons pas voulu avoir recours à d'autres ſources pour établir la filiation que nous allons donner ici.

(*) Cette notice a été rédigée par M. le Comte Raoul de Monteſſon, décédé le 23 Avril 1869. Nous la publions dans ſa teneur primitive, ſans y ajouter les changements ſurvenus dans l'état civil des membres actuels de cette Maiſon, poſtérieurement au décès de l'auteur. (*Note des éditeurs.*)

(*a*) Collection Courtois. — De Fourmont, *l'Oueſt aux Croiſades*, t. III, p. 136.

(*b*) Mazas, *Hiſtoire de l'ordre de Saint-Louis.*

(*c*) Vertot, *Hiſtoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jéruſalem.*

(*d*) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, vol. 401.

PREMIER DEGRÉ.

Jehan Ier Hubert de Monteſſon, Écuyer, Seigneur dudit lieu, de Bais, &c., né vers 1340, épouſa, ſuivant contrat du 24 Septembre 1370 (*a*), Jehanne des Barres, fille de Guillot des Barres, Écuyer, & de Marguerite de Brécé. Ils eurent :

1. Jehan Hubert de Monteſſon, qui ſuit.
2. Marguerite Huberde de Monteſſon, femme de Jehan Macé, Seigneur de la Corbière.
3. Jeanne-Philippe Huberde de Monteſſon, femme d'Ambroys de Bailleul.

II. DEGRÉ.

Jehan II Hubert de Monteſſon, Écuyer, Seigneur dudit lieu, de Bais, &c., dit *Hubert le jeune*, fut marié trois fois, ſuivant ſon teſtament du 15 Juin 1432 (*b*) : 1° à Catherine des Escotais; 2° à Robine de Chantepie; 3° à Marie du Cormier. Il eut de ſa ſeconde femme :

1. Raoul ou Raoullet Hubert de Monteſſon, qui ſuit.

Et de ſa troiſième femme :

2. Jehan Hubert de Monteſſon, ſouche de la branche cadette.
3. Edine Huberde de Monteſſon, mariée, ſuivant contrat du 1er Septembre 1444, à François de Vassé, Seigneur de Bouefnay, fils de Guillaume, Écuyer, & de Jehanne Chalmel.



SEIGNEURS DE BAIS.

III. DEGRÉ.

Raoullet Hubert de Monteſſon, Écuyer, Seigneur de Bais, &c., épouſa, ſuivant contrat du 5 Septembre 1435 (*c*), Perrine de Chalmel, dont il eut :

1. Estienne de Monteſſon, qui ſuit.
2. Raoul ou Raoullet de Monteſſon, Seigneur du Verger.
3. Guillaume de Monteſſon, Abbé de l'Étoile (*d*).
4. Guillelmine de Monteſſon.
5. Julienne de Monteſſon, mariée à Jehan Lemaire, Écuyer, Seigneur de la Mairie, ſuivant contrat du 6 Février 1451.

Pendant la vie de Raoullet, le château de Monteſſon fut occupé par les Français & par les Anglais (*e*).

IV. DEGRÉ.

Estienne de Monteſſon, Écuyer, Seigneur de Bais, épouſa, par contrat du 6 Novembre 1468 (*f*), Jehanne Leverrier, ſœur de Jehan, Écuyer, Seigneur de Leſpine. Ils eurent :

(*a*) Original en parchemin, ſigné : Lefevre, Notaire en la Cour du Bourgnouvel.

(*b*) Original en parchemin, ſigné : Pierre George & Guillaume Chevalier, Notaires au Bourgnouvel. Dans cet acte, Jehan dédommage ſa femme, Marie du Cormier, de quatre quartiers de vigne qu'elle avait vendus pour la délivrance *du corps* dudit Jehan, lors priſonnier des Anglais.

(*c*) Original en parchemin, ſigné : Gère, Notaire au Bourgnouvel.

(*d*) *Gallia Chriſtiana*, t. VIII, col. 1403. — Dom Piolin, *Hiſtoire de l'Égliſe du Mans*, t. V, p. 213.

(*e*) Archives de la Sarthe.

(*f*) Original en parchemin, ſigné : Blere, Notaire en la Cour de Laval.

1. Gervais de Monteſſon, qui ſuit.
2. Guillaume ou Guys de Monteſſon.
3. Jehan de Monteſſon, Doyen d'Evron, Abbé de l'Étoile (*a*).
4. Anne de Monteſſon, Religieuſe de l'ordre de Saint-François.
5. Marie de Monteſſon, femme de Geoffroy Raine, Écuyer, Seigneur de Vauboureau.

V. DEGRÉ.

Gervais de Monteſſon, Écuyer, Seigneur dudit lieu, de Bais, Courtibeuf, &c., épouſa, ſuivant contrat du 13 Janvier 1492 (*b*), Guyonne de Bouillé, fille de feu Loys, Chevalier, & de Marie de la Lobe, Dame du Bourgneuf. Il en eut :

1. François de Monteſſon, mort ſans poſtérité de ſa femme Marguerite d'Assé, fille de Guy, Écuyer, Seigneur de Montfaucon, & de Jacquine de Maridor, Dame de la Freſlonnière. Il avait été tué par ſon couſin François de Vaſſé, Seigneur de Boueſnay (*c*).
2. Réné de Monteſſon, qui ſuit.
3. Olive de Monteſſon, femme de Louis Amelon, Écuyer.

VI. DEGRÉ.

Réné Ier de Monteſſon, Écuyer, Seigneur de Bais, Courtibeuf, la Ridellière, &c., épouſa Françoiſe d'Assé, ſœur de Marguerite, veuve de François de Monteſſon, ci-deſſus (*d*). Ils eurent :

1. Réné de Monteſſon, qui ſuit.
2. Marguerite de Monteſſon, femme d'Étienne de Torchard.
3. Claudine de Monteſſon, femme de Scipion Charlot, Seigneur de Beauchêne.
4. Charlotte de Monteſſon.

VII. DEGRÉ.

Réné II de Monteſſon, Chevalier, Seigneur de Bais, Favières, le Pleſſis-Bouret, le Margat, &c., Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de ſa chambre, épouſa : 1° Charlotte Percault, veuve de Claude de Chissey & fille de Pierre, Seigneur du Margat, Combrée, Boisjolain, &c., & de Françoiſe de Favières, veuve de Claude de Tessé, Seigneur de Saint-Loup (*e*); 2° ſuivant contrat du 31 Août 1607 (*f*), Rénée des Rotours, fille de feu Robert, Chevalier, & de Dame Barbe d'Aulnières. De ſa première femme il eut :

1. Réné, *dit* le Baron de Monteſſon, né à Bais le 24 Avril 1582, tué à Mayenne, en 1590, à la tête d'un régiment de Ligueurs (*g*).
2. André de Monteſſon.
3. Françoise de Monteſſon, mariée : 1° par contrat du 13 Octobre 1586, avec

(*a*) *Gallia Chriſtiana*, t. VIII, col. 1403.
(*b*) Original en parchemin, ſigné : Richart, Notaire en la Cour du Bourgnouvel.
(*c*) Tranſaction de Réné de Monteſſon & de Marguerite d'Aſſé avec le Seigneur de Boueſnay, du 23 Mai 1548. Original en parchemin.
(*d*) Sommation & enquête par Réné comme ayant le bail & garde noble des enfants mineurs de lui & de Françoiſe, du 20 Juillet 1564. Groſſe en papier, ſignée : Mercier. — Partage & tranſaction entre Réné d'Aſſé & Réné II de Monteſſon, du 6 Mai 1585, devant Bian, Notaire à Bais. Original en parchemin, ſigné du Notaire & des parties.
(*e*) Acte de baptême d'un de leurs fils. Copie authentique.
(*f*) Original en parchemin, ſigné : Chereau, Notaire du Mans & du Bourgnouvel.
(*g*) Mezeray, *Hiſtoire de France*. — De Thou, *Hiſtoire univerſelle*.

Jehan LE CORNU DE LA COURBE DE BRÉE, Chevalier, & 2° par contrat du 4 Juin 1598, avec Lancelot DE BARAT.

Et de fa feconde femme :

4. CHARLES de Monteffon, qui fuit.
5. JEAN-BAPTISTE de Monteffon, tué à Bourg en 1653 (*a*).
6. RÉNÉ, *dit* l'Abbé de Monteffon.
7. MARIE de Monteffon, mariée, fuivant contrat du 9 Février 1642, à René D'ANTENAISE, Chevalier.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES de Monteffon, *dit* le Comte de Monteffon (*b*), Chevalier, Seigneur dudit lieu, de Bais, Champgénéteux, la Roche-Pichemer, &c., Capitaine-Lieutenant des compagnies du Duc de Vendôme (*c*), chargé par le Roi d'une miffion à Barcelone, donna quittance de deux mille livres allouées à ce voyage (*d*). Le 8 Novembre 1650, le Roi accorda au Comte de Monteffon, Maréchal de bataille, commandant le régiment d'infanterie de Vendôme, une penfion de 3000# fur fon épargne. Lieutenant général d'artillerie de marine le 19 Octobre 1652, Gouverneur de Bourg le 15 Juin 1653 (*e*), il fut chargé, au mois d'Août fuivant, par le Duc de Vendôme, de porter au Roi la nouvelle de la prife de Bordeaux (*f*). Le Comte de Monteffon fut nommé, le 13 Avril 1657, Lieutenant général à l'armée de Piémont (*g*). Il avait époufé, fuivant contrat du 24 Juin 1636, par-devant Lainé, Notaire à Paris, Marie PRÉVÔT DE SAINT-CIR, fille de feu Meffire Jacques PRÉVÔT DE SAINT-CIR, Confeiller d'État & privé, Maître des requeftes ordinaires, & d'Antoinette CAMUS DE PONTCARRÉ. De ce mariage :

1. GUY de Monteffon, marié, le 26 Décembre 1668, à Charlotte-Élifabeth DE CHASTILLON, fille d'André, Marquis d'Argenton, & de Marie-Marguerite GOUFFIER, & petite-fille de Louis Gouffier, Duc de Roannais (*h*). Il n'en eut qu'une fille, & fut tué à Argenton.
2. JEAN-BAPTISTE de Monteffon, qui fuit.
3. MARIE de Monteffon, femme d'Alexandre, Marquis d'ACHÉ.

IX. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE Ier de Monteffon, *dit* le Marquis de Monteffon (*i*), Seigneur dudit lieu, de Bais, du Pleffis-Bouret & autres lieux, fut d'abord Chevalier de Malte, reçu au Grand Prieuré d'Aquitaine le 22 Juillet 1667; il quitta la religion à la mort de fon frère aîné, entra exempt aux Gardes du corps, combattit à Fleurus, Steinkerque, Nerwinde, Ramilies & à Malplaquet. Il leva un régiment à fes frais en 1674. Chevalier de Saint-Louis en 1694 (*j*); commande l'efcorte du Roi d'Efpagne en 1700 (*k*); Lieutenant des Gardes du corps auprès du Duc de Bourgogne, en Flandre, en 1702 (*l*); commande ces mêmes Gardes en 1710. Il avait époufé, fui-

(*a*) Mufée de Verfailles. Tables de bronze.

(*b*) Pour le titre de Comte, actes cités plus loin de 1672 & 1673 & les brevets ou autres parchemins des notes ci-deffous (*c*) (*d*) (*e*) (*g*).

(*c*) (*d*) (*e*) Brevets en parchemin, originaux.

(*f*) Loret, *Mufe hiftorique.*

(*g*) Brevet en parchemin, figné : Louis.

(*h*) P. Anfelme, t. VI, p. 119.

(*i*) Titré Marquis dans deux actes authentiques devant Rouffel, Routtier & Pillaut, Notaires au Châtelet; quittance du 21 Avril 1672 & compte de tutelle du 17 Juin 1673.

(j) *Journal* de Dangeau. — Mazas.

(k) (l) *Journal* de Dangeau.

vant contrat du 25 Octobre 1685, Catherine de Cervon, veuve de Pierre de la Dufferie, & fille de Joſeph, Seigneur des Arcis, le Buret, la Cropte, &c., & de Catherine de Volant de l'Arriaye. De ce mariage :

1. Jean-Baptiste de Monteſſon, qui ſuit.
2. Charles de Monteſſon, qui viendra après ſon frère.
3. Marie de Monteſſon, ſans alliance (a).

X. DEGRÉ.

Jean-Baptiste II, Marquis de Monteſſon, Seigneur de Bais, &c., Brigadier des armées du Roi, épouſa : 1° ſuivant contrat du 14 Novembre 1719 (b), Marguerite-Yris de Poix, veuve de Meſſire René-François de Visdelou, Chevalier, Seigneur de Bienaſſis, Préſident aux enquêtes du Parlement de Bretagne, & fille de feu Gilles, Comte de Poix, Seigneur de la Maſſais, & de Marie-Françoiſe de Poix, des Princes de ce nom; 2° Charlotte-Jeanne Béraud de la Haie de Riou, qui, veuve ſans enfants, épouſa, le 23 Avril 1773, Louis-Philippe, Duc d'Orléans (c).

Dans tous les actes ſuſénoncés, Jean-Baptiſte II eſt titré Marquis.



X. DEGRÉ.

Charles, Comte de Monteſſon, frère du précédent, après avoir été priſonnier à Ramilies, fut nommé Colonel du régiment de Monteſſon en 1706, ſe diſtingua à Vire-Saint-Éloi, en 1710, ſervit d'Aide de camp au Maréchal de Villars à Denain & à Marchiennes; Enſeigne des Gardes du corps le 1er Juin 1717, Brigadier le 1er Février 1719, Gouverneur d'Agde & de Breſcou le 1er Mai 1731, Brigadier de la Maiſon du Roi à Philippsbourg, Maréchal de camp le 1er Août 1734, Lieutenant général le 1er Mars 1738, Chevalier de Saint-Louis (d). Commande la Maiſon militaire à Fontenoy, & décide la victoire ſous les ordres de Richelieu (e). Il apaiſe en 1757 une ſédition des Gardes du corps à Aloſt. Il avait épouſé, le 13 Août 1738, Anne-Émilie Rouillé, fille de Pierre-Antoine, Préſident au Grand Conſeil, & d'Anne Legouz-Maillard, & petite-fille de Pierre Rouillé, Préſident au Grand Conſeil & Ambaſſadeur en Portugal. Il ne laiſſa, non plus que ſon frère aîné, aucune poſtérité.



SEIGNEURS DU CORMIER, SAINT-AUBIN & DOUILLET.

III. DEGRÉ.

Jehan Hubert de Monteſſon, Écuyer, Seigneur du Cormier & de Saint-Aubin-du-Déſert, fils de Jehan Hubert, le jeune, & de Marie du Cormier, épouſa, par contrat paſſé le 26 Novembre 1450, devant Bardenne, Tabellion à Sillé (f), Emerie

(a) C'eſt ſans doute celle dont Mme de Genlis fait un ſi grand éloge dans ſes mémoires.
(b) Contrat paſſé par Lanverjon, Notaire à Paris. Groſſe en papier, ſignée : Démonts.
(c) Archives de l'hôtel de ville de Paris; paroiſſe de Saint-Euſtache.
(d) Relevé de ſes états de ſervice par ſon frère le Marquis.
(e) Maréchal de Saxe, *Mémoires*. — Voltaire & Piron, *Poëmes*.
(f) Groſſe en parchemin délivrée le 3 Avril 1464 par Chauboucher, auſſi Tabellion à Sillé.

de Champeaux, fille de Jehan, Écuyer, Seigneur de Generre. Ils eurent pour enfants :

1. Guillaume de Monteſſon, qui ſuit.
2. Étienne de Monteſſon, Religieux.
3. Marguerite de Monteſſon, femme de noble Raoullet Morin, Écuyer.
4. Jehan de Monteſſon.

IV. DEGRÉ.

Guillaume I[er] de Monteſſon, Écuyer, Seigneur de Saint-Aubin, du Cormier, &c., épouſa, par contrat paſſé le 26 Mai 1470, devant Le Roy, Notaire de la Cour de Bourgnouvel (*a*), Damoiſelle Loyſe Bouchart, fille de Guillaume, Seigneur de la Miterie, & de Damoiſelle Geſſeline du Boys. Il en eut :

1. Nicolas de Monteſſon, qui ſuit.
2. Julien de Monteſſon, Curé de Landigouſt.
3. Louis de Monteſſon, marié à Marie du Bueil.
4. Alexandre de Monteſſon, Prêtre.
5, 6 & 7. Jeanne, Réné & Élisabeth de Monteſſon.
8. Ambroise de Monteſſon, Abbé de l'Étoile (*b*).
9. Françoise de Monteſſon, femme : 1° de Guillaume Martinaie, 2° de Pierre du Pin, Écuyer.

V. DEGRÉ.

Nicolas de Monteſſon, Écuyer, Seigneur de Saint-Aubin, du Cormier, &c., épouſa : 1° Marie du Bouchet, fille de feu Pierre, Écuyer, Seigneur de Maleſſre (*c*); 2° Andrée de Montecler, veuve de Pierre d'Argenson (*d*). Il eut de ſa première femme :

1. Guillaume de Monteſſon, qui ſuit.
2 & 3. Antoinette & Marguerite de Monteſſon, Religieuſes.
4. Hélène de Monteſſon, mariée d'abord à André Mellet, puis à Réné de la Chapelle.

Et de ſa ſeconde femme :

5. Marie de Monteſſon, morte Religieuſe à Notre-Dame d'Eſſay, en Normandie.

VI. DEGRÉ.

Guillaume II de Monteſſon, Écuyer, Seigneur de Saint-Aubin, du Cormier, Douillet, &c., épouſa : 1° Damoiſelle Françoiſe Jagu; 2° ſuivant contrat du 14 Février 1555 (*e*), Damoiſelle Roze de Ferrequin, fille d'Anthoine, Écuyer, Seigneur de Douillet, & de Damoiſelle Rénée d'Orcisses. Il eut de ſa première femme :

1. Françoise de Monteſſon, mariée : 1° le 1[er] Février 1555, à Anthoine de Ferrequin, devenu le même jour beau-père de Guillaume de Monteſſon; 2° à Charles d'Orvaux, Seigneur de Courdemanche.

(*a*) Groſſe en parchemin, ſignée dudit Notaire.

(*b*) *Gallia Chriſtiana*, t. VIII, col. 1403. — Dom Piolin, *Hiſtoire de l'Égliſe du Mans.*

(*c*) Groſſes en parchemin, ſignées : Teſtu, Notaire de la Cour de Bourgnouvel, de contrats d'acquêts de Courdaulain des 28 Février 1507 & 23 Septembre 1513. — Partage à Marguerite du Pin, du 11 Juin 1549. Groſſe en papier.

(*d*) Appointement de la ſénéchauſſée du Maine entre Andrée & ſon beau-fils, Guillaume, du 27 Mars 1543. Expédition ſur papier. — Tranſaction entre les mêmes du 6 Juin 1545.

(*e*) Groſſe en parchemin, ſignée : Buſſon, Notaire à Douillet.

2. Madeleine de Monteſſon, femme de Pierre de Corday.
3. Jeanne de Monteſſon, femme de Jean de la Pommeraie.

Et de ſa ſeconde femme :

4. Jacques de Monteſſon, qui ſuit.

VII. DEGRÉ.

Jacques de Monteſſon, Chevalier, Seigneur de Douillet, Saint-Aubin, &c., l'un des cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, épouſa, ſuivant contrat du 21 Novembre 1583, où il eſt qualifié noble & puiſſant Seigneur (*a*), Damoiſelle Jehanne de Rougé, fille de haut & puiſſant Seigneur Mathurin, Chevalier, Seigneur des Rües, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de ſa chambre, & de Damoiſelle Rénée de Dunelle, veuve en premières noces de Jacques de Courtarvel. Ils eurent pour enfants :

1 & 2. Charles & Hélène de Monteſſon.
3. Jacques de Monteſſon, Religieux de l'abbaye de Saint-Calais.
4, 5 & 6. Jean, Thomas & Louise de Monteſſon.
7. François de Monteſſon, marié, le 7 Janvier 1623, à Marguerite de Sévin.
8. Jean de Monteſſon, qui ſuit.
9. Mathurin de Monteſſon.
10. Françoise de Monteſſon, femme de François Le Maire de la Colletière.
11. Jacquine de Monteſſon.
12. Mathurin Ier de Monteſſon, Seigneur du Cormier, né à Douillet le 23 Octobre 1605, marié, le 15 Juillet 1640, à Marguerite du Boys, fille de Jacques du Boys & de Claude de Lonlay. Leur fils unique Mathurin II fit enregiſtrer ſes armoiries, en 1698, dans l'*Armorial général de France* (b). Il avait épouſé, le 26 Novembre 1687, Rénée de Lonlay, fille de François, Seigneur des Buats, & de Jeanne de Guibert. De ce mariage il eut cinq fils, ſavoir : Jean, Nicolas-François, Mathurin, André-Henri & Jean-Thomas, dont trois prirent alliance. Tous moururent ſans poſtérité.

VIII. DEGRÉ.

Jean II de Monteſſon, Chevalier, Seigneur de Douillet, épouſa, par contrat paſſé le 19 Juillet 1640 (*c*), Damoiſelle Éliſabeth Picart, fille de noble Julien Picart, Seigneur de Villeneufve, & de Damoiſelle Magdelaine Foullard. Ils eurent pour enfants :

1 & 2. Réné & Élisabeth de Monteſſon.
3. Marie de Monteſſon, mariée, le 25 Avril 1678, à Léonor de Jupilles, fils de Chriſtophe & de Marie de Goué.
4. Jeanne de Monteſſon.
5. Jean-Baptiste de Monteſſon, Capitaine au régiment de Normandie, tué au ſervice du Roi.
6. Jean de Monteſſon, qui ſuit.
7. François de Monteſſon, Capitaine au régiment de Normandie, tué au ſervice du Roi.

(*a*) Groſſe en parchemin, ſignée : Brethonneau, Notaire à Baugé.
(*b*) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Regiſtre de Tours, vol. 401.
(*c*) Groſſe en parchemin, ſignée : Chauvyn, Tabellion à Freſnay.

8, 9 & 10. Charles, Louis-Joseph & Robert-François de Monteſſon.

11. Joseph de Monteſſon, Capitaine au régiment de Normandie, mort ſans enfants de ſon mariage avec Anne de Sarrazin, Dame de Vezins à Mayet. Il avait fait ſes preuves de nobleſſe avec ſon couſin Mathurin II en 1698.

IX. DEGRÉ.

Jean III de Monteſſon, Chevalier, Seigneur de Douillet, épouſa, par contrat du 4 Août 1685 (*a*), Damoiſelle Marguerite Maudet, fille de Jacques, Chevalier, Seigneur du Verger, Maréchal général des logis, camps & armées du Roi, & de défunte Dame Anne de Langlée. Sa femme, étant déjà veuve, obtint de Hue de Miromeſnil, Intendant de Touraine, un jugement de maintenue de nobleſſe en faveur de la famille de ſon mari, le 3 Juillet 1698 (*b*). Enfants de ce mariage :

1. Jean-Thomas de Monteſſon, qui ſuit.
2 & 3. Marie-Marguerite & Françoise-Adegonde de Monteſſon, Religieuſes.

X. DEGRÉ.

Jean-Thomas de Monteſſon, Chevalier, Seigneur de Douillet, né à Douillet le 19 Novembre 1688, fit devant d'Hozier ſes preuves de Page de la Petite Écurie en 1704 (*c*), devint Capitaine au régiment de cavalerie de Villeroy, & fut nommé Maréchal général de la cavalerie légère le 5 Janvier 1713 (*d*), épouſa : 1° par contrat devant Blanche, Notaire à Coulie, le 5 Février 1711 (*e*), Madeleine-Paule du Prat, fille de Meſſire Pierre du Prat, Écuyer, Seigneur de Roüez, & de Dame Dorothée le Maire de Millière; 2° Angélique de Gaultier-Chiffreville, fille de François de Gaultier, Chevalier, Marquis de Chiffreville, & de Louiſe-Madeleine de Froullay de Tessé. Il eut de ſa première femme :

1. Louis-Pierre-Joseph de Monteſſon, qui ſuit.
2. Pierre de Monteſſon, mort Page de la Reine.
3. Angélique-Bonne-Léonore de Monteſſon, Supérieure de la Viſitation du Mans.

XI. DEGRÉ.

Louis-Pierre-Joseph de Monteſſon, Chevalier, Seigneur de Douillet, Saint-Aubin, Moré, Moire-la-Haute, &c., épouſa, ſuivant contrat du 19 Septembre 1738, paſſé par Réné Pettier, Notaire à Aſſé-le-Boiſne (*f*), Damoiſelle Marguerite-Rénée Lesilleur, fille de feu Balthazar, Lieutenant de vaiſſeau, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Marie-Marguerite-Yvonne Lelong. Leurs enfants furent :

1. Jean-Louis de Monteſſon, qualifié Marquis de Monteſſon (*g*), né à Douillet le 27 Juin 1746, Syndic de la Nobleſſe du Maine aux États provinciaux en 1787 (*h*), premier Député de ladite Nobleſſe aux États généraux de 1789 (*i*), démiſſionnaire à la réunion des trois Ordres & remplacé par Mr de Choiſeuil; émigré, Conſeiller intime du Prince de Condé; Général-Major Commiſſaire

(*a*) Groſſe en parchemin, ſignée : Godemer, Notaire à Freſnay.
(*b*) (*c*) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.
(*d*) Commiſſion ſur parchemin, ſignée : Louis.
(*e*) Groſſe en papier, ſignée : Blanche.
(*f*) Groſſe en papier, ſignée : Pettier; légaliſée.
(*g*) Il eſt porté avec ce titre ſur les procès-verbaux de l'Aſſemblée provinciale du Maine, en 1787, & de l'Aſſemblée générale de la Nobleſſe, en 1789, & dans l'acte cité à la note (*a*) de la page ſuivante.
(*h*) (*i*) Procès-verbaux imprimés.

pour l'établiffement de l'armée des Princes fur les bords de la mer d'Azof. Décédé fans alliance, en Pologne, en 1802.

2. Balthazar-Michel de Monteffon, qui fuit.
3. Antoine-Louis-Hector, qualifié Vicomte de Monteffon (*a*), né à Douillet le 21 Août 1752, Meftre de camp commandant en fecond le régiment d'Orléans, fit fes preuves devant Chérin, & monta dans les carroffes du Roi le 2 Mai 1785 (*b*). Aide de camp du Prince de Condé en émigration, Meftre de camp du régiment de Monteffon en Juillet 1795, Maréchal de camp le 19 Février 1796, Général-Major Commiffaire avec fon frère le Marquis pour établir l'armée des Princes fur les bords de la mer d'Azof, Capitaine commandant la 7e compagnie des chaffeurs nobles à pied, Lieutenant général le 13 Août 1814. Sans enfants de fes trois femmes, Mlles de Mariani, Hérisson de Villiers & de Savoisy.
4. Louise-Marguerite de Monteffon, mariée : 1° à Regnier de Raffelange; 2° en Mai 1768, à Louis-Augufte Leroy de Montaupin, Colonel d'artillerie.
5. Madeleine-Emmanuelle de Monteffon, mariée, le 24 Août 1768, à Pierre Lecomte de Souvré, Capitaine au régiment de la Reine.
6. Yvonne de Monteffon.
7. Antoinette de Monteffon, mariée, par contrat du 13 Mars 1776, à Meffire Gilbert de Vaulx, Chevalier, Seigneur de la Roche, fils de feu Meffire Jean-Paul & de Dame Marie-Thérèfe de Bardon.

XII. DEGRÉ.

Balthazar-Michel de Monteffon, qualifié Comte de Monteffon (*a*), né à Douillet le 14 Octobre 1748, fut affaffiné à Ballon, avec fon beau-père, en 1790, par une des premières bandes révolutionnaires. Il avait été Capitaine au régiment du Roi, & avait époufé, par contrat du 30 Juin 1774, paffé par Martigné, Notaire au Mans, Marie-Charlotte Cureau, fille de Charles-Pierre, Écuyer, Seigneur de Roullée. Ils eurent :

1. Réné-Charles de Monteffon, qui fuit.
2. Alexandrine de Monteffon, mariée à Louis-Clovis Brillet, Baron de Candé en Anjou.

XIII. DEGRÉ.

Réné-Charles de Monteffon, qualifié Marquis de Monteffon (*c*), né au Mans le 5 Août 1780, émigré avec fa mère & fa fœur après l'affaffinat de fon père & de fon aïeul; Sous-Lieutenant dans Dauphin-cavalerie à l'armée des Princes, puis au régiment noble à cheval d'Angoulême, Chevalier de Saint-Louis le 20 Novembre 1816 (*d*), époufa, fuivant contrat du 2 Mars 1808, Marie-Adélaïde Belin des Roches, fille de feu Réné Belin des Roches & de feu N. de Blanchardon. Ils ont eu :

1. Charles-Réné-Louis-Roger de Monteffon, qui fuit.
2. Charles-Raoul de Monteffon, qui fuit après fon frère aîné.
3. Marie-Charlotte de Monteffon, mariée, le 2 Octobre 1832, à Julien-Ange de Marnière, Marquis de Guer.
4. Marie-Georgine de Monteffon, mariée, le 18 Novembre 1834, à Hyacinthe-Balthazar, Vicomte de Fournas du Botderu.

(*a*) Renonciation à la fucceffion maternelle du 25 Avril 1788.
(*b*) Cabinet des titres, fonds du Saint-Efprit.
(*c*) (*d*) Brevet de Chevalier de Saint-Louis. Original.

XIV. DEGRÉ.

Charles-Réné-Louis-Roger, Marquis de Monteſſon, né au Mans le 13 Avril 1809, ancien Officier de cavalerie, a épouſé, le 18 Février 1841, Adrienne Charlery, fille de Julien-Romain & d'Hortenſe Rivaut. Dont une fille :

Marie-Charlotte-Hortense-Adrienne-Geneviève de Monteſſon.

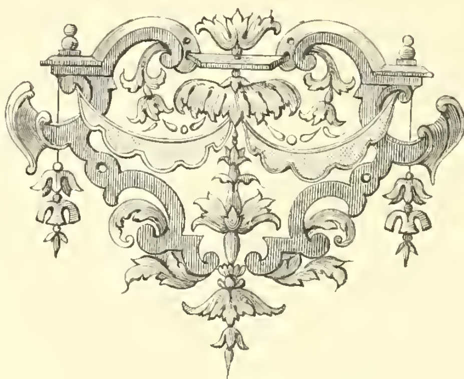


XIV. DEGRÉ.

Charles-Raoul, qualifié Comte de Monteſſon, né au Mans le 27 Septembre 1811, a épouſé, le 18 Janvier 1842, Laure-Bonne-Agathe Ogier, fille de feu Achille-Géraud-Suzanne, Vicomte Ogier d'Ivry, & d'Adélaïde Rousseau de Pantigny. Ils ont eu :

1. Marie-Joseph-Réné de Monteſſon, né au Mans le 15 Décembre 1842, Lieutenant au 5e régiment de chaſſeurs.
2. Marie-Robert de Monteſſon, né au Mans le 4 Janvier 1844, marié, le 29 Avril 1867, avec Jeanne-Marie-Charlotte de Girard de Charnacé, fille de Charles-Henri de Girard, Vicomte de Charnacé, & de Marie-Charlotte-Louiſe d'Estriché de la Barre.
3. Marie-Charles de Monteſſon, né au Mans le 22 Décembre 1845, Sous-Lieutenant au 10e régiment de chaſſeurs.

Alliances. — Bailleul, des Escotais, Champeaux, Chantepie, le Maire de la Mairie & de Millière, Vassé, Assé, Bouillé, du Bouchet, des Rotours, Lecornu de la Courbe, Antenaise, Chatillon d'Argenton, de Poix, du Bueil, Rougé, Montécler, Jupilles, du Prat, Gaultier-Chiffreville, Lonlay, Brillet de Candé, Fournas du Botdéru, de Marnière de Guer, Ogier d'Ivry, de Girard de Charnacé, &c.

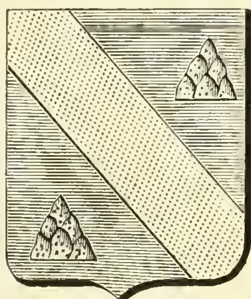


DE MONTI,

Comtes de Rezé, Marquis & Comtes de Monti; anciens Seigneurs de la Chalonnière, du Préau, des Pallets, de la Jaguère, de la Grande-Haie, des Bretesches, de la Sansonnière, de la Trocadière, de Fromenteaux, de Kermainguy, de Pontrouſſeau, du Meſnil, de l'Arzillier, de Bréafort, de la Noé, de Bellatre, de la Plattière, de Launay, de Beaubois, de Boiſgeffroy, de Friguel, de Beaugaſt, de la Favière, de la Giraudais, de la Carterie, d'Aniſy, de Lormière, de la Civelière, de la Rouſſelière, de Villeleu, de la Rivière, de la Cour-de-Bouée, de Bellevue, de la Maillardière, de la Barbinière, du Cheſne-Cottereau, de la Jaunais, &c.

EN BRETAGNE.

Originaires de Florence.



D'Azur à la Bande d'Or, accompagnée de deux Monts de ſix Copeaux du même (a).
COURONNE *ducale.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : Inébranlable.

La Maiſon de Monti eſt une des plus anciennes & des plus illuſtres de la Toſcane. Elle eſt iſſue des CROCYANI, Seigneurs de Monte-Reggio, qui devinrent Gentilshommes florentins lorſque Fieſole & ſon territoire furent ſoumis à la juridiction de Florence, après l'an 1010 (*b*).

Elle s'eſt diviſée en trois branches principales. L'une devint françaiſe au ſeizième ſiècle, comme on le verra plus loin; une ſeconde ſe fixa à Bologne vers 1435; une troiſième enfin reſta à Florence, où il y a eu pluſieurs familles du même nom, mais d'origine différente. Cette branche florentine compte un certain nombre de perſonnages illuſtres que l'inſuffiſance de documents ne permet pas de claſſer avec ſûreté dans la filiation, & que pour cela nous mentionnerons hors cadre.

En première ligne, dans l'ordre de date, nous citerons ANTOINE de Monti, Archevêque de Siponte, Auditeur de la Chambre apoſtolique, créé Cardinal au titre de Saint-Vital en 1503, par le Pape Jules II, & qui remplit pluſieurs miſſions importantes (*c*).

(*a*) Les membres de cette Maiſon portaient quelquefois : *Écartelé : aux* 1 & 4, *de* Monti; *au* 2, *de* Strozzi; *au* 3, *de* Médicis.

(*b*) D'après les preuves de nobleſſe faites par Antoine-Félix de Monti, Marquis de Monti, le 17 Janvier 1737, pour être reçu dans l'Ordre du Saint-Eſprit, la Maiſon de Monti tirerait ſon nom de la ſeigneurie de Monte di Sanſovino, au diocèſe d'Arezzo.

(*c*) Ciaconnius, *Vitæ & res geſtæ Pontificum rom. & card.*, t. III, p. 291. — Guicciardini, *Hiſtoria d'Italia*, libr. V & VII.

Jean-Marie de Monti (del Monte), né à Arezzo le 10 Septembre 1487, neveu du précédent, fut nommé d'abord Évêque de Manfredonia, puis de Paleftrina, enfuite Archevêque de Siponte en 1512 & Auditeur de la Chambre apoftolique. Créé Cardinal, d'abord au titre de Saint-Vital, puis au titre de Sainte-Praxède, par Paul III, le 20 Décembre 1536, & chargé fucceffivement des légations de Lombardie, de la Romagne & de Bologne, il fut nommé Préfident du Concile transféré de Trente dans cette dernière ville en 1546. Jugé digne de la tiare, il fuccéda fur le trône pontifical à Paul, le 7 Février 1550, & fut couronné, le 22 Mai fuivant, fous le nom de Jules III. Il rétablit & continua le Concile de Trente & mourut le 23 Mars 1555. Il avait adopté fes trois coufins, qui fuivent, fils de Marguerite di Monti, fa tante, felon les uns, & fa fœur, felon d'autres, époufe de Leccho Guidalotti, qui, dès lors, prirent le nom de Monti :

1. Pierre Guidalotti di Monti, né vers 1496, fucceffivement Gouverneur du château Saint-Ange, Amiral général des galères de Malte, Ambaffadeur de l'Ordre près le Saint-Siége, & Grand Prieur de Capoue, fuccéda à Jean de la Valette, le 23 Août 1568, comme Grand Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérufalem. Le 7 Octobre 1571 eut lieu la célèbre bataille de Lépante, à laquelle l'Ordre de Malte prit part avec trois galères auxiliaires. Pierre de Monti attacha auffi fon nom à l'achèvement de la Cité-Valette, & mourut le 27 Janvier 1572, âgé de foixante-feize ans. Ses armes gravées fur fon tombeau font : *D'Azur à une Bande d'Or, chargée de trois Monts ou Rochers de Gueules, & accompagnée de deux Couronnes d'Olivier d'Or* (a).
2. Christophe Guidalotti di Monti, Évêque de Cagli, Patriarche d'Alexandrie, Cardinal le 30 Mai 1550 (*b*), mort le 24 Septembre 1564.
3. Fabien Guidalotti di Monti, marié à Gentile Mastaï, dont :
    I. Gabriel Guidalotti di Monti, Évêque de Jefy.
    II. Silvio Guidalotti di Monti, l'un des Pages de la Reine Marie de Médicis, puis Meftre de camp de cavalerie, mort à Avignon.

A la même branche appartiennent encore : François-Marie di Monti, Évêque d'Oftie, Doyen du Sacré Collége, Cardinal en 1588, mort le 29 Août 1626, & César di Monti, Archevêque de Milan, Cardinal en 1629, mort le 16 Août 1650.

La branche devenue françaife fut reconnue comme iffue d'ancienne chevalerie par arrêt de la Chambre de la réformation de la Nobleffe de Bretagne du 22 Janvier 1669. Sa filiation certaine remonte à :

PREMIER DEGRÉ.

Bartolo Crocyani, Seigneur de Monte-Reggio, père de :

II. DEGRÉ.

Jacobo Crocyani, Seigneur de Monti, vivant vers 1240. Il quitta fon nom patronymique pour ne garder que celui de Monti. De fon mariage avec Élifabeth Adimari, il eut :

III. DEGRÉ.

Puggio di Jacobo di Monti, trois fois Gonfalonier de juftice de Florence (*c*),

(*a*) De Villeneuve-Bargemont, *Monuments des Grands-Maîtres de l'Ordre de Saint-Jean de Jérufalem*, t. II.
(*b*) Ciaconnius, *loc. cit.*, t. III, p. 768.
(*c*) La charge de Gonfalonier de juftice n'a été créée qu'en 1292; avant cette date le nom de Gonfalonier n'indique que le chef d'une compagnie de la milice nationale de Florence. D'abord fimples membres du gouver-

en 1323, 1324 & 1326. De fon mariage avec Élifabeth Strozzi, de la célèbre famille de ce nom, eft iffu :

IV. DEGRÉ.

Monté di Puggio Monti, Gonfalonier de la république de Florence en 1383 & en 1405. De fon époufe Marie Alberti, il eut :

V. DEGRÉ.

Jacobo di Monté Monti, trois fois Gonfalonier de la république de Florence de 1411 à 1418. De fon mariage avec Hélène Biliotti, il eut :

VI. DEGRÉ.

Monté di Jacobo Monti, Gonfalonier de la république de Florence en 1461 & en 1477. Il avait époufé Élife Rizaliti, dont il eut :

1. Bernardo di Monté Monti, qui fuit.
2. Antoine di Monté Monti, qui s'établit à Bologne & y fit fouche. De lui eft iffu au fixième degré Antoine-Félix, Marquis de Monti, par conceffion du Sénat de Bologne, né à Bologne le 29 Décembre 1684. Il entra au fervice de France, en qualité d'Aide de camp du Duc de Vendôme, le 22 Février 1703, fut nommé en 1730 Ambaffadeur extraordinaire près la cour de Pologne, défendit Dantzig contre les Ruffes en 1734, en qualité de Maréchal de camp; devint Lieutenant général des armées du Roi le 4 Juin 1736, & fut créé Chevalier & Commandeur des Ordres du Roi le 1er Janvier 1737. A l'occafion de cette diftinction, il fit fes preuves de nobleffe devant Clairembault, Généalogifte des Ordres du Roi (*a*). Il mourut à Paris le 12 Mars 1738, âgé de cinquante-cinq ans & demi, felon fon acte de naiffance. Il était, à ce qu'il paraît, frère de Philippe-Marie de Monti, né en 1675, Cardinal en 1742, mort en 1754. Cette branche eut fes armes modifiées par Lettres pontificales de Jules III, écrites d'ordre le 22 Février 1551, au Vice-Légat de Bologne, & porta dès lors : *D'Azur à la Bande d'Or chargée de trois Monts d'Azur de trois Copeaux chacun, & accompagnée de trois Fleurs de lis rangées & d'un Lambel de Gueules de quatre pièces pofé en chef.* Ces fleurs de lys, ainfi que le Lambel, étaient propres à tous les Nobles du Sénat de Bologne, par conceffion de Charles VI de 1389.

VII. DEGRÉ.

Bernardo di Monté Monti, Gonfalonier de juftice de Florence en 1499, 1503, 1509 & 1516, eut de fon mariage avec Madeleine Capelli :

VIII. DEGRÉ.

Matheo di Bernardo Monti, qui fut Gonfalonier de juftice de Florence en 1527 (*b*), puis l'un des deux cents du Confeil ducal après l'élévation des Médicis au trône de

nement, chargés d'affurer l'exécution des décifions de la feigneurie (Prieurs des arts), les Gonfaloniers de juftice virent leur importance grandir avec le temps. Déjà en 1306 le Gonfalonier fut le Procurateur de la République, pour devenir plus tard le Chef du gouvernement. *Voy.* Perrens, *Hiftoire de Florence.*

(*a*) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.

(*b*) Tous les Gonfaloniers de Florence font infcrits au livre officiel : *Priorifte de la république de Florence*, confervé aux archives de la chancellerie du palais ducal.

Tofcane. Il fe maria trois fois : 1° en 1535, avec Ifabelle STROZZI, fille de Zacharie STROZZI; 2° Conftance STROZZI, fille de Gabriel Soldi DE' STROZZI; 3° Geneviève PORTINARI. Du premier mariage eft iffu :

ZACHARIE di Matheo Monti, né à Florence en 1541, qui fit faire en 1579, dans fa ville natale, un acte notarié remontant fa filiation à l'an 1200 (*a*), fut penfionnaire de la Reine Catherine de Médicis, fa parente (*b*), puis de la Reine Marie de Médicis, & mourut en France après 1609, fans poftérité.

Du fecond mariage vint :

BERNARD, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

BERNARD II de Monti, d'abord l'un des douze Confeillers du Grand Duc de Florence, paffa enfuite en France vers 1548. Pour être admis dans les rangs de la Nobleffe de fa nouvelle patrie, il eut à prouver fon extraction noble. Le Duc Cofme de Médicis s'empreffa de l'attefter à plufieurs reprifes, entre autres dans des Lettres adreffées de Pife, le 4 Août 1565, au Roi Charles IX (*c*), puis par des Lettres patentes datées de Florence, des calendes de Novembre 1567, confirmant que Bernard de Monti eft de la famille de Monti de Florence, laquelle donna des Cardinaux, le Pape Jules III & des Gonfaloniers de la République florentine, & qu'il eft fon allié & celui des nobles Maifons de Strozzi, Capelli & Biliotti. A la fuite de ces hauts témoignages, le Roi Charles IX octroya à Bernard de Monti des Lettres de naturalité, au mois d'Octobre 1568, le déclarant Noble d'ancienne extraction & lignée, & lui donnant les mêmes droits, prérogatives, prééminences en France, dans les Cours de Parlement, Aides & Comptes. Ces lettres furent enregiftrées, après une longue procédure, à la Cour des Comptes & Aides de Bretagne & à la Cour des Aides de Paris. Bernard de Monti devint Maître d'hôtel de la Reine Marie de Médicis & Confeiller-Maître à la Cour des Comptes de Bretagne en 1572. De fon mariage avec Renée VERGE, fille de René VERGE, Sieur du Roffeau, Grand Prévôt d'Angers & Préfident à la Cour des Comptes à Nantes en 1575, il eut cinq enfants, dont PIERRE, qui continue la filiation.

X. DEGRÉ.

PIERRE de Monti, Écuyer, Seigneur de la Chalonnière depuis 1604, d'abord Officier au régiment de Gondi-cavalerie & fait prifonnier au fiége de Craon en 1589, puis Confeiller & Maître des Comptes en Bretagne, après fon père, en 1600. Il époufa, le 3 Février 1600, Marie FYOT, fille de Nicolas FYOT, Sieur de la Rivière, Confeiller du Roi & Tréforier-Receveur des finances en Bretagne, & de Marguerite ROCAZ DES PALLETS & DE LA CHALONNIÈRE. De ce mariage vinrent une fille & un fils, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

YVES de Monti, Chevalier, Vicomte de Rezé, par acquifition faite en 1652, Seigneur de la Chalonnière & autres lieux, Confeiller & Maître des Comptes en Bre-

(*a*) Original aux archives de la famille.

(*b*) Sa mère Ifabelle Strozzi était de la même Maifon que Philippe Strozzi, époux de Clarice de Médicis, qui était tante de Catherine de Médicis, nièce du Pape Léon X & mère de Pierre Strozzi, Maréchal de France.

(*c*) Ces Lettres, en latin, confervées en original aux archives de la famille, de même que plufieurs autres émanant du même prince, ont été reproduites *in extenfo* d'abord par M. H. de Fourmont, *L'Oueft aux Croifades*, t. III, p. 349, enfuite dans le *Chartrier français*, 1869, où fe trouve inférée une ample généalogie de la Maifon de Monti.

tagne en 1624, & Maire de Nantes de 1644 à 1647. Il fut reconnu, lui & ses enfants, comme issus d'ancienne chevalerie, par arrêt de la Chambre de réformation de la Noblesse de Bretagne du 22 Janvier 1669 (*a*). Il avait épousé, le 10 Juillet 1629, Anne Bouriau, fille de Jacques Bouriau, Seigneur des Champneufs, & cousine de Fouquet, Surintendant des finances. De ce mariage vinrent :

1. Yves de Monti, qui suit.
2. Claude de Monti, Trésorier & Chanoine de l'église cathédrale de Nantes.
3. Louis de Monti, Écuyer, connu sous le nom de Chevalier de la Sansonnière, servit dans Royal-infanterie & fut tué, en 1678, à Gand, sous les yeux du Roi Louis XIV, à l'attaque du Chemin-Couvert, étant à la tête des *Enfants perdus* (les grenadiers).
4. Charles de Monti, Écuyer, Seigneur de Launay, auteur d'une branche de ce nom, éteinte au siècle dernier.

XII. DEGRÉ.

Yves II de Monti, Chevalier, Vicomte de Rezé, Seigneur des Pallets, Chalonnière, &c., servit avec distinction dans les armées d'Italie & de Flandre, & fut blessé & fait prisonnier au siége d'Oudenarde. En récompense de ses services, le Roi Louis XIV érigea la seigneurie de Rezé & celle de la Chalonnière, en y joignant d'autres fiefs, en comté de Rezé, par Lettres patentes données à Saint-Germain en Laye en Avril 1672, enregistrées au Parlement de Rennes le 1er Juillet 1681, & à la Chambre des comptes de Bretagne le 9 Février 1688. Il avait épousé, le 24 Août 1662, Claude Chevalier de Boischevalier, dont il eut :

1. Yves-Joseph, qui suit.
2. Pierre-Sébastien de Monti, Écuyer, Capitaine au régiment de Bourgogne-infanterie, décédé à Antibes, sans alliance.
3. Olivier-Louis, auteur de la seconde branche, rapportée plus loin.
4. Claude, auteur d'une branche éteinte en la personne de son arrière petit-fils, Louis, Marquis de Monti, mort sans postérité le 30 Août 1874. Son père avait été élevé à la dignité de Marquis sous la Restauration.
5. Jules de Monti, Écuyer, Seigneur de la Carterie.

XIII. DEGRÉ.

Yves-Joseph de Monti, Comte de Rezé, Seigneur de la Trocadière, de Kermainguy, des Pallets, &c., né le 23 Août 1664, Page de la Grande Écurie du Roi en 1681, puis Capitaine au régiment du Roi-infanterie en 1692. Il épousa, par contrat du 15 Janvier 1701, Françoise de Charette, fille de Julien de Charette, Écuyer, Seigneur de la Collinière, Conseiller du Roi & Maître ordinaire de sa Chambre des Comptes de Bretagne. Il fut présent aux États de la Noblesse séant à Rennes en 1736, & mourut le 2 Novembre 1745. Il eut de son mariage huit enfants, dont quatre fils :

1. Yves-François de Monti de Rezé, mort en bas âge.
2. Joseph-Claude, qui suit.
3. Yves-Laurent de Monti de Rezé, reçu Page en la Grande Écurie du Roi le 1er Avril 1735, sur preuves de noblesse faites devant d'Hozier; Capitaine au régiment de Dauphiné-infanterie, mort le 5 Septembre 1747.
4. Charles de Monti de Rezé, reçu Chevalier de Malte le 28 Août 1720.

(*a*) Mss. de la Bibliothèque de Nantes.

XIV. DEGRÉ.

Joseph-Claude de Monti, Comte de Rezé, Seigneur de la Trocadière, Pontrousseau, Mesnil, &c., né le 3 Décembre 1702, Page de la Grande Écurie du Roi en Septembre 1719, sur preuves faites devant d'Hozier (*a*). Il épousa, le 8 Août 1728, Madeleine Jouault, Dame du Mesnil, fille & héritière de Jacques Jouault, Écuyer, Seigneur du Mesnil, Conseiller du Roi & son Avocat général en la Chambre des Comptes de Bretagne, & de Marie-Madeleine de Falloux-Rodais. A l'époque de la Révolution, il fut enlevé de son château de Rezé, & mourut à Nantes, des suites de ses blessures, le 3 Septembre 1793. De son mariage, il eut quatorze enfants, dont six filles, mortes en bas âge ou sans alliance, & huit garçons, entre autres :

1. Louis de Monti de Rezé, qui suit.
2. Joseph-Anne de Monti, Écuyer, Seigneur de Bréafort, né le 26 Décembre 1747, qui eut postérité.

XV. DEGRÉ.

Louis de Monti, Comte de Rezé, Seigneur de la Noë, Pallets, &c., né le 2 Juillet 1732, épousa, par contrat du 25 Avril 1764, Marie-Anne-Louise de la Roche-Saint-André, fille de Jean de la Roche-Saint-André, Écuyer, Seigneur de la Brandaisière, Enseigne des vaisseaux du Roi, & de Anne-Marie de Biré de Malnoë. Pendant la Révolution, il fut déporté à Blois, avec sa femme & ses sœurs, & y mourut le 24 Avril 1795. De son mariage, il eut :

1. Louis-Jean-Marie de Monti, Comte de Rezé, Écuyer, né le 2 Octobre 1765, reçu Page de la Grande Écurie le 6 Février 1781, Lieutenant au régiment de Beaujolais, émigré & Volontaire à l'armée des Princes, tué à Obercamlach, en Souabe, le 13 Août 1796.
2. Joseph-René-Marie, qui suit.

XVI. DEGRÉ.

Joseph-René-Marie de Monti, Comte de Rezé, Seigneur de la Noë, Pallets, &c., né le 5 Décembre 1766, Page de la Grande Écurie le 6 Février 1781, Lieutenant au régiment de Beaujolais le 31 Mars 1785, émigré à l'armée royale aux chasseurs nobles, Chevalier de Saint-Louis en 1814, mort le 19 Janvier 1850. Il avait épousé, le 3 Septembre 1803, Louise-Alexandrine de Charette du Thiersant, fille de Jean-Baptiste de Charette du Thiersant & de Louise-Félicité-Élisabeth de Charette de la Collinière, & nièce à la mode de Bretagne de l'illustre Général vendéen. Il en eut dix enfants, dont deux morts en bas âge.

1. Joseph-Élisabeth-Marie de Monti, Comte de Rezé, né le 15 Mars 1805, mort le 3 Août 1852, sans laisser d'enfants de Marie de Kerouallan.
2. Isidore-Marie-Édouard, qui suit.
3. Alexis-Hippolyte-Marie de Monti de Rezé, né le 10 Mars 1810, Officier à pied dans la compagnie nantaise au combat du Chêne en 1832.
4. Louis-Marie-Alexandre de Monti de Rezé, né le 5 Juin 1814, a pris part au combat du Chêne en 1832 & à la bataille de Mentana en 1867, Chevalier des ordres de Pie IX & d'Isabelle-la-Catholique & décoré de la médaille de Mentana. Il a été élevé à la dignité de Comte romain par Sa Sainteté le

(*a*) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.

Pape Pie IX le 12 Mars 1875. Il avait épousé, le 31 Juillet 1845, Élisa Machereau de l'Étaudière, dont :

I. Yves-Marie-Alexandre de Monti de Rezé, né le 24 Septembre 1846, a eu l'honneur d'être attaché à la personne de S. A. R. Mgr le Comte de Chambord, & est mort à Frohsdorf le 2 Décembre 1868.

II. René-Marie-Joseph-Placide, Comte de Monti de Rezé, né le 31 Juillet 1848, Zouave pontifical, Chevalier des ordres de Pie IX & décoré de la médaille de Mentana, a l'honneur d'être attaché à la personne de S. A. R. Mgr le Comte de Chambord. Il a épousé, à Niort, le 17 Juillet 1879, Thérèse Le Peltier de Molandé.

III. Pierre-Marie-Alexandre-Édouard de Monti de Rezé, né le 7 Août 1857.

IV. Marie-Thérèse-Henriette de Monti de Rezé, née le 16 Janvier 1851, filleule de S. A. R. Mgr le Comte de Chambord & de S. A. R. Mme la Duchesse d'Angoulême.

V. Anne-Marie-Désirée-Adeline de Monti de Rezé, née le 27 Août 1852, a épousé, à Vigneux, le 19 Août 1878, le Baron Alfred d'Izarn.

5. Louis-Marie-Alfred de Monti de Rezé, né le 10 Août 1815, marié, par contrat du 21 Septembre 1841, à Anne-Marie-Désirée-Adeline Machereau de l'Etaudière, sœur d'Élisa Machereau de l'Étaudière, ci-dessus, dont :

I. Claude de Monti de Rezé, né le 9 Octobre 1843.

II. Bernard de Monti de Rezé, né le 3 Juin 1846, Officier de cavalerie.

6. Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné de Monti de Rezé, né le 24 Septembre 1820, marié, le 19 Août 1850, à Augustine-Marie-Caroline Terrien de la Haye, dont :

I. Joseph-Marie-Édouard de Monti de Rezé, né le 19 Mai 1858.

II. Marie-Anne de Monti de Rezé, né le 21 Décembre 1855.

7. Marie-Stéphanie-Anne-Colette de Monti de Rezé, née le 24 Juin 1817, mariée, le 5 Janvier 1846, à Jean-François-Laurent-Jules Augier de Moussac, dont postérité.

8. Marie-Victorine-Ernestine de Monti de Rezé, née le 16 Mars 1819, mariée, le 6 Mai 1849, à Gustave de la Guerrande de la Ville-Colleu, dont postérité.

XVII. DEGRÉ.

Isidore-Marie-Édouard de Monti, Comte de Rezé, né le 6 Novembre 1808, Officier de cavalerie démissionnaire en 1830, Chevalier de Malte & de Saint-Ferdinand d'Espagne, a suivi la branche aînée des Bourbons en exil, & a eu l'honneur, pendant près de cinquante ans, d'être attaché à la personne de S. A. R. Mgr le Comte de Chambord. Il est décédé à Poitiers le 13 Août 1877, & a été inhumé dans la chapelle du château de Rezé, près Nantes. Il avait épousé, le 17 Février 1851, Marguerite de Faverney, fille de Paul, Comte de Faverney. De ce mariage :

1. Henri de Monti de Rezé, qui suit.
2. Robert de Monti de Rezé, né le 5 Janvier 1858, filleul de S. A. R. Mgr le Duc de Parme & de S. A. R. Mme la Duchesse régente de Parme.

XVIII. DEGRÉ.

Henri de Monti, Comte de Rezé, Chef actuel du nom & des armes, né le 19 Septembre 1856, filleul de LL. AA. RR. Mgr le Comte de Chambord & Mme la Comtesse de Chambord. Il a l'honneur d'être attaché à la personne de S. A. R.

SECONDE BRANCHE.

XIII. DEGRÉ.

Olivier-Louis de Monti, Écuyer, Seigneur de Boifgeffroy & de Friguel, époufa : 1° en 1712, N... Heuzey; 2° Renée-Louife Védier de la Giraudais, veuve de N. Le Flo, Écuyer, Seigneur de Trémello. Du premier mariage eft iffu :

Joseph-Claude de Monti, Écuyer, Seigneur de Beaugaft, Aide-major au régiment de Poitou, Chevalier de Saint-Louis & de Saint-Lazare. De fon mariage avec Louife-Eulalie d'Anisy, il eut :

I. Joseph de Monti, Écuyer, Seigneur de Beaugaft, Lieutenant des Maréchaux de France en Bretagne en 1760 & 1789.

II & III. Marie-Anne de Monti & Sainte-Marie-Josèphe de Monti, reçues à l'École royale de Saint-Cyr le 10 Septembre 1749 & le 12 Juin 1752, fur preuves de nobleffe faites devant Louis-Pierre d'Hozier.

Du fecond mariage vint :

Jacques-Hippolyte, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

Jacques-Hippolyte de Monti, Écuyer, Seigneur de Friguel, né le 11 Janvier 1729, Enfeigne des vaiffeaux du Roi, Capitaine de la marine royale en 1750, puis Greffier des États de la Nobleffe de Bretagne. Il époufa, par contrat du 16 Février 1752, Marie-Louife-Flaire Moraud du Déron, dont :

1. Salomon-Louis-Marie, qui fuit.
2. Jean-Olivier de Monti, né le 26 Février 1758, fit fes preuves de nobleffe devant d'Hozier de Sérigny, pour être admis à l'École militaire de la Flèche, le 22 Septembre 1771; devint Lieutenant au régiment de Poitou, puis Lieutenant-Colonel de la garde d'honneur de Nantes, Chevalier de Saint-Lazare & du Mont-Carmel. Il époufa : 1° par contrat du 9 Janvier 1788, Anne-Marie Barbier de la Barre; 2° en 1801, Thérèfe-Auguftine de Saint-Pern. Du premier mariage eft iffu :

Jean-Marie de Monti, né le 26 Octobre 1788, Capitaine au régiment de Poitou, puis Garde du corps & Lieutenant d'infanterie de la garde royale, décédé le 1er Octobre 1835. Il avait époufé, le 11 Avril 1818, Émilie-Thérèfe Le Quen, dont :

I. Édouard-Olivier de Monti, né le 18 Avril 1819, marié, par contrat du 25 Janvier 1841, à Zoé-Cécile Blanchard de la Musse, dont :
Gaston de Monti, né le 13 Janvier 1842.

II. Émilie-Louise-Marie de Monti, née le 6 Février 1821, mariée, le 23 Avril 1838, à Étienne-Guftave Le Quen.

III. Laure-Flavie-Élisabeth de Monti, née le 20 Mai 1828, mariée, le 20 Avril 1852, à Louis Senot de la Londe.

Du fecond mariage eft iffue :

Élisa de Monti, mariée à Achille Locquet de Grandville.

XV. DEGRÉ.

Salomon-Louis-Marie de Monti, Écuyer, Seigneur de Friguel, né le 8 Mars 1756, reçu Page de la Grande Écurie fur preuves faites le 6 Février 1781, mort le 12 Dé-

cembre 1812. Il avait épouſé, le 27 Novembre 1781, Marie-Anne Pillette, dont :

1. Fidel-Ange, qui ſuit.
2. Rose-Blanche-Éléonore de Monti, mariée, par contrat du 21 Avril 1825, au Comte Jules Hays de Slade, fils de Richard-Déſiré Hays de Slade & de Marie-Françoiſe de Banastre, veuve du Duc de Bouillon.
3. Marie-Flavie de Monti, morte, ſans alliance, en 1849.
4. Anne-Émilie-Ermance de Monti, mariée, le 29 Mai 1815, à Charles-Louis, Marquis d'Elbée.

XVI. DEGRÉ.

Fidel-Ange de Monti, né le 20 Décembre 1782, a épouſé, le 27 Août 1811, Marie-Thérèſe-Adélaïde Pauly, fille de Bonaventure Pauly, Secrétaire particulier de S. M. Marie-Antoinette d'Autriche, Reine de France, & eſt décédée le 27 Juin 1837, laiſſant de ſon mariage :

1. Louis-Hippolyte-Eugène, qui ſuit.
2. Adèle-Émilie-Flavie de Monti, née le 23 Mai 1814, mariée, le 18 Juillet 1839, à Hippolyte Estignard de la Faulotte de Neully.

XVII. DEGRÉ.

Louis-Hippolyte-Eugène de Monti, *dit* le Vicomte de Monti, né le 18 Juin 1812, marié, par contrat du 18 Août 1846, avec Louiſe-Joſéphine-Aline de Loyac, fille de Charles-Auguſte de Loyac & de Catherine-Stéphanie de Chalvet. De ce mariage :

1. Louis-Eugène-Henry, né le 7 Juillet 1848.
2. Émile-Marie-Georges, né le 12 Août 1851.
3. Louis-Eugène-Maurice, né le 7 Janvier 1854.



ÉRECTION DE LA VICOMTÉ DE REZÉ EN COMTÉ,

Par Louis XIV,

en faveur d'Yves de Monti, Chevalier, Vicomte de Rezé.

Du 1er Avril 1672.

(Original en parchemin.)

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous préſents & à venir Salut. L'application ſérieuſe que nous avons donnée à la connaiſſance des affaires dans notre État ſerait infructueuſe..... Comme la juſtice eſt de toutes les vertus celle que nous chériſſons le plus..... ayant donc été informé par nos très-chers couſins les Grands Ducs de Toſcane de l'ancienne Nobleſſe de la Maiſon de Monti, originaire de Florence, laquelle a eu l'honneur de donner un Pape & deux Cardinaux à l'Égliſe & ſix Gonfaloniers ou Doges, comme aujourd'hui à Veniſe, à ſa patrie, tous leſquels l'ont commandée & gouvernée avec tant de valeur & de prudence que notre très-cher couſin le Duc Coſme de Médicis les a recommandés par pluſieurs lettres au feu Roi Charles neuvième, notre prédéceſſeur de glorieuſe mémoire, comme ſes alliés & des plus conſidérables de ſon État, leſquelles lettres ſont enregiſtrées il y a plus de cent ans dans le Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides de Paris, Parlement & Chambre des Comptes de Bretagne ; étant de plus informé de l'attache que ceux de cette Maiſon de Monti ont eu pour notre ſervice depuis les ſix vingts ans derniers qu'ils

ont quitté leur patrie pour se donner entièrement à nous & particulièrement de ce qu'ils ont fait sous la conduite du Maréchal Strozzi, leur oncle maternel, & sous le Comte Strozzi, Colonel général de notre infanterie; sachant en outre que dans les temps les plus fâcheux que notre Royaume était partagé par diverses factions, *ceux de cette Maison, quoique étrangers, nous ont été plus fidèles que nos propres sujets,* jusque là même que Pierre de Monti se comporta vaillamment au siège de Craon, qu'il fut fait prisonnier par nos ennemis, paya sa rançon, qui fut fort grosse, de ses propres deniers, pour revenir plus tôt à notre service. Ayant connaissance du zèle que Yves de Monti, Chevalier, Vicomte de Rezé, a servi dans nos armées d'Italie & de Flandre, & nous ressouvenant avec reconnaissance des blessures qu'il reçut pour notre service en repoussant les secours que nos ennemis voulaient faire entrer dans Oudenarde où il fut pris prisonnier à la tête de nos troupes, sans autre récompense que la gloire qui suit les belles actions, ayant de plus la mémoire remplie de ce qu'a fait pour nous le Chevalier de Monti depuis les dix ans derniers qu'il n'a pas quitté notre service & notamment dans l'action de Candie, lorsqu'au moment du plus rude combat il se démonta pour donner son cheval au Sr de Cablan, Major du régiment de nos gardes, qui était blessé à mort & que le dit Chevalier de Monti tira d'entre les mains des Turcs par le secours d'une douzaine de soldats qu'il avait ralliés, & malgré la fureur de ces infidèles mit le Major dans la place où il mourut; sachant en outre les services que nous rend depuis quatre ans dans nos armées navales Sansonnière de Monti, leur frère; étant de plus instruit de ceux que nos peuples ont reçu de Bernard, Pierre & Yves de Monti, en l'exercice des plus considérables charges de notre province de Bretagne que ces trois ont possédées successivement avec honneur. Voulant enfin récompenser le mérite & la vertu de ceux de cette Maison & favorablement traiter notre cher & bien aimé Yves de Monti, Chevalier, Vicomte de Rezé, lequel nous a remontré que sa terre & seigneurie de Rezé, située dans notre province de Bretagne, est une des plus anciennes vicomtés de notre Royaume, qu'elle est sortie de la Maison ducale de Bretagne, en ayant été démembrée pour être donnée en apanage au Comte de Noël, Comte de Nantes, qu'il a joui de tous les droits seigneuriaux des plus grandes terres de notre Royaume, qu'il a eu plusieurs fiefs très-considérables en haute, moyenne & basse justice, dont relèvent plusieurs sujets tant nobles que roturiers avec droit de rachat... pareils droits dans le bourg de Pont-Rousseau qu'il a droit de fourches patibulaires & ceps à carcan, qu'il est Seigneur de plusieurs grands fiefs dans les paroisses de Verton, du Bignon, du Pont-Saint-Martin, de Saint-Pierre de Bouguenais & de Saint-Jean de Bouguenais & du Pellerin..... que le vieux château de la ville & vicomté de Rezé à lui appartenant a été ruiné & démoli pendant les guerres de Charles de Blois & de Jean de Montfort, qu'il a encore les terres & seigneuries des Palets, la terre & seigneurie.........

A ces causes, nous avons, en considération des services qui nous ont été rendus & aux Rois nos prédécesseurs, par les de Monti, avons, du consentement du dit Yves de Monti, joint, uni & incorporé & par nos Lettres patentes, signées de notre main, joignons, unissons & incorporons les dits fiefs, terres, seigneuries & vicomté de Rezé, circonstances & dépendances, droits, prééminences, rentes, redevances en dépendant, la terre & seigneurie des Palets, terre & seigneurie de la Grand-Haie, terre & seigneurie....... pour le tout tenir & posséder par ledit de Monti & ses successeurs & ayant cause en un seul & même fief, terre & seigneurie sous le titre & dignité de Comte de Rezé, relevant de nous en une seule foi & hommage, & jouir des honneurs, privilèges & dignités à comtés appartenant, tant ainsi que les autres Comtés de notre Royaume........

Donné à Saint-Germain en Laye au mois d'Avril l'an de grâce 1672, & de notre règne le vingt-neuvième.

Signé : LOUIS;

par le Roy : Le Teslier.

La Courouï & le consentant, le procureur du Roi a ordonné & ordonne que les dites Lettres patentes seront enregistrées, &c., &c. Fait en Parlement de Rennes le 1er Juillet 1681.

Le Clerc contentor,

Le Febure.

Enregistré au Greffe de la Cour : régl^e 24, fol. 186,

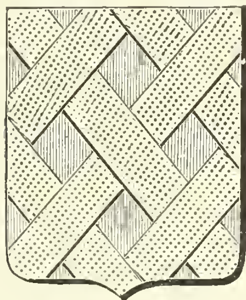
Courtaya.



DE MOŸ OU MOÜY,

Anciens Sires, puis Barons & Marquis de Moÿ, en Vermandois, & Sires de Moüy, en Beauvaisis; anciens Seigneurs d'Eſtrées en Arrouaiſe, de Crécy, d'Alaincourt, de Chin, de Buſſigny, de Quivières, de la Profonderue, de Bellencombre, de la Mailleraye, de Beuremonchel, de Groſenville, de Beuregnies, de Ribemont, de Riſchin, de Saint-Denis-le-Thibouſt, de Torote, de Sarcus, de Hamel, de Charlemeſnil, de Sacueil, d'Eudefontaine; Barons de Biars & de Mehou; Comtes de Cerny, Seigneurs de Ris, de Granville, de Vacqueil, de Boiſmellet, d'Amfreville, de Netanville, de Graville, de Gourel, de Rubigny, de Wademont, de Pierrecourt, de Toillé, de Guerbauville, de Tournoiſon, de Parpes, de Trelon, de Fontaine-Notre-Dame, de Crament, de Faverolles, de Saint-Mars, de Vereines; Marquis de Riberpré & de Boues, Seigneurs de Gommeron, d'Elbeuf, de Gemaſſés, de Bayelle, d'Amfriques, de Caumont-en-Bray, de Richebourg, de Pierremande, de Henneſis, du Neuille, du Thil-en-Bray, de la Feuillée; de Sons, de Châtillon-lez-Sons, de Chaloël, Vicomtes d'Aſſigné, Seigneurs de Pommery, de Ronquerolles, de Beauvoir, Vicomtes de Monanteuil, Seigneurs de Vaux, de Savy, de Montfauxel, de Barizey, de Ribaufontaines, de Vendières, de Juſſy, de Tailly, de Douilly; Comtes de Montbéliard, de Franquemont & d'Aſpremont, &c., &c.

PICARDIE, NORMANDIE, CHAMPAGNE ET LORRAINE.



De Gueules fretté d'Or. Couronne : *de Marquis.* Supports : *deux Licornes d'Argent,* aliàs *deux Lions léopardés* (quelquefois *deux Anges en dalmatiques blanches*). Cimier : *un Lion léopardé iſſant & regardant à dextre* (quelquefois *un Ours naiſſant*). Cri de guerre : *Séchelles!* (aliàs : *Seychelles*) (a). Devises : 1° De mieulx en mieulx Moÿ; 2° Ferme en adverſité; 3° *Medium tenuere beati* (b).

La Maiſon de Moÿ ou de Moüy (*c*) compte au nombre des plus anciennes & des plus illuſtres de la Picardie. Nous ne relaterons qu'en paſſant que, ſelon Le Laboureur, elle ne formerait, avec les Ribemont (ou Riblemont & Ribau-

(*a*) Cercelles! ſelon Favyn, *Le Théâtre d'honneur & de chevalerie* (Paris, 1620), t. II, p. 1406, & G. A. de la Roque, *Hiſtoire généalogique de la Maiſon d'Harcourt* (1662), t. II, page 1113.

(*b*) Trois jetons du XVI[e] ſiècle, frappés pour : 1° Jeanne de Moÿ, femme de Joachim de la Baume, Comte de Châteauvillain, Gouverneur de Bourgogne; 2° Charles, I[er] Marquis de Moÿ; 3° Jean de Moÿ-la-Mailleraye.

(*c*) « Le nom de cette Maiſon s'écrit indifféremment Moÿ ou Moüy, comme l'on écrivait anciennement Loÿs, & on ne laiſſait pas de prononcer Louis ». Voir *Obſervation hiſtorique & critique ſur la Maiſon de Moüy*, par M. l'Abbé d'Eſtrées, Prieur de Neſville, à la ſuite de ſa *Lettre critique*, à M. le Chevalier de la Roque, auteur du *Mercure, ſur la Nobleſſe de la Maiſon de Chaulieu* (Bruxelles, 1745, p. 55). Nous ajouterons toutefois que la première de ces orthographes eſt la plus ancienne & celle que la famille a le plus généralement adoptée; la ſeconde n'a guère été uſitée que dans les imprimés & ſeulement à partir de la ſeconde moitié du XVI[e] ſiècle, en conformité avec la prononciation.

mont) rien moins qu'une branche puînée des Comtes fouverains de Vermandois eux-mêmes (*a*), & que, d'après Colliette (*b*), elle ferait un rameau des Clérembault-Vendeuil. Elle a poffédé deux terres *du même nom* (c) : Moÿ, en Vermandois, fur l'Oife, à deux ou trois lieues de Saint-Quentin, & Moüy, dans le Beauvaifis, proche de Clermont-fur-Oife. La première, primitivement Sirerie, puis Baronnie, enfuite Marquifat (1578), eft le berceau de la Maifon de Moÿ; la feconde, au titre de Sirerie, était au XIIIe fiècle entre les mains des Seigneurs de Moüy, qui portaient pour armoiries : *D'Or au Sautoir cantonné de quatre Merlettes, le tout de Gueules* (d). D'après un fceau défigné dans les archives de l'abbaye de Breteuil, ce *Sautoir* était primitivement formé *en croifant une Maffe d'armes avec une Lance* (e). Ces Seigneurs de Moüy, en Beauvaifis, feraient, au dire des différents auteurs, des cadets des Seigneurs de Moÿ en Vermandois. On eft porté à croire que les uns & les autres ont donné leur nom à ces deux fiefs différents, au lieu d'en avoir reçu le leur, comme le veulent certains généalogiftes. L'homonymie de ces deux terres s'expliquerait aifément par la communauté d'origine de leurs

(*a*) Dans un mémoire manufcrit fur la Maifon de Moÿ (branche de Sons), datant du XVII[e] fiècle, on lit ce qui fuit : « Les anciens & modernes autheurs qui ont efcrit l'ancienneté des maifons de cette province (Picardie), particulièrement le S[r] Laboureur, natif du duché de Montmorency, par le recueil qu'il en a faict où il eft remarqué les fépultures des maifons des plus illuftres, faict defcendre ceux du nom de Moüy des Comtes de Riblemont, puis-aifnés des Comtes de Vermandois, qui ont pris pour armes : *de Gueulles bendées & frefirées d'or de fix pièces*, &c. » L'ouvrage de Le Laboureur (Jean) défigné ici ne femble autre que fes *Tombeaux des perfonnes illuftres* (Paris, 1642), dans lequel nous n'avons pourtant rien pu trouver à cet égard, pas plus que dans aucun autre ouvrage. Les anciens auteurs qui ont écrit l'hiftoire des puiffants Comtes de Ribemont ne l'ont pas fait avec affez de critique, d'où erreurs & confufion. M. Ch. Gomart, dans fon *Effai hiftorique fur la ville de Ribemont* (1869), a dégagé la vérité à l'aide d'un grand nombre de documents, fans être arrivé cependant à réfoudre toutes les queftions litigieufes. Dans la feconde moitié du X[e] fiècle, le comté de Ribemont devint l'apanage d'Eilbert ou Ybers, fils, foit légitime foit naturel, d'Herbert II, Comte de Vermandois, & les defcendants d'Eilbert le poffédèrent jufqu'au milieu du XII[e] fiècle, où ils paraiffent s'être éteints. Dans cette période, les Comtes de Ribemont, étant iffus des Comtes de Vermandois, en portaient les armes : *Échiqueté d'Or & d'Azur*. Les perfonnages du nom de Ribemont qu'on rencontre dans les actes depuis 1180 environ jufqu'à la fin du fiècle fuivant femblent avoir appartenu à plufieurs maifons, d'une origine difficile à déterminer. Au commencement du XIV[e] fiècle, la feigneurie de Ribemont était entre les mains d'un chevalier nommé Wiftache ou Euftache, que certains auteurs font defcendre d'un cadet des premiers Comtes de Ribemont iffus d'Eilbert de Vermandois. Cet Euftache, qui fut un des plus braves chevaliers du temps, jeta deux fois par terre, devant Calais (1348), le Roi d'Angleterre Édouard III, & fut fait prifonnier à la bataille de Poitiers. Il portait les mêmes armoiries que la maifon de Moÿ, ce qui femble dénoter une origine commune, armoiries auxquelles il ajoutait un *Franc quartier d'Or à un Léopard de Sable*, fans doute en fouvenir de fon combat avec le Roi d'Angleterre. Il eut deux fils, morts fans poftérité, & deux filles : Florence & Anne, dont la première époufa Gilles, Sire de Chin & de Bufignies, & la feconde, le frère de celui-ci, Gilon de Chin. Dom Nicolas Lelong, dans fon *Hiftoire eccléfiaftique & civile du diocèfe de Laon* (Châlons, 1783), ouvrage qui fournit de nombreux renfeignements fur la Maifon de Moÿ, de même que Pierre d'Hozier & de la Roque dans leurs généalogies citées plus loin, fe trompent en difant que Florence de Ribemont époufa un Moÿ, que le premier appelle Gilles, & les deux autres, Guy. Cette alliance entre les deux Maifons eut lieu avant 1380 en la perfonne de la fille de Florence & de Gilles de Chin, nommée Ifabelle de Chin, & Guy, *dit* Goulard de Moÿ, Seigneur d'Alaincourt. D'Hozier & de la Roque attribuent cette alliance à un autre Guy, *dit* Colard, qu'ils font fils du précédent. En raifon de cette alliance, la charge de Capitaine ou Gouverneur de Ribemont, fief réuni à la Couronne depuis le règne de Philippe-Augufte, fut exercée, pendant trois générations confécutives, par les defcendants de Goulard de Moÿ; ils poffédaient auffi au château de Ribemont deux tours : *la tour de Moÿ & la tour de Chin*, qu'ils tenaient en pairie, ainfi que la maifon feigneuriale qui joignait la porte du château & au fronton de laquelle fe trouvaient gravées les armes de la maifon de Moÿ.

(*b*) *Mémoires pour fervir à l'hiftoire du Vermandois* (Cambrai, 1772), t. II, p. 54 (art. *Clérembault*) & p. 82 (art. *Moï*, qui va de la p. 81 à la p. 88). L'hypothèfe mife en avant par cet auteur ne s'appuie fur rien.

(*c*) Suivant l'expreffion de La Chenaye-Desbois, t. X (1775), p. 559.

(*d*) D'Hozier dit *une Croix & quatre Oifeaux*; or, le Sautoir forme une Croix de Saint-André. C'eft peut-être à eux qu'il faut attribuer le cri : *Saucourt!* que quelques auteurs prêtent à la Maifon de Moÿ avec celui de *Séchelles!* à moins, ce qui paraît encore plus vraifemblable, qu'il n'appartienne aux Soyecourt, qui furent, depuis le XIV[e] fiècle, « Seigneurs de Moüy », en Beauvaifis.

(*e*) Doüet d'Arcq, *Collection de fceaux*, n[os] 3006 & 3007. — Archives de l'abbaye de Breteuil charte de 1293, *voir* Tréfor généalogique de Dom Villevieille, mff. t. LXIII, lettre M, f[o] 92 r[o], Bibl., nation., Cabinet des titres.

anciens Seigneurs respectifs. En se séparant du tronc commun, les Seigneurs de Moüy, en Beauvaisis, auraient formé leur blason en détachant du *Fretté* de leurs aînés un *Croisillon* pour en faire un *Sautoir*, & en intervertissant les émaux de l'écu (*a*).

Les documents parvenus jusqu'à nos jours constatent que la Maison de Moÿ occupait un rang élevé dans la Chevalerie picarde dès le commencement du XII[e] siècle (*b*). Si elle a négligé de se faire inscrire au Musée de Versailles parmi les familles qui prirent part aux croisades, elle n'en brille pas moins cependant avec éclat dans l'histoire de ces mémorables expéditions. Elle y figure en effet dans trois de ses représentants dont la présence est attestée par les témoignages les plus autorisés & les plus dignes de foi. C'est d'abord Wauthier ou Gauthier de Moÿ, tué pendant la troisième croisade, devant Saint-Jean-d'Acre, en 1191, aux rapports successifs des historiens ou généalogistes, Roger de Hoveden, de Camps, le Père Daniel, J.-François d'Hozier, l'abbé Velly, Dom N. Le Long, &c., &c. (*c*); puis Wérric (ou Guérric) I[er] & II[e] de Moÿ. Wérric I[er], suivant le cartulaire de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle, se croisa en 1189 & partit également pour la troisième croisade à la suite de Philippe-Auguste (*d*); Wérric II, d'après le cartulaire du Mont-Saint-Martin, cité par Colliette (p. 84), se croisa en 1239 & accompagna Thibaut (IV), Comte de Champagne, dans sa courte expédition terminée par la défaite de Gaza (*e*). Depuis elle a généreusement versé son sang sur plusieurs de nos champs de bataille (*f*).

La généalogie de la Maison de Moÿ, dressée en 1633 par Pierre d'Hozier (*g*), & qui demeure encore inédite, fait remonter sa filiation à Goulard I[er] (*dit* aussi Wido, Guy ou Colard), Chevalier, Seigneur de Moÿ en Vermandois dans la première moitié du XII[e] siècle. Son arrière-petit-fils, Baudouin de Moÿ, *dit* Goulard, épousa, avant 1250, Mahaut de Moüy, supposée sa cousine de la branche au *Sautoir*, dont il a été parlé plus haut; elle était fille & unique héritière de Mahieu ou Mathieu de Moüy, Sire de Moüy en Beauvaisis & de Crécy en Caux, & nièce de Jean de Moüy, Archevêque de Rouen. Toutefois la branche de Moüy, en Beau-

(*a*) Le *Fretté* n'est en effet qu'une réunion de Sautoirs superposés. Ainsi, d'après l'origine donnée au *Sautoir* des Seigneurs de Moüy, en Beauvoisis, dans les archives de l'abbaye de Breteuil, les six pièces du *Fretté* des Seigneurs de Moÿ, en Vermandois, paraissent avoir été formées primitivement par l'enlacement de trois Masses d'armes & de trois Lances en trois Sautoirs.

(*b*) Dans son histoire de Saint-Quentin, intitulé : *Augusta Viromanduorum vindicata & illustrata* (Paris, 1643), le P. Claude Héméré cite (pp. 138-139) un bon nombre de membres de cette Maison depuis le XII[e] siècle, d'après les cartulaires du Mont-Saint-Martin & de Saint-Quentin en l'Isle. — Colliette, déjà cité, a dressé, d'après les mêmes sources, un tableau de vingt & une générations, disposé filiativement depuis Widon, Guidon ou Gui de Moÿ, I[er] du nom, qu'on présume né vers 1090 & qui témoigne en 1144 & 1146 dans les deux chartes 27[e] & 30[e] du cartulaire de l'abbaye d'Homblières, insérées au Trésor de Dom Villevieille, *l. c.*, f° 89 r°.

(c) *Nobiliaire historique de de Camps*, mss., tome VIII, lettre M, p. 354, renvoyant à Roger de Hoveden, *Annales*, ad annum 1191, p. 685, Bibl. nat., Cabinet des titres. — Père Daniel, *Histoire de France*, 1755, t. IV, pp. 34 & 72. — J.-Fr. d'Hozier, *L'Impôt du sang* (Paris, 1876), t. II, 2[e] partie, p. 380. — Abbé Velly, *Histoire de France*, 1787, pp. 315 & 360. — Dom N. Le Long, *Histoire ecclésiastique* (déjà citée), p. 276.

(*d*) Charte du cartulaire de Saint-Quentin-en-l'Isle (Trésor de Dom Villevieille, *l. c.*, f° 89 r°).

(*e*) Cartulaire du Mont-Saint-Martin, charte 129[e], p. 79. *Voir* Trésor de Dom Villevieille, *l. c.*, f° 91 r°. Le même Trésor rapporte quatre-vingt-quatre chartes rappelant des membres de la Maison de Moÿ, depuis 1144 jusqu'en 1506, t. LXIII, f° 89-94 (Moÿ-Moüy) & t. LXXXV, f° 114-115 (Sons).

(*f*) Mons-en-Puelle (1304), Azincourt (1415), Marignan (1515), Saint-Quentin (1557), Lens (1678), Fleurus (1690), &c. *Voir* la liste incomplète de ses membres dans J.-F. d'Hozier, *L'Impôt du sang*, t. II, 2[e] partie, pp. 377, 380 & 381.

(*g*) Et non pas par Charles d'Hozier, comme le dit La Chenaye-Desbois & d'autres d'après lui. L'intitulé de la généalogie, dont une copie est sous nos yeux, porte en effet : *dressée par M. d'Hozier, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy, faisant profession de la connoissance des familles illustres de France*, qualités que prenait Pierre d'Hozier, le plus célèbre de sa famille, avant d'avoir été nommé Juge d'armes de France (1643), tandis que Charles d'Hozier, son fils, n'est venu au monde qu'en 1640.

vaisis, ne s'est point éteinte en la personne de Mahaut. Un autre rameau, établi dès le XIIIe siècle aux alentours de Rouen, paraît avoir repris de préférence l'orthographe de Moÿ qu'elle avait plus constamment abandonnée que les autres branches. A ce rameau appartiennent : MADELEINE de Moÿ, fille de PIERRE de Moÿ, Seigneur de Bieurville, mariée, le 7 Février 1637, à Pierre III DE BECDELIÈVRE, Marquis de Quévilly (*a*), & trois Conseillers au Parlement de Rouen : RAOUL de Moÿ, Seigneur de Ribouville, reçu en 1681; PIERRE-NICOLAS de Moÿ, Seigneur d'Ectot, reçu en 1717, & CHARLES-LOUIS de Moÿ d'Ouville, reçu en 1775 (*b*). C'est très-probablement ce dernier qui figure, sans indication de prénom, parmi les Gentilshommes du bailliage de Rouen réunis en assemblée pour l'élection des Députés aux États généraux de 1789; sur les procès verbaux de cette assemblée il est désigné ainsi avec sa femme : « de Moÿ, ou de Moüy; Mme de Moÿ (*c*) ». Cette branche normande se serait continuée jusqu'à nos jours.

En ce qui concerne la branche aînée de la Maison de Moÿ, celle du Vermandois, elle s'est successivement divisée en plusieurs branches. L'aînée, celle des Sires & Barons de Moÿ, s'éteignit en mâles en la personne de CHARLES de Moÿ (XIIIe degré de la généalogie de P. d'Hozier), Marquis de Moÿ, Gouverneur de Saint-Quentin, Chevalier des Ordres du Roi (*d*), en faveur duquel la terre de Moÿ fut érigée en Marquisat par Lettres patentes du Roi Henri III, du mois de Mars 1578. Sa fille unique, CLAUDE, Marquise de Moÿ, Comtesse de Cerny, d'abord fiancée au Duc d'Épernon, épousa : 1° par contrat du 14 Février 1583, Georges DE JOYEUSE, Vicomte de Saint-Didier, frère cadet d'Anne de Joyeuse, Pair & Amiral de France. Cette union fut sans effet, car Georges de Joyeuse trépassa le 16 Avril 1584, avant la célébration du mariage, ajournée à cause du jeune âge des époux, le fiancé n'ayant que quinze ans & la fiancée onze. Néanmoins Claude de Moÿ fut déclarée veuve de Joyeuse. Elle épousa ensuite, par contrat du 19 Septembre 1585, Henri DE LORRAINE de Vaudemont, Comte de Chaligny, Prince du Saint-Empire, frère de Louise de Lorraine, épouse d'Henri III, Roi de France. Ce Prince mourut à Vienne, en Autriche, le 26 Novembre 1600, la laissant veuve à vingt-sept ans avec trois fils, & une fille, mariée depuis au Prince de Ligne. Suivant quelques auteurs, mais ce que d'autres discutent ou passent au moins sous silence, Claude de Moÿ aurait convolé en troisièmes noces avec Charles DU BEC, Seigneur de Gonceville, dont la famille, d'après La Chenaye-Desbois, se rattacherait à la grande Maison des anciens Grimaldi, Princes de Monaco (*e*). Ce

(*a*) Elle semble avoir été la dernière d'un rameau de la branche de Beauvaisis, lequel, pour se distinguer des autres, portait : *de Gueules au Sautoir d'Or, cantonné de quatre Merlettes d'Argent*, au lieu du blason : *d'Or au Sautoir & aux quatre Merlettes de Gueules*, sus-indiqué p. 2. Elle fut inhumée aux Carmes déchaussés de Rouen avec son mari, sous une magnifique tombe de marbre où ils sont représentés, tous les deux, à genoux, de grandeur naturelle. On peut consulter La Chenaye-Desbois, Courcelles, Lainé, art. *Becdelièvre*.

(*b*) St. de Merval, *Armorial du Parlement de Rouen* (1867), pp. 93, 109 & 133.

(*c*) L. de la Roque & Ed. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Normandie*, p. 88 & p. 105 (liste du Parlement).

(*d*) A la promotion du 31 Décembre 1584. Consulter à ce sujet la notice de l'Abbé d'Estrées, Prieur de Nesville, susmentionnée, p. 1, note *c*, où il est expliqué (p. 57) comment « les auteurs de l'*Histoire des Grands* « *Officiers de la Couronne* ne le mettent pas au rang des Chevaliers créés à cette promotion », & où il est dit que « sa nomination est dûment constatée & par une commission pour l'information de ses vie, mœurs & religion « en date du 1er janvier 1585 & par le procès-verbal fait en conséquence ». *Voir* d'ailleurs plus loin, page 8, l'assertion de Chérin, fils, qui compte quatre Chevaliers du Saint-Esprit dans la Maison de Moÿ, où il n'y en a que trois autres en dehors de celui-ci. Poullain de Saint-Foix, qui ne le mentionne pas dans son *Histoire de l'Ordre du Saint-Esprit*, le relate dans son grand *Catalogue des Chevaliers, Commandeurs & Officiers* (Paris, 1760, p. 68), mais le confond comme titulature avec son grand-oncle, cadet, CHARLES de Moÿ de la Mailleraye.

(*e*) L'identité des armes : *Losangé ou Fuselé d'Argent & de Gueules*, porterait assez à le croire. *Voir* La Chenaye-Desbois, art. *du Bec* & *du Bec-Crépin*.

qu'il y a de certain c'est qu'elle porta tous les grands biens de sa branche dans la Maison de Lorraine, de laquelle le Marquisat de Moÿ passa par héritage dans celle de Ligne (*a*). Procope-Hyacinthe-Joseph de Ligne, *dit* le Marquis de Moÿ, le vendit en 1704 à Antoine Crozat, Receveur général des finances (*b*). Cette branche a fourni d'illustres guerriers; nous citerons entre autres le trisaïeul de CHARLES, premier Marquis de Moÿ, COLART de Moÿ, Sire de Moÿ, Chevalier de Saint-Michel, Chambellan des Rois Louis XI & Charles VII, Bailli de Rouen & du Cotentin, &c., &c., qui, selon l'expression de d'Hozier, « fut réputé l'un des plus vaillans Chevaliers de son temps ». Elle s'est alliée avec plusieurs Maisons des plus considérables, telles que : DE HÉNIN, DE RIBEMONT-CHIN, DE LA BOVE-CHATILLON, D'AILLY, DE BÉTHUNE, DE HANGEST, D'AMBOISE, DE BARBANÇON-DE-VERCHIN (& par elle avec la Maison de Luxembourg), DE TARDES, D'ANGENNES, &c., &c. Par ces alliances, elle s'est trouvée apparentée avec la Maison royale de France, avec celles de Portugal & de Savoie, &c. La Chenaye-Desbois rapporte la filiation de cette branche (*c*), d'après G. A. de la Roque, *Histoire généalogique de la Maison d'Harcourt*, t. II, pp. 1111 à 1113 & 1987 à 1988.

La seconde branche, celle des Seigneurs de la Mailleraye, fondée par CHARLES de Moÿ (XI[e] degré), Vice-Amiral de France en 1545, époux de Catherine DE DREUX (*d*), & quatrième fils de JACQUES de Moÿ & de Jacqueline D'ESTOUTEVILLE, s'éteignit à la quatrième génération, vers le milieu du XVII[e] siècle, & ses biens passèrent à la famille Anquetil de Saint-Vaast. A elle seule, elle a donné trois Chevaliers des Ordres du Roy (*e*). On peut également suivre sa filiation complète dans La Chenaye-Desbois, à la suite de celle de la branche aînée.

La troisième branche, celle des Seigneurs de Tournoison, fondée par JEAN, *dit* GALEHAUT de Moÿ, époux de Marie DE VILLEBÉON-LE-CHAMBELLAN, & issu au huitième degré de GOULARD I[er] de Moÿ, n'a fourni que cinq générations & tomba en quenouille vers 1553, portant son sénéchalat héréditaire de Vermandois dans l'il-

(*a*) Moréri, art. *Lorraine*, branche des Marquis de Moÿ. — La Chenaye-Desbois, *idem*, & art. *Ligne*, branche des Marquis de Moÿ.

(*b*) Cette vente a été faite sous la condition expresse que ni Crozat ni ses ayant-cause ne pourraient jamais prendre le titre de Marquis de Moÿ. Claude, Marquise de Moÿ, Comtesse de Chaligny, mourut en odeur de sainteté, le 3 Novembre 1627, à l'âge de cinquante-cinq ans, au monastère des Chanoinesses régulières du Saint-Sépulcre, qu'elle avait fondé à Charleville. Elle y avait fait profession le 25 Mars 1626, & elle y fut enterrée, ainsi qu'on le voit encore par sa pierre tombale dans le jardin actuel du monastère; mais son cœur, d'abord inhumé dans l'église des Capucins de Saint-Mihiel (Meuse), à côté de ceux de sa belle-mère Catherine (*aliàs :* Claude) de Lorraine-Aumale, Comtesse de Vaudemont, & de son mari, Henri de Lorraine, Comte de Chaligny, fut ensuite transféré avec eux dans l'église paroissiale de Saint-Étienne, en ladite ville, par les soins de CHARLES-LOUIS de Moÿ de Sons, Marquis de Moÿ, Comte de Montbéliard, de Franquemont & d'Aspremont (XII[e] degré de la branche de Sons, voir plus loin, p. 18), comme l'atteste un acte de l'état civil de Saint-Mihiel du 20 Décembre 1791.

(*c*) *Dictionnaire généalogique*, t. V (1761), ou II[e] du supplément, pp. 644-645. Cet article rectifie & complète celui de la première édition, t. II (1757), p. 598.

(*d*) De l'illustre Maison de Dreux, sortie de la Maison royale de France.

(*e*) JEAN, à la création du 31 Décembre 1582, & JACQUES, à celle du 31 Décembre 1586, tous deux fils de CHARLES & de Catherine DE DREUX, enfin LOUIS, fils de JACQUES, le cadet des deux frères susnommés, à la création du 14 Mai 1633. Celui-ci, devenu chef de toute la Maison, reprit le *Fretté* de Moÿ plein, que son oncle Jean & son père Jacques écartelaient d'Estouteville & de Dreux. Il portait en supports & cimiers trois Lévriers naturels, colletés de Gueules, cloués d'Argent. C'est le seul cas qu'on en rencontre (d'Hozier, *Noms, surnoms, qualités, armes & blasons des Chevaliers de l'Ordre du Sainct-Esprit créés le* 14 *May* 1633 (Paris, 1634, p. 46). Louis XIII érigea en sa faveur, sous le titre de Marquisat, la terre de la Mailleraye, en Normandie (Seine-Inférieure), unie à celle de Mouÿ, fief voisin auquel avait été, sans doute, donné le nom de la famille. Une copie des Lettres patentes de cette érection intitulée : « *Union de la terre de Mouÿ à celle de la Meilleraye en Normandie, en érection d'icelle en marquisat* » se trouve aux Archives nationales dans le recueil manuscrit du secrétariat du Roy, t. V, p. 187. Cette pièce ne porte pas de date, mais on doit la fixer entre 1633, où Louis de Moÿ fut créé Chevalier des Ordres sans aucun titre, & 1637, où il mourut d'apoplexie.

luſtre Maiſon de Mailly, qui le rapporta plus tard (1729) à la branche de Moÿ de Sons, par la dernière de ſes quatre alliances avec la famille de Moÿ (*a*).

La branche des Seigneurs de Vereines, Marquis de Boves, de Riberpré & d'Elbœuf, ſortie de la précédente (au X[e] degré), fut maintenue dans ſa nobleſſe par jugement de M. Barrin de la Galliſſonnière, Intendant en la généralité de Rouen, en date du 4 Octobre 1668, & s'éteignit à la fin du XVII[e] ſiècle; enfin, celle de Richebourg, dernier rameau, iſſu au XVI[e] ſiècle de celle de Vereines (au XII[e] degré), n'était plus repréſenté (au XVII[e] degré) dans la ſeconde moitié du XVIII[e] ſiècle que par Charles-Timoléon de Moÿ, qui était paſſé au ſervice d'Eſpagne avant 1742 (*b*), & par ſon frère (d'un autre lit), Louis-Charles, Comte de Moÿ, Chevalier de Saint-Louis, Meſtre de camp du régiment d'Orléans-cavalerie, puis Lieutenant du Gouvernement du Dauphiné, décédé à Paris le lundi 5 Mars 1787, ſans poſtérité (*c*). Dans la lettre de faire part du décès de ce dernier, ne paraiſſent que M[lle] de Moÿ, ſa ſœur; le Marquis & la Marquiſe de Radepont, gendre & fille d'une autre ſœur (la Marquiſe d'Eſpinay-Saint-Luc, veuve en premières noces de Michel Berthelot, Maréchal de camp, décédée); & deux membres de la branche de Moÿ de Sons : MM. le Tréſorier de la Sainte-Chapelle & le Curé de Saint-Laurent [voir plus loin, XII[e] degré, p. 18] (*d*).

Cette dernière eſt la ſeconde branche principale de la Maiſon de Moÿ. Elle a été maintenue dans ſa nobleſſe : 1° par jugement des Commiſſaires de la généralité d'Amiens le 26 Juillet 1667; 2° par jugement de M. de Caumartin, Intendant de Champagne, le 8 Mars 1668. Elle a fait, devant Chérin père, le 1[er] Mai 1783, ſes preuves pour les honneurs de la Cour, auxquels elle a été admiſe le 15 du même mois. Elle les a faites également pour l'entrée de deux de ſes repréſentants dans les Cadets Gentilshommes de Staniſlas, Roi de Pologne & Duc de Lorraine en 1750 & 1759. Elle les a produites encore pour l'admiſſion de pluſieurs de ſes filles dans les nobles & illuſtres Chapitres ſéculiers de Bouxières-les-Dames, près Nancy, en 1769 & 1787, & d'Aveſne-lez-Arras en 1785 & 1786; puis à la Maiſon royale de Saint-Cyr en 1776 & 1781. Enfin, Chérin fils en a dreſſé la filiation complète dans un mémoire généalogique daté du 1[er] Septembre 1789, & lors de la convocation des États généraux de cette même année, elle a été repréſentée par ſix de ſes membres dans l'ordre de la Nobleſſe des différents bailliages de Lorraine & de Champagne (*e*). Cette branche a pour auteur Gaucher (Gaulthier ou Waultier) de Moÿ, préſumé frère cadet de Guy ou Goulard de Moÿ, cité plus haut & par lequel d'Hozier a commencé ſa généalogie. On les croit fils de Wido ou Guy, *dit* Goulard, dit auſſi *le Viel* (vieux), Sire de Moÿ, vivant dans la pre-

(*a*) La première avec la branche aînée (1500); la deuxième avec celle-ci (1519); les deux autres avec la branche de Sons (1622 & 1729). *Voir* plus loin, pages 15 & 20.

(*b*) Delacour, continuation manuſcrite (1742) de la généalogie de la Maiſon de Moÿ, dreſſée par d'Hozier (Bibl. nation., Cabinet des titres, reg. 2078, f° 165 à 202). — Abbé d'Eſtrées, notice déjà citée. — La Chenaye-Desbois (2[e] édition, 1775), t. X, p. 558. Ce dernier auteur le qualifie *Marquis* en même temps qu'il reconnaît ce titre aux aînés de la branche de Sons dont nous rapportons plus loin les preuves dreſſées par Chérin. *Voir* ſes *Étrennes à la Nobleſſe*, de 1780, p. 211, ou 3[e] édition de ſon *Dictionnaire de la Nobleſſe* (1868), t. XIV, col. 713-720, réſumant les quatre articles de cet auteur : 1757-1761-1775 & 1780.

(*c*) *Mercure de France*, du 31 Mars 1787 (2[e] part.), p. 233. — Comte de Chaſtellux, *Notes priſes à l'État civil de Paris* (1875), p. 448. — La Chenaye-Desbois, qui le cite ſans prénoms & ſans titre, le déſigne comme fixé alors à Vernon.

(*d*) Un exemplaire de cette lettre de faire part eſt aux archives de M. le Marquis Adolphe de Moÿ; d'après cette lettre, il fut inhumé le mardi 6 Mars 1787 en l'égliſe Saint-Roch, ſa paroiſſe. C'eſt à lui qu'appartenait l'hôtel de Moüy, rue Neuve-Saint-Auguſtin, cité par le Comte d'Aucourt dans ſes *Anciens Hôtels de Paris avant* 1789 (Paris, 1880), p. 73.

(*e*) L. de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Lorraine*, 1[re] livr., p. 24, & celui de *Champagne*, pp. 38, 58 & 59.

mière moitié du XIIe fiècle (voir plus haut, p. 3, note *b*). Gaucher de Moÿ reçut en apanage la feigneurie de Sons, dont il prit le nom, & celle de Châtillon-lez-Sons, deux terres qui ne font éloignées de Moÿ que de trois à quatre lieues (*a*). Depuis cette époque la branche de Sons a ajouté, aux armes de fa Maifon, cette brifure de cadets : *un Franc-Canton d'Azur, chargé d'une Croix recroifettée ou Anille d'Argent,* qu'elle a confervée jufque dans la première moitié du XVIIIe fiècle, où elle l'a abandonnée pour reprendre le *Fretté* de Moÿ plein.

Gaucher de Sons, Seigneur de Châtillon, eft ainfi qualifié (*Galcherius de Sons, Dominus de Caftellione*) dans un acte paffé à Paris, au mois de Mars 1147, par lequel il céda à perpétuité au Roi de France Louis VII, dit le Jeune, une maifon de campagne (*quandam villam meam*) appelée *Remiatur* & fife près Compiègne, avec les droits féodaux, les bois & autres dépendances, pour rachat de ce qu'il lui devait pour la terre qui lui était échue, à titre de dot, de JEANNE, fa femme (*b*). Il ne vivait plus au mois d'Août 1164 (*c*) qu'il eft rappelé dans un accord confenti en faveur de l'abbaye de Thenailles par PERIN de Moÿ, Chevalier, THOMAS, Seigneur de Sons, & BERNARD, fon frère (*Peregrinus de Moÿ, Miles, Thomas, Dominus de Sons, & Bernardus frater ejus, filius quondam* GAUCHERII *de Moÿ, Militis*), pour apaifer les querelles qui s'étaient élevées entre eux & ce monaftère (*d*).

On eft autorifé à croire que Thomas de Sons était le père de ROBERT de Sons (*e*), qui, de fon mariage avec HELVIDE, eut trois fils : THOMAS, IIe du nom, PIERRE & RAOUL. L'aîné paraît être décédé fans poftérité, & la filiation a été continuée par Pierre de Châtillon qui eut pour fils ROBERT, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Sons & de Châtillon. Ce dernier contracta deux alliances : 1° avec MARGUERITE; 2° avec AVELINE, & fut, avec beaucoup de probabilité, le père de JEAN de Sons, époux d'ISABEAU, dont il fera parlé plus loin. Un de leurs fils, ROBERT, IIIe du nom, eut pour femme Jeanne DE MONTMORENCY, & il paraît être le même que Robert de Sons, par lequel Chérin le fils commence la filiation fuivie dans la généalogie qu'il a dreffée en 1789 & que nous allons reproduire textuellement, en faifant obferver que ce Généalogifte n'a pas eu connaiffance des actes de 1147 & 1164, fignalés ci-deffus & très importants pour l'origine de la branche des Seigneurs de Sons. Nous avons emprunté à d'autres fources, qui feront indiquées, les renfeignements contenus dans les notes que nous avons ajoutées à fon mémoire généalogique. Nous le faifons fuivre d'une continuation jufqu'à nos jours, dreffée à l'aide des documents authentiques & d'actes d'état civil.

(*a*) Elles forment aujourd'hui deux paroiffes du canton de Marle (Aifne).

(*b*) Extrait d'un regiftre écrit vers l'an 1520, aux archives de M. le Marquis Adolphe de Moÿ.

(*c*) Comme il eft dit plus haut, p. 3, d'après Roger de Hoveden, de Camps, le P. Daniel, J.-François d'Hozier, l'Abbé Velly, &c., un WAUTHIER ou GAUTHIER de Moüi, Moüy ou Moÿ fe croifa en 1188 & périt en 1191 au fiège de Saint-Jean-d'Acre, & fuivant l'ufage de cette époque de donner affez généralement aux enfants le nom de leur grand-père, il eft permis de fuppofer que ce Chevalier croifé était petit-fils de Wauthier ou Gauthier de Moÿ, Seigneur de Sons & de Chaftillon-lez-Sons en 1147, & fils de Perrin de Moÿ, rappelé l'un & l'autre dans l'acte de 1164.

(*d*) Original en parchemin, aux archives de M. le Marquis A. de Moÿ, revêtu d'un certificat d'authenticité par Pavillet, ancien premier Commis du Cabinet des Ordres du Roi, Archivifte-Garde des archives du Chapitre de l'Églife de Paris, du 25 Septembre 1789.

(*e*) Robert qui foufcrivit en 1160 une charte à l'abbaye de Thenailles, ainfi que le rapporte Chérin (voir plus loin, p. 9), & qui figure parmi les témoins dans une charte de conceffion de privilèges faite en 1163 par Raoul de Coucy, à la ville de Vervins, charte inférée par Dom N. Le Long, *l. c.*, pp. 607-609. D'après les dates, il ne forme fans doute qu'un feul & même perfonnage avec Robert de Moÿ que Colliette (*l. c.*) défigne comme « mort dès l'année 1165 », fuivant le cartulaire du Mont Saint-Martin (*carta* 150). Cet hiftorien lui donne pour femme *Lucia* au lieu d'*Helvide*, mais il a pu contracter deux alliances & c'eft d'Helvide qu'il a laiffé poftérité.



« *De Gueules frété d'Or; au Franc-Canton d'Azur chargé d'une Anille d'Argent.*

« La Maiſon de Moÿ eſt une des plus conſidérables de la province de Picardie. Elle eſt également recommandable par ſon ancienneté remontée à près de ſept cents ans, par les ſervices ſignalés qu'elle a rendus à l'État, par les dignités dont elle a été revêtue, par le nombre de ſes poſſeſſions & l'éclat de ſes alliances.

« Cette Maiſon étoit diviſée dès le commencement du XIIe ſiècle en deux Branches principales.

« La première, connue d'abord ſous la dénomination de Barons dans le tems où cette qualité étoit la plus éminente, puis de Marquis de Moÿ, a donné sept Sénéchaux de Vermandois, cinq Gouverneurs de Saint-Quentin, deux Grands-Baillis de Rouen & du Cotentin, pluſieurs Lieutenants généraux au gouvernement de Normandie, quatre Grands-Maîtres des Eaux & Forêts de la même province, deux Vice-Amiraux de France, pluſieurs Grands-Maîtres des Arbalétriers & un grand nombre de Capitaines de cent & de cinquante hommes d'armes, pluſieurs Gentilshommes de la Chambre, Chambellans & autres Officiers de la Maiſon de nos Rois (*a*), quatre Chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, dès les premiers tems de ſon inſtitution (*b*), & quatre de celui du Saint-Eſprit.

« Parmi les ſujets qui ont illuſtré cette branche, on diſtingue :

« 1° CHARLES, Marquis de Moÿ, Châtelain de Beauvais, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, qui, du mariage qu'il contracta avec Catherine DE SUZANNE, fille de Jacques, Comte de Cerny, Chevalier des Ordres du Roi, & de Françoiſe DE LA CHAMBRE, eut une fille unique nommée CLAUDE, Marquiſe de Moÿ, laquelle épouſa, en premières noces, Georges DE JOYEUSE, fils de Guillaume, Maréchal de France, & en ſecondes noces, Henry DE LORRAINE, Comte de Chaligny, fils de Nicolas, Comte de Vaudemont, Duc de Mercœur, & de Jeanne DE SAVOIE (*c*), & frère de Louiſe DE LORRAINE, femme de HENRI III, Roi de France (*d*);

« Et 2° CHARLES de Moÿ, Chevalier, Seigneur de la Mailleraye, Gouverneur de Saint-Quentin & du pays de Caux, Grand-Maître des Eaux & Forêts de Normandie, Capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, Vice-Amiral de France, qui épouſa Catherine DE DREUX, Dame d'Eſneval & de Pierrecourt, fille de Jacques, Baron d'Eſneval, iſſu de la Maiſon royale de France, par Robert de France, Comte de Dreux & du Perche, cinquième fils du Roi Louis VI, dit *le Gros*.

« Les alliances principales de la Maiſon de Moÿ ſont celles : D'AILLY, DE BARBANÇON, DE LA BAUME-MONTREVEL, DU BIEZ, DE CHABANNES, DE CHIN, DE DREUX, D'ESPINAY-SAINT-LUC, D'ESTOUTEVILLE, DE GRIMONVILLE, DE LA HEUSE, DE

(*a*) P. d'Hozier relate en outre un Grand Maître Surintendant des Poſtes & Courriers du Royaume, &, d'après une phraſe *mal conçue* de ce Généalogiſte, La Chenaye-Desbois compte « *un Grand Maître de l'Artillerie durant les guerres civiles de la Ligue* », fonctions que remplit M^r d'Eſpinay-Saint-Luc, *ſous les ordres duquel* avait été François de Moÿ, auteur de la branche de Richebourg. Il y a donc là une erreur. Du reſte le P. Anſelme ne porte aucun membre de la Maiſon de Moÿ revêtu de cette charge, pas plus que de celle de Grand Chambellan de France que Colliette (déjà cité) attribue à Jacques de Moÿ, qui épouſa Jacqueline d'Eſtouteville en 1473, & auquel d'Hozier donne ſeulement le titre de Chambellan de Louis XI.

« (*b*) L'ordre de Saint-Michel fut inſtitué en 1469 pour trente-ſix Chevaliers, & juſqu'au règne de Henry II ce nombre n'a jamais été complet. » Nous ajouterons à cette note de Chérin, qu'en comptant les nominations dont elle a été poſtérieurement honorée, la Maiſon de Moÿ a donné en tout quatorze Chevaliers de Saint-Michel, y compris ſes quatre Chevaliers du Saint-Eſprit revêtus des deux colliers ſuivant les ſtatuts de l'Ordre.

(*c*) C'eſt là une erreur : il était fils, non de Jeanne de Savoie, ſeconde femme du Duc de Mercœur, mais de Catherine (*aliàs :* Claude) de Lorraine-Aumale, ſa troiſième femme.

(*d*) Cette Reine de France, dont Claude de Moÿ avait l'honneur de devenir belle-ſœur, était née du premier mariage du Duc de Mercœur avec Marguerite d'Egmond.

LA HAYE, DE JOYEUSE, DE LORRAINE, DE MAILLY, DE PELLEVÉ, DE PIENNES, DE RONCHEROLLES, DE ROUVROY-SAINT-SIMON, DE SOYECOURT, DE LA VIEUVILLE & autres.

« La feconde branche de la Maifon de Moÿ, connue fous la dénomination des Seigneurs de Sons, terre fituée dans l'élection de Laon, fans avoir brillé du même éclat que la première n'en préfente pas moins dans fes titres les caractères d'une origine diftinguée. Conftamment dévouée à la profeffion des armes, elle a jouï des honneurs de la chevalerie, dès les commencemens de cette inftitution, & a contracté des alliances illuftres.

« Il s'étoit élevé des doutes fur la communité de l'origine de la branche des Seigneurs de Sons avec celle des Seigneurs de Moÿ, mais cette jonction que l'identité des armes & une reconnaiffance mutuelle de parenté faifoit regarder déjà comme très-vraifemblable, a été démontrée par la repréfentation de diverfes chartres dont on va donner l'extrait.

« Feu M. Chérin, qui n'en avoit point eu connaiffance, avoit déjà dit, dans un Mémoire dreffé en 1783 (*a*), fur la généalogie des Seigneurs de Sons, que, fans prononcer fur la communité de leur origine avec la Maifon de Moÿ, énoncée comme certaine dans le *Nobiliaire de Champagne*, compofé par M. de Caumartin en 1668, il fe contentoit d'obferver qu'elle étoit favorifée par leurs armes, qui font les mêmes à l'exception du Franc-Quartier qui annonce une brifure de cadet & par la proximité des terres de Moÿ & de Sons qui ne font diftantes l'une de l'autre que de trois à quatre lieues (*b*).

« Premiers fujets connus de la branche de Sons :

« THIERRY de Sons, Chevalier, fut préfent à la donation faite en 1169 par Wauthier de Ifea, Chevalier, à l'abbaye d'Honnecourt.

« ROBERT de Sons confirma en 1160 (*c*), du confentement d'Helvide, fa femme, & de THOMAS & PIERRE, fes fils, à l'abbaye de Thenailles, à quelques lieues de Sons, des acquifitions que ce monaftère avoit faites dans fa mouvance.

« Femme, HELVIDE.

« I. THOMAS de Sons, Chevalier, Seigneur de Sons & de Moÿ, fut préfent à la confirmation faite en 1160 par Robert, fon père, en faveur de l'abbaye de Thenailles, & à celle de 1177 (*d*) par Agnès, femme de Clairembault de Berlaincourt, d'une donation faite en 1171, à cette abbaye par le même Clairembault; ratifia l'accord paffé en 1187 (*e*) par Pierre, fon frère, & ne vivoit plus en 1224, & qui eft rappellé dans une vente confentie par Élifabeth de Sons, Dame de Saint-Valery, fa fille, & dans une ratification faite en 1226 (*f*), par Raoul, Seigneur de Sons, fon fucceffeur à cette terre (*g*).

« Femme, N.

(*a*) Et envoyé au Duc de Coigny le 1er Mai 1783 pour les honneurs de la Cour.

(*b*) De plus, il reconnaît à la branche de Sons les titres de Marquis, Comtes & de Vicomtes de Moÿ, & c'eft fous celui-ci qu'il valut à Hyacinthe de Moÿ de Sons, Vicomte de Moÿ, troifième fils de Charles-Salomon de Moÿ de Sons, Marquis de Moÿ (voir plus loin, XIe & XIIe degré, pp. 17 & 18), d'être préfenté à la Cour le 15 Mai 1783, & d'avoir, depuis, l'honneur de monter dans les carroffes du Roi & de chaffer avec Sa Majefté. *Gazette de France* du 20 Mai 1783, art. *Verfailles*. — *Mercure de France* du 6 Septembre 1783. — Liftes des honneurs de la Cour par la Marquife de Créquy, *Mémoires*, t. X, p. 105; Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel de France*, t. II, p. 469; Courcelles, *Dictionnaire de la Nobleffe de France*, t. I, p. 408, & Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleffe*, 1849-1850, p. 300.

(*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Cartulaire de l'abbaye de Thenailles, à la Bibl. nationale, mff., latin 5649.

(*g*) Thomas de Sons, conjointement avec Pierre, fon frère (*ego Thomas de Sons, Miles, & Petrus, meus frater*) firent don, au mois d'Août 1176, de la quatrième partie de la terre de Barax & de Baldafam, à l'abbaye de Saint-Fulcien, laquelle terre avait appartenu à Robert de Sons, Chevalier, leur père. (Original en parchemin aux archives de M. le Marquis Adolphe de Moÿ, vifé par Pavillet.)

« Élisabeth de Sons fit une vente, le famedi après la fête de Sainte-Agathe, au mois de Février 1224, [à l'églife de Saint-Nicolas de Villebogis], dans laquelle elle rappelle Thomas de Sons, Chevalier, Seigneur de Moÿ, fon père (*a*).

« 2. Pierre de Chatillon, fut préfent à la confirmation faite en 1160 par Robert, Seigneur de Sons, fon père, en faveur de l'abbaye de Thenailles, & confentit un accord en 1187, en préfence de Thomas, Seigneur de Sons, fon frère. Il eft avec raifon préfumé père de Robert, qui fuit, conformément aux ufages reçus alors de donner aux enfants les noms propres de leur ayeul.

« Robert de Chatillon, Chevalier, Seigneur de Sons & de Chatillon, fit un échange en 1219 (*b*) en préfence de fa femme Marguerite, & de Raoul, Seigneur de Sons, fon oncle; confentit un accord, avec Enguerand, Sire de Coucy, & ne vivoit plus en 1252, que Baudoin, Chevalier, Seigneur de Moÿ (*c*), fon coufin (*confanguineus*), fit une vente dans laquelle il eft fait mention de lui & d'Aveline, fa feconde femme (*d*).

« 3. Raoul, Seigneur de Sons, confirma l'échange fait en 1219 par Robert de Chatillon, fon neveu.

« L'identité d'origine eft donc prouvée comme on vient de le voir : 1° par l'acte de 1224, dans lequel Thomas de Sons eft qualifié Seigneur de Moÿ, & 2° par celui de l'année 1252, dans lequel Baudoin, Seigneur de Moÿ, qualifie Robert de Sons de fon coufin du même fang (*confanguineus*).

« On trouve encore, après ceux-ci, ces fujets dans l'ordre chronologique :

« Héméric de Sons, Chevalier, fut préfent & fcella de fon fceau, avec Rotrou de Montfort, Guillaume de Silly, Barthélemy de l'Ifle & Bouchard, Comte de Vendôme, l'ordonnance donnée à Saumur, le mardi après le troifième dimanche de carême 1250, par Charles, Comte d'Anjou & de Provence;

« Jean de Sons, Chevalier, fit une donation, conjointement avec Isabeau, fa femme, aux religieux du couvent de Sainte-Catherine du Val des Écoliers à Paris, au mois de Février 1289, dans laquelle ils nomment Raoul & Robert de Sons, Damoifeaux, leurs enfants (*e*); rien ne s'oppofe à ce que ce Robert foit le même que Robert de Sons, Chevalier, lequel fit une vente en 1305, avec Jeanne de Montmorency, fa femme;

« Armand de Sons, Sire de Loys, affifte à une donation faite, le mardi après la fête Saint-Mathieu 1299, par Mahaut d'Artois à Othon, Comte Palatin de Bourgogne, fon mari (*f*);

« Robert de Sons, Chevalier, rapporté cy-deffus, fit une vente en 1305, conjointement avec Jeanne de Montmorency, fa femme (*g*);

(*a*) Original en parchemin aux mêmes archives, vifé par Chérin.

(*b*) Cartulaire de l'abbaye de Thenailles. — Dans fon *Palais de Verfailles, Mufée des Croifades*, t. III, 2e partie (Paris, 1863), art. *Fontenay*, pp. 23 & 24, Amédée Boudin relate qu' « une charte de Henri Ier, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, cite une donation faite à l'abbaye de Tornfon par Milon de Fontenay, Chevalier « normand, Mélifandre, fa femme, Robert de Fontenay, leur fils, & Robert de Moÿ; & confirmée en Juin 1248. » Des différents perfonnages du nom de Robert de Moÿ ou Robert de Sons, celui-ci, Robert II de Sons, eft le feul qui paraiffe avoir vécu en 1248 & auquel par fuite femble fe rapporter la charte en queftion. Il n'y eut que deux Robert dans la branche aînée : le premier vivait à la fin du XIIe & au commencement du XIIIe fiècle; le fecond, était mort en 1224, d'après Colliette. Des trois Robert de Sons, comme il eft dit plus haut, p. 7, note (*e*), Robert Ier était mort dès 1165, & Robert III ne devait pas encore être né en 1248.

(*c*) Ce Baudouin de Moÿ, chef de la Maifon à cette époque, eft celui qui époufa Mahaut de Moüy, héritière de Moüy, en Beauvaifis, fa coufine de la branche *au Sautoir*. Voir plus haut, p. 3.

(*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Original en parchemin, vifé par Chérin.

« L'ALLEMAND de Sons, Chevalier-Bachelier, fe trouva avec fa compagnie compofée de cinq Écuyers, au nombre defquels on voit PIERRE de Sons, fon parent, fous les ordres de Sires d'Aveines & de Briquebec, Maréchaux de France, envoyés fur les frontières de Flandres & de Hainaut en 1339;

« CONRART de Sons, Écuyer de la compagnie du Comte de Joigny paffée en revue le 12 Avril 1347;

« JEAN de Sons, l'un des Écuyers de la compagnie de Jean de Vienne, Chevalier, parti avec fa compagnie, le 23 Mai 1373, pour aller défendre la ville d'Harfleur au pays de Caux.

« La filiation n'eft rigoureufement établie que depuis ROBERT de Sons, Chevalier, qui va fuivre. La chronologie, d'accord avec la nomenclature, nous porte à croire qu'il étoit petit-fils de ROBERT de Châtillon, rapporté cy-deffus, & mort vers l'an 1250.

PREMIER DEGRÉ.

« ROBERT de Sons, Chevalier, Seigneur de Chaloël, fut arbitre du différend qui s'étoit élevé entre Robert de Miffy, Écuyer, & Jean de Miffy au fujet de leur droit refpectif fur la feigneurie de Miffy, & le termina par fa fentence arbitrale du mercredi avant la Fête-Dieu 1327. Il fervit en 1340, en qualité de Chevalier-Bachelier, avec deux Écuyers de fa compagnie, fous les ordres des Sires d'Aveines & de Briquebec, Maréchaux de France, envoyés fur les frontières de Flandres & de Hainaut, & ne vivoit plus le famedi avant la fête de Saint-Jacques & de Saint-Chriftophe 1349, qu'il eft rappelé dans un compromis paffé par Jean, fon fils.

« Femme, N. [Peut-être Jeanne DE MONTMORENCY, citée plus haut, p. 7.]

« JEAN de Sons, qui fuit.

II. DEGRÉ.

« JEAN (*a*) de Sons, IIe du nom, dit *Leleu*, Chevalier, Sire de Chalouel, Vicomte d'Affigné, fut préfent, avec Ifabel, fa femme, à la ratification faite, au mois d'Avril après Pafques 1347, par GOULARD, Sire de Moÿ, Chevalier, & MARIE, fa femme, d'un amortiffement de rentes fait par eux (*b*). Cet acte lui donne la qualité de *Monfeigneur*. Il étoit en procès avec Jean d'Ailly, Sire de Péquigny, au fujet du droit d'ufage qui lui appartenoit dans les bois de ce dernier & de la poffeffion de la foi & hommage de plufieurs particuliers dans laquelle il prétendoit devoir être maintenu comme fucceffeur de feu *Monfeigneur Robert de Sons, Chevalier, fon père*. Pour terminer ce procès, il paffa un compromis le famedi avant la fête de Saint-Jacques & Saint Chriftophe 1349, & le fcella de fon fceau (*c*), & étoit mort avant l'an 1390, qu'il eft rappellé avec fa feconde femme dans la ceffion faite par THOMASSIN, fon fils. On ignore de laquelle de ces deux alliances il étoit iffu.

« 1re femme, ISABELLE, dont le nom de famille eft ignoré, affifta à l'acte de ratification faite au mois d'Avril 1347.

(*a*) C'eft par lui que Caumartin commence la filiation, mais il le confond (comme prénom), avec fon frère Guillaume de Sons, dit auffi *Leleu*, Seigneur de Pommery, Ronquerolles, &c., qui prit part à la défenfe d'Harfleur contre les Anglais, le 23 Mai 1373, avec Jean de Vienne & autre Jean de Sons cité plus haut. Ce Guillaume avait époufé N. DE MONTAUBAN, fille de Jean DE MONTAUBAN, Seigneur de Bafentin, & de Marguerite DE CHAMBLY, Dame de Ronquerolles; il n'en eut qu'un fils, PIERRE de Sons, Écuyer, Seigneur de Commanchon, lequel n'eut qu'une fille, MARIE de Sons, mariée à Robert D'ESQUENNES, Chevalier, Vicomte de Poix en 1381. Guillaume & Jean II de Sons avaient en outre un frère puîné, Everard de Sons, Prévôt de Saint-Quentin en 1377, refté fans alliance. Nous mentionnerons enfin, comme contemporain, Simon de Sons, également omis par Chérin. Le Tréfor de Dom Villevieille contient plufieurs chartes relatives à ces perfonnages.

(*b*) Original en parchemin, vifé par Chérin. — (*c*) Original en parchemin, vifé par Pavillet.

« 2e femme, Jeanne DE LA MOTTE, étoit morte le lundi après la Saint-Remy 1390.

« 1. THOMASSIN de Sons, qui continue la poſtérité.

« 2. CLARIN de Sons, eſt nommé dans le retrait lignager fait par Thomaſſin de Sons, ſon frère, le 21 Février 1396.

III. DEGRÉ.

« THOMASSIN de Sons, Écuyer, Seigneur de Pommery, abandonna, par acte paſſé le lundi après la Saint-Remy 1390, à Jeanne de la Guercie deux arpents de prés, pour la dédommager de vingt ſols tournois de rente annuelle & perpétuelle hypothéquée ſur une maiſon ſituée à Saint-Quentin, vendue à la ditte Jeanne par feu *Meſſire Jean de Sons, Chevalier, ſon père* (a); fit le retrait, le 21 Février 1396, de la maiſon, terre & appartenances de Pommery, vendues par Clarin de Sons, ſon frère, à Jean, dit *Maillefer*, d'Amerval, Écuyer, Seigneur de Parpes; fut préſent en qualité d'homme de fief de Nicolas Stançon, Écuyer, Seigneur de Marteville, & ſcella de ſon ſceau l'inveſtiture donnée par ce dernier le 7 Février 1404 (vieux ſtyle); fit une déclaration, conjointement avec le même Nicolas Stançon, le 15 Juillet 1405, devant le Lieutenant du Grand ſcel du bailliage de Vermandois, & eſt rappelé dans l'acquiſition faite après ſa mort, le 20 Novembre 1454, par PHILIPPES de Sons, ſon fils.

« Femme, N.

« PHILIPPES de Sons, Écuyer, dont on va parler.

IV. DEGRÉ.

« PHILIPPES de Sons, Écuyer, Seigneur de Pommery, fournit en 1448 l'aveu d'un fief ſitué à Vaux, en Vermandois, racheta en 1454 ſes biens fonds ſitués à Pommery, qui avoient appartenus à Thomas de Sons, ſon père, & teſta les 1 & 2 Septembre 1465. Il eut pour contemporain LOUIS de Sons, Abbé de Saint-Léger de Soiſſons, & MARIE de Sons, Dame de Rogy & Commanchon, qui donna en 1446 à Marguerite de Montmorency dénombrement de pluſieurs fiefs relevant de la ſeigneurie de Breteuil.

« Femme, Marie POILLETE (*b*), eſt nommée dans le rachat fait par ſon mari le 20 Novembre 1454.

« 1. ADAM de Sons, Prêtre, Chapelain de la communauté de Saint-Quentin, qui rendit aveu en 1465 à l'abbaye de Royaumont d'un bien ſitué à Pommery & ſcella cet acte de ſon ſceau repréſentant *un Frêté & un Franc-Quartier chargé d'une Croix recroiſettée ou Anille.*

« 2. ANTOINE de Sons, dont le ſort eſt ignoré.

« 3. JEAN de Sons, qui ſuit.

« 4. PHILIPPES de Sons, qui fut légataire de ſon père en 1465.

V. DEGRÉ.

« JEAN de Sons, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de Pommery, fut fait légataire de ſon père les 1er & 2e Septembre 1465. Il fournit aveu, à l'Abbé de Royaumont,

(*a*) Original en parchemin, avec certificat de Pavillet. Cet acte, comme le certifie Pavillet, « prouve que Thomaſſin de Sons était fils de feu Meſſire Jehan de Sons, dit *Leleu*, Chevalier, & de feue Madame Jehanne de la Motte ». D'après cet acte, Jean de Sons aurait donc eu ſes enfants de ſon ſecond lit.

(*b*) Caumartin lui donne pour femme Antoinette POSTEL.

en 1477 de biens ſitués dans la terre de Pommery; en rendit un autre la même année à Jean de Rouvroy, Seigneur de Saint-Simon, d'un fief qu'il poſſédoit en toute juſtice, mouvant de la ſeigneurie de Vaux, & ne vivoit plus le 29 Avril 1483, que ſa veuve, en qualité de tutrice de JEANNET de Sons, ſon fils, donna au même Abbé de Royaumont dénombrement d'un fief ſitué à Pommery.

« Femme, Marie DE PARTENAY, qui, étant veuve, donna à l'abbaye de Royaumont en 1483 dénombrement d'un fief ſitué à Pommery.

« JEAN de Sons, qui ſuit.

VI. DEGRÉ.

« JEAN de Sons, IVe du nom, Écuyer, Seigneur de Pommery, Ronquerolles & en partie de Beauvoir, étoit ſous la tutelle de Marie de Partenay, ſa mère, en 1483; il rendit aveu en 1508 à Nicolas de Moÿ, Chevalier, Baron de Moÿ & de Ribemont (*a*), d'un fief ſitué à Pommery mouvant de ce dernier à cauſe de la ſeigneurie de Ribemont, & fit ſon teſtament en 1539, dans lequel il rappela ſon père, & demanda à être inhumé dans l'égliſe de Saint-Quentin. Il eſt fait mention de lui dans l'accord paſſé, le 19 Octobre 1559, par ſa veuve, & dans le partage qu'elle donna à leurs enfants le 21 du même mois (*b*).

« Femme, Florence DES FOSSEZ (*c*), eſt nommée dans le teſtament de ſon mari de l'année 1539; paſſa un accord avec ſes enfants le 19 Octobre 1559, & leur partagea, le 21 du même mois, les biens qui leur étoient échus par le décès de leur père.

« 1. FRANÇOIS de Sons, Chevalier, Seigneur de Pommery, Ronquerolles, Vicomte de Monanteuil [ou Monampteuil], Lieutenant au gouvernement de Saint-Quentin, paſſa un accord avec ſa mère & ſes frères le 19 Octobre 1559; ſe trouva en 1575 à la montre faite à Saint-Quentin des gens de guerre commandés par M. de Moÿ (*d*), Gouverneur de cette ville, & mourut le 17 Juin 1599 (*e*).

« Femme, Florence [*aliàs :* Jeanne] DE ROMMERY DE FRESSENCOURT, fille de Jean DE ROMMERY, Seigneur de Freſſencourt.

« FRANÇOIS de Sons, Chevalier, Seigneur de Pommery, Ronquerolles, Vicomte de Monanteuil, Écuyer d'Écurie du Roi, Capitaine de cent hommes de guerre, Lieutenant au gouvernement de Saint-Quentin, lequel épouſa [par contrat du 4 Novembre 1597] Jeanne [*aliàs :* Marie]

(*a*) Alors chef de toute la Maiſon.

(*b*) Il mourut le 24 Février 1541, & ſa femme le 10 Juillet 1570, & furent inhumés dans le chœur de l'égliſe des Sœurs griſes, devant le maître-autel, à Saint-Quentin.

(*c*) Conſulter ſur cette ancienne Maiſon de Picardie ſa filiation par La Chenaye-Desbois, où ſe trouve relatée une autre alliance avec la branche de Moÿ de Sons, omiſe par Chérin, mais rapportée plus loin (note *e*, p. 14) à ſon rang d'après Caumartin. La Chenaye-Desbois relate de plus dans cette généalogie une alliance avec la famille DE SISSY, qu'il déclare être *une branche cadette de la Maiſon de Moÿ*, repréſentée au XVe ſiècle par Marie DE SISSY, mariée, le 5 Mai 1413, à Philippe DES FOSSEZ, Seigneur de Chouy, & par ſon frère Jean DE SISSY, Chevalier, qui épouſa, peu de temps après, Jeanne DE MARLE, fille de Henri LE CORGNE, *dit* de Marle, Chancelier de France, tous deux nés du mariage de *Monſeigneur* Jean, *dit* Allemand DE SISSY, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de Noble Dame *Madame* Jeanne DE FAYEL. La famille de Siſſy s'eſt éteinte en la perſonne de Jeanne DE SISSY, qui légua en 1490 à Nicolas DES FOSSEZ, ſon neveu à la mode de Bretagne, ſa terre de Siſſy, qui devint ainſi dans la Maiſon des Foſſez l'apanage de celle de ſes branches à laquelle s'eſt préciſément alliée depuis la branche de Moÿ de Sons.

(*d*) Charles, pour qui Henri III érigea le Marquiſat de Moÿ en 1578, & qui fut père de Claude, Princeſſe de Lorraine.

(*e*) Son épitaphe, ainſi que celles de ſon fils François & de ſon frère, Bon de Sons, ſont rapportées dans le manuſcrit de Quentin de La Fons, intitulé : *Hiſtoire particulière de l'égliſe de Saint-Quentin*, & publié par Ch. Gomart (1854-1856), t. Ier, pp. 95-96 & 109. Cet ouvrage mentionne ſouvent, d'autre part, les Seigneurs de Moÿ & de Sons.

de Barizey, & mourut ſans poſtérité [le 23 Octobre 1636], après avoir diſpoſé, par ſon teſtament de l'année 1635, de la terre de Pommery en faveur de Louis & de Jean de Sons, ſes neveux à la mode de Bretagne, rapportés cy-après.

« 2. Charles de Sons, Seigneur de Vaux, Homme d'armes de la compagnie de M. le Duc de Vendôme, paſſée en revue à Sens le 21 Janvier 1554. Il épouſa Françoiſe Middelet, & fut tué à la journée de Saint-Quentin en 1557 (*a*), près la perſonne du Duc d'Anghuien [Enghien]. Il ne laiſſa point de poſtérité.

« 3. Jean de Sons, Écuyer, Seigneur de Vaux, fut fait légataire de ſon père le 14 Février 1539; reçut le partage qui lui fut donné par ſa mère le 21 Octobre 1559; ſervit d'abord en qualité d'Archer de la compagnie de M. le Duc de Bouillon, enſuite en celle d'Homme d'armes de la même compagnie (*b*). Il eut de ſa femme, dont le nom eſt ignoré (*c*) :

« Élisabeth de Sons, femme de Pierre de Riencourt, Seigneur de Parfondreux [Parfondru], Rouvroy & de la Croix.

« 4. Bon de Sons, Seigneur de la Sauſaye, qui embraſſa l'état eccléſiaſtique & fut Chanoine de Saint-Quentin (*d*).

« 5. Onofrieu de Sons, qui continue la poſtérité.

« 6, 7, 8, 9 & 10. Péronne, Madelaine, Barbe, Françoise & Barbette de Sons, dont les quatre dernières furent Religieuſes (*e*).

VII. DEGRÉ.

« Onofrieu ou Onufre de Sons, Chevalier, Seigneur de Ronquerolles, Savy, Montfauxel, Barizey, Ribauſontaines, Vendières & autres places, n'étoit pas encore né lors du teſtament de Jean de Sons, ſon père, de l'année 1539. Il reçut le partage qui lui fut donné ainſi qu'à ſes frères par Florence des Foſſez, leur mère, le 21 Octobre 1559; fut porteur, avec Bon, ſon frère, de la procuration qui leur fut paſſée, le 7 Novembre 1564, par Jean de Sons, Écuyer, Seigneur de Vaux, ſon frère; aſſiſta en 1597 au contrat de mariage de François de Sons, ſon neveu, & mourut avant le vingt & un Janvier 1622.

« Femme, Marie de Barizey (*f*), mariée par contrat du 14 Janvier 1592, au dit Onofrieu de Sons (étant veuve d'honoré Seigneur Bon de Roucy, Écuyer, Seigneur de Maure, de Termes & de Vauheuil); après la mort de ce dernier, elle convola en troiſièmes noces avec Jean d'Aver[h]oult, Seigneur de Liry & de Guincourt.

« 1. François de Sons, dont on va parler.

(*a*) J.-François d'Hozier néglige de relater cette mort dans *L'Impôt du ſang*.

(*b*) Caumartin le qualifie de Premier Gentilhomme du Duc d'Enghien & d'Enſeigne de la compagnie de Gendarmes de M. de Jametz, & le dit non pas troiſième, mais ſecond fils de Jean IV de Sons.

(*c*) D'après Caumartin, elle s'appelait Claude du Sart, & il en eut une première fille Marie de Sons, qui épouſa Charles de Pavant, Seigneur de Taiſy.

(*d*) Il décéda le 13 Janvier 1602. Son épitaphe, & auſſi Caumartin, le qualifient de Prieur, Seigneur & Vicomte de Giſy.

(*e*) Caumartin ne cite que deux filles : Françoise, mariée à Pierre des Fossez, Seigneur de Richemont, ſon oncle, frère de Florence des Foſſez, ſa mère (voir ci-deſſus p. 13, note *c*), & Marie, épouſe de Charles de Merelessart, Seigneur de Miſſy.

(*f*) Barizey ou Barizy (comme Cheriſey ou Cherify). Cette famille s'eſt éteinte dans la branche de Moÿ de Sons, en lui portant la terre de ſon nom; elle jouiſſait des avantages réſervés en Lorraine *à l'ancienne chevalerie du pays;* & c'eſt en raiſon de cette deſcendance que Charles-Salomon de Moÿ de Sons, Marquis de Moÿ, obtint la reconnaiſſance de *ſon droit d'apportionnement* devant le Conſeil d'État de Lorraine par arrêt du 20 Août 1748. (Voir plus loin, XIe degré, p. 17.)

« 2. Bon de Sons, Seigneur de Barizey, dont on ignore le ſort (*a*).

« 3. Rachel de Sons, mariée à honoré Seigneur Jacques d'Aver[h]oult, Seigneur de Montois.

VIII. DEGRÉ.

« François de Sons, Chevalier, Seigneur de Montfauxel & de Pommery, fit un échange de biens fonds, le 9 Mars 1627, avec Rachel de Sons, ſa ſœur, femme de Jacques d'Aver[h]oult, Seigneur de Montois, & ne vivoit plus le 16 Mai 1637, qu'il eſt rappelé dans une acquiſition faite par ſa veuve, dans le contrat de mariage de Louis de Sons, ſon fils aîné, du 27 Février 1646, & dans le partage de ſes biens du 8 Mai 1648.

« Femme, Iſabel de Mailly, fille de Charles de Mailly, Chevalier, Seigneur de Fontaine-Notre-Dame, Méraulieu, Feuillaines & autres places, Sénéchal de Vermandois, & de Catherine de Crécy, mariée par contrat du 21 Janvier 1622. Étant devenue veuve, elle convola en ſecondes noces avec Charles d'Épineul, Chevalier, Seigneur de Fontenay, & mourut avant le 31 Mars [le 12 Février] 1642.

« 1. Louis de Sons, Chevalier, qui ſuit.

« 2. Jean de Sons, Chevalier, Seigneur de Barizey, Pommery, lequel fut maintenu dans ſa nobleſſe par jugement des Commiſſaires de la recherche de la généralité d'Amiens du 26 Juillet 1667, & eut d'une alliance inconnue (*b*) :

« Charles-Marius de Sons, âgé d'environ quatre ans en 1666 (*c*), & François de Sons, né du 24 Novembre 1666 au 26 Juillet 1667 (*d*).

« 3. Anne de Sons, mariée à Charles de Riencourt, Chevalier, Seigneur de Droſney [Droſnay].

« 4 & 5. Françoise & Marie de Sons, dont la deſtinée eſt ignorée (*e*).

IX. DEGRÉ.

« Louis de Sons, Chevalier, Seigneur de Montfauxel & puis de Pommery, par le teſtament de François de Sons, Vicomte de Monanteuil, ſon oncle à la mode de Bretagne, du 12 Décembre 1635; Capitaine au régiment de Turenne-infanterie, fut mis avec ſes frères & ſœurs ſous la tutelle d'Iſabel de Mailly, ſa mère, le 22 Novembre 1635; fut émancipé le 31 Mars 1642; partagea les biens de ſes père & mère le 8 Mai 1648; fit hommage, le 21 Décembre 1663, à Charles, Duc de Lorraine, de la moitié de la ſeigneurie de Vendières, & fut maintenu dans ſa nobleſſe par jugement de M. de Caumartin, Intendant de Champagne, rendu le 8 Mars 1668 (*f*), ſur les titres qui la prouvoient, avec filiation depuis 1367, & la généalogie qui accompagna ces titres aſſura formellement qu'il étoit iſſu des anciens Seigneurs de Sons, *cadets de la Maiſon de Moÿ*. Il mourut avant le 26 Octobre 1697 (*g*), qu'il eſt rappellé dans le contrat de mariage de Charles-Louis, ſon fils,

(*a*) Il n'eut pas de poſtérité de ſa femme Philippe de la Marche-des-Comtes, fille du Gouverneur de Sedan. (Caumartin.)

(*b*) Il eut pour femme Claude de Pavant, ſœur cadette de ſa belle-ſœur.

(*c*) Mort ſans alliance le 23 Mai 1692.

(*d*) Mort ſans poſtérité après 1728. Il eut encore un frère, Jean, mort ſans poſtérité, & deux ſœurs : Anne-Marie, mariée à Jacques de Langlois, Chevalier, Seigneur de Brouchy, & Gabrielle, morte ſans alliance.

(*e*) La première fut Religieuſe à Vitry, la ſeconde mourut ſans alliance.

(*f*) Original ſur parchemin aux archives de M. le Marquis A. de Moy, avec certificat de Guiblet du 22 Novembre 1736, viſé par Bignon le 27 Février 1737.

(*g*) Il mourut, au château de Montfauxel, le 1er Juin 1692.

auquel ſa veuve aſſiſta, ainſi que dans le partage de la terre de Vendières, fait le 6 Juillet 1699, entre ſes enfants.

« Femme, Éliſabeth de Pavant (*a*), fille de Claude, Chevalier, Seigneur de la Croix & de Tanon, mariée par contrat du 27 Février 1646, aſſiſta au contrat de mariage de Charles-Louis de Sons, ſon fils, le 26 Octobre 1697, & eſt nommée dans le partage de la ſeigneurie de Vendières fait le 6 Juillet 1699, entre ſes enfants (*b*).

« 1. Charles-Salomon de Sons, Chevalier, Seigneur de Pommery, Montfauxel & Vendières, lequel fut page du Maréchal de Schulemberg en 1666, aſſiſta au contrat de mariage de Gabrielle-Innocente de Sons, ſa ſœur, le 3 Février 1688, & mourut ſans alliance [en 1725].

« 2. Charles de Sons, eſt nommé dans une production de titres faite en 1666 par Jean de Sons, ſon oncle.

« 3. Charles-Louis de Sons, qui ſuit.

« 4. François de Sons, nommé dans le jugement de maintenue de nobleſſe obtenu par ſon père le 8 Mars 1668.

« 5. Louis de Sons, dont on ignore la deſtinée.

« 6. Jean de Sons, auteur de la branche des Seigneurs de Montfauxel & de Meraulieu, rapportée cy-après.

« 7. Éliſabeth de Sons, dont la deſtinée eſt également inconnue (*c*).

« 8. Gabrielle-Innocente de Sons, mariée, par contrat du 3 Février 1688, à Charles de Boy, Écuyer, Seigneur de Freſne, fils de Jean, Écuyer, Sieur du même lieu, & de Nicole Pariſot.

« 9 & 10. Anne & N... de Sons, dont on ignore également le ſort.

X. DEGRÉ.

« Charles-Louis de Sons, Chevalier (*d*), Seigneur de Juſſy, Vendières & de Tailly en partie, Lieutenant au régiment de Turenne, partagea, le 8 Juillet 1699, avec Jean de Sons, ſon frère, la ſucceſſion de leur père & mère; fit hommage au Duc de Lorraine, le 30 Mars 1703, de la partie de ſa terre de Vendières relevant de ce Prince, & mourut le 29 Janvier 1720, âgé de 67 ans. Il eſt rappellé dans le partage de la ſucceſſion de Charles-Salomon de Sons, ſon frère, fait le 15 Novembre 1726, par ſa veuve, tutrice de leurs enfants, & dans l'acquiſition du 22 Août 1728, faite par la même.

« Femme, Gabrielle-Angélique de Riclot, Dame de Tailly, fille d'Antoine-Gabriel, Écuyer, Seigneur de Tailly & autres lieux, & de Marguerite de Froimond, mariée par contrat du 6 Octobre 1697; étant devenue veuve en 1726, elle partagea, en qualité de tutrice de ſes enfants, la ſucceſſion de Charles-Salomon de Sons, ſon beau-frère, & fit une acquiſition en la même qualité le 22 Août 1728 (*e*).

« 1. Charles-Salomon de Sons, dont on va parler.

« 2. Louis de Sons, *appellé* Comte de Moÿ de Sons, Chevalier, étoit avec ſes frères & ſœurs ſous la tutelle de ſa mère les 22 Mai 1721 & 15 Novembre

(*a*) Branche des premiers Vicomtes de Buzancy.

(*b*) Elle mourut le 7 Juin 1698.

(*c*) Elle épouſa, le 12 Septembre 1684, Philippe-Céſar de Fougère, Chevalier, Seigneur d'Ore, veuf d'Anne de Bezannes.

(*d*) Il eſt qualifié ainſi : « né Marquis de Mouy de Sons », dans les preuves de nobleſſe faites par ſes deux petits-fils pour leur admiſſion aux Cadets-Gentilshommes du Roi Staniſlas (voir plus loin page 18, note *b*).

(*e*) Elle mourut le 7 Avril 1741, âgée de 66 ans.

1726; aſſiſta en 1731 au contrat de mariage de Charles-Salomon, ſon frère aîné, & partagea avec lui la ſucceſſion de ſon père le 4 Mai 1733 (*a*).

« 3. Anne-Françoise de Sons, mariée avec Louis d'Arodes de Tournouna, Écuyer.

« 4 & 5. Marie-Madelaine & Marie-Anne de Sons, mortes ſans alliances.

XI. DEGRÉ.

« Charles-Salomon de Sons, Chevalier, *appellé* Marquis de Moÿ (*b*), Seigneur de Vendières, Douilly, Vaux & Tailly, fut baptiſé le 19 Décembre 1699, dans l'égliſe paroiſſiale de Tailly, au diocèſe de Rheims; uni à ſa mère, partagea, le 15 Novembre 1726, avec Charles de Sons, ſon couſin germain, la ſucceſſion de Charles-Salomon de Sons, ſon oncle; rendit hommage au Duc de Lorraine, le 13 Juin 1730, de la partie de la ſeigneurie de Vendières qui relevoit de ce Prince; obtint, conjointement avec Louis de Sons, ſon frère, un arrêt du Conſeil du Duc de Lorraine, le 20 Août 1748, contre leurs fœurs qui demandoient le partage dans la ſeigneurie de Vendières auquel ils prétendoient ne devoir point être admiſes ſuivant la coutume générale de Lorraine, par laquelle entre Gentilshommes les mâles excluoient les femelles, qui ne pouvoient prétendre qu'à un apportionnement; ils ajoutoient que ce ferait en vain qu'on leur conteſteroit leur qualité de Gentilhomme, *puiſqu'ils avoient l'avantage d'être iſſus d'une branche cadette de la Maiſon de Moÿ, à laquelle ils avoient ſuccédé après l'extinction des mâles* (*des aînés*) de cette Maiſon, &, en outre, deſcendoient de Marie de Barizey, fille d'un Gentilhomme de l'ancienne Chevalerie. Par cet arrêt, il fut ordonné que les parties choiſiroient des Gentilshommes de leur parenté pour régler cet apportionnement (*c*). Il mourut le 19 Décembre 1777, âgé de 78 [ans].

« Femme, Gabrielle de Montbéliard de Franquemont, de la Maiſon de ce nom, qui rapporte ſon origine aux anciens Comtes de Montbéliard (*d*), fille de Claude de Montbéliard, Comte de Franquemont, Seigneur de Courouve, Chambellan de Léopold, Duc de Lorraine, & de Barbe d'Aspremont (dont il y a eu une Ducheſſe de Lorraine, épouſe de Charles IV) (*e*), mariée par contrat du 24 Janvier 1731 (*f*).

(*a*) Il mourut, au château de Douilly, le 2 Août 1785, ſans alliance. Il eut encore un ſecond frère, Salomon de Sons, mort au ſervice du Roi, dans le régiment de Poitou, au ſiége de Saint-Sébaſtien, le 31 Juillet 1719.

(*b*) C'eſt également à lui que Chérin père fait remonter le titre de Marquis de Moÿ dans la branche de Sons, mais ſon acte de naiſſance le qualifie de *fils du Marquis de Moÿ de Sons*, titre reconnu également dans les preuves relatées ci-deſſus, p. 16, note (*d*).

(*c*) Cet acte eſt la confirmation d'un premier arrêt du Parlement de Paris du 17 Août 1747. Ces deux pièces ſont aux archives de M. le Marquis A. de Moÿ.

(*d*) Des Comtes ſouverains de Montbéliard (de la ſeconde race) fondus dans les Wurtemberg (1397), c'eſt-à-dire de la Maiſon de Montfaucon, héritière (1162) des premiers Comtes de Montbéliard (de la Maiſon d'Alſace), à la fois Comtes de Mouſon dès 1024, qui ont fourni, d'autre part, les deux illuſtres branches des Comtes de Ferrette & des Comtes puis Ducs de Bar, Marquis de Pont-à-Mouſſon. Des Montbéliard-Montfaucon, ſortirent encore, entre autres branches illuſtres, les Comtes de Saarbrück (de la ſeconde race) éteints en 1381 dans les Naſſau-Weilbourg, & leurs cadets les Sires de Commercy, Comtes de Roucy & de Braiſne. (*Conſulter* Moréri, Dunod de Charnage, *Hiſtoire du Comté de Bourgogne*, & J. Cayon, *Ancienne chevalerie de Lorraine*; Nancy, 1850, pp. 84, 138 & 221.)

(*e*) Des Comtes régaliens d'Aſpremont, Princes d'Amblife, *dits* Aſpremont-à-la-Croix, que Lainé prête à la Maiſon de Briey (en Lorraine) comme branche aînée, héritière vers 1096 d'une première race d'Aſpremont citée dès 860, avec les différentes verſions ſur ſa fabuleuſe origine, dans les *Souverains du monde*, t. I, p. 651 (Lainé, *Archives de la Nobleſſe*, t. VI, [*Nobiliaire de Champagne*], p. 6, & t. IX, *art.* Briey). Barbe-Françoiſe d'Aſpremont, fille de Charles, Comte d'Aſpremont, & de Gabrielle de Laubruſſel, fut le dernier rejeton de la ſeule branche ſubſiſtante alors, appelée de Sorcy-Vandy, ſortie de celle de Sorcy-Nanteuil, éteinte dans la Ducheſſe de Lorraine, femme de Charles IV. Les Aſpremont-Lynden ſembleraient toutefois ſe rattacher à cette Maiſon dont ils portent la *Croix d'Or*, au lieu d'*Argent* ſur *Gueules*.

(*f*) Elle mourut le 26 Juillet 1756, & fut inhumée dans l'égliſe paroiſſiale de Saint-Mihiel, en Lorraine, dans le tombeau de ſes ancêtres devant l'autel de Saint-François. Comteſſe d'Aſpremont, du chef de ſa mère, elle était

XII. DEGRÉ.

« 1. Charles-Louis de Moÿ de Sons, Chevalier, Marquis de Moÿ, Comte de Montbéliard, de Franquemont & d'Afpremont, Seigneur de Tailly & autres terres (*a*), lequel eft né le 6 Août 1735, a été baptifé le 19 du même mois dans l'églife paroiffiale de Saint-Mihiel, au diocèfe de Verdun, eft entré dans la compagnie des Cadets-Gentilshommes du Roi de Pologne, Duc de Lorraine, en ... (*b*).

« Femme, Marie-Marguerite-Françoife de Moÿ, fille de Jean-Baptifte, Baron de Moÿ, Seigneur d'Ardeuil, Maupas, Marvaux, Brières & autres lieux, & de Marie-Louife de la Simonne-Duhamel, mariée par contrat du 15 Novembre 1784 (*c*).

« 2. Louis-Joseph de Moÿ de Sons, baptifé le 11 Juin 1743, dans l'églife paroiffiale de Saint-Mihiel, au diocèfe de Verdun, a été d'abord Curé de Saint-Laurent à Paris, & nommé, le 19 Janvier 1783, Tréforier de la Sainte-Chapelle du Palais de la même ville (*d*).

« 3. Hyacinthe de Moÿ de Sons, Vicomte de Moÿ de Sons, Chevalier, Seigneur de Tailly, Comte de Franquemont, Capitaine commandant au régiment d'Auftrafie, Chevalier de l'Ordre royal-militaire de Saint-Louis, lequel eft né le 8 Mai 1745 & baptifé le même jour dans l'églife paroiffiale de Saint-Mihiel, a été reçu dans les Cadets-Gentilshommes du Roi de Pologne le

devenue Comteffe de Montbéliard de Franquemont par la mort, fans poftérité, des enfants de fon oncle (frère aîné de fon père) Gabriel-Georges de Montbéliard, Chambellan du Duc Léopold (comme fon cadet), pour qui ce Prince érigea en titre de Comté la terre de Han-en-Barrois, fous la dénomination de Franquemont-en-Barrois, du nom du fief originaire de Franquemont-fur-le-Doubs, au Comté de Montbéliard, premier apanage de fes pères. Les Lettres patentes, datées du 27 Février 1720, font aujourd'hui aux archives du Marquis A. de Moÿ. Outre ces titres, Jeanne-Gabrielle de Montbéliard apportait à fes enfants les avantages de naiffance les plus recherchés en Lorraine, defcendant de deux *des quatre grands chevaux* : des du Châtelet, par fon père, & des Haraucourt, par fa mère; de plus, elle tenait de près aux deux autres : les Ligniville & les Lenoncourt, qui fignent, avec les Beauvau-Craon, les des Armoife, *petits chevaux*, &c., &c., à fon contrat de mariage, parmi fes coufins.

(*a*) Il portait pour armes : *Écartelé : aux* 1 *&* 4, *de Gueules fretté d'Or, qui eft* de Moÿ; *aux* 2 *&* 3, *de Gueules à deux Barbeaux d'Or adoffés, qui eft* de Montbéliard; *fur le tout : de Gueules à la Croix d'Argent, qui eft* d'Afpremont.

(*b*) Chérin fils laiffe en blanc la date de fon admiffion aux Cadets-Gentilshommes du Roi Staniflas, mais on la trouve relatée, au 26 Octobre 1750, avec celle de fon frère Hyacinthe, ci-après, au 23 Février 1759, dans des documents confervés aux Archives nationales (voir l'analyfe de fes preuves, dans *l'Auftrafie, revue de Metz & de Lorraine*, 1860, p. 553; & dans la *Revue hiftorique & nobiliaire*, 1880, pp. 499 & 531). Il paraît aux États généraux de 1789, bailliage de Saint-Mihiel (L. de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue de Lorraine*, 1re livr., p. 24). Il eft décédé le 19 Avril 1814 à Charleville, où mourut également fa femme quelques années plus tard.

(*c*) Sa coufine du troifième au quatrième degré. De ce mariage eft iffue une fille unique : Philippe (appelée Zoé) de Moÿ de Sons, Marquife de Moÿ, Comteffe de Montbéliard, de Franquemont & d'Afpremont, née à Saint-Mihiel le 19 Juillet 1790, mariée, en Juin 1811 ; à Arfène-Henry-Quadre Cardinal, Chevalier de Cuzey, fils de feu François-Marie Cardinal, Chevalier de Cuzey, Chef de brigade au corps royal d'artillerie, & de Dame Agnès de Mousson. Elle eft morte le 15 Novembre 1852 à Singly (Ardennes). En elle s'éteignit la branche aînée de Moÿ de Sons, qui fe regreffa plus tard, fur le premier rameau de la branche cadette, par le mariage d'une de fes filles avec fon coufin germain, Ernest-Antoine-Charles, fils du frère aîné de fa mère, Charles-Marie-Louis-Jules-Ange-Alexandre (voir plus loin, XIIe degré des Seigneurs de Montfauxel, p. 21, & continuation, branche aînée actuelle, pp. 22 & 23).

(*d*) Il eft qualifié Marquis de Moÿ par la Chambre des Comptes de Paris dans un arrêt du 17 Décembre 1788, enregiftré le 29 du même mois, figné par le Roi. Sa charge de Tréforier de la Sainte-Chapelle était une prélature. Il prit part, avec fon frère aîné, dans l'ordre de la Nobleffe du bailliage de Saint-Mihiel, à l'élection des Députés aux États généraux de 1789 : l'un fous le titre de Marquis de Moÿ, l'autre fous celui de Marquis de Moÿ de Sons (*Catal. de Lorraine*, 1re livr., p. 24). Il eft décédé à Paris le 27 Septembre 1837, inftituant pour fa légataire univerfelle fa nièce, Madame de Cuzey, fille unique de fon frère aîné, par teftament dépofé le 29 Avril 1831 chez Prévoteau, Notaire à Paris.

23 Février 1759, nommé Chevalier de Saint-Louis le 6 Avril 1780, & Capitaine commandant au régiment d'Auſtraſie le 18 Novembre de la même année (*a*).

« Femme, Louiſe-Marie DE LA SIMONNE, fille de Gabriel-Dominique Auguſtin DE LA SIMONNE-DUHAMEL, Chevalier, Seigneur de Brières, de Saint-Pierre & autres lieux, marié le 20 Avril 1784. Elle étoit veuve de JEAN-BAPTISTE, Baron de Moÿ [de la branche de Montfauxel] (*b*).

« 4. ANTOINE-GABRIEL de Moÿ de Sons, né le 28 Juin 1746, & baptiſé le même jour dans l'égliſe de Saint-Mihiel, & eſt mort en bas âge.

« 5. FRANÇOIS-XAVIER de Moÿ de Sons, né le 5 Septembre 1747, & baptiſé le lendemain dans l'égliſe paroiſſiale de Saint-Mihiel, mort en bas âge.

« 6. CHARLES-ALEXANDRE de Moÿ de Sons, né le 7 Avril 1750, & baptiſé le même jour dans l'égliſe paroiſſiale de Saint-Mihiel, Chanoine honoraire de l'égliſe primatiale & cathédrale de Nancy, nommé Curé de l'égliſe de Saint-Laurent à Paris (*c*).

« 7. GABRIELLE-ANGÉLIQUE de Moÿ de Sons, née le 26 Juin 1733, & baptiſée le 29 du même mois dans l'égliſe de Saint-Mihiel, morte ſans alliance [le 15 Mai 1768].

« 8. BARBE-FRANÇOISE de Moÿ de Sons, née le 5 Aout 1734, & baptiſée le lendemain dans l'égliſe paroiſſiale de Saint-Mihiel, & Religieuſe des Dames de Sainte-Éliſabeth à Nancy (*d*).

« 9. CATHERINE de Moÿ de Sons, née le 22 Avril 1740, & baptiſée le même jour dans l'égliſe paroiſſiale de Saint-Mihiel, morte en bas âge (*e*).

« 10. MARIE-ANNE de Moÿ de Sons, née le 8 Août 1741, & baptiſée le même jour dans l'égliſe paroiſſiale de Tailly, a été reçue Chanoineſſe de l'Inſigne égliſe collégiale & ſéculière de Notre-Dame de Bouxières le 20 Avril 1769 (*f*).



BRANCHE DES SEIGNEURS DE MONTFAUXEL.

X. DEGRÉ.

« JEAN de Sons, Chevalier, Seigneur de Vendières, Montfauxel & Pommery, ſixième fils de LOUIS de Sons, Chevalier, Seigneur de Montfauxel, & d'Éliſabeth

(*a*) C'eſt pour lui qu'a été dreſſé le mémoire généalogique de Chérin père, qui lui valut les honneurs de la Cour le 15 Mai 1783, ſous le titre de Vicomte de Moÿ. Il prit part, dans l'ordre de la Nobleſſe du bailliage de Vitry-le-François, à l'élection des Députés aux États généraux de 1789, tant pour ſon compte, ſous le titre de Comte (L. de la Roque & É. de Barthélemy, *Catal. de Champagne*, p. 59), que comme fondé des pouvoirs de S. A. R. Mgr le Comte d'Artois, ſous le titre de Marquis, aux termes de la procuration extraite du procès-verbal de l'aſſemblée générale des trois ordres qui nous a été produite. Dans un acte de notoriété du 15 Juillet 1840, dreſſé par Marguet, Notaire à Reims, il eſt qualifié de Lieutenant-Colonel. Il eſt décédé à Brécy (Ardennes) le 23 Mai 1823, ſans poſtérité.

(*b*) Mère de ſa belle-ſœur, la Marquiſe, femme de ſon frère aîné (voir ci-deſſus, p. 19).

(*c*) Il eſt décédé à Saint-Germain en 1834. Le canonicat de l'Inſigne Égliſe *cathédrale-primatiale* de Nancy dont il avait été pourvu, ne s'obtenait que ſur preuves de Nobleſſe, ſauf pour quatre prébendes accordées à des Docteurs en théologie ou en Droit canon (L. de la Roque & É. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Lorraine*, 2e livrais., p. 45). « [Ces Chanoines] avaient le droit de porter l'habit violet, le Camail pardeſſus le Rochet dans les cérémonies « eccléſiaſtiques & de plus une décoration particulière. Le Roi était auſſi le premier Chanoine d'honneur [de ce Chapitre]. » (J. Cayon, *Hiſtoire de Nancy*, 1846.)

(*d*) Décédée à Nancy le 18 Avril 1809.

(*e*) Décédée à Nancy le 1er Mai 1759, dans ſa dix-neuvième année.

(*f*) Décédée à Nancy le 2 Septembre 1793. Les preuves pour le chapitre noble de Bouxières, comme pour ceux de Pouſſay, Épinal & Remiremont, étaient de neuf générations de nobleſſe chevalereſque des deux côtés.

de Pavant, partagea avec Charles-Louis de Sons, son frère aîné, la terre de Vendières, le 6 Juillet 1699, & mourut avant le 26 Avril 1725, qu'il est rappelé dans le contrat de mariage de François-Louis, son fils.

« Femme, Louise de Chambarant, fille de François de Chambarant de Cadrieux, Écuyer, Seigneur du Fresé de Moulon, & Dame de Maughe.

« 1. Charles de Sons, Chevalier (*a*), Seigneur de Montfauxel, Meraulieu, Fontaine-Nôtre-Dame, Lieutenant-Colonel des Gardes Vallones au service du Roi d'Espagne, Sénéchal & Grand Voyer de Vermandois, qui partagea, le 15 Novembre 1726, avec ses cousins germains, la succession de Charles-Salomon, leur oncle, & ne laissa point de postérité (*b*).

« Femme Geneviève de Mailly, fille de Louis, Chevalier, Seigneur de Fontaine-Nôtre-Dame, Sénéchal de Vermandois, fut mariée par contrat du 29 Janvier 1729, & fit son testament le 13 Août 1739 (*c*).

« 2. François-Louis de Sons, qui continua la postérité.

« 3. Joseph-Théodore de Sons, Chevalier, Seigneur de Vendières, Meraulieu, Fontaine-Nôtre-Dame & autres places, Lieutenant-Colonel des Grenadiers royaux & Capitaine au régiment de Poitou, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, mourut en 1757, sans avoir contracté d'alliance.

« 4. Jeanne de Sons, dont la destinée est inconnue (*d*).

« 5. Gabrielle de Sons, Religieuse au couvent de l'Annonciation à Pont-à-Mousson.

XI. DEGRÉ.

« François-Louis de Sons, Chevalier, *appellé* Comte de Moÿ, Seigneur de Vendières, Ardeuil, Montfauxel, Pommery & autres lieux, Lieutenant au régiment des Gardes de Sa Majesté impériale, partagea, le 15 Novembre 1726, avec ses cousins germains la succession de Charles-Salomon de Sons, son oncle; assista au contrat de mariage de Charles-Salomon de Sons, son cousin germain, le 24 Janvier 1731, & mourut le 27 Septembre 1767.

« Femme, Anne-Françoise d'Alaigre, fille de Jean d'Alaigre [ou d'Alègre], Sieur de Saint-Jean, Capitaine de cavalerie au régiment de Tourotte, & de Marie-Anne de Marigny, mariée par contrat du 26 Avril 1725, mourut le 13 Août.... (*e*).

« Jean-Baptiste de Sons, dont on va parler.

XII. DEGRÉ.

« Jean-Baptiste, Baron de Moÿ de Sons, Chevalier, Seigneur d'Ardeuil, Vieux-les-Maures, Maupas, Marvaux & autres lieux, mourut le 13 Mai 1781 (*f*).

« Femme, Marie-Louise de la Simonne-Duhamel, fille de Gabriel-Dominique-Augustin de la Simonne-Duhamel, Chevalier, Seigneur de Brières, de Saint-Pierre & autres lieux, & de Marie-Anne de la Goille, mariée par contrat du 17 Juillet 1758. Étant devenue veuve au mois de Mai 1781, elle a été nommée tutrice de

(*a*) Chérin père le qualifie de Marquis de Moÿ.

(*b*) Il mourut en 1784.

(*c*) C'est une erreur d'année : le testament est de 1729, & elle décéda le 12 Septembre suivant.

(*d*) Elle était Religieuse au monastère de la Congrégation de Notre-Dame à Sainte-Menehould. Elle avait une sœur aînée, Élisabeth, mariée à Claude-Vital de Rimbert, Chevalier, Seigneur de l'Enclos.

(*e*) Elle mourut le 27 Décembre 1767.

(*f*) Il fut inhumé au cimetière de Brécy, paroisse de son château de Brières, &, d'après la pierre tumulaire, il portait les armes *pleines* de Moÿ, avec Couronne de Marquis, Supports & Cimiers, trois Lions.

leurs enfants, & a épousé en secondes noces HYACINTHE, Vicomte de Moÿ de Sons, Chevalier, Seigneur de Tailly, Comte de Franquemont, Capitaine commandant au régiment d'Austrasie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis.

« 1. CHARLES-MARIE-LOUIS-JULES-ANGE-ALEXANDRE, Comte de Moÿ de Sons, né, au château d'Ardeuil, diocèse de Rheims, le 6 Mai 1762, & a été baptisé le 18 Juin suivant dans l'église paroissiale de Nôtre-Dame-d'Ardeuil. Il est Capitaine à la suite du régiment d'Austrasie (*a*).

« Femme, Geneviève-Charlotte LANGLOIS, fille de Bonaventure-Claude-Charles LANGLOIS (*b*), Conseiller honoraire de la Cour des Monnaies de Paris, Seigneur de Falaise, Savigny-sur-Aisne & autres lieux, & de Geneviève Madeleine-Charlotte AUBERT (*c*).

« 2. CHARLES-ANTOINE de Moÿ, Chevalier de Moÿ de Sons, né, au château de Brières, paroisse de Brécy, diocèse de Rheims, le 17 Avril 1769, a été mis sous la tutelle de sa mère le 15 Mai 1781 (*d*).

« 3. ÉLISABETH-VITALLE-CHARLOTTE de Moÿ de Sons, née, au château d'Ardeuil, paroisse d'Ardeuil, diocèse de Rheims, le 18 Juillet 1763, reçue Dame Chanoinesse du noble & illustre chapitre séculier de Bouxières, près de Nancy, au mois d'Avril 1787 (*e*).

« 4. MARIE-MARGUERITE-FRANÇOISE de Moÿ de Sons, née, au château d'Ardeuil, diocèse de Rheims, le 21 Juillet 1766, mariée, le 16 Novembre 1784, à CHARLES-LOUIS, Marquis de Moÿ, Comte de Montbéliard, de Franquemont & d'Aspremont, Seigneur de Tailly & autres lieux, son cousin.

« 5. HENRIETTE-ANGÉLIQUE de Moÿ de Sons, née, en la paroisse d'Ardeuil, diocèse de Rheims, le 25 Novembre 1764, reçue Chanoinesse du noble chapitre d'Avesne-lès-Arras le 29 Mai 1786 (*f*).

« 6. ÉLISABETH-FÉLICITÉ de Moÿ de Sons, née en la paroisse d'Ardeuil, diocèse de Rheims, le 10 Octobre 1767, reçue à la Maison royale de Saint-Cyr le 28 Décembre 1776 (*g*).

« 7. ÉLISABETH-HYACINTHE-CATHERINE de Moÿ de Sons, née, au château de Brières, paroisse de Brécy, diocèse de Rheims, le 25 Mai 1770, reçue Chanoinesse du noble chapitre d'Avesne-lès-Arras le 12 Septembre 1785 (*h*).

« 8. FRANÇOISE-ÉLISABETH-CATHERINE-LOUISE de Moÿ de Sons, née, au château de Brières, paroisse de Brécy, diocèse de Rheims, le 2 Janvier 1773, reçue à la Maison royale de Saint-Cyr le 17 Décembre 1781 (*i*).

(*a*) Voir son nom aux États généraux de 1789, bailliage de Vitry-le-Français, *Catal. Champagne*, p. 58. Il fut fait Chevalier de Saint-Louis sous la Restauration. Sa postérité, branche aînée actuelle, sera rapportée plus loin.

(*b*) (*c*) Ces deux familles se trouvent représentées, en même temps que celle de Moÿ de Sons, aux États généraux de 1789, dans l'Ordre de la Noblesse de Reims (L. de la Roque & É. de Barthélemy, *Catal. de Champagne*, pp. 38 & 39) : « Langlois de Falaise » « Aubert ». Ces Aubert étaient Seigneurs de la Mothe & d'Aubigny. La mère de Madame Langlois de Falaise, née Aubert, était une La Fontaine, arrière-petite-nièce du bon Jean de La Fontaine, le célèbre Fabuliste.

(*d*) Il devint Chevalier de Saint-Louis sous la Restauration. Il épousa M[lle] DE PESTEL, & fonda la branche dite de Bavière, rapportée ci-dessous à la suite de la filiation de son frère aîné. C'est sans doute à lui qu'il faut rapporter le nom de Moÿ de Sons cité sans autre indication dans le procès-verbal de l'Assemblée de la Noblesse du bailliage de Reims aux États généraux de 1789, comme il est dit plus haut à propos de l'alliance de son frère aîné.

(*e*) C'était la seconde de la famille qui y était admise (voir p. 19, note *f*). Elle épousa, le 7 Mars 1791, Marie-Eustache, Baron DE PONSORT, & mourut le 24 Mai 1793.

(*f*) Elle est décédée, au château de Brières, le 13 Novembre 1807.

(*g*) Elle a épousé après 1793 Antoine DE LIGNIEYROU.

(*h*) Elle a épousé Hippolite-Antoine DE SURIREY (des Surirey de Saint-Remy).

(*i*) De son mariage contracté, comme les deux précédents, au sortir des prisons de la Terreur, avec Jean-

« *Ce Mémoire a été composé au mois d'Août 1789, sur titres domestiques & sur les Manuscrits & imprimés du Cabinet des Ordres du Roi.*

(Ensuite est écrit de la main même de Chérin :)

« *Pour conforme à la minute conservée au Cabinet des Ordres du Roy. A Paris, ce 1er Septembre 1789* ». (*Signé :*) CHÉRIN (*a*).



BRANCHE AINÉE.

(*Suite.*)

XIII. DEGRÉ.

Charles-Marie-Louis-Jules-Ange-Alexandre, Comte de Moÿ de Sons, fils aîné de Jean-Baptiste, Baron de Moÿ de Sons, & de Marie-Louise de la Simonne-Duhamel (rapportés plus haut, p. 21), Chef de bataillon (*b*), décoré du Lys le 14 Juin 1814, Chevalier de Saint-Louis le 10 Décembre 1814, avait fait les campagnes de Mgr le Duc de Bourbon & a été du nombre des émigrés qui ont soutenu le siège de Maëstricht en 1793. Il épousa, le 15 Novembre 1783, Demoiselle Geneviève-Jeanne-Charlotte Langlois de Falaise, & mourut à Château-Thierry le 28 Novembre 1818, & elle le 6 Octobre 1816, après avoir eu de leur union un fils & trois filles :

1. Ernest-Antoine-Charles de Moÿ de Sons, qui suit.
2. Françoise-Vitaline de Moÿ de Sons, née le 15 Juin 1790, a épousé Augustin-Marie-Guillaume de Paul de Saint-Marceaux, Chevalier de la Légion d'honneur, longtemps Maire de Reims. Elle est décédée vers 1846.
3. Apolline-Augustine-Charlotte de Moÿ de Sons, née le 15 Novembre 1803, a épousé Ferdinand de Laurencin de Beaufort, Comte de Laurencin, fils de Philippe de Laurencin de Beaufort, Comte de Laurencin, & de Henriette de Monteynard, & qui était cousin germain (cadet) de la Duchesse actuelle de Mortemart, née Bonne de Laurencin de Beaufort.
4. Ernestine-Félicité, *dite* Eudoxie de Moÿ de Sons, née le 9 Juillet 1806, a épousé : 1° N... de Chardebœuf, Vicomte de Rive, neveu de M. de Chardebœuf, Comte de Pradel, Ministre d'État sous Louis XVIII; 2° le Général Antoine-Adolphe-Marcellin de Marbot, fils du premier Général de Marbot (*c*), sous Napoléon Ier, & frère du Lieutenant Général Baron de Marbot, Pair de France.

XIV. DEGRÉ.

Ernest-Antoine-Charles de Moÿ de Sons, Comte puis Marquis de Moÿ, né à Iserlohn (Prusse) le 28 Février 1799, décoré du Lys le 9 Août 1814, admis dans

Baptiste Trécourt, elle eut une fille, Comtesse de Jaubert, qui n'a eu aussi qu'une fille, Comtesse Gaston de Béthune.

(*a*) Aux archives du Marquis A. de Moÿ. Plusieurs copies, pourvues de la même mention & de la signature de Chérin fils, sont conservées au Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale, ainsi qu'une copie du mémoire de Chérin père, plusieurs fois cité. Cette dernière pièce se trouve également aux Archives nationales dans le recueil manuscrit des mémoires pour les honneurs de la Cour, t. V, p. 467.

(*b*) Du 15 Mai 1816, avec rang du 28 Novembre 1793.

(*c*) Sa femme était une Demoiselle Certain-Canrobert, propre tante du Maréchal de ce nom.

la compagnie des Chevau-légers de la garde du Roi le 1er Octobre 1814, nommé Lieutenant de cavalerie le 1er Octobre 1815, avec rang dès fon entrée aux Chevau-légers, puis Lieutenant au 3e régiment d'infanterie de ligne, a fait la campagne d'Efpagne de 1823-1824, où il fut bleffé, & fe retira enfuite du fervice. Il a époufé en premières noces, le 3 Juin 1828, à Reims, Demoifelle Hortenfe-Joféphine DE RÉCOURT, décédée le 4 Février 1840. Elle était fille de Jean-Antoine DE RÉCOURT DU SART, ancien Officier aux Gardes wallonnes du Roi d'Efpagne, & de Henriette-Cécile THIERION, d'une famille noble de Champagne (*a*). De cette union vinrent :

1. HENRI de Moÿ de Sons, mort au berceau vers 1830.
2. HENRI-MARIE-FERDINAND de Moÿ de Sons, Comte de Moÿ, né à Reims le 28 Juillet 1839, fit confirmer fon titre de Comte devant le Sceau en 1862. De fon mariage avec Marie-Léonie PLASSE, décédée le 19 Octobre 1873, il a deux filles : BERTHE, née en 1862, & MARIE, née en 1871.
3. MARIE-APOLLINE de Moÿ de Sons, née vers 1831, morte le 10 Juin 1845.
4. MARIE-JOSÉPHINE de Moÿ de Sons, née le 14 Novembre 1832, mariée, en Juin 1856, à Félix-Marie-Étienne DE BRUC DE MONTPLAISIR, Comte de Bruc; morte à Nantes le 18 Septembre 1881.
5. MARIE-CAROLINE de Moÿ de Sons, née le 24 Mai 1835, morte le 8 Juin 1847.

Le Comte de Moÿ époufa en fecondes noces, le 29 Juin 1840, à Charleville, Demoifelle Marie-Célinie CARDINAL DE CUZEY, fa nièce à la mode de Bretagne, fille d'Arfène-Henri-Quadre CARDINAL, Chevalier de Cuzey, ancien Confeiller de la Préfecture des Ardennes, démiffionnaire en 1830, & de Philippe DE MOŸ DE SONS, héritière de la branche aînée de Moÿ de Sons, & fille de Charles-Louis, Marquis DE MOŸ, Comte de Montbéliard, de Franquemont & d'Afpremont (*voy.* ci-deffus, p. 18, note *c*). Erneft-Antoine-Charles de Moÿ de Sons, devenu Marquis de Moÿ par ce mariage, eft décédé à Reims le 2 Août 1845. De cette feconde union eft iffu un fils, qui fuit.

XV. DEGRÉ.

ADOLPHE-MARIE de Moÿ de Sons, Marquis de Moÿ, par droit d'hoirie du chef de fa grand'mère maternelle, né pofthume à Reims le 9 Février 1846, marié en premières noces, le 24 Mai 1875, à Angers, à Demoifelle Marie-Victorine-Émilie-Albine DE CAMBOURG, fille de Louis-Antoine, Comte DE CAMBOURG, & de Victorine-Émilie-Albine-Angélique DE BEAUSSIER; elle eft décédée, fans enfants, le 26 Juin 1878; & en fecondes noces, le 11 Mai 1880, à Paris (*b*), à Demoifelle Marie-Eugénie-Hortenfe-Valentine DE SÉGUR-LAMOIGNON, fille de Adolphe-Louis-Edgard, Comte DE SÉGUR-LAMOIGNON (*c*), Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Député, & de Thérèfe-Hortenfe-Marie REISET, d'une vieille famille patricienne originaire de l'Alface (*d*). De cette union eft iffu :

ROBERT-MARIE-JOSEPH-FRANÇOIS de Moÿ de Sons, né à Paris le 18 Mai 1881.

(*a*) L. de la Roque & É. de Barthélemy, *Catal. de Champagne*, p. 60. Cette famille porte aujourd'hui le nom de Thierion de Monclin.

(*b*) Le mariage civil a eu lieu à Méry-fur-Oife (Seine-&-Oife) le 8 Mai.

(*c*) Frère cadet de Monfeigneur de Ségur, Chanoine-Évêque de Saint-Denis, décédé le 9 Juin 1881, & du Marquis de Ségur, chef actuel du nom & des armes de Ségur.

(*d*) Fille de l'ancien Directeur général des Mufées de France, chef actuel du nom & des armes de Reifet.

BRANCHE CADETTE,

ÉTABLIE EN BAVIÈRE.

(*Suite.*)

XIII. DEGRÉ.

CHARLES-ANTOINE de Moÿ de Sons, *dit* le Chevalier de Moÿ, fecond fils de JEAN-BAPTISTE, Baron de Moÿ de Sons, & de Marie-Louife DE LA SIMONNE-DUHAMEL (rapportés plus haut, p. 21), né le 17 Avril 1769, d'abord deftiné à l'état eccléfiaftique, il l'abandonna dès avant la tonfure, bien que déjà pourvu d'un canonicat de l'infigne églife primatiale & cathédrale de Nancy (*a*). Lors de la Révolution, il émigra en Bavière, & s'y étant marié, il s'y fixa définitivement. Il a été nommé, par brevet du 29 Novembre 1814, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, & eft décédé à Wurzbourg le 5 Juillet 1836. Il avait époufé, le 3 Septembre 1798, Élife DE PESTEL, fille de Erwin DE PESTEL, Chargé d'affaires d'Autriche près l'Électeur de Mayence, & de Marie-Anne DE PIZZALA, & a eu de cette alliance :

1. ERNEST de Moÿ de Sons, qui fuit.
2. CAROLINE de Moÿ de Sons, née en 1809, mariée à Léon BORÉ, Linguifte diftingué, frère du R. P. Eugène Boré, quinzième Supérieur général de la Congrégation des Miffions.

XIV. DEGRÉ.

ERNEST de Moÿ de Sons, Baron de Moÿ, né le 10 Août 1799, devint Docteur & Profeffeur en Droit à l'Univerfité de Munich en 1837. Fut mis à la retraite en 1847, & fe retira dans le Tyrol. Dans fa nouvelle patrie, il fit régularifer, le 24 Mars 1853, le titre de Baron de Moÿ que portait fon grand-père. Il préfida le Congrès de Malines en 1863, & mourut à Infpruck le 1er Août 1867, laiffant un certain nombre d'ouvrages juridiques & fur des queftions religieufes (*b*). Il était Commandeur de l'ordre Papal de Saint Grégoire-le-Grand & Chevalier de la Couronne de Bavière.

Il avait contracté deux alliances : 1° le 9 Février 1823, avec Caroline BORZAGA, d'une famille noble du Tyrol italien, elle eft décédée en 1842; 2° le 24 Juin 1845, avec Marie, Baronne GIOVANELLI DE GERSTBURG ET HŒRTENBERG (*c*), fille de Jofeph, Baron GIOVANELLI DE GERSTBURG ET HŒRTENBERG, & d'Anne, Baronne MÜLLER DE MÜLLEGG.

Du premier lit font iffus :

1. CHARLES-MARIE de Moÿ de Sons, qui fuit.
2 & 3. ÉLISE & ERNESTINE de Moÿ de Sons, Religieufes au couvent de la Vifitation à Dietramfzell, en Bavière.
4. ANNA de Moÿ de Sons, mariée en 1863 avec Ignace HŒRMANN VON HOERBACK, Secrétaire des États du Tyrol.

(*a*) C'était le fecond accordé à la famille (Voir, p. 19 note *c*).

(*b*) Voir un article fur fon rôle & fes travaux, dans le Supplément du *Nouveau Dictionnaire d'Hiftoire & de Géographie*, de MM. d'Ault-Dumefnil, L. Dubeux & l'Abbé Crampon (Paris, Lecoffre, 1874).

(*c*) De la branche aînée de la Maifon de ce nom dont la branche cadette eft Comtale & le rameau puîné de cette dernière eft Princier.

Du fecond lit font iffus :

1. Ernest-Marie-Antoine de Moÿ de Sons.
2. Joseph-Marie-Népomucène de Moÿ de Sons.

Ils forment un rameau puîné, établi dans le Tyrol autrichien, & leurs articles feront rapportés plus loin.

XV. DEGRÉ.

Charles-Marie de Moÿ de Sons, Comte de Moÿ, né à Munich le 22 Juillet 1827, fervit d'abord comme Capitaine & Aide-de-camp, & fut nommé en 1864 Grand Maître des cérémonies de S. M. le Roi de Bavière. Il régularifa, encore du vivant de fon père, le titre de Baron en Bavière le 25 Février 1858 & obtint en 1868 de fon gouvernement l'autorifation de porter celui de Comte. Il eft Grand Cordon des ordres du Mérite & de Saint-Michel de Bavière, Grand Officier de la Légion d'honneur & Membre d'un grand nombre d'ordres étrangers. Il a époufé, le 22 Novembre 1859, Marie, Baronne d'Aretin, fille de Charles, Baron d'Aretin, & de Marie de Kerstorff. De cette union :

1. Ernest-Marie de Moÿ de Sons, né à Munich le 17 Octobre 1860, Élève aux Pages du Roi, nommé, le 5 Novembre 1880, Sous-Lieutenant au 1er régiment de cuiraffiers.
2. Maximilien-Marie de Moÿ de Sons, né à Munich le 8 Avril 1862, Élève aux Pages du Roi.
3. Charles-Marie de Moÿ de Sons, né à Munich le 7 Septembre 1863, Élève aux Pages du Roi.



RAMEAU PUINÉ,

ÉTABLI DANS LE TYROL AUTRICHIEN.

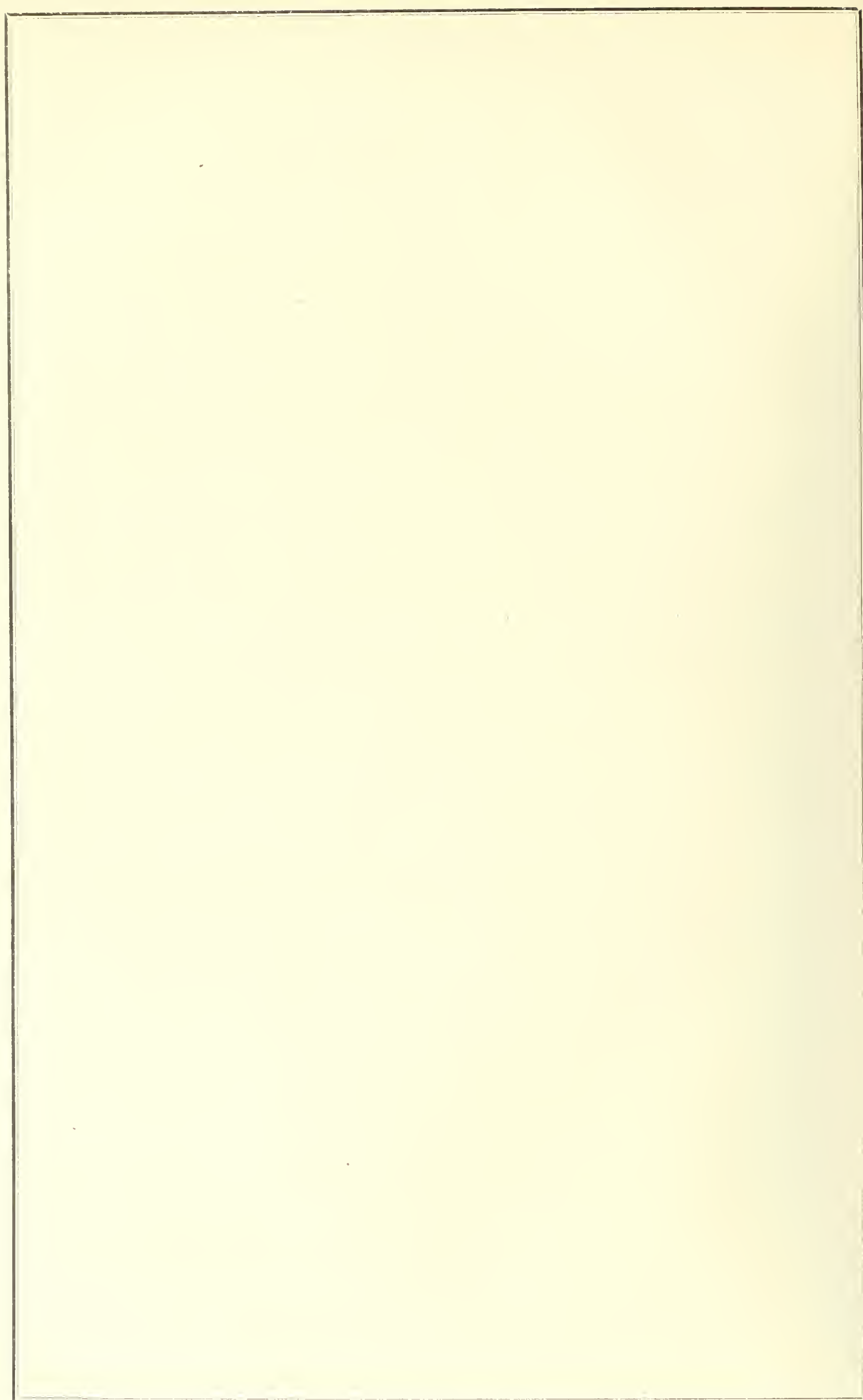
XV. DEGRÉ.

Ernest-Marie de Moÿ de Sons, Baron de Moÿ, né à Infpruck le 12 Mai 1852, Adjoint de la Préfecture de Riva, a époufé, le 25 Octobre 1881, Anne Barcsay de Nagy-Barcsa, fille de feu Alexis Barcsay de Nagy-Barcsa (*a*), Chambellan de S. M. I. R. A. & Capitaine au 9e régiment de huffards, & de Gabrielle, Comteffe de Schmidegg de Sár-Ladány.

Joseph-Marie-Népomucène de Moÿ de Sons, né à Infpruck le 19 Avril 1855, frère du précédent.

(*a*) D'une famille qui a donné un Prince intérimaire à la Tranfylvanie en la perfonne de Barcfay Akos, défigné pour fuccéder en 1658 à Georges Racoczy II.

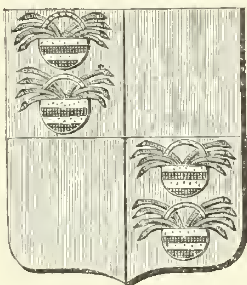




DE NARBONNE-LARA,

Anciens Vicomtes de Narbonne; Barons de Talairan, de Faugères, de Lunas, de Sourlan, de Campendu, de Rocozel; Marquis de Fimarcon; Vicomtes de Saint-Girons; anciens Seigneurs de Molina, de Meza, d'Aubiac, de Birac, de Réaup, de Salelles & autres lieux; aujourd'hui *Marquis de Narbonne-Lara.*

EN LANGUEDOC.



Écartelé : aux 1er *&* 4e, *de Gueules à deux Chaudières fafcées d'Or & de Sable d'où fortent huit Serpents de Sinople, quatre à droite & quatre à gauche,* qui eft DE LARA; *aux* 2e *&* 3e, *de Gueules plein,* qui eft des anciens Vicomtes fouverains DE NARBONNE. COURONNE : *de Duc.* DEVISE : Non defcendemos de Reyes, fino los Reyes de nos.

La notice généalogique qui fuit eft la reproduction textuelle des « *Preuves de nobleffe faites au Cabinet des Ordres du Roi, au mois de Mai* 1787, *par* JEAN-« FRANÇOIS DE NARBONNE, DUC DE NARBONNE, *Maréchal des camps &* « *armées du Roi, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, pre-* « *mier Gentilhomme de la Chambre de l'Infant Duc de Parme, Commandant* « *pour Sa Majefté dans les évêchés de Caftres, Lavaur & Alby, &* JOSEPH-« HENRI, MARQUIS DE NARBONNE-LARA, *Officier au régiment de Dauphiné, pour* « *avoir l'honneur de monter dans les carroffes du Roi & de fuivre Sa Majefté* « *à la chaffe* », d'après l'original confervé aux archives du chef actuel de cette ancienne & illuftre famille. Elle a été continuée, pour les degrés poftérieurs, à l'aide des documents authentiques.

« Armes : *de Gueules.*

PREMIER DEGRÉ.

« MANRIQUE de Lara, Seigneur de Molina & de Meza, de la Maifon de Lara, l'une des plus puiffantes d'Efpagne, iffue des anciens Comtes de Caftille, fuivant Louis Salazar de Caftro, en fon *Hiftoire de la Maifon de Lara,* publiée en 1696, était fils de PIERRE de Gonfalez, Comte de Lara, & d'ÈVE PEREZ DE TRAVA, fille de Pierre Trolaz, Comte de Traftamare. Il était Gouverneur d'Avila en 1133, affifta, le jour de la Pentecôte 26 Mai 1135, en qualité d'Alferez-mayor, au couronnement d'Alfonfe VII, Roi de Caftille, dit l'Empereur, qu'il accompagna l'an 1147 à la conquête de Cordoue, ou plutôt à la reftitution que ce Prince en fit au Roi Albin-

gamia, qui fe reconnut vaffal de la Couronne de Caftille; contribua beaucoup à la prife de Calatrava, qui incommodait fort fon gouvernement de Tolède; fe trouva la même année à la prife de Baëça, dont il fut fait Gouverneur, & à la défaite des Sarrazins qui voulaient fecourir cette ville. Sanche, Roi de Caftille, étant mort en 1158, Manrique de Lara fut tuteur du jeune Roi Alfonfe, fon fils unique, après avoir fait donner la démiffion de cette tutelle à Guitterie Fernandez de Caftro, à qui le feu Roi l'avait donnée; il eut de grands différends avec la Maifon de Caftro & avec Ferdinand II, Roi de Léon, oncle du jeune Roi, dont il fe prétendait le légitime tuteur. Il fut tué d'un coup de lance dans le côté gauche l'an 1164, dans un combat qu'il livra à Ferdinand Ruiz de Caftro, & fes troupes furent entièrement défaites.

Femme, Ermeffende, Vicomteffe de Narbonne, feconde fille d'Aimery II, Vicomte de Narbonne, & d'Ermangarde, fa femme, fut mariée l'an 1140, après la mort d'Aimery III, Vicomte de Narbonne, fon frère, tué à la bataille de Fraga, en 1134. Elle devint héritière du Vicomte de Narbonne, conjointement avec fa fœur aînée, laquelle étant morte fans poftérité tous les biens de cette Maifon demeurèrent aux enfants d'Ermeffende.

1. Pierre-Manrique de Lara, qui fuit.
2. Aymery de Lara, fe qualifie Vicomte de Narbonne dans un hommage du 4 Avril 1169, & Duc de Narbonne dans une donation qu'il fit à fon frère le 16 des Calendes de Juin 1172.
3. Mayor-Manrique de Lara, femme de Gomez Gonzalez, Seigneur de Mançanedo.
4. Marie-Manrique de Lara, fut mariée à Diègue Lopez de Haro, Seigneur de Bifcaye, Gouverneur de Burera & de Caftille-la-Vieille, Alferez-mayor d'Alfonfe, Roi de Caftille, & Commandant pour le Roi à la bataille de Navas en 1212. Il était frère d'Urraque, Reine de Léon.
5. Elvire-Manrique de Lara, époufa : 1° Ermangaud, Comte d'Urgel, Seigneur de Valladolid; 2° Guillem de Cervera, Seigneur de Juneda.

II. DEGRÉ.

« Pierre-Manrique de Lara, Vicomte de Narbonne, Seigneur de Molina & de Meza, fut fait tuteur d'Alfonfe, Roi de Caftille, après la mort de Manrique, fon père. Il prend la qualité de Comte dans un acte du 1er Septembre 1166, & donna, le 16 des Calendes de Juin 1172, avec Aymery, fon frère, au monaftère de Huerta & à Martin, fon Abbé, la moitié des falines de Terceguela, aux environs de Medina-Celi, & lui vendit l'autre moitié pour un cheval. Il était au fiége de Cuença en 1177, combattit & tua en 1179 un More nommé Safra, qui était une efpèce de géant; confirma en 1188 la vente faite par Bernard, Archevêque de Narbonne, du lieu de Terral, à Bernard, Abbé de Fontfroide; fit donation du Vicomté de Narbonne à Aymery, fon fils aîné, le 4 des Calendes de Mai 1194, & accompagna, fur la fin de la même année, le Roi au camp de Calatrava dans la guerre contre les Mores.

1re femme, Sanche de Navarre, fille de Garcie-Ramire, Roi de Navarre, & d'Urraque, fille d'Alfonfe, Roi de Castille, fa feconde femme; elle était veuve de Gafton, Vicomte de Béarn, & mourut avant la fin de 1176.

1. Aymery, Vicomte de Narbonne, dont on va parler.
2. Gonzalve-Perez de Lara, Comte de Molina & de Meza, époufa Sanche Gomez, Comteffe de Traftamare, fille de Gomez-Gonçalez, Comte de Traftamare, & fut auteur de la branche des Seigneurs de Molina.
3. Rodrigue-Perez-Manrique de Lara, Seigneur d'Amufco, époufa Thérèfe-

Garcie DE BRAGANCE, & eſt auteur de toute la Maiſon de Manrique-Lara en Eſpagne.

4. GARCIA-PEREZ de Lara.

5. NUÑO-PEREZ de Lara, Seigneur de Bertavillo.

2e femme, MARGUERITE ou MARGARINE.

III. DEGRÉ.

« AYMERY, IVe du nom, Vicomte de Narbonne, fit des ordonnances avec Berenger, Archevêque de Narbonne, pour punir ceux de ſes ſujets qui favoriſaient l'héréſie des Albigeois. Il fit hommage à Raymond VI, Comte de Toulouſe, au mois de Mai 1203, de tout ce qu'il tenait dans le vicomté de Narbonne, excepté Saint-Juſt, & auſſi pour Saint-Gervais, Neiran & Nemboazon, en 1212, à Arnaud, Archevêque de Narbonne. L'armée des Croiſés contre les Albigeois ayant voulu aſſiéger Narbonne, après la priſe de Béziers, en Juillet 1209, le Vicomte l'évita en cédant ſes fortereſſes au Duc de Bourgogne & au Comte de Nevers, & fourniſſant des proviſions à l'armée. Il ſe trouva en 1211 avec Simon, Comte de Montfort, au ſiége de Minerve, où il commanda les troupes qui l'aſſiégeaient du côté de l'Orient. Cette union ne dura guère &, dès l'an 1213, le Comte de Monfort voulut ſe rendre maître de Narbonne dont il ne put venir à bout, ni par force, ni par adreſſe. Louis, fils aîné du Roi Philippe-Auguſte, étant venu faire la guerre en Languedoc aux Albigeois en 1215, fit démolir les murailles de Narbonne & obligea le Vicomte d'aller faire hommage au Comte de Montfort. Il accorda la même année à l'Archevêque de Narbonne la moitié du droit qu'il avait de faire battre monnaie dans cette ville, & conſentit que dans les criées qui ſe faiſaient en leur nom l'Archevêque fut nommé le premier. Il mourut à Narbonne le 1er Février 1239, & fut enterré aux religieux de Saint-Juſt, de la même ville.

1re femme, Guillemette DE MONCADE, fille de Raymond DE MONCADE, Seigneur de Tortoſe, Grand Sénéchal de Catalogne, & de Guillemette DE CLERMONT; mourut ſans enfants.

2e femme, Marguerite DE MONTMORENCY, Dame de Verneuil & de Poiſſy, de Vernouillet & de Meulant, fille de Mathieu DE MONTMORENCY, Seigneur de Marly, & de Mahaut DE GARLANDE.

1. AYMERY V, Vicomte de Narbonne, qui ſuit.
2. AYMERY de Narbonne, Seigneur de Verneuil, Chanoine de Chartres, eſt apparemment le même qui fut Chanoine de Narbonne, & dont la mort eſt marquée le 25 Février 1256.
3. MARGUERITE de Narbonne, épouſa Géraud D'ADHÉMARD, Seigneur de Rochemaure, & mourut le 30 Mai 1272.
4. ALIX de Narbonne, Religieuſe de l'ordre de Cîteaux dans l'abbaye de Port-Royal.
5. ERMANGARDE de Narbonne, épouſe, par contrat du 8 des Calendes de Février 1232, Roger-Bernard, Comte DE FOIX, fils de Raymond-Roger, Comte DE FOIX, & de PHILIPPE, ſa première femme.

IV. DEGRÉ.

« AYMERY, V^e^ du nom, Vicomte de Narbonne, rendit hommage au Roi ſaint Louis en 1240, & s'obligea de démolir les fortifications de Narbonne. L'année ſuivante il déclara qu'il ne relevait plus que du Roi de France; mais cela ne l'em-

pècha pas de se joindre en 1242 avec les Comtes de Toulouse & de Foix, Raymond Gaucelin, Seigneur de Lunel, Pons, Seigneur d'Olargues, Bérenger, Seigneur de Puisséguier, le Vicomte de Lautrec & autres Seigneurs qui voulaient rétablir le Comte de Toulouse dans ses États, & dans une rencontre il défit les troupes du Roi & reçut le Comte de Toulouse dans Narbonne. La paix se fit l'année suivante & le Vicomte reconnut de nouveau le Roi; il eut différend avec Guillaume de Broa, Archevêque de Narbonne, qui l'excommunia, & ce différend ne fut terminé que six ans après, en 1251. Il mourut en 1270.

Femme, Philippe d'Anduse, fille de Pierre de Bermond, IIe du nom, Seigneur d'Anduse & de Sauve, & de Josferande de Valentinois, sa femme.

1. Aymery, Vicomte de Narbonne, fut bisayeul d'autre Aymery, aussi Vicomte de Narbonne, Amiral de France en 1369, dont la postérité s'éteignit dans la personne de Guillaume II, Vicomte de Narbonne, qui périt avec plus de 4,500 hommes à la bataille de Verneuil en 1424. Il avait épousé Marguerite d'Armagnac, fille de Jean, Comte d'Armagnac, de Rhodès & de Fésensac, Vicomte de Lomagne, & de Marguerite, Comtesse de Cominges, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il fit son testament, le 5 Mai 1424, en faveur de Pierre de Tinières, Seigneur d'Apchon, son frère utérin, à condition qu'il porterait son nom & ses armes, & lui substitua Aymery de Narbonne, Baron de Talairan, & ses descendants. Guillaume de Tinières, Seigneur de Mardoigne, père & tuteur de Pierre de Tinières, vendit en 1442 le vicomté de Narbonne à Gaston de Foix, Comte de Bigorre, Vicomte de Béarn, qui en prit possession le 23 Avril 1448.
2. Amalric de Narbonne, qui continue la postérité.
3. Guillaume de Narbonne, Seigneur de Verneuil, Archidiacre de l'église de Toulouse, Chanoine de Narbonne & de Chartres, testa en 1290.
4. Gausserande de Narbonne, Dame du Château-Venaissin, épousa Guillaume de Voysins, Seigneur de Confolens & de Limoux.
5. Marguerite de Narbonne, Dame de Cavaillon.

V. DEGRÉ.

« Amalric de Narbonne, Ier du nom, Seigneur de Talairan, eut différend avec Aymery, Vicomte de Narbonne, son frère aîné, au sujet de son partage, & ils s'en remirent à Guy de Lévis, Seigneur de Mirepoix, lequel, par sentence arbitrale du 7 des Calendes de Septembre 1281, adjugea à Amalric, pour sa part, les châteaux ou lieux d'Olliac, Portol, Villesèque, Saint-Jean de Barou, Saint-Martin de Torsa, Talairan, Fourques, Albas, Gastimor & tous les droits que son père avait à l'entour, Hourtens, Treilhis, Fitou, Pérignan, Magalas, Saint-Gervais, diocèse d'Alby, Neiran, Ginestas, Maillac, Oveilhan, Villepedor, Parasan, Robian, Crusy, Tersan, Redessan, Mirapoix, Ceillan, Salelles, Céléran, Marmonières au pays de Narbonne, & pour sa part des fiefs Villeran-Saint-Pierre, Ibles, Armissan, Truilheux, Montelu, Argilières, Quarante, Villespassans, Assignan & Savignac, & tout ce que son père avait au delà de l'Aude, vers Béziers. Il mourut en 1311.

1re femme, Algaye de Rhodès, fille de Hugues, IVe du nom, Vicomte de Rhodès, & d'Isabeau de Roquefeuil.

1. Amalric de Narbonne, qui suit.

2 & 3. Philippe & Ermangarde de Narbonne.

2e femme, Marie d'Antioche, fille du Grand Maréchal du royaume de Chypre, & d'Alix de Giblet.

1. Aymery de Narbonne, fut déclaré prodigue, & eut d'Ifabeau de Clermont, fille de Berenguier de Guilhem, Seigneur de Clermont-Lodève : Bourguine de Narbonne, mariée, par contrat du 10 Avril 1377, à Raymond d'Apchier, Seigneur de Saint-Auban, fils de Guérin, VII[e] du nom, Baron d'Apchier, & de Marie de Beaufort, & Étoille de Narbonne, Religieufe à Pedrables, en Efpagne.
2. Marie de Narbonne, femme à Raymond, Vicomte de Canet.

VI. DEGRÉ.

« Amalric de Narbonne, II[e] du nom, Chevalier, Baron de Talairan, en confidération de fa mère, & pour marque de cadet, écartela fes armes de celles de Rhodès. Il fut préfent en 1323 à un hommage rendu à Jean, Comte d'Armagnac, par Fouques, Seigneur de Loupiac, & mourut avant le mercredi veille de l'Afcenfion 1341, qu'il était rappelé dans un échange fait entre fa veuve & Amalric, fon fils.

Femme, Aude de Clermont, fille de Berenguier de Guilhem, Seigneur de Clermont.

1. Amalric de Narbonne, dont on va parler.
2. Jean de Narbonne, mort fans enfants.
3. Algaye de Narbonne, mariée, par contrat du 4 Mars 1349, à Thomas, Seigneur de Montmorin, & de Françoife Flotte.
4. Catherine de Narbonne, époufa : 1° Raymond-Guilhem de Budos, Seigneur de Budos, en Bordelais; 2° par contrat du mois d'Août 1341, Agnès de Latour, Seigneur d'Oliergues, fils de Bertrand de Latour, I[er] du nom, Seigneur d'Oliergues, & de Marguerite Aycelin de Montagu.
5. Alix de Narbonne, Religieufe à Carcaffonne.
6. Cécile de Narbonne, Religieufe à Nonnenque.
7. Ermangarde de Narbonne, Religieufe à Narbonne.

VII. DEGRÉ.

« Amalric de Narbonne, III[e] du nom, Chevalier, Baron de Talairan, fit un échange avec fa mère & fes fœurs, le mercredi veille de l'Afcenfion 1341, & en reçut quittance le 16 Décembre 1346. Aymery, Vicomte de Narbonne, qui était Lieutenant de Jean, Duc de Berry, au gouvernement de Languedoc, le fubftitua à fa place. Il fut intime ami du Comte d'Armagnac, & fit fon teftament le 24 Juillet 1361.

1[re] femme, Sibile d'Arpajon, fille de Hugues, Sire d'Arpajon, Vicomte de Lautrec, & d'Hélène de Lautrec, fa première femme.

Amalric de Narbonne, qui fuit.

2[e] femme, Géraude d'Usson, fœur cadette de Tiburge d'Usson, Dame de Puyferguier, Vicomteffe de Narbonne, & veuve de Roger d'Efpagne, Seigneur de Montefpan, fut mariée en 1346.

1. Arnaud de Narbonne, Seigneur de Pérignan, mourut de la pefte à Clermont, en Auvergne, père de Mathéote de Narbonne, mariée en Auvergne.

2 & 3. Marguerite & Timburge de Narbonne, la première mariée au Seigneur d'Arlenc, en Auvergne.

VIII. DEGRÉ.

« Amalric de Narbonne, IVe du nom, Chevalier, Baron de Talairan, fit son teſtament le 24 Avril 1381, & mourut avant le 1er Mars 1408, qu'il eſt rappelé dans une donation faite par Conſtance de Lévis, ſa veuve, à Antoine-Pierre, leur fils.

1re femme, Jeanne de Boussagues, Dame de Montbazon.

Marsille de Narbonne.

2e femme, Conſtance de Lévis, fille de Gaſton, Seigneur de Léran, & d'Éléonore, ſa femme, mariée par contrat du 17 Juin 1371.

1. Amalric de Narbonne, qui ſuit.
2. Antoine-Pierre de Narbonne.
3. Aude de Narbonne.

IX. DEGRÉ.

« Amalric de Narbonne, Ve du nom, Baron de Talairan, Sénéchal de Carcaſſonne, eſt nommé dans la donation faite, le 1er Mars 1408, par Conſtance de Lévis, ſa mère, à Antoine-Pierre de Narbonne, ſon frère puîné; fit ſon teſtament le 20 Juillet 1434, & émancipa Jean de Narbonne, ſon fils aîné, le 17 Décembre de la même année.

1re femme, Aygline du Vernet, fille de Rigaud du Vernet, Seigneur de Château-Morin, & de Jeanne Bruyères.

1. Aymery de Narbonne, Seigneur de Magalas, qui a continué une branche éteinte au commencement de ce ſiècle.
2. Arnaud de Narbonne, fut tué à la bataille de Verneuil en 1424.

2e femme, Levezonne de Guers, veuve de Guillaume, Seigneur de Faugères, fille de Raymond de Guers, Seigneur de Caſtelnau, & de Grimburge, ſa femme.

1. Jean de Narbonne, qui continue la poſtérité.
2. Aymery de Narbonne, Seigneur d'Agen, de Pradas & de Pont de Salazar en Rouergue, épouſa Louiſe de la Rivière, fille de Guillaume, Seigneur de Salendrenques, & en eut Guillaume de Narbonne, Seigneur de Salendrenques, qui, de ſon mariage avec Madeleine de la Fare, fille de Guillaume, Seigneur de la Fare, & d'Iſabeau d'Alayrac-Aigremont, eut Louis de Narbonne, mort ſans enfants, & Jean de Narbonne, Religieux bénédictin à Aniane *(a)*.
3. Gaston de Narbonne, Chevalier de Rhodes, Commandeur de Soufribes & de Prunhanès.
4. Jeanne de Narbonne, fut mariée à N..., Seigneur de Picherie.
5. Arnaude de Narbonne, morte ſans avoir été mariée.

X. DEGRÉ.

« Jean de Narbonne, ſuccéda à la baronnie de Talairan en vertu d'un teſtament de ſon père, du 20 Juillet 1434, & fut émancipé le 17 Décembre de la même année. Il eſt qualifié Écuyer d'écurie du Roi, Capitaine de la ville & chaſtel de Colluire,

(a) Pour la filiation de cette branche, de même que pour toutes les autres (ſauf rares exceptions) Chérin, ſe trouve d'accord avec tous les Généalogiſtes qui ſe ſont occupés avant lui de cette Maiſon, tels que : de Salazar y Caſtro, dans l'ouvrage cité au début de cet article, t. Ier, p. 230; le P. Anſelme, dans l'*Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, pp. 768-769; D. Vaiſſette, *Hiſtoire du Languedoc*, t. V, p. 593; Moréri, *Dictionnaire hiſtorique*, &c.

dans des lettres données à Arras le 18 Avril 1478, par lesquelles le Roi Louis XI, en le déchéant de cet office, lui donna 1,000 francs de pension; prend la qualité de Chevalier, Conseiller & Chambellan du Roi dans une quittance de la moitié de sa pension du 26 Août de la même année, & fit son testament le 4 Juin 1487.

Femme, Sibile DE CARMAIN, fille de Hugues, Vicomte DE CARMAIN, & de Béatrix DE PERILHÈS.

1. JEAN de Narbonne, qui suit.
2. GUILLAUME de Narbonne, a donné origine à la branche des Barons de Campendu, éteinte en 1580.
3. GUÉRIN de Narbonne, Seigneur de Salelles, a formé la branche des Seigneurs de Salelles, aussi éteinte vers l'an 1600.
4. ANTOINE-PIERRE de Narbonne, Abbé de Fontfroide & de Grandselve, fut élu Évêque de Vabres le 2 Février 1486, & mourut le 22 Juillet 1499.
5. ANTOINE de Narbonne, Abbé d'Aniane & de Moissac, mort le 28 Octobre 1521.
6. LOUIS de Narbonne, Abbé de Fontfroide & de Grandselve, Évêque de Vabres après son frère, mourut le 7 Février 1519.
7. JEANNE de Narbonne, femme de Jean D'ABZAC, Seigneur de la Douze.
8. MARGUERITE de Narbonne, fut mariée à Guillaume DE CARDAILLAC, Seigneur de Privazac, de Vazagre & de Valadie.

XI. DEGRÉ.

« JEAN de Narbonne, IIe du nom, Seigneur de Talairan, Chambellan du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, Gouverneur du comté de Roussillon, & son Lieutenant en Languedoc en l'absence du Duc de Bourbon, & ensuite à Milan; fut institué héritier universel de son père le 4 Juin 1487, assista au contrat de mariage d'Aymery de Narbonne, son fils, du 23 Mars 1499, & est rappelé comme mort dans le testament d'Izène de Lévis, sa veuve, du 24 Avril 1523.

Femme, Izène DE LÉVIS, fille de Gaston DE LÉVIS, Seigneur de Léran, & de Catherine DE PANNAT DE PIERREBRUNE, mariée par contrat du 15 Juillet 1475.

1. AYMERY de Narbonne, qui suit.
2. MARGUERITE de Narbonne, épousa, par contrat du 16 Avril 1613, Raymond DE CASTELPERS, Vicomte de Pannat.
3. FRANÇOISE de Narbonne, femme de Michel DE PLANC, Seigneur de Saint-Ferriol.

XII. DEGRÉ.

« AYMERY de Narbonne, Seigneur de Talairan & de Saint-Martin, fut nommé exécuteur du testament d'Anne de Lomagne, sa femme, du 17 Janvier 1517; fit un ensaisinement le 6 Mai 1522, & fut nommé usufruitier des biens de sa mère le 24 Avril 1523.

Femme, Anne DE LOMAGNE, Marquise de Fimarcon, Comtesse de Couserans, fille unique de Jacques DE LOMAGNE, Marquis de Fimarcon, Vicomte de Couserans, & d'Anne DE LA TOUR-TURENNE, mariée par contrat du 23 Mars 1499.

1. BERNARD de Narbonne, qui suit.
2. MICHEL de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons, dont la postérité sera rapportée ci-après.
3. ANNE de Narbonne, mariée en 1535 à Jean-Jacques D'ASTARAC, Seigneur de Fontrailles & de Marastaing.
4. CATHERINE de Narbonne, épousa Jean DE MAULÉON, Baron de Durban.

XIII. DEGRÉ.

« Bernard de Narbonne, Marquis de Fimarcon, Baron de Talairan, Chevalier de l'Ordre du Roi, fut inſtitué héritier univerſel de ſa mère le 17 Janvier 1517, était ſous la tutelle de ſon père le 6 Mai 1522, & fit ſon teſtament le 16 Novembre 1569.

1re femme, Cécile de Mauléon.

1. Jean de Narbonne, Seigneur de Fimarcon, continua la branche des Marquis de Fimarcon, éteinte dans la Maiſon de Caſſagnet, par le mariage de Paule-Françoise de Narbonne, Marquiſe de Fimarcon, mariée, par contrat du 4 Mai 1623, à Paul-Antoine de Cassagnet, Seigneur de Tilladet, à qui elle porta la terre de Fimarcon.
2. François de Narbonne.
3. Marguerite de Narbonne, épouſa, le 6 Mars 1560, Jean de la Barthe, Seigneur de Monturneil, fils de Mathieu de la Barthe & de Françoiſe de Lomagne.
4. Marie de Narbonne, femme de Jacques de Fontaines, Seigneur de Feudeilles.

5 & 6. Constance & Ursule de Narbonne, Religieuſes.

2e femme, Françoiſe de Bruyères-Chalabres, fille de François de Bruyères, Seigneur de Chalabres, mariée par contrat du 26 Juin 1543.

1. Maximilien de Narbonne, Seigneur de Talairan & de Combébonnet, épouſa Iſabeau de Cours, Dame de Clermont, près du Port-Sainte-Marie, & en eut Jean de Narbonne, Seigneur de Clermont & de Combébonnet & de Montlau, qui, de ſon mariage avec Anne Bouchard d'Aubeterre, eut douze enfants, entre autres :
   - I. Louis de Narbonne, *dit* le Comte de Clermont, Seigneur de Montfort & de Combébonnet, né en 1635 & mort en 1705. Il avait épouſé Madeleine de Souillac, fille de David, Seigneur d'Azerac, de Caſtelnau, d'Eauſan & de Roſſignac, & de Louiſe Beaudéan-Parabère, qui l'avait rendu père de Marie-Anne de Narbonne, Dame de Clermont, mariée, au mois d'Avril 1702, à Jacques-Gabriel Chapt, Seigneur de Raſtignac, Baron de Luzech.
   - II. Louis de Narbonne, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur de Regio, mort ſans alliance.
   - III. François de Narbonne, qui épouſa Jeanne de Raffin d'Autherive, & fut père de François de Narbonne, Seigneur de Gaudaille, & de Bertrand de Narbonne, mort le 2 Janvier 1741.
2. Angésilas de Narbonne, qui ſuit.

3, 4 & 5. Jean-Georges, Michel & Aymery de Narbonne.

6. Marguerite de Narbonne, mariée, par contrat du 10 Décembre 1564, à Charles de Rigaud, Baron de Vaudreuil, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fils de Jean de Rigaud, Seigneur de Vaudreuil, & de Marguerite d'Antin.
7. Paul de Narbonne, épouſa Françoiſe de Bézolles & de Beaumont.
8. Brandelise de Narbonne, épouſa, par contrat du 14 Juin 1574, Hérard de Grossolles, Baron de Monteſtruc, Seigneur de Flamarens, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa chambre, Maréchal de camp de ſon armée de Guyenne & Capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances.

9. Jeanne de Narbonne, mariée, par contrat du 19 Septembre 1588, à Bernard de Cassagnet, Seigneur de Tilladet.
10. Françoise de Narbonne, Religieuſe.

XIV. DEGRÉ.

« Angésilas de Narbonne, Seigneur de Birac & d'Aubiac, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fut inſtitué légataire particulier de Bernard, ſon père, le 16 Novembre 1569, & héritier univerſel d'Aymery de Narbonne, ſon frère, le 3 Juillet 1583; eſt nommé dans le teſtament de ſa femme du 28 Décembre 1630, & aſſiſta au contrat de mariage de Jean de Narbonne, ſon fils, du 6 Mars 1632.

Femme, Henrie-Renée de Lart de Goulart, Dame de Birac & d'Aubiac, fille de Joſeph de Lart de Goulart, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Birac & d'Aubiac, & de Marie de Noailles.

1. Gilles-François de Narbonne (*a*), Seigneur de Birac & d'Aubiac, épouſa Claire de Narbonne, & en eut : Marie de Narbonne, qui en 1680 fut mariée à Jean-Blaiſe d'Ahous, Baron de Houtaut.
2. Jean de Narbonne, qui ſuit.
3. Jean de Narbonne.
4. Marguerite de Narbonne, mariée à Bernard de Biran, Seigneur de Goas.
5. Marthe de Narbonne, épouſa Raymond de Lupiac, Seigneur de Montcaſſin.
6. Brandelise de Narbonne, Religieuſe à l'Annonciade d'Agen.
7. Catherine de Narbonne, mariée : 1° à N..., Seigneur de Bats, & 2° à Jean, Baron du Lin.

XV. DEGRÉ.

« Jean (*b*) de Narbonne, IIIe du nom, Seigneur de Réaup, Capitaine au régiment des gardes françaiſes, fut fait légataire de ſon père, le 28 Décembre 1630; reçut une ſommation, le 6 Janvier 1634, pour aſſiſter à l'inventaire des biens de ſes père & mère, & mourut avant le 12 Juillet 1644.

Femme, Jeanne de Noailhan, fille de Blaiſe de Noailhan, Seigneur de Réaup, & de Catherine de Castillon, mariée par contrat du 6 Mars 1632.

1. François de Narbonne, dont on va parler.
2. Marguerite de Narbonne.

XVI. DEGRÉ.

« François de Narbonne, Ier du nom, Seigneur de Réaup & autres places, fit une conſtitution de rente en faveur de Marguerite, ſa ſœur, le 7 Juin 1654; paſſa un accord, le 17 Juin 1681, & une tranſaction le 28 Juin 1691.

Femme, Charlotte d'Esparbès de Lussan, fille d'Anibal d'Esparbès de Lussan, Seigneur de Lieuport; mariée par contrat du 18 Août 1675.

1. François de Narbonne, qui ſuit.
2. N... de Narbonne, ſervait dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne en 1715.
3. Jeanne de Narbonne.

(*a*) Chérin diffère ici de l'article conſacré à cette génération dans l'*Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, du P. Anſelme, dont les continuateurs n'ont pas dû avoir ſous ce rapport des renſeignements ſatisfaiſants. A la place de ce Gilles-François, ils mettent deux frères : Pierre & François, qui, l'un & l'autre, auraient épouſé une Claire de Narbonne. Le premier aurait eu neuf enfants; on n'attribue qu'un fils au ſecond. Il y a là évidemment une confuſion, ou plutôt un double emploi, que, dans le cas préſent, il importe peu d'éclaircir.

(*b*) Les continuateurs du P. Anſelme l'appellent Charles.

XVII. DEGRÉ.

« François de Narbonne, Comte de Narbonne, Seigneur de Birac, Aubiac, Papon, Lafmartres & autres places, paffa une tranfaction le 6 Septembre 1715; fit faire un acte de notoriété le 11 Mars 1718; paffa une tranfaction le 19 Décembre 1742, & fit fon teftament le 3 Mai 1754.

1re femme, Iphigénie-Octavie de Cassagnet, fille de Jean-Jacques de Cassagnet, Marquis de Fimarcon, & de Denife-Philiberte de Polastron, mariée par contrat du 8 Avril 1706.

1 & 2. N... & N... de Narbonne, mortes Religieufes.

2e femme, Angélique de Gouth, fille de Meffire François de Gouth, Seigneur d'Aubèze & de Montaftruc, & de Catherine de Bergues, mariée par contrat du 15 Août 1716.

1. Jean-François de Narbonne, qui fuit.
2. François de Narbonne, Évêque d'Évreux, Premier Aumônier de Madame Victoire de France.
3. François de Narbonne, Abbé de Saint-Sernin de Touloufe & Aumônier du Roi.
4. Jeanne-Marie de Narbonne, Abbeffe d'Origny.
5. Catherine de Narbonne, Abbeffe..... à Vomon.
6. Catherine de Narbonne, époufa, par contrat du 9 Février 1752, Marc-Antoine, Comte de Montesquiou-Marsan.

XVIII. DEGRÉ.

« Jean-François de Narbonne, Duc de Narbonne, Maréchal des camps & armées du Roi, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Commandant pour Sa Majefté dans les trois évêchés de Caftres, Lavaur & Albi, Premier Gentilhomme de l'Infant, Duc de Parme, a été inftitué héritier univerfel de fon père le 3 Mai 1744, & créé Duc de Narbonne par brevet du mois de Décembre 1780.

Femme, Françoife de Chaslus, Ducheffe de Narbonne, Première Dame d'honneur de Madame Adélaïde de France.

XIX. DEGRÉ.

« 1. Philippe-Louis-Christophe-Innocent de Narbonne, *appelé* le Vicomte de Narbonne, Colonel du régiment de Foreft-infanterie, a époufé, par contrat du 3 Janvier 1771, Antoinette-Françoife de la Roche-Aymon, fille de haut & puiffant Seigneur N. [Antoine-Louis-François] de la Roche-Aymon, Lieutenant général des armées du Roi, Chevalier commandeur des ordres de Sa Majefté.

« 2. Louis-Marie-Jacques-Amalric, Comte de Narbonne-Lara, Chevalier d'honneur de Madame Adélaïde de France, tante du Roi, Colonel du régiment de Piémont. Il a époufé Adélaïde-Marie de Montholon, fille de Nicolas de Montholon, Chevalier, ancien Premier Préfident du Parlement de Metz & Confeiller d'État.



BRANCHE DES VICOMTES DE SAINT-GIRONS.

XIII. DEGRÉ.

« Michel de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons & de Couferans, Chevalier de l'ordre du Roi, fecond fils d'Aymery de Narbonne, Baron de Talairan, & d'Anne de Lomagne, fut légataire particulier de fa mère le 17 Janvier 1517, & fit fon teftament le 23 Octobre 1567.

Femme, Marguerite de Pardaillan, fille d'Antoine de Pardaillan, Seigneur de Gondrin, Blutz, Gouts, &c., Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi de Navarre, Lieutenant de fa compagnie de cent hommes d'armes, & d'Anne-Paule d'Espagne, mariée par contrat du 30 Novembre 1545.

1. Antoine de Narbonne.
2. Aymery de Narbonne, qui fuit.
3. Joseph de Narbonne.
4. Catherine de Narbonne, mariée, par contrat du 11 Juin 1574, à Géraud de Noé, Guidon de la compagnie de Mr de Montluc, fils de Roger, Seigneur & Baron de Noé de l'Isle, Chevalier de l'ordre du Roi.
5. Marguerite de Narbonne, époufa Jean de Sollan.

XIV. DEGRÉ.

« Aymery de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons & de Couferans, fut fait légataire de fon père le 23 Octobre 1567, & mourut avant le 10 Juillet 1589.

Femme, Philiberte d'Ornezan, Dame de Montault (*a*).

Hector de Narbonne, qui fuit.

XV. DEGRÉ.

« Hector de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons & de Couferans, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, paffa une tranfaction, en préfence de fa mère, le 18 Janvier 1593, & mourut le vendredi 8 Décembre 1606.

Femme, Marguerite de Narbonne, fille de Jean de Narbonne, Seigneur de Fimarcon, & de Paule de Narbonne-Salelles.

1. Amalric de Narbonne, dont on va parler.
2. Sernin de Narbonne.

XVI. DEGRÉ.

« Amalric de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons & de Couferans, Seigneur de Montagu & autres places, paffa une tranfaction, au nom de fa femme & de fa mère, le 24 Août 1623, fut inftitué héritier univerfel de fa femme le 2 Juillet 1644, & mourut avant le 14 Mai 1652.

Femme, Marguerite-Élizabeth de la Jugie, fille d'Anne de la Jugie, Baron de Rieux.

1. François[-Amalric] de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons, époufa Jeanne d'Ossun, de laquelle il n'eut point d'enfants.
2. Louis de Narbonne, qui continue la poftérité.
3. François-Paul de Narbonne.

(*a*) Les pactes de ce mariage font du 20 Janvier 1577.

4, 5 & 6. Paul, Sernin & Jérôme de Narbonne.
7, 8, 9 & 10. Louise, Marguerite, Anne & Paule de Narbonne.

XVII. DEGRÉ.

« Louis de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons (*a*), Seigneur de Montagu, fut légataire de ſa mère le 2 Juillet 1644, paſſa une tranſaction le 14 Mai 1652, au ſujet de ſa légitime, & fit ſon teſtament le 22 Décembre 1666 (*b*).

Femme, Antoinette de Noustens, fille de Jacques, Seigneur de Mauvaiſin, & de Françoiſe de Lort, mariée par contrat du 27 Mai 1661.

1. François de Narbonne, qui ſuit.
2. Paule de Narbonne.
3. Louis de Narbonne, *dit* le Chevalier de Narbonne.

XVIII. DEGRÉ.

« François de Narbonne, Seigneur de Mauvaiſin, Vareilles, Cazavet & autres places, fut inſtitué héritier univerſel de ſon père le 22 Décembre 1666, paſſa un accord le 22 Février 1695, & aſſiſta au contrat de mariage de Jean, ſon fils aîné, du 8 Août 1719.

Femme, Marguerite de Castex, fille de Jean, Seigneur de Vareilles, & de Marguerite Frize de Razon, [mariée par contrat du 10 Février 1696.]

Jean de Narbonne, qui ſuit.

XIX. DEGRÉ.

« Jean de Narbonne, Seigneur de Neſcus, Bareilles ou Vareilles, Mauvaiſin, Cazavet & autres lieux, eſt nommé dans la tranſaction paſſée par ſon père le

(*a*) Le titre de Vicomte de Saint-Girons & de Couſerans était attaché à la poſſeſſion de la ville de Saint-Girons, chef-lieu de la vicomté de Couſerans ou Conſerans, qui a d'abord appartenu à la Maiſon de Cominges, de laquelle elle paſſa dans celle de Lomagne, par le mariage en 1427 de Marthe de Cominges, fille & héritière de Jean-Roger de Cominges, Vicomte de Couſerans, avec Odet de Lomagne (voy. P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. II, p. 673), dont la petite-fille & héritière, Anne de Lomagne, l'apporta en dot à ſon mari Aymery de Narbonne, père de l'auteur de la branche de Saint-Girons (voir plus haut). Des portions de cette vicomté ont été vendues & acquiſes par des membres de la Maiſon de Foix-Rabat & de Cominges, qui ont auſſi uſurpé le titre de Vicomte de Couſerans, mais la ville de Saint-Girons n'étant point ſortie des mains des deſcendants de Michel de Narbonne, le titre de Vicomte de Saint-Girons & de Couſerans demeura dans ſa branche, ce qui fut ſanctionné par l'arrêt du Parlement du 14 Mars 1563 (document imprimé aux archives de la famille). François-Amalric de Narbonne eſt qualifié Vicomte de la ville de Saint-Girons dans une tranſaction paſſée, le 16 Février 1664, avec les Conſuls & habitants de cette ville; après ſa mort, ce titre revint à ſon frère puîné, Louis de Narbonne, dont les deſcendants l'ont quelquefois porté dans les actes importants, malgré le ſilence de Chérin ſous ce rapport, & il n'a jamais été aliéné au profit d'aucune autre famille.

(*b*) Les continuateurs de l'*Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, du P. Anſelme, ont manqué pour cette branche, de même que pour celle d'Aubiac (voir plus haut, p. 9, note *a*), de renſeignements circonſtanciés. Ce qui le prouve c'eſt qu'ils ignoraient même les prénoms des enfants d'Amalric de Narbonne, qu'ils attribuent en partie à ſon père, Hector. Louis de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons, dont nous nous occupons, y eſt déſigné en ces termes (t. VII, p. 775) : « N... de Narbonne, ſeigneur de Montagu », ſans aucune mention de ſa deſtinée. La Chenaye-Desbois, interprétant mal ces indications vagues, en a conclu, en renvoyant à cet ouvrage, que la poſtérité de Michel de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons, « s'eſt éteinte au XVe degré dans les enfants d'Hector de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons, ſeigneur de Puydaniel, mort avant 1613 ». La préſente généalogie, dreſſée par Chérin préciſément pour un membre de la branche des Vicomtes de Saint-Girons, eſt en elle-même une réfutation éclatante de cette étrange aſſertion de La Chenaye-Desbois, & au ſurplus il ſuffit d'ajouter, pour la réduire entièrement à néant, que le teſtament de Marguerite-Éliſabeth de la Jugie, mère de Louis de Narbonne, qu'elle ſubſtitue dans les droits d'aîneſſe au cas où François-Amalric, ſon frère aîné, n'aurait pas d'enfants, ainſi que les contrats de mariage & les teſtaments de Louis & de ſes deſcendants, de même que tous les actes cités dans le mémoire de Chérin, ſont conſervés en originaux aux archives du chef actuel de la Maiſon de Narbonne-Lara, & ont été communiqués aux éditeurs du préſent *Armorial*, à l'appui de cette généalogie.

20 Mars 1710, aſſiſta au contrat de mariage de Jean-Jacques, ſon fils, du 29 Septembre 1752, [& mourut le 23 Septembre 1763.]

Femme, Marie DE MASCARON, fille de Meſſire Paul DE MASCARON, Seigneur de Neſcus, & d'Iſabeau DE LESTANG, mariée par contrat du 8 Août 1719.

JEAN-JACQUES de Narbonne, qui ſuit.

XX. DEGRÉ.

« JEAN-JACQUES de Narbonne, Seigneur de Vareilles, de Neſcus, d'Alzeu, eſt nommé avec ſa femme dans l'extrait baptiſtaire de Joſeph-Henri de Narbonne, leur fils, du 20 Octobre 1755, & aſſiſta avec elle à ſon contrat de mariage du 18 Janvier 1785. [Il mourut le 18 Floréal an VIII (8 Mai 1800).]

Femme, Catherine BELISSENT DE DURBAN, fille de Jean-Paul BELISSENT, Seigneur Baron de Caſtelnau-Durban, Rhodès, Pradières & Arabaux, & de Marie-Anne DE BLONDEL, mariée par contrat du 29 Septembre 1752.

1. JOSEPH-HENRI de Narbonne, qui ſuit.
2. LOUIS de Narbonne, a embraſſé l'état eccléſiaſtique, eſt Chanoine & Grand Vicaire de Bayeux.
3. JOSEPH-AUGUSTIN, Chevalier de Narbonne-Lara, Capitaine des chaſſeurs au régiment de Normandie. Il a eu l'honneur de monter dans les carroſſes du Roi le 30 Janvier 1789 (*a*).
4. JEAN-BAPTISTE, Vicomte de Narbonne-Lara, Capitaine au régiment de Baſſigny (*b*).

XXI. DEGRÉ.

« JOSEPH-HENRI de Narbonne, Chevalier, *appelé* Marquis de Narbonne-Lara, Officier au régiment de Dauphiné, eſt né le 28 Octobre 1755 & a été baptiſé le même jour dans l'égliſe de Neſcus, annexe d'Eſplas, au diocèſe de Couſerans. Il a épouſé, par contrat du 18 Janvier 1785, Marie-Louiſe-Antoinette D'AUBÉRY, fille de haut & puiſſant Seigneur Joſeph-François-Xavier D'AUBÉRY, Chevalier, Seigneur, Comte de Saint-Julien, Mommon, Saint-Bazil & autres places, & de haute & puiſſante Dame Marie-Anne D'AYMARD DE CHATEAU-RENARD. Elle a eu l'honneur d'être préſentée au Roi, à la Reine & à la famille royale en 1788. »

« *Délivré, ſur la minute originale conſervée au Cabinet des ordres du Roi, par nous, Écuyer, Conſeiller de Sa Majeſté en ſa cour des Aides, Généalogiſte de ſes ordres, &, en cette dernière qualité, Garde des titres originaux, manuſcrits & livres imprimés de ce dépôt. A Paris, ce 24 Mai mil ſept cent quatre-vingt-neuf.*

(*Signé :*) CHÉRIN. »

(*a*) Depuis, il fut Maréchal de camp (30 Août 1814), Chevalier de Saint-Louis (10 Août 1814), Officier de la Légion d'honneur. Il eſt mort le 12 Septembre 1825. De ſon mariage (28 Ventôſe An XII; 19 Mars 1804) avec Hortenſe, Princeſſe DE BAUFFREMONT-LISTENOIS, il eut :

1. MANRIQUE de Narbonne-Lara, né le 20 Décembre 1807, mort le 4 Février 1828, ſans poſtérité.
2. HERMESSINDE-OCTAVIE-HÉLÈNE, mariée, le 17 Juillet 1827, à Jean-Baptiſte-François-Auguſte D'ASNIÈRES, Marquis de la Châtaigneraye, fils de Jean D'ASNIÈRES, Marquis de la Châtaigneraye, Maréchal de camp, & d'Armande-Catherine DE MONTMORIN. Elle eſt morte à Paris le 23 Janvier 1872.

(*b*) Il eſt décédé célibataire.



BRANCHE D'AUBIAC.

(*Suite.*)

XIX. DEGRÉ.

1. Philippe-Louis-Christophe-Innocent de Narbonne-Lara, né à Parme le 27 Décembre 1750, Colonel du régiment de Forez (voir plus haut, p. 10), titré Grand d'Efpagne à la mort de fon père, le Duc de Narbonne, furvenue en Août 1806, Lieutenant général en 1816, eft décédé le 8 Mai 1834, fans enfants de fon mariage avec Antoinette-Françoife-Claudine de la Roche-Aymon.

2. Louis-Marie-Jacques-Amalric, Comte de Narbonne-Lara, né à Colorno (duché de Parme) le 24 Août 1755, ancien Miniftre de la guerre de Louis XVI, Aide-de-camp de l'Empereur Napoléon Ier, & fon Ambaffadeur à Munich, puis à Vienne, Grand Officier de la Légion d'honneur, mort Gouverneur de Torgau le 17 Novembre 1813, n'eut de fon mariage avec Adélaïde-Marie de Montholon (voir plus haut, p. 10), célébré à Paris le 16 Avril 1782, que deux filles, qui fuivent. Sa veuve eft décédée à Mâcon le 9 Janvier 1848, à l'âge de 80 ans.

I. Adélaïde-Charlotte de Narbonne-Lara, née à Paris le 25 Mai 1786, mariée en 1806, en Portugal, à N. d'Almeyda Branco de Sobral, Comte de Braamcamp.

II. Marie-Louise-Adélaïde de Narbonne-Lara, mariée, vers 1809, à Claude-Philibert Barthelot, Comte de Rambuteau, depuis Pair de France & Préfet de la Seine. Elle eft décédée le 31 Décembre 1856.



BRANCHE DES VICOMTES DE SAINT-GIRONS.

(*Suite.*)

XXI. DEGRÉ.

Joseph-Henri, Marquis de Narbonne-Lara (depuis 1787), Chevalier de Saint-Louis le 26 Octobre 1814, n'eut de fon mariage avec Marie-Louife-Antoinette d'Aubéry (voir plus haut, p. 13) qu'un fils, qui fuit. Il eft décédé à Touloufe le 19 Avril 1834.

XXII. DEGRÉ.

Jean-Jacques-Joseph, Marquis de Narbonne-Lara, Vicomte de Saint-Girons (*a*), né à Agen le 11 Novembre 1785, Colonel des chaffeurs, Chevalier de la Légion d'honneur le 28 Septembre 1813, & décoré de la main de l'Empereur Napoléon Ier; Chevalier de Saint-Louis (22 Août 1814), Officier de la Légion d'honneur (28 Octobre 1818), époufa à Touloufe, par contrat du 30 Août 1820, Albanie-

(*a*) Le titre de Vicomte de Saint-Girons, propriété de cette branche (voir plus haut, p. 12, note *a*), a été repris au contrat de mariage de Jean-Jacques-Joseph, Marquis de Narbonne-Lara, figné par Louis XVIII, ainfi que par les Princes & les Princeffes de la famille royale. Depuis cette époque, ce titre figure dans tous les actes de l'état civil & dans tous les autres actes de la famille.

Guillemette-Madeleine Dubarry-Conty d'Hargicourt, fille unique de Jean-Baptiste-Guillaume-Nicolas Dubarry-Conty, Comte d'Hargicourt, Officier général, & de Rosalie-Anicet de Chalvet (acte de mariage du 5 Septembre 1820). Il est décédé à Toulouse le 28 Juillet 1859, laissant de son mariage :

1. Louis-Henri-Manrique, qui suit.
2. Ermessinde-Hortense-Marie de Narbonne-Lara, née le 16 Mars 1826, mariée, le 27 Septembre 1849, à Henri Brunet de Castelpers, Marquis de Panat.

XXIII. DEGRÉ.

Louis-Henri-Manrique, Marquis de Narbonne-Lara, Vicomte de Saint-Girons, chef actuel de cette Maison, né à Toulouse le 6 Juillet 1825, a épousé, à Paris, le 7 Avril 1856, Héraclée-Élisabeth-Rhingarde de Montboissier-Beaufort-Canillac, fille de Charles-Maurice-Philippe, Marquis de Montboissier-Beaufort-Canillac, & de Bernarde-Caroline-Louise-Stéphanie de Prévost de Chantemesle. De ce mariage sont issus :

1. Albéric-Joseph-Maurice-Manrique de Narbonne-Lara, né à Paris le 19 Novembre 1859.
2. Ermessinde-Marie-Rhingarde-Stéphanie de Narbonne-Lara, née à Chantemesle le 29 Mars 1857.

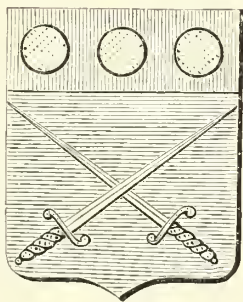




NEVEU,

Sieurs des Châteaux & de Champrel.

EN NORMANDIE.



D'Azur à deux Épées d'Argent, passées en Sautoir, les pointes en haut, Gardes & Poignées d'Or; au Chef de Gueules, chargé de trois Besants d'Or. L'Écu timbré d'un Casque de profil, orné de ses lambrequins d'Or, d'Argent & de Gueules.

PREMIER DEGRÉ.

Étienne Neveu, Seigneur de Champrel, Greffier du sel (*a*) & Procureur fiscal de la haute justice de Carrouges (*b*). Il ne vivait plus lors du mariage de son fils. De son union avec Marie de la Cour, il eut :

1. François Neveu, qui suit.
2. Susanne-Élisabeth Neveu, baptisée le 29 Juin 1695 (*c*).
3. Françoise Neveu, baptisée le même jour (*d*).

II. DEGRÉ.

François Neveu, Écuyer, Sieur de Champrel, né le 27 Novembre 1693, à Saint-Martin des Landes (*e*), fut nommé Greffier en chef au bureau des finances de la généralité d'Alençon, par lettres patentes données à Paris le 11 Mai 1725, enregistrées en la Chambre des Comptes en la Cour des Aides de Rouen, les 18 & 19 Juillet de la même année. En récompense des services rendus par lui, pendant plus de vingt années consécutives, dans l'exercice de cette charge, il obtint du Roi, le 25 Octobre 1745, des lettres de vétérance. Plus tard il fut maintenu dans sa charge à titre de Greffier en chef honoraire, & en même temps il exerça les fonctions de Bailli de la haute justice de Carrouges (*f*). Il a produit ses titres devant Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, Juge d'armes de la Noblesse de France, qui lui délivra, le 13 Mai 1772, un brevet de règlement de ses armoiries (*g*). Il avait épousé, le

(*a*) Qualifié ainsi dans l'acte de baptême de sa fille Susanne.
(*b*) Acte de mariage de son fils, délivré en forme.
(*c*) (*d*) Extraits baptistaires conservés à la mairie de Carrouges (Orne).
(*e*) Extraits baptistaires conservés à la mairie de Carrouges.
(*f*) Acte de mariage de son fils, délivré en forme.
(*g*) Produit en original.

16 Février 1726, Demoifelle Françoife Esnault des Coutures, fille de Nicolas Esnault, Sieur des Coutures (a). De ce mariage naquirent :

1. Étienne-François Neveu, qui fuit.
2. Louis Neveu de Préaux.
3. Louise-Françoise Neveu.

III. DEGRÉ.

Étienne-François Neveu, Écuyer, Sieur de Champrel, né le 7 Avril 1736, à Saint-Martin des Landes. Il fut nommé, par lettres patentes du 29 Octobre 1766, Préfident-Tréforier de France & Général des Finances en la généralité d'Alençon. Il eft qualifié auffi de Grand Voyer en Normandie, dans l'acte de baptême de fon fils Antoine. Il figure au procès-verbal de l'Affemblée de l'Ordre de la nobleffe du grand bailliage d'Alençon, tenue en l'églife Notre-Dame le 17 Mars 1789, pour l'élection des Députés aux États généraux (b). De fon mariage, contracté le 16 Décembre 1766, avec Demoifelle Thérèfe-Catherine des Douïts de Longuenos (c), fille de Sébaftien des Douïts de Longuenos, Écuyer, & de Dame Thérèfe de Brunet-Dumolland, il eut :

1. Nicolas-Bernard Neveu de Champrel, Chevalier de Saint-Louis, né à Alençon le 10 Avril 1771, qui époufa Antoinette de Choisnes de Tricqueville, dont il eut :
   - I. Constantin-Frédéric Neveu de Champrel, Propriétaire, demeurant à Saint-Martin des Landes, né à Neuville-fur-Toncques le 16 Octobre 1814, décédé à Saint-Martin des Landes le 22 Février 1879, fans poftérité.
   - II. Alexandrine Neveu de Champrel, décédée fans alliance.
2. Antoine Neveu des Châteaux de Champrel, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

Antoine Neveu des Châteaux de Champrel, né le 19 Juillet 1773 à Alençon, mort le 15 Avril dans la même ville (d). De fon mariage, contracté le 20 Thermidor an VIII (8 Août 1800), en la commune de Paffais, avec Demoifelle Henriette-Françoife le Provost d'Aulnay de la Besnardais, il eut :

(a) Extrait délivré en forme.

(b) Archives nationales, Reg. B, III, 2.

(c) Extraits délivrés en forme.

Dans le brevet de règlement d'armoiries de la famille des Douïts, délivré par d'Hozier de Sérigny le 23 Avril 1773, on trouve la filiation fuivante de ladite famille, d'ancienne nobleffe :

Sébastien des Douïts, Écuyer, Sieur de Longuenos, Confeiller Secrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France, en la Chancellerie près la Cour du Parlement de Rouen (Provifions du 12 Novembre 1757), mort en exercice de cet office le 22 Septembre 1762. Il avait époufé Noble Dame Thérèfe de Brunet, dont il eut :

1. Louis-Sébastien-Hyacinthe des Douïts, Écuyer, Seigneur & Patron honoraire de Saint-Mars-fur-Rille, Moyen Jufticier & Seigneur fuzerain de Trouville, en Roumois, né le 23 Mars 1744.
2. René-Sébastien des Douïts, Baron de Rey, Écuyer, Seigneur & Patron honoraire de Saint-Mars-fur-Rille.
3. Thérèse-Catherine des Douïts, qui époufa Étienne-François Neveu, Seigneur de Champrel, Écuyer.

Armes : *De Sinople à trois Flèches d'Argent, pofées en pal, 2 & 1, les pointes en haut. L'Ecu timbré d'un Cafque de trois quarts, orné de fes Lambrequins d'Argent & de Sinople.*

(d) Énoncé dans fon acte de mariage feulement fous le nom de *des Châteaux*, qu'il avait pris pour fe diftinguer de fon frère aîné Nicolas-Bernard ; il eft toutefois qualifié fils d'Eftienne Neveu de Champrel. Ce nom de des Châteaux eft tiré de celui d'une terre fituée au village des Châteaux, commune de Sainte-Marie-la-Robert & Vieux-Pont, appartenant à la famille. Les defcendants d'Antoine ne prirent que le nom de *des Châteaux*, & ce n'eft qu'en vertu du décret impérial, du 28 Décembre 1864, qu'ils ont été autorifés à reprendre & à ajouter à leur nom celui de *de Champrel*.

1. Antoine-François Neveu des Châteaux de Champrel, qui continue la filiation.
2. Anne-Henriette Neveu des Châteaux de Champrel, qui épousa Camille Goupil de Préfeln, & fut mère de trois filles : Marie, Henriette & Charlotte.

V. DEGRÉ.

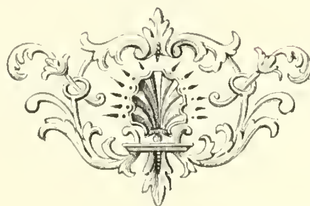
Antoine-François Neveu des Châteaux de Champrel, né le 6 Brumaire an XIII (28 Octobre 1805), domicilié au château de Courménil, canton d'Exmes (Orne). Il épousa en 1837 Marie-Louise-Renée des Douïts de Saint-Père, petite-fille de René-Sébastien des Douïts, Baron de Rey. Il est mort à Courménil le 2 Octobre 1881, laissant de son union :

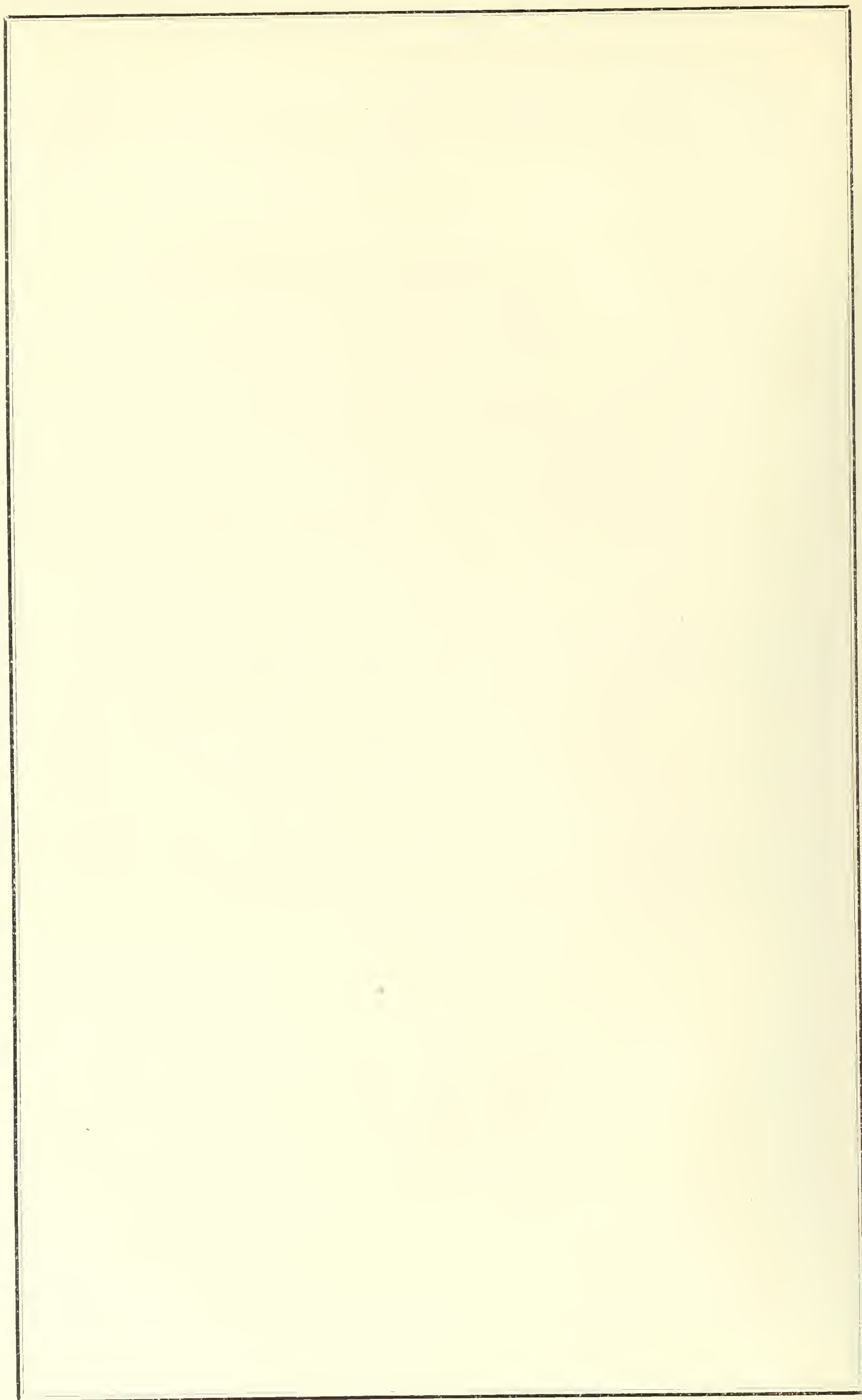
1. Henri-Louis-Antoine Neveu des Châteaux de Champrel, né le 5 Avril 1840 à Passais, Avocat à Alençon, décédé le 23 Août 1870.
2. René-Charles-Edmond Neveu des Châteaux de Champrel, qui suit.
3. Antoinette-Charlotte-Aline Neveu des Châteaux de Champrel, née le 26 Janvier 1838 à Alençon. Elle épousa, le 12 Septembre 1859, Ernest-Charles-Augustin Majou de la Débutrie, dont deux enfants : Antoine & Hubert.

VI. DEGRÉ.

René-Charles-Edmond Neveu des Châteaux de Champrel, né le 22 Juillet 1841 à Passais, domicilié à Angers, marié, par contrat du 12 Février 1868, à Demoiselle Mathilde-Marie-Stéphanie-Armande de Villoutreys de Brignac. De ce mariage sont issus :

1. Henri-Joseph-René-Antoine Neveu des Châteaux de Champrel, né à Angers le 8 Septembre 1869.
2. Raoul-Paul-René-Joseph Neveu des Châteaux de Champrel, né à Angers le 22 Août 1872.
3. Edmond-Charles-Joseph Neveu des Châteaux de Champrel, né à Angers le 29 Décembre 1880.
4. Marie-Anne-Adeline-Stéphanie-Joséphine Neveu des Châteaux de Champrel, née à Angers le 23 Novembre 1877.





DE NICOLAY.

Barons de Sabran, Marquis de Nicolay & de Gouſſainville, anciens Seigneurs des Méas, de Cavillargues, du Mas-de-Béliac, de Rochemont, de la Roque, du Colombier, de Saint-Léger, d'Orville, de Preſles, d'Oſny, de Courances, de la Cognardière, de Courville, de Champrond, de Bernay, de Silly, d'Ivors, de la Noiraye, &c., Coſeigneurs de Preignes, de Saint-Pons-ſous-Coiron, &c.

EN LANGUEDOC ET DANS L'ILE-DE-FRANCE.



D'azur à un Levrier d'Argent courant en faſce, ayant un Collier de Gueules bordé d'Or, l'Anneau de même.

La filiation ſuivie de cette famille, à partir du XIII[e] ſiècle, a été donnée par d'Hozier dans le V[e] Regiſtre, 2[e] partie, pages 869-898 de cet *Armorial.*

Cette généalogie embraſſe la branche des Barons de Sabran, ainſi que celle des Marquis de Gouſſainville, dont le dernier membre mentionné eſt Aymard-Jean Nicolay.

Les Barons de Sabran s'arrêtent à Scipion, qui ſuit.

BRANCHE DE SABRAN.

XV. DEGRÉ.

Scipion (*a*) de Nicolay de Montcalm, Baron de Sabran, dit *le Marquis de Nicolay,* mourut au château de Cavillargues le 13 Juillet 1754, âgé de trente-trois ans, laiſſant de ſon mariage avec Demoiſelle Gabrielle-Thérèſe de Trémolet de Bucelly de Montpezat :

1. Louis-Scipion-Guillaume-Jean de Nicolay de Montcalm, qui ſuit.
2. Charles-Guillaume-Scipion de Nicolay de Montcalm, né le 7 Juin 1744, mort en Amérique, ſans laiſſer d'enfants mâles de ſon mariage avec Demoiſelle Marie Musnier d'Espinefort.

XVI. DEGRÉ.

Louis-Scipion-Guillaume-Jean de Nicolay de Montcalm, né le 14 Mars 1743, Baron de Sabran, Marquis de Nicolay, Capitaine de dragons au régiment de Royal-

(a) Le frère de Scipion, Louis-Marie de Nicolay, né le 8 Janvier 1729, fut Grand Vicaire de Bayeux & Évêque de Cahors. Il mourut à Cavillargues en Août 1791.

Lorraine, Chevalier de Saint-Louis en 1787, Lieutenant de Roi en Languedoc, époufa, le 13 Septembre 1768, Marie-Félicité-Sextius-Élifabeth DE JARENTE, née le 8 avril 1744, fille d'Alexandre-Balthazard DE JARENTE, Marquis de Senas, d'Orgeval, Baron de Lus, Lavoi, Laute, en Dauphiné, & de Louife-Élifabeth DE RAMBAUD DE SAINT-MAURICE; elle mourut à Tarafcon le 16 Octobre 1826. Le Marquis de Nicolay fut bleffé au combat de Chazelles-fur-Lyon, le 12 Septembre 1793, en revenant du camp de Jalez, dans les Cévennes, porteur d'ordres de Monfieur de Preffy pour la défenfe de Lyon, & mourut le 14 dans la prifon du village de Chazelles. Il laiffait :

1. SCIPION-CYPRIEN-JULES-LOUIS-MARIN-MARIE-ÉLISABETH de Nicolay, qui fuit.
2. LOUISE-MARIE-FRANÇOISE-CHANTAL-JUSTINE de Nicolay, née le 16 Octobre 1775, mariée à Jofeph, Comte DE BARRÊME-MONTRAVAIL, Capitaine-propriétaire au régiment des Chaffeurs de Ruffie, à l'armée des Princes, puis Sous-préfet d'Arles; morte le 10 Octobre 1865.

XVII. DEGRÉ.

SCIPION-CYPRIEN-JULES-LOUIS-MARIN-MARIE-ÉLISABETH, Marquis de Nicolay, né à Avignon le 1er Septembre 1780, Auditeur au Confeil d'État, Intendant au gouvernement de Wilna en 1812, Préfet des départements de la Doire (Piémont), de l'Ariège & de l'Aifne de 1813 à 1819, Préfident du Collège électoral & Député de l'Aifne de 1820 à 1827, Officier de la Légion d'honneur, mort le 3 Novembre 1843; avait époufé, le 14 Juillet 1802, Jean-Baptifte-Marie-Louife DE LAMETH, morte le 13 Avril 1869, fille de Charles-François-Malo, Comte DE LAMETH, Général de divifion, Député, Chevalier de Malte, de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & de Marie-Anne PICOT. De ce mariage naquirent :

1. SCIPION-LOUIS-AUGUSTIN-JEAN-MARIE de Nicolay, qui fuit.
2. CLÉMENCE-CAROLINE-FÉLICITÉ-OCTAVIE-MARIE de Nicolay, née à Paris le 28 Mai 1804, époufa, le 1er Mai 1823, Eugène-Claude MARQUET, Vicomte de Montbreton, né à Paris le 21 Juin 1792, mort le 9 Mars 1860, qui fut Gentilhomme de la Chambre de S. M. Charles X, Chevalier de la Légion d'honneur, fils de Louis MARQUET, Comte de Montbreton, & d'Angélique WALLON.
3. CLÉMENCE-MARIE-ALEXANDRINE de Nicolay, née à Paris le 24 Octobre 1815, morte en Février 1876. Elle avait époufé, le 8 Février 1838, Adalbert-Louis-Raoul, Vicomte DE LÉAUTAUD-DONINE, né à Avignon le 1er Février 1812, mort le 12 Avril 1882, ancien Page de S. M. Charles X, ancien Sous-préfet, Chevalier de la Légion d'honneur, fils de Louis-Augufte-Marie-Xavier, Comte DE LÉAUTAUD-DONINE, Maréchal de camp, & d'Agricole-Julie-Joféphine-Gabrielle DE PERTHUIS DE MONTFAUCON.

XVIII. DEGRÉ.

SCIPION-LOUIS-AUGUSTIN-JEAN-MARIE, Marquis de Nicolay, né à Ofny le 1er Avril 1809, Page de S. M. Charles X, puis Officier de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, mort le 16 Janvier 1877; avait époufé, le 12 Février 1831, Charlotte-Aimée-Amélie HÉBERT DE BEAUVOIR, née le 31 Août 1812, fille de Charles-Mathieu-Hippolyte HÉBERT, Marquis de Beauvoir, & de Rofe-Défirée-Ambroifine-Bonaventure DE GUEUTTEVILLE. De ce mariage font iffus :

1. SCIPION-CHARLES-MARIE-EUGÈNE de Nicolay, qui fuit.

2. Louise-Marie-Charlotte de Nicolay, née à Paris le 11 Avril 1832, époufa, le 25 Octobre 1855, Louis-Gaëtan de Burgues, Vicomte de Miffieffy, né le 19 Janvier 1820, Maître des requêtes au Confeil d'État, fils de Jofeph-Marie de Burgues, Comte de Miffieffy, & d'Anne-Marie-Emma du Pont. Morte le 5 Août 1860.

XIX. DEGRÉ.

Scipion-Charles-Marie-Eugène, Marquis de Nicolay, né à Paris le 7 Décembre 1838, ancien Officier au régiment des Chaffeurs de la Garde (cavalerie), marié, le 28 Septembre 1871, à Albertine-Sufanne de Turenne d'Aynac, fille de Guftave-Edmond-Jofeph-Romuald, Marquis de Turenne d'Aynac, & de Jeanne-Adélaïde-Louife de la Tour-du-Pin de la Charce. De ce mariage :

1. Marie-Joseph-Élisabeth-Albert-Scipion de Nicolay, né le 13 Octobre 1875.
2. Marie-Josèphe-Charlotte-Louise de Nicolay, née le 1er Août 1872.



BRANCHE DE GOUSSAINVILLE (a).

Avant de préfenter la fuite de la filiation de cette branche, il eft néceffaire de compléter les articles donnés par d'Hozier, pp. 893 & 896 du Ve Regiftre, fur les perfonnages qui moururent après 1764, date de la publication de ce volume.

XIV. DEGRÉ.

Marie-Charlotte-Élisabeth de Nicolay, fille de Nicolas Nicolay, Marquis de Prefles, mariée en fecondes noces à Louis de Rochechouart, Duc de Mortemart, Premier Gentilhomme de la Chambre, devint veuve le 31 Juillet 1746, & mourut à Paris le 5 Mars 1784.



Antoine-Chrétien de Nicolay, né à Paris le 2 Novembre 1712, reçu Chevalier de Malte de minorité par bref du 4 Février 1713, & appelé d'abord *le Chevalier*, puis (à partir de 1763) *le Comte de Nicolay*, entra, comme Cornette, dans le régiment des dragons de fon frère aîné, le 18 Mars 1729, alla enfuite faire deux caravanes à Malte & y reçut la première tonfure le 18 Août 1730; revint en France, ayant été appelé, le 28 Juin 1731, au commandement des dragons de Nicolay, & devint, à la mort de fon père, Seigneur de Villebourg, de la Noiraye, du Grand-Perray, du fief de Mondan-la-Varenne, &c. Le relevé officiel de fes campagnes fe trouve dans l'article Nicolay du *Dictionnaire de la Nobleffe* de la Chenaye-Desbois. Il fut fait Brigadier le 1er Janvier 1740, Maréchal de camp le 2 Mai 1744, Lieutenant général en 1748, Gouverneur de la citadelle de Marfeille en 1756, Commandant en fecond de la province de Hainaut en 1760, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis en 1763, lorfqu'il quitta l'Ordre de Malte pour fe marier, Maréchal de France dans la promotion du 24 Mars 1775, &, le 11 Juin fuivant, il eut l'honneur de porter la main de juftice au facre du Roi

(a) Notice communiquée par M. le Marquis de Nicolay, avec toutes réferves pour ce qui concerne les cinq premiers degrés de la généalogie établie dans le Ve Regiftre de d'Hozier.

Louis XVI. Il mourut à Paris le 10 Mars 1777, & voulut être enterré ſans diſtribution de billets ni invitations, & de la manière la plus modeſte, dans le cimetière de la paroiſſe Saint-Sulpice.

Il avait épouſé, le 14 Novembre 1763, Marie-Angélique-Hyacinthe Ralet de Chalet, veuve en premières noces de Claude-Barthélemy de Bonnefons, & en ſecondes de Anne Errard, Marquis d'Avaugour. La Maréchale de Nicolay fut préſentée à la Cour le 21 Janvier 1776, eut une penſion de douze mille livres à la mort de ſon mari, & mourut à Évreux le 24 Ventôſe An V (14 Mars 1797), chez la Marquiſe de Laage, fille iſſue de ſon premier mariage. Elle n'eut point d'enfants du ſecond, ni du troiſième.

Aymard-François-Chrétien-Michel de Nicolay, nommé à l'évêché de Verdun le 21 Avril 1754 & ſacré le 16 Juin, fut pourvu, le 2 Novembre 1766, de la charge de Premier Aumônier de la Dauphine en ſurvivance du Cardinal de Luynes, & mourut à Verdun le 9 Décembre 1769.

Marie-Élisabeth de Nicolay, mariée en 1723 au Comte de la Chastre & veuve le 29 Juin 1734, releva, après la mort de ſon mari, au profit de ſon fils & d'elle-même, le titre de Marquis de la Chaſtre, & mourut à Paris le 18 Septembre 1771.



SUITE DE LA FILIATION.

XIV. DEGRÉ.

Aymard-Jean de Nicolay, Marquis de Gouſſainville, Seigneur d'Oſny, &c., Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Paris, obtint la ſurvivance de cette charge pour ſon ſecond fils le 26 Avril 1768, réſigna ſes fonctions le 13 Septembre 1773, & eut des Lettres d'honoraire le 22 Février 1775. Il mourut à Paris le 25 Mars 1785, étant veuf de Madeleine-Charlotte-Guillelmine-Léonine de Vintimille du Luc depuis le 13 Août 1767, & ayant eu de cette alliance :

1. Aymard-Charles, Marquis de Nicolay, Chevalier de Malte de minorité, né le 9 Septembre 1734, mort le 29 Décembre 1754.
2. Aymard-Charles-François de Nicolay, qui ſuit.
3. Aymard-Claude de Nicolay, Seigneur de Sèvres, né le 5 Août 1738, reçu Chevalier de Malte de minorité le 16 Octobre ſuivant, nommé Chanoine-diacre de l'égliſe Notre-Dame de Paris en 1758, reçu Avocat en Parlement le 26 Juillet 1759 & Conſeiller le 19 Août ſuivant, ordonné Prêtre le 7 Avril 1764, nommé Vicaire général de ſon oncle l'Évêque de Verdun le 27 Mars 1766, Abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte le 3 Août ſuivant, Évêque de Béziers le 4 Août 1771 (étant alors Grand Vicaire de l'Archevêque de Reims); eut l'honneur de préſenter au Roi Louis XVI, le 10 Septembre 1776, le cahier des États de Languedoc; émigra le 4 Septembre 1792, & s'établit à Florence en 1796. Il ne conſentit à envoyer au Pape ſa démiſſion de l'évêché de Béziers que le 2 Octobre 1805, rentra en France au mois de Juillet 1814, & mourut à Paris le 23 Janvier 1815.
4. Aymard-Marie-Edme de Nicolay, Marquis de Gouſſainville, né le 6 Juin 1744 & mort le 13 Septembre 1760.
5. Aymard-Charles-Marie de Nicolay, qui ſuivra après ſon frère aîné.
6. Aymard-Pierre-Georges, titré *Chevalier*, puis *Marquis de Nicolay de Gouſ-*

ſainville, Seigneur d'Ivors, né le 23 Avril 1752, reçu le 20 Avril 1768 dans la ſeconde compagnie des mouſquetaires du Roi, nommé Capitaine de dragons en 1772, Conſeiller d'ambaſſade à la Cour de Suède le 5 Juin 1772 & Colonel en ſecond du régiment de Brie-infanterie le 3 Juin 1779, admis aux honneurs de la Cour le 12 Mars 1781, nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis le 23 Avril 1786, appelé le 10 Mars 1788 au commandement du régiment d'Angoumois, & retraité avec le grade de Maréchal de camp le 1er Mars 1791, émigra alors en Allemagne, mais rentra en France dès 1800. Le gouvernement de la Reſtauration le nomma Maréchal de camp honoraire le 21 Décembre 1814, puis Lieutenant général honoraire le 16 Avril 1816. Il avait épouſé, par contrat paſſé le 8 Novembre 1800 à Paris, Marie-Louiſe-Charlotte DE CUSTINE, veuve en premières noces du Comte D'ABZAC DE LA DOUZE, & était devenu veuf le 23 Mars 1803, ſans avoir eu d'enfants de cette alliance. Il mourut à Paris le 15 Mars 1824.

7. MADELEINE-ÉLISABETH de Nicolay, née le 28 Janvier 1736, morte le 14 Janvier 1751 au couvent de Sainte-Marie de Saint-Denis.
8. JEANNE-AYMARDINE de Nicolay, née le 23 Juin 1740 & morte le 15 Septembre 1756.
9. AYMARDINE-GENEVIÈVE-ANTOINETTE de Nicolay, née le 25 Mai 1741, morte le 2 Juin ſuivant.
10. AYMARDINE-MARIE-ANTOINETTE de Nicolay, née le 22 Septembre 1742, mariée le 7 Janvier 1761 à Jacques-François-Tanneguy LE VENEUR, Comte de Tillières, Maréchal de camp, devenue veuve le 24 Mai 1811, & morte à Paris le 25 Octobre 1825.
11. AYMARDINE-MARIE de Nicolay, dite *Mademoiſelle de Gouſſainville,* née le 12 Juin 1750 & morte le 15 Avril 1757, au couvent de Saint-Denis.

XV. DEGRÉ.

AYMARD-CHARLES-FRANÇOIS de Nicolay, né à Paris le 23 Avril 1737, dit *le Marquis de Nicolay, d'Oſny* ou *de Gouſſainville,* fit ſa première campagne, comme Aide de camp du Chevalier de Nicolay, en 1757, puis fut nommé Capitaine au régiment de dragons d'Apchon le 14 Mars 1758, & devint, le 20 Février 1761, Meſtre de camp du même régiment, qui prit le nom de Nicolay. Il avait été chargé, en 1759, par le Maréchal de Broglie, d'apporter à la Cour les drapeaux pris par le régiment d'Apchon, & s'était diſtingué pluſieurs fois, ſous les ordres du même général, dans les campagnes de 1760 & 1761. Ses ſervices furent récompenſés, en 1763, par la croix de Saint-Louis & le titre de Colonel-Lieutenant de la Légion royale; mais il quitta ce poſte le 27 Novembre de la même année pour conclure ſon mariage (10 Avril 1764) avec Marie-Catherine LÉVESQUE DE GRAVELLE, Dame d'Elbeuf, de Montréal, &c., veuve d'Alexandre-Jacques-Pierre LE GENDRE, Marquis de Collande, Brigadier des armées du Roi, & fille de Michel-Philippe LÉVESQUE, Seigneur de Guignonville & de Saint-Félix, Conſeiller au Parlement de Paris, & de Marie-Barthélemie THOYNARD. Il n'y eut point d'enfants de ce mariage, & Mme de Nicolay, s'étant ſéparée de ſon mari, reprit le nom de Collande. Elle vivait encore en 1815.

Le Marquis de Nicolay fut appelé par le Chancelier Maupeou à l'une des charges de Préſident à mortier du Parlement qui ouvrit ſes ſéances le 15 Avril 1771; puis fut fait Préſident au Grand Conſeil le 12 Novembre 1774, & fut revêtu de la première préſidence le 12 Novembre 1776. Il obtint, le 24 Mai 1778, les entrées à

Marly, comme les avaient eues déjà ſon grand-père, ſon père & ſon frère cadet le Premier Préſident de la Chambre des Comptes. Il ſe démit de la première préſidence en 1788, teſta le 1er Septembre 1792, avec codicille du 17 Avril 1793, ſollicita, lors du procès de la Reine Marie-Antoinette, l'honneur de la défendre devant le Tribunal révolutionnaire, fut lui-même traduit devant ce Tribunal pour conſpiration par diſcours, propos, écrits & démarches contre la Repréſentation nationale & les autorités conſtituées, & périt ſur l'échafaud de la place de la Révolution, le 9 Floréal An II (28 Avril 1794), en compagnie de trente-deux autres condamnés, parmi leſquels étaient l'Amiral d'Eſtaing, le Duc de Villeroy, le Comte de la Tour-du-Pin, ancien Miniſtre de la Guerre, & MM. Thiroux de Croſne & Angran d'Alleray, Lieutenant de police & Lieutenant civil de Paris.

Il laiſſait deux enfants naturels, un fils & une fille, connus ſous le nom de M. & Mlle d'Oſny.



XV. DEGRÉ.

Aymard-Charles-Marie de Nicolay, dit *M. de Villebourg*, puis le *Marquis de Gouſſainville*, Seigneur de Preſles, Ivors, Oſny, Courances, &c., né à Paris le 14 Août 1747, fut pourvu d'une charge de Conſeiller au Parlement de Paris le 31 Décembre 1766, puis devint Premier Préſident de la Chambre des Comptes en ſurvivance de ſon père le 20 Avril 1708, & prit poſſeſſion de cette charge le 17 Septembre 1773. Il ſiégea en 1787 & 1788 aux Aſſemblées des Notables, & fut choiſi en 1789, par la Nobleſſe de Paris, pour être Député aux États généraux, mais refuſa d'accepter ce mandat. Élu membre de l'Académie françaiſe le 18 Décembre 1788, il fut nommé, par le Roi Louis XVI, le 29 Mai 1789, Chancelier de ſes Ordres, ſur preuves reçues par le Duc d'Harcourt & le Comte du Luc.

La Chambre des Comptes fut ſupprimée par les lois des 25 Août & 29 Septembre 1791. M. de Nicolay était le neuvième, de père en fils, qui poſſédait la première préſidence. Il n'émigra point, mais fut arrêté le 12 Novembre 1793 & conduit à la priſon du Luxembourg, jugé par le Tribunal révolutionnaire le 7 Juillet 1794, & exécuté le même jour, ſur la place du Trône, en compagnie du vénérable Abbé de Fénelon, le « père des Savoyards », du Comte & de la Comteſſe de Boiſgelin, du Comte de la Tour-du-Pin-Chambly, du Duc de Geſvres, du Prince d'Hénin, du Préſident Perrot & ſon fils, &c.

Il avait épouſé, le 27 Avril 1768, Philippine-Léontine Potier de Novion, née à Paris le 26 Novembre 1748, fille d'André Potier de Novion, Marquis de Grignon, Préſident au Parlement de Paris, & de Marie-Philippe Taschereau de Baudry; qui mourut à Paris le 10 Mai 1820, & dont il avait eu :

1. Aymard-Marie-Léon de Nicolay, né à Paris le 10 Juillet 1770, condamné par le Tribunal révolutionnaire & exécuté le 9 Juillet 1794, deux jours après ſon père, avec quarante-ſept autres accuſés, parmi leſquels étaient le Maréchal de Levis, Mmes de Bérenger & du Luc, M. d'Ornano, toute la famille Tardieu de Maleiſſye, M. & Mme d'Arbouville, &c.
2. Aymard-André-Louis-Auguste de Nicolay, né le 11 Janvier 1775, & mort le 17 Février 1776.
3. Aymard-François-Marie-Chrétien de Nicolay, qui ſuit.
4. Aymard-Jean-Tanneguy-Raymond de Nicolay, auteur d'un rameau qui viendra plus loin.

5. AYMARD-CHARLES-MARIE-THÉODORE de Nicolay, auteur d'un fecond rameau qui viendra après le précédent.
6. AYMARDINE-MARIE-LÉONTINE de Nicolay, née à Paris le 23 Mai 1772, mariée, le 9 Avril 1799, à Bernard-Charles-Louis-Victor DE LOSTANGES-BÉDUER, & morte à Gaillac le 23 Septembre 1806. M. de Loftanges devint Chambellan de l'Empereur, Baron, puis Comte de l'Empire, Officier d'état-major, grand dignitaire de l'Ordre royal des Deux-Siciles, chevalier de l'Ordre de Weftphalie, & mourut à Paris le 3 Avril 1812.
7. AYMARDINE-AGLAÉ-LOUISE-GABRIELLE de Nicolay, née à Paris le 8 Novembre 1773, mariée le 17 Fructidor An VIII (4 Septembre 1800) à Maurice-Jean, Marquis DE VILLENEUVE-ARIFAT, & morte à Touloufe le 7 Mars 1852.

XVI. DEGRÉ.

AYMARD-FRANÇOIS-MARIE-CHRÉTIEN (*dit* CHRISTIAN) de Nicolay, né à Paris le 23 Août 1777, reçu Chevalier de Malte de minorité le 4 Avril 1780, devint Chambellan de l'Empereur Napoléon Ier le 21 Décembre 1809, & Comte de l'Empire le 15 Août 1810, remplit en Mars 1811 une miffion extraordinaire à Vienne, où il reçut le cordon de Commandeur de l'Ordre de Léopold, fut créé Chevalier de la Légion d'honneur le 30 Juin de la même année, puis envoyé comme Miniftre plénipotentiaire près la Cour de Bade le 5 Décembre 1811, & reçut, le 3 Avril 1813, la grand'croix de l'Ordre impérial de la Réunion. Pendant les Cent-Jours, le Comte de Nicolay reprit fon fervice de Chambellan, & fut créé Pair de France (2 Juin 1815). Il fit les fonctions de Maire de Bercy de 1821 à 1830, fut appelé de nouveau à la Pairie le 11 Octobre 1832, fut promu Officier de la Légion d'honneur le 30 Mai 1837, & mourut le 14 Janvier 1839. Il avait époufé en premières noces, le 14 Février 1801, Alexandrine-Charlotte-Marie DE MALON DE BERCY, fille de Maximilien-Emmanuel-Charles DE MALON, Marquis de Bercy, Capitaine-Colonel des gardes de la porte de M. le Comte d'Artois, & de Catherine-Marie DE SIMIANE D'ESPARRON; qui mourut le 29 Novembre 1808; & s'était remarié, le 29 Janvier 1814, à Mme HESS, née Urfule-Eugénie MAURY, Dame du Palais de la Grande-Ducheffe de Bade; qui mourut à Paris le 7 Mai 1852.

Du premier lit étaient nés :

1. AYMARD-CHARLES-LÉON, qui fuit.
2. AYMARD-CHARLES-THÉODORE-GABRIEL, Comte de Nicolay, né à Paris le 22 Mars 1808, titré *Marquis de Bercy* par fubftitution de fon oncle maternel (14 Juin 1808), & mort à Paris le 12 Décembre 1878, fans alliance.
3. AYMARDINE-LOUISE-GEORGINE-CHRISTINE de Nicolay, née à Paris le 31 Août 1803, mariée, le 25 Mai 1824, à Alphonfe-Louis-Auguftin-Marie-Anne-Joachim-Victor-Amédée-Antonin PAGÈZE, Marquis de Saint-Lieux, & morte à Bercy, le 18 Octobre 1830. M. de Saint-Lieux eft mort à Touloufe au mois de Novembre 1857.
4. AYMARDINE-MARIE-ANGÉLIQUE-LÉONTINE de Nicolay, née à Paris le 2 Octobre 1805, mariée, le 20 Mars 1827, à Anne-Charles-Parfait CHAPT, Marquis de Raftignac, Général-major au fervice de la Ruffie, Maréchal de camp fous la Reftauration, Infpecteur général d'infanterie, Gentilhomme de la Chambre, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis, Grand-Croix de Saint-Ferdinand d'Efpagne, Chevalier des Ordres de Saint-Georges, Saint-Wladimir & Sainte-Anne de Ruffie, &c., mort le 6 Février 1858.

Du fecond lit :

5. Aymardine-Élisabeth-Charlotte-Stéphanie de Nicolay, née à Paris le 24 Mars 1815, mariée, le 21 Août 1834, à Jean-Baptiſte-Frédéric, Comte da Porto, veuve le 22 Juillet 1854.
6. Aymardine-Caroline-Adrienne-Léonie de Nicolay, née à Bercy le 21 Août 1818, mariée, le 24 Novembre 1836, à Gaſton-Louis-Joſeph, Comte Ogier d'Ivry, Conſeiller Maître à la Cour des Comptes, Officier de la Légion d'honneur. La Comteſſe Ogier eſt morte à Paris le 15 Avril 1870, & le Comte Ogier, à Paſſay, le 12 Septembre 1880.

XVII. DEGRÉ.

Aymard-Charles-Léon, Marquis de Nicolay, né le 28 Décembre 1801 (7 Nivôſe An X), à Paris, marié, le 20 Octobre 1831, à Marie-Louiſe-Laurence Eblé, fille de Jean-Baptiſte Eblé, Comte de l'Empire, Général de diviſion & Premier Inſpecteur général de l'artillerie, ancien Miniſtre du Roi de Weſtphalie, Grand Officier de la Légion d'honneur, &c., & de Édeline-Louiſe-Hélène Fréteau de Pény. Devenu veuf le 27 Janvier 1859, le Marquis de Nicolay eſt mort à Paris le 22 Mai 1873, & a été enterré le 26 dans le cimetière de l'Oratoire de Picpus, où eſt, depuis 1839, le tombeau des héritiers des trois Nicolay exécutés révolutionnairement en 1794.

Le Marquis de Nicolay avait eu deux enfants :

1. Aymard-Louis-Marie-Charles, qui ſuit.
2. Aymardine-Marie-Gabrielle-Alexandrine de Nicolay, née à Paris le 15 Juillet 1836, mariée, le 19 Mars 1857, à Félix-Théodule des Granges, Comte de Grammont, Officier de cavalerie.

XVIII. DEGRÉ.

Aymard-Louis-Marie-Charles, Marquis de Nicolay, né à Paris le 16 Octobre 1832, marié, le 22 Février 1862, à Alexandrine-Henriette-Marie-Marthe de Bonneval, fille de Joſeph-Armand, Comte de Bonneval, & d'Anaſtaſie-Louiſe-Charlotte de la Panouse, dont :

1. Aymardine-Marie-Anastasie-Laurence de Nicolay, née le 18 Novembre 1868.
2. Marie-Josèphe-Léontine-Aymardine de Nicolay, née le 22 Novembre 1873.



PREMIER RAMEAU.

XVI. DEGRÉ.

Aymard-Jean-Tanneguy-Raymond, Comte de Nicolay, né à Paris le 24 Janvier 1781, Membre du Collége électoral du département de l'Aiſne ſous l'Empire, créé Baron par décret du 20 Avril 1812, épouſa, le 14 Avril 1806, Marie-Charlotte de Murat, fille de Louis, Marquis de Murat, & de Anne-Marie de Montsaulnin. Il mourut à Paris le 25 Mars 1842, & Mme de Nicolay le 8 Juillet 1844. Ils avaient eu pour enfants :

1. Aymard-Marie-Roger, né à Paris en 1807, mort à Verſailles le 16 Août 1826.
2. Aymard-Marie-Christian, qui ſuit.

3. Aymardine-Françoise-Philippine, née en 1808, morte, au château de Montfort-le-Rotrou, le 18 Novembre 1821.

XVII. DEGRÉ.

Aymard-Marie-Christian, Marquis de Nicolay, né le 4 Septembre 1810, Membre du Confeil général de la Sarthe & Maire de Montfort-le-Rotrou, marié, le 14 Décembre 1837, à Adélaïde-Hyacinthe de Fougières, fille de Louis-Jofeph, Comte de Fougières, Premier Maître d'hôtel de Monfieur, &c., & de Adélaïde-Jeanne Hocquart de Montfermeil. M. de Nicolay fut fait Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand par le Pape Pie IX en 1863, & mourut, au château de Fougières, le 30 Juin 1880. Il avait eu pour enfants :

1. Aymard-Jean-Roger, Comte de Nicolay, né à Paris le 2 Février 1841.
2. Aymard-Charles-Maurice de Nicolay, né à Paris le 19 Avril 1845, mort, au château de Fougières, le 27 Septembre 1874.
3. Aymard-Marie-Antoine, Comte de Nicolay, né à Paris le 27 Janvier 1847, Secrétaire d'ambaffade, marié, le 9 Juillet 1879, à Marie-Caroline de Vogüé, dont :
   I. Aymard-Marie-Jean de Nicolay, né le 29 Avril 1880.
   II. Marguerite-Marie-Aymardine de Nicolay, née le 1er Février 1882.
4. Adélaïde-Jeanne-Aymardine de Nicolay, née à Paris le 25 Janvier 1839, mariée, le 27 Janvier 1858, à Louis-Anne-Paul de Durfort-Civrac, Comte de Lorge ; veuve le 21 Juin 1872, & morte à Paris le 9 Février 1882.



DEUXIÈME RAMEAU.

XVI. DEGRÉ.

Aymard-Charles-Marie-Théodore de Nicolay, né à Paris le 31 Juillet 1782, créé Pair de France le 17 Août 1815 & Marquis le 31 Août 1817, Membre du Confeil d'infpection & de perfectionnement de l'École polytechnique de 1816 à 1820, Chevalier de la Légion d'honneur, époufa, le 17 Avril 1809, Auguftine-Adèle-Charlotte de Levis, fille de Gafton-Pierre-Marc, Duc de Levis, Capitaine des gardes du corps de Monfieur, Pair de France, Miniftre d'État, Chevalier des Ordres, Membre de l'Académie françaife, &c., & de Pauline-Françoife-de-Paule Charpentier d'Ennery.

Le Marquis de Nicolay ceffa de fiéger à la Chambre des Pairs après la Révolution de 1830 & fe retira en Suiffe. Il devint veuf le 18 Août 1848, & mourut à Genève le 7 Juin 1871. Il avait eu dix enfants :

1. Aymard-Marie-Charles-Gaston de Nicolay, né à Paris le 6 Juillet 1812, héritier actuel du titre de Marquis de ce rameau.
2. Aymard-Marie-Louis-Victor de Nicolay, né le 31 Mai 1814, mort le 13 Décembre 1822.
3. Aymard-Marie-Gabriel-Raymond, Comte de Nicolay, né à Paris le 15 Juin 1818, marié : 1° le 25 Juin 1849, à Marie-Cécile-Adrienne de Noailles, morte à Palma-Nova le 1er Janvier 1855 ; 2° le 25 Août 1859, à Raymonde-Marie-Caroline d'Andigné de la Chasse. Il a pour enfants :
   Du premier lit :

Marie-Thérèse-Henriette-Raymonde-Aymardine de Nicolay, née le 2 Mars 1851, mariée, le 1er Mai 1872, à Marie-Fernand, Vicomte de Rougé.

Du second lit :

I. Paul-Marie-Aymard-Anne-Joseph de Nicolay, né le 19 Février 1861, mort le 5 Mars 1880.

II. Charles-Marie-Aymard de Nicolay, né le 23 Mai 1862.

III. Raymonde-Marie-Aymardine-Amélie de Nicolay, née le 16 Juin 1864.

4. Aymard-Marie-Louis-de-Gonzague-Charles, Comte de Nicolay, né à Paris le 29 Janvier 1828, ancien Officier au fervice du Duc de Parme, marié, le 21 Août 1858, à Amélie-Marie-Ghiflaine de Beauffort, dont :

I. Aymard-Marie-Ghislain-Louis-Augustin-Amédée-Henri de Nicolay, né le 27 Mai 1859, mort à Cannes le 26 Mars 1877.

II. Aymard-Marie-Ghislain-Jean de Nicolay, né le 21 Avril 1860, entré dans la Compagnie de Jéfus en 1881.

III. Aymard-Marie-Ghislain-Gaston-Théodore de Nicolay, né le 26 Septembre 1866.

IV. Aymardine-Marie-Ghislaine-Gabrielle-Augustine de Nicolay, née le 18 Juin 1861, morte le 28 Juillet 1862.

V. Aymardine-Marie-Ghislaine-Élisabeth de Nicolay, née le 16 Juillet 1862.

VI. Aymardine-Louise-Raymonde-Ghislaine-Marie de Nicolay, née le 22 Janvier 1876.

5. Aymard-Marie-Barthélemy-Joseph de Nicolay, né en Suiffe le 10 Juillet 1832, Officier au fervice du Roi de Naples de 1851 à 1855.

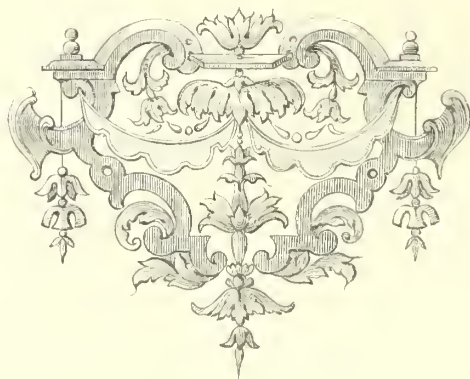
6. Aymardine-Marie-Gabrielle-Léontine de Nicolay, née à Paris le 15 Février 1810, Religieufe du Sacré-Cœur.

7. Aymardine-Marie-Pauline de Nicolay, née à Paris le 16 Février 1811, Religieufe du Sacré-Cœur, morte à Jérufalem le 9 Juin 1868.

8. Aymardine-Marie de Nicolay, née à Paris le 1er Mai 1820, Religieufe du Sacré-Cœur.

9. Aymardine-Marie-Thérèse de Nicolay, née à Paris le 29 Juillet 1823, morte au château de Courances (Seine-&-Oife) le 24 Juin 1824.

10. Aymardine-Marie-Jeanne de Nicolay, née à Paris le 14 Mars 1825.



NOËL DES VERGERS,

Anciens Seigneurs de Feuguerolles, de Plainville, de Vallenay, de Dampierre, de la Vautrie, de la Courvée, en partie de Courtelon, du Plessy-Puiseaux, & de plusieurs fiefs dépendants des terres & seigneuries d'Auxon, Vert, Roncenay, Cosdon, la Couldre, Eaux, Puiseaux, les Bordes, les Chesnes-Millot, &c.; des Vergers, d'Ancy le Serveux, &c.

EN NORMANDIE, EN BRETAGNE ET EN CHAMPAGNE.



D'Azur au Lion d'argent, armé & lampassé de gueules, la queue fourchée, surmonté de trois Étoiles d'Argent. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Licornes.* DEVISE : Melius pati quam flectere, & Omnia pro bono.

La Famille Noël, de très ancienne extraction, est originaire de Normandie. Elle doit sa noblesse à la bravoure de ses membres sur les champs de bataille aux époques les plus critiques de l'histoire nationale, à partir de la fin du XIV[e] siècle. D'autres membres se sont ensuite distingués dans la Magistrature, dans le Barreau & dans la haute érudition.

La filiation non interrompue remonte à JEAN NOËL, qui suit.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN NOËL, Écuyer, Seigneur de Feuguerolles, de Plainville & de Vallenay, fut anobli par Lettres patentes du Roi Charles VI, données en 1415, en récompense de ses services militaires dans les guerres faites pour l'expulsion des Anglais, & il fut tué à la bataille d'Azincourt, le 25 Octobre 1415 (*a*). Il eut trois fils qui furent nourris en garde noble :

1. PERRIN, qui suit.
2 & 3. SIMON & ANTOINE.

II. DEGRÉ.

PERRIN NOËL, Écuyer, Homme d'armes, eut pour fils :

III. DEGRÉ.

THOMAS NOËL, Écuyer, Homme d'armes, père de :

(*a*) Ancienne généalogie manuscrite.

IV. DEGRÉ.

Samson Noël, Écuyer, Homme d'armes, père de :

V. DEGRÉ.

Marin Noël, Écuyer, Premier Valet de Chambre du Roi Henri III qui lui donna des lettres de confirmation de nobleſſe en date du 16 Avril 1583 (enregiſtrées en la Chambre des comptes du Parlement de Rouen le 4 Février 1584). Il mourut le 4 Septembre 1640, étant alors Premier Huiſſier du Cabinet du Roi & Porte-manteau ordinaire de la Reine Catherine de Médicis. De ſon mariage avec Demoiſelle Marguerite Faulconier, qu'il avait épouſée en 1602, il eut ſept enfants (*a*) :

1. Claude Noël, Écuyer, Seigneur de Dampierre, né à Gland (Yonne) le 9 Octobre 1603, Premier Huiſſier du Cabinet du Roi & Commiſſaire des guerres, décédé le 10 Janvier 1651. De ſon mariage avec Jeanne du Tartre, il eut quatre enfants :
   - I. Sébastien Noël, Écuyer, Seigneur de Dampierre, né à Gland le 13 Mai 1643, l'un des deux cents Chevau-légers de la Garde du Roi; marié, le 7 Novembre 1669, avec Demoiſelle Barbe de Nivert, Dame de Mardelain; ſans poſtérité.
   - II. Nicolas Noël, Écuyer, Seigneur de Dampierre, né à Gland le 9 Janvier 1651, auſſi l'un des deux cents Chevau-légers de la Garde du Roi; décédé en 1694, ſans poſtérité.
   - III. Marie-Antoinette Noël de Dampierre, née le 13 Octobre 1635, mariée à Meſſire Charles de Gamaches, Chevalier, Marquis de Coudron & de Saint-Germain-des-Bois (*b*). Par ſon teſtament du 2 Juin 1680, elle légua la terre de Dampierre à MM. Noël, de Tonnerre.
   - IV. Anne-Marguerite Noël, née à Gland le 13 Juin 1639.
2. & 3. Edme & André Noël, frères jumeaux, nés le 8 Juillet 1610, morts en bas âge.
4. Marin Noël, Écuyer, né à Gland le 5 Avril 1612, Gendarme d'ordonnance de la compagnie de Monſieur, frère unique du Roi. De ſon mariage avec Demoiſelle Claude de Saint-Étienne, il n'eut qu'un fils : François, né à Gland le 27 Juillet 1664, mort en Février 1665.
5. Jean Noël, qui ſuit.
6. Catherine Noël, née à Gland le 8 Octobre 1605, mariée avec Jean Carre.
7. Marie-Marguerite Noël, née à Gland le 27 Janvier 1614, mariée : 1° avec Meſſire Jean d'Abricardot; 2° le 1[er] Février 1646, avec Meſſire François de Saint-Étienne, Chevalier, Seigneur de la Chapelle-Sennevoy, Lieutenant-Colonel du régiment du Roi-cavalerie.

VI. DEGRÉ.

Jean Noël, Écuyer, né à Gland le 5 Janvier 1621, épouſa, à Tonnerre, par contrat du 14 Mars 1642, Demoiſelle Marie Guyot. Ils décédèrent, à un jour d'inter-

(*a*) Une branche eſt reſtée en Normandie, où elle était encore repréſentée à la fin du XVII[e] ſiècle, en la perſonne de Lanfran Noël, Écuyer, Sieur de la Vautrie, qui fit enregiſtrer les armoiries de la famille dans l'*Armorial général de France* (élection de Caen), dreſſé par Charles-René d'Hozier, en vertu de l'édit de 1696. Nous ne connaiſſons ni le point de rattache de cette branche à la ſouche commune, ni ſes deſtinées ultérieures.

(*b*) P. Anſelme, *Hiſtoire de la Maiſon de France & des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 694. Il eſt ainſi qualifié dans l'arrêt du Conſeil d'État de 1789, dont il ſera parlé plus loin.

valle, les 24 & 25 Août 1661, & la fortune de leurs enfants mineurs fut diſſipée par des tuteurs infidèles, qui même, aux termes de la maintenue du Conſeil d'État du 14 Mars 1789, « leur laiſſèrent ignorer leur extraction ». Les enfants de Jean Noël furent :

1. Marin Noël, qui ſuit, auteur de la branche aînée actuellement éteinte.
2 & 3. Claude & Jacques Noël, frères jumeaux, nés à Gland le 25 Mars 1645, morts en bas âge.
4. Jean Noël, auteur de la ſeconde branche, actuellement éteinte & qui ſera rapportée plus loin.
5. Étienne Noël, né à Gland le 25 Octobre 1654, mort en bas âge.
6. Pierre Noël, auteur de la troiſième branche, rapportée à la ſuite de la ſeconde.
7. Dominique Noël, né à Gland le 12 Août 1658, Chartreux, mort à la Chartreuſe de Paris.
8. Marie Noël, née à Gland le 18 Août 1653, mariée avec Meſſire Guillaume Courtin des Morges, Exempt des Gardes du corps de M. de Créquy, puis Garde du corps du Roi.
9. Préville Noël, morte en bas âge.

VII. DEGRÉ.

Marin Noël, Écuyer, né à Gland le 7 Mars 1643, Procureur fiſcal en la Juſtice de Gland, mort le 12 Août 1720. De ſon mariage avec Demoiſelle Edmée Millon, il eut :

1. David Noël, né à Gland le 3 Avril 1680, mort ſans poſtérité.
2. Pierre-Marin Noël, qui ſuit.
3. Jean Noël, né à Gland le 25 Mars 1687, mort le 12 Septembre ſuivant.
4. Antoine Noël, né à Gland le 28 Octobre 1688.
5. Françoise Noël, née à Gland le 20 Janvier 1693.

VIII. DEGRÉ.

Pierre-Marin Noël, Écuyer, né à Gland le 25 Octobre 1685, épouſa, par contrat du 4 Janvier 1720, Demoiſelle Marie L'Avocat, dont il n'eut qu'un fils :

IX. DEGRÉ.

Philibert Noël, Écuyer, né à Gland le 8 Août 1721, marié en 1751 avec Demoiſelle Reine de la Marre, décédé en 1792. Il n'eut qu'un fils :

Jean Noël, né à Gland le 24 Septembre 1757, mort en bas âge.



DEUXIÈME BRANCHE.

[ÉTEINTE.]

VII. DEGRÉ.

JEAN NOËL, Écuyer, né à Gland le 21 Avril 1646, mort à Tonnerre le 5 Mai 1698. Marié, par contrat du 14 Février 1677, avec Demoiselle Marguerite MIREY, il en eut :

1. JEAN NOËL, qui fuit.
2. MARIN NOËL, marié, par contrat du 13 Octobre 1736, avec Demoifelle Marie DE LA FAYE, dont il n'eut pas d'enfants.
3. JACQUES NOËL, né à Tonnerre le 5 Novembre 1683, mort le 5 Novembre 1763, fans poftérité de fon mariage avec Demoifelle Marie LE MAIRE DE SAINT-VINNEMER.
4. LOUIS NOËL, mort à l'Hôtel royal des Invalides, où il s'était retiré après de longs fervices militaires.
5. SUSANNE NOËL, époufe de Gilles LE GROS.
6. MARGUERITE NOËL.

VIII. DEGRÉ.

JEAN NOËL, Écuyer, né à Tonnerre le 2 Mars 1680, Maire royal de cette ville en 1750, Avocat en Parlement & Juge de la Juftice de Saint-Michel-fur-Tonnerre, décédé le 2 Novembre 1749. Il avait époufé, le 7 Février 1713, Demoifelle Gabrielle BEAU, dont il eut :

1. JEAN-MARIN NOËL, qui fuit.
2. JEANNE NOËL, née à Tonnerre le 31 Décembre 1718, époufe d'Edme-Claude CAMPENON, décédé le 7 Septembre 1787, Confeiller du Roi en l'élection de Tonnerre.
3. MARGUERITE NOËL, née à Tonnerre le 8 Mars 1720, mariée, le 27 Janvier 1741, à Edme-Jean-Baptifte ROLLAND, Confeiller du Roi. Elle eft décédée le 15 Septembre 1795, laiffant une fille, EDMÉE-GABRIELLE-MARIE, époufe de Meffire Edme-Jean GUYARD DES FORGES, Écuyer, l'un des deux cents Chevau-légers de la Garde du Roi.

IX. DEGRÉ.

JEAN-MARIN NOËL, Écuyer, né à Tonnerre le 3 Novembre 1715, Receveur des domaines du Roi en Flandres, mort à Lille le 14 Août 1790, fans avoir contracté d'alliance.



TROISIÈME BRANCHE.

VII. DEGRÉ.

Pierre Noël, né à Gland le 3 Septembre 1656, Chirurgien major du régiment du Roi-cavalerie, céda ses droits en la succession de Messire Edme Dupont, Chevalier, Marquis de Villiers, son cousin, à Jean & Louis Noël, ses enfants, le 10 Septembre 1736, & mourut à Tanlay le 18 Décembre 1738. Il avait épousé, par contrat du 24 Novembre 1681, Demoiselle Marie Jacquillat, dont il eut :

1. Claude Noël, Écuyer, né à Tanlay en 1682, lequel, s'étant embarqué & ayant été fait prisonnier de guerre, fut conduit à Lisbonne, où il contracta en 1721 un brillant mariage avec Demoiselle Antoinette-Marie-Franca Bitto de Barbuda, fille de Franco Bitto de Barbuda, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques le Majeur & Gouverneur du château Saint-Sébastien-sur-le-Tage. Il mourut le 20 Mai 1740, laissant de son mariage :
   - I. Placido-Franco Noël, né à Lisbonne, Élève de l'Université de Coimbre, Membre de la Compagnie de Jésus le 21 Février 1740.
   - II. Denis-Franco Noël, né à Lisbonne, Élève de l'Université de Coimbre, Membre de la Compagnie de Jésus le 8 Décembre 1740.
   - III. Marie-Antoinette-Franca.
2. Sébastien Noël, né à Tanlay en 1684, mort sans postérité.
3. François Noël, né à Tanlay le 15 Janvier 1685, mort à Paris, sans postérité.
4. Jean Noël, né à Tanlay le 19 Mai 1687, mort à Ervy le 30 Septembre 1760, avait épousé : 1° Demoiselle Marie Quieblay, dont il eut les enfants qui suivent; 2° Demoiselle Catherine de Malassis, sans enfants.
   - I. Louis Noël, né à Caen le 6 Septembre 1728, Contrôleur des Vingtièmes de la généralité de Châlons en Champagne le 6 Janvier 1766, mort à Troyes en 1800, Directeur des Impositions du département. Il avait épousé, à Saint-Florentin, le 12 Janvier 1766, Marie-Alexandrine Sallot, dont il eut :
     1. Louis-Jean-François Noël, né à Troyes le 25 Mai 1770, marié, à Saint-Florentin, en Janvier 1796, avec Demoiselle Besson.
     2. Edme-Robert-Nicolas Noël de Roncenay, né à Troyes le 20 Décembre 1771, marié à Gand avec demoiselle N... Mort à Paris en Mai 1834. Il eut une fille :
        - Juliette Noël de Roncenay, mariée, en Avril 1829, au Baron Charles-Edmond de Crespy le Prince, Capitaine à l'État-major général de la Garde royale, Chevalier de la Légion d'honneur.
   - II. Edmée Noël, née à Caen le 17 Novembre 1713, mariée à Edme-Guillaume Gauthier, Directeur des Aides à Caen.
   - III. Marie-Anne Noël, née à Caen en 1714, mariée à Jean-François Luyt, Receveur des domaines à Mortain.
5. Marin Noël, né à Tanlay en 1688, mort sans postérité.
6. Louis Noël, qui suit.
7. Charles-Henri Noël, né à Baon le 2 Novembre 1698, mort sans postérité.

VIII. DEGRÉ.

Louis Noël, Écuyer, né à Tanlay le 22 Mars 1690, Officier de panneterie chez le Roi, recueillit une portion dans la fucceffion du Marquis de Villiers, fon coufin, & mourut à Ervy le 3 Février 1769. Il avait époufé, à Dol, en Bretagne, par contrat du 19 Janvier 1741, Demoifelle Marie-Anne-Françoife Carron, dont il eut :

1 & 2. Pierre & Jean Noël, frères jumeaux, nés à Alençon le 4 Novembre 1741, morts le 19 fuivant.

3. Louis-Bonaventure-Jean-Marie, qui fuit.

4. Philibert Noël, Sieur des Vergers, né à Tanlay le 10 Mai 1747, mort à Ervy le 3 Décembre 1759.

5. Marin Noël, auteur de la branche des Vergers, rapportée plus loin.

6. Marie-Edmée Noël, née à Tonnerre le 30 Janvier 1745, morte à Tanlay le 28 Avril 1750.

7. Marie-Anne Noël, née à Tonnerre le 7 Février 1746, mariée, par contrat du 30 Juillet 1770, à Pierre-Louis Regnault du Berron, Confeiller du Roi, Premier Échevin.

8. Anne Noël, née à Tanlay le 6 Mars 1749, morte le 7 Octobre 1750.

9 & 10. Marie-Angélique & Françoise-Edmée Noël, fœurs jumelles, nées à Tanlay le 11 Avril 1750, décédées les 26 & 28 fuivants.

11. Anne-Marguerite Noël, née à Ervy-le-Chaftel le 31 Mai 1751, mariée, le 3 Mai 1772, à François Le Secq, Officier chez la Reine.

12. Suzanne-Julienne Noël, née à Ervy le 22 Septembre 172, décédée à Tonnerre le 6 Octobre 1785.

13. Hélène-Perrine Noël, née à Evry e 2 Février 1754, décédée le 21 Novembre 1757.

14. Marie-Louise Noël, née à Ervy le 11 Avril 1756, morte à Tonnerre le 2 Septembre 1785.

IX. DEGRÉ.

Louis-Bonaventure-Jean-Marie Noël, Écuyer, Sieur de la Courvée, Seigneur en partie de Courtelon & du Pleffy-Puifeaux, & de plufieurs fiefs dépendants des terres & feigneuries d'Auxon, Vert, Roncenay, Cofdon, la Couldre, Eaux, Puifeaux, les Bordes, les Chefnes-Millot, &c., né à Dol le 14 Août 1743, Bailli de la baronnie & pairie d'Ervy, Avocat en Parlement, Gentilhomme de panneterie chez le Roi & fon Confeiller-Contrôleur au grenier à fel de Tonnerre, a été maintenu dans fa nobleffe d'extraction, conjointement avec fon frère Marin Noël des Vergers, par arrêt du Confeil d'État du Roi, du 14 Mars 1789, fur productions des preuves remontant à Jean Noël, qui forme le premier degré de cette généalogie; « nonobftant, dit cet arrêt, l'omiffion de qualifications nobles commife par Pierre & Louis Noël, leur ayeul & père dont Sa Majefté les a relevés en tant que de befoin ». Le 14 Mai de la même année, il obtint de Chérin, Généalogifte des Ordres du Roi, un certificat de nobleffe tranfmiffible. Il fut incarcéré fous la Terreur comme Noble, le 22 Septembre 1793, & ne fortit de la prifon qu'après la chute de Robefpierre, le 8 Novembre 1794. Il eft décédé le 24 Avril 1829. De fon mariage avec Demoifelle Adélaïde-Louife Barrault des Mottes, qu'il avait époufée le 15 Février 1773, à Tonnerre, il eut :

1. Edme-Jean Noël de la Courvée, qui fuit.

2. Marguerite Noël de la Courvée, née à Tonnerre le 23 Mai 1774, mariée,

par contrat du 8 Mars 1793, à Meſſire Antoine-Florent DE BOURST, ancien Officier au régiment de huſſards-Lauzun, décédé à Tonnerre le 23 Septembre 1803.

X. DEGRÉ.

EDME-JEAN Noël de la Courvée, Écuyer, né à Tonnerre le 14 Avril 1777, obtint, le 12 Mai 1789, de Chérin, Généalogiſte des Ordres du Roi, un certificat de nobleſſe pour ſervir dans les troupes du Roi. De ſon mariage avec Demoiſelle Marie-Joſéphine BRÉAVOINE, qu'il avait épouſée à Paris, par contrat du 20 Décembre 1800, il eut :

1. JEAN-MARIN-CHARLES Noël de la Courvée, qui ſuit.
2. MARIA Noël de la Courvée, née à Paris le 11 Mai 1813.

XI. DEGRÉ.

JEAN-MARIE-CHARLES Noël de la Courvée, né le 14 Octobre 1801 à Paris où il eſt décédé le 12 Février 1849, avait épouſé Adélaïde CAILLIET, dont il eut un fils, qui ſuit.

XII. DEGRÉ.

MARIN-EDME Noël de la Courvée, né à Fleys le 24 Septembre 1841, marié à Eulalie-Iſabelle-Adélaïde Cordier, dont une fille :

EUGÉNIE-ADÉLAÏDE-ISABELLE Noël de la Courvée, née à Tonnerre le 26 Novembre 1868.



BRANCHE DES VERGERS.

IX. DEGRÉ.

MARIN Noël des Vergers, Écuyer, Seigneur d'Ancy le Serveux, né à Ervy le 19 Août 1759, Avocat au Parlement de Paris, a été maintenu dans ſa nobleſſe d'extraction, conjointement avec ſon frère Louis-Bonaventure-Jean-Marie, par arrêt du Conſeil d'État du Roi du 14 Mars 1789. Il exerça enſuite les fonctions de Préſident de la Chambre de Commerce de Paris, & celles de Membre du conseil d'Escompte de la Banque de France, fut élu Membre de la Chambre des députés pour l'arrondiſſement de Tonnerre en 1831, nommé Chevalier de la Légion d'honneur, & eſt décédé le 7 Août 1836. Il avait épouſé, par contrat du 7 Mai 1789, Demoiſelle Jeanne-Hélène GUYOT, décédée le 26 Avril 1825. De ce mariage ſont iſſus :

1. MARIN-CHARLES-ADOLPHE Noël des Vergers, né à Paris le 2 Novembre 1800, mort le 27 Juin 1808.
2. MARIN-JOSEPH-ADOLPHE, qui continue la filiation.
3. LOUISE-MARINE-HÉLÈNE Noël des Vergers, née à Tonnerre le 14 Mars 1790, décédée à Paris le 15 Septembre 1791.

4. Anne-Louise-Hélène Noël des Vergers, née à Paris le 14 Février 1793, mariée, le 24 Août 1813, à Simon-Martial Culhiat du Chamont, décédée à Clermont-Ferrand le 23 Novembre 1817.
5. Pauline Noël des Vergers, née à Paris le 14 Janvier 1796.

X. DEGRÉ.

Marin-Joseph-Adolphe Noël des Vergers, né à Paris le 2 Juin 1804, Orientaliſte, Épigraphiſte, Archéologue & Hiſtorien, Correſpondant de l'Inſtitut de France, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Nice le 2 Janvier 1867. Il avait épouſé en premières noces, le 4 Décembre 1823, à Tonnerre, Demoiſelle Amélie-Laure Desprez de Quincy, décédée à Paris le 17 Janvier 1828, dont il a eu :

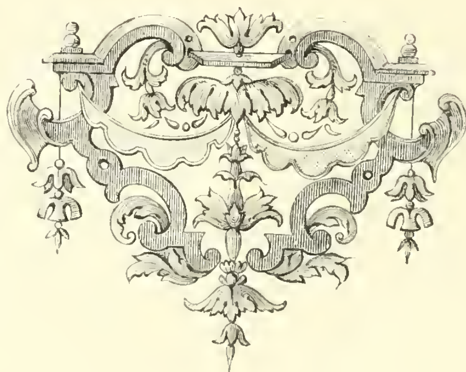
1. Louis-Marin-François Noël des Vergers, né le 9 Septembre 1824, mort le 29 Mai 1826.
2. Hélène-Laure-Françoise Noël des Vergers, ſœur jumelle du précédent, morte le 7 Janvier 1826.

De ſon mariage, contracté le 5 Mai 1838, avec Emma Firmin-Didot, fille d'Ambroiſe Firmin-Didot, Membre de l'Inſtitut, Officier de la Légion d'honneur, il a laiſſé :

1. Marin-Joseph-Gaston Noël des Vergers, qui ſuit.
2. Joséphine-Hélène Noël des Vergers, mariée, le 23 Mai 1864, à Hippolyte-Alexandre-Paul-Léonel, Comte, puis Marquis de Toulongeon, Député au Corps légiſlatif, décédé le 3 Mai 1868, ne laiſſant de cette union qu'un fils :
   André, Marquis de Toulongeon, né le 12 Juillet 1865.

XI. DEGRÉ.

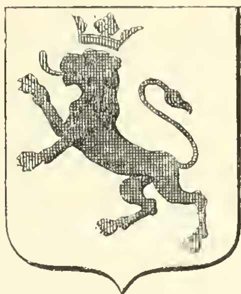
Marin-Joseph-Gaston Noël des Vergers, né à Paris le 31 Mars 1840, ancien Auditeur au Conſeil d'État, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Chef de Cabinet à la Préfecture de la Seine & au Miniſtère de l'Intérieur ſous l'Empire en 1870.



DES NOS,

Anciens Seigneurs dudit lieu, paroiſſe de Saint-Potan, près Matignon, Évêché de Saint-Brieuc; du Vaumeloiſel, du Bourgdurant, de Beauvoir, la Verdière, la Motte-Collas, du Tertre, de Vauhebert, la Planche, la Villegourais, de Tourande, la Motterouxel, Hemenard, la Tanière, la Tendraye, la Doucetière, la Gerbaudière, des Landes, la Feuillée, Pannard & Champmeſlin.

EN BRETAGNE.



D'Argent au Lion de Sable, armé, couronné & lampaſſé de Gueules. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : Marche droit! CRI DE GUERRE : Saint-Pierre des Nos!

Le premier des Nos connu figure comme témoin dans le teſtament d'un Sire de la Boëſſière, mourant à Ptolémaïs en 1165 (*a*).

GUILLAUME (*Willelmus*) des Nos figure comme témoin dans une donation faite par Pierre de Tournemine, à l'Abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, de la moitié du village de Saint-Kaeno, paroiſſe d'Erquy, en 1219 (*b*).

PREMIER DEGRÉ.

ROLAND des Nos ſe croiſa en 1248 (*c*), & épouſa en 1270 YVONNE DE TRELEVER, dont :

1. JEHAN des Nos, qui ſuit.
2 & 3. ROLAND & PIERRE des Nos (*d*), ſans poſtérité.

II. DEGRÉ.

JEHAN des Nos (*e*) épouſa en 1305 Gillette DE CHERETTE, ou mieux DE CHARETTE, héritière du Vaumeloiſel, dont :

1. ÉTIENNE des Nos, qui ſuit.
2 & 3. ROLAND & JEHAN des Nos (*f*), ſans poſtérité.

(*a*) Original en parchemin (archives de M. le Marquis de la Boëſſière).
(*b*) *Anciens Évêchés de Bretagne*, par Geſlin de Bourgogne & A. de Barthélemy, t. III, 2ᵉ partie, p. 52.
(*c*) Titre original en parchemin, relatif au paſſage de Limiſſo à Damiette, en vertu duquel ſes armes ont été miſes au Muſée de Verſailles (archives de la famille).
(*d*) Ancienne généalogie (archives de la famille).
(*e*) Jehan des Nos figure dans une donation, du 20 Février 1341, faite par Charles de Blois, Duc de Bretagne, à ſon couſin Eſtieuble de Goyon, Sire de Matignon, de divers ſiefs en Saint-Potan, dont faiſait partie la tenue de Jehan des Nos & ſes parçonniers. (Dom Morice, *Hiſtoire eccléſiaſtique & civile de Bretagne*, t. Iᵉʳ, p. 1430.)
(*f*) Ancienne généalogie (archives de la famille).

III. DEGRÉ.

Étienne des Nos (*a*) épousa en 1340 Jeanne de Tregomard, dont :
1. Philippe des Nos (*b*), qui suit.
2. Bertrand des Nos (*c*), tige de la branche des Fossés, branche qui s'est éteinte en la personne de Charles-Henri des Nos, admis à l'École militaire de Paris en 1772, sur preuves faites devant d'Hozier, & qui fut tué pendant la guerre de Vendée.
3. Jehan des Nos (*d*), époux de Jeanne de Saint-Martin.

IV. DEGRÉ.

Philippe des Nos (*e*) épousa, le 3 Juin 1370, Typhaine du Boisriou, dont :
1. Antoine-Henri des Nos, qui suit.
2. Roland des Nos (*f*), mort sans postérité.

V. DEGRÉ.

Antoine-Henri des Nos (*g*) épousa en 1405 Marguerite de la Touche a la Vache, fille aînée du Comte de la Touche (*h*). De cette union :
1. Jean des Nos, qui suit.
2. Roland des Nos (*i*), tige de la branche de la Verdière, éteinte à la seconde génération.
3. Henri des Nos (*j*), sans postérité.

(*a*) Étienne des Nos parut à la montre d'armes de la compagnie de Messire de Beaumanoir, le 22 Juin 1351. (Dom Morice, t. Ier, p. 1469, extrait de la Chambre des Comptes de Paris.)

(*b*) Généalogie de la Maison des Nos, fonds des Blancs-Manteaux, manuscrits de la Bibliothèque nationale, no 22,348.

(*c*) Bertrand des Nos figure à la montre d'armes de Messire de Tournemine, le 17 Septembre 1383. (Dom Morice, t. II, p. 436, & Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 644.) Il scella de son sceau, devant la Cour de Rennes, un acte d'échange, le mercredi jour Saint-Grégoire 1403. (Original en parchemin, communiqué à d'Hozier pour les preuves de Cour faites, en Juillet 1774, par Charles-Louis, Comte des Nos, Marquis de Pannard, Maréchal de camp. Bibliothèque nationale.) Bertrand parut aussi à la Réformation de la Noblesse de la paroisse de Saint-Potan le 31 Décembre 1427. (*Anciennes Réformations de Bretagne*, manuscrit de la Bibliothèque nationale, no 8311.)

(*d*) Jehan des Nos est qualifié de Chevalier dans un acte en latin de 1382. (Dom Morice, t. II, p. 431.) Il commande comme Banneret, sous les ordres du Connétable de Clisson, une compagnie composée de trois Chevaliers & dix-sept Écuyers. (Dom Morice, t. II, p. 471, extrait de la Cour des Comptes de Paris.) Le jeudi après la Chandeleur 1391, il rend aveu, avec Jeanne de Saint-Martin, son épouse, à Robin du Fou. (Original en parchemin aux archives de la famille.)

(*e*) Philippe des Nos & son épouse figurent en tête de la généalogie établie, sur titres originaux, par d'Hozier pour les preuves de Cour; ils figurent aussi en tête des preuves fournies par la maison des Nos, devant le Parlement de Bretagne, lors de la Réformation de la Noblesse de cette province. Le Parlement rendit trois arrêts, le 16 Janvier, le 6 Février & le 16 Mai 1669, qui tous les trois déclarent la Maison des Nos noble d'ancienne extraction. (Manuscrit de la Bibliothèque nationale, *Réformations de Bretagne*, no 8,313 & suivants.)

(*f*) Roland des Nos parut à la Réformation de la Noblesse de la paroisse de Saint-Potan en 1427 & 1441 (*Anciennes Réformations de Bretagne*). Copie conforme de la Réformation de 1427, délivrée par ordre du Parlement de Bretagne le 29 Janvier 1772, à la requête de haute & puissante Dame Charlotte-Suzanne des Nos, Duchesse de Beauvilliers (archives de la famille).

(*g*) A partir de ce degré nous ne ferons plus qu'une analyse des preuves de Cour faites en 1774, & nous citerons seulement les documents qui ne se trouvent pas dans ces preuves, remontant à Antoine-Henri des Nos.

(*h*) Elle est aussi désignée sous les noms d'Anastasie ou Catherine, dans Le Paige, La Chenaye-Desbois & dans plusieurs anciennes généalogies manuscrites. Son père est désigné sous le titre de Comte de la Touche à la Vache dans Le Paige, t. II, p. 129, & dans La Chenaye-Desbois.

(*i*) Roland des Nos parut à la Réformation de la Noblesse de la paroisse de Saint-Méloir en 1440. (*Anciennes Réformations.*)

(*j*) Henri des Nos parut à la Réformation de la paroisse de Saint-Germain de Matignon en 1441 (mêmes preuves), & à la revue de la Noblesse de l'Évêché de Saint-Brieuc, *en paltoc, salade, épée & pertuisanne*, les 9 & 10 Janvier 1469. (Archives de Saint-Brieuc.)

VI. DEGRÉ.

JEAN des Nos (*a*) époufa en 1446 Catherine DE LA MOTTE-COLLAS, dont :
1. JEAN des Nos, qui fuit.
2. HECTOR des Nos, qui forma la branche de la Villethébault, éteinte vers 1690.
3. PIERRE des Nos (*b*), tige de la branche de la Villehuchet, éteinte à la cinquième génération.
4. RICHARD des Nos (*c*), Seigneur de Beauvoir; fans poftérité.

VII. DEGRÉ.

JEAN des Nos (*d*) époufa, le 31 Mars 1473, Jeanne DE GOYON, dont :
1. BERTRAND des Nos, mort jeune.
2. PIERRE des Nos, qui fuit.
3. JEAN des Nos, Seigneur de Bourgdurant; fans poftérité.
4. GILLES des Nos, Seigneur du Tertre des Nos, qui forma la branche du Tertre, éteinte au XVII[e] fiècle, dans Kergus.
5. JEANNE des Nos, époufe de Morin DE VEAUHÉRAULT.

VIII. DEGRÉ.

PIERRE des Nos (*e*) époufa Catherine DE LA FERRIÈRE, après contrat & promeffe de ce mariage dreffé le 28 Septembre 1491. De cette union vinrent :
1. PIERRE des Nos (*f*), qui époufa en 1515 Chriftophette DE CLUHUNAULT, dont un fils, FRANÇOIS, marié à Suzanne LE PORC (*g*); fans enfants mâles.
2. JEAN des Nos, qui fuit.
3. VINCENT des Nos, mort jeune.
4. FRANÇOIS des Nos.
5. FRANÇOISE des Nos, qui époufa Jacques DE BOUAN (*h*).

Plufieurs autres filles.

IX. DEGRÉ.

JEAN des Nos (*i*) époufa, par contrat du 29 Décembre 1538, Louife DE CHATEAUBRIANT, dont :

(*a*) Jean des Nos parut à la Réformation de la paroiffe de Saint-Potan en 1427. Il parut également en 1441 aux Réformations de la Nobleffe des paroiffes de Saint-Potan & de Plévin (*Anciennes Réformations*), & à la revue de la Nobleffe de l'Évêché de Saint-Brieuc en 1469, repréfenté par fon fils Richard, *en brigandines, falades, épées, arcs, trouffes & trois chevaux.* (Archives de Saint-Brieuc.)

(*b*) Pierre des Nos parut à la même revue *en brigandine, falade, épée, arc & trouffe.* (Archives de Saint-Brieuc.)

(*c*) Richard des Nos parut à la montre & revue paffée à Dinan, le 1[er] Septembre 1489, fous la charge & conduite de Meffire Pierre de Rohan. (Dom Morice, t. III, p. 631.)

(*d*) Le 19 Avril 1473, Jean des Nos reçut partage de Bertrand de Goyon, fon beau-père, pour Jeanne de Goyon, fon époufe. (Preuves de nobleffe devant le Parlement de Bretagne.) Jean parut comme témoin à la Réformation de la Nobleffe de la paroiffe de Pléboulle, le 9 Août 1476. (*Anciennes Réformations de Bretagne.*) Il offrit, devant la Cour de Plancouët, le 10 Juin 1480, de faire hommage des biens qui lui étaient échus par la mort de Jean des Nos, fon père (archives de la famille).

(*e*) Pierre des Nos eft cité dans plufieurs titres produits pour les preuves de Cour.

(*f*) Pierre des Nos, fils du précédent, parut à la Réformation de Saint-Potan en 1535.

(*g*) François des Nos, fils de Pierre & de Chriftophette de Cluhunault, n'eft pas défigné comme marié dans les preuves de Cour; il avait cependant époufé Suzanne LE PORC, comme on le voit dans les preuves de nobleffe de la branche de la Villethébault, produites devant le Parlement de Bretagne (archives de la famille).

(*h*) Généalogie de la Maifon de Bouan, produite devant le Parlement pour la Réformation de 1668.

(*i*) Jean des Nos parut à la Réformation de la paroiffe de Plouer en 1513 & à celle de Saint-Potan en 1535.

1. François des Nos, qui suit.
2. François des Nos (a), le jeune, qui devint Abbé.
3. Christophe des Nos, qui a formé la branche de Pontourande (b), éteinte à la quatrième génération. Il avait époufé Françoife de Rosnyvinen, dite *de Guitté.*
4. Amaurie des Nos, mariée : 1° à Jacques de Beaumont (c); 2° à Helenus Perraud.

X. DEGRÉ.

François des Nos (d) époufa, par contrat du 17 Novembre 1568, Charlotte de Jousson, dont :

1. Gilles des Nos, Chevalier des Ordres du Roi en 1606, & Gentilhomme de fa Chambre, époufa en 1597 Charlotte de Buor. Il eft auteur de la branche d'Hemnard & des Comtes de la Feuillée, qui s'eft éteinte en la perfonne de Charlotte-Suzanne des Nos, Ducheffe de Beauvilliers, morte en 1793 (e).
2. François des Nos, Chevalier de l'Ordre du Roi & Gentilhomme fervant, marié en 1609 à Marie Neveu, & tige de la branche de la Tanière & de la Tendraye, éteinte au XVIIe fiècle.
3. Jacques des Nos, fans poftérité.
4. René des Nos, qui fuit.
5. Julienne des Nos, mariée en 1611 à François de Livret.
6. Françoise, mariée à Guy de la Vairie.

XI. DEGRÉ.

René des Nos, époufa, par contrat du 30 Mai 1602, Marie de Mégaudais, dont :

1. Jean-Baptiste des Nos, qui fuit.
2. René des Nos, tige des Seigneurs, Comtes de Champmeflin, branche éteinte pendant la Révolution de 1793 (f).

(*Anciennes Réformations.*) Il eft défigné comme Chevalier de l'Ordre du Roi dans Le Paige, t. II, p. 129. Il était Gentilhomme de la maifon du haut & puiffant Sire de Rohan.

(a) Collation de la prébende de Saint-Malo pour François. (Parchemin aux archives de la famille.)

(b) Preuves de la branche de Pontourande pour la Réformation de 1669. Cette branche a produit un Gentilhomme de la Chambre des Rois Henri III & Henri IV & Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel.

(c) Généalogie de la maifon de Beaumont. (*Réformation de Bretagne de* 1668.)

(d) François eft défigné comme Chevalier de l'Ordre du Roi & Gentilhomme de fa Chambre dans Le Paige, t. II, p. 129.

(e) Charlotte-Suzanne des Nos avait époufé, le 22 Octobre 1753, Paul-Louis, Duc de Beauvilliers, Pair de France, Comte de Buzançois, Grand d'Efpagne de première claffe, Brigadier des armées du Roi, Meftre de camp du régiment de Beauvilliers, Chevalier des Ordres du Roi; qui mourut à la fuite des bleffures qu'il avait reçues à la bataille de Rosbach, fans laiffer d'enfants de ce mariage. La Ducheffe de Beauvilliers, qui était la dernière des Nos de la branche aînée, tefta, le 1er Mai 1793, en faveur de Charles-Louis, Comte des Nos, Marquis de Pannard, & lui légua fon immenfe fortune, comme au feul chef de famille repréfentant du nom. Ce teftament ne put être exécuté par fuite des événements de la Révolution. (Archives de la famille, La Chenaye-Desbois & Le Paige.)

(*f*) Cette branche acquit beaucoup d'illuftration, furtout dans la marine, & a fourni :

Charles des Nos, Chef d'efcadre, Lieutenant-général, Commandeur de Saint-Louis, Vice-Roi d'Amérique. Le Roi Louis XIV l'avait honoré du titre de Comte.

Louis, frère du précédent, Page, puis Écuyer du Roi Louis XIV, & fon Aide de camp.

Gilles, également leur frère, Seigneur de Champmeflin, Chef d'efcadre, Commandeur de Saint-Louis, Lieutenant général, Gouverneur des îles & terres fermes d'Amérique. Le Roi Louis XIV lui donna le titre de Comte de Champmeflin.

Charles-Pierre des Nos, fils de Charles, nommé ci-deffus, fut Chef d'efcadre. Il époufa fa coufine Thérèse-Catherine des Nos, dont il eut cinq fils :

1. Charles-Étienne, reçu Page du Roi en 1727, mort Capitaine du régiment de Lyonnais, fans alliance.

3. Urbain des Nos, ſans poſtérité mâle.
4. Charlotte des Nos, née en Novembre 1604.
5. Julienne des Nos, née en Avril 1607.

XII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste des Nos, né, au château de Pannard, en Mars 1603 (*a*), épouſa, par contrat du 15 Février 1627, Gilonne le Gay, dont :
1. Philippe des Nos, baptiſé à Ernée le 7 Février 1644, mort jeune (*b*).
2. Charles des Nos, qui ſuit.

XIII. DEGRÉ.

Charles des Nos, baptiſé, le 18 Décembre 1644, à Ernée, & mort le 7 Décembre 1688 (*c*), avait épouſé, par contrat du 14 Juin 1667, Renée de Malescot, dont :
1. Charles des Nos, qui ſuit.
2. Philippe des Nos, ſans alliance, tué au combat de Malaga en 1704.

XIV. DEGRÉ.

Charles des Nos, né le 20 Octobre 1678, épouſa, en premières noces, par contrat du 24 Avril 1705, Marie le Clerc, dont :
1. Charles-René des Nos, qui ſuit.
2. Marie des Nos, née en 1706, reçue à Saint-Cyr en 1713.
3. Charlotte-Renée des Nos, baptiſée le 28 Mars 1710, qui teſta en 1729 comme fille émancipée.
4. Thérèse des Nos, née en 1712, reçue à Saint-Cyr en 1721 & Religieuſe Urſuline à Rennes en 1738.

Il épouſa en ſecondes noces, par contrat du 14 Septembre 1720, Gabrielle-Roſe de la Corbière (*d*), dont :
1. Gilles-René des Nos, baptiſé le 9 Novembre 1721, Page de la Reine en 1737, qui fut tué (*e*), étant Officier, au ſiége de Prague, en 1742.
2. Louise-Gabrielle-Charlotte-Thérèse des Nos, née le 10 Juin 1723, mariée, en Novembre 1746, à Gilbert du Boisbéranger (*f*).

XV. DEGRÉ.

Charles-René des Nos, Marquis de Pannard (*g*), né, au château de Pannard, le 8 Décembre 1710, épouſa, le 10 Décembre 1736, Renée-Marie du Prat, dont :
1. Charles-Louis des Nos, qui ſuit.

2. Gilles-Marie, Chef d'eſcadre, comme ſon père, épouſa ſa couſine Marie des Nos, Comteſſe de la Feuillée ; ſans poſtérité.
3. Nicolas-Pierre, Grand Bailli de l'Ordre de Malte, Lieutenant-général des armées navales.
4. Henri-Louis-René, Évêque de Rennes & de Verdun.
5. René-Charles-Thérèse, Chevalier de Malte. (Preuves de Cour, La Chenaye-Desbois & Le Paige.)

(*a*) (*b*) Extrait des regiſtres de l'état civil de la ville d'Ernée.
(*c*) Regiſtres d'état civil de la ville d'Ernée.
(*d*) Archives de la famille.
(*e*) Le Paige, t. II, p. 131.
(*f*) Le Paige & archives de la famille.
(*g*) Qualifié du titre de Marquis de Pannard dans pluſieurs actes du temps. (Archives de la famille.) Brevet de Lieutenant au régiment de Lyonnais, compagnie des Nos, ſigné du Roi, 1[er] Janvier 1734.

2. Renée-Perrine-Thérèse-Rose des Nos, née en Mars 1740 & morte chez les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, à Paris, le 6 Janvier 1766 (*a*).
3. Madeleine-Élisabeth-Thérèse des Nos, née en Novembre 1748, Religieufe de la Vifitation, à Rennes, vivait encore en 1799.

XVI. DEGRÉ.

Charles-Louis, qualifié Comte des Nos, Marquis de Pannard (*b*), né le 2 Septembre 1737, au château de la Goupillère, époufa, par contrat du 19 Mai 1772, Marie-Étiennette-Eulalie de Romance, fille du Marquis de Romance (*c*), dont :

1. Charles-Henry-Marie des Nos, né le 20 Juillet 1774, d'abord Enfeigne aux Gardes françaifes, puis Capitaine à l'armée de Condé (*d*), mourut le 11 Avril 1799, à Munfter, fans alliance.
2. Nicolas-Charles des Nos, qui fuit.
3. Élisabeth-Marie-Germaine des Nos, née le 16 Août 1776, mariée, le 28 Mars 1801, au Comte de Chappedelaine.
4. Charlotte-Eulalie des Nos, née le 10 Février 1780, mariée, le 18 Avril 1803, au Comte de Tardieu de Maleissye.

XVII. DEGRÉ.

Nicolas-Charles, Comte des Nos, Marquis de Pannard, né le 23 Mai 1783, Chevalier de l'Ordre de Malte (*e*), époufa, le 7 Juillet 1807, Eugénie-Béatrix-Thérèfe le Bouteiller, fille du Marquis le Bouteiller. Il eft décédé à Paris le 9 Avril 1864. De fon mariage il eut :

1. Charles-Gabriel-Marie des Nos, né, au château de Pannard, le 29 Mai 1808. Mort fans alliance, le 12 Mai 1827, à Paris.
2. Eugène-Charles des Nos, né, au château de Pannard, le 26 Avril 1811. Mort fans alliance, le 24 Mars 1840, à Paris.
3. Anatole-Charles des Nos, qui fuit.

XVIII. DEGRÉ.

Anatole-Charles, Comte des Nos, né, au château de Pannard, le 1er Juin 1815 (*f*), marié, le 20 Juillet 1842, à Antoinette-Jeanne-Laurence de Thellusson, fille du Comte de Thellusson. De ce mariage :

1. Charles-Amable-Gabriel des Nos, qui fuit.
2. Eugénie-Eulalie-Françoise des Nos, née à Paris, mariée, le 17 Décembre 1872, à Guy-Alexandre Huchet, Comte de Quénetain.

(*a*) Regiftres d'état civil de la ville d'Ernée & de la ville de Paris.

(*b*) Il fut Page de la Reine; le brevet de Lieutenant (avec titre de Marquis) au régiment de Beauvilliers, lui fut enfuite accordé en 1755, brevet de Capitaine au même régiment en 1759, brevet de Colonel du régiment provincial du Maine en 1771 ; Chevalier de Saint-Louis en 1772 ; brevet de Colonel en fecond du régiment de Touraine en 1776, brevet de Maître de camp du régiment de la Fère en 1780, brevet de Brigadier en 1781 & de Maréchal de camp en 1788. Tous les brevets font fignés du Roi.

(*c*) Contrat paffé à Paris, figné du Roi Louis XV, de Louis-Augufte, Dauphin, de Marie-Antoinette, Dauphine, & de tous les Princes & Princeffes de la famille royale.

(*d*) Brevet figné du Comte d'Artois, le 10 Février 1792. Il fe trouva au fiége de Maëftricht & à l'expédition de Quiberon.

(*e*) Reçu Chevalier de Malte le 19 Janvier 1788, fur les preuves préfentées à la vénérable Langue de France.

(*f*) Un jugement du Tribunal civil de Mayenne (Mayenne), en date du 5 Mai 1847, ordonne la rectification de l'acte de naiffance d'Anatole-Charles des Nos, dans lequel le nom était écrit *Defnos*, d'un feul mot.

3. Marie-Madeleine-Charlotte des Nos, née au château d'Ors (Seine-&-Oife); mariée, le 23 Novembre 1876, à Louis-Marie-Charles du Bois, Vicomte de Maquillé, petit-fils du Comte de Maquillé, Pair de France fous la Reftauration.

XIX. DEGRÉ.

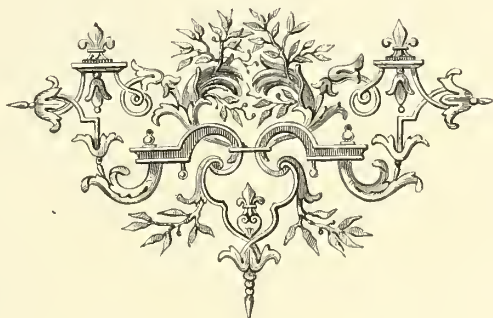
Charles-Amable-Gabriel, *dit* le Vicomte des Nos, né à Paris le 23 Avril 1844, nommé Attaché d'ambaffade le 10 Août 1868, reçu Chevalier de Malte, à Rome, par bulle du 25 Septembre 1869. Secrétaire d'ambaffade le 20 Juin 1873, marié, le 17 Avril 1877, à Louife-Marie-Defirée de Cumont, petite-fille & héritière du Marquis de Cumont, dont :

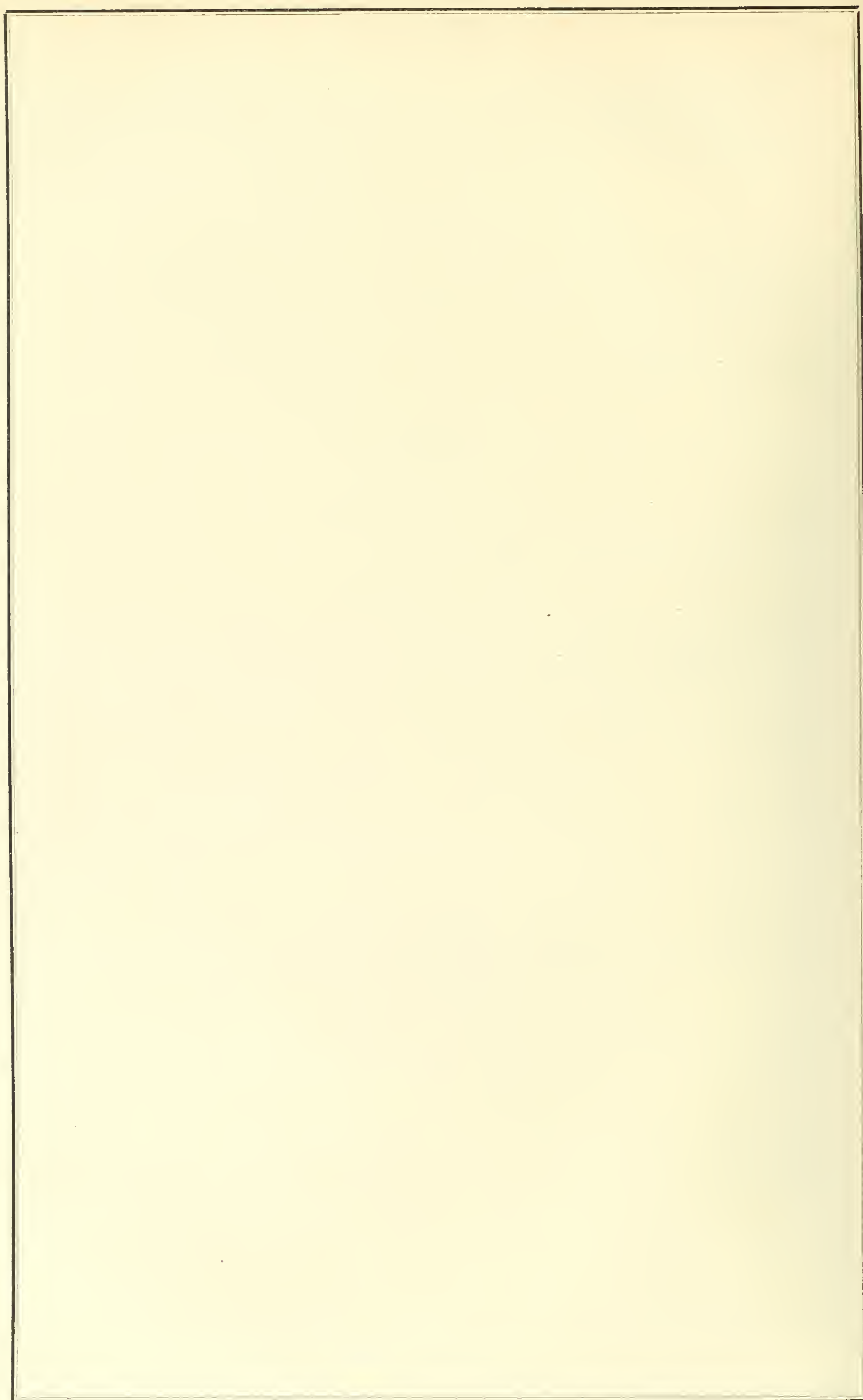
Hélène-Marie-Charlotte des Nos, née, au château de Pannard, le 17 Avril 1880.



Alliances. — Outre les alliances ci-deffus mentionnées, nous citerons les fuivantes :

De Lesquen, de Brehan, de Kergu, de Buor, de Malnöe, de Cordouan-Langeais, de Préaux, le Gonidec, de Boisgelin, de Marcilly, d'Elva, de Quelen, de Tremaudan, de la Fruglaye, de Pellineuc, de Tournemine de la Hunaudaye, de Kergorlay, Thierry de la Prévalaye, de la Motte-Fouquet, du Prémorvan, de Beaubois, du Beyzit, de la Piguelais, de Tremereuc, du Breil, de la Villéon, de Bégaignon, de Neuville, de Bréal, Neveu, de Valory, des Vaux de Levaré, de Rouetz, de Bethencourt, de Chavagnac, de la Motte-Rouge, de la Bouëxière.





DE NOÜE.

Ier. Guillaume de Noüe, Chevalier, Seigneur de Noüe, de Silly & autres lieux, Maître de l'hôtel de Charles, Comte de Valois, & de ſon fils Philippe VI de Valois, Roi de France. Ces Princes donnent commiſſion en 1325 & 1329, pour la fondation du monaſtère de Bourgfontaine, à leur « *amé & féal Chevalier* » (p. 5), qui trépaſſa le mercredi après mi-Avril l'an de grâce 1332 (p. 6). Épouſe, en 1res noces, Isabeau de CHASTILLON, &, en 2mes noces, Mahaud de CHIELLES (p. 4).

II. Gaucher de Noüe, Chevalier, Seigneur de Noüe, trépaſſa le 2 Mai 1349 (p. 7).
— Oudart de Noüe, Chevalier, Seigneur de Bourneville, en Valois, vivant encore le 23 Mars 1345, qui épouſa Jehanne de PEQUIGNY, Dame dudit Bourneville (p. 6).

III. Robert Ier de Noüe, Chevalier, Seigneur de Noüe, épouſa Perrette, iſſue de la maiſon de VILLIERS SAINT-PAUL (p. 7).
— Jehan de Noüe, Chevalier, Seigneur de Bourneville, en Valois, vivant encore en 1403, & peut-être le même qu'un Jehan de Noüe, Vicomte de Bouſſonne, qui reçut du Roi Charles VI la houppelande de cour pour l'an 1400 (p. 7).

IV. Pierre Ier de Noüe, Écuyer, Seigneur de Noüe, du Pleſſis, d'Ormoy-le-Davien, en Valois, & de Billemont, épouſa, en 1res noces, JEHANNE de Noüe, décédée avant le 5 Novembre 1443, &, en 2mes noces, Marie des FOSSES, fille d'Anthime, Chevalier, Seigneur des Foſſes, & d'Elisabeth de VINCELLES (p. 7).

V. Jehan Ier de Noüe, Écuyer, Seigneur de Noüe, du Pleſſis-au-Bois, Billemont, Lonnery, Ormoy-le-Davien & de la vicomté de Courtieux, épouſa, en 1res noces, Ismél, de l'ancienne maiſon de BRUMIÈRES; &, en 2mes noces, Marie, fille de Robert des FOSSES, Chevalier, Vicomte de Bourſonne (p. 8).
— Jean-Collart de Noüe, Écuyer, Seigneur du Pleſſis-aux-Bois, Voulciennes, Brilly, Vaulmoiſe & Levignen (p. 8).
— Raulequin de Noüe, Écuyer, Seigneur d'Ene-ſous-Dammartin, d'Hermenonville & Montigny (p. 8).

Premier lit. — *Deuxième lit.*

VI. Robert II de Noüe, Chevalier, Seigneur de Noüe, du Pleſſis-aux-Bois, d'Ormoy-le-Davien, en Valois, de Villers-en-Prayères, Romain & Beaunay-en-Brie, épouſa Crégente ou Prégente, Dame de Villers-en-Prayères & de Romain, fille d'Anthoine de MAHUL ou MAYET, Écuyer, Seigneur de Villers-en-Prayères (p. 9).
— Jehan de Noüe, Écuyer, Seigneur du Pleſſis-aux-Bois, Billemont, Voulciennes & d'Ene-ſous-Dammartin (p. 9).
— Antoinette de Noüe, mariée à Jean de LA GRANGE, Écuyer, Seigneur de Cuiſy (p. 9).

VII. Jehan II de Noüe, Écuyer, Seigneur & Vicomte de Romain, de Villers-en-Prayères, mort ſans poſtérité vers 1554 (p. 10).
— Antoinette de Noüe, Religieuſe au couvent de N.-D. de Soiſſons (p. 10).
— Pierre II de Noüe, Chevalier, Vicomte de Romain, Seigneur de Noüe, du Pleſſis-aux-Bois, de Voulciennes, d'Ormoy-le-Davien, de Villers-en-Prayères, du fief de Soubray, de Boiſfrees, épouſa, le 1er Février 1540, Denise, fille de haut & puiſſant Seigneur Mr François de BILLY, Chevalier, Seigneur, Baron de Courville & d'Ivors-en-Valois (p. 10).
— Emée ou Aimé de Noüe, Écuyer, Vicomte de Romain, Seigneur de Noüe, du Pleſſis-aux-Bois, de Voulciennes, d'Ormoy-le-Davien & du fief de Soubray, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem & du Saint-Sépulcre en 1540 (p. 10).

VIII. François de Noüe, Chevalier, Seigneur du Pleſſis-aux-Bois, de Voulciennes, d'Ormoy-le-Davien, Miſſy-aux-Bois, Dhuizel & Fayault, épouſa Judith de RAULY ou RENTY, & trépaſſa le 21 Juin 1619 (p. 11).
— Nicolas de Noüe, Écuyer, Seigneur de Courlandon & de Bailleux, Vicomte de Romain, épouſa Magdeleine de CHASTILLON, laquelle décéda le 11 Avril 1625 (p. 11).
— Valérien de Noüe, Chevalier, Seigneur de Noüe, Villers-en-Prayères, Beaunay, du grand hameau de Romain, du fief de Fuſſigny, &c., l'un des cent Gentilshommes de la chambre du Roi, épouſa, le 23 Janvier 1579, Nicole, fille de haut & puiſſant Seigneur Mr Anne du SART, Chevalier, Seigneur de Thury-en-Valois, &c.; & trépaſſa le mercredi 5 Octobre 1611 (p. 12).
— Adrien de Noüe, reçu Chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem en 1567 (p. 12).

IX. Jean III de Noüe, Gendarme de la compagnie de Monſeigneur le Duc d'Orléans, Colonel de l'Empire, mort ſans poſtérité (p. 11).
— Nicole de Noüe, Dame d'Ormoy-le-Davien, mariée : 1° à Robert de PARIS, Seigneur & Baron de Boiſſy; 2° en 1650, à Jean de BUCHEPOT, Marquis de Fougerolles, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de ſes camps & armées, Gentilhomme ordinaire de ſa chambre (p. 11).
— N... de Noüe, mariée à N., Seigneur de Breuvernn (p. 11).
— Magdeleine de Noüe, mariée à François de LA GRANGE, Seigneur de Billemont, Baron de Sommevelle, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (p. 11).
— Nicolas de Noüe, Seigneur de Courlandon (p. 11).
— François de Noüe, Écuyer, Seigneur de Romain, décéda le 4 Avril 1622 (p. 11).
— Louis de Noüe, Vicomte de Romain (p. 12).
— Françoise de Noüe, Vicomteſſe de Romain, Dame de Courlandon, mariée à Jean LE VERGEUR, Seigneur d'Acy & de la Malmaiſon (p. 12).
— Pierre III de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers-en-Prayères, Beaunay & du fief de Fuſſigny, épouſa : 1° le 27 Novembre 1612, Anne, fille de Claude de LINAGE, Écuyer, Seigneur de Villers-ſur-Marne; & 2° le 27 Août 1635, Anne, fille de Jean de BEZANNES, Écuyer, Seigneur de Guignicourt, &c. (p. 15).
— Anne de Noüe, martyr au Canada, le 31 Janvier 1646 (p. 13).
— *BRANCHE DE BRISSAY.* Nicolas de Noüe, Chevalier, Seigneur de Beaunay, Briſſay, Villers-en-Prayères, Couvrot, Loiſy, Vaulx-en-Perthois, épouſa Louiſe, Dame de Briſſay, fille de Roland de BRAILLON, Seigneur de Briſſay (p. 31).
— Robert III de Noüe, Chevalier, Seigneur de Noüe, Villers-en-Prayères, Marne-la-Maiſon, Nozay, Saint-Remy, Saint-Martin, épouſa, le 15 Février 1629, Bonne, fille d'Antoine de LINAGE, Seigneur de Nozay, Saint-Remy, &c. (p. 14).
— Magdeleine de Noüe, mariée à Claude de LINAGE, Écuyer, Seigneur de Villers-ſur-Marne (p. 14).
— Antoinette de Noüe, Religieuſe à Colinances (p. 15).
— Louise de Noüe, Religieuſe à Colinances (p. 15).
— Gabrielle de Noüe, Religieuſe à Colinances (p. 15).
— Françoise de Noüe, Religieuſe à Longpré (p. 15).
— Jeanne de Noüe, Religieuſe à Fontaine (p. 15).
— Victoire de Noüe, Religieuſe à Longpré (p. 15).
— Marie de Noüe, Religieuſe à N.-D. de Charmes (p. 15).

Premier lit.

X. Nicolas de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers-en-Prayères, Couvrot, Cuy & Loiſy-ſur-Marne, épouſa, le 25 Mars 1646, Claude-Louise, fille de Mr Jean d'ESCANNEVELLE, Chevalier, Seigneur de Coucy, &c.; mourut le 17 Juillet 1678, & ſa femme le 31 Mars 1688 (p. 16).
— Valérien de Noüe, mort ſans alliance (p. 15).
— Anne de Noüe, mort ſans alliance (p. 15).
— François de Noüe, Écuyer, Seigneur de Villers-en-Prayères, né en 1626, Chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem en 1642 (p. 15).
— Charles de Noüe, Chevalier, Seigneur de Cuy & Loiſy-ſur-Marne, Couvrot, Vaulx-en-Perthois, Courmas, Villers-en-Prayères, né en 1632, épouſa, le 20 Août 1662, Magdeleine, fille de Mr Henri de CAUCHON, Chevalier, Baron de Neuflize; mourut avant 1697 (p. 15).
— Marie de Noüe, née en 1634 (p. 16).
— Alexandre de Noüe, Écuyer, Seigneur de Fiſmes, fils naturel d'*Antoinette* de CHASTEAU, légitimé en Août 1633, marié, le 27 Mai 1641, à Madeleine de COMBRAY (p. 16).
— François-Claude de Noüe, Chevalier, Seigneur de Beaunay, Briſſay, Longaveſnes, Villers-en-Prayères & du grand hameau de Romain, &c., épouſa, le 22 Mai 1691, Marie-Magdeleine, fille de Robert de RONTY, Écuyer, Seigneur de Suzy, &c.; décéda à Briſſay le 2 Février 1701 (p. 32).
— Louise de Noüe, mariée à Antoine du MANGIN, Seigneur de l'Iſle (p. 31).
— Valérien de Noüe, Seigneur de Beaunay (p. 31).
— Gabrielle de Noüe (p. 31).
— Joseph de Noüe, Chevalier, Seigneur de Marne-la-Maiſon, Villers-en-Prayères, &c., Lieutenant de la meſtre de camp du Duc de Geſvres (p. 14).
— Nicolas de Noüe, Chevalier, Seigneur de Marne-la-Maiſon, Villers-en-Prayères, &c., Cornette au régiment de Geſvres (p. 14).
— Louis de Noüe, Chevalier, Seigneur de Marne-la-Maiſon, Villers-en-Prayères, &c., décédé Capitaine au régiment de Champagne (p. 14).
— Claude de Noüe, Chevalier, Seigneur de Marne-la-Maiſon, Villers-en-Prayères, &c., Capitaine au régiment de la Marine (p. 14).
— Hiérosme de Noüe, Chevalier, Seigneur de Marne-la-Maiſon, Villers-en-Prayères, &c., Capitaine au régiment de Duras (p. 14).
— Robert de Noüe, Chevalier, Seigneur de Marne-la-Maiſon, Villers-en-Prayères, &c., Lieutenant de la meſtre de camp au régiment de Dampierre (p. 14).
— François de Noüe, Chevalier, Seigneur de Marne-la-Maiſon, Villers-en-Prayères, &c., Lieutenant au régiment du Roi (p. 14).

XI. Joseph de Noüe, Lieutenant au régiment du Pleſſis-Praſlin. Mort avant le 17 Juillet 1678 (p. 16).
— Jean-François de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers-en-Prayères, Romain, &c., Capitaine de cavalerie, épouſa, en 1res noces, Jeanne de MONTVOISET, &, en 2es, Jeanne-Nicole de CORVISART; vivait encore le 21 Mai 1717 (p. 17).
— Marie-Catherine de Noüe, déjà majeure le 21 Avril 1682 (p. 17).
— Jeanne-Marie-Elisabeth de Noüe, Dame de Loiſy, Couvrot, Villers, née vers 1666, décédée à Villers le 22 Février 1750 (p. 17).
— *TROISIÈME BRANCHE.* Jean de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers, Couvrot, &c., épouſa, en 1res noces, Marie-Anne, fille de Ferdinand de HEDOUVILLE, Seigneur de Revillon, & en 2es Marie-Magdeleine, fille de Guillaume du CLOSEL, Seigneur d'Haudancourt; décéda le 25 Avril 1733 (p. 29).
— Antoine de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers, Vouzy, Coucy, &c., Sous-Brigadier des gardes du corps du Roi, épouſa, le 13 Avril 1706, Jeanne, fille de Claude-Melchior COULON, Seigneur de Jonval & de Corbon; mourut avant le 12 Novembre 1714 (p. 17).
— Henry de Noüe, Chevalier, Chanoine régulier & Prieur de Saint-Jean-des-Vignes de Soiſſons, Seigneur d'Oulchy (p. 18).
— Marie-Magdeleine de Noüe, Dame de Villers, & Religieuſe au couvent de N.-D. de Mazarin, morte à Villers le 6 Février 1760 (p. 18).
— Charles-Hyacinthe de Noüe de Vaucleroìs, Major au régiment de cavalerie de Courlandon (p. 16).
— Marie de Noüe (p. 16).
— Agnès de Noüe (p. 16).
— Jehan de Noüe, Prêtre, Curé de Dhuizel (p. 16).
— Louise de Noüe, née à Suzy le 13 Mars 1682 (p. 32).
— Robert de Noüe, décédé à Briſſay le 27 Juin 1697, âgé de ſix ans (p. 32).
— Robert-François de Noüe, né le 27 Janvier 1692 à Briſſay, décédé le lendemain (p. 32).
— Robert-François de Noüe, né jumeau à Briſſay le 14 Juin 1693, décédé avant le 25 Avril 1697 (p. 32).
— Marie-Angélique-Josèphe de Noüe, née jumelle à Briſſay le 14 Juin 1693 (p. 32).
— Charles-François de Noüe, Chevalier, Seigneur de Briſſay, Longaveſnes, Hervilly, Villers, Beaunay, Romain, &c., né jumeau le 21 Juillet 1694, marié, le 14 Mai 1712, à Louise-Colombe d'AMERVAL (p. 32).
— Marie-Angélique-Madeleine de Noüe, née jumelle le 21 Juillet 1694 (p. 32).
— Reine-Roberte de Noüe, née le 21 Décembre 1695, mariée à Antoine-Marie de LOUVEL, Marquis de Warwillé (p. 32).
— Joseph de Noüe, Chevalier, Seigneur de Briſſay, &c., Officier dans la maiſon du Roi, né jumeau le 16 Avril 1697, épouſa, le 14 Octobre 1722, MARIE-FRANÇOISE, fille de Mr Jean de Noüe; décéda à Villers le 6 Mai 1777 (p. 32).
— Jeanne-Antoinette-Magdeleine de Noüe, née jumelle en 1697, mariée en 1734 en 1res noces, à Jean-Charles du FAY, Chevalier, Seigneur de Boſſes, &c., &, en 2mes noces, à Gui de BENGE, Colonel au régiment de Bercheny (p. 32).

Premier lit. — *Deuxième lit.*

XII. Joseph-François de la Granche de Noüe, Chevalier, Seigneur de Guignicourt, Villers-en-Prayères, Fillieux, la Malmaiſon, &c., Capitaine Aide-Major au régiment de cavalerie du Prince Maubec d'Harcourt; né à Villers le 13 Septembre 1680, épouſa, le 26 Octobre 1706, Marie-Anne-Clermonde, fille unique de Pierre-Louis de BEZANNES, Écuyer, Seigneur de Guignicourt; & décéda le 4 Mars 1717 (p. 19).
— Jean-Louis de Noüe, Chevalier, Lieutenant au régiment d'infanterie de Touraine, né à Cermoiſe le 19 Février 1695 (p. 30).
— Philippe de Noüe, Écuyer, Seigneur de Villers-en-Prayères, Officier de l'hôtel royal des Invalides, né à Filain vers 1697 épouſa à Sedan en 1740 Magdeleine, fille du Capitaine HAMOIR (p. 30).
— Henri de Noüe, né à Filain le 30 Septembre 1699 (p. 30).
— Marie-Françoise de Noüe, mariée à JOSEPH de Noüe, Chevalier, Seigneur de Briſſay; d'elle deſcend la ſeconde branche actuelle (p. 30).
— Charlotte-Françoise de Noüe, Dame de Villers, Corbon, &c., née le 2 Juillet 1707. Élève de la Maiſon Royale de Saint-Cyr, épouſe de François-Philippe de LA FELONNIÈRE, Seigneur de Foſſoy (p. 17).
— François-Joseph de Noüe, né le 28 Décembre 1709 (p. 17).
— Jeanne-Élisabeth de Noüe, née le 9 Décembre 1710 (p. 18).
— Jeanne de Noüe, née le 11 Janvier 1712 (p. 18).
— Marie-Élisabeth de Noüe, née le 6 Mai 1713 (p. 18).
— Charles-Hyacinthe de Noüe, Seigneur de Briſſay, Condé, Villers-en-Prayères, &c., né vers 1721, Exempt des gardes du corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, épouſa Marguerite-Françoise-Charlotte de BUCY; mort avant le 25 Octobre 1780 (p. 33).
— Charles-Joseph de Noüe, parrain de ſa ſœur en 1733, n'exiſtait plus en 1770 (p. 32).
— Reine-Angélique de Noüe, née à Villers le 5 Mai 1729, Élève de la Maiſon Royale de Saint-Cyr, décédée, au château de Villers, le 21 Novembre 1753 (p. 33).
— Charles-Louis-Hyacinthe de Noüe, Chevalier, Seigneur de Briſſay, Revillon, Serval, Villers, &c., Garde du corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, né à Villers le 19 Novembre 1730, décédé célibataire en 1790 (p. 33).
— Reine-Angélique de Noüe, née à Villers le 22 Mars 1733, mariée à FRANÇOIS-LOUIS, Comte de Noüe, le 20 Février 1770, dont deſcend la ſeconde branche actuelle; décédée, en émigration à Derendorf, le 30 Janvier 1795 (p. 33).
— Marie-Françoise de Noüe, née à Villers le 19 Septembre 1735, mariée à Mr Antoine-Roland, Baron de FRANCE, Chevalier, Seigneur de Tannière, Capitaine d'infanterie, Chevalier de Saint-Louis; décédée en émigration, à Duſſeldorf, le 31 Décembre 1792 (p. 33).

XIII. Marie-Claire-Louise de Noüe, née le 8 Août 1707, décédée le 19 ſuivant (p. 19).
— Charles-François-Nicolas-Louis de la Granche de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers, &c., né à Guignicourt le 26 Février 1709, décédé à Paris le 10 Mai 1719 (p. 19).
— Louis-Charles de la Granche de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers-en-Prayères, Guignicourt, la Malmaiſon, Romain, &c., né à Reims le 6 Avril 1710, épouſa à Suzy, le 17 Mars 1727, Marie-Madeleine, fille de Mr François-Annibal de RONTY, Chevalier, Seigneur de Suzy; & décéda à Villers le 29 Décembre 1752 (p. 20).
— Christine-Honorée de la Granche de Noüe, née à Guignicourt le 17 Octobre 1711 (p. 19).
— Louise-Catherine-Julie de la Granche de Noüe, née à Guignicourt le 21 Janvier 1714, mariée, le 24 Septembre 1738, à Jean-Louis de COSSON, Seigneur de Spilly, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de cavalerie (p. 19).
— René-Joseph de la Granche de Noüe, Chevalier de Malte, né à Guignicourt le 8 Octobre 1716 (p. 19).
— Louis-Claude de Noüe, Chevalier, Seigneur de Venderelle & autres lieux, Sous-Lieutenant dans les gardes du corps du Roi, Colonel de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, né à Sedan le 26 Novembre 1741, épouſa Pétronille-Thérèse ROGEREE, & décéda à Ohys le 22 Avril 1826 (p. 30).

XIV. Joseph-Louis-Charles de la Granche de Noüe, Marquis de la Granche, Vicomte de Suzy, Seigneur de Sebacourt, Beaurieux, &c., Lieutenant des gardes du corps, Maréchal des camps & armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, né à Laon le 17 Mars 1728, épouſa Marie-Catherine LEFEBVRE de LEPINE, & décéda à Paris le 5 Décembre 1781 (p. 20).
— *BRANCHE AINÉE ACTUELLE.* Louis-Charles-François de la Granche, Comte de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers-en-Prayères, la Malmaiſon, Merval, Revillon, Barbonval, Serval, Vantheuil & du fief de Fillieux, Brigadier des armées du Roi, né à Laon le 9 Mai 1729, épouſa, en 1res noces, Albertine-Louise, fille de Mr Alexandre-Charles de TARTERON, Marquis de Montiers, Seigneur de Proiſy, &c., &, en 2mes, Anne-Charlotte-Christine-Gabrielle, fille de Mr Gabriel-Melchior, Comte de LA MYRE; & décéda, au château de Villers, le 5 Juin 1813 (p. 22).
— Charles-François-Annibal de la Granche de Noüe, Capitaine, Aide-Major au régiment de Touraine, Chevalier de Saint-Louis, né, au château de Suzy, le 3 Mai 1730 (p. 21).
— *DEUXIÈME BRANCHE.* François-Louis de la Granche, Comte de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers-en-Prayères, Vantheuil & autres lieux, Meſtre de camp de cavalerie, Lieutenant des gardes du corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, né, au château de Suzy, le 27 Mars 1731; épouſa, à Villers, le 20 Février 1770, REINE-ANGÉLIQUE, fille de Joſeph de Noüe, Chevalier, Seigneur de Briſſay; & décéda, au château de Villers, le 21 Avril 1781 (p. 25).
— Anne-Armand-Gaston-Bibai de la Granche, Comte de Noüe, Vicomte de Chambrecy, Chevalier, Seigneur de Vantheuil, Villers-en-Tardenois, Lieutenant général des armées du Roi, Grand-Croix de Saint-Louis, né, au château de Villers, le 2 Juin 1733, mort à Nancy le 27 Avril 1820 (p. 21).
— Robert-Benjamin de la Granche de Noüe, Chanoine de l'égliſe cathédrale de Laon, Abbé commendataire de l'abbaye royale de N.-D. de Thorigny, né à Villers le 5 Novembre 1734, décédé à Laon le 1er Germinal an V (21 Mars 1797) (p. 21).
— Prosper-Arsène-Paulin de Noüe, Docteur en droit, ancien premier Député-ſuppléant à la Diète provinciale Rhénane, Membre titulaire & correſpondant de pluſieurs Académies, &c., Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, né le 3 Décembre 1817, marié, le 27 Juin 1854, à Jeanne-Marie-Catherine-Pauline RENSONNET (p. 31).

Premier lit. — *Deuxième lit.*

XV. Marie-Charles-Joseph de la Granche de Noüe, né à Villers le 2 Novembre 1758 (p. 20).
— Marie-Elisabeth-Jeanne de la Granche de Noüe, Dame d'honneur de Madame Éliſabeth de France; née en 1762, mariée, à Suzy, le 4 Mai 1779, à Jacques de VINCENS, Marquis de Cauſans; décédée en émigration, à Halberſtadt, le 8 Juillet 1798 (p. 20).
— Louise-Albertine-Valérienne de Noüe, née, au château de Villers, le 24 Février 1776 (p. 23).
— Charles-Joseph-Gaucher-Guillaume-Valérien, Comte de Noüe, Mouſquetaire du Roi, Chevalier de la Légion d'honneur, né à Villers le 22 Janvier 1779, épouſa, le 21 Nivôſe an IX (11 Janvier 1801), Marie-Amélie, fille d'A.-M.-J. de CHASTENET, Marquis de Puyſégur; mourut, au château de Bertichères, le 9 Décembre 1838 (p. 23).
— Françoise-Reine-Gabrielle de Noüe, née à Villers en 1780, mariée, le 8 Pluviôſe an XIII (28 Janvier 1805), à André-Jacques-Auguste, Baron du PILLE, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, Capitaine de cavalerie (p. 23).
— Anne-Charlotte-Zoé de Noüe, née, au château de Villers, le 7 Avril 1782 (p. 23).
— Charles-Gabriel-Louis de Noüe, Chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem, Capitaine de cuiraſſiers, Chevalier de la Légion d'honneur, né en 1786 à Villers, décédé en 1812, Intendant de Kowno (Lithuanie) (p. 23).
— Agathe-Elisabeth-Robertine de Noüe, née à Villers-en-Prayères le 29 Mai 1788, mariée à Villers, le 23 Novembre 1812, à M. SEGUIN de BROIN (p. 23).
— Reine-Françoise-Charlotte de Noüe, née à Villers le 6 Décembre 1770, morte, en émigration à Unna, le 6 Janvier 1797 (p. 26).
— Valérien-Hyacinthe-Louis, Comte de Noüe, Sous-Lieutenant au régiment du Roi, né le 10 Octobre 1772 à Villers, épouſa, en émigration à Unna, le 22 Mai 1798, Elisabeth, fille de Charles BROCHANT d'ANTILLY, Chevalier, Conſeiller du Roi au Parlement de Paris; & mourut, au château de Villers, le 23 Fructidor an XIII (10 Septembre 1805) (p. 26).
— Marie-Josèphe-Catherine-Juliette de Noüe de Villers, née à Villers le 10 Janvier 1774, morte, en émigration à Derendorf, le 10 Mars 1796 (p. 26).
— Marie-Louise-Elisabeth-Guillemette, de Noüe de Fuſſigny, née à Villers, le 8 Avril 1775, morte, en émigration à Duſſeldorf, le 30 Janvier 1793 (p. 26).
— Marie-Paule-Julienne de Noüe, née à Malmedy (Pruſſe), le 12 Mai 1855, Dame de Chœur à l'abbaye de Beaufays (Belgique) (p. 31).
— Marie-Jeanne-Paule-Julienne de Noüe, née à Malmedy (Pruſſe) le 14 Juin 1857 (p. 31).
— Anne-Marie-Catherine de Noüe, née à Malmedy (Pruſſe) le 27 Novembre 1858 (p. 31).
— Marie-Thérèse-Fanny de Noüe, née à Malmedy (Pruſſe) le 1er Février 1862 (p. 31).
— Louis-Claude-Marie-Godefroid de Noüe, né à Malmedy (Pruſſe) le 31 Mars 1865 (p. 31).
— Paul-Marie-Arsène-Joseph-Léopold de Noüe, né à Malmedy (Pruſſe) le 11 Mars 1868 (p. 31).

XVI. Louise-Marguerite de Noüe, née jumelle, au château de Villers, le 24 Fructidor an IX (11 Septembre 1801), décédée le 10 Vendémiaire an X (p. 24).
— Charlotte-Amélie-Céline de Noüe, née jumelle à Villers le 24 Fructidor an IX (p. 24).
— N. de Noüe, née & décédée, au château de Buzancy, le 18 Thermidor an X (6 Août 1802) (p. 24).
— Léon-Valérien, Comte de Noüe, Général de diviſion d'infanterie, Grand Officier de la Légion d'honneur, Grand-Croix des ordres de Saint-Grégoire-le-Grand, Sainte-Anne de Ruſſie, Iſabelle-la-Catholique, Ferdinand Ier de Naples, & du Medjidié, Chevalier de Saint-Ferdinand d'Eſpagne, né à Dhuizel le 29 Floréal an XIII (19 Mai 1805), épouſa à Paris, le 11 Octobre 1847, Marie-Clémentine TOCHE (p. 24).
— Gaston-Gaucher de Noüe, né, au château de Dhuizel, le 14 Septembre 1806, décédé, au château de Buzancy, âgé d'un mois (p. 24).
— Reine-Mathilde de Noüe, née, au château de Dhuizel, le 25 Juin 1808, mariée, à Soiſſons en 1838, à Jean-Baptiste-Richard-Théodore, Baron de ROTHIACOB (p. 24).
— Louis-Arthur de Noüe, Conſervateur des hypothèques, né, au château de Dhuizel, le 27 Mai 1811, épouſa, en 1848, à Manſigne, Marie-Désirée-Caroline VIF. Décédé en Janvier 1880 (p. 24).
— Charles-Gaston de Noüe, Lieutenant-Colonel de cavalerie, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de Saint-Grégoire, né, au château de Dhuizel, le 2 Janvier 1813, épouſa, à Oran (Algérie), en 1853, Julie-Palmyre CAROUGET; décédé le 8 Mai 1880 (p. 24).
— Valérien-Louis-Charles, Comte de Noüe, Sous-Lieutenant, Garde du corps du Roi, Lieutenant d'artillerie, Maître des requêtes au Conſeil d'État, Chevalier de la Légion d'honneur, né, en émigration à Unna, le 15 Mars 1799, épouſa, le 16 Mai 1827, Anne-Louise-Camille-Blanche, fille de Louis-Claude-Marie du BOULLENOIS; & mourut à Paris le 1er Mars 1874 (p. 27).
— Marie-Louise-Christine de Noüe, née, à Villers-en-Prayères, le 28 Ventôſe an IX (19 Mars 1801), mariée, à Reims, en 1825, à Louis-Étienne-François HERICART, Vicomte de Thury, Conſeiller d'État, Gentilhomme de la chambre du Roi, Membre de l'Inſtitut, Officier de la Légion d'honneur; décédée à Saint-Cloud le 11 Mai 1864 (p. 27).
— Armand, Vicomte de Noüe, Général de diviſion de cavalerie, Grand Officier de la Légion d'honneur, Grand-Croix de Saint-Grégoire-le-Grand, de la Couronne de fer, d'Avis & de Sainte-Anne de Ruſſie, né, au château de Villers-en-Prayères, le 30 Fructidor an XI (17 Septembre 1803), épouſa, à Paris, le 11 Avril 1855, Marie-Blanche-Charlotte-Louise, fille de M.-J.-A.-L.-B.-B., Comte de FERRAGUT, Baron de Préneron; & mourut à Paris le 29 Mai 1869 (p. 27).
— Edmond de Noüe, né, au château de Villers, le 5 Nivôſe an XIV (26 Décembre 1805), décédé à Reims le 21 Octobre 1821 (p. 27).

XVII. Jehan-Gabriel de Noüe, né à Paris le 17 Août 1849, Capitaine au 9e cuiraſſiers le 1er Décembre 1876, épouſa, à Marſeille, le 20 Avril 1876, Louise DAGAULT (p. 25).
— Bonne-Marie-Christine de Noüe, née à Rueil le 27 Novembre 1850 (p. 25).
— Caroline-Reine-Amélie de Noüe, née à Méry-ſur-Seine le 28 Mars 1849 (p. 24).
— Arthur-Robert-Valérien de Noüe, né à Saint-André le 8 Juillet 1851, Lieutenant au 3e de ligne. Marié, en 1879, à Marie POTTIER du PONT, dont une fille (p. 24).
— Ernestine-Élisabeth de Noüe, née à Saint-André le 1er Août 1852 (p. 24).
— Flora-Blanche-Edwige de Noüe, née à Romorantin le 2 Septembre 1862, décédée en 1879 (p. 24).
— Stéphanie-Marie-Blanche de Noüe, née à Paris le 3 Avril 1828 (p. 28).
— Ludovic-Marie-François, Comte de Noüe, général de brigade, Officier de la Légion d'honneur, de N.-D. de Guadalupe, du Medjidié & de la Valeur militaire de Sardaigne, Chevalier de 2e claſſe de Sainte-Anne de Ruſſie, né à Paris le 18 Avril 1829, épouſa le 22 Janvier 1861, Marie-Elisabeth, fille de William-Selby HARNEY, Major général aux États-Unis d'Amérique (p. 28).
— Armand-Marie de Noüe, Chef d'eſcadron des cuiraſſiers, né à Paris le 13 Juin 1838, épouſa, à Nantes, le 24 Octobre 1876, Anna LE HARIVEL de MEZIÈRES (p. 28).
— Paule-Marie-Léopoldine de Noüe, née à Paris le 17 Février 1846, décédée, au château du Lys, le 18 Avril 1865 (p. 28).
— Marie-Blanche-Charlotte-Louise de Noüe, née & décédée à Paris en Novembre 1856 (p. 27).
— Marie-Élisabeth-Xavérine de Noüe, née à Paris le 29 Septembre 1859 (p. 27).
— Marie-Pierre-Louis-Charles de Noüe, né à Paris le 6 Mars 1862 (p. 27).

XVIII. Blanche-Marie-Henriette-Louise-Elisabeth de Noüe, née à Paris le 26 Novembre 1861, décédée en mer, à bord du vaiſſeau *la Ville de Lyon*, le 6 Avril 1867 (p. 29).
— Marie-Guillaume-Anne-Louis de Noüe, né à Paris le 6 Avril 1863, baptiſé à Mexico le 4 Octobre 1865 (p. 29).
— Joseph-Valérien-Louis-Paul-Étienne-Guadeloupe-Achille de Noüe, né à Mexico le 5 Septembre 1865, baptiſé le 4 Octobre ſuivant (p. 29).
— Jeanne-Marie-Élisabeth de Noüe, née à Neuilly-ſur-Seine le 9 Septembre 1868 (p. 29).
— Henri-Anne-Louis de Noüe, né à Lyon le 1er Juin 1878 (p. 28).

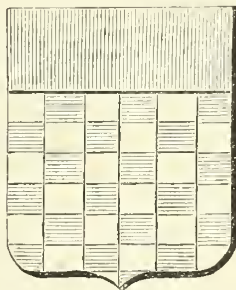
Typographie Firmin-Didot. — Meſnil (Eure).

de NOÜE,

Marquis de la Granche, Comtes & Vicomtes de Noüe, Vicomtes de Bourſonne, de Courtieux, de Romain, de Chambrecy & de Suzy; anciens Seigneurs de Noüe, Sily, Bourſonne, Courtieux, Bourneville, Pleſſis-aux-Bois, Ormoy-le-Davien, en Valois, Billemont, Lonnery, Voulciennes, Levignen, Autheuil, Vaulmoiſe, Briſſy, Hermenonville, Montigny, Ene-ſous-Dammartin, Romain, Beaunay-en-Brie, Villers-en-Prayères, du fief de Soubray, Fraye, Noreville, Colligis, Viry, Courlandon, Bailleux, Dhuizel, Miſſy-aux-Bois, Fayault, du fief de Fuſſigny, Beauvais, Marne-la-Maiſon, Saint-Martin, Saint-Remy, Nozay, Cuy-ſur-Marne, Loiſy-ſur-Marne, Couvrot, Vaulx-en-Perthois, Courmas, Virmeulle, Vouzy, Coucy, en partie, Guignicourt, Chambrecy, la Malmaiſon, Vantheuil, Villers-en-Tardenois, en partie, Sébacourt, Beaurieux, Merval, en partie, Revillon, Barbonval, Serval, du fief de Fillieux, Cermoiſe, Briſſay, Longaveſnes, Hervilly, Corbon, Condé, Vendreſſe, Suzy, &c., &c.

VERMANDOIS, SOISSONNAIS, ILE-DE-FRANCE, CHAMPAGNE.

ORIGINAIRES DU VALOIS.



Échiqueté d'Argent & d'Azur; au Chef de Gueules (a). COURONNE : *de Marquis.*

La Famille de Noüe appartient à la plus ancienne Nobleſſe du Valois; ſon origine ſe perd dans les premiers temps de la féodalité.

Elle tire ſon nom de la terre & du château de Noüe, en Valois, aux portes de Villers-Cotterets. Le vieux manoir eſt encore là debout, avec ſes épais & hauts murs donjonnés, dont l'appareil dénote la plus haute antiquité; avec ſon vaſte pavillon offrant des appartements pour le logement & la défenſe en cas d'attaque; portant dans ſon tympan ſon blaſon gratté par la main du Vandale, & flanqué de quatre tourelles maſſives décapitées par un mot cruel de Saint-Juſt; enfin avec les triſtes ruines de ſa vieille chapelle jetée à terre par la tourmente révolutionnaire & les âges. Pendant de longs ſiècles, ce caſtel a été le ſéjour de la famille de Noüe; au

(a) La famille de Noüe a dû produire cinq fois ſes preuves de nobleſſe devant MM. d'Hozier. Ses armes ont été cinq fois reconnues & enregiſtrées : *Regiſtre du Soiſſonnais*, pages 145, 257, 326, 656, & une 5e fois : *Regiſtre du Poitou*, nº 841, dans l'*Armorial général de France de* 1696, recueil officiel dreſſé ſous la direction de d'Hozier en vertu d'un édit de Louis XIV, aux manuſcrits de la Bibliothèque nationale. Le certificat original, ſur parchemin, de 1696, ſigné par d'Hozier, eſt conſervé au Cabinet des titres de la même Bibliothèque, doſſier de Noüe. — *Procez verbal de la recherche de la Nobleſſe de Champagne, fait par M. de Caumartin;* Chaalons, 1673, in-8º, page 120. — De Laigue, dans l'ouvrage : *Les Familles françaiſes conſidérées ſous le rapport de leurs prérogatives honorifiques héréditaires* (pp. 346 à 348), cite la famille de Noüe parmi celles qui ont droit de porter des *Fleurs de lys d'or* dans leurs armes.

XVIe ſiècle, il abrita les amours de François Ier & de la belle Ducheſſe d'Étampes, pour être, dans ces derniers temps, le lieu d'exil & la priſon du fameux Shérif Bou-Maza. A partir du XVIe ſiècle, la famille de Noüe habita les trois châteaux de Villers-en-Prayères & ceux de Briſſay, Coucy, Romain, Chambrecy, Suzy, Guignicourt, Dhuizel & autres.

Un manuſcrit réſumant le travail d'un moine archiviſte de la célèbre abbaye de Longpont (*a*) ferait, par une filiation continue de 968 à 1300, deſcendre la famille de Noüe des premiers Comtes de Soiſſons, iſſus du ſang de Charlemagne, par Pepin d'Italie & les Comtes de Vermandois réſidant à Crépy, capitale du Valois. Il mentionnerait également un Chevalier croiſé partant en 1148 pour la Terre-Sainte avec ſes quatre Écuyers & ſuivant l'exemple de tous les Gentilshommes du Soiſſonnais, qui, à cette époque, s'empreſſèrent de prendre la croix (*b*). Cette filiation, qui s'accorderait avec le rang que les Châtelains de Noüe ont conſtamment tenu dans la Nobleſſe du Valois, avec l'étendue de leurs domaines & le nombre de leurs ſeigneuries (*c*), n'eſt pas reproduite dans la préſente notice, qui s'appuie excluſivement ſur des titres reconnus & authentiques.

La famille de Noüe a dû, maintes fois, ſoit pour réceptions dans l'Ordre de Malte & à la Maiſon Royale de Saint-Cyr, ſoit par ſuite d'édits ſouverains, produire ſes preuves de nobleſſe; elle a, en dernier lieu, obtenu deux maintenues en 1667, une troiſième le 13 Décembre 1669, une quatrième le 20 Novembre 1670 & une cinquième le 30 Mai 1707, par devant MMgrs de Caumartin, de Machault, Lefebvre d'Ormeſſon & Dorieux, Intendants de Champagne & du Soiſſonnais (*d*).

Ces maintenues ne remontent, il eſt vrai, qu'à l'an 1305, mais la charge de Maître de l'hoſtel du Roi, le titre de Chevalier dont était revêtu GUILLAUME de Noüe (Ier Degré, 1305) (*e*), ſa poſition conſidérable aux cours des Comtes de Valois & des Rois de France, les mandats qu'il a reçus de ces Princes & d'un Pape, &

(*a*) La famille a fait, dans ces derniers temps, de vaines & tardives recherches pour retrouver l'original de ce manuſcrit dont elle poſſède des extraits. Ce manuſcrit, dans un grand nombre de ſes données, eſt en concordance avec les faits hiſtoriques, il ſe documente par des dates & des fondations vérifiées certaines, par la mention de titres que la famille poſſède, par l'analogie des armes de Vermandois & de Noüe. Toutefois, la famille ne voulant rien livrer au haſard ni à la ſcience conjecturale, renonce à faire uſage de cette ſource & ſe réſerve de la ſoumettre à une ſaine & ſévère critique dans un travail ultérieur.

(b) *Antiquités de Soiſſons,* par Lequeux, t. II, p. 190.

(*c*) « De Noüe, Seigneurs de Noüe, de Villers-en-Prayères, Élection-de-Laon, ont produit des titres qui juſtifient dix générations de nobleſſe depuis l'année 1305, & ont été maintenus le 13 Décembre 1669 par Mgr de Machault. *Échiqueté d'Argent & d'Azur; au Chef de Gueules.* » *Archives de la nobleſſe de France*, par Lainé, t. III, p. 71. — « NICOLAS de Noüe a produit des titres authentiques qui juſtifient ſa nobleſſe de dix races depuis 1305. Jugé bon par Mr de Machault. Cette famille eſt une des anciennes du Valois. » *Enquête de* 1666 *ſur la Nobleſſe de la généralité de Soiſſons.* (*Revue nobiliaire* de Sandret, Paris, 1867, t. III, p. 266. Voir auſſi le *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. VI, p. 137.) — « Ce château (Noüe) eſt le berceau de la famille de Noüe dont le nom figure d'une manière ſi diſtinguée dans les faſtes des XIe, XIIe & XIIIe ſiècles. On retrouve plus tard ce nom dans les époques les plus brillantes du Soiſſonnais & du Valois. » Michaux, *Hiſtoire de Villers-Coterets*, p. 179. — Dans le compromis de 1318, au ſujet de Nogent-le-Rotrou, le nom de GUILLAUME de Noüe eſt traduit en latin par *de Noâ*, & ce nom latin ſe retrouve dans quantité de diplômes antérieurs au XIIe ſiècle.

(d) *Nobiliaire de Champagne*, t. II. *Famille de Noüe.* — Fonds d'Hozier, doſſier de Noüe, au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. — Armorial des familles Nobles de la généralité de Soiſſons, maintenues dans leur nobleſſe par jugement de Mrs Deſmarets, Dorieux & de Machault, Intendants depuis 1661 juſqu'à 1672. Bibl. nat., Mss. — POUR ÉVITER DES RENVOIS CONTINUELS, UN * INDIQUERA QUE LA PREUVE VÉRIFIÉE DE LA DATE, DE LA QUALITÉ, DU FAIT PRODUITS SE TROUVE DANS LES MAINTENUES DE CAUMARTIN DE 1667 ET 1670.

(*e*) « Les grands Seigneurs prirent la qualité honoraire de *Chevaliers* pour ſe diſtinguer de ſimples Gentilshommes. Louis XIII ne l'a laiſſé ſubſiſter qu'en faveur des Seigneurs d'une *qualité éminente*, tels que les Ducs, les Comtes, les Barons, mais nullement en faveur des ſimples Gentilshommes. C'eſt à ceux-ci que s'applique une déclaration de Louis XIV de l'an 1664 rendue contre les uſurpateurs du titre de *Chevalier*. Ainſi les Seigneurs de haute qualité ſont les ſeuls qui puiſſent prendre le titre de Chevaliers, quoiqu'ils ne ſoient d'aucun ordre de chevalerie. » Merlin, *Répertoire de juriſprudence*, au mot : *Chevalier.*

enfin l'admiffion dans l'Ordre de Malte d'Edme de Noüe, prouvent que cette nobleffe ne datait pas de la veille. En effet, parmi les rares documents que la famille a pu jufqu'à ce jour, triftes épaves, fauver du naufrage révolutionnaire, nous trouvons quelques chartes fur parchemin antérieures à cette époque : entre autres, la vente faite en 1183 à un chanoine de Soiffons par Enguerrande Guigues, époufe de Jehan de Noüe, Chevalier, & leurs enfants Robert, Philippe & Marie (*a*); la fondation de la chapelle de Saint-Michel à Bourneville (1200) par la famille de Noüe (*b*); une charte donnée en 1228 par Thibaut de Champagne à un Gérard de Noüe, Seigneur de Sandeuil (*c*). Nous rencontrons encore d'autres Chevaliers de Noüe dans des chartes contemporaines de Guillaume & nous ne citerons que le curieux acte de dépôt (1308) d'une commiffion donnée par Philippe-le-Bel, en 1307, à Clérac, pour la mife fous féqueftre des biens de l'ordre des Templiers, où figure le Chevalier Jean de Noüe (*d*); le jugement de 1310 où un autre Jean de Noüe fe trouve en caufe (*e*); une charte de 1344, relative à Jean de Noüe, Chevalier, Garde des foires de Champagne; & enfin des Lettres patentes de 1350 du Roi Jean II, dit *le Bon*, fils de Philippe VI de Valois, ordonnant à fes Tréforiers de payer à fes Écuyers Pierre de Limoges & Jean de Noüe, 60 livres tournois en confidération de leurs bons fervices (*f*).

A fon antique extraction de fang & de race, la famille de Noüe joint des fervices rendus à la patrie par fes enfants qui ont tous, à de rares exceptions, fuivi la carrière des armes.

Elle a produit dix Chevaliers de Malte & de Saint-Jean de Jérufalem (*g*), un Lieutenant général des armées du Roi, deux Généraux de divifion, un Chef de corps & Colonel de cavalerie de l'Empire d'Allemagne, quatre Maréchaux de camp & Brigadiers des armées du Roi, deux Colonels & un Lieutenant-Colonel de cavalerie, des Lieutenants & Sous-Lieutenants des gardes du corps du Roi & un nombre confidérable d'Officiers de toutes armes.

De nos jours, elle eft repréfentée dans les rangs de l'armée par un Général de divifion, un Colonel d'artillerie, un Chef d'efcadrons de cavalerie, un Capitaine des cuiraffiers & un Lieutenant d'infanterie.

Elle a en outre donné un Maître d'hoftel du Roi, un des Cent Gentilshommes du Roi, un Abbé commandataire, des Prieurs & des Chanoines de Chapitres nobles & un martyr de la foi.

Nous voyons figurer fes membres dans les Affemblées de la Nobleffe en 1787 & 1789, avec le titre de Comte, tant en Champagne (*h*) que dans le Soiffonnais où l'un d'eux eft non-feulement porteur des pouvoirs du Duc de la Trémoille, l'illuftre Prince de Talmont, mais où l'Affemblée élit une commiffion « pour examiner les titres de ceux dont la Nobleffe n'était pas de notoriété », & la compofe du Prince d'Egmont, du Marquis de Puyfégur, du comte d'Aumale & du comte de Noüe (*i*).

(a) *Catalogue de l'abbaye de Saint-Léger de Soiffons*, par l'abbé Pécheur; 1870, in-4°, pp. 107-108.

(b) *État eccléfiaftique & civil du diocèfe de Soiffons;* 1788, in-8°, p. 105.

(c) (d) Originaux aux archives de la famille. — *Mémoires pour fervir de preuves à l'hiftoire eccléfiaftique de Bretagne*, par D. Morice. In-fol. Preuves, I, p. 216.

(e) *Archives adminiftratives de la ville de Reims*, par P. Varin. In-4°, t. II, Ire partie, p. 114.

(*f*) Originaux aux archives de la famille. — Voir la note fupplémentaire à la fin de la préfente notice.

(*g*) Vertot. *Hiftoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jérufalem;* Amfterdam, 1732; t. V, pp. 64, 209, 221, 261, 270, 330 & 442. — *Catalogue des Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem*, à la Bibliothèque de l'Arfenal, manufcrits : Provinces de France & de Provence (le volume de Picardie manque).

(h) *Catalogue des Gentilshommes de Champagne qui ont pris part aux Affemblées de la Nobleffe de* 1789, publié d'après les procès-verbaux officiels par L. de la Roque & E. de Barthélemy; p. 43.

(*i*) Archives nationales : *Actes de convocation & députation*. Soissonnais. Manufcrits B. N° 144, pp. 202, 203, 396, 406, 408, 418, 426 & *paffim*.

Elle compte un Grand-Croix & fept Chevaliers de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis; deux Grands Officiers, deux Officiers & plufieurs Chevaliers de la Légion d'honneur; deux Grands-Croix & deux Commandeurs de Saint-Grégoire-le-Grand; un Grand-Croix de la Couronne d'Avis, un Grand-Croix & un Chevalier de 1re claffe de Sainte-Anne de Ruffie; un Grand-Croix de la Couronne de fer; un Grand-Croix de François Ier de Naples; un Chevalier de 1re claffe de Saint-Ferdinand d'Efpagne; un Grand-Croix & un Officier de l'Ordre de Medjidié, un Grand-Croix de l'Ordre d'Ifabelle la Catholique & un Officier de Notre-Dame de Guadalupe & de la Valeur militaire de Sardaigne.

La famille de Noüe a formé de nombreufes branches, & la filiation des *trois* branches actuellement exiftantes, eft *authentiquement* établie par les Maintenues officielles, les titres authentiques, les actes de l'état civil, fans aucune interruption (*a*), depuis 1305 jufqu'à nos jours.

PREMIER DEGRÉ.

Guillaume de Noüe (*b*), Chevalier *, Seigneur de Noüe (*c*), de Silly & autres lieux, Maître de l'hôtel de Charles, Comte de Valois * (*d*) & de fon fils Philippe VI de Valois, Roi de France * (*e*). Il paraît avoir époufé, en premières noces (mars 1284), Ifabeau, de l'illuftre maifon de Chastillon, proche parente du Connétable Gaucher de Chaftillon, & parente de Mahaud de Chaftillon, troifième époufe du Comte Charles de Valois (*f*); & en fecondes noces, il époufa Mahaud de Chielles (*g*).

Les actes officiels de la vie publique de Guillaume, qui font parvenus à notre connaiffance, fe rattachent : au différend de Charles de Valois avec le couvent de Nogent-le-Rotrou; à la fondation de la Maifon de Fontaine-Notre-Dame de l'Ordre des Chartreux, la célèbre abbaye connue plus tard fous le nom de Bourgfontaine, fituée près de Villers-Cotterets & du château de Noüe, & qui devait fon exiftence à une riche donation faite par Charles de Valois & fa troifième femme Mahaud de Chaftillon; & enfin à Reims au facre de Philippe VI de Valois, Roi de France.

(*a*) Voir le tableau généalogique qui accompagne cette notice.

(*b*) Quelques actes anciens & des hiftoriens ont traduit le mot latin *de Noâ*, tantôt par de *la* Noüe & tantôt par de *Noe*, mais l'identité de Guillaume n'eft conteftée par perfonne; elle eft du refte parfaitement établie par fes origines du Valois, par les titres du doffier de Noüe, par les nombreux pouvoirs donnés à *Guillaume de Noüe, Chevalier*, par les Comtes de Valois dont il paraît avoir été le fondé de pouvoirs général (Mélanges de Colbert, mff. de la Bibl. nat., vol. 94, folio 120; vol. 95, folio 215), & enfin par fa pierre tumulaire à Noüe, en Valois. D'après le mf. de Longpont, cité ci-deffus, Guillaume ferait fils de Hugues de Noüe, Chevalier, Seigneur de Noüe, Billemont, Corcy, Pleffy, Longavefnes, Maître d'hôtel du Roi faint Louis & du Comte de Valois, décédé à Paris en 1281, & enterré dans la chapelle du château de Silly.

(*c*) (*d*) (*e*) Tous les diplômes où il figure.

(*f*) Cette alliance ne nous eft, il eft vrai, révélée que par le mf. de Longpont & fi nous en faifons mention (fous forme dubitative) c'eft qu'elle eft appuyée fur de graves préfomptions : nous trouvons d'abord dans les notes manufcrites de la Bibliothèque nationale (doffier de Noüe) l'annotation fuivante : « fur la dicte tombe (celle de « Guillaume), à la main droite, il y a ung efcuffon ou il y a unne (*fic*) croix au milieu empliffant l'efcuffon; à l'auf- « tre coin d'en hault, y a ung efcuffon barré de travers en large (je croy qu'il veut dire ung faffé); plus bas, au « milieu de la tombe, y a deux efcuffons des *armes de Chaftillon*, à l'ung il y a unne demy fleur de Lys fur le « bas; fur l'efcuffon droit (il veut dire fur le chef) qui eft *Chaftillion Saint-Paul*, & plus bas les armes du Vi- « comté d'Auchy (il veut dire de Conflans qui eft ung Lyon rempant). » En outre, nous verrons que Guillaume était Cofeigneur de Silly avec Charles de Valois, & qu'Oudard, fils de Guillaume, intervient dans les affaires de famille de Jean de Chaftillon.

(*g*) Premier volume de l'Inventaire des chartes du tréfor du Roy eftant en la Saincte Chapelle du palais à Paris faict par Mrs Dupuy & Godefroy, Advocats en Parlement, fuivant l'arreft du Confeil d'Eftat de S. M., du 21e May 1615. Mélanges de Colbert, vol. 92, fol. 93, *l. c.*

L'an 1317 (*a*), Charles, fils du Roi de France, Comte de Valois, du Perche, &c., nomme fes « amez & féaux M. Jean de Cherchemont noftre Chancelier, & M. GUILLAUME de la Noüe noftre Chevalier » pour connaître des différends qui exiftaient entre lui & les religieux du couvent de Nogent-le-Rotrou au fujet de leurs droits féodaux refpectifs. La fentence arbitrale prononcée en 1318 « *per dominum Johannem de Cherchemont, Canonicum parifienfem, legum venerabilem profefforem, & dominum* Guillelmum de Noa, *Militem* » fut ratifiée la même année par les deux parties.

GUILLAUME de Noüe « *l'un des plus hommes de bien de la province* », dit le vieil hiftorien du Valois, fut l'un des *trois grands perfonnages* (b) nommé Commiffaire par le Pape Jean XXII « afin d'informer fur les lieux & d'éclairer le fouverain Pontife au fujet de l'échange propofée entre l'Ordre de Saint-Jean de Jérufalem d'une part, Charles, Comte de Valois, & Mahaud, fon époufe, d'autre part, relativement à la fondation de Bourgfontaine (*c*). Charles ratifia l'arrangement propofé, par une charte donnée à Villers-Cotterets en 1316, confirmée la même année par une bulle pontificale. Après l'accompliffement de ces formalités, commiffion eft donnée, à Villers-Cotterets, le 15 Septembre 1325, par Charles, fils du Roi de France, Comte de Valois, à fon « *amé & feal Chevalier Mre*. GUILLAUME *de Noüe,* « *Maître de fon hoftel,* pour affigner aux Religieux de la chartreufe de Bourgfon- « taine la fomme de 600 liv. de don & octroy » : cet acte eft figné par collation : « Moyen, Notaire royal à la Ferté-Milon (*d*). Enfuite « Philippe VI, Roi de France, ayant mandé à *fon amé & feal Chevalier maître de fon hoftel* Guillaume de Noüe » qu'il « s'informaft en quel lieu du Comté de Valois il pourrait affigner fix vingt livres « de rente aux religieux de la Maifon de Fontaine Notre-Dame-de-Valois, fondée « par fon Seigneur & père, le dit Seigneur Roi, donne aux dits Religieux les chofes « dénommées en la dite lettre de chartre fcellée & datée du mois d'Aouft 1329 » *.

La charge de Maître d'hôtel du Roi était l'une des plus confidérables de la cour; ce dignitaire avait commandement fur les fept offices & recevait perfonnellement tous les foirs les ordres du Roi (*e*). Nous retrouvons Guillaume de Noüe dans ces hautes fonctions au facre de Philippe VI, Roi de France, à Reims le 29 Mai 1328. Il eft fréquemment cité dans le compte de dépenfes du couronnement (*f*) & paraît encore dans un arreft du Parlement du 13 Octobre 1330 par lequel le Roi déclare «..... veu le comte des defpens du dit couronnement que vous GUILLAUME de Noe, *noftre amé Chevalier & Maiftre d'hotel* leur envoyaftes de notre commandement », que les Échevins (de Reims) n'étaient pas tenus de payer plufieurs frais après le facre du Roi, que les Officiers du dit Sire réclamaient (*g*). On connaît les fplendeurs des fêtes de ce facre qui durèrent quinze jours.

(a) *Hiftoire des pays & comté du Perche*, par Gilles Bry, Sieur de la Clergerie; Paris, 1620; in-4°, pp. 273-277. — Troifième volume de l'Inventaire des chartes, *l. c.* Mélanges de Colbert, vol. 94, fol. 120. Cette dernière fource reftitue le nom de Guillaume *de Noüe*.

(b) (c) *Le Valois roial*, par T. A. Muldrac, 1662; pp. 62 & fuiv. — *Hiftoire du Comté de Valois*, par Carlier, 1764; t. II, pp. 210 & fuiv. — *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, 1724; t. II, p. 6. — Melleville, *Dictionnaire hiftorique de l'Aifne;* au mot : *Bourgfontaine.*

(*d*) Fonds d'Hozier au Cabinet des titres à la Bibl. nationale. Doffier de Noüe. — Caumartin, dans fes maintenues, a mal lu les dates de 1325, 1329 & 1332 que nous reftituons d'après les titres authentiques & tous les faits hiftoriques contemporains.

(e) *État de la France*, par Frère Ange; t. I, p. 188.

(*f*) Entre autres à l'article fuivant : 6° Autre defpence (normale pour les Maitres d'hôtel) « Pour defpens Mgr G. de Noe, Mgr R. de Coayquien....... Maîtres d'oftel, leurs gens, leurs maifnies, & les offices doudit hoftel, auvec euls, qui député furent fur les pourveances & l'appareil des logeiz. » Archives de la ville de Reims. Ms fur vélin de 48 pages VIII** V 16 III S IX d. Reproduit dans Pierre Varin, *Archives adminiftratives de Reims;* t. II, Ire partie, pp. 480-490.

(g) *Archives adminiftratives de Reims*, l. c.; t. II, Ire partie, pp. 630-633.

Nous nous contenterons de citer encore une quittance donnée par Guillaume de Noüe en 1315, à Charles de Valois, pour la vente du tiers du trèffons de Silly (*a*) & une « lettre par laquelle Louis, Comte de Clermont, Seigneur de Bourbon, Cham-« brier de France, confeffe avoir receu de M^re^. de Valois, par les mains de GUIL-« LAUME de Noe, Chevalier, pour caufe du mariage d'ISABELLE, fa fille, & de Pierre, « fils dudict Louis, dix mil livres en florins de Florence de treize fols quatre deniers « chacun. 1322. Scellé (*b*) ».

Quant au décès de GUILLAUME, tranfcrivons le paffage de Caumartin : « Com-« pulfoire & *extrait* de ce qui eft infcrit & gravé fur les tombeaux où font inhumez « les corps de Guillaume & GAUCHER de Noüe en l'efglife de Noüe, en Valois, lef-« quels de Noüe font repréfentez fur les tombes armez de pied en cap, & fur « leur cuiffe gauche eft un efcu, dans lequel il y a un Echicquier qui font les mes-« mes armes que portent les produifants, & autour de la première Tombe eft « efcrit : « *Ci-gift* Monfeigneur GUILLAUME de Noüe, Chevalier, qui trefpaffa « l'an de grâce 1332, le mercredi après mis April, priez Dieu pour l'ame que Dieu « bonne mercy lui faffe. Amen. (*c*) » Et fur l'autre l'on voit ces mots : « Ci-gift « Meffire GAUCHER de Noüe, Chevalier, qui trefpaffa l'an de grâce 1349 le 2e jour « de May. Priez Dieu pour l'ame que Dieu bonne mercy lui faffe. Amen. Le dit « extrait eftant en parchemin, figné : *Goffet* & *de la Planche,* Notaires royaux au « bailliage de Valois réfidens à Villers-Coterets & fcellé » *.

L'abbaye de Longpont faifait, le 12 Mars de chaque année, l'obit de Guillaume de Noüe, Chevalier, & de Mathilde, fa femme, par fuite d'une donation teftamentaire réalifée l'an 1335 (*d*).

Guillaume eut pour enfants :

1. GAUCHER de Noüe, qui fuit.

2. OUDARD de Noüe, Chevalier (*e*), Seigneur de Bourneville (*f*), qui époufa Jehanne DE PÉQUIGNY, Dame de Bourneville, en Valois. L'exiftence de ce fils qui nous avait été révélée par les notes manufcrites de Chevillard, à la Bibliothèque nationale (*g*), eft confirmée par un certificat, donné en Septembre 1335, par OUDARD de Noe, Sire de Bourneville, en fa qualité d'exécuteur teftamentaire de Monfeigneur GUILLAUME de Noe, jadis Chevalier, concernant un legs fait à l'abbaye de Longpont (*h*); en fecond lieu, par une procuration paffée « près le pont de Bou-« vines fous la tente du roi Philippe de Valois, le 16 Sept. 1340 », pour Oudard, Sire de Noe, par Jean, Sire de Chaftillon, pour compléter la dot de Damoifelle Jeanne fa fille (*i*); & enfin par un arrêt, donné en Parlement le 23 Mars 1345, de reprife d'enquête dans un procès pendant à la cour, au fujet du facre de Philippe VI, où il figure avec les Caftellione, les Bouchard de Montmorency & autres officiers

(*a*) Premier volume de l'Inventaire des chartes. Mélanges de Colbert, vol. 92, fol. 93, *l. c.*

(*b*) Quatrième volume de l'Inventaire des chartes. Mélanges de Colbert, vol. 95, fol. 215, *l. c.*

(*c*) Caumartin ne donne qu'un extrait : le mf. de Longpont complète comme fuit l'épitaphe : « Cy gift *hault* « *& pnt S^gr^* Monfeigneur Guillaume de Noüe, Chevalier, *S^gr^ de Noüe, meftre de l'oftel du Roi noftre Syre,* « *& de Mgr le Cõte de Valloys*, qui trefpaffa l'ang de grace 1332 le mercredy apprez my Apvril. Priez *paffan* « *pŏr* que Dieu bõne mercy lui fafce, *& aulfy gyft Nofble Dame Jehanne de Sillys*, *fa mere, qui trefpaffa* « *l'ang* 1247 *le vendredy apres la fefte de N. S.* (*Afcenfion*) *& aulfy Nofble & illuftre Dame Ifabeau de Chaftil-* « *lon fēme du dit Seigneur de Noüe, laquelle trefpaffa*..... Amen. » Une fingulière coïncidence viendrait corroborer cette épitaphe, c'eft que des deux enfants de GUILLAUME, l'un porte le prénom de *Gaucher* de Chaftillon, & l'autre celui d'*Oudard*, que des diplômes renfeignent comme Seigneurs de Silly à cette époque.

(*d*) Cartulaire de Longpont, f° 164 v°. — Obituaire de l'abbaye de Longpont, dans D. Villevieille, *Tréfor généalogique*, t. XIV, Bibl. nat., mff.

(*e*) (*f*) (*g*) Fonds d'Hozier, doffier de Noüe, *l. c.*

(*h*) Cartulaire de Longpont, f° 164 v°. — Obituaire de l'abbaye de Longpont, dans D. Villevieille, *Tréfor généalogique*, t. XIV.

(*i*) Archives de S. A. S. M^r^ le Prince de Condé, dans D. Villevieille, *l. c.*

de la couronne : « *Oudardus de Noa miles & heres defuncti Guillelmi de Noa quondam militis* (a) ». Oudard paraît avoir eu pour fils Jehan de Noüe, Chevalier, Seigneur de Bourneville, qui en 1380 tenait le bois *dit* de la Patrouille, en fief, du Seigneur de Gaudeles (*b*), & qui figure dans une lettre du 24 Mars 1395 accordant à *Noble Jehan de Noüe, Seigneur de Bourneville,* la faculté de rachat d'une rente (*c*), & dans deux actes de vente, des 14 Septembre 1401 & 6 Décembre 1403, de plusieurs jardins, masures, & d'une maison, le tout situé à la Ferté-Milon, ventes consenties par *Noble Jehan de Noüe, Chevalier, Seigneur de Bourneville,* au Duc d'Orléans pour l'agrandissement de son château de la Ferté-Milon (*d*).

La chapelle de Bourneville-Saint-Michel, paroisse de Marolles, avait été fondée en 1200 (*e*) par les Seigneurs de Noüe & elle était à la nomination desdits Seigneurs (*f*). Il est possible que ce Jehan de Noüe soit le même qu'un Jehan de Noüe, Vicomte de Boursonne, qui rendit, le 7 Aout 1376, à la Duchesse douairière d'Orléans, Comtesse de Valois, veuve de Philippe de France, aveu & dénombrement de sa terre & vicomté de Boursonne (*g*) & qui paraît, le 1er Mai 1400, comme Seigneur de la Cour du Roi Charles VI, recevant la houppelande de Cour pour l'an 1400 (*h*).

II. DEGRÉ.

Gaucher de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Noüe *, décédé, au château de Noüe, le 2 Mai 1349 *, eut pour fils (*i*) :

Robert Ier de Noüe, qui suit.

III. DEGRÉ.

Robert Ier de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Noüe *, épousa Perrette, issue de la maison de Villiers Saint-Paul * (*j*). Le partage du 5 Novembre 1443 * mentionne Robert comme l'aïeul des trois enfants de Pierre, son fils, & comme ayant possédé la *terre & seigneurie de Noüe, en Valois.* Il eut pour fils :

Pierre Ier de Noüe, qui suit.

IV. DEGRÉ.

Pierre Ier de Noüe, Écuyer *, Seigneur de Noüe *, du Plessis *, d'Ormoy-le-Davien, en Valois *, & de Billemont (*k*), épousa, en 1res noces, Jehanne de Noüe (*l*). Le partage du 5 Novembre 1443, qui attribue la *terre & seigneurie de Noüe* à Pierre, comme aîné *, mentionne ses trois enfants du premier lit. Il épousa, en deuxièmes noces, Marie des Fossés, fille d'Antoine, Chevalier, Seigneur des Fossés, & d'Élisabeth de Vincellès *. Il eut du premier mariage :

(a) *Archives administratives de Reims*, l. c., t. II, 2e partie, pp. 944-946.
(b) *État ecclésiastique & civil du diocèse de Soissons*, 1788, p. 505.
(c) (*d*) (*e*) Originaux sur parchemin aux archives de la famille.
(f) *État ecclésiastique du diocèse de Soissons*, l. c.
(g) *Histoire du duché de Valois*, l. c., pp. 375-376. La seigneurie de Boursonne comptait parmi les dix vicomtés du duché de Valois.
(h) *Choix de pièces inédites. Relation du règne de Charles VI*, par Douet-d'Arcq. Paris, 1863; in-8o, t. Ier, pp. 163-165.
(*i*) Partage du 5 Novembre 1443 par devant Uratier, Notaire à la Ferté Milon. — D'après le manuscrit de Longpont, Gaucher, filleul du Connétable Gaucher de Chastillon, servit sous cinq Rois & aurait épousé Guillemette de Souplet, Dame & Vicomtesse de Boursonne, en Valois, fille unique & héritière de Gilbert de Souplet, Chevalier, Vicomte de Boursonne, Capitaine au gouvernement de Crespy, en Valois, & de Geneviève de Longueval.
(*j*) (*k*) (*l*) Procuration du 4 Décembre 1380 par Mre Robert de Noüe à Perrette, sa femme. Fonds d'Hozier, *l. c.*

1. Jehan Ier de Noüe, qui fuit.
2. Jean-Collart de Noüe, Écuyer (*a*), Seigneur du Pleffis-aux-Bois, Voulciennes, Briffy, Vaulmoife, Levignen & Autheuil (*b*). La feigneurie de Levignen figurait parmi les trois comtés du duché de Valois (*c*). L'extrait du partage de 1443 porte : « A Collart de Noüe, eft efcheu la terre de Pleffy-« aux-Bois. Item, la terre de Voulciennes & fe qui en defpans. Item, une « maifon féant à Levignen & terre & feigneurie en defpandans qui appartint « à feu Raoul de Farenne, oncle des dits recongnoiffants. Item, toutes les « maifons, héritages, *fief & arrière fiefs* come autre feigneurie & apparte-« nances de Autheuil & du Pleffis deffus Autheuil * (*d*) ». Mort, fans poftérité, avant le 4 juillet 1479 *.
3. Raulequin de Noüe, Écuyer (*e*), Seigneur d'Ene-fous-Dammartin, d'Hermenonville & de Montigny. L'extrait du partage de 1443 porte : « A Raulequin, « eft efcheu la terre de Ene-fous-Dampmartin & tout ce qui en defpant. « Item, les terre & feigneurie féant tant à Hermenonville & au terrœur « voifin comme en Montigny. Item, toute la maifon, meffirie féant à Ver-« fous-Dampmartin, enfemble les terres de Champré & fe qui en defpans. « Item, tout fe qu'il appartenait à Pierre & Raoul de Farenne, en la ville de « Chevreville; tous les héritages féant à Moloy, près de la Ferté-Milon & « de Marizy-fainćte-Geneviève venant & qui appartindrent à *feu Jehanne « de Noüe, leur mère.* » Mort, fans poftérité, avant le 4 Juillet 1479 *.

V. DEGRÉ.

Jehan Ier de Noüe, Écuyer *, Seigneur de Noüe *, Pleffis-aux-Bois, Billemont, Lonnery, Ormoy-le-Davien, de la vicomté de Courtieux (*f*) & autres lieux, époufa, en premières noces, « Edmée, de l'ancienne maifon de Brumières, de laquelle font « fortis plufieurs Chevaliers de Saint-Jean de Hierufalem, notamment frère Charles « de Brumières, frère de ladite Edmée, qui fut Grand Prieur de France * »; & en fecondes noces (*g*), Marie des Fossés, fille de Meffire Robert des Fossés, Chevalier, Vicomte de Bourfonne (*h*) & Lieutenant général au gouvernement du Valois, & de Marie-Antoinette de Vauxelles. Jehan reçut en partage « la terre de Noüe « en qualité d'aîné, plus la maifon féant à Courtieux, & tout fe qui en defpans tant « *en fief, arrière-fiefs*, tant la terre de Billemont & fe qui en defpans (*i*). »

« L'an 1451, 22 Aouft, Sire Jehan de Noüe, filz ayfné de Pierre de Noüe, & de « Jehanne de Noüe, fait les foy & hommage de fa terre de Billemont qui appar-« tint à Raoul de Farenne, fon oncle eftimé (*j*). »

L'an 1475, 20 Avril : Atteftation donnée à la Ferté-Milon par le procureur de Jean de Noüe, Écuyer, Seigneur de Billemont, au fujet de la réfidence de trois ménages pauvres audit Billemont & relative à la redevance de ces trois ménages vis-à-vis de la Ducheffe d'Orléans (*k*).

(*a*) Caumartin, *Recherches de la nobleffe de Champagne* (Chalons, 1673), art. *La Grange.*
(*b*) Procuration du 4 Décembre 1380 par Mre Robert de Noüe à Perrette, fa femme, &c.
(*c*) Melleville, *Dićtionnaire hiftorique de l'Aifne*, p. 398.
(*d*) Bibl. nat., Fonds d'Hozier.
(*e*) Caumartin, *Recherches de la nobleffe de Champagne*, art. *La Grange.*
(*f*) Fonds d'Hozier, *l. c.* — Courtieux comptait parmi les dix vicomtés du Valois.
(*g*) Originaux en parchemin aux archives de la famille.
(*h*) Caumartin, *Recherches de la nobleffe de Champagne*, art. *La Grange.*
(*i*) (*j*) Fonds d'Hozier, *l. c.*
(*k*) Originaux en parchemin aux archives de la famille.

Il eut de fon premier mariage * :

1. Robert de Noüe, qui fuit.

Et de fon fecond mariage :

2. Jehan de Noüe, Écuyer, Seigneur du Pleffis-aux-Bois, Billemont, Ene-fous-Dammartin & Voulciennes (*a*). Il paraît dans les actes fuivants : du 12 Août 1474, acte paffé à Crefpy, en Valois, par lequel Antoine des Foffés, Écuyer, cède à Noble Jean de Noüe, Écuyer, Seigneur du Pleffis & de Billemont, fon neveu, les terres, droits & revenus feigneuriaux dont il a hérités de Meffire Robert des Foffés, Chevalier, fon père, dans la terre & feigneurie de Voulciennes, pour rachat d'une rente qu'il devait à feue Demoifelle Marie des Foffés, fa fœur, mère dudit Jean de Noüe (*b*); du 4 Juillet 1479, jugement de la Prévôté de Paris qui condamne Noble Jehan de Noüe, Écuyer, & Jean de La Grange, auffi Écuyer, du chef de Demoifelle Antoinette de Noüe, fa femme, en leur qualité d'héritiers de Jean-Collart & Raulequin de Noüe, leurs oncles (*c*); du 27 Janvier 1480, échange entre Jehan de Noüe & Jean de La Grange, fon beau-frère, par lequel ce dernier reçoit la terre de Billemont contre celle d'Ene-fous-Dammartin, échue à Jehan de Noüe en contre-échange; du 6 Août 1500, hommage de la terre & feigneurie de Pleffis-aux-Bois au Duc de Valois, par Jehan de Noüe, Écuyer, Seigneur dudit Pleffis (*d*).

3. Antoinette de Noüe, Dame de Billemont, mariée à Jean de La Grange, Seigneur de Cuify & de Billemont (*e*).

VI. DEGRÉ.

Robert II de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Noüe *, du Pleffis-aux-Bois *, d'Ormoy-le-Davien *, en Valois, de Villers-en-Prayères *, Romain *, Beaunay-en-Brie *, Voulciennes & Briffy (*f*), époufa Damoifelle Crégente ou Prégente de Mahul ou Mayet *, fille d'Anthoine de Mahul ou Mayet, Seigneur de Villers-en-Prayères, & de Damoifelle Jeanne de Baccancourt, de la Maifon de Romilly *; rendit foi & hommage, le 16 Septembre 1508, à Marie Damboife, Comteffe de Braifne « à « caufe de la terre & feigneurie de Villers-en-Prayères efchue à fon époufe par le « déceds de fes père & mère * »; partagea, le 9 Décembre 1534, la terre, juftice & feigneurie de Beaunay-en-Brie *; fut couché, par procès-verbal du 14 Septembre 1539, fur « l'eftat de la Nobleffe du duché de Vallois & affifta en cette qualité, à « Crefpy, à la publication des couftumes du dit duché (*g*) », & enfin, le 31 Juillet 1540, fit « déclaration au duché de Valois des feigneuries de Villers, Pleffis, Voulciennes, Ormoy & Briffy (*h*) ». Ses enfants furent :

1. Jehan II de Noüe, Écuyer, Seigneur & Vicomte de Romain, Seigneur de Villers-en-Prayères en partie & autres lieux *. « Noble perfonne Jehan de « Noüe, Écuyer, Seigneur & Vicomte de Romain, affifte fon frère Noble « perfonne Pierre de Noüe, Écuyer, Seigneur du Pleffis-aux-Bois, d'Or« moy-le-Davien, en Valois, dans fon contrat de mariage, accordé le ven-

(*a*) Originaux en parchemin aux archives de la famille.

(*b*) (*c*) Caumartin, *Recherches de la nobleffe de Champagne*, art. *La Grange*.

(*d*) Preuves de nobleffe de Charlotte-Françoise de Noüe, fonds d'Hozier, doffier de Noüe.

(*e*) Caumartin, *Recherches de la nobleffe de Champagne*, art. *La Grange*.

(*f*) Preuves de nobleffe de Charlotte-Françoise de Noüe. — Contrat de mariage de Pierre & autres.

(*g*) Les *Couftumes générales & particulières de France & des Gaules*, annotées par Charles Dumoulin; Paris, 1604, in-fol. — *Couftumes du duché de Vallois*, fol. 403-406.

(*h*) Preuves de nobleffe de Charlotte-Françoise de Noüe. — Contrat de mariage de Pierre & autres.

« dredi 1er Février 1540, avec Damoiselle Denise de Billy (a) ». Mort sans postérité vers 1554.

2. Antoinette de Noüe, Religieuse à N.-D. de Soissons; son père lui assigne une dot le 23 Avril 1532 *, & Catherine de Médicis lui remet, en 1552, l'administration du couvent de Saint-Michel de la Ferté-Milon (b).
3. Pierre II de Noüe, qui suit.
4. Edme ou Aimé de Noüe, Écuyer*, Seigneur de Noüe*, Vicomte de Romain*, Seigneur du Plessis-aux-Bois *, Voulciennes *, Ormoy * & du fief de Soubray *, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fait ses preuves de chevalerie le 12 Mai 1540 * (c). Il vivait encore le 26 Juin 1553 *.

VII. DEGRÉ.

Pierre II de Noüe, Seigneur de Noüe*, Chevalier*, Seigneur & Vicomte de Romain (d), Seigneur du Plessis*, Voulciennes*, d'Ormoy*, Villers-en-Prayères *, du fief de Soubray *, Noreville, Colligy, Viry, Boisfrées & autres lieux (e), marié le 1er Février 1540 « à Damoiselle Denise de Billy, fille de deffunt haut & puissant « Messire François de Billy, vivant Chevalier, Seigneur, Baron de Courville & « d'Ivors, en Valois, Maître-général des Eaux & Forêts du duché de Valois, & de « Marie de Beaumanoir de Lavardin * (f) ». Il rend foi & hommage à la Comtesse de Braisnes, d'abord le 25 Octobre 1543, « à cause de la partie de la terre & seigneurie de Villers-en-Prayères à lui escheue par le décès de Dame Crégente de « Mahul, sa mère (g) »; & le 15 Décembre 1554 « à cause de la seconde partie lui « eschue par le décès de Jehan de Noüe, Escuyer, son frère * ». Le 6 Juin 1553, Pierre, & Edme de Noüe, Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, frères, Seigneurs de Romain, de Noüe, &c., reçoivent ordre de se trouver à la convocation du ban & arrière-ban, &, le 23 Juin suivant, ils font leur présentation à la convocation du ban du bailliage de Vitry *. Nous sommes à la brillante époque où le Duc de Guise, entouré de l'élite de la Noblesse française, fait échouer toutes les audacieuses tentatives de l'Empereur Charles-Quint; c'est le saccage de Thérouanne, c'est la bataille de Renty; c'est enfin la trêve de Vaucelles qui met fin à ces longues & sanglantes guerres. Le 18 Octobre 1564, Pierre II de Noüe « fait un accensement « perpétuel de treize verges d'héritage de la seigneurie de Villers à charge de « construction de maisons (h) », enfin, le 12 Septembre 1575, Pierre II donne dénombrement de la terre & seigneurie de Villers mouvant en plein fief du Duc de Bouillon (i).

On voit, dans la chapelle de Saint-Hubert de l'église de Romain, sa pierre tumulaire & celle de sa femme, avec le titre de toutes les seigneuries ci-dessus (j), d'après laquelle il décéda le 7 Décembre 1581, & sa femme le 23 Juin 1551. Pierre II a eu pour enfants :

(a) Preuves de noblesse de Charlotte-Françoise de Noüe. — Contrat de mariage de Pierre & autres.
(b) *État ecclésiastique & civil du diocèse de Soissons*, 1788, p. 472.
(c) Vertot, *Histoire de Malte*, t. V, p. 209.
(d) (e) Pierre tumulaire à Romain. — Preuves de noblesse de Reine-Angélique de Noüe, fonds d'Hozier. — Contrat de mariage de son fils Valérien.
(f) Preuves de noblesse de Charlotte-Françoise de Noüe. — P. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison royale de France, des Grands Officiers de la couronne, &c.*, t. II, p. 125. — D'Hozier, *Armorial général de France*, Reg. II, 1re partie, p. 238.
(g) Preuves de noblesse de Charlotte-Françoise de Noüe.
(h) Originaux en parchemin aux archives de la famille.
(i) (j) Preuves de noblesse de Charlotte-Françoise de Noüe.

1. François de Noüe, Chevalier *, Seigneur du Plessis * (*a*), Voulciennes *, Ormoy * (*b*), Missy-aux-Bois, Fayault & Dhuizel (*c*). Marié à Judith de Rauly ou Renty *. Il paraît dans la quittance, donnée, au château de Dhuizel, le 8 Avril 1616, d'une rente achetée au Roi l'an 1570, ayant appartenu « à François, Seigneur du Plessis & de Dhuisel, en partie, par cession de ses deux frères Nicolas de Noüe, Écuyer, Seigneur de Courlandon, & feu Valérien de Noüe, en son vivant Écuyer & Seigneur de Villers, tous trois enfants de Pierre II de Noüe (*d*) ». Il est mort le 21 Juin 1619, après avoir fait une riche donation à l'église de Saint-Remy de Dhuizel où on lui a érigé deux pierres tumulaires qui existent encore de nos jours & dont l'une porte : « Cy devant gist & repose *le cœur* de Messire François de Noüe, Chevalier, Seigneur de Plessis, Voulciennes, Ormoy, Missy, Dhuisel & Fayault, lequel donna, » &c., & l'autre : « Cy devant gist & respose *le corps* de Messire François de Noüe, Chevalier, &c. » Il eut quatre enfants :

I. Jean III de Noüe, Gendarme de Mgr d'Orléans *. Il leva un régiment de six compagnies de cavalerie & paraît dans les années 1646 & 1647 comme Chef de corps & Colonel de cavalerie (Obrist) au service de l'Empereur d'Allemagne, sous les ordres du célèbre Maréchal Lamboy, en campement à Juliers & à Maeseck, pendant la guerre de trente ans (*e*). Mort sans postérité mâle *.

II. Nicole de Noüe, Dame d'Ormoy-le-Davien *, mariée : 1° à Robert de Paris, Chevalier, Seigneur & Baron de Boissy *, dont le fils Nicolas de Paris fut reçu, le 4 Février 1643, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem *; 2° en 1650, à Jean de Buchepot, Marquis de Fougerolles, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de ses camps & armées & Gentilhomme ordinaire de sa chambre (*f*).

III. N. de Noüe, mariée au Seigneur de Breuveron *.

IV. Magdeleine de Noüe, mariée à Messire François de La Grange *, Seigneur de Billemont *, Baron de Sommevelle *, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, & dont le fils Charles fut reçu, le 16 Juin 1681, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem *.

2. Nicolas de Noüe, Écuyer, Seigneur de Courlandon & de Bailleux, Vicomte de Romain * (*g*), &c., épousa Magdeleine de Chastillon *, Dame, en partie, de Bailleux, fille de Jacques de Chastillon II, Seigneur de Marigny & de Bailleux, & de Françoise de Renty (*h*); « laquelle décéda le xi Apvril 1625 (*i*) ». Nicolas eut quatre enfants :

I. Nicolas de Noüe (*j*), Seigneur de Courlandon.

II. François de Noüe (*k*), Écuyer, Seigneur de Romain, mort le 4 Avril 1622 (*l*), sans postérité.

(*a*) (*b*) Offres d'hommage. Original en parchemin.
(*c*) Inscription tumulaire existant dans l'église de Saint-Remy de Dhuizel.
(*d*) Original en parchemin aux archives de la famille.
(*e*) Archives de Dusseldorf : Duché de Juliers. *Lettres originales de Jean de Noüe & ordonnances* (*Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, cahier 46, page 146). — *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, cahier 26, pages 427 à 430.
(*f*) Archives de la famille de Buchepot. La seigneurie d'Ormoy-le-Davien, apportée par Nicole de Noüe, fut vendue vers 1660 par J. de Buchepot.
(*g*) Originaux sur parchemin aux archives de la famille. — Pierre tumulaire dans l'église de Romain.
(*h*) Courcelles, *Histoire généalogique des Pairs de France*, t. XI, p. 151.
(*i*) Pierre tumulaire dans l'église de Romain.
(*j*) (*k*) Extrait de l'*Histoire de la Maison de Chastillon-sur-Marne*, par André du Chesne; Paris, 1621, p. 527.
(*l*) Pierre tumulaire dans l'église de Romain : « Cy gist François de Noüe, escuyer, fils d'honoré Seigneur

III. Louis de Noüe (*a*), Vicomte de Romain.

IV. Françoise de Noüe *, Vicomteſſe de Romain (*b*), mariée à Jean Le Vergeur, Seigneur & Vicomte d'Acy & de la Malmaiſon *, qui eut un fils & pluſieurs filles.

3. Valérien de Noüe, qui ſuit.

Adrien de Noüe, contemporain des précédents, fut reçu Chevalier de Malte en 1567 (*c*).

VIII. DEGRÉ.

Valérien de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Noüe, Villers-en-Prayères, Beaunay, de Romain, du fief de Fuſſigny, l'un des cent Gentilshommes de la chambre du Roi *, épouſa, par contrat de mariage accordé le 23 Janvier 1579, Demoiſelle Nicole du Sart, fille de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Anne du Sart, Seignêur de Thury-en-Valois, d'Ouviller & de la Rivière, Vicomte de Mutigny & de la Broſſe * (*d*). Les actes dans leſquels il paraît ſont : du 13 Novembre 1582, achat d'un vignoble à Villers (*e*); du 16 Décembre 1583, partage de la ſucceſſion de Pierre II; du 13 Mai 1585, achat d'une maiſon à Villers (*f*); ſentence du 11 Août 1587 qui « le déclare exempt de la contribution au ban & arrière-ban du duché de « Valois * »; aveu & dénombrement en 1587 des fief, terre, & ſeigneurie de Villers-en-Prayères ſitués au duché de Valois & mouvants de la baronnie de Pontarci (*g*); ſentence du 12 Août 1587 qui déclare Valérien de Noüe exempt de la contribution pour les fiefs qu'il poſſédait au duché de Valois, comme ayant ſervi pendant trois années (*h*); certificat du 5 Décembre 1589, par lequel Valérien de Noüe, « Seigneur « de Villers-en-Prayères, de Beaunay & de Noüe, eſt couché ſur l'état des cent « Gentilshommes du roi Henri IV, payé de ſes gages & faiſant le ſervice près du « Roi, pour le mois de Septembre de ladite année (*i*) »; jugement rendu à Laon, le 10 Mars 1599, par les Commiſſaires du roi Henri IV, portant « qu'il jouit des « priviléges & exemptions de la Nobleſſe, en vertu de pièces juſtificatives qu'il a « produites (*j*) ».

Valérien fut mêlé à la terrible tempête qui menaça d'emporter la France. Mais le dernier jour d'Avril 1589, Henri III tendit la main à ſon couſin de Navarre; la Ligue fut bleſſée à mort; Henri III, le dernier des Valois, tombe ſous le couteau d'un moine fanatique & la France ſalue le grand règne de Henri IV (1589), qui fut le point de départ de l'anéantiſſement de la puiſſance ſeigneuriale. 1589 eſt auſſi la date du combat d'Arques, & de la mort de Catherine de Médicis.

Valérien mourut le 5 Octobre 1611, en ſon château de Villers qu'il avait reſtauré & qui porte encore aujourd'hui, autour de la friſe ſupérieure, ſon chiffre entrelacé VN. Il repoſe dans la chapelle du Saint-Sacrement de Villers. Nicole du Sart mourut vers 1641, époque à laquelle ſa ſucceſſion eſt partagée. Sa pierre tu-

« Nicolas de Noüe, Seigneur de Courlandon & de Romain, & de Damoiſelle de Chaſtillon, père & mère, decéda « le 4 d'Apvril 1622. Priez Dieu pour lui. »

(*a*) Voir note (*j*) (*k*) de la page précédente.

(*b*) Caumartin, *Recherches de la nobleſſe de Champagne*, art. *le Vergeur*.

(*c*) Vertot, *l. c.*, t. V, p. 221. — La maintenue de Caumartin ne le mentionne point.

(*d*) Fonds d'Hozier : Preuves de nobleſſe de Reine-Angélique & de Charlotte-Françoise de Noüe. — Pierre tumulaire de Valérien & de ſa femme avec leurs armes dans l'égliſe de Villers. — Pierre tumulaire dans l'égliſe de Thury-en-Valois.

(*e*) (*f*) Originaux en parchemin aux archives de la famille.

(*g*) (*h*) (*i*) (*j*) Fonds d'Hozier : Preuves de nobleſſe de Reine-Angélique & de Charlotte-Françoise de Noüe. — Pierre tumulaire de Valérien & de ſa femme dans l'égliſe de Villers.

mulaire & celle de Valérien ſe voient encore aujourd'hui dans la chapelle de la Vierge en l'égliſe de Thury-en-Valois. Ils paraiſſent avoir eu quinze enfants (*a*), dont douze ſeulement nous ſont connus :

1. Pierre III de Noüe, qui ſuit.
2. Anne de Noüe*, né vers 1580, eſt d'abord Page de la Reine; ſa vertu le fait réſiſter aux ſéductions de la Cour, & il entre à l'âge de trente ans dans la Compagnie de Jéſus. Dès 1611, Henri IV, inſpiré par la belle & vertueuſe Marquiſe de Guercheville, Dame d'honneur de la Reine, crée la miſſion du Canada, afin d'utiliſer le catholiciſme pour l'extenſion de la Nouvelle-France. Le 12 Juin, les PP. Jéſuites plantent la croix ſur les rives du Saint-Laurent, mais l'oppoſition des calviniſtes & l'invaſion des Anglais, en 1613, arrêtent leur eſſor. En 1625, le Duc Henri de Ventadour, Vice-Roi du Canada, envoie de nouveaux ouvriers évangéliques, & vingt prêtres de la Compagnie de Jéſus arrivent ſucceſſivement. Les PP. Noyrot & de Noüe, avec vingt ouvriers, s'embarquent à Dieppe, ayant frété un vaiſſeau de 80 tonneaux pour la ſomme de 3,500 livres. Ce ſecours arrivant à Québec, lui fit prendre la forme d'une ville; elle n'était juſque-là qu'une ſimple habitation. La même année, le P. de Noüe s'établit à la réſidence des Trois-Rivières, au milieu des Hurons, ſur le Saint-Laurent, à 30 lieues plus haut que Québec. De là, en compagnie des PP. de Brébeuf & de la Roche d'Allion, il ſe rend au milieu des ſauvages pour leur propoſer l'alliance des Français & les inſtruire dans la manière de ſervir le Grand Maître de la vie. Ils courent le riſque d'être aſſommés à coups de hâches. Sur ces entrefaites, le P. Lallemand, Chef de la Miſſion, conſidérant que les Jéſuites ne recevaient pas l'aſſiſtance voulue, ſe détermine à renvoyer en France la plupart des Pères. En 1632, après le traité de Saint-Germain, M. de Champlain étant de nouveau nommé Gouverneur de la Nouvelle-France, le P. de Noüe retourna au Canada avec le P. le Jeune, s'embarquant au Hâvre où un neveu du Cardinal de Richelieu leur donne un écrit, ſigné de ſa main, témoignant que le Miniſtre, ſon oncle, avait pour agréable leur départ pour la Nouvelle-France. Il réſide alors à Québec, dirigeant les ouvriers qui aſſuraient les moyens de ſubſiſtance de la Miſſion, & faiſant de fréquentes excurſions parmi les ſauvages. Le 30 Janvier 1646, en compagnie de deux ſoldats & d'un Huron, il part des Trois-Rivières pour le fort Richelieu, diſtant de 60 milles, afin d'y célébrer la ſainte meſſe & d'adminiſtrer les ſacrements aux ſoldats de la garniſon; la terre était couverte de trois à quatre pieds de neige; tous marchaient ſur des raquettes; la fatigue & la nuit les forcent de s'arrêter; mais dès deux heures du matin, le P. de Noüe, voulant aller chercher au fort Richelieu du ſecours pour ſes compagnons de route, part ſeul & ſe trouve ſurpris par une effroyable tempête de neige; il s'égare ſur le lac Saint-Pierre, qui était gelé, & meurt martyr de ſon devoir & de ſa charité. Après d'actives recherches, on le retrouva le 2 Février, le corps gelé; il était à genoux, les yeux ouverts regardant le ciel, & les bras en croix ſur la poitrine. Il était mort le jour de la Purification de la ſainte Vierge, à laquelle il avait une dévotion particulière. Ses obſèques furent célébrées à la réſidence des Trois-Rivières avec tout l'appareil poſſible, au milieu des Français & des ſauvages, parmi leſquels il était en grande odeur de ſainteté, & ſon martyre excita parmi tous

(*a*) Notes manuſcrites ſur l'épreuve corrigée de la maintenue de Caumartin. (Cabinet des titres, à la Bibl. nat.)

de vifs fentiments de foi (*a*). Actuellement l'ordre des Jéfuites le compte parmi fes faints martyrs.

3. Nicolas de Noüe, chef de la branche éteinte de Briffay, qui fuivra.
4. Robert III de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Noüe *, Villers, en partie *, Marne-la-Maifon *, Saint-Martin, Saint-Remy, Nozay, &c., époufa, par « contrat de mariage du 15 Février 1629, Bonne de Linage, fille de deffunt « honoré Seigneur Anthoine de Linage, vivant Seigneur de Nozay, Saint-« Remy, Saint-Martin, & de Magdeleine de Praillon » *. Il obtient, le 19 Novembre 1635, fentence qui le « décharge du ban & arrière-ban, attendu « les fervices qu'il avait rendus au Roi Louis XIII en fes armées de Lorraine « & d'Allemagne * ». De fon union font iffus :
   I. Joseph de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Marne-la-Maifon, Villers, en partie *, & autres lieux, Lieutenant de la meftre de camp de Mgr le Duc de Gefvres *. Il fait collationner, le 5 Juillet 1663, fur l'original, le contrat de mariage de fon aïeul Valérien de Noüe; conclut, en fon nom & au nom de fes frères, le 16 Février 1666, une tranfaction avec le couvent des Jacobins de Châlons *; produit, ainfi que fes frères, fes preuves de nobleffe par devant Mgr de Caumartin, Intendant de Champagne, & eft compris dans le catalogue des véritables Gentilshommes du royaume par jugement rendu à Châlons le 20 Novembre 1670, juftifiant fa filiation depuis 1305 (*b*); fait enregiftrer fes armes, le 12 Juillet 1697, à l'*Armorial général* (c).
   II. Nicolas de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Villers, en partie, Marne-la-Maifon & autres lieux, Cornette au régiment de Gefvres *; a produit des titres de dix races (*d*). Mort au fervice.
   III. Louis de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Villers, en partie, Marne-la-Maifon *, Capitaine au régiment de Champagne *, mort au fervice.
   IV. Claude de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Villers, en partie, Marne-la-Maifon, Capitaine au régiment de la Marine *, mort au fervice.
   V. Hierosme de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Villers, en partie, Marne-la-Maifon, Capitaine au régiment de Duras *.
   VI. Robert de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Villers & autres lieux, Lieutenant de la meftre de camp au régiment de Dampierre *.
   VII. François de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Marne-la-Maifon & autres lieux, Lieutenant au régiment du Roi *.

   Ces fept frères font tous morts, felon une tradition de famille, au champ d'honneur & fans poftérité connue.
5. Magdeleine de Noüe *, qui époufa Claude de Linage, Écuyer, Seigneur de Villers-fur-Marne, Homme d'armes des ordonnances du Roi, fils de Claude de Linage, Homme d'armes des ordonnances du Roi, & de Marie de Bassompierre (*e*).

(*a*) Les actes & la gravure du martyre repofent au collège du Jefu à Rome, & copies en ont été données au Général Léon, Comte de Noüe, lors de fon commandement à Rome. — Voir *Relations de ce qui s'eft paffé de plus remarquable à la Nouvelle-France;* Paris, années 1633, 1634, 1645 & 1646, pp. 3-201. — *Hiftoire & defcription de la Nouvelle France* par le Père de Charlevoix, 1744, t. I, pp. 179, 182, 268. — *Hiftoire de la colonie françaife en Canada;* Villemarie, 1865, t. I, pp. 212-258. — Crétineau-Joly, *Hiftoire de la Compagnie de Jéfus*, chap. XXI.

(*b*) Caumartin, *Recherches de la nobleffe de Champagne.*

(c) *Armorial général de France*, aux mff. de la Biblioth. nat. : *Généralité de Soiffons*, n° 326.

(d) *Nobiliaire de Picardie*, par Haudicquier de Blancourt, 1693; p. 394.

(*e*) Caumartin, *Recherches de la nobleffe de Champagne*, art. *de Linage*, t. II, p. 35.

6. Antoinette de Noüe*,
7. Louise de Noüe*, } Religieufes au prieuré de Colinances (*a*).
8. Gabrielle de Noüe*,
9. Françoise de Noüe*, Religieufe au prieuré de Longpré (*b*).
10. Jeanne de Noüe*, Religieufe à Fontaine (*c*).
11. Victoire de Noüe*, Religieufe au prieuré de Longpré (*d*).
12. Marie de Noüe*, Religieufe à l'abbaye de Notre-Dame de Charmes (*e*).

IX. DEGRÉ.

Pierre III de Noüe, Chevalier (*f*), Seigneur de Villers-en-Prayères*, Beaunay*, du fief de Fuffigny, fait « hommage, le 13 Octobre 1611, au Duc de Bouillon, pour le fief de Fuffigny (*g*) »; époufe, en premières noces, felon contrat du 27 Novembre 1612, Anne de Linage, fille d'honoré Seigneur Claude de Linage, Écuyer, Seigneur de Villers-fur-Marne, & de feue Marie de Bassompierre (*h*); reçoit dans le partage du 22 Juin 1619, avec Claude de Linage, fon beau-frère, par préciput & droit d'aîneffe, « le château, maifon & hoftel feigneurial de Villers-en-Prayères (*i*) »; & fait un deuxième partage, le 1er Février 1621, avec Charles de Linage, Écuyer, Sieur de Cuy, des fucceffions de Claude de Linage & de Marie Baffompierre (*j*).

Il époufa en fecondes noces, par contrat du 27 Août 1635 (*k*), Anne de Bezannes, fille de Jean de Bezannes, Seigneur de Guignicourt, & de Catherine de Gras. Pierre III ayant la garde noble de fes enfants du premier lit, fait, les 26 & 28 Janvier 1636, le partage des biens de Charles de Linage*. Les enfants du premier lit furent :

1. Nicolas de Noüe, qui fuit.
2. Valérien de Noüe, } morts fans alliance*.
3. Anne de Noüe,
4. François de Noüe, Seigneur de Villers*, Chevalier de Saint-Jean de Jérufalem & du Saint-Sépulcre fervant à Malte, né en 1626, fut reçu Chevalier le 11 Décembre 1642 (*l*), à l'âge de feize ans.
5. Charles de Noüe, Chevalier*, Seigneur de Cuy-fur-Marne, de la vicomté de Villemelle (*m*), Courmas (*n*) & autres lieux, né en 1632 (*o*). « Par contrat du 20 Août 1662, paffé à Reims, Meffire Charles de Noüe, Chevalier, Seigneur de Loify-fur-Marne, Couvrot, Vaulx-en-Perthois & Villers-en-Prayères, affifté de Meffire François de Noüe de Beaunay, du Lieutenant général du Vermandois & du Seigneur de Coucy, fes parents, époufe Damoifelle Magdeleine, petite-fille de Meffire Charles de Vauclerois, Chevalier, Seigneur & Vicomte de Villemelle, &c., fille de Meffire Henri de Cauchon, Chevalier, Seigneur, Baron de Neuflize & Ferrier, &c., Chevalier de l'Ordre de la Sainte-Ampoule, & de Dame Charlotte de Vauclerois, & reçoit en dot de fon aïeul les terres & feigneuries de Courmais & « vicomté « de Virmeulle (*fic*), avec la maifon feigneuriale de Courmais, à condition

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Fonds d'Hozier, doffier de Noüe, *l. c.*

(*f*) Fonds d'Hozier : Preuves de nobleffe de Charlotte-Françoise de Noüe (acte d'émancipation du 20 Février 1652).

(*g*) (*h*) (*i*) (*j*) Fonds d'Hozier : Preuves de nobleffe de Reine-Angélique de Noüe.

(*k*) D'Hozier, *Armorial de la Nobleffe de France*, art. *de Bezannes*, Reg. IV, p. 108.

(*l*) Procès verbal d'admiffion du 3 Juin 1642. (Archives de la famille.) — *Catalogue des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem.* (Bibl. de l'Arfenal, mff., France, t. III, p. 97-98.) — Vertot, *l. c.*, p. 270.

(*m*) (*n*) Fonds d'Hozier : Preuves de nobleffe de Reine-Angélique de Noüe.

(*o*) Acte d'émancipation du 20 Février 1652, aux archives de la famille.

« que le premier fils qui naîtrait du dit mariage porterait le nom de Vauclerois avec celui de ſon père (*a*) ». Par jugement rendu à Châlons, le 20 Novembre 1670, par Mgr de Caumartin, Charles de Noüe, Chevalier, Seigneur de Cuy, &c., demeurant à Courmas, fut porté ſur le catalogue des véritables Gentilshommes du royaume, en conſéquence des titres produits pour juſtifier ſa dite qualité depuis l'an 1305. Le 12 Juillet 1697, Magdeleine, douairière de Charles de Noüe, fit enregiſtrer les armoiries de feu ſon mari à l'*Armorial général de France* (b). Leurs enfants furent :

I. Charles-Hyacinthe de Noüe de Vauclerois *, donne quittance de 311# 10ſ, le 31 Mars 1695, comme Major du régiment de cavalerie de Courlandon, pour les appointements des Officiers de l'État-major du régiment (*c*).

II. Marie de Noüe,
III. Agnès de Noüe, } mortes ſans alliance *.

6. Marie de Noüe *, née en 1634, ſelon l'acte d'émancipation du 20 Février 1652.

Pierre III eut, en outre, d'Antoinette de Chasteau, un fils légitimé, Alexandre de Noüe *, Écuyer, Seigneur de Fiſmes, légitimé en Août 1633, par Lettres patentes, & marié, le 27 Mai 1641 *, à Madeleine de Combray, dont il eut Jehan de Noüe (*d*), Prêtre & Curé de Dhuizel.

X. DEGRÉ.

Nicolas de Noüe, Chevalier (*e*), Seigneur de Villers-en-Prayères *, Loiſy (*f*), Couvrot (*g*), Cuy, en partie (*h*), épouſa, par contrat paſſé, le 25 Mars 1646, dans la maiſon ſeigneuriale de Coucy, Damoiſelle Claude-Louiſe, fille de Meſſire Jean d'Escanevelle, Chevalier, Seigneur de Coucy, Vaux, Savigny, Primaut, Sevil, Chafarderie, & de feue Dame Jeanne d'Orthe. Les témoins furent : Jacques d'Eſcanevelle, Sire de Coucy, Chevalier; Jeanne de Fillette, Dame de Coucy; Nicolas d'Orgeaux, Chevalier, Sire de Coucy, & Dame Jeanne de Rohan, femme du Sire d'Orgeaux; François de Noüe, Chevalier de Malte; Le Vergeur d'Acy; de Bezannes de Guignicourt, parents des époux (*i*). Nicolas paraît dans quantité d'actes avec les qualités ci-deſſus, & nous ne citerons que : le partage, du 14 Avril 1655, des biens de la ſucceſſion de ſa mère Anne de Linage *; l'aveu & dénombrement qu'il fit au Roi, le 16 Mars 1656, de la ſeigneurie de Couvrot, provenant de l'héritage de ſa mère (*j*). Il fut maintenu dans ſa nobleſſe, « pour avoir produit des titres authentiques qui juſtifient ſa nobleſſe de dix races », par jugement de Mgr de Machault, Intendant de la généralité de Soiſſons, le 3 Décembre 1669 (*k*). Nicolas eſt la ſouche commune des trois branches encore exiſtantes; il avait ceſſé de vivre le 17 Juillet 1678, & ſa femme le 31 Mars 1688; ils ont eu pour enfants :

1. Joseph de Noüe *, Chevalier (*l*), Lieutenant au régiment du Pleſſis-Praſlin. Il paraît décédé ſans poſtérité, avant le 17 Juillet 1678, époque où ſon frère

(*a*) Son contrat de mariage. — Fonds d'Hozier : Preuves de nobleſſe de Reine-Angélique de Noüe.

(*b*) Fonds d'Hozier : *Armorial général; Soiſſonnais,* Regiſtre de Laon, nº 303, fol. 656.

(*c*) Parchemin à la Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.

(*d*) Acte de donation du 28 Septembre 1631 d'Alexandre à ſon fils Jehan.

(*e*) (*f*) (*g*) (*h*) Fonds d'Hozier : *Armorial général; Soiſſonnais,* Regiſtre de Laon, nº 303, fol. 656.

(*i*) Son contrat de mariage. — Fonds d'Hozier : Preuves de Charlotte-Françoise de Noüe.

(*j*) Original en parchemin aux archives de la famille.

(*k*) Lainé, *Archives de la Nobleſſe*, vol. *Soiſſonnais*, p. 71. — *Revue nobiliaire & hiſtorique,* t. III, p. 266. — Fonds d'Hozier : Preuves de nobleſſe de Valérien-Hyacinthe de Noüe.

(*l*) Juſqu'ici la filiation authentique a été établie ſur les maintenues officielles de Caumartin; *Joſeph* eſt le dernier reconnu. A partir de *Jean-François*, qui ſuit, elle le fera ſur actes authentiques & de l'état civil.

Jean-François eſt chargé de la garde noble de ſes frères & ſœurs mineurs, comme on le verra plus loin.

2. Jean-François de Noüe, ſouche des deux premières branches exiſtant actuellement, qui ſuit.

3. Marie-Catherine de Noüe, paraît dans les trois actes : des 21 Avril 1682 (*a*), 28 Janvier 1685 & 24 Janvier 1686, &, comme marraine, avec ſon oncle Jean d'Eſcanevelle de Coucy, le 17 Août 1683 (*b*).

4. Jeanne-Marie-Élisabeth de Noüe, Dame de Loiſy (*c*), Villers-en-Prayères, & de Couvrot, ſelon ſon acte de décès du 22 Février 1750.

5. Jean de Noüe, ſouche de la troiſième branche, qui ſuivra.

6. Antoine de Noüe, Chevalier (*d*), Seigneur de Villers-en-Prayères (*e*), Vouzy (*f*), Coucy, en partie, & y réſidant, Garde du corps du Roi, dans la compagnie de M[gr] de Luxembourg (*g*), puis Sous-Brigadier des Gardes du corps du Roi dans la compagnie de Villeroi (*h*), comparaît dans les actes des 21 Avril 1682, 24 Janvier 1686 & 31 Mars 1688, avec ſon frère Jean-François. Le Lieutenant du Roi lui donne à Longwy, le 15 Juillet 1686, le certificat « qu'il a ſervi pendant trois ans dans la compagnie des Cadets Gen« tilshommes (*i*) ». Louis XIV lui octroie à Verſailles, le 22 Janvier 1700, des Lettres de retenue dans le grade de Sous-Brigadier des Gardes, « en « conſidération des bons ſervices qu'il lui avait rendus dans ſes Gardes, « depuis pluſieurs années; ces lettres ſignées : Louis (*j*) ». Nous ſommes aux jours de la ligue d'Augsbourg, où la France lutte contre l'Europe coaliſée, avec ſon grand Roi, entouré de ſes hommes de guerre : Louvois, Catinat, Luxembourg & Villars; ce ſont les victoires de Fleurus, de Nerwinde; c'eſt, enfin, la paix de Ryſwick. Antoine épouſa, par contrat du 13 Avril 1706 (*k*), Jeanne Coulon, fille de Claude-Melchior Coulon, Seigneur de Jonval & de Corbon. Il accepte, par ſentence du 28 Juin 1713, la garde noble de ſes cinq enfants (*l*), qui furent :

I. Charlotte-Françoise de Noüe, Dame de Villers, Corbon, Saint-Morel (*m*), née, au château de Villers, le 2 Juillet 1707 ", nommée avec ſes frères & ſœurs dans l'acte d'hommage de la terre de Villers, le 12 Novembre 1714, à la Comteſſe de Braine; admiſe, ſur le certificat de Nobleſſe, délivré le 14 Avril 1716, par Charles d'Hozier, au nombre des 250 demoiſelles Nobles, élevées dans la Maiſon Royale de Saint-Louis à Saint-Cyr (*n*); épouſe de François-Philippe de La Felonnière (*o*), Chevalier, Seigneur de Foſſoy. Son héritage a été partagé entre Louis-Claude & Angélique de Noüe (*p*).

II. François-Joseph de Noüe, né le 28 Décembre 1709 (*q*).

(*a*) Bail d'une ferme à Bourcq, paſſé le 21 Avril 1682, par-devant les Notaires royaux de la ville de Mazarin. Minutes de M[e] Miſtris, Notaire à Réthel.

(*b*) État civil de Coucy. — Pour éviter des redites, un " indiquera les actes de l'état civil, dûment égalisés, qui reposent aux archives de la famille, et ont été exhibés aux éditeurs de cet *Armorial*.

(*c*) Acte de naiſſance de Joseph-François de Noüe, ſon neveu, à Villers le 13 Septembre 1680.

(*d*) Bail du 21 Avril 1682, & fonds d'Hozier, *l. c.*

(*e*) Tranſaction du 14 Février 1697, mêmes minutes. Copies vidimées.

(*f*) Acte de vente du 31 Octobre 1704, mêmes minutes. Copies vidimées, aux archives de la famille.

(*g*) Vente du 31 Mars 1688, mêmes minutes.

(*h*) (*i*) (*j*) (*k*) (*l*) (*m*) (*n*) Fonds d'Hozier : Preuves de nobleſſe de Charlotte-Françoise de Noüe, avec tous les actes à l'appui.

(*o*) (*p*) Preuves de nobleſſe de Valérien-Hyacinthe-Louis de Noüe, pour l'École royale militaire de Paris; fonds d'Hozier, *l. c.* — Acte de vente du 9 Octobre 1784, aux minutes de M[e] Billet, à Fiſmes; copie vidimée.

(*q*) Preuves de nobleſſe de Charlotte-Françoise de Noüe, *l. c.*

III. Jeanne-Élisabeth de Noüe, née le 9 Décembre 1710 (*a*).
IV. Jeanne de Noüe, née le 11 Janvier 1712 (*b*).
V. Marie-Élisabeth de Noüe, née le 6 Mai 1713 (*c*).

7. Henry de Noüe, Chevalier (*d*), Chanoine régulier de Saint-Jean des Vignes à Soiſſons (*e*), Prieur (*f*), Seigneur & Vicomte d'Oulchy-le-Château & d'Oulchy-la-Ville (*g*).
8. Marie-Magdeleine de Noüe, Demoiſelle de Villers-en-Prayères, en partie (*h*), Dame Religieuſe de N.-D. de Mazarin (*i*), morte à Villers le 6 Février 1760 ".

XI. DEGRÉ.

Jean-François de Noüe, Chevalier (*j*), Seigneur de Villers-en-Prayères (*k*), du grand hameau de Romain (*l*) & autres lieux, Capitaine de cavalerie (*m*). Sa deſcendance de Nicolas de Noüe & de Claude-Louiſe d'Eſcanevelle eſt établie par quantité de titres authentiques (*n*) : nous ne mentionnerons ici que les deux actes, paſſés le 21 Avril 1682, où Jean-François agit « tant en ſon nom, que comme « tuteur de Meſſires Jean, Anthoine, Henry, Chevaliers, & de Damoiſelle Marie- « Magdeleine de Noüe, & ſe portant fort pour Demoiſelles Marie-Catherine & « Jeanne-Marie de Noüe, *tous enfants & héritiers avec lui de deffunt Mre Nicolas « de Noüe,* vivant Chevalier, Seigneur du dit Villers, & de Damé Claude-Louiſe « d'Eſcanevelle de Coucy (*o*). »

Jean-François « cède encore à Jean d'Eſcannevelle, Chevalier, Seigneur de « Coucy, Vicomte de Vouziers, des bois au pays de Lorraine provenant de la « ſucceſſion de Dame Gabrielle d'Allaumont, veuve de Mre Jean d'Orthe, vivant « Chevalier, Vicomte de Vouziers, ayeule dudit Seigneur de Coucy & de feue Dame « Claude-Louiſe d'Eſcanevelle, mère du dit Jean-François de Noüe (*p*). » Il épouſa, en premières noces, Jeanne de Montvoiset (*q*); &, en ſecondes noces, Jeanne-Nicole de Corvisart (*r*). Jean-François fit enregiſtrer ſes armoiries, le 12 Juillet 1697 (*ſ*). Il eut de ſon premier lit :

Joseph-François de Noüe, qui ſuit.

(*a*) (*b*) (*c*) Preuves de nobleſſe de Charlotte-Françoise de Noüe.
(*d*) (*e*) Bail du 21 Avril 1682, minutes de Me Miſtris.
(*f*) (*g*) Preuves de nobleſſe de Charlotte-Françoise de Noüe.
(*h*) Échange du 20 Avril 1708, aux minutes de Me Vallon, Notaire à Beaurieux.
(*i*) Actes des 24 Janvier 1686 & 9 Juin 1700, minutes de Me Miſtris.
(*j*) Sentence du 7 Juillet 1678; vente du 21 Avril 1682 & bail du même jour; vente du 24 Janvier 1686; procuration du 27 Mars 1688 & vente du 31 Mars 1688; reddition de comptes de tutelle du 3 Novembre 1689; accords des 30 Janvier 1690 & 14 Février 1697; aſſignation du 22 Septembre 1701; vente du 22 Juin 1703; reconnaiſſance du 27 Mai 1704, &c. Ces documents, qui repoſent aux minutes de Me J. Miſtris, Notaire à Réthel, & dont la famille poſſède les expéditions en dûe forme, concernent les ſucceſſions de Nicolas de Noüe & de Claude d'Eſcanevelle, ſa femme, & leurs partages entre leurs huit enfants; *ils établiſſent la filiation authentique des chefs-ſouches des trois branches exiſtantes, ſavoir de* Jean-François *& de* Jean de Noüe, *qui ont* Nicolas de Noüe *pour auteur commun.*
(k) *Armorial général*, généralité de Soiſſons, p. 326. — Partage des terres de Villers, le 28 Avril 1705. — Preuves de nobleſſe de Reine-Angélique de Noüe, *l. c.*
(*l*) Sentence du 7 Juillet 1678 & les autres titres de la note (*j*) ci-deſſus.
(*m*) Acte de naiſſance de ſa petite-fille Christine-Honorée de Noüe, à Guignicourt, le 17 Octobre 1711 ".
(*n*) (*o*) (*p*) Sentence du 7 Juillet 1678 & les autres titres de la note (*j*) ci-deſſus.
(*q*) Original (famille de Bezannes). — Procuration du 27 Mars 1688 & vente du 31 Mars 1688.
(*r*) Aſſignation du 22 Septembre 1701, & acte de naiſſance de Charles-François-Nicolas-Louis de Noüe, du 26 Février 1709 ".
(*ſ*) Original. — *Armorial général de d'Hozier*, Bibliothèque nationale, mſſ. Soiſſons. Cabinet des titres, no 302, p. 326.

XII. DEGRÉ.

Joseph-François de la Granche de Noüe (*a*), Chevalier (*b*), Seigneur de Guignicourt, Villers-en-Prayères (*c*), la Malmaifon (*d*), Fillieux (*e*) & autres lieux, Capitaine Aide-major au régiment de cavalerie du Prince Maubec d'Harcourt (*f*). Né, au château de Villers, le 13 Septembre 1680 ", il époufa, par contrat du 26 Octobre 1706, Marie-Anne-Clermonde de Bezannes, fille unique de Pierre-Louis de Bezannes, Écuyer, Seigneur de Guignicourt, en partie, & de Demoifelle Clermonde Le Vent (*g*) ".

Par teftament olographe, daté du camp devant Verceil, en Piémont, le 12 Juin 1704, & dépofé le 22 Janvier 1707 (*h*), « Meffire Charles Le Vergeur de la Granche, Chevalier, Seigneur de Courlandon & de la Malmaifon, Maréchal des camps « & armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, inftitue Meffire Jofeph de Noüe, « Aide-major de fon régiment, fon légataire univerfel à la charge de fubftitution « & de porter le nom & les armes de la Granche, & après lui fon fils aîné, & ainfi « de ligne en ligne, &c., toujours procréés de légitime mariage ».

Jofeph-François meurt, au château de Guignicourt, âgé de 36 ans, le 4 Mars 1717, & eft inhumé dans l'églife du lieu ". Sa femme décéda au même lieu le 29 Mai 1724 ". Jofeph-François fut l'objet d'un acte de notoriété, paffé à Fifmes le 14 Mai 1737 (*i*), au fujet de fes prénoms différents dans fes actes de baptême & de décès. Il eut de fon mariage :

1. Marie-Claire-Louise de la Granche de Noüe, née le 8 Août 1707 au château de Guignicourt, & décédée le 19 du même mois ".
2. Charles-François-Nicolas-Louis de la Granche de Noüe, qui porte dans fon acte de décès les titres de Chevalier, Seigneur de la Malmaifon & autres lieux, né à Guignicourt le 26 Février 1709 " & décédé au collége, à Paris, le 10 Mai 1719 ".
3. Louis-Charles de la Granche de Noüe, qui fuit.
4. Christine-Honorée de la Granche de Noüe, née à Guignicourt le 17 Octobre 1711 ".
5. Louise-Catherine-Julie de la Granche de Noüe, née à Guignicourt le 21 Janvier 1714 ", époufe, à Villers-en-Prayères, le 24 Septembre 1738 ", Meffire Jean-Louis de Cosson, Chevalier, Seigneur de Spilly, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de cavalerie au régiment de Bretagne.
6. Réné-Joseph de la Granche de Noüe, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérufalem, fervant à Malte, né le 8 Octobre 1716 " & reçu Chevalier le 15 Septembre 1731 (*j*).

(*a*) (*b*) Son acte de décès, Guignicourt, 4 Mars 1717. — Procès-verbal de fcellé après décès du 22 Mai 1717 aux archives de la famille.
(*c*) Original. — *Armorial général de d'Hozier*, art. *de Bezannes* (Regiftre IV, p. 110).
(*d*) Son acte de décès, Guignicourt, 4 Mars 1717 ".
(*e*) Contrat d'acquifition des fief, terre & feigneurie de Fillieux, du 11 Janvier 1714.
(*f*) Son acte de décès, Guignicourt, 4 Mars 1717.
(*g*) Aux minutes de Me Auvray, Notaire à Paris; expédition vidimée aux archives de la famille.
(*h*) (*i*) Aux minutes de Me Vaffal, Notaire à Paris; expédition vidimée.
(*j*) Fonds d'Hozier : Preuves de nobleffe de Valérien-Hyacinthe-Louis de Noüe, XVe Degré, 3e liaffe, 6 pièces. — Acte de notoriété du 14 Mai 1737. — Vertot, *l. c.*

XIII. DEGRÉ.

Louis-Charles de la Granche de Noüe, Chevalier (*a*), Seigneur de Villers-en-Prayères (*b*), Guignicourt (*c*), la Malmaifon (*d*), Romain (*e*), & autres lieux. Né à Reims le 6 Avril 1710 〃; marié, à Suzy, le 17 Mars 1727 〃, à Demoifelle Marie-Magdeleine de Ronty, fille de feu Meffire François-Annibal de Ronty de Suzy, Chevalier, Seigneur & Vicomte dudit Suzy, Lieutenant des Gardes du corps du Roi, Brigadier de fes armées, & de Marie-Anne-Marguerite de Gerbault. Il fait, le 30 Octobre 1727, aveu de la terre & feigneurie de Guignicourt, &, le 4 Avril 1729, acte de foi & hommage, pour la terre de Villers, à M. le Prince & à Mme la Princeffe de Lambefc, tant en fon nom que pour fes frères & fœurs cohéritiers & copropriétaires (*f*). Il meurt, au château de Villers, le 29 Décembre 1752 〃, veuf de Marie-Magdeleine de Ronty, décédée le 24 Août 1737 〃. De leur union font iffus :

1. Joseph-Louis-Charles de la Granche de Noüe, Chevalier, qualifié officiellement Marquis de la Granche (*g*), Vicomte de Suzy (*h*), Seigneur de Sébacourt (*i*), Beaurieux (*j*), Page de la Reine (*k*), Lieutenant des Gardes du corps du Roi (*l*), Maréchal des camps & armées du Roi (*m*), Chevalier de Saint-Louis (*n*), né à Laon le 17 Mars 1728 〃, époufe Marie-Catherine Lefebvre de Lépine; meurt à Paris le 5 Décembre 1781 & eft inhumé à Suzy 〃. Il eut deux enfants de fon mariage :
   - I. Marie-Charles-Joseph de la Granche de Noüe, né à Villers le 2 Novembre 1758 〃, mort fans poftérité.
   - II. Marie-Élisabeth-Jeanne de la Granche de Noüe, Dame d'honneur de Madame Élifabeth de France, fœur de Louis XVI (*o*). Née en 1762 〃. Mariée à Suzy, le 4 Mai 1779 〃, après contrat de mariage, paffé à Paris & à Verfailles, le 25 Avril 1779, figné du Roi & de la famille royale, à très-haut & très-puiffant Seigneur Mre Jacques de Vincens de Mauléon, Chevalier, Comte de Caufans, fils de très-haut & puiffant Seigneur J.-Jofeph de Vincens de Mauléon d'Artaud de Brumelis, Chevalier, Marquis de Caufans, Brigadier des armées du Roi, & de très-haute & très-puiffante Dame Marie-Françoife-Magdeleine de Louvel. Morte en émigration, à Halberftadt, le 8 Juillet 1798 〃.
2. Louis-Charles-François de la Granche de Noüe, fouche de la branche aînée actuelle, qui fuit.
3. Charles-François-Annibal de la Granche de Noüe, Capitaine Aide-major

(*a*) (*b*) Contrat de mariage du 13 Mars 1727, aux minutes de Me Lefevre, Notaire à Laon. — Hommages pour la terre de Villers du 4 Avril 1729; doffier de Noüe, *l. c.*

(*c*) Actes de mariage du 17 Mars 1727 〃.

(*d*) Actes de décès de fa femme du 24 Août 1737 〃.

(*e*) Acte de naiffance de fon fils du 19 Mars 1728.

(*f*) Fonds d'Hozier : Preuves de nobleffe de Joseph-Louis-Charles de Noüe, fon fils.

(*g*) Contrat de mariage de fa fille paffé à Paris, devant M^e^ de La Rue, Notaire, le 25 Avril 1779, dans lequel Jofeph-Louis-Charles eft qualifié *Marquis de la Granche*. Ledit contrat figné au château de Verfailles le même jour par LL. MM. le Roi & la Reine & toute la famille royale. Copie vidimée aux archives de la famille.

(*h*) États de fervices délivrés par le Miniftère de la guerre. — *États eccléfiaft. de Soiffons*, l. c., p. 412.

(*i*) Acte de décès à Paris, 6 Décembre 1781, & contrat de mariage de fa fille du 25 Avril 1779.

(*j*) (*k*) États de fervices délivrés par le Miniftère de la guerre. — *États eccléfiaft. de Soiffons*, l. c., p. 412. — Preuves de nobleffe dudit Jofeph-Louis-Charles, pour être admis dans les Pages; fonds d'Hozier, *l. c.*

(*l*) (*m*) (*n*) États de fervices délivrés par le Miniftère de la guerre. — *États eccléfiaft. de Soiffons*, l. c., p. 412.

(*o*) Son acte de décès.

au régiment de Touraine le 28 Avril 1763, & Chevalier de Saint-Louis (*a*), né, au château de Suzy, le 3 Mai 1730 #, & décédé fans poftérité.

4. François-Louis de la Granche de Noüe, fouche de la feconde branche, qui fuivra.

5. Anne-Armand-Gaston-Bidal de la Granche, qualifié Comte de Noüe (*b*), Chevalier (*c*), Vicomte de Chambrecy (*d*) dont le château était fa réfidence, Seigneur de Vantheuil (*e*), de Villers-en-Tardenois, en partie (*f*), Lieutenant général des armées du Roi (*g*), Gouverneur d'Aigues-Mortes (*h*), Grand-croix de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis (*i*); né à Villers-en-Prayères le 2 Juin 1733 #. Son parrain a été Mgr Armand-Gafton, Cardinal de Rohan, & fa marraine, Marie-Anne-Éléonore de Rohan, Abbeffe de l'abbaye royale d'Origny Saint-Benoift. Il fit les campagnes d'Allemagne de 1747 à 1748 (*j*) & la campagne du Hanovre de 1757 à 1762 (*k*); reçut une penfion de 3790 livres pour l'an 1779, « en confidération de fes fervices & de « ceux de feu fon oncle, le Vicomte de Suzy, Lieutenant Général des armées « du Roi (*l*) » & commandait à Nancy, lors de la révolte des régiments, en 1790. Il mourut célibataire à Nancy le 27 Avril 1820 #.

Nous ne nous appefantirons pas fur les fervices éclatants rendus à fon Roi & à fon pays par ce brillant homme de guerre, ni fur fa belle conduite lors des troubles de Nancy & que l'hiftorien Lacretelle a réfumés en deux mots, en difant de lui : « qu'il fut un gardien équitable & févère de la difcipline ». Nous renvoyons aux auteurs qui ont raconté cette pure & noble vie, & aux glorieux fouvenirs qu'il a laiffés à Nancy (*m*). Son nom eft cité dans une lettre adreffée par Mme Élifabeth de France, le 29 Août 1790, à fon amie Mme de Raigecourt, née de Caufans : « Tu fais fans doute ce qui fe « paffe à Nancy. C'eft abominable. Aujourd'hui les troupes que M. de « Bouillé a raffemblées doivent entrer dans Nancy. Dieu veuille qu'il puiffe « fauver les malheureux Officiers. M. de Noüe eft au cachot. On dit que des « Officiers ont été tués en voulant le défendre (*n*). »

6. Robert-Benjamin de la Granche de Noüe, Chanoine de l'églife cathédrale de Laon (*o*), « dont le chapitre, dit Lequeux, était regardé comme l'un des plus illuftres du royaume (*p*) », & dernier Abbé commendataire de l'abbaye

(*a*) Mazas, *Hiftoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. III, p. 276.

(*b*) Acte de décès, & partage du 28 Janvier 1764, aux minutes de Me Lambert, Notaire à Soiffons. — *Hiftoire de l'ordre de Saint-Louis*, p. 597, & tous les actes où il paraît.

(*c*) (*d*) Contrat de mariage, du 22 Novembre 1777, de fon frère Louis-Charles-François. — Archives adminiftratives de Reims, *l. c.*, t. II, 2me partie, p. 1052.

(*e*) (*f*) Contrat de mariage du comte de Nazelles, fon coufin, du 17 Juillet 1786, aux minutes de Saguet, Notaire à Faverolles.

(*g*) (*h*) (*i*) (*j*) (*k*) États de fervices délivrés par le Miniftère de la guerre. — Mazas, *l. c.*

(*l*) État nominatif des penfions publié par ordre de l'Affemblée nationale en 1791, t. I, p. 259.

(*m*) Lacretelle, *Hiftoire de France;* année 1790, t. VIII, p. 98. — Walfch, *Journées mémorables de la révolution*, t. II : Révolte de Nancy. — Léonard, *Relation impartiale de ce qui s'eft paffé à Nancy, le 31 Août;* Nancy, 18 Octobre 1790; in-4°. — M..., *Hiftoire de l'affaire de Nancy;* 1861. — L. Leupol, *La Lorraine : Antiquités, Chroniques;* Nancy, 1840. — *Biographie Lorraine.* — *Dictionnaire biographique des hommes marquants du 18e fiècle;* Londres, 1800, t. III, p. 114. — *Hiftoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. I, pp. 588-589. — *Hiftoire de l'ancienne infanterie françaife*, par Suzane, t. IV, p. 127. — *Mémoires pour fervir à l'hiftoire des événements du 18e fiècle*, par l'Abbé Georgel, t. III, pp. 225-264. — *Relation de l'opération de M. de Bouillé contre Nancy;* Paris, 1790. — Regiftre des délibérations de la municipalité de Nancy, 26 Août 1790. — *Pièces authentiques de l'affaire de Nancy;* Paris, 1790, pp. 1-60.

(*n*) A. Cordier, *Madame Élifabeth de France, fœur de Louis XVI*, coll. Vernot, p. 101.

(*o*) Partage du 28 Janvier 1764, cité ci-deffus.

(p) *Antiquités de Soiffons*, t. II, p. 21.

royale de N.-D. de Thorigny, où il fuccéda à fon oncle Claude de Ronty-Suzy (*a*); né le 5 Novembre 1734 ", & mort à Laon le 1er Germinal an V (21 Mars 1797) ".



BRANCHE AINÉE ACTUELLE.

XIV. DEGRÉ.

Louis-Charles-François de la Granche, qualifié officiellement Comte de Noüe (*b*), Chevalier (*c*), Seigneur en partie de Villers-en-Prayères (*d*), la Malmaifon (*e*), Merval, en partie (*f*), Revillon (*g*), Serval (*h*), de Barbonval, Vantheuil, en partie (*i*), & du fief de Fillieux, Brigadier des armées du Roi (*j*), Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis (*k*). Né à Laon le 9 Mai 1729 ". « Le « Comte de Noüe a facrifié, dit Mazas (*l*), 60,000 livres de fon bien pour réparer « le régiment à la dernière campagne de la guerre de 1756. Il a été payé en effets « de Nouette & fe trouve ruiné par fa bonne volonté. » Il fit encore les campagnes d'Allemagne de 1761-1762 (*m*). Il époufa en premières noces, le 20 Décembre 1768, haute & puiffante Dame Albertine-Louife de Tarteron de Montiers, veuve de Meffire Louis de l'Épine, Marquis de Montiers, fille de Mre Alexandre-Charles de Tarteron, Chevalier, Marquis de Montiers, ancien Meftre de camp, & de haute & puiffante Dame Marie-Albertine de Ximenès. Albertine de Montiers mourut à Villers le 5 Mars 1776 ", & Louis-Charles-François convola en fecondes noces, par contrat du 22 Novembre 1777 (*n*), avec haute & puiffante Demoifelle Anne-Charlotte-Chriftine-Gabrielle, fille de Meffire Gabriel-Melchior, Comte de La Myre, Lieutenant du Roi dans la haute Picardie, Chevalier, Seigneur d'Hangeft, &c. Nommé Brigadier de dragons le 1er Mars 1780, le Comte de Noüe eft penfionné le 5 Avril fuivant (*o*). Le 21 Octobre 1782, Meffire Louis-Charles de Noüe, Brigadier des armées, Armand-Gaston de Noüe, fecond Lieutenant-Colonel du régiment du Roi, Robert-Benjamin, Chanoine, & Dame Reine-Angélique de Noüe, veuve de Meffire François-Louis de la Granche de Noüe, préfentent au Roi Louis XVI une requête, qui fut appointée, aux fins d'obtenir que tous les actes paffés fous le nom de la *Granche de Noüe* ou *de la Granche* feul, foient reconnus valables & comme s'ils étaient revêtus de la fignature du nom patronymique de Noüe (*p*). Le Comte Louis-Charles-François paraît aux Affemblées de la Nobleffe du Soiffonnais les 11 & 14 Août & les 17 & 19 Novembre 1787 (*q*), & prend part aux élections générales le 10 Mars 1789 (*r*). Il avait fait aveu & dénombrement, le

(*a*) Requête au Roi du 21 Octobre 1782. Parchemin aux archives de la famille. — *Almanachs royaux* de 1770 & 1780.

(b) (c) (d) (e) (f) *États militaires de France* à dater de 1773. — *États de la Nobleffe*, année 1784, t. II, p. 335. — *Procès-verbaux des affemblées de la Nobleffe* de 1787 & 1789, Archives nationales, mff. — Contrat de mariage du 22 Novembre 1777, Archives générales du Pas-de-Calais; expédition en dûe forme.

(*g*) (*h*) Procuration du 1er Juillet 1786, minutes de Me Turquin, Notaire à Faverolles.

(i) *États militaires de France* à dater de 1773, & autres titres de la note (*b*) ci-deffus.

(*j*) (*k*) (*l*) (*m*) États de fervice, & *Hiftoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. I, pp. 449 & 588.

(*n*) Minute du contrat dépofée aux Archives générales du département du Pas-de-Calais.

(*o*) États de fervices, & *Hiftoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. I, pp. 449 & 588.

(*p*) Parchemin aux archives de la famille.

(q) *Procès-verbaux des affemblées de la Nobleffe*, l. c. — Archives du département de l'Aifne. — Maffon, *Notice fur l'Affemblée provinciale du Soiffonnais*, pp. 14-15.

(*r*) La Roque, *Catalogue des Gentilshommes ayant voté en* 1789. *Soiffonnais.*

17 Janvier 1788, « de la feigneurie de Villers & du fief de Fuffigny appartenant à « lui & à MM. & Dames de Noüe, & du fief de Fillieux appartenant à M. le Comte « de Noüe, tout feul (*a*) ». Il meurt, Maire de Villers, le 5 Juin 1813 ″, & fa veuve, à Compiègne, le 7 Février 1820 ″. Il eut du premier lit :

Louise-Albertine-Valérienne de Noüe, née le 24 Février 1776 ″.

Et du fecond lit :

1. Charles-Joseph-Gaucher-Guillaume-Valérien de Noüe, qui fuit.
2. Françoise-Reine-Gabrielle de Noüe, née, au château de Villers, le 7 Juillet 1780 ″, mariée, le 8 Pluviôfe an XIII (28 Janvier 1805) ″, à André-Jacques-Augufte, Baron du Pille, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, ancien Capitaine au régiment de Royal-Lorraine & ancien Député de l'Aifne, réfidant au château de Bertichères.
3. Anne-Charlotte-Zoé de Noüe, née le 7 Avril 1782 ″.
4. Charles-Gabriel-Louis de Noüe, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérufalem (*b*), Capitaine de cuiraffiers (*c*), Chevalier de la Légion d'honneur le 13 Août 1809 (*d*), Auditeur au Confeil d'État (*e*), Intendant de Kowno (Pologne); né le 27 Mai 1786 ″, ayant eu pour parrain haut & puiffant Seigneur Charles de Cardevac d'Havrincourt, Chevalier profès, Bailli, Grand-Croix de Saint-Jean de Jérufalem, Procureur général au grand prieuré de France, Maréchal des camps & armées, fon grand-oncle maternel, & pour marraine haute & puiffante Dame Louife de La Myre, Abbeffe de l'abbaye de Montreuil. Il fut créé Chevalier de Malte de minorité le 15 Juillet 1786, fit les campagnes de la grande armée, en Pruffe, en Pologne & en Autriche (*f*), & fut amputé de la jambe droite, le 6 Juillet 1809, à Wagram, où il reçut dix bleffures (*g*). Cet intrépide Officier, criblé de coups de fabre, piétiné par la cavalerie ennemie, couché parmi les morts, ne fe réveilla de fa mortelle léthargie qu'au moment même où l'on fe préparait à le jeter dans la foffe commune, & il étonna l'armée par l'héroïque fang-froid avec lequel il fubit trois amputations fucceffives, fans jeter un cri de douleur. Décédé à Kowno, le 23 Octobre 1812, des fuites de fes bleffures ″.
5. Agathe-Élisabeth-Robertine de Noüe, née le 29 Mai 1788 ″, mariée, à Villers, le 23 Novembre 1812, à M. Seguin de Broin ″; décédée à Compiègne le 30 Juin 1872, âgée de 85 ans.

XV. DEGRÉ.

Charles-Joseph-Gaucher-Guillaume-Valérien, Comte de Noüe, Moufquetaire de la garde du Roi (*h*), Chevalier de la Légion d'honneur en 1815 (*i*), Sous-préfet de Soiffons ″. Né, au château de Villers, le 22 Janvier 1779 ″; marié, le 21 Nivôfe an IX (11 Janvier 1801) ″, à Marie-Amélie, fille d'Armand-Marc-Jacques de Chastenet, Marquis de Puyfegur, Chevalier, Comte de Cheffy-en-Brie, Vicomte de Buzancy, Ier quart Comte de Soiffons, Seigneur d'Aconin & Maréchal de camp au corps royal d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis, &c., & de Marguerite

(*a*) Archives du département de l'Aifne. Copies vidimées aux archives de la famille.
(*b*) Saint-Allais, *Hiftoire des Chevaliers de Malte.*
(*c*) (*d*) États de fervices délivrés par le Miniftère de la guerre.
(*e*) Son acte de décès.
(*f*) (*g*) (*h*) (*i*) États de fervices délivrés par le Miniftère de la guerre.

Baudard de Saint-James. Mort, au château de Bertichères, le 9 Décembre 1838″, & la Comteſſe, ſa veuve, à Soiſſons, le 15 Août 1841″.

Ses enfants ſont :

1. Louise-Marguerite de Noüe, née le 24 Fructidor an IX (11 Septembre 1801)″, décédée le 19 Vendémiaire an X.
2. Charlotte-Amélie-Celinie de Noüe, ſœur jumelle de la précédente.
3. Une fille, morte-née le 18 Thermidor an X (6 Août 1802)″.
4. Léon-Valérien de Noüe, chef actuel de la famille, & qui ſuit.
5. Gaston-Gaucher de Noüe, né, au château de Dhuizel, le 14 Septembre 1806″, décédé, au château de Buzancy, âgé d'un mois″.
6. Reine-Mathilde de Noüe, née, au château de Dhuizel, le 25 Juin 1808″, mariée, le 14 Novembre 1838″, à Jean-Baptiſte-Richard-Théodore, Baron de Rothiacob.
7. Louis-Arthur de Noüe, Conſervateur des hypothèques, né, au château de Dhuizel, le 27 Mai 1811″, marié, le 28 Juin 1848″, à Marie-Déſirée-Caroline Vié; décédé à Lizieux le 20 Janvier 1880″. Ses enfants ſont :
   - I. Caroline-Reine-Amélie de Noüe, née à Méry-ſur-Seine le 28 Mars 1849″.
   - II. Arthur-Robert-Valérien de Noüe, né à Saint-André le 8 Juillet 1851″. Nommé en 1870 Sous-Lieutenant à titre proviſoire, comme admiſſible à l'École militaire de Saint-Cyr, il a fait la campagne de France de 1870-1871, a pris part à la repriſe de Paris ſur la Commune, comme Officier d'ordonnance du Général de Bernard, & eſt actuellement Lieutenant au 39e régiment de ligne. Marié, à Freſné-la-Mère, le 26 Novembre 1879, à Marie Pottier du Pont, veuve de Charles-Hélie de Tréprel, dont une fille, née à Falaiſe le 17 Septembre 1880.
   - III. Ernestine-Élisabeth de Noüe, née à Saint-André le 1er Août 1852″.
   - IV. Flora-Blanche-Edwige de Noüe, née à Romorantin le 2 Septembre 1862″, décédée à Lizieux le 10 Avril 1879″.
8. Charles-Gaston de Noüe, Lieutenant-Colonel de cavalerie (*a*), Commandant de la place de Soiſſons, Officier de la Légion d'honneur (*b*) & Commandeur de Saint-Grégoire le Grand (*c*), né, au château de Dhuizel, le 2 Janvier 1813″; fit les campagnes d'Afrique de 1837 à 1856 (*d*), reçut un coup de feu au cou, à l'affaire de Sidi-Raechett contre les Arabes, le 14 Mai 1843, mis à l'ordre du jour dans les rapports officiels du Maréchal Bugeaud des 23 & 25 Mai 1843, comme s'étant particulièrement diſtingué (*e*); épouſa à Oran, le 17 Février 1853, Julie-Palmyre Carouget″. Décédé à Vernon, ſans poſtérité, le 8 Mai 1880″.

XVI. DEGRÉ.

Léon-Valérien, Comte de Noüe, Général de diviſion (*f*), Membre du Comité de l'Infanterie (*g*), Grand Officier de la Légion d'honneur (*h*), Grand-Croix des Ordres de Saint-Grégoire-le-Grand (*i*), d'Iſabelle-la-Catholique (*j*), de Sainte-Anne de Ruſſie (*k*), de François Ier de Naples (*l*) & du Medjidié (Turquie) (*m*);

(*a*) (*b*) (*c*) États de ſervices délivrés par le Miniſtère de la guerre.

(*d*) États de ſervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1821-1870.

(*e*) États de ſervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1821-1870. — Peliſſier de Reynaud, *Annales algériennes*, Paris, 1854, t. III, p. 73-74.

(*f*) (*g*) (*h*) (*i*) (*j*) (*k*) (*l*) (*m*) États de ſervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1821-1870.

Chevalier de 1re claffe de Saint-Ferdinand d'Efpagne (*a*); né, au château de Dhuizel, le 29 Floréal an XIII (19 Mai 1805)", il entra, en 1821, comme Élève à l'École militaire de Saint-Cyr (*b*), fit la campagne de Morée de 1828-1829 (*c*), fut bleffé d'un coup de feu, le 5 Juin 1832, à Paris (*d*); fit les campagnes d'Afrique de 1833-1835 (*e*), fut détaché en Efpagne à la Légion étrangère en 1855 (*f*), & s'y fit remarquer en plufieurs rencontres par fon fang-froid & fon intelligente bravoure, mais fpécialement par fa belle défenfe de Séna-Huga (*g*); commanda à Rome pendant les campagnes d'Italie, de 1858 à 1861, époque où il fut nommé Général de divifion. Entré dans le cadre de réferve le 20 Mai 1870, il offrit fon épée au Gouvernement, pour la défenfe de la patrie, & fut fucceffivement nommé au commandement des divifions militaires de Perpignan, de Limoges & de Nantes. A la fin de la guerre, il eft rentré dans le cadre de réferve. Le Général Comte Léon de Noüe compte 49 ans de fervices militaires non interrompus, 17 campagnes, une action d'éclat & deux bleffures. Maintenu dans fon titre de Comte, par décret impérial du 28 Janvier 1855 (*h*), & infcrit, avec ce titre, fur les contrôles de l'armée (*i*). Il eft le digne & vénéré chef actuel de la famille de Noüe. Il époufa, le 11 Octobre 1847", Marie-Clémentine Toché, dont font iffus :

1. Jehan-Gabriel de Noüe, né à Paris le 17 Août 1849". Élève de feconde année à l'École militaire de Saint-Cyr, il entra, lors de la déclaration de la guerre en 1870, comme Sous-Lieutenant au 6e régiment de dragons, fut fucceffivement incorporé dans les armées des Généraux Vinoy & de Lamotterouge; fous ce dernier, il affifta aux combats d'Arthenay, des Ormes & à la première prife d'Orléans par les Bavarois. Il fervit enfuite dans l'armée du Général d'Aurelles fous lequel il prit part à la victoire de Coulmiers, à la reprife d'Orléans par les Français, aux combats de Poupry & à la feconde reprife d'Orléans par les troupes pruffiennes, & enfin fut envoyé à l'armée de Bourbaki, où il fut promu Lieutenant, grade dans lequel la Commiffion de révifion l'a maintenu (*j*). Après avoir été Officier d'ordonnance du Général de Ladmirault, Gouverneur de Paris, il fut nommé Capitaine au 9e cuiraffiers, le 1er Décembre 1876. Il époufa, à Marfeille, le 20 Avril 1876, Louife Dagault".
2. Bonne-Marie-Christine de Noüe, née à Rueil le 27 Novembre 1850" & filleule de S. E. le Maréchal Canrobert.



DEUXIÈME BRANCHE.

XIV. DEGRÉ.

François-Louis de la Granche, qualifié officiellement Comte de Noüe (*k*), Chevalier (*l*), Seigneur de Villers-en-Prayères, en partie (*m*), Vantheuil (*n*) & autres lieux;

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) États de fervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1821-1870.
(*f*) De Colleville, *Hiftoire de l'ancienne légion étrangère créée en* 1831, pp. 222-383.
(*g*) Pelliffier de Reynaud, *Annales algériennes,* Paris, 1854, t. III, p. 73-74.
(*h*) (*i*) États de fervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1821-1870.
(*j*) Brevet du 15 Juillet 1871.
(k) *États militaires de France* de 1780-1781. — *Almanachs de Verfailles,* 1779-1781.
(*l*) (*m*) (*n*) Acte du 8 Avril 1777, aux minutes de Me Lefebvre, Notaire à Laon.

Lieutenant au 2e régiment d'infanterie de Touraine le 10 Février 1744; Garde du corps du Roi, à la compagnie de Noailles, le 15 Septembre 1751; nommé, par commiffion du 9 Novembre 1772, Lieutenant des gardes du corps du Roi, rang de Meftre de Camp (*a*), Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis (*b*); né, au château de Suzy, le 27 Mars 1731 "; fit les campagnes d'Allemagne de 1744 à 1749 (*c*). Infcrit avec fon titre de Comte, à dater de 1780, fur les contrôles de l'armée & dans les États militaires de France (*d*). Il époufa, le 20 Février 1770 ", après contrat paffé le même jour au château de Villers (*e*), Reine-Angélique DE NOÜE, fille de Meffire Jofeph DE NOÜE, Chevalier, Seigneur de Villers-en-Prayères, en partie, & de Briffay, & de Marie-Françoife DE NOÜE, dont il était parent du 3e au 4e degré de confanguinité, par les de Noüe, & du 3e au 5e, par les de Ronty. Mort, au château de Villers, le 21 Avril 1781, & inhumé dans le chœur de l'Églife " : c'eft fa veuve douairière qui intervint dans la requête du 21 Octobre 1782, adreffée au Roi Louis XVI, pour la rectification des noms de la Granche & de Noüe.

Nous touchons à la douloureufe époque, où la plus grande partie de la famille de Noüe dut prendre le chemin de l'exil, & Reine-Angélique mourut, en émigration, à Dérendorf, le 30 Janvier 1795 ".

Le Comte François-Louis eut quatre enfants :

1. REINE-FRANÇOISE-CHARLOTTE de Noüe, née, au château de Villers, le 6 Décembre 1770 ", & décédée, en émigration, à Unna, le 6 Janvier 1797 ".
2. VALÉRIEN-HYACINTHE-LOUIS de Noüe, qui fuit.
3. MARIE-JOSÈPHE-CATHERINE-JULIETTE de Noüe, dite *de Villers*, née, audit château, le 10 Janvier 1774 ", décédée, en émigration, à Dérendorf, près Duffeldorf, le 10 Mars 1796 ".
4. MARIE-LOUISE-ÉLISABETH-GUILLEMETTE de Noüe, dite *de Fuffigny*, née, au château de Villers, le 8 Avril 1775 ", & décédée, en émigration, à Duffeldorf, le 30 Janvier 1793 ".

XV. DEGRÉ.

VALÉRIEN-HYACINTHE-LOUIS, Comte de Noüe, Sous-Lieutenant au régiment du Roi (*f*), né, au château de Villers-en-Prayères, le 10 Octobre 1772 ", reçoit en 1781 une penfion en confidération des fervices rendus par feu fon père, Lieutenant des Gardes du corps du Roi (*g*). Aide de camp de fon oncle le Général Armand-Gafton-Bidal de Noüe, il donne fa démiffion le 17 Avril 1792 (*h*), & reçoit à Rottenbourg, le 8 Mai 1794, un premier certificat de fervices militaires, de Louis de Bourbon, Prince de Condé, commandant une divifion de la Nobleffe & de l'armée françaife (*i*), &, le 19 Avril 1799, un fecond, pour fervices militaires de 1791-1795, délivré par le Duc de Broglie (*j*); il rentre en France avec fa famille, le 20 Mars 1800 (*k*), & meurt, au château de Villers, le 23 Fructidor an XIII (10 Septembre 1805) ". Après contrat paffé à Munfter le 17 Mai 1798 (*l*), il contracta, à Unna le

(*a*) (*b*) (*c*) États de fervices. — Diplômes aux archives de la famille.
(d) *États militaires de France* de 1780-1781. — *Almanachs de Verfailles*, 1779-1781.
(*e*) Aux minutes de Me Binard, Notaire à Braifne. Expédition vidimée.
(*f*) États de fervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1787-1790.
(g) *État nominatif des penfions en* 1791.
(*h*) États de fervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1787-1790.
(*i*) (*j*) Originaux aux archives de la famille.
(*k*) Paffeport délivré à Unna le 20 Mars 1800.
(*l*) Originaux aux archives de la famille.

22 Mai 1798 ", mariage, qui fut publié à Villers le 26 Prairial an VII (14 Juin 1799)", avec Élifabeth Brochant d'Anthilly, fille de défunt Meffire Charles Brochant d'Anthilly, Chevalier, Confeiller au Parlement de Paris, & de Dame Françoife-Nicole de Villiers, fa veuve. La Comteffe douairière de Noüe eft morte à Reims le 6 Novembre 1825 ". De cette union font iffus :

1. Valérien-Louis-Charles de Noüe, qui fuit.
2. Marie-Louise-Christine de Noüe, née au château de Villers, le 28 Ventôfe an IX (19 Mars 1801) ", mariée, le 9 Novembre 1825 ", à Louis-Étienne-François Héricart, Vicomte de Thury, Confeiller d'État, Gentilhomme de la chambre de Charles X, Directeur des Travaux publics à Paris, Infpecteur général des Mines, Membre de l'Inftitut, de la Chambre des Députés & du Confeil général de l'Oife, Officier de la Légion d'honneur; elle eft décédée le 11 Mai 1864 ", laiffant quatre fils.
3. Armand, qualifié officiellement Vicomte de Noüe (*a*), Général de divifion de cavalerie (*b*), Membre du Confeil général de l'Eure, Grand Officier de la Légion d'honneur (*c*), Grand-Croix des Ordres de Saint-Grégoire-le-Grand (*d*), de la Couronne de fer (*e*), d'Avis (*f*), & de Sainte-Anne de Ruffie (*g*). Né, au château de Villers, le 30 Fructidor an XI (17 Septembre 1803) ", Élève de l'École militaire de Saint-Cyr, le 10 Novembre 1820; il fit les campagnes de Belgique de 1831-1832, d'Afrique de 1842-1848, fut mis à l'Ordre de l'armée : le 29 Juin 1843, pour l'affaire de Drebel-Loha (*h*); le 17 Mai 1844, pour le combat contre les Flittas-Toum & Lil (*i*), & enfin deux fois encore, les 17 & 28 Octobre 1844, dans les combats contre les Beni-Djemmad & les Flittas (*j*). Il époufa, le 11 Avril 1855, à Paris ", Marie-Blanche-Charlotte-Louife de Ferragut, fille de Marie-Jofeph-Anne-Louis-Bernard-Benoît, Comte de Ferragut, Baron de Préneron, & de Blanche-Charlotte de Roncherolles. Il fut maintenu dans fon titre de Vicomte, par décret Impérial du 23 Mai 1866 (*k*), & infcrit, avec ce titre, fur les rôles de l'armée (*l*). Mort à Paris, le 29 Mai 1869 ". De fon union font iffus :
   I. Marie-Blanche-Charlotte-Louise de Noüe, née le 6 Novembre 1856, décédée le lendemain ".
   II. Marie-Élisabeth-Xaverine de Noüe, née le 29 Septembre 1859 ".
   III. Marie-Pierre-Louis-Charles, Vicomte de Noüe, né à Paris le 6 Mars 1862.
4. Edmond de Noüe, né, au château de Villers-en-Prayères, le 5 Nivôfe an XIV (26 Décembre 1805) " & mort à Reims le 21 Octobre 1821 ".

XVI. DEGRÉ.

Valérien-Louis-Charles, Comte de Noüe, Garde du corps du Roi à la compagnie de Grammont, rang de Sous-lieutenant, le 15 Juin 1814, démiffionnaire le 1[er] Octobre 1818 (*m*), Lieutenant d'artillerie (*n*), Chef de la divifion des Travaux & Monuments publics à Paris, Maître des requêtes au Confeil d'État, Chevalier de la Légion d'honneur (*o*). Né, en émigration, à Unna, le 15 Mars 1799 ", & déclaré à Paris, au retour de l'émigration, le 29 Prairial an VIII (18 Juin 1800). Élève de

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) (*j*) (*k*) (*l*) États de fervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1867-1869. — P. Chriftian, *l'Afrique françaife*, pp. 423-428 & notes.
(*m*) (*n*) (*o*) États de fervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1827 & 1828.

l'École polytechnique le 9 Octobre 1819 (*a*), il fut mis, fur fa demande, en non-activité en qualité de Lieutenant d'artillerie (*b*). Il époufa à Paris, le 16 Mai 1827 ″, Anne-Louife-Camille-Blanche DE BOULLENOIS, fille de Louis-Claude-Marie DE BOULLENOIS & de Françoife-Élie-Gafpard, Marquife DE NARP. Il mourut à Paris le 1er Mars 1874 ″. La Comteffe de Noüe, fa veuve, mourut également à Paris le 10 Février 1877 ″. De leur union font iffus :

1. STÉPHANIE-MARIE-BLANCHE de Noüe, née à Paris le 3 Avril 1828 ″.
2. LUDOVIC-MARIE-FRANÇOIS de Noüe, qui fuit.
3. ARMAND-MARIE de Noüe, né à Paris le 13 Juin 1838 ″, Lieutenant au régiment des cuiraffiers de la garde impériale, au début de la guerre. Il fut bloqué à Metz avec l'armée de Bazaine, prit une part active à la fanglante bataille de Gravelotte, où fon régiment fit cette brillante charge, contre les carrés de l'infanterie pruffienne, qui dégagea l'artillerie. Après la guerre, il eft rentré dans le 12me régiment de cuiraffiers & fut promu au grade de Capitaine par brevet du 23 Avril 1872 (*c*), & à celui de Chef d'efcadrons le 15 Mai 1880. Il époufa, à Nantes, le 24 Octobre 1876 ″, Anna LE HARIVEL DE MÉZIÈRES, qui mourut à Lyon, le 9 Juin 1878 ″, après avoir donné le jour à leur fils HENRI-ANNE-LOUIS, né à Lyon le 1er Juin 1878 ″.
4. PAULE-MARIE-LÉOPOLDINE de Noüe, née à Paris le 17 Février 1846 ″, décédée, au château du Lys, le 18 Avril 1865 ″.

XVII. DEGRÉ.

LUDOVIC-MARIE-FRANÇOIS, Comte de Noüe, Colonel d'artillerie (*d*), Officier des Ordres de la Légion d'honneur (*e*), de Notre-Dame de Guadalupe (*f*), du Médjidié (*g*), de la Valeur militaire de Sardaigne & de Sainte-Anne de Ruffie (*h*). Né à Paris le 18 Avril 1829 ″, Élève à l'École polytechnique le 1er Novembre 1849 (*i*), Lieutenant dans l'artillerie à cheval de la garde impériale, a fait les campagnes de Crimée de 1855 à 1856 (*j*), d'Afrique de 1858 à 1859 (*k*), d'Italie en 1859 (*l*), du Mexique de 1862 à 1867 (*m*); fut porté à l'ordre de l'armée, le 10 Février 1865, par le Maréchal Bazaine, pour l'audacieufe & froide intrépidité avec laquelle il avait, au fiége d'Oajaca, conçu & en partie exécuté le plan de s'emparer par furprife, avec une poignée de braves, dans la nuit du 8 au 9 Février, du fort de la Soledad (*n*). Chef d'efcadrons le 20 Mars 1865, & Officier de la Légion d'honneur depuis le 12 Avril 1863. A la déclaration de la guerre, il fit partie de l'armée du Maréchal de Mac-Mahon en qualité de Chef d'efcadrons commandant deux batteries de la divifion Raoult. Il affifta à la meurtrière bataille de Wœrth, où il fut bleffé à l'épaule; fuivit le mouvement de retraite de l'armée du Rhin, fit partie de la nouvelle armée de Châlons qui marchait au défaftre de Sedan. A l'organifation de l'armée de la Loire, il reçut, avec le grade de Lieutenant-Colonel, le commandement de l'artillerie de la divifion Barry, qui fut chargée de l'attaque directe de Coulmiers. C'eft à cette occafion que ce Général lui écrivait : « C'eft à votre « direction auffi audacieufe qu'intelligente & fûre, que je dois d'avoir pu enlever « Coulmiers (*o*). » Enfuite de ce fuccès, il fut promu Chef d'État-major de l'artillerie du 16me corps, & affifta en cette qualité aux combats d'Orléans. Le 9 Décembre,

(*a*) (*b*) États de fervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1827 & 1828.
(*c*) Brevet aux archives de la famille.
(*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) (*j*) (*k*) (*l*) (*m*) (*n*) États de fervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires.*
(*o*) Lettre originale. Lyon le 9 mars 1872. Archives de famille.

le Général Chanzy le nomma, fur le champ de bataille, Colonel à titre provifoire & Commandant de l'artillerie du 16me corps (*a*), fous les ordres de l'Amiral Jauréguiberry. Il prit part avec ce corps aux combats de Jofnes, de Vendôme, du Mans, & de Saint-Jean-fur-Erve. Il reçut de fes chefs les témoignages les plus honorables, pour « fa bravoure intelligente », pendant toute cette campagne (*b*). Promu au grade de Colonel, par décret du Préfident de la République, en date du 8 Octobre 1875, il a commandé le 35e régiment d'artillerie à Vannes. Envoyé, en 1875, en miffion en Ruffie, il fut nommé Chevalier de 2e claffe de l'Ordre de Sainte-Anne de Ruffie. Enfin, il fut promu Général de brigade, par décret préfidentiel du 22 Août 1882.

Il a époufé, à Paris, le 22 Janvier 1861 〃, Marie-Elifabeth Harney, née à Saint-Louis-Miffouri (États-Unis d'Amérique), fille de William-Selby Harney, Major général au fervice des États-Unis, & de Mary Mullamphy. Sont iffus de ce mariage :

1. Blanche-Marie-Henriette-Louise-Élisabeth de Noüe, née à Paris, le 26 Novembre 1861 〃, décédée en mer, le 6 Avril 1867 〃, à bord du vaiffeau de guerre *la Ville de Lyon*, faifant partie de la flotte qui ramenait en France le corps expéditionnaire du Mexique.
2. Marie-Guillaume-Anne-Louis de Noüe, né à Paris le 6 Avril 1863 〃.
3. Joseph-Valérien-Louis-Paul-Étienne-Guadeloupe-Achille de Noüe, né à Mexico le 5 Septembre 1865 & infcrit fur les regiftres de l'état civil tenu au grand quartier général du corps expéditionnaire. Son parrain a été S. E. le Maréchal Achille Bazaine, & fa marraine Dona Jofepha de la Pena, Maréchale Bazaine (*c*).
4. Jeanne-Marie-Élisabeth de Noüe, née à Neuilly le 9 Septembre 1868 〃, baptifée, au château de Thury-en-Valois, le 11 Novembre 1868.



TROISIÈME BRANCHE.

[ÉTABLIE EN ALLEMAGNE.]

XI. DEGRÉ.

Jean de Noüe, Chevalier (*d*), Seigneur de Villers-en-Prayères, en partie (*e*), Couvrot (*f*), Cermoife (*g*) & autres lieux. Sa defcendance de Nicolas de Noüe (X^e^ degré) & de Claude d'Efcanevelle de Coucy eft établie par les mêmes actes authentiques que celle de fon frère Jean-François de Noüe (XIe degré) (*h*). Il époufa, en premières noces, Marie-Anne de Hédouville, fille de Ferdinand de Hédouville, Chevalier, Seigneur de Merval & Sapigneul, Lieutenant au régiment de Chevau-légers, &

(*a*) Brevet aux archives de la famille.
(*b*) Lettres originales & copie certifiée d'un rapport fait à la Commiffion des grades fous date : Toulon, 7 Mars 1872.
(*c*) Acte de baptême, aux archives de la famille.
(*d*) (*e*) Son acte de mariage du 14 Juillet 1693 & tous les actes où il paraît.
(*f*) Acte de naiffance de fon neveu Joseph-François, du 13 Septembre 1680.
(*g*) Vente du 10 Novembre 1735 par : « Mre Philippe de Noüe, Officier de l'hoftel Royal des Invalides tant en « fon nom & comme fe fefant fort de Mre Jean-Louis, fon frère, fervant dans le régiment de Condé, cavallerie, « tous deux héritiers de feu Mre Jean de Noüe, Chevalier, & de Dame Magdelaine du Clozel *leur père & mère* ». — Preuves de nobleffe de Reine-Angélique de Noüe, *l. c.*
(*h*) *Voy.* la note (*j*) de la page 18 & les documents qui y font relatés.

d'Anne DE SALLENOVE (*a*), morte, au château de Villers, avant 1692 (*b*), &, en ſecondes noces, le 14 Juillet 1693, à Filain ″, Marie-Magdeleine DU CLOSEL, fille de feu Guillaume DU CLOSEL, Écuyer, Seigneur d'Haudancourt & de Filain, & d'Éliſabeth DE SALLENOVE. Les témoins de l'époux furent : ſon Écuyer & ſa nièce ANTOINETTE de Noüe, & ceux de l'épouſe : ſes beaux-frères & parents, le Comte Louis d'Aumale, & Meſſires de Hédouville, de Tannière & de Bayard ″. Il fit enregiſtrer ſes armoiries le 12 Juillet 1697 (*c*), & mourut, au château de Villers, le 25 Avril 1733, veuf de Marie-Magdeleine, décédée à Filain le 3 Juin 1725 ″. Il n'eut d'enfants que du ſecond lit :

1. JEAN-LOUIS de Noüe, Chevalier (*d*), né à Cermoiſe le 19 Février 1695 ″, Lieutenant au régiment d'infanterie de Touraine en 1713 (*e*), aſſiſte la même année, à Villers, au décès de ſon père ″.
2. PHILIPPE de Noüe, qui ſuit.
3. HENRI de Noüe, né à Filain le 30 Septembre 1699 ″.
4. MARIE-FRANÇOISE de Noüe (*f*), qui épouſa, le 14 Octobre 1722, Joſeph DE NOÜE, Chevalier, Seigneur de Briſſay, ancien Officier de la Maiſon du Roi, & devint, par cette alliance, *aſcendante de la deuxième branche*. Elle décéda, au château de Villers, le 20 Décembre 1759 ″.

XII. DEGRÉ.

PHILIPPE de Noüe, Écuyer, Seigneur de Villers-en-Prayères, en partie (*g*), Officier de l'hôtel royal des Invalides (*h*), né à Filain vers 1697 (*i*), épouſa, à Sedan, le 9 Novembre 1740 ″, Magdeleine HAMOIR, fille de Meſſire Jean HAMOIR, Capitaine d'Invalides au château de Sedan, & de Marie DUVIVIER. De cette union eſt iſſu :
LOUIS-CLAUDE de Noüe, qui ſuit.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-CLAUDE de Noüe, Chevalier (*j*), Garde du corps du Roi, en la compagnie écoſſaiſe, le 19 Janvier 1763, Capitaine de cavalerie en 1778 (*k*), retraité le 29 Juin 1814 comme Sous-Lieutenant dans les Gardes du corps du Roi, compagnie écoſſaiſe; Colonel de cavalerie, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis le 30 Mars 1785 (*l*); né, au château de Sedan, le 26 Novembre 1741 ″ (*m*), émigra

(*a*) Procuration du 27 Mars 1688 « donnée à Mre JEAN-FRANÇOIS de Noüe par Mre JEAN de Noüe, Chevalier, « Seigneur en partie de Villers-en-Prayères, & Marie-Anne de Hedouville, *ſon épouſe*, pour la vente des biens « de la ſucceſſion de deffunte Dame Claude-Louiſe d'Eſcanevelle, veuve de Mre Nicolas de Noüe vivant Chevalier, « Seigneur du dit Villers, *leur père & mère.* » Minutes de M^e^ Miſtris, Notaire à Rethel (Ardennes).

(*b*) Inventaire du 16 Janvier 1692, par devant Cumont, Notaire à Longueval. Copie vidimée aux archives de la famille.

(*c*) *Armorial général de France*. Soiſſonnais. N° 56. Mſſ. Bibl. nationale.

(*d*) Vente du 10 Novembre 1735, relatée ci-contre, à la note (*g*) de la page 29.

(*e*) États de ſervices délivrés par le Miniſtère de la guerre.

(*f*) Son contrat de mariage avec JOSEPH de Noüe du 14 Octobre 1722. — Preuves de nobleſſe de ſa fille REINE-ANGÉLIQUE. Fonds d'Hozier, *l. c.*

(*g*) Acte de naiſſance de ſon fils LOUIS-CLAUDE. — Son acte de mariage.

(*h*) États de ſervices. — Son acte de mariage.

(*i*) Vente du 10 Novembre 1735, relatée à la note (*e*) de la page précédente. — Son acte de mariage.

(*j*) Vente de Vendreſſe du 9 Octobre 1784. Minutes de Me Billet, Notaire à Fiſmes.

(*k*) (*l*) États de ſervices délivrés par le Miniſtère de la guerre. — *Tableau général & alphabétique des penſions à la charge de l'État* pour 1817, t. III, p. 746. — Son acte de décès.

(*m*) Son parrain fut le Comte Louis-Charles-François de la Granche de Noüe, & ſa marraine, la Vicomteſſe Suzanne de Flavigny, fille de Robert de Beuvry & de Claire du Clozel. (*Armorial général de d'Hozier*, Reg. VII, compl., p. 658.)

avec fa famille & arriva à Malmedy, le 21 Octobre 1792, à la tête de quatre compagnies des Gardes du corps du Roi & des Princes (*a*), fervit dans la cavalerie noble de Condé, revint à Malmedy, où il réfida 14 ans; époufa Pétronille-Thérèfe ROGERÉE #; rentra en France le 1er Avril 1815, reçut fa penfion militaire pour 51 ans de fervices (*b*) & mourut, Maire d'Ohys, le 22 Avril 1826 #. Sa veuve décéda à Malmedy le 7 Janvier 1861 #. De leur union eft iffu :

PROSPER-ARSÈNE-PAULIN de Noüe, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

PROSPER-ARSÈNE-PAULIN de Noüe, Docteur en droit (*c*), ancien premier Député-fuppléant à la Diète provinciale Rhénane (*d*); ancien Membre des États de Cercle (*e*), ancien premier Bourgmeftre-adjoint de la ville de Malmedy (*f*), Membre de plufieurs Académies & Sociétés favantes, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand (*g*). Né le 3 Décembre 1817 #, marié, le 27 Juin 1854 #, à Jeanne-Marie-Catherine-Pauline RENSONNET, dont font iffus :

1. MARIE-PAULE-JULIENNE de Noüe, née le 12 Mai 1855 #, a reçu, le 29 Juin 1876, des mains de Monfeigneur de Montpellier-de-Vedrin, Évêque de Liége, le voile comme Dame de Chœur à l'Abbaye de Beaufays (Belgique).
2. MARIE-JEANNE-PAULE-JULIENNE de Noüe, née le 14 Juin 1857 #.
3. ANNE-MARIE-CATHERINE de Noüe, née le 27 Novembre 1858 #.
4. MARIE-THÉRÈSE-FANNY de Noüe, née le 1er Février 1862 #.
5. LOUIS-CLAUDE-MARIE-GODEFROID de Noüe, né le 31 Mars 1865 #.
6. PAUL-MARIE-ARSÈNE-JOSEPH-LÉOPOLD de Noüe, né le 11 Mars 1868 #.



BRANCHE DE BRISSAY.

[ÉTEINTE.]

IX. DEGRÉ.

NICOLAS de Noüe, Chevalier (*h*), Seigneur de Noüe *, de Beaunay *, Briffay *, Villers-en-Prayères, en partie (*i*), Couvrot (*j*), Loify (*k*), Vaulx-en-Perthois (*l*); époufa, par contrat du 5 Février 1628, Louife DE BRAILLON, Dame de Briffay, fille de Roland DE BRAILLON, Seigneur de Briffay, Capitaine & Gouverneur de Vandreuil, & de Louife D'ABONVAL (*m*). Ses enfants furent :

1. FRANÇOIS-CLAUDE de Noüe, qui fuit.
2. LOUISE de Noüe *, mariée à Antoine DE MANGIN, Seigneur de l'Ifle (*n*).
3. VALÉRIEN de Noüe, Seigneur de Beaunay (*o*).
4. GABRIELLE de Noüe (*p*).

(a) *Études hiftoriques fur l'ancien pays de Malmedy*, p. 454. — *Lifte générale par ordre alphabétique des émigrés*. An II, in-folio, lettre D., p. 26.

(b) *Tableau général & alphabétique des penfions à la charge de l'État*, l. c. — États de fervice.

(c) (d) (e) (f) (g) Diplômes & certificats aux archives de la famille.

(h) (i) (j) (k) (l) (m) (n) Preuves de nobleffe de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe, *l. c.* (Acte d'émancipation du 20 Février 1652.) — Preuves de nobleffe de REINE-ANGÉLIQUE de Noüe, *l. c.*

(o) Aveu & dénombrement de la terre de Beaunay. — Preuves de REINE-ANGÉLIQUE de Noüe, *l. c.*

(p) Sentence du 23 Juillet 1658. — Preuves de nobleffe de REINE-ANGÉLIQUE de Noüe, *l. c.*

X. DEGRÉ.

François-Claude de Noüe, Chevalier *(*a*), Seigneur de Beaunay*, Briffay (*b*), Longavefnes (*c*), Villers-en-Prayères, en partie (*d*), & du grand hameau de Romain (*e*); époufa, par contrat du 22 Mai 1691, à Suzy ″, Marie-Magdeleine, fille de Robert de Ronty, Écuyer, Seigneur & Vicomte de Suzy, Sébacourt, Sainte-Algis, Haramond, Garde de la manche du Roi, & de Marie-Françoife de Thouars. Il fit enregiftrer fes armoiries le 12 Juillet 1697 (*f*), & décéda, au château de Briffay, le 2 Février 1701 ″, veuf de Marie-Magdeleine, morte le 8 Septembre 1697 ″. Il eut de fon mariage :

1. Louise de Noüe, née à Suzy le 13 Mars 1682 ″.
2. Robert de Noüe, décédé à Briffay le 27 Juin 1697, âgé de fix ans ″.
3. Robert-François de Noüe, né le 27 Janvier 1692 ″, au château de Briffay, décédé le lendemain.
4. Robert-François de Noüe,
5. Marie-Angélique-Josèphe de Noüe, } jumeaux, nés le 14 Juin 1693 ″.
6. Charles-François de Noüe,
7. Marie-Angélique-Magdeleine de Noüe, } nés le 21 Juillet 1694 ″; le premier paraît, le 10 Novembre 1734, à Briffay, au mariage de fa fœur Jeanne-Antoinette, comme Chevalier, Seigneur de Briffay, Longavefnes, Hervilly, Villers-en-Prayères, Beaunay & du grand hameau de Romain. Il époufa, le 14 Mai 1712, Louife-Colombe d'Amerval (*g*).
8. Reine-Roberte de Noüe, née le 21 Décembre 1695 ″, mariée à Meffire Antoine-Marie de Louvel, Marquis de Warwillé (*h*).
9. Joseph de Noüe, qui fuit.
10. Jeanne-Antoinette-Magdeleine de Noüe, née jumelle le 16 Avril 1697 ″, mariée, le 10 Novembre 1734 ″, à Meffire Jean-Charles du Fay, Chevalier, Seigneur de Boffes, &c., & en fecondes noces, entre 1753 & 1758, à Gui de Benge, Colonel au régiment de huffards de Berchény (*i*).

XI. DEGRÉ.

Joseph de Noüe, Chevalier (*j*), Seigneur de Briffay (*k*), Longavefnes (*l*), Villers (*m*), ancien Officier dans la Maifon du Roi (*n*), né jumeau, au château de Briffay, le 16 Avril 1697 ″, époufa, le 14 Octobre 1722, Marie-Françoife de Noüe, fille de Meffire Jean de Noüe & de Magdeleine du Clozel; parut au mariage de fa fille Reine-Angélique (*o*), & décéda, le 6 Mai 1777 ″, au château de Villers-en-Prayères. Ses enfants font :

1. Charles-Hyacinthe de Noüe (*p*), qui fuit.
2. Charles-Joseph de Noüe, dont l'exiftence eft révélée par l'acte de naiffance de fa fœur Reine-Angélique (1733).

(*a*) Contrat de mariage de fon fils Joseph. — Fonds d'Hozier, *l. c.*
(*b*) (*c*) Son contrat de mariage du 19 Mai 1691.
(*d*) (*e*) Acte de mariage de fa fille Antoinette. — Fonds d'Hozier, *l. c.*
(*f*) *Armorial général*, Regiftre de Laon, n° 145.
(*g*) La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la nobleffe*, t. Ier, p. 239.
(*h*) (*i*) Inventaire fommaire des Archives de l'Aifne, archives civiles, férie B, bailliage royal de Ribemont, p. 5, col. 1.
(*j*) (*k*) (*l*) (*m*) (*n*) Son contrat de mariage & fon acte de décès.
(*o*) Contrat de mariage de Reine-Angélique. — Fonds d'Hozier, *l. c.*
(*p*) Procuration du 14 Février 1770, dans laquelle Reine-Angélique eft dite fa fœur. Minute de L. Binart, Notaire à Braifne.

3. Reine-Angélique de Noüe, née, au château de Villers, le 5 Mai 1729, Élève de la Maifon Royale de Saint-Cyr en 1737 (*a*), décédée le 21 Novembre 1753 ″.
4. Charles-Louis-Hyacinthe de Noüe, Chevalier, Seigneur de Briffay (*b*), Revillon (*c*), Serval (*d*), Villers, en partie (*e*), Garde du corps du Roi à la compagnie écoffaife (*f*), Chevalier de Saint-Louis (*g*); né le 19 Novembre 1730 ″, reçut une penfion en 1775 en confidération de fes fervices (*h*); vendit, pour la fomme de 213,300 livres, la terre & feigneurie de Briffay, le 27 Octobre 1780, au Comte de Flavigny, & mourut célibataire le 22 Juillet 1790 ″.
5. Reine-Angélique de Noüe, née, au château de Villers-en-Prayères, le 22 Mars 1733, mariée, le 20 Février 1770 ″, à François-Louis, Comte de Noüe (XIV degré, 2me branche). Décédée, en émigration, à Dorendorf, le 30 Janvier 1795 ″.
6. Marie-Françoise de Noüe, née le 19 Septembre 1735 ″, mariée, le 20 Novembre 1780 ″, à Meffire Antoine-Roland, Baron de France, Chevalier, Seigneur, en partie, de Tannière, Capitaine commandant au régiment d'infanterie du Maréchal de Turenne, Chevalier de Saint-Louis. Elle mourut, en émigration, à Duffeldorf, le 31 Décembre 1792 ″.

XII. DEGRÉ.

Charles-Hyacinthe de Noüe, Seigneur de Briffay (*i*), de Condé (*j*), de Villers-en-Prayères, en partie, & autres lieux (*k*). Exempt des gardes du corps du Roi (*l*) & Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis (*m*), né à Villers vers 1721 (*n*), époufa Marguerite-Françoife-Charlotte de Bucy (*o*), & n'exiftait plus le 25 Octobre 1780, lors de la vente de la feigneurie de Briffay par fes frères & fœurs.



La famille de Noüe a eu des alliances directes & médiates avec des Maifons qui, comme elle, ont fuivi la carrière des armes : les de Chastillon, de Chielles, Pequigny de Bourneville, de Villiers Saint-Paul, des Fossés de Brumières, des Fossés Vicomte de Boursonne, de la Grange, de Mahul, de Baccancourt, de Romilly, de Billy Baron de Courville, de Beaumanoir, de Lavardin, de Rauly, de Paris Baron de Boissy, de Breuveron, de Chastillon de Marigny, de Renty, Le Vergeur Vicomte d'Acy, du Sart de Mutigny & de la Brosse, de Linage, de Praillon, de Bassompierre, de Vauclerois, de Cauchon de Neuflize, de Combray, d'Escanevelle de Coucy, d'Orthe, d'Orgeaux, de Rohan, Coulon de Jonval, de la Felonnière, de Monvoiset, de Corvisart, de Bezannes de Guignicourt, de Cosson, de Ronty de Suzy, de Gerbault, Lefebvre de Lépine, Vincens de Mauléon de Cauzans, Cauzé de Nazelles, de Tarteron de Montiers, de Ximenès, de la Myre, du Pille, de Breda, de Cardevac d'Ha-

(a) *Catalogue des élèves de Saint-Cyr.* — Preuves de nobleffe des filles de Saint-Cyr, t. XII, fol. 98 & fuivants. Ce tome contient la preuve des huit degrés *in extenfo*, & ce doffier eft coté fous le n° 304 du Cabinet des titres, Bibl. nat., mff.

(*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Acte de vente de la terre de Briffay, du 20 Octobre 1780. Minute de Me Baron, Notaire à Vendeuil. — Acte de décès. — États de fervice délivrés par le Miniftère de la guerre.

(*h*) État nominatif des penfions en 1791.

(*i*) (*j*) (*k*) Procuration donnée à Louis-Claude de Noüe le 14 Février 1770. Minute de Me Binard, Notaire à Braifne.

(*l*) (*m*) États de fervices délivrés par le Miniftère de la guerre.

(*n*) (*o*) Procuration donnée à Louis-Claude de Noüe le 14 Février 1770, mentionnée ci-deffus.

VRINCOURT, SEGUIN DE BROIN, CHASTENET DE PUYSÉGUR, BAUDARD DE SAINT-JAMES, DE ROTHIACOB, BROCHANT D'ANTHILLY, DE VILLIERS, HERICART DE THURY, DE FERRAGUT DE PRENERON, DE RONCHEROLLES, DE BOULLENOIS, DE NARP, LE HARIVEL DE MÉZIÈRES, HARNEY, DE HÉDOUVILLE, DU CLOZEL, D'AUMALE, DE TANNIERE, DE SALLENOVE, DE FLAVIGNY, HAMOIR, DE BRAILLON, D'ABONVAL, MANGIN DE L'ISLE, DE RONTY, DE THOUARS, D'AMERVAL, DE LOUVEL Marquis DE WARWILLÉ, DU FAY, DE BENGE, DE FRANCE, DE BUCY, &c...

NOTE.

Depuis l'impreffion de la préfente notice, la famille de Noüe a retrouvé plufieurs de fes membres, antérieurs à celui dont la filiation fe continue fans interruption. Elle les mentionne ici, afin de corroborer ce qui a été dit précédemment (pp. 2 & 3).

En 1179, Henri, Évêque de Senlis, fait réparation à ODON de Noüe, Chanoine du Chapitre de Senlis, alors décédé, fur lequel fon prédéceffeur avait ufurpé plufieurs biens (*a*). — REGINALD de Noüe paraît en 1184 dans une donation faite par Mathieu III, Comte de Beaumont, & Éléonor de Vermandois, en faveur de l'hôpital Saint-Michel de Crépy, fondé par eux (*b*). — SIMON de Noüe eft témoin en 1214 & 1215 dans des donations faites par Guillaume, feigneur de Béthune (*c*). — PIERRE & JEHAN de Noüe font cités comme poffédant des fiefs à Crépy en Valois, dans un cartulaire de Philippe-Augufte (1218) (*d*). — HUGUES de Noüe figure en 1225 dans l'obituaire de l'églife Notre-Dame de Paris (*e*). — BARTHÉLEMY de Noüe donne un ornement d'autel à l'églife cathédrale de Senlis (1238) (*f*). — Donation eft faite en 1252 par Marguerite, Comteffe de Flandre & de Hainaut, d'un Mas ayant appartenu à JEHAN de Noüe, & fitué dans la ville de Mons (*g*). — PIERRE de Noüe figure en 1629, pour « xx *folidi parifienfes* », dans le teftament de Mathieu de Civilliaco, de l'églife de Notre-Dame de Paris (*h*). — Procès, au fujet d'une rente de blé, intenté en 1278 par les Frères lépreux de Saint-Lazare à JEHAN de Noüe, Écuyer, fils de MATHIEU de Noüe, Chevalier (*i*). — Donation faite en 1280 par JEHAN de Noüe & « Domicella Maria », fon époufe, aux Templiers de Latigny, dans le département de l'Aifne (*de Latigniaco fico*), d'un four fis à Silly-la-Poterie (*j*). — GUILLAUME de Noüe, Chanoine d'Auxerre, affifte en 1280 & 1281 aux hommages rendus à l'Évêque d'Auxerre par les Comtes d'Auxerre & de Nevers (*k*). — Fondation de 40 livres 4 fous 7 deniers faite en 1306 par HENRI de Noüe dans l'églife cathédrale Saint-Pierre de Troyes (*l*). — NICOLAS de Noüe eft mentionné en 1306 dans le nécrologe d'Utique (*m*). — JACQUES de Noüe paraît comme Garde des foires de Champagne en 1321 & 1335 (*n*). — HENRI de Noüe reçoit en 1361 une commiffion de Procureur de Marguerite, Comteffe de Flandre (*o*).

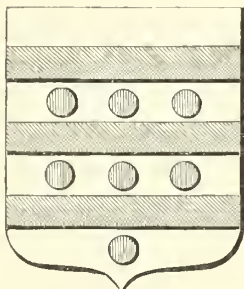
(a) *Gallia Chriftiana*, t. X, Inftruments, p. 435.
(*b*) L. Douet d'Arcq, *Recherches hiftoriques fur les Comtes de Beaumont-fur-Oife*; Amiens, 1855, pp. 48-50.
(c) *Inventaire des archives de la Chambre des comptes à Lille*; Paris, Durand, 1865, t. I[er], pp. 136, 137, 138.
(*d*) Tailliar, *La Féodalité en Picardie*; Amiens, 1868, pp. 48-53.
(*e*) Guérard, *Documents inédits fur l'hiftoire de France*; Paris, 1850, t. IV, p. 28.
(*f*) L'Abbé Blond, *Hiftoire de la cathédrale de Senlis*, t. IV (1866), pp. 151-152.
(g) *Gallia Chriftiana*, t. III, p. 41.
(*h*) Guérard, *Documents inédits*, &c., t. II, pp. 104-105.
(*i*) L'Abbé Pécheur, *Annales du diocèfe de Soiffons*, 1875, t. III, p. 102.
(*j*) Archives nationales, Valois, S, 5173[a], n[os] 18 & 19.
(*k*) *Gallia Chriftiana*, t. XII, pp. 179-180.
(*l*) D'Arbois de Jubainville, *Inventaire des archives départementales de l'Aube*, t. I[er], p. 349.
(*m*) De Wailly, *Recueil des hiftoriens des Gaules & de la France*; Paris, 1876, t. XXIII, p. 487[B]
(*n*) D'Arbois de Jubainville, *Inventaire des archives*, &c., t. I[er], p. 224.
(*o*) J.-M. Richard, *Inventaire des archives départementales du Pas-de-Calais*, t. I[er], p. 109.



d'ORLÉANS,

Anciens Seigneurs de Rère, d'Aubefons, de la Cour-de-Ligny, de Baſtarde, de la Grange-de-Rère, du Breuil, de la Bourdelle, de Ballane, de Charnay, du Beuffroy, de la Mouſſetière, de la Billardière, du Cormier, de la Caillaudière, du Rouablay, de Ville-Chauve, de la Turpinière, du Pleſſis-de-Rère, de Tracy, de la Richardière, &c.

DANS L'ORLÉANAIS, LA BEAUCE ET LE BERRY.



D'Argent à trois Faſces de Sinople, accompagnées de ſept Tourteaux de Gueules, poſés 3 & 3 entre les Faſces & un en pointe.

La généalogie de cette famille a été donnée par d'Hozier dans le III[e] Regiſtre, 2[e] partie, pp. 731-854, de cet *Armorial.*

Elle embraſſe les branches de Rère, de Ville-Chauve, de Tracy & du Pleſſis-de-Rère. Les deux dernières ſont éteintes. La branche des Seigneurs de Ville-Chauve, dont le dernier membre mentionné eſt Pierre-Augustin, & qui n'eſt plus repréſentée que par la deſcendance féminine, viendra après celle des Seigneurs de Rère, dont nous allons donner la continuation à partir de Jacques-François, qui ſuit.

XI. DEGRÉ.

Jacques-François d'Orléans, Seigneur de Rère, né le 20 Avril 1723, Lieutenant en ſecond en 1738 dans la ſeconde compagnie du troiſième bataillon du régiment de Royal-Infanterie, devint en 1739 Lieutenant dans le même régiment, compagnie de Lançon. Il aſſiſta en 1745 à la bataille de Fontenoi, & en 1761 il fut à Orléans l'un des fondateurs de la Société royale d'agriculture. Il épouſa, par contrat du 23 Novembre 1745, Marie-Françoiſe de Troyes, fille de Guillaume de Troyes, Écuyer, Conſeiller du Roi, Préſident au bailliage & ſiège préſidial d'Orléans, & de Marie Jogues. De cette union vinrent :

1. Jacques-Guillaume, qui ſuit.
2. Pierre, Vicomte d'Orléans, Chevalier, né le 15 Août 1747, entra dans Royal-Infanterie le 1[er] Février 1762 & y ſervit juſqu'en 1766. Le 12 Janvier de cette même année il paſſa dans la Marine. En 1787 Pierre d'Orléans fut reçu à la Cour & monta le 16 Mai dans les carroſſes du Roi. En 1789 il aſſiſta à Orléans à la 3[e] ſéance du corps de la Nobleſſe, convoqué pour élire les Députés aux États Généraux, & il eſt inſcrit au procès-verbal avec le titre de Vicomte. Il était alors Chevalier de Saint-Louis & Major des vaiſſeaux du Roi. En 1791 il fut promu au grade de Capitaine de vaiſ-

feau; peu après il émigra & fit la campagne des Princes. Il fut admis à la retraite avec brevet de Contre-Amiral par ordonnance royale du 31 Décembre 1814, & mourut à Orléans le 27 Mai 1819. Il avait époufé en 1785 N. de la Touche de Tréville, qui mourut l'année fuivante, laiffant un enfant qui la fuivit peu après dans le tombeau.

3. Marie-Babienne d'Orléans, époufe de Pierre de Gyvès, Écuyer, Seigneur de Monguignard.
4. Madeleine d'Orléans.

XII. DEGRÉ.

Jacques-Guillaume, Comte d'Orléans (*a*), Chevalier, Seigneur de Rère, né le 8 Août 1746, Enfeigne au régiment Royal-infanterie le 1er Février 1762. Il était Lieutenant des Maréchaux de France au département de Romorantin, lorfqu'il époufa, le 11 Mai 1774, Marie-Paule-Félicité Bidé de Chezac, fille de Paul-Ofée Bidé, Chevalier, Seigneur de Chezac, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis & Capitaine des vaiffeaux du Roi, Commandant la compagnie des Gardes de la marine à Breft, & de Marie-Élifabeth Boyelet. Il périt le 16 Septembre 1792 à Orléans, victime de fon dévouement, alors qu'il s'efforçait, avec le Maire de cette ville, d'apaifer des émeutiers armés de torches incendiaires. De fon mariage avec Marie de Chezac, décédée en 1804, Jacques-Guillaume eut :

1. Jacques-Marie, qui fuit.
2. Augustin-Charles-Julie d'Orléans, né le 18 Novembre 1779, reçu de minorité Chevalier de Malte le 27 Mars 1782, Confeiller général du canton de Salbris (Loir-&-Cher) de 1840 à 1848. Son frère lui abandonna la terre de Rère, où il mourut, fans alliance, le 13 Juillet 1850.

XIII. DEGRÉ.

Jacques-Marie, Comte d'Orléans, né en 1777, entra au fervice en 1798, fit les campagnes d'Italie & de Suiffe dans les Guides de Maffféna, & fut bleffé à la bataille de Zurich le 4 Mai 1799. Il époufa, le 2 Mai 1805, fa coufine, Aurélie-Félicité de Loynes d'Autroche, fille de Jean-Jacques de Loynes d'Autroche, Chevalier, dit le Comte d'Autroche, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'infanterie, Capitaine au régiment des Gardes françaifes, & de Adélaïde-Marie d'Orléans. Il eft décédé le 24 Février 1855. Il a eu cinq enfants :

1. Jacques-Marie-Jean-Joseph-Albéric, qui fuit.
2. Gabriel-Charles-Joseph, dit le Vicomte d'Orléans, né le 22 Juin 1825, a époufé, le 23 Avril 1864, Marthe de Roux de Puivert, fille d'Emmanuel-Gabriel-Fortuné de Roux, Marquis de Puivert, & d'Élifabeth de Mauléon-Narbonne. De ce mariage :
   I. Pierre-Félix-Gabriel d'Orléans, né le 12 Juin 1864.
   II. Charles-Joseph-Gontran d'Orléans, né le 29 Novembre 1866.
   III. François-Henri d'Orléans, né le 4 Octobre 1872, mort le 28 Octobre 1872.
   IV. Marie-Madeleine d'Orléans, née le 22 Septembre 1876.
3. Aurélie-Marie-Madeleine d'Orléans, né le 7 Février 1806, morte le 11 Août 1823.

(*a*) Procès-verbaux de l'ordre de la Nobleffe du bailliage d'Orléans pour la nomination des Députés aux États Généraux. *Voir* Louis de la Roque & Ed. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de l'Orléanais, Blaifois, &c.*, p. 42.

4. Mathilde-Charlotte-Julie d'Orléans, née le 20 Avril 1812, morte le 14 Décembre 1825.
5. Félicité-Marie-Pierre-Laurence d'Orléans, née en 1815, mariée en 1835 à Henry, Comte O'Riordan, veuve le 12 Janvier 1867.

XIV. DEGRÉ.

Jacques-Marie-Jean-Joseph-Albéric, Comte d'Orléans, né le 6 Mars 1822, héritier, de ſon oncle Auguſtin d'Orléans, de la terre de Rère, Officier de la Légion d'honneur, ancien Lieutenant-Colonel d'état-major, a fait les campagnes d'Afrique, de Crimée, d'Italie, & a été fait priſonnier à Metz, lors de la capitulation pendant la dernière guerre contre la Pruſſe 1870-1871. Il a épouſé, le 9 Juillet 1861, Louiſe Gudin, fille de Charles-Gabriel-Céſar, Comte Gudin, Général de diviſion, Sénateur, Grand Officier de la Légion d'honneur, & d'Eve-Stéphanie Mortier de Trévise. Elle eſt morte le 13 Juin 1872, laiſſant :

1. Jacques-Marie-César d'Orléans, né le 1er Février 1863.
2. Aimé-Maurice-Napoléon-Roger d'Orléans, né le 9 Septembre 1869.
3. Césarine-Eve-Louise d'Orléans, née le 10 Mai 1865, morte le 9 Mai 1875.
4. Marguerite-Mélanie d'Orléans, née le 6 Juin 1872.



BRANCHE d'ORLÉANS de VILLE-CHAUVE.

XI. DEGRÉ.

Pierre-Augustin d'Orléans, Seigneur de Ville-Chauve & de la Turpinière, né le 3 Septembre 1728, Gentilhomme de Monſeigneur le Duc d'Orléans. Il entra, au mois de Janvier 1745, Cornette dans le régiment de Bretagne-cavalerie & mourut à Paris le 16 Mars 1781. Il épouſa, le 15 Août 1757, Marie-Louiſe Violette de Beaumarchais, & n'eut de ce mariage qu'une fille :

Adélaide-Marie d'Orléans, née en 1762, morte le 23 Novembre 1845. Elle avait épouſé, le 3 Août 1778, Jean-Jacques de Loynes, dit le Comte d'Autroche, Chevalier, Seigneur de Thierville, Charray & des Marais, Lieutenant-Colonel d'infanterie, Capitaine au régiment des Gardes françaiſes, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, fils de Jean de Loynes, Chevalier, Seigneur d'Autroche, Chevalier d'honneur au préſidial d'Orléans, & de Marie-Thérèſe du Coing. Il mourut le 20 Mars 1807, laiſſant :

I. Jean Camille, qui ſuit.

II. Aurélie-Félicité de Loynes d'Autroche, née le 8 Janvier 1785, morte le 18 Octobre 1871, mariée, le 2 Mai 1805, à ſon couſin Jacques-Marie, Comte d'Orléans, fils de Jacques-Guillaume, Comte d'Orléans, Seigneur de Rère, Lieutenant des Maréchaux de France au département de Romorantin, & de Marie-Paule-Félicité Bidé de Chezac.

III. Marie-Pierre-Charlotte-Esther de Loynes d'Autroche, née le 3 Septembre 1787, mariée, le 26 Mars 1811, à Conſtant-Jean-Baptiſte-Pierre, Comte de Suzannet, ancien Officier aux Gardes, Général des armées vendéennes, fils de Pierre-Alexandre, Comte de Suzannet, Capitaine de vaiſſeau, & de Louiſe-Angélique-Charlotte de Caumont. Elle eſt morte le 30 Octobre 1859.

XII. DEGRÉ.

Jean-Camille de Loynes, Comte d'Autroche, Seigneur de Charray, Thierville, Efcoman & Touchaillou, né le 12 Juin 1779, mort à Touchaillou le 14 Avril 1848, marié, le 22 Avril 1817, à Cécile-Élifabeth de Chastenet de Puységur, fille d'Amand-Marc-Jacques de Chastenet, Marquis de Puyfégur, Vicomte de Buzancy, Maréchal de camp au corps royal d'artillerie, & de Marguerite Baudard de Sainte-James, morte le 20 Octobre 1848. Il a eu de cette union quatre enfants :

1. Jean-Camille-Edmond, qui fuit.
2. Henri-Paul-Godefroy de Loynes, dit le Vicomte d'Autroche, né le 5 Juin 1822, mort le 24 Mars 1868, avait époufé, le 28 Décembre 1853, Marie-Cécile-Noémi de Laporte, fille de Achille-Charles de Laporte & de Charlotte-Palmyre d'Artois de Bournonville. De ce mariage :
   Charles-Marie-Lionel de Loynes, dit le Vicomte d'Autroche, né le 5 Mai 1856, Avocat à la Cour d'appel de Paris.
3. Paul-Marie-Emilien, dit le Comte de Loynes d'Autroche, né le 25 Novembre 1825, a époufé, le 4 Novembre 1852, Berthe-Louife de Chastillon de Marconnay, fille de Louis-Erneft de Chastillon, Marquis de Marconnay, ancien Capitaine d'infanterie, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Augufte de Gondrecourt. Ils ont eu :
   I. Pierre-Jean-Marie, dit le Vicomte de Loynes, né le 28 Août 1853, Sous-Lieutenant au 6e régiment d'infanterie.
   II. Renée-Marie-Jeanne de Loynes, née le 6 Septembre 1855.
   III. Robert-Marie-Albéric-Auguste de Loynes, né le 29 Octobre 1856, Sous-Officier au 20e régiment de chaffeurs à cheval.
   IV. Marie-Alice de Loynes, née le 3 Mars 1868, morte le 8 Mai 1868.
4. Marie-Hermine de Loynes d'Autroche, née le 31 Janvier 1818, mariée, le 17 Octobre 1838, à Charles-Louis-Guillaume, Baron de Marguerit, Capitaine au corps royal d'état-major, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, fils de Nicolas-Guillaume, Baron de Maguerit, ancien Officier de cavalerie, Chevalier des ordres royaux & militaires de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & de Anne-Charlotte de Flavigny. Veuve le 21 Janvier 1861, morte le 18 Mars 1870.

XIII. DEGRÉ.

Jean-Camille-Edmond de Loynes, Comte d'Autroche, ancien Chef d'efcadrons au 9e huffards, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 3 Janvier 1820, a époufé, le 24 Février 1854, Jeanne-Cornélie Balbiani, fille de Gérard Balbiani, Conful de Hambourg à Haïti, & de Jeanne-Marguerite-Virginie Busquet de Sinville. De ce mariage font iffus :

1. Jean-Charles-Emmanuel de Loynes d'Autroche, né le 26 Avril 1855, entré à l'École militaire de Saint-Cyr le 24 Octobre 1874, Sous-Lieutenant au 3e dragons en 1877, Lieutenant au 14e dragons le 21 Septembre 1881.
2. Maurice de Loynes d'Autroche, né en 1858, mort en 1860.
3. Jean-Gérard-Félicien-Raymond de Loynes d'Autroche, né le 14 Novembre 1860, Sous-Officier au 20e chaffeurs à cheval (1881).
4. Jeanne-Valentine-Clotilde de Loynes d'Autroche, née le 15 Janvier 1862.



PALLU DE LA BARRIÈRE,

Anciens Seigneurs de la Barrière, du Parc, du Ruault, &c.

POITOU, TOURAINE, ISLE-DE-FRANCE.



D'Or à deux Palmes de Sinople (a). DEVISE : Monent avorum palmæ.

Originaire du Poitou, où elle eſt connue depuis la fin du XIII[e] ſiècle, cette famille a acquis la nobleſſe par les charges de judicature & les fonctions municipales remplies par ſes membres pendant une ſérie de générations, tant dans ſon pays natal qu'en Touraine, où l'une de ſes branches, la branche Pallu du Ruault, s'eſt fixée vers le commencement du XVI[e] ſiècle.

Son premier auteur certain eſt :

PREMIER DEGRÉ.

GODEFROI Pallu, Échevin de Poitiers en 1448, père de :

II. DEGRÉ.

GEOFFROI Pallu, qui, vers 1500, était Conſeiller à l'un des Tribunaux qui ſiégeaient à Poitiers. De ſon mariage avec Andrée LOUVRIER, il laiſſa, entre autres enfants :

1. GUILLAUME, qui ſuit.
2. RENÉ Pallu, auteur de la branche des Seigneurs du Ruault, fixée d'abord en Touraine & de là paſſée en l'Iſle-de-France.

   Cette branche, après avoir donné deux Maires à la ville de Tours, le premier Évêque de la Chine, un Conſeiller au Préſidial de Tours, un Conſeiller au Parlement de Paris, un Prédicateur du Roi, a eu pour dernier repréſentant connu BERTRAND-RENÉ Pallu du Ruault, qui, ſucceſſivement Conſeiller au Parlement de Paris, Intendant de Moulins & de Lyon, puis Conſeiller d'État, mourut ſans laiſſer d'enfants de ſon mariage, contracté en 1737, avec Éliſabeth-Cécile DE LA VIEUVILLE.

(*a*) Enregiſtrées dans l'*Armorial général*, manuſcrit-d'Hozier, généralité de Poitiers, 1699. — Les différentes branches de la famille offrent des variantes dans leurs armes; celle du Ruault & celle du Parc portent : *d'Argent à un Palmier de Sinople, accoſté de deux Mouchetures d'Hermine de Sable*. Le rameau des Seigneurs d'Andigny, ſorti de la branche du Ruault, a fait enregiſtrer : *de Gueules à l'Olivier d'Argent, accoſté de deux Mouchetures d'Hermine du même*.

III. DEGRÉ.

GUILLAUME Pallu, vivant en 1540, fut père de :
1. JACQUES, qui continue la filiation.
2. JEAN Pallu, Notaire & Procureur fiscal à l'Isle-Bouchard.

IV. DEGRÉ.

JACQUES Pallu, mort vers 1610, laissa, entre autres enfants :

V. DEGRÉ.

ANTOINE Pallu, Sieur de la Barrière, qui épousa, en 1601, Renée BÉJAUD, dont vint :

VI. DEGRÉ.

ANTOINE Pallu, IIe du nom, Sieur de la Barrière, marié, le 21 Septembre 1627, à Perrine CHESNALE, fille de Pierre CHESNALE, Sieur du Verger, Gouverneur des Pages de la Reine-mère & du Roi. De ce mariage est issu :

VII. DEGRÉ.

ANTOINE Pallu, IIIe du nom, Sieur de la Barrière, qui épousa, vers 1653, Renée OUVRARD, dont il eut :

VIII. DEGRÉ.

ANTOINE Pallu, IVe du nom, Sieur de la Barrière, Juge Consul à Poitiers, qui fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial général,* conformément à l'édit de 1696. Ce sont celles qu'on voit en tête de cette notice. De son mariage avec Anne DUPONT, contracté le 21 Octobre 1686, il a eu, outre neuf enfants morts sans postérité :
1. PIERRE, auteur de la branche des Seigneurs du Parc, qui a aujourd'hui pour chef le Baron ALEXIS-LOUIS Pallu du Parc, né le 3 Août 1802, Capitaine de frégate en retraite, Officier de la Légion d'honneur.
2. CHARLES, qui a continué la filiation directe sous le nom patronymique complet & véritable de Pallu de la Barrière.
3. ÉTIENNE-DIDIER-IGNACE, Échevin, auteur de la branche Pallu des Guittardières, aujourd'hui sans postérité masculine.

IX. DEGRÉ.

CHARLES Pallu de la Barrière, né le 7 Novembre 1692, Membre de la Maison commune de Poitiers, épousa, au mois d'Octobre 1720, Jeanne-Marie-Anne BRUN DE PRÉLON, & en eut sept enfants, dont quatre seulement lui survécurent :
1. CHARLES-PIERRE, qui suit.
2. ANTOINE-GABRIEL, mort sans descendance masculine, & dont la postérité s'est éteinte dans la personne de Demoiselle Henriette-Marie-Françoise D'ARNAUD, décédée sans alliance, à Paris, le 15 Février 1861.
3. CHARLES, Chanoine de Sainte-Radégonde de Poitiers.
4. ANNE-THÉRÈSE, mariée à M. BOUHÉLIER.

X. DEGRÉ.

Charles-Pierre Pallu de la Barrière, né le 30 Juin 1724, Conseiller du Roi, Doyen de la Faculté de médecine de Poitiers & Recteur de l'Université de cette ville, Membre correspondant de la Société royale de médecine de Paris, Médecin breveté du Roi Louis XVI, Médecin titulaire de S. A. R. le Comte d'Artois, Médecin en chef des épidémies du Poitou, épousa, le 14 Juin 1768, Marguerite de Ladmirault de Vautibault, fille de Jean de Ladmirault de Vautibault, Avocat du Roi & Conseiller honoraire à la sénéchaussée de Montmorillon.

De ce mariage sont issus :

1. Étienne-Charles, né en 1770, marié à Anne-Éléonore Dubrac de Lassalle, mort sans postérité en 1842.
2. Fortuné, mort d'accident en bas âge.
3. Auguste-Angélique, jumeau du précédent, qui a continué la descendance.

XI. DEGRÉ.

Auguste-Angélique Pallu de la Barrière, Avocat, né le 16 Août 1772, épousa, le 18 Mars 1794, Marguerite-Thérèse Frotier, fille de Louis-Marie-Bonaventure, Marquis de la Messelière, & de Marie-Anne-Marguerite de la Lande de Vernon.

De cette union vinrent :

1. Charles, qui suit.
2. Jean-Baptiste Pallu de la Barrière, mort, sans postérité, à l'âge de 18 ans.
3. Charlotte-Virginie Pallu de la Barrière, morte au berceau.
4. Marie-Louise-Euphrasie Pallu de la Barrière, décédée sans alliance, à Paris, le 23 Mars 1866.

XII. DEGRÉ.

Charles Pallu de la Barrière, né à Poitiers le 10 Avril 1797, Agrégé de l'Université, Officier d'Académie, Chevalier de la Légion d'honneur, a épousé, en premières noces, le 5 Novembre 1826, Victoire-Hélène Constantin, &, en secondes noces, le 7 Février 1842, Élisabeth-Zoé Jacques, dit Lapierre. Il est décédé le 5 Mai 1872, laissant de son premier mariage :

1. Léopold-Augustin-Charles Pallu de la Barrière, qui suit.
2. Louis-François-Antonin Pallu de la Barrière, né le 13 Décembre 1830, Conseiller de Préfecture honoraire, Chevalier de la Légion d'honneur.
3. Eugène-Emmanuel-Théophile Pallu de la Barrière, né le 2 Mars 1834, ancien Commandant en chef du corps franco-chinois de Kiang-Sou, à Shangaï (Chine), Chevalier de la Légion d'honneur.
4. Dominique-Eutrope-Marcel Pallu de la Barrière, né le 6 Décembre 1840, Contrôleur principal des Contributions directes.
5. Marie-Berthe-Juliette Pallu de la Barrière, née le 26 Juillet 1837, mariée, le 20 Décembre 1873, à Marc-Antoine-Joseph de Ravel, ancien Officier supérieur de cavalerie, Officier de la Légion d'honneur.

Du second lit vinrent :

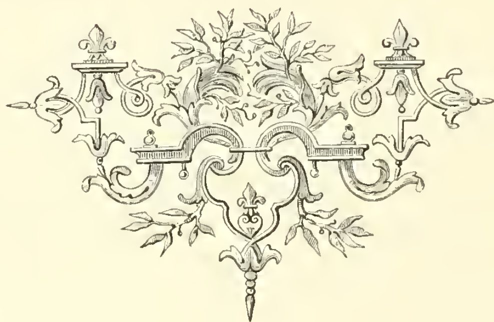
6. Étienne-Charles-Henri Pallu de la Barrière, né le 29 Octobre 1843, Religieux dominicain.
7. Alix-Ernest-Évariste Pallu de la Barrière, né le 30 Novembre 1847.

8. Louise-Marguerite-Marie Pallu de la Barrière, née le 9 Août 1851, mariée, le 18 Avril 1882, à Félix Leulier, Propriétaire.
9. Marie-Delphine-Élisabeth Pallu de la Barrière, née le 11 Octobre 1861.

XIII. DEGRÉ.

Léopold-Augustin-Charles Pallu de la Barrière, chef actuel de la famille, né le 19 Août 1828, Capitaine de vaisseau, Commandeur de la Légion d'honneur, Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie & dépendances, Commandant la division navale. Il a été Aide de camp de l'Amiral Charner, & fut décoré, de cinq Ordres étrangers, pour faits de guerre. Il est auteur de la relation officielle de l'*Expédition de Chine*, en 1860, & de l'*Histoire de la campagne de Cochinchine,* qui la suivit. Il a épousé, le 9 Mai 1871, Laurence Favereau.

Preuves : Archives de Poitiers; Archives de l'hôtel de ville de Tours; *Armorial général,* manuscrit de d'Hozier : Poitou, Touraine & Isle-de-France; de Courcelles, *Histoire des Pairs;* Actes de l'état civil; titres & papiers de famille.



DE PALYS.

DANS LE COMTAT VENAISSIN, PUIS EN BRETAGNE.



D'Or au Chêne vert (Yeuſe) *arraché de Sinople, englanté d'Or.*

La famille de Palys, d'ancienne nobleſſe, eſt originaire d'Italie. A la ſuite des troubles de Florence, elle vint s'établir vers le milieu du XIVe ſiècle dans le Comtat Venaiſſin. On trouve, dans des notes de famille, la mention de quatre générations depuis 1432.

ANTOINE Palys, vivant en 1432, eut pour fils :

CLAUDE de Palys, marié à Marie DE SAINT-SORLIN, & père de :

FRANÇOIS de Palys, Chevalier, Seigneur de Guépie, marié en 1503 à Annette DE LARY, dont il eut :

PIERRE de Palys, Chevalier, Seigneur de Guépie, marié en 1537 à Jeanne DE GARENO, dont il eut JEAN, qui ſuit.

PREMIER DEGRÉ.

Noble JEAN de Palys, épouſa en 1560 Simonne DE CAMPEROUSSE (*a*). Il était frère de Meſſire JACQUES Palys, Prévôt de la collégiale de Saint-Didier, à Avignon, en 1575, qui conſtitua RAYMOND, ſon neveu, héritier de ſes biens, ainſi qu'il appert d'un acquêt fait en faveur de ce dernier, par la communauté de Sarrians, le 5 Juillet 1596 (*b*), par devant Moiroux, Notaire.

II. DEGRÉ.

Noble RAYMOND de Palys, Écuyer, citoyen & habitant de la ville d'Avignon (*c*), Capitaine au ſervice du Roi Henri IV en 1593 (*d*), joua un grand rôle dans les guerres de religion de ſon pays, ce qui lui valut l'honneur d'être créé par le Pape Paul V, le 17 Mars 1612, Comte palatin de Saint-Jean-de-Latran, Chevalier de l'Ordre de l'Éperon d'or (*e*). Il épouſa en 1618, par contrat paſſé devant Delandes, Notaire à Avignon, Jeanne DES ACHARDS DE LA BAUME, alliée aux plus anciennes

(*a*) Mentionnés dans le contrat de mariage de leur fils Raymond.

(*b*) Expédition en papier (archives de la famille).

(*c*) Acquit du 5 Juillet 1596, Moiroux, Notaire, & achat du bien de Châteauneuf de Gadagne du 22 Février 1603, Trenguier, Notaire (archives de la famille).

(*d*) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne.*

(*e*) Copie collationnée.

Maifons de France & d'Italie. Elle était veuve le 1er Février 1657, époque à laquelle elle fit fon teftament (*a*) en faveur de fes trois fils :

1. Antoine, qui fuit.
2. Jacques, Capitaine au régiment de Mont-de-Vergne, mort en 1698.
3. Louis.

III. DEGRÉ.

Noble Antoine de Palys, époufa en 1660, par contrat paffé devant Anfoffy, Notaire, Angéline de Foulard (ou Folard), arrière-petite nièce, par fa mère Marguerite de Gay, de faint Elzéar de Sabran, & tante du célèbre Chevalier de Folard. Il eut de cette union :

1. Louis, qui fuit.
2. Jean-Baptiste, Lieutenant au régiment de Provence, tué à la bataille de Steinkerque en 1692.

IV. DEGRÉ.

Noble Louis de Palys, Confeiller de l'hôtel de ville d'Avignon, du rang des Nobles, époufa, le 29 Janvier 1692, Dame Madeleine de Blanc, fille de Meffire Nicolas de Blanc & de Dame Catherine de Robert (*b*), dont il eut :

V. DEGRÉ.

Noble Étienne-Hyacinthe de Palys, baptifé le 1er Décembre 1699 (*c*), époufa Dame Antoinette de Choisity, dont il eut :

1. Antoine, Lieutenant au régiment de Navarre, Capitaine au corps royal du génie & Chevalier de Saint-Louis en 1778, mort fans poftérité.
2. Louis, Cornette au régiment Royal-Piémont, mort en 1773.
3. Henri-Dominique-Marie, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Noble Henri-Dominique-Marie de Palys, né le 11 Décembre 1733 (*d*), & mort en 1803 Maréchal de camp, après avoir reçu du Roi Louis XVI une penfion pour fa belle conduite au fiége d'York-Town, & après cinquante-quatre années de fervices militaires & fept campagnes. Il fut nommé Chevalier de Saint-Louis en 1780, & avait époufé, le 30 Avril 1784, Dame Perrine-Michelle de Maillard, dont il eut :

1. Alexandre-Julien-Marie, qui fuit.
2. Alphonse, Garde de la Porte du Roi Louis XVIII, mort en 1825, fans poftérité.

VII. DEGRÉ.

Alexandre-Julien-Marie, Garde du corps du Roi Louis XVIII, Capitaine d'État-major, Chevalier de la Légion d'honneur en 1860, naquit à Pont-Saint-Efprit (Gard) en Octobre 1797, & mourut le 12 Janvier 1865, à Rennes, où il s'était établi. Il s'était marié, en Bretagne, par contrat du 2 Novembre 1824, paffé

(*a*) Copie de ce teftament dans une tranfaction du 30 Mars 1659 entre fes trois fils.
(*b*) Atteftation de mariage (original aux archives de la famille).
(*c*) Acte de baptême (archives de la famille).
(*d*) Acte de baptême (archives de la famille).

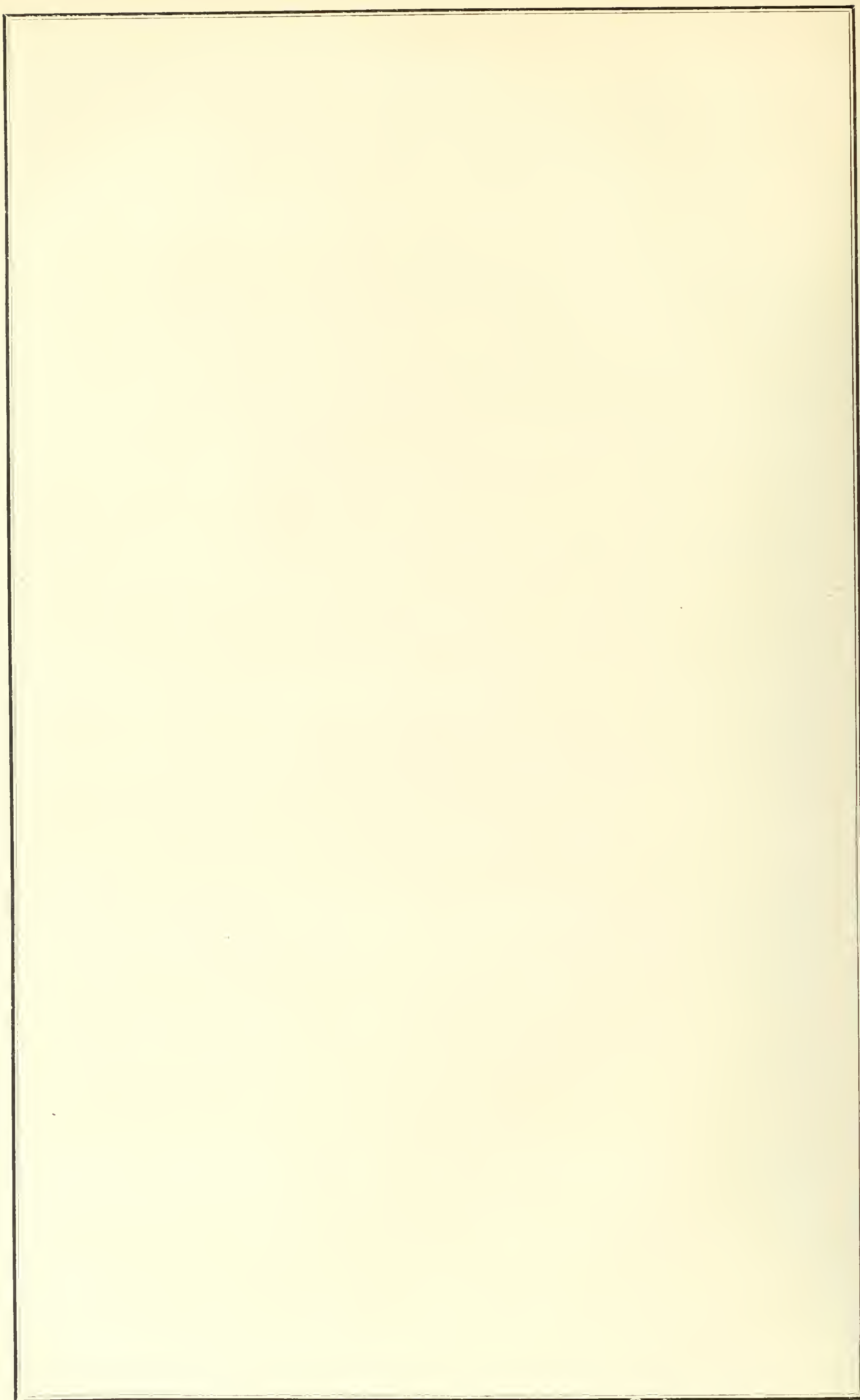
devant Jugan, Notaire à Rennes, à Louise de la Forest d'Armaillé, fille de Gabriel-Julien-Jacques-Louis de la Forest d'Armaillé & de Julie de la Motte de Montmuran, de la Maison de Dinan. De ce mariage est issu :

VIII. DEGRÉ.

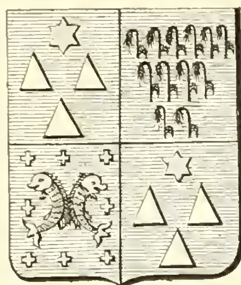
Élie, né le 6 Février 1836, marié, le 6 Mai 1862, à Thérèse de Guehenneuc de Boishue, fille de Marc-Antoine de Guehenneuc de Boishue & de Eudoxie de Semallé. De cette union sont issus :

1. Raimond, né le 8 Mai 1869.
2. Gabrielle-Marie-Zoé, née le 4 Avril 1864.
3. Thérèse-Marie-Gabrielle-Élianne, née le 2 Juin 1865.
4. Élianne-Eudoxie-Gabrielle-Marie, née le 29 Décembre 1866.
5. Antoinette-Gabrielle-Claire-Marie-Berthe, née le 11 Janvier 1873.
6. Louise-Gabrielle-Marie-Monique, née le 8 Janvier 1878.





DE PANISSE-PASSIS.



Ier *Degré*. JACQUES de Paniſſe, Chevalier, originaire de Lucques, vint s'établir à Avignon en 1440 ; il s'y maria a

II. DOMINIQUE de Paniſſe, Chevalier, Maître d'Hôtel du Roi Louis XII, mort le 31 Juillet 1504. — AGRIC de l'U

III. JEAN de Paniſſe, Chevalier, Baron de Malijeay, Coſeigneur de Védènes, Viguier perpétuel d'Avignon, Gouverneur de la principauté d'Orange, marié à Aliſette DE PAZZIS.

IV.
- GUILLAUME de Paniſſe, Chevalier de Saint-Michel, Baron de Malijeay, Seigneur d'Oiſelet & des Mimards, Capitaine d'une compagnie de gens de pied ; marié : 1° le 22 Novembre 1527, à Jeanne DE MONTFAUCON ; 2° avec Lucrèce DES ALRICS.
- JOSEPH de Paniſſe, Protonotaire apoſtolique & Prevôt de l'égliſe cathédrale de Cavaillon.
- DOMINIQUE de Paniſſe, mort ſans poſtérité.
- PIERRE de Paniſſe, Premier Préſident du Parlement de Montpellier, Garde des ſceaux en Corſe, marié, le 18 juillet 1550, à Yolande PÉREZ. Il teſta le 23 Août 1579, & mourut en 1585.
- THOMAS de Paniſſe, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur d'Aubignan & Loriol, Syndic de la Nobleſſe du Venaiſſin en 1584 & 1595.
- C n a F e c (

Premier lit. — *Second lit.*

V.
- GABRIEL de Paniſſe, tué au combat de Saint-Gilles en 1562.
- FRANÇOIS de Paniſſe, Baron de Montfaucon, Oiſelet & Malijeay, marié : 1° en 1605 à Anne DE DAMIANS ; 2° le 1er Janvier 1640, à Blanche DE BRUNELLIS. Il a teſté le 23 Décembre 1606.
- JOSEPH de Paniſſe, reçu Chevalier de Malte en 1574.
- VICTOIRE de Paniſſe, mariée à François DE RAIMOND DE MOURMOIRON.
- ANTOINETTE de Paniſſe, mariée en 1573 à Hercule DE L'ÉPINE.
- JEAN-FRANÇOIS de Paniſſe, Baron de Montfaucon & d'Oiſelet, marié à Antoinette D'URRE.
- MARGUERITE de Paniſſe, mariée, le 22 Novembre 1612, à Jacques DE L'ÉPINE, Seigneur du Pouët.
- JEAN de Paniſſe, marié à Angélique-Françoiſe DE FORTIA. Il fut tué dans un combat près de Carpentras le 16 Octobre 1590.
- PIERRE de Paniſſe, Chevalier des Saints-Maurice & Lazare, marié à Marie DE FORTIA, fille de Charles DE FORTIA & de Jeanne DE LA SALLE.
- JOSEPH de Paniſſe, Seigneur d'Aubignan & de Loriol, marié, le 23 Mai 1581, à Éliſabeth DE HOSTUN.

VI.
- PIERRE-FRANÇOIS de Paniſſe, Baron de Montfaucon, Oiſelet & Malijeay, marié en 1628 avec Marguerite DE MELET.
- GUILLAUME de Paniſſe, Baron de Montfaucon & d'Oiſelet, Chevalier de l'Ordre du Roi.
- JOSEPH de Paniſſe, reçu Chevalier de Malte en 1618, mort Commandeur de Douzens, au Grand Prieuré de Toulouſe, après 1667.
- HENRI de Paniſſe de Tertulle, épouſa en 1611 Blanche DE SEYTRES. Il teſta le 19 Octobre 1615, en faveur de ſa couſine Madeleine de Paniſſe-Merveilles.
- JEAN-FRANÇOIS de Paniſſe, marié à Anne D'URRE ; il teſta le 19 Juin 1655.
- OCTAVE de Paniſſe, Chevalier de Malte en 1613.
- JEAN-FRANÇOIS de Paniſſe, Chevalier de Malte en 1618.
- MADELEINE de Paniſſe mariée, le 6 Novembre 1621, à Jean-François D'URRE.
- DOMINIQ niſſe, d'Aubig riol, M Capitain rie, mar vrier 16 rine DE VÈS-B

VII.
- DOMINIQUE de Paniſſe, Baron de Montfaucon, de Malijeay & de Montfort, marié, le 27 Avril 1677, à Marie DE CALVIÈRE. Il mourut ſans hoirs.
- GEORGES de Paniſſe, né en 1632, mort ſans poſtérité.
- JEANNE-FRANÇOISE de Paniſſe, mariée en 1664 à Jean GRILLET D'ALBERT.
- PIERRE-FRANÇOIS de Paniſſe, Baron de Malijeay, marié vers 1640 avec Françoiſe DES SEGUINS. Il mourut ſans poſtérité.
- CHARLES de Paniſſe, décédé ſans poſtérité.
- JEAN-FRANÇOIS de Paniſſe, marié à Claire D'ELBÈNE, teſta le 11 Juin 1675.
- CLAUDE de Paniſſe, Marquis d'Aubignan, Seigneur de Loriol, Meiras, &c., Syndic de la Nobleſſe en 1666, marié en 1641 à Jeanne DE TERTULLE. Il mourut ſans poſtérité.
- N. de Paniſſe, mort ſans poſtérité.
- GABRIELLE de Paniſſe, mariée en 1636 à Eſprit-François DE SEGUINS.

VIII.
- JEANNE de Paniſſe, décédée en bas âge.
- FRANÇOIS de Mark-Tripoli de Paniſſe, Écuyer, Seigneur de Châteauneu Lamanon, Premier Conſul de Salon en 1695, marié, le 15 Mars 167 DE CHABERT, fille de Jean DE CHABERT & de Gabrielle D'ANDRÉ

CÉSAR de Mark-Tripoli de Paniſſe-Paſſis, Écuyer, né le 6 Octobre 1687, Seigneur de Lamanon & de Châteauneuf, Conſ à Madeleine DE BALLON, teſta le 2 Septembre 1745. Il avait hérité en 1720 de ſon grand-oncle CHARLES de Paniſſe, avec

IX. JOSEPH-CHARLES de Mark-Tripoli de Paniſſe-Paſſis, Marquis de la Garde-lès-Graſſe, Baron de Cipières, Cauſſols & la Garde-lès-Toulon, Se de Villeneuve, Loubet, Gandelet, Carqueirane, Lamanon, Beauvezet & autres lieux, Conſeiller au Parlement de Provence, élu deux fois Syn la Nobleſſe, marié : 1° le 16 Février 1733, à Françoiſe DE CORIOLIS D'ESPINOUSSE, morte ſans enfants ; 2° le 11 Février 1737, à Éliſab VINTIMILLE. Il teſta le 26 Juillet 1787.

X. HENRI de Mark-Tripoli de Paniſſe-Paſſis, Marquis de la Garde, Baron de Cipières & Cauſſols, Seigneur de Villeneuve, Loubet, Gandelet, La nant des gendarmes de la Maiſon du Roi, Meſtre de camp de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, né le 1er Juin 1739, marié, le 20 Mars 1764 Baptiſte, Marquis D'ALBERTAS, Premier Préſident du Parlement de Provence, & de Louiſe DE MONTULLÉ. Il teſta le 20 Décembre 1814

XI.
- ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE de Mark-Tripoli, Marquis de Paniſſe-Paſſis, né le 3 Juin 1766, Officier aux carabiniers du Roi Louis XVI, Chevalier de Malte & de Saint-Louis, mort ſans alliance le 13 Août 1858.
- PIERRE-LÉON de Mark-Tripoli, Comte de Paniſſe-Paſſis, Cheva de camp, Pair de France du Roi Charles X, né le 19 Février 17 d'Honoré DE BORÉLY & de Marie-Catherine DE SURIAN. I

XII.
- HENRI-CHARLES-GASTON de Mark-Tripoli, Marquis de Paniſſe-Paſſis, né le 3 Mai 1807, marié, le 3 Mai 1836, à Marie-Louiſe-Joſéphine-Athénaïs DE RAIGECOURT, fille de Charles-Joſeph, Marquis DE RAIGECOURT, Maréchal de camp, & de Marie-Claire-Eugénie SALTEUR DE LA SERRAZ.
- LUDO 18 Se il eſt

XIII.
- PIERRE-MARIE-HENRI de Mark-Tripoli, Comte de Paniſſe-Paſſis, né le 17 Décembre 1837, marié, le 22 Avril 1873, à Marie-Thérèſe DE ROBIN DE BARBENTANE, fille de Louis-Antoine DE ROBIN, Comte de Barbentane, & de Charlotte DE BONGARS.
- MAR mor

XIV.
- CHARLES-MARIE-ANDRÉ de Mark-Tripoli de Paniſſe-Paſſis, né le 25 Janvier 1878, mort le 31 Octobre 1879.
- ÉLISABETH-CHARLOTTE-MARIE de Mark-Tripoli de Paniſſe-Paſſis, née le 9 Novembre 1874, morte le 23 Octobre 1879.
- MARTHE Paſſis, r

de MARK.

PAZZI, des Pazzi, Florentins.

…ue d'Apt en 1482, Primicier …488, mort en 1490.

Georges de Mark, Procureur fiscal du Roi René en 1472, marié, le 4 Avril 1440, à Douce d'ISNARD. Ier.

Pierre de Mark, Conseiller pour l'Archevêque d'Arles à l'Hôtel de Ville de Salon, marié, le 22 Avril 1469, à Jeannette de PONS de GRANIS, testa le 12 Octobre 1501. II.

…rançois de Pa… Chevalier de …ean de Jérusa… …rand Prieur de …illes, désigné …a Grande Maî… …r le Pape Gré… …III.

Hélène de Panisse, mariée, le 14 Mai 1520, à Charles, Baron de BUDOS.

Louis de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, Consul de Salon en 1538 & 1539, marié en 1505 à Antoinette de GUAST de VÉNASQUE, testa le 21 Juillet 1521. Il mourut le 4 Octobre 1545.

Guillaume de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, marié à Briande de GUAST de VÉNASQUE. Il testa le 18 Juillet 1521. III.

…les …nis… …u à … en …, …t …- …eur …ap.

Anne de Panisse, mariée en 1568 à Melchior de TRIBUTIIS.

Madeleine de Panisse, mariée en 1582 à Pierre de GUILHENS.

Antoine de Mark-Tripoli, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, Canaux & Cornillon, Consul à Tripoli le 10 Avril 1540, marié, le 27 Octobre 1560, à Honorade de VINTIMILLE, testa le 27 Septembre 1566, & mourut à Montpellier en 1567.

Bertrand de Mark, Capitaine de la ville de Salon, mort en 1549 sans alliance.

Marie-Madeleine de Mark, mariée, le 2 Janvier 1528, à Guillaume de CRAPPONNE.

Marguerite de Mark, mariée en 1537 à Jean de SUFFREN.

Madeleine de Mark, mariée, le 7 Mars 1523, à Jean d'ISNARD.

Palamède de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, né en 1517, Premier Consul de Salon en 1546, 1553, 1561, 1571 & 1583, marié à Jeanne de ROSSET, Dame d'Aurons.

Anne de Mark.

Marande de Mark. IV.

…le …a- …5 …à …, …, …le …o.

Pierre de Panisse, Seigneur de Merveilles, marié, le 11 Octobre 1625, à Perette de POMARD.

Anne de Panisse, Abbesse de Saint-Laurent d'Avignon en 1658.

Claude de Mark-Tripoli, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf & Canaux, Capitaine de Salon en 1585, Premier Consul en 1595, marié, le 24 Août 1595, à Honorade de ROUX-BEAUVEZET, testa le 19 Avril 1613.

César de Mark-Tripoli, mort sans postérité.

Daniel de Mark-Tripoli, mort sans alliance.

Scipion de Mark-Tripoli, fils naturel, assassiné en Juillet 1582.

Claude de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, marié à Louise de GÉRENTE.

Scipion de Mark, mort sans alliance.

Balthazar de Mark, Capitaine de Salon en 1597, Premier Consul en 1600 & 1608, mort sans postérité. V.

Françoise de Panisse, mariée, le 9 Mai 1641, à Marc-Antoine de MARK-TRIPOLI, Seigneur de Châteauneuf, Canaux & Lamanon.

Louise de Panisse, Religieuse de N.-D.

Marc-Antoine de Mark-Tripoli, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, Canaux & Lamanon, marié, le 9 Mai 1641, à Françoise de PANISSE, fille de Pierre de PANISSE & de Perette de POMARD. Il testa le 9 Décembre 1671.

César de Mark-Tripoli, mort sans postérité légitime le 22 Juillet 1691.

Lucrèce de Mark-Tripoli, mariée, le 26 Mai 1616, à Baltazar de ROUX.

Isabeau de Mark-Tripoli, mariée à Laurent de SUFFREN.

Antoine de Mark, Major au régiment de Piles, tué dans la guerre d'Italie en 1630.

Charles de Mark, reçu Chevalier de Malte en 1602.

Frédéric de Mark, émigra à Rome où sa postérité s'est éteinte. VI.

…e Mark-Tripoli, …en théologie en

Charles de Mark-Tripoli, mort sans postérité.

Laurent de Mark-Tripoli, Religieux de l'ordre des Frères Minimes.

Marc-Antoine & Antoine de Mark-Tripoli, morts sans postérité.

Cassandre de Mark-Tripoli, Supérieure des Ursulines de Salon. VII.

…ovence en 1711, marié, le 22 Mars 1708, …nom & ses armes.

Jean-Baptiste de Mark-Tripoli, mort sans alliance.

Françoise de Mark-Tripoli, Religieuse Ursuline. VIII.

…e Mark-Tripoli de Pa… …valier de Saint-Louis, Ca… …ment de Provence, mort

Jacques-François de Mark-Tripoli de Panisse-Passis, Chanoine de N.-D. de Paris.

César de Mark-Tripoli de Panisse-Passis, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Provence, mort sans postérité.

Jean-Baptiste-Augustin de Mark-Tripoli de Panisse-Passis, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment du Dauphin, tué à la bataille de Minden le 11 Août 1759.

…es lieux, Premier Lieute… …BERTAS, fille de Jean… …26.

Gaspard-François de Mark-Tripoli de Panisse-Passis, Chevalier de Malte, puis Officier des Mousquetaires du Roi, mort en 1758, sans postérité.

Jeanne-Louise-Élisabeth de Mark-Tripoli de Panisse-Passis, mariée, le 19 Août 1760, à Sauveur-Gaspard de GRIMALDI, des Princes de Monaco, Marquis de Cagnes.

…ouis, des Saints-Maurice & Lazare, Maréchal …, à Louise-Jeanne-Marie de BORÉLY, fille … est mort le 16 Mai 1842.

Auguste-Jean-Baptiste de Mark-Tripoli, dit *le Chevalier de Panisse*, né le 18 Juin 1770, Chevalier de Malte, de Saint-Louis, de la Légion d'honneur & de Saint-Ferdinand d'Espagne, Lieutenant-colonel des dragons de la Garde royale, mort sans alliance le 31 Décembre 1835.

…poli, Comte de Panisse-Passis, né le …oût 1841, à Sophie VANDERMARQ; …s postérité masculine.

Marie-Céline de Mark-Tripoli de Panisse-Passis, mariée, en Avril 1824, au Marquis Auguste de MONTGRAND.

Léonide-Susanne de Mark-Tripoli de Panisse-Passis, mariée, le 5 Août 1830, au Comte Humbert de GRILLE.

…oli de Panisse-Passis, né le 9 Avril 1843,

Marie-Caroline-Philomène de Mark-Tripoli de Panisse-Passis, née le 14 Août 1839, mariée, le 23 Avril 1864, à Guillaume-Elzéar-Marie, Comte de SABRAN-PONTEVÈS.

…Tripoli de Panisse-

Antoinette-Marie-Hélène de Mark-Tripoli de Panisse-Passis, née le 17 Novembre 1880.

Jeanne-Marie de Mark-Tripoli de Panisse-Passis, née le 6 Juin 1882.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

DE PANISSE-PASSIS,

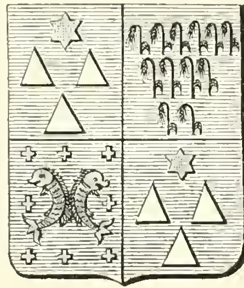
Anciens Seigneurs d'Oizelet, de Mimars, des Vedènes, de Merveilles, &c.; Barons de Montfaucon & de Malijeay; Marquis d'Aubignan.

EN PROVENCE.



ARMES ANCIENNES :

D'Azur à 12 Épis d'Or, posés 6, 4 & 2.
DEVISE : Quiere qui n'a.



ARMES NOUVELLES :

Écartelé : aux 1er & 4e, d'Azur à 3 Pointes de Diamant ou Figures triangulaires d'Argent, 2 & 1, les pointes en haut, surmontées d'une Étoile à six rais d'Or, qui est MARK; *au 2e,* DE PANISSE; *au 3e, d'Azur à 2 Dauphins adossés, acc. de 9 Croisettes, posées 3, 3 & 3, le tout d'Or,* qui est PASSIS.

La Maison de Panisse est extrêmement ancienne & fort de la même tige que l'illustre Maison de Rapondis; elle était établie à Lucques, où elle a exercé les plus éminentes charges de cette République, comme on sait par une attestation que les Nobles de cette République envoyèrent à JEAN de Panisse le 4 Juillet 1517.

« Quant aux Panisses, dit Nostradamus (*a*), c'est une chose toute hors de doute « qu'ils sont venus & sortis de Lucques, où leurs ancêtres, comme des plus nobles, « opulents & vertueux de la cité, ont été souverains Podestats ou Gonfaloniers de « justice, & ont exercé à leur tour les charges plus éminentes qui se confèrent aux « seuls nobles, séparés du marc des plébéiens; & que les archives, livres & pan- « cartes de cette petite & antique République font voir irréprochablement que la « Maison de Panisse est une mesme & de mesme estoc & racine (quoy que de noms « différents) que la très-noble Maison de Rapondis, qui porte même blason, à « scavoir : *douze Espics ou Raves de Panis d'Or : six au premier ordre, quatre au « second & deux au dernier, en pyramide renversée sur un écu d'Azur céleste;* de « sorte que elle montre encor (*sic*) pour le jourd'huy de très-amples & très-excellents « privilèges concédés à leurs ancêtres par les sacrés Empereurs, mesmement par « Charles IV, si qu'ils sont en très-longue possession de légitimer illégitimes, créer « Tabellions & Notaires & tels autres avantages que ces choses requièrent, conte- « nues au privilège impérial, signé du scel d'or de Charles. »

« L'on ne saurait douter, dit Pithon-Curt (*b*), que la Maison de Panisse ne soit la « même que celle de Rapondis, connue dans la République de Lucques par les « charges souveraines de Podestat & de Gonfalonier qu'elle y a exercées. Cette

(*a*) Nostradamus, *Histoire de Provence* (Lyon, S. Rigaud, 1614), p. 445.
(*b*) Pithon-Curt, *Nobiliaire du Comtat-Venaissin*, t. II, p. 320 & suiv.

« Maiſon, ainſi que bien d'autres, échoua dans les projets d'ambition qu'elle forma « pendant les troubles qui partagèrent toute l'Italie en Guelfes & en Gibelins. En « butte à la Maiſon de *Guiniſi*, dont elle fut la rivale, elle fut enfin obligée de lui « céder la poſſeſſion de la ville de Lucques, dont celle-ci ſe rendit enfin maîtreſſe « vers la fin du XIV[e] ſiècle. Au reſte, la Maiſon de Paniſſe ou de Rapondis rendit « de grands ſervices à l'Empereur Charles IV, en reconnaiſſance deſquels ce « Prince lui accorda des privilèges très-étendus vers l'an 1356.

« JACQUES de Rapondis, Gonfalonier de Lucques en 1373, eut un fils nommé « DINUS, qui doit avoir place dans cet article par ſa généroſité envers un Prince de « la Maiſon royale. En 1396, Jean de Bourgogne, Comte de Nevers, fils de Phi- « lippe-le-Hardy, Duc de Bourgogne, s'étant rendu ſur les bords du Danube à la « tête de l'armée auxiliaire que le roi Charles VI y avait envoyée au ſecours de « Sigiſmond de Luxembourg, Roi de Hongrie, dont les États étaient menacés par « les Turcs, à peine voulut-il donner à ſes troupes le temps de prendre haleine. « Emporté par ſon courage & par l'ardeur d'acquérir de la gloire, il commença les « opérations militaires. Les Français, enflés par d'heureux commencements, eurent « bientôt lieu de ſe repentir de leur préſomption. Le ſiège de Nicopolis, occupée « par les Turcs, fut d'abord réſolu & preſqu'auſſitôt commencé. Les Infidèles ra- « maſſèrent tout ce qu'ils avaient de forces & ſe mirent en devoir de faire lever le « ſiège. Chacun fit de ſon côté ce qu'il put, & les efforts mutuels des deux armées « ennemies engagèrent la funeſte bataille que les Turcs gagnèrent devant Nicopolis « ſur les Français & les Hongrois, dont le plus grand nombre fut taillé en pièces & « fait priſonnier, le 28[e] jour de Septembre de l'année 1396. Le Comte de Nevers y « fut fait priſonnier, & le Sultan Bajazet, également fier du gain de la bataille & de « la priſe d'un Prince de la Maiſon de France, ne voulut entendre à ſa liberté que « moyennant une rançon de *deux cent mille écus d'or*. Quelqu'exorbitante que « fût cette ſomme, il ſe trouva un ſimple particulier aſſez riche & aſſez généreux « pour la payer : ce fut DINUS de Rapondis, dont le père avait été Gonfalonier de « Lucques, comme je l'ai remarqué ci-devant. Les Bourguignons, touchés de cette « action, firent dreſſer une ſtatue de marbre à l'honneur de Dinus de Rapondis, qui « fut placée dans la Sainte-Chapelle de Dijon, pour en conſerver la mémoire à la « poſtérité.

« L'atteſtation de ce trait d'hiſtoire, dont nos Annales & les Regiſtres publics de la « ville de Lucques font foi, fut expédiée, le 4 Juillet 1517, à la réquiſition de JEAN « de Paniſſe, Baron de Malijeay, en la principauté d'Orange, par le Magiſtrat de la « République de Lucques. On y trouvera la preuve de la Nobleſſe & de l'an- « cienneté de la Maiſon de Paniſſe, ainſi que ſon identité avec la Maiſon de « *Rapondi*.

« *Rapondiorum familiam licet, tùm ex antiquiſſimo ſigno, tùm ex inſignibus,* « *tùm ex aliis vetuſtam ſanè ac Nobilibus illuſtrem viris, originem in tanta rerum* « *antiquitate ignorare me non pudet confiteri. Hanc eandem eſſe &* PANISSIORUM « *familiam eſt cenſendum, quæ ob Gibellinorum & Guelphorum rabiem Lucâ ejecta* « *eſt &* COMITATUM VENAÏSSINUM, AVENIONEMQUE TRANSLATA... *viget adhuc, tam* « *certum credimus quam quod certiſſimum. Cœterùm, anno* 1392, *Rapondii cum* « *Guiniſiis, licet iniquo Marte, decertantes, & ob id de Civitate pulſi, inter cœteros* « *ejuſdem agnationis Dinum commemorandum cenſemus, quippe-qui opulentiſſi-* « *mus negociator, cum Alexandriæ, Bizantii, Rhodo & Cypro, aliiſque Orientis* « *Emporiis maximi apud omnes nominis eſſet, is ſolus fuit qui ad redimendum* « *Burgundiæ Ducis filium, Bajazettis Turcarum Regis Nicopoli captivum, bis* « *centena aureorum millia ſolvenda tranſigeret... quamobrem, marmoream ſta-*

« *tuam mirâ arte laboratam in ſacello delubri Divionis, Burgundiorum Reſpu-*
« *blica & Principi & Dino gratificata, ponendam curavit.* »

PREMIER DEGRÉ.

Jacques de Paniſſe (*de Paniſſia* ou *Panicia*), Chevalier, ainſi qualifié dans un acte qu'il paſſa à Avignon en 1443, fut le premier qui vint s'établir à Avignon. Il ſe maria dans cette ville, vers l'an 1440, avec une fille d'Agulſe de Pazzi, de la grande & illuſtre famille des Pazzi, de Florence, dont il eut :

1. Dominique de Paniſſe, qui ſuit.
2. Agricole de Paniſſe, Évêque d'Apt le 8 Juillet 1482, après la mort de Jean d'Ortigue; prêta ferment de fidélité la même année à René d'Anjou, roi de Sicile & de Jéruſalem, Comte de Provence. Il fut Primecier de l'Univerſité d'Avignon en 1488 & conſacra en 1489 la chapelle que ſon frère avait fait bâtir, ſous l'invocation de Saint-Antoine, dans le cloître des FF. Prêcheurs d'Avignon. Il mourut en 1490 ſuivant une procuration donnée par ſon frère, le 5 Février de cette année, à Nicolas des Rollands, pour recueillir ſa ſucceſſion.

II. DEGRÉ.

Dominique de Paniſſe, Conſeiller de l'Hôtel de ville d'Avignon de la première claſſe en 1493, fut pourvu d'une charge de Maître d'hôtel ordinaire du Roi Louis XII, par Lettres données à Montreuil-Bellay le 29 Décembre 1498, & mourut le 31 Juillet de l'an 1504, âgé de 61 ans, après avoir fait ſon teſtament, devant Jean de Garrets, Notaire d'Avignon, par lequel il inſtitue Jean de Paniſſe, ſon fils, ſon héritier, & ordonne qu'on l'enterre dans la chapelle de Saint-Antoine, qu'il avait fondée & dans laquelle on lit les inſcriptions ſuivantes : « *Hanc capellam cum* « *ſacriſtia fecit fieri nobilis Dominicus de Panicia, Avenionenſis Civis, pro ſe &* « *hæredibus ſuis. Eamque conſecravit reverendus in Chriſto Pater Dominus Agri-* « *colus de Panicia ejus germanus, Epiſcopus Aptenſis, in honorem ſancti Antonii* « *de Padua, ubi locum ſepulturæ cauſa, ſibi poſteriſque collocavit, anno Do-* « *mini M CCCC LXXXIX, ultimâ Martii.* » Et plus bas, à droite en entrant : « *Hic jacet nobilis Dominicus de Panicia, Avenionenſis Civis, qui obiit ultimâ* « *Julii* 1504, *ſuæ ætatis LXI.* »

III. DEGRÉ.

Jean de Paniſſe, Baron de Malijeay en la principauté d'Orange, Coſeigneur de Védènes au Comtat-Venaiſſin, Viguier perpétuel d'Avignon « pour ſon mérite ſingulier & pour ſa reſpectable authorité, comme iſſu de majeurs très-nobles » (*a*), Gouverneur de la principauté d'Orange pour le Prince René de Châlon; fut marié avec Aliſette de Pazzis, fille de Pierre, ſeigneurs d'Aubignan & de Lauriol, & d'Iſabelle de Peruzzis, dont il eut :

1. Guillaume de Paniſſe, auteur des Barons de Montfaucon & de Malijeay, qui ſuit.
2. Joseph de Paniſſe, Protonotaire apoſtolique & Prévôt de l'égliſe cathédrale de Cavaillon, tranſigea avec ſes frères devant Gautier, Notaire d'Avignon,

(*a*) Noſtradamus, *Hiſtoire & chronique de Provence*, p. 445.

le 2 Décembre 1544, fur l'héritage paternel. Il eft dit dans l'*Hiftoire italienne du Venaiffin & d'Avignon*, qu'il commandait le Clergé de cette ville lorfque la néceffité l'obligeait de fecourir fa patrie contre les Calviniftes. Et, en effet, il fit l'arrière-garde & fut chargé, le 30 Août 1562, de faciliter le retour des Avignonais dans leur ville, après la défaite des Huguenots devant le château de Sorgues.

3. DOMINIQUE, mort fans poftérité.
4. PIERRE, qui forma la branche *dite* de Courthezon, rapportée ci-après.
5. THOMAS, qui fut la tige des Marquis d'Aubignan, dont la poftérité fera rapportée après celles de fes frères.
6. CLAUDE, auteur des Seigneurs de Merveilles, rapportés plus loin.
7. JEAN-FRANÇOIS de Paniffe, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérufalem, Grand Prieur de Saint-Gilles. Ses preuves furent faites, le 10 Octobre 1528, par Pierre de Pontevez & Pons de Villeneuve, Chevaliers dû même ordre, & dreffées par Alexandre Fabry, Notaire d'Avignon.

   « Jean de la Caffière, Grand-Maître de Malthe, étant mort, le Pape « Grégoire XIII, pour ne pas gêner l'élection, ne voulut point qu'elle fe fît à « Rome, mais à Malthe (1582), nommant cependant trois fujets français « pour remplir cette dignité, parce que le Roy Henri III s'étoit plaint de la « dépofition du Grand-Maître de la Gaffière, à la honte du nom françois. « Les prépofés par le Pape furent : Jean-François *de Paniffe,* Grand-Prieur « de Saint-Gilles, François de Moretton, Bailli de Manofque, & Hugues de « Loubens de Verdale. Le Pape penchoit beaucoup pour *Paniffe*, non- « feulement parce qu'il étoit pacifique & pieux, mais encore parce qu'il « étoit Avignonois, agréable au Roy Henri III & fufpect aux Miniftres du « Roy d'Efpagne. Mais pour tenir la chofe plus fecrète, le Pape dona (*fic*) « un Bref par lequel il déclaroit l'élection nulle fi elle ne tomboit fur un des « trois, & entendoit que *Paniffe* fût élu, même du jour de la datte de ce « Bref. *Paniffe* s'étant tenu tranquille & Verdale ayant fçu le miftère, ne « manqua pas d'en profiter. Il fe prévalut de la modeftie de l'un & de « l'abfence de l'autre (Moretton), & fit tant par fes menées qu'il fut enfin « élu Grand-Maître (*a*). »
8. HÉLÈNE, mariée, par contrat du 14 Mai 1520, à Charles DE BUDOS, Baron dudit lieu & de Portes, & eut en dot 5,250 livres tournois, y compris un legs à elle fait par fon ayeul.

IV. DEGRÉ.

GUILLAUME de Paniffe, Chevalier de Saint-Michel, Baron de Malijeay, Seigneur d'Oifelet & des Mimars, Cofeigneur de Védènes, Capitaine d'une compagnie de gens de pied, fe diftingua au fiège de Sifteron. Il fut marié deux fois : 1° le 22 Novembre 1527, avec Jeanne DE MONTFAUCON, fille de Jean, Baron DE MONTFAUCON & de Colias, Vicomte de Pézenas, Gouverneur de Meaux, Blois & Tarafcon, Sénéchal de Beaucaire & de Nîmes, & d'Antoinette LESCUIER DE MOLINE; 2° avec Lucrèce DES ALRICS, fille d'Aftorg, Cofeigneur de Rouffet, & de Françoife DIÈS, Dame du Pègue. Il fit fon teftament à Roquemaure, en Languedoc, où il réfidait, le 7 Septembre 1605, devant Pons de Loulle, Notaire d'Orange.

Il eut du premier mariage :

(*a*) Fantoni, *Hiftoire italienne du Venaiffin & d'Avignon*, t. I, p. 437.

1. Gabriel de Paniſſe, tué dans l'armée catholique, au combat de Saint-Gilles, en 1562.
2. François de Paniſſe, qui ſuit.
3. Joseph de Paniſſe, reçu Chevalier de Malte en 1574.
4. Victoire, mariée, avant 1561, à François de Raimond de Mourmoiron.
5. Antoinette, mariée, en 1573, à Hercule de l'Épine, Seigneur d'Aulan, &c. On croit que c'eſt elle qui avait épouſé, en premières noces, par contrat du 3 juillet 1566, Giraud de Pracomtal, fils de Jacques de Pracomtal & de Jeanne de Vaesc (*a*).

Du ſecond mariage ſont iſſus :

1. Jean-François de Paniſſe, Baron de Montfaucon & d'Oiſelet, épouſa Antoinette d'Urre, fille de François, Seigneur de Molans, & de Claudine de Poisieu. De ce mariage vinrent :
   - I. Guillaume de Paniſſe, IIe du nom, Baron de Monfaucon & d'Oiſelet, Chevalier de l'Ordre du Roi, fut vraiſemblablement père de Pierre-François de Paniſſe, Baron de Malijeay, qui fut marié vers 1640 avec Françoiſe des Seguins, fille de Gabriel-Marie, Seigneur de Vaſſieux, Avocat général de la légation d'Avignon, & d'Éliſabeth Gin, & qui ne laiſſa pas de poſtérité.
   - II. Joseph de Paniſſe, reçu Chevalier de Malte en 1618, mort Commandeur de Douzens, au grand Prieuré de Toulouſe, après 1667.
2. Marguerite de Paniſſe, mariée, le 22 Novembre 1612, avec Jacques de l'Épine, Seigneur du Pouët.

V. DEGRÉ.

François de Paniſſe, Baron de Montfaucon, Oiſelet & Malijeay, légataire de ſon père, épouſa : 1° en 1605, Anne de Damians, fille d'Alexandre, Seigneur du Vernègues, & de Françoiſe de Cambis; 2° le 1er Janvier 1640, Blanche de Brunellis, fille d'Allemand, Seigneur de la Chaux, & de Jeanne Faure de Bologne. Il fit ſon teſtament, reçu par Perrotet, Notaire, le 23 Décembre 1606, & laiſſa de ſon premier mariage, entre autres enfants :

VI. DEGRÉ.

Pierre-François de Paniſſe, Baron de Montfaucon, Oiſelet & Malijeay, marié en 1628 avec Marguerite de Melet, dont il eut :

1. Dominique de Paniſſe, qui ſuit.
2. Georges de Paniſſe, né en 1632, mort ſans poſtérité.
3. Jeanne-Françoise de Paniſſe, mariée en 1664 à Jean Grillet d'Albert, Seigneur de Caſſillac, à Carpentras.

VII. DEGRÉ.

Dominique de Paniſſe, Baron de Montfaucon, de Malijeay & de Montfort, né en 1630, épouſa, le 27 Avril 1677, Marie de Calvière, fille de Charles, Lieutenant criminel en la ſénéchauſſée de Beaucaire, & de Gabrielle de Fontfroide, dont il n'eut pas d'enfants.

(*a*) D'Hozier, *Armorial général*, Reg. III, p. 927.



BRANCHE DITE DE COURTHEZON.

[Éteinte.]

IV. DEGRÉ.

Pierre de Paniffe, quatrième fils de Jean, Baron de Malijeay, & d'Alifette de Pazzis, fut Premier Préfident de la Cour des Aides de Montpellier, par provifions en date de Saint-Prix, le 10 Octobre 1540. Le Roi Henri II le nomma, par brevet du 24 Août 1556, Garde des fceaux & Chef de la juftice en Corfe, lors de l'union de cette île à la Couronne de France. Il fut marié, par contrat du 10 Juillet 1550, à Yolande Pérez, fille de Marc Pérez, Efpagnol d'origine, & de Jeanne de Martinis. Il tefta le 23 Août 1579, & mourut en 1585. Ses enfants furent :

1. Jean de Paniffe, IIe du nom, reçu Chevalier de Malte en 1570. Après avoir quitté l'ordre de Saint-Jean-de-Jérufalem, il époufa Angélique-Françoife de Fortia, célèbre par fa beauté & fille de François, Chevalier de l'Ordre du Pape, & de Gabrielle de Tertulle-Bagnols. Il fut tué dans un combat le 16 Octobre 1590, laiffant de fon mariage :
   Henri de Paniffe, furnommé *de Tertulle*, à caufe de fon aïeule maternelle, époufa en 1611 Blanche de Seytres, fille de Gafpard, Seigneur de Caumont, & de Suzanne Obrecht, dont il n'eut point d'enfants. Il tefta, le 19 Octobre 1615, en faveur de Madeleine de Paniffe-Merveilles, fa coufine, femme de Pierre de Guilhens (*voy*. ci-après, p. 8).
2. Pierre de Paniffe, qui fuit.

V. DEGRÉ.

Pierre de Paniffe, Chevalier de Saint-Maurice & Saint-Lazare de Savoie, époufa Marie de Fortia, fille de Charles de Fortia, Seigneur de Cuirol, & de Jeanne de la Salle. De ce mariage vinrent :

1. Jean-François de Paniffe, qui fuit.
2. Octave de Paniffe, Chevalier de Malte en 1613.
3. Autre Jean-François de Paniffe, Chevalier de Malte en 1618.
4. Madeleine de Paniffe, mariée, le 9 Novembre 1621, à Jean-François d'Urre, de la branche de Carpentras.

VI. DEGRÉ.

Jean-François de Paniffe, marié avec Anne d'Urre, tefta le 19 Juin 1655. Il eut deux fils :

1. Charles de Paniffe mort fans poftérité.
2. Jean-François de Paniffe, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

Jean-François de Paniffe tefta le 11 Juin 1675. De fon mariage avec Claire d'Elbène, il n'eut qu'une fille :

Jeanne de Paniffe, morte fans alliance peu après 1681.



BRANCHE DES MARQUIS D'AUBIGNAN.

[Éteinte.]

IV. DEGRÉ.

Thomas de Paniffe, tige des Marquis d'Aubignan, furnommé *de Pazzis*, ainfi que fa poftérité, à caufe d'Alifette de Pazzis, fa mère, du nom de laquelle il hérita. Il fut Chevalier de l'Ordre du Roi & deux fois Syndic de la Nobleffe du Comtat-Venaiffin, en 1584 & 1595.

V. DEGRÉ.

Joseph de Paniffe-Pazzis, Seigneur d'Aubignan & de Loriol, époufa, par contrat paffé devant Pagan & Garagon, Notaires de Saint-Donat, en Royans, le 23 Décembre 1581, Élizabeth de Hostun, fille de Jean IV de Hostun & de Claudine de Grammont de Vachères.

VI. DEGRÉ.

Dominique de Paniffe-Pazzis, Seigneur d'Aubignan, Loriol, Meiras, &c., Capitaine de cavalerie au régiment de Souvré, époufa, par contrat paffé devant André Brémond, Notaire d'Apt, en Provence, le 8 Février 1607, Catherine de Pontevès, fille de Pompée de Pontevès, Marquis de Buous, & de Marguerite de la Baume-Suze. De ce mariage :

1. Claude de Paniffe, qui fuit.
2. N... de Paniffe, mort fans poftérité.
3. Gabrielle de Paniffe, mariée en 1636 à Efprit-François de Séguins.

VII. DEGRÉ.

Claude de Paniffe-Pazzis, Marquis d'Aubignan par Bulles du Pape Alexandre VII, Seigneur de Loriol, Meiras, &c., Syndic de la Nobleffe du Comtat-Venaiffin en 1666, avait époufé en 1641 Jeanne de Tertulle, dont il n'eut point d'enfants. A fa mort, les defcendants de Gabrielle de Paniffe, fa fœur, fuccédèrent aux biens, noms & armes de cette branche.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE MERVEILLES.

IV. DEGRÉ.

Claude de Paniffe, fixième fils de Jean de Paniffe, Baron de Malijeay, & d'Alifette de Pazzis, Dame d'Aubignan, fut reçu Confeiller du Roi au Parlement de Provence en 1543. Il époufa en 1549 Françoife de Coucils, Dame de Merveilles-lès-Martigues, fille de Nicolas, Seigneur de Merveilles & de l'Ile, & de Madeleine de Rouvillasc, d'où :

1. François de Paniffe, qui fuit.

2. CHARLES de Paniſſe, Chevalier de Malte en 1582, Commandeur de Gap.
3. ANNE, mariée en 1568 à Melchior DE TRIBUTIIS, Seigneur de Sainte-Marguerite.
4. MADELEINE, mariée en 1582 à Pierre DE GUILHENS, Seigneur du Caſtellet.

V. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Paniſſe, Seigneur de Merveilles, du chef de ſa mère, épouſa en 1585 Catherine DE CHATEAUNEUF, fille de Laurent, Seigneur de Molèges, & de Françoiſe EMENJAUD DE BARRAS, de la ville d'Arles. Il habita Salon, où il était Conſeiller de premier rang en 1601 & Capitaine en 1602. De ſon mariage naquirent :

1. CHARLES de Paniſſe, marié, par contrat du 15 Mars 1612 (Garnier, Notaire à Salon), à Françoiſe D'ASTRES, fille d'Annibal D'ASTRES, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur de Briançon, & de Jeanne DE RASCAS, de la ville de Salon; il mourut ſans poſtérité le 18 Mai 1640.
2. PIERRE de Paniſſe, qui ſuit.
3. ANNE de Paniſſe, Abbeſſe de Saint-Laurent d'Avignon en 1658.

VI. DEGRÉ.

PIERRE de Paniſſe, Seigneur de Merveilles, épouſa, le 11 Octobre 1625, Perrette DE POMARD, fille de Louis, IIIe du nom, & de Richarde DE GALIENS DE VÉDÈNES. Il eut :

1. CHARLES, qui ſuit.
2. FRANÇOISE de Paniſſe, mariée, le 9 Mai 1641, à Marc-Antoine DE MARK-TRIPOLI, Seigneur de Châteauneuf, Canaux & Lamanon.

VII. DEGRÉ.

CHARLES de Paniſſe, qui prit le nom *de Pazzis* ou *Paſſis*, du chef de ſa triſaïeule, ALISETTE de Pazzis, épouſa, le 9 Septembre 1660, Claire DE LA FONT, fille de Noble Antoine DE LA FONT & de Florimonde DE LA GRANGE. Il n'en eut point d'enfants, & mourut en 1720, inſtituant pour ſes héritiers les MM. de Mark-Tripoli, ſes neveux, deſcendants de FRANÇOISE de Paniſſe, ſa ſœur, en renouvelant l'obligation de porter ſon nom & ſes armes (*a*).

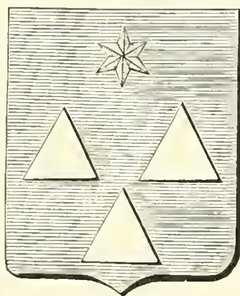
(*a*) Voir ci-après l'article de la famille de Mark. C'eſt à tort que l'auteur du *Nobiliaire du Comtat-Venaiſſin* dit Françoiſe de Paniſſe tante de Charles de Paniſſe, dont elle était la ſœur. Son teſtament ne laiſſe aucun doute à cet égard.



DE MARC, MARCH OU MARK (a),

Anciens Seigneurs de Châteauneuf, Canaux & Cournillon, Lamanon, Villeneuve, Loubet, Gandelet, Bauvezet, &c.; Barons de Cipières & Cauſſols; Marquis de la Garde-lès-Graſſe.

EN PROVENCE.



D'azur à trois Pointes de Diamant ou Figures triangulaires d'Argent, 2 & 1, les pointes en haut, ſurmontées d'une Étoile à ſix rais d'Or.

La famille de Mark eſt une des plus anciennes de Salon. On la croit originaire d'Italie, d'où elle ferait venue s'établir en Provence, ainſi que beaucoup d'autres familles italiennes, au commencement du XIII[e] ſiècle. Dans la première moitié de ce ſiècle, Guillaume de Mark était Notaire archiépiſcopal; profeſſion que les Nobles, dans ce temps-là, ne tenaient pas à déshonneur d'exercer publiquement (*b*).

Ses minutes ayant été brûlées par un parti d'Arléſiens, cet acte de deſtruction fut atteſté par une enquête du 3 Décembre 1275, faite au nom de Monſeigneur Bernard de Languiſſol, Archevêque d'Arles.

PREMIER DEGRÉ.

Georges de Mark, un des deſcendants de Guillaume (*c*), occupait la charge de Procureur fiſcal en 1472, ſous le Roi René. Il avait épouſé, le 4 Avril 1440 (Salomonis, Notaire royal à Salon), Douce d'Isnard (*d*), & eut pour fils :

II. DEGRÉ.

Pierre de Mark, Ecuyer (*e*), marié, le 22 Avril 1469, à Jeannette de Pons de Granis. Il était en 1490 Conſeiller pour l'Archevêque d'Arles à l'Hôtel de ville de Salon (*f*), & fonda, par ſon teſtament du 12 Octobre 1501, une chapelle dans l'égliſe collégiale de Saint-Laurent, ſous l'invocation de Saint-Pierre. Il avait teſté une première fois le 16 Mars 1498. En 1505, il était Tréſorier honoraire de l'Hôtel de ville (*g*).

(a) *Chroniques ſalonaiſes*. Extrait du chapitre intitulé *Nobiliaire de la ville de Salon*.

(*b*) Céſar Noſtradamus, *Hiſtoire de Provence*, p. 404. — Il dit encore (p. 554) que le Grand Sénéchal de Carraciol était petit-fils de Charles, dit *le Tors*, lequel eut l'office de Notaire, qui de ce temps était ſeulement exercé par les nobles.

(*c*) Cette lacune de deux ſiècles provient de la deſtruction des archives de la ville de Salon, antérieurement au XVI[e] ſiècle, ſauf quelques rares pièces.

(*d*) Barcilon de Mauvans, Critique du Nobiliaire de Provence (manuſcrit).

(*e*) Ainſi qualifié dans des Lettres de reſciſion données à Palamède de Marck par Henri II le 16 Décembre 1551.

(*f*) (*g*) Archives de Salon. Livre blanc, fol. 252 & 353.

De ſon mariage il eut :

1. Louis, qui ſuit.
2. Guillaume de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, auteur de la branche de ce nom, marié à Briande de Guast de Vénasque; teſta le 18 Juillet 1521, & eut pour enfants :
   I. Palamède de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, né en 1517, Premier Conſul de la ville de Salon en 1546, 1553, 1561, 1571 & 1583, fut choiſi par le médecin aſtrophile Michel de Noſtradamus pour l'un de ſes exécuteurs teſtamentaires & *gaigiers*. Il avait épouſé Jeanne de Rosset, Dame d'Aurons, & eut pour enfants :
      1. Claude de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, marié à Louiſe de Gérente, fille de Balthazar, Seigneur de Sénas, Baron de Gérente, dont il eut trois fils :
         i. Antoine de Mark, tué dans la guerre d'Italie en 1630, étant Major au régiment de Piles.
         ii. Charles de Mark, reçu Chevalier de Malte en 1602, mort ſans poſtérité maſculine.
         iii. Frédéric de Mark, qui alla demeurer avec ſon fils à Rome, où ſa deſcendance s'eſt éteinte.
      2. Scipion de Mark, mort ſans alliance.
      3. Balthazar de Mark, Capitaine de la ville de Salon en 1597 & Premier Conſul en 1600 & 1608, mort ſans poſtérité maſculine. Il reçut, le 19 Novembre 1600, la Reine Marie de Médicis à ſon entrée à Salon.
   II & III. Anne & Marande de Mark.

III. DEGRÉ.

Louis de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf-les-Mouſtiers, voulant aſſurer à tout jamais à ſa famille le rang diſtingué qu'elle avait occupé juſque-là parmi les premières du pays, obtint, conjointement avec ſon frère Guillaume, en Septembre 1510, des Lettres de nobleſſe du Roi Louis XII, &, au mois de Juillet 1515, des Lettres de confirmation (*a*). Ils achetèrent en 1519 la terre de Châteauneuf-les-Mouſtiers, dont ils firent hommage en 1521 au Roi François I[er]. Louis de Mark fut Conſul de la ville de Salon en 1538 & 1539. Il avait épouſé en 1505 Antoinette de Guast de Venasque, fille de Noble Louis de Guast, Seigneur de Saint-Savournin, Maréchal des logis de la maiſon du Roi René, par brevet du 10 Avril 1479, & de Jeanne de Raymond, mariée le 10 Avril 1467. Il teſta le 21 Juillet 1521 (Teiſſier, Notaire royal à Salon), & décéda le 4 Octobre 1545. Il eut pour enfants :

1. Antoine de Mark, qui ſuit.
2. Bertrand de Mark, mort ſans alliance en 1549.
3. Marie-Madeleine de Mark, mariée, le 2 Janvier 1528, à Guillaume de Crapponne (Viguery, Notaire royal à Salon). Elle fut mère du célèbre Ingénieur Adam de Crapponne.
4. Marguerite de Mark, mariée en 1537 à Jean de Suffren. Elle fut mère de Jean de Suffren, qui entra dans la Compagnie de Jéſus & y devint un prédicateur célèbre; il était Confeſſeur de la Reine Marie de Médicis.
5. Madeleine de Mark, mariée, le 7 Mars 1523, à Jean d'Isnard (Viguery, Notaire royal à Salon).

(*a*) Original en parchemin aux archives de la famille.

IV. DEGRÉ.

Antoine de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, Canaux & Cornillon, marié, le 27 Octobre 1560 (Alphantis, Notaire royal à Marfeille), à Honorade de Vintimille, des Comtes de Marfeille, nièce du Comte de Tende, Gouverneur de Provence, & fille de Melchior de Vintimille, Seigneur du Reveft, & de Dame Marguerite de Simiane. « Antoine de Mark, dit Noftradamus, dans fon *Hiftoire* « *de Provence*, un des plus braves de fon temps, mérite d'être comparé aux plus « grands hommes. » Il fut pourvu pour la nation françaife du Confulat de la ville de Tripoli, en Syrie, par Lettres patentes du Roi François I[er] du 10 Avril 1540 (*a*). Depuis ce temps-là, il fut furnommé *de Tripoli*, & fes defcendants ont été appelés du même nom pour les diftinguer de l'autre branche, furnommée *de Châteauneuf*. Le Roi Henri II, par Lettres du 4 Novembre 1552, lui donna le commandement d'une de fes galères pour chaffer de nos côtes les pirates qui les infeftaient. Aux guerres civiles qui commencèrent l'an 1560, il eut commiffion de lever deux compagnies, l'une de deux cent-cinquante hommes, l'autre de trois cents (*b*). Il fut Capitaine de la ville de Salon en 1545, & remplit un rôle important dans les guerres civiles fous Charles IX. Le Comte de Tende, qui lui avait fait époufer fa propre nièce, le chargea, en 1560, de rétablir l'ordre à Salon, où les catholiques, fous le nom de *Cabans*, harcelaient les gens fufpectés de luthérianifme. En 1562, il l'envoya à Aix pour y exercer le commandement militaire avec cinq cents hommes fous fes ordres. Il tefta le 27 Septembre 1566, & mourut à Montpellier en Septembre 1567. Il eut de fon mariage :

1. Claude, qui fuit.
2. César, mort fans poftérité.
3. Daniel, mort fans alliance.

Il eut auffi un fils naturel, Scipion de Mark, affaffiné en Juillet 1582.

V. DEGRÉ.

Claude de Mark-Tripoli, Ecuyer, Seigneur de Châteauneuf & Canaux, marié, le 24 Août 1595 (Flamenc, Notaire royal à Salon), à Honorade de Roux-Beauvezet, fille de Jean de Roux, Seigneur de Lamanon & Beauvezet, & de Dame Anthérone de Roux. Il fut Capitaine de la ville de Salon en 1585 & Premier Conful en 1595. Il mit fur pied en 1588 une compagnie de deux cents hommes qu'il commanda. Il fervit avec beaucoup de diftinction (*c*), & tefta le 19 Avril 1613. De fon mariage naquirent :

1. Marc-Antoine de Mark-Tripoli, qui fuit.
2. César, mort fans alliance le 22 Juillet 1691.
3. Lucrèce, mariée, le 26 Mai 1616, à Balthazar de Roux, fils de François de Roux & de Charlotte de Forlivio.
4. Isabeau, mariée à Laurent de Suffren, fils de Palamède de Suffren & de Marguerite de Georges d'Ollières.

VI. DEGRÉ.

Marc-Antoine de Mark-Tripoli, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, Canaux & Lamanon, confirmé dans fa nobleffe par jugement des Commiffaires royaux délé-

(*a*) Original en parchemin aux archives de la famille.
(*b*) (*c*) L'Abbé Robert de Briançon, *l'État de la Provence*, t. II, art. *Mark*.

gués pour la vérification des titres de nobleſſe, du 12 Mars 1667, a épouſé, le 9 Mai 1641 (Pierre Bernard, Notaire royal à Salon), Françoiſe de Panisse, fille de Noble Pierre de Panisse, Seigneur de Merveilles, & de Perrette de Pomard, celle-ci fille de Louis III de Pomard & de Richarde de Galiens de Védènes. Il teſta le 9 Décembre 1671. De ſon mariage naquirent :

1. François de Mark-Tripoli, qui ſuit.
2. César, Docteur en théologie en 1669.
3. Charles, mort ſans poſtérité.
4. Laurent, Religieux de l'ordre des FF. Minimes.
5 & 6. Marc-Antoine & Antoine, morts ſans poſtérité.
7. Cassandre, Supérieure des Urſulines de Salon.

VII. DEGRÉ.

François de Mark-Tripoli de Paniſſe, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, Canaux & Lamanon, marié, le 15 Mars 1679 (Daniel, Notaire royal à Aix), à Thérèſe de Chabert, fille de Noble Jean de Chabert & de Dame Gabrielle d'André. Il fut Prémier Conſul de Salon en 1695. De ſon mariage naquirent :

1. César, qui ſuit.
2. Jean-Baptiste, mort ſans alliance.
3. Françoise, Religieuſe Urſuline.

VIII. DEGRÉ.

César de Mark-Tripoli de Paniſſe-Paſſis, né le 6 Octobre 1687, Coſeigneur de Lamanon & de Châteauneuf, nommé Conſeiller du Roi au Parlement de Provence en 1710, fut inſtitué en 1720 héritier des biens & titres de Charles de Paniſſe, ſon oncle, lequel lui impoſa, par ſon teſtament, reçu le 7 Août 1717 par Avignon, Notaire royal à Taraſcon, l'obligation de porter ſon nom & ſes armes. Il teſta le 2 Septembre 1745. Il avait épouſé, le 22 Mars 1708 (Claude Guyon, Notaire royal à Aix), Madeleine de Ballon, fille de Noble Joſeph de Ballon, Seigneur de Saint-Julien & de la Penne, & de Dame Thérèſe d'André. De ce mariage naquirent :

1. Joseph-Charles, qui ſuit.
2. Pierre-Léon, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Provence, mort ſans poſtérité.
3. Jacques-François, Chanoine de Notre-Dame de Paris.
4. César, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Provence, mort ſans poſtérité.
5. Jean-Baptiste-Augustin, Capitaine au régiment du Dauphin, Chevalier de Saint-Louis (1759), mort de ſes bleſſures à la bataille de Minden, le 11 Août 1759.

IX. DEGRÉ.

Joseph-Charles de Mark-Tripoli de Paniſſe-Paſſis, Marquis de la Garde-lès-Graſſe par Lettres patentes d'érection de marquiſat du 15 Février 1743 (*a*), Baron de Cipières, Cauſſols & la Garde-lès-Toulon, Seigneur de Villeneuve, Loubet, Gandelet, Carqueirane, Lamanon, Beauvezet & autres lieux, Conſeiller au Parlement de Provence (*b*), élu deux fois Syndic de la Nobleſſe. Il épouſa : 1° le 16 Fé-

(*a*) Original aux archives de la famille. Voir le texte de ces Lettres à la ſuite de cette notice.

(*b*) Procès-verbal des Syndics de la Nobleſſe de Provence pour l'admiſſion aux Aſſemblées des trois états, du 12 Décembre 1787. Original aux archives de la famille.

vrier 1733, Françoife DE CORIOLIS D'ESPINOUSE, fille de Pierre DE CORIOLIS & de Félicité DE VINTIMILLE; morte fans enfants; 2° le 11 Février 1737 (Louis, Notaire royal à Marfeille), Élifabeth DE VINTIMILLE, des Comtes de Marfeille, fille de Jofeph-Hubert, Comte DE VINTIMILLE, Seigneur de Saiffons, Figanières, Vidauban & autres lieux, & de Dame Marthe DE FORTIA DE PILLES. Il tefta le 26 Juillet 1787. De fon mariage naquirent :

1. HENRI, qui fuit.
2. GASPARD-FRANÇOIS, Chevalier de Malte, puis Officier des moufquetaires du Roi; mort en 1758, fans poftérité.
3. JEANNE-LOUISE-ÉLISABETH, mariée, le 19 Août 1760, à Sauveur-Gafpard DE GRIMALDI, des Princes de Monaco, Marquis de Cagnes, &c., &c.

X. DEGRÉ.

HENRI de Mark-Tripoli de Paniffe-Paffis, Marquis de la Garde, Baron de Cipières & Cauffols, Seigneur de Villeneuve, Loubet, Gandelet, Lamanon, Beauvezet, &c., &c., Premier Lieutenant des gendarmes de la Maifon du Roi, Meftre de camp de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, né le 1er Juin 1739, marié, le 20 Mars 1764 (Boyer, Notaire à Aix), à Jeanne-Charlotte D'ALBERTAS, fille de Jean-Baptifte, Marquis D'ALBERTAS, Premier Préfident du Parlement de Provence, & de Louife DE MONTULLÉ. Il tefta le 20 Décembre 1814, & eft mort le 10 Mai 1826. De fon mariage naquirent :

1. ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE, Marquis de Paniffe-Paffis, Officier aux carabiniers du Roi Louis XVI, Chevalier de Malte & de Saint-Louis, né à Aix le 3 Juin 1766. Mort fans poftérité, à Lamanon, le 13 Août 1858.
2. PIERRE-LÉON, qui fuit.
3. AUGUSTE-JEAN-BAPTISTE, *dit* le Chevalier de Paniffe, Lieutenant-Colonel des dragons de la garde-royale, Chevalier de Malte, de Saint-Louis, de la Légion d'honneur & de Saint-Ferdinand d'Efpagne, né le 18 Juin 1779, mort fans poftérité le 31 Décembre 1835.

XI. DEGRÉ.

PIERRE-LÉON de Mark-Tripoli, Comte de Paniffe-Paffis, Maréchal de camp par brevet du 11 Janvier 1816, Chevalier de Malte, de Saint-Louis & des Saints-Maurice-&-Lazare, Pair de France du Roi Charles X, né le 19 Février 1770, marié, par contrat du 29 Floréal an VIII [19 Mai 1800] (Bonfignour, Notaire à Marfeille), à Louife-Jeanne-Marie DE BORÉLY, fille d'Honoré DE BORÉLY & de Marie-Catherine DE SURIAN. Il a tefté le 11 Juin 1840, & eft mort le 16 Mai 1842. De fon mariage naquirent :

1. HENRI-CHARLES-GASTON, qui fuit.
2. LUDOVIC-AUGUSTE, né le 18 Septembre 1815, marié, en Août 1841, à Sophie VANDERMARQ; mort le 14 Août 1851, fans poftérité mafculine.
3. MARIE-CÉLINE, mariée, en Avril 1824, au Marquis DE MONTGRAND.
4. LÉONIDE-SUSANNE, mariée, le 5 Août 1830, au Comte Humbert DE GRILLE.

XII. DEGRÉ.

HENRI-CHARLES-GASTON de Mark-Tripoli, Marquis de Paniffe-Paffis, né le 3 Mai 1807, marié, le 3 Mai 1836 (Thiriot, Notaire à Nancy), à Marie-Louife-Joféphine-Athénaïs DE RAIGECOURT, née le 29 Août 1812, fille de Charles-Jofeph, Marquis DE

RAIGECOURT, Maréchal de camp, & de Marie-Claire-Eugénie SALTEUR DE LA SERRAZ. De ce mariage ſont iſſus :

1. PIERRE-MARIE-HENRI, qui ſuit.
2. MARIE-CHARLES, né le 9 Avril 1843, mort le 30 Juin 1844.
3. MARIE-CAROLINE-PHILOMÈNE, née le 14 Août 1839, mariée, le 23 Avril 1864, à Guillaume-Elzéar-Marie, Comte DE SABRAN-PONTEVÈS, fils de Léonide DE PONTEVÈS, Comte de Sabran, & de Bonne DE PONS.

XIII. DEGRÉ.

PIERRE-MARIE-HENRI de Mark-Tripoli, Comte de Paniſſe-Paſſis, né le 17 Décembre 1837. Il a épouſé, le 22 Avril 1873 (Rigault, Notaire à Paris), Marie-Thérèſe DE ROBIN DE BARBENTANE, née le 1er Mars 1851, fille de Louis-Antoine DE ROBIN, Comte de Barbentane, & de Charlotte DE BONGARS. De ce mariage ſont iſſus :

1. CHARLES-MARIE-ANDRÉ, né le 25 Janvier 1878, décédé le 31 Octobre 1879.
2. ÉLISABETH-CHARLOTTE-MARIE, née le 9 Novembre 1874, décédée le 23 Octobre 1879.
3. MARTHE-ANDRÉE-MARIE, née le 9 Novembre 1874.
4. ANTOINETTE-MARIE-HÉLÈNE, née le 17 Novembre 1880.



CONFIRMATION & ÉRECTION DU MARQUISAT DE LA GARDE-LÈS-GRASSE,

Par Louis XV,

en faveur de Joſeph-Charles de Mark de Tripoli de Paniſſe-Paſſis.

Du 15 *Février* 1743.

(Original en parchemin.)

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE & DE NAVARRE, Comte de Provence, Forcalquier & terres adjacentes, à tous préſens & à venir Salut. Il eſt de la grandeur & de la juſtice des Souverains de départir leurs grâces à ceux de leurs ſujets dont l'ancienne nobleſſe, ſoutenue par leur mérite & celui de leurs anceſtres, les diſtingue déjà, & de les élever à des dignités qui ſoyent des témoignages autantiques à la poſtérité de la conſidération qui leur eſt dûe; c'eſt ſur ces motifs qu'ayant été informé que notre amé & féal le Sr JOSEPH-CHARLES de Mark de Tripoli de Paniſſe-Paſſis, Conſeiller en notre Cour de Parlement de Provence, eſt iſſû d'une illuſtre famille; ſes anceſtres aïant toujours donné des marques de leur valeur & de leur fidélité au ſervice des Roys nos prédéceſſeurs, dans la profeſſion des armes, & notamment Louis de Marc (*ſic*) de Tripoli qui ſervit avec diſtinction les Roys Charles huit & Louis douze dans les guerres d'Italie; que Charles, ſon fils, aïant été chargé du commandement d'une galère par François premier, environ mil cinq cent vingt, ſervit très-fidélement ſon Prince & morut les armes à la main pour ſon ſervice; Antoine, fils de Louis, Capitaine de pluſieurs compagnies franches, fut établi par Charles neuf Commandant dans la ville d'Aix en mille cinq cents ſoixante deux, où, au milieu des difficultés des tems, il fit voir beaucoup de prudence & un grand attachement à l'État; Claude & Marc-Antoine, fils & petit-fils d'Antoine, aïant auſſi fidélement ſervi & commandé avec diſtinction dans les places qui leur avoient été confiées; François, fils de Marc-Antoine, avait ſervi avec honneur en qualité de Capitaine, & il reçû pluſieurs bleſſures dans les guerres de Naples qui le mirent hors d'état de continuer ſes ſervices, mais Charles & Claude, leurs (*sic*) frères, donnèrent des marques de leur valeur & furent tués Capitaines de grenadiers à la fin du dernier ſiècle; Céſar, fils de François, a exercé avec intégrité une charge de Conſeiller au Parlement de

Provence, & led. S[r] de Tripoli de Paniſſe de Paſſis remplit actuellement celle dont il eſt revêtu avec zèle & l'applaudiſſement du public; il a actuellement trois frères Officiers dans l'armée du S. Maréchal de Maillebois; d'ailleurs cette famille s'eſt toujours diſtinguée par les alliances qu'elle a faites avec les Gérentes, les Roux de Beauvezet & les Vintimille, les Paniſſe & de Paſſis, elle eſt obligée de porter les noms & armes de ce dernier; on voit un mauſolée à Dijon où repoſe Dinus de Paſſis, qui avoit racheté un Duc de Bourgogne; led. S. de Tripoli de Paniſſe a encore épouſé une Vintimille & avoit épouſé en premières noces une de Coriolis d'Eſpinouſe; & comme il ſe trouve poſſeſſeur des terres de la Garde-lès-Graſſe, de celles de la Garde-lès-Toulon, de celles de Cipières & Coſols, ſituées en Provence, en qualité d'héritier teſtamentaire de la D[e] de Balon (*ſic*), ſa mère, laquelle étoit héritière *ab inteſtat* d'Henry de Thomas, ſon couſin, qui poſſédoit leſd. terres à titre, nom & dignité du Marquiſat ſous lequel elles avoient été érigées en faveur d'Auguſte Thomas, ſon père, Préſident à mortier au Parlement de Provence, par Lettres patentes du feu Roy notre très-honnoré Seigneur & biſayeul, du mois de Juin mil ſix cents quatre vingt dix; mais comme il eſt porté par leſd. Lettres que led. S. de Thomas jouirait dud. titre du Marquiſat de La Garde-lès-Graſſe & terres annexées, lui, ſes enfans, poſtérité & lignée mâle, & que led. Henry de Thomas a été le dernier mâle dud. Auguſte de Thomas, led. S. de Mark de Tripoli de Paniſſe de Paſſis nous a fait ſuplier de lui accorder la continuation dud. Marquiſat, aux mêmes conditions portées par les Lettres du mois de Juin mil ſix cents quatre vingt dix & de lui en faire expédier nos Lettres ſur ce néceſſaires.

A quoi nous nous ſommes volontiers déterminé par la conſidération des ſervices qu'il nous rend actuellement & de ceux de ſes ancêtres. A ces cauſes & autres conſidérations, de l'avis de notre Conſeil qui a vu les Lettres patentes d'union à la terre & baronnie de la Garde-lès-Graſſe, des fiefs, terres & baronnies & ſeigneuries de la Garde-lès-Toulon, de Cipières & Coſols, circonſtances & dépendances, pour ne compoſer à l'avenir qu'une ſeule & même terre & ſeigneurie, laquelle auroit été créée, érigée & décorée du nom, titre, dignité & prééminence de Marquiſat, ſous le nom de la Garde-lès-Graſſe, leſd. Lettres enregiſtrées en la Cour des Comptes, Aydes & Finances d'Aix le ſeize May mil ſix cent quatre vingt dix neuf, & au Parlement de Provence le douze May mil ſix cent quatre vingt onze; copie collationnée deſquelles lettres eſt cy attachée ſous le contre-ſcel de notre Chancellerie; de notre grâce ſpéciale, pleine puiſſance & autorité Royale, Nous avons, par ces préſentes ſignées de notre main, continué & confirmé, continuons & confirmons auxd. terres, baronnies & ſeigneuries unies led. titre de Marquiſat, & nous l'avons, d'abondant, créé, érigé, décoré & élevé, créons & érigeons, décorons & élevons audit nom, titre & dignité de Marquiſat de la Garde-lès-Graſſe, en faveur dudit S[r] Joseph-Charles de Mark de Tripoli de Paniſſe de Paſſis pour en jouir, par lui, ſes enfants & ſa poſtérité mâle née & à naître en légitime mariage, aux mêmes honneurs, autorité, prérogatives, prééminences, priviléges & droits, de même en tout, ainſi qu'en jouiſſent les autres Marquis de notre Royaume, & qu'il eſt plus au long porté par les Lettres d'érection du mois de Juin mil ſix cents quatre vingt dix & qu'en jouiſſait led. feu S. de Thomas avec la même condition qu'à défaut d'hoirs mâles en loyal mariage, nous ne pourrons ni nos ſucceſſeurs Roys, en conſéquence de l'ordonnance de mil cinq cents ſoixante ſix, prétendre droit de réunion de lad. terre & dépendances à notre Domaine, à quoi nous avons à cet égard ſeulement dérogé & dérogeons par ceſd. préſentes; mais retournera ſeulement ladite terre & dépendances en leur premier état & titres. Si donnons en mandement à nos amés & féaux Conſeillers, les gens tenants notre Cour de Parlement de Provence, & à nos amés & féaux Conſeillers, les gens tenant notre Chambre & Cour des Comptes, Aydes & Finances à Aix, & autres nos Officiers qu'il appartiendra, que ces préſentes nos Lettres de confirmation, union & érection deſd. terres & ſeigneuries ſous le titre de Marquiſat de la Garde-lès-Graſſe & dépendances, ils faſſent lire, publier & enregiſtrer, & du contenu en icelles jouir & uſer ledit S[r] de Paniſſe de Paſſis, ſes enfans & ſucceſſeurs mâles, pleinement, paiſiblement & perpétuellement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchements contraires, nonobſtant ladite ordonnance de mil cinq cents ſoixante ſix & autres ordonnances, lois, coutumes & réglemens contraires, auxquels nous avons dérogé & dérogeons à cet égard ſeulement, ſans tirer à conſéquence, ſauf en autre choſe notre droit & l'autrui en tout : Car tel eſt notre plaiſir, & afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous avons fait mettre notre ſcel à ces dites préſentes. Donné à Verſailles le quinzième jour de Février, l'an de grâce mil ſept cent quarante trois, & de notre règne le vingt huitième.

Signé : LOUIS; par le Roy, Comte de Provence, Phélippeaux.



LETTRES PATENTES PORTANT CRÉATION DE MAJORAT,

par Charles X,

en faveur de Pierre-Léandre, Comte de Paniſſe.

Du 16 *Juin* 1829.

CHARLES, PAR LA GRACE DE DIEU ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. A tous préſents & à venir ſalut : Notre très-cher amé & féal PIERRE-LÉANDRE, Comte DE PANISSE, né en la ville d'Aix (Bouches-du-Rhône), le 19 Février 1770, Chevalier de notre Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Chevalier de juſtice de Malte, Chevalier de l'Ordre des Saints-Maurice-&-Lazare de Savoie, élevé à la dignité de Pair du royaume par notre ordonnance du 5 Novembre 1827, déſirant profiter des diſpoſitions de cette ordonnance & remplir les conditions qu'elle impoſe, s'eſt retiré par-devant nous à l'effet d'être autoriſé à fonder un Majorat qui ſerait attaché à la Pairie ſous le titre de Baron; Majorat que, par notre autre ordonnance du 20 Septembre 1828, nous l'avons autoriſé à établir ſur les biens ci-après énoncés, indiqués comme deſtinés à ce Majorat-Pairie-Baronie en l'acte rendu à cet effet par notre Garde des ſceaux, Miniſtre & Secrétaire d'État au département de la juſtice, le 18 Octobre ſuivant, en vertu de l'article 13 du 2e ſtatut de Mars 1808, dans lequel acte tranſcrit au bureau de la conſervation des hypothèques de la ville de Graſſe (Var) le trois Novembre 1828, ces biens ſont ainſi déſignés : . . . . . A ces cauſes nous avons de notre grâce ſpéciale pleine puiſſance & autorité royale érigé, & par ces préſentes ſignées de notre main, érigeons en Majorat de Pair au titre de Baron que nous y attachons par ces mêmes préſentes, le domaine de la Garde ſitué commune de Villeneuve, arrondiſſement de Graſſe (Var), lequel avait été érigé en Marquiſat par Lettres royales en date à Verſailles du 15 Février 1743; toutes les dépendances de ce domaine. . . . . Pour ledit Majorat avec ladite Pairie & le titre que nous y attachons par ces préſentes, déſormais inſéparables, paſſer après notre très-cher amé & féal le Comte de Paniſſe à ſes deſcendants nés ou à naître, en ligne directe & en légitime mariage, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture . . . . . Par ſuite de ce que deſſus, nous avons déclaré & par ces préſentes, ſignées de notre main, nous déclarons que la Pairie de notre très-cher amé & féal le Sr Pierre-Léandre, Comte de Paniſſe, eſt & demeure inſtituée ſous le titre héréditaire de Baron que nous y avons attaché & que nous y attachons, pour en jouir, par lui & par ſa deſcendance, ainſi qu'il eſt ci-deſſus preſcrit & établi. Ordonnons que notre très-cher amé & féal le Comte de Paniſſe prendra rang à la Chambre des Pairs parmi les Barons. Voulons & ordonnons qu'il ſe diſe & qualifie, ſoit dit & qualifié Baron & Pair dans tous actes & contrats le concernant & dans leſquels il interviendra, tant en jugement que hors jugement; voulons auſſi que les Officiers publics le qualifient de très-noble & très-illuſtre Pair de France. Concédons à lui & à ſes ſucceſſeurs le droit de placer ſes armoiries de famille, qui ſont : « *d'Azur à trois Triangles d'Argent, deux en chef & un en pointe, ſurmontés d'une Étoile d'Or,* qui eſt DE MARC DE CHATEAUNEUF; *Coupé-parti, au premier d'Azur à neuf Croiſettes patées, au pied fiché d'Or, poſées trois, trois & trois, & deux Barbeaux adoſſés d'Argent, brochant ſur le tout; au deuxième d'Azur à ſept Épis de bled d'Or, poſés quatre, deux & un,* qui eſt DE PANISSE », ſur un manteau d'azur doublé d'hermines & de les timbrer d'une couronne de Pair ou bonnet d'Azur cerclé d'hermines, entouré de la couronne de Baron & ſurmonté d'une Houppe d'Or. Chargeons notre Garde des ſceaux, Miniſtre & Secrétaire d'État au département de la juſtice, de donner communication des préſentes à la Chambre des Pairs & d'en ſurveiller l'inſertion au *Bulletin des lois;* feront auſſi leſdites Lettres tranſcrites au bureau des hypothèques établi en ladite ville de Graſſe, ce dont il ſera juſtifié au Conſeiller d'État Commiſſaire par nous au ſceau. . . . . Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, notre Garde des ſceaux y a fait appoſer notre ſceau en préſence de notre Commiſſion du ſceau, & nous y avons appoſé notre ſeing royal.

Donné au château de Saint-Cloud, le ſeizième jour de Juin de l'an de grâce mil huit cent vingt neuf, & de notre règne le cinquième. *Signé :* CHARLES. *Plus bas eſt écrit : Par le Roi : le Garde des ſceaux de France, Miniſtre & Secrétaire d'État au département de la juſtice, Signé :* BOURDEAU. *Viſa : Par ordre du Roi : le Pair de France, Miniſtre des affaires étrangères, Signé :* Comte PORTALIS. *Vu : le Conſeiller d'État, Commiſſaire du Roi au ſceau de France, Signé :* A. DE PASTORET.

(Miniſtère de la juſtice. — Diviſion du ſceau. — Regiſtre des Majorats de Pairs, fo 293.)



DESCENDANCE DIRECTE ET LÉGITIME

DES COMTES DE NARCILLAC

DU ROI DE FRANCE LOUIS VI DIT LE GROS.

I. ROBERT DE FRANCE, Comte DE DREUX, 4e fils de Louis VI, dit *le Gros*, Roi de France, avait pour mère Adelaïs, fille de Humbert II, Comte DE MAURIENNE & DE SAVOYE, mourut en 1188, avait eu pour troiſième femme Agnès DE BAUDEMENT, dont, entre autres enfants : ROBERT, qui ſuit. (*D'Hozier*, Reg. Ier, Maiſon de France. — *P. Anſelme*, HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE & CHRONOLOGIQUE DE LA MAISON DE FRANCE; chap. des Comtes de Dreux.)

II. ROBERT II, Comte DE DREUX, mort en 1219, eut pour deuxième femme, en 1184, Ioland DE COUCY, fille aînée de Raoul, Sire DE COUCY, & d'Agnès de HAINAULT : dont, entre autres enfants : PIERRE, qui ſuit. (*P. Anſelme*, chap. des Comtes de Dreux.)

III. PIERRE DE DREUX, dit *Mauclerc*, Duc DE BRETAGNE, mort en 1250, avait épouſé en 1213 Alix, Comteſſe DE BRETAGNE, fille aînée & héritière de Guy DE THOUARS, Comte DE BRETAGNE; dont, entre autres enfants : JEAN, qui ſuit. (*P. Anſelme*, chapitre des Ducs de Bretagne.)

IV. JEAN I, Duc DE BRETAGNE, né en 1217, mort en 1286, avait épouſé en 1235 Blanche DE CHAMPAGNE, fille aînée de Thibaut VI, Comte DE CHAMPAGNE & de Brie & Roi DE NAVARRE, & d'Agnès DE BEAUJEU, ſa deuxième femme; dont, entre autres enfants : JEAN, qui ſuit. (*P. Anſelme*, chap. des Ducs de Bretagne.)

V. JEAN II, Duc DE BRETAGNE, né en 1239, mort en 1305, avait épouſé en 1259 Béatrix D'ANGLETERRE, deuxième fille de Henri III, Roi D'ANGLETERRE, & d'Aliénor DE PROVENCE; dont, entre autres enfants : ARTHUS, qui ſuit. (*P. Anſelme*, chap. des Ducs de Bretagne.)

VI. ARTHUS II, Duc DE BRETAGNE, né en 1262, mort en 1312, eut pour ſeconde femme, en 1294, Ioland DE DREUX, Comteſſe de Montfort-l'Amaury, veuve d'Alexandre III, Roi D'ÉCOSSE, fille de Robert IV, Comte DE DREUX, & de Béatrix, Comteſſe DE MONTFORT-L'AMAURY : dont, entre autres enfants : ALIX, qui ſuit. (*P. Anſelme*, chap. des Ducs de Bretagne.)

VII. ALIX DE BRETAGNE, née en 1297, mariée en 1320 à Bouchard VI, Comte DE VENDOME, mourut en 1377, laiſſant, entre autres enfants : LÉONORE, qui ſuit. (*P. Anſelme*, chap. des Ducs de Bretagne.)

VIII. LÉONORE DE VENDOME, épouſa Roger-Bernard, Comte DE PÉRIGORD, dont, entre autres enfants : ARCHAMBAUD IV, qui ſuit. (*P. Anſelme*, chap. des Ducs de Bretagne. — *Moreri*, DICTIONNAIRE HISTORIQUE, art. Périgord.)

IX. ARCHAMBAUD IV, Comte DE PÉRIGORD, épouſa Louiſe DE MATHAS, dont il eut, entre autres enfants : ÉLÉONORE, qui ſuit. (*Moreri*, art. Périgord.)

X. ÉLÉONORE DE PÉRIGORD, mariée à Jean DE CLERMONT, Vicomte d'Aulnay, dont une fille unique : LOUISE, qui ſuit. (*Moreri*, art. Périgord & Montberon.)

XI. LOUISE DE CLERMONT, mariée en 1403 à François, Baron DE MONTBERON, Maulévrier, &c., fils de Jacques, Sire DE MONTBERON, Maréchal de France, & de Marie DE MAULEVRIER; dont, entre autres enfants : LOUIS, qui ſuit. (*Moreri*, art. Périgord & Montberon.)

XII. LOUIS DE MONTBERON, eut pour deuxième femme en 1466 Guyonne MÉRICHON, fille de Jean, Seigneur du Breuil-Bertin, & de Marie DE PARTHENAY-SOUBISE, dont, entre autres enfants : ANTOINE, qui ſuit. (*Moreri*, art. Montberon, branche des Seigneurs de Fontaine-Chalendrey. — *La Chenaye-Desbois*, DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE, art. Montberon.)

XIII. ANTOINE DE MONTBERON, eut pour deuxième femme Perrette LE FÈRON, dont il eut GUY, qui ſuit. (*La Chenaye-Desbois*, art. Montalembert, branche des Seigneurs de Vaux.)

XIV. GUY DE MONTBERON, Seigneur des Eſſarts, en Poitou, marié à Antoinette RAVARD DE L'ISLE, dont il eut JEANNE, qui ſuit. (*La Chenaye-Desbois*, art. Montalembert, branche des Seigneurs de Vaux. — *Beauchet-Filleau*, FAMILLES DE L'ANCIEN POITOU, art. Montalembert.)

XV. JEANNE DE MONTBERON, mariée en 1559 à André DE MONTALEMBERT, Seigneur de Vaux, dont, entre autres enfants : ROBERT, qui ſuit. (*La Chenaye-Desbois*, art. Montalembert, branche des Seigneurs de Vaux. — *Beauchet-Filleau*, art. Montalembert.)

XVI. ROBERT DE MONTALEMBERT, marié en 1589 à Jeanne DE LIVENNE, dont, entre autres enfants : ÉLÉONORE, qui ſuit. (*La Chenaye-Desbois*, art. Montalembert, branche de Vaux. — *Beauchet-Filleau*, art. Montalembert & art. de Chièvres, branche de Curton.)

XVII. ÉLÉONORE DE MONTALEMBERT, épouſa, le 25 Décembre 1627, par contrat ſigné Teillon, Notaire à Niort, Pierre DE CHIÈVRES, Seigneur de Rouillac, dont, entre autres enfants : PIERRE, qui ſuit. (*La Chenaye-Desbois*, art. Montalembert, branche de Vaux. — *Beauchet-Filleau*, art. Montalembert, & art. de Chièvres, branche de Curton.)

XVIII. PIERRE DE CHIÈVRES DE CURTON, Seigneur de Rouillac, marié, le 18 Février 1655, à Jeanne RANSON, dont : RACHEL, qui ſuit. (*Beauchet-Filleau*, art. de Chièvres, branche de Curton. — Archives du Comte de Narcillac : Contrats de mariage.)

XIX. RACHEL DE CHIÈVRES DE CURTON, épouſa, le 24 Janvier 1678, Louis GREEN DE SAINT-MARSAULT de Chaſtelaillon, Chevalier, Seigneur du Roullet, &c., dont : LOUIS-AUGUSTE, qui ſuit. (Archives du Comte de Narcillac : Contrats de mariage.)

XX. LOUIS-AUGUSTE GREEN DE SAINT-MARSAULT de Chaſtelaillon, Seigneur du Roullet, &c., épouſa Henriette FORMEL DE LUCHAT, par contrat de mariage paſſé le 27 Juin 1707, à Cognac (ſigné Lanchère, Notaire, & ſon collègue Roux, Notaire), dont : HENRIETTE, qui ſuit. (*Lainé*, ARCHIVES HISTORIQUES, art. Pandin, branche de Narcillac. — *Beauchet-Filleau*, art. Pandin. — Archives du Comte de Narcillac : Contrats de mariage.)

XXI. HENRIETTE GREEN DE SAINT-MARSAULT, épouſa, le 14 Avril 1738, Jean-Gaſpard PANDIN, Chevalier, Seigneur de Rommefort, Beauregard, Breuil-Bernac, &c., dont, entre autres enfants : LOUIS-PHARAMOND, qui ſuit. (*Lainé*, art. Pandin. — *Beauchet-Filleau*, art. Pandin. — Archives du Comte de Narcillac : Contrats de mariage.)

XXII. LOUIS-PHARAMOND PANDIN, Baron DE NARCILLAC & de Tonnay-Boutonne, première baronnie de Saintonge, épouſa, le 21 Mai 1766, ÉLISABETH-ADÉLAÏDE COTTIN DE FONTAINE, dont un fils unique : CHARLES-PHARAMOND, qui ſuit. (*Lainé*, art. Pandin. — *Beauchet-Filleau*, art. Pandin. — Archives du Comte de Narcillac : Contrats de mariage. — *Borel d'Hauterive*, ANNUAIRE DE LA NOBLESSE, 1867; art. Pandin.)

XXIII. CHARLES-PHARAMOND PANDIN, Baron de NARCILLAC, épouſa, le 22 Avril 1797, Antoinette-Mélanie DE LA BRIFFE, fille du Marquis DE LA BRIFFE & petite-fille de M. de Laverdy, Miniſtre d'État; dont un fils unique : LOUIS-LÉONCE-PHARAMOND, qui ſuit. (*Lainé*. — *Beauchet-Filleau*. — *Borel d'Hauterive*. — Archives du Comte de Narcillac : Contrats de mariage.)

XXIV. LOUIS-LÉONCE-PHARAMOND PANDIN, Comte DE NARCILLAC (créé Comte héréditaire par ordonnance du Roi Charles X, du 4 Avril 1830), épouſa, le 4 Mai 1825, Claudine-Renée-Chriſtine TERRAY, petite-fille du Vicomte Morel de Vinde, créé Pair héréditaire de France par Lettres patentes du 17 Août 1815; dont trois enfants.

XXV.	1° CLAUDE-JOSEPH-ERNEST PANDIN, Comte DE NARCILLAC, marié, le 10 Juin 1854, à Caroline-Hélène D'ESPINASSY DE FONTANELLE, fille du Marquis DE FONTANELLE.	2° CHARLES-GASPARD PANDIN, Vicomte DE NARCILLAC, marié, le 16 Avril 1861, à ſa couſine Deniſe-Laure-Marie-Claudine TERRAY DE MOREL-VINDÉ, fille aînée du Vicomte TERRAY DE MOREL-VINDÉ, ſubſtitué, par Lettres patentes du 1er Mars 1819, à la pairie héréditaire de ſon grand-père le Vicomte de Morel-Vindé; dont trois enfants, ſavoir :	3° AGATHE-MARIE PANDIN DE NARCILLAC, mariée, le 18 Décembre 1848, à Camille, Marquis DE LA BRIFFE, veuve le 24 Mai 1861, a eu de ſon union cinq enfants, ſavoir :

XXVI.	1° CHARLES-LÉONCE-PHARAMOND-PIERRE-MARIE, né le 25 Septembre 1865.	2° CHRISTINE-DENISE-LOUISE-MARIE, née le 12 Janvier 1862.	3° HÉLÈNE-LOUISA-MARIE, née le 27 Janvier 1863.	1° LOUISE-MARIE-ANTOINETTE, née le 20 Septembre 1849, mariée en 1869 à Henri-Marie-Fidèle-Bertrand, Marquis DE LANGLE.	2° ARNAULD-CHRISTIAN-MARIE-AUGUSTE, né le 14 Juin 1852, marié, le 27 Juillet 1881, avec Mlle Henriette D'ESTAMPES.	3° JOSÉPHINE-MARIE-ANGÉLIQUE, née le 9 Juillet 1853, mariée, le 3 Avril 1880, au Marquis DES MONSTIERS-MÉRINVILLE.	4° CAMILLE-LOUIS-MARIE-RENÉ, né le 1er Avril 1859.	5° CLAUDE-MARIE-SUZANNE, née le 14 Décembre 1860.



DEUXIÈME SOUCHE COMMUNE

DES COMTES DE NARCILLAC AVEC LA MAISON DE FRANCE

A UN DEGRÉ PLUS PROCHE.

VII. BOUCHARD VI, Comte DE VENDOME, épouſa l'an 1320 Alix DE BRETAGNE, dont, entre autres enfants : LÉONORE & JEAN. (*P. Anſelme*, chap. des Ducs de Bretagne.)

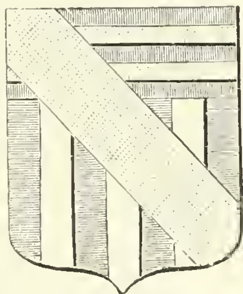
VIII.	LÉONORE DE VENDOME, épouſa Roger-Bernard, Comte DE PÉRIGORD, dont &c. (*Voir* la filiation ci-deſſus.)	JEAN VI, Comte DE VENDOME, épouſa Jeanne DE PONTHIEU, Dame d'Eſpernon, dont il eut BOUCHARD VII, Comte de Vendôme & de Caſtres, mort en 1375, ſans enfants, & CATHERINE, qui ſuit. (*P. Anſelme*, chap. des Ducs de Bretagne.)
IX.	ARCHAMBAUD IV, Comte DE PÉRIGORD, épouſa Louiſe DE MATHAS, dont &c. (*Voir* la filiation ci-deſſus.)	CATHERINE, Comteſſe DE VENDOME & de Caſtries, épouſa en 1374 Jean DE BOURBON Ier, Comte de la Marche, & hérita des comtés de Vendôme & de Caſtres à la mort de ſon frère. (*P. Anſelme*, chap. des Ducs de Bretagne. — *D'Hozier*, Reg. Ier, Maiſon de France.)
X.	ÉLÉONORE DE PÉRIGORD. (Filiation non interrompue comme ci-deſſus, juſqu'aux Comtes de Narcillac.)	JEAN DE BOURBON, Comte de la Marche, de Vendôme & de Caſtres, était le ſeptième aïeul de Louis XIV.

Typographie FIRMIN-DIDOT — Mesnil (Eure).

PANDIN DE NARCILLAC (*a*),

Comtes de Narcillac (b); *anciens Barons de Tonnay-Boutonne* (c) *& Marquis de Rommefort* (d); *anciens Seigneurs de Beauregard* (e), *des Paillandières, des Jarriges* (f), *de Boifgrand, du Treuil, de la Preuille, des Teffonnières, des Martres, du Breuil-Bernac, de Mouchedune, de Biarges, de Saint-Hyppolite* (g), *du Chail, du Peux, de Châteauneuf, de Luffaudière, du Parc, du Chefne, de la Potardière, des Loges, de la Foreft, de la Prade, des Vaux.*

EN POITOU, ANGOUMOIS, SAINTONGE, AU PAYS D'AUNIS
ET EN LANGUEDOC.



D'Azur à trois Pals d'Argent; au Chef coufu de Gueules, chargé de deux Fafces d'Or; à la Bande de même, brochante fur le tout. COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux Licornes.*

La Maifon Pandin eft l'une des plus anciennes du Poitou. Elle a prouvé fa nobleffe par titres authentiques jufqu'avant l'année 1270, fuivant un arrêt de la Cour des Aides de Paris, du 23 Février 1764 (*h*). Elle a l'honneur de defcendre par les femmes de la Maifon royale de France, ce qui réfulte du tableau de parenté annexé à la préfente notice.

GEFFROY Pendin était du nombre des vingt-quatre Écuyers qui, fous les ordres de Jehan Leheneu, figurèrent dans une revue paffée à Montargis le 24 Juin 1420 (*i*).

GILBERT Pendin, Écuyer, & fon père, étaient infcrits en 1491 au rôle de l'arrière-ban de la Nobleffe du Poitou, convoqué par M. de Beaumont, Sénéchal du Poitou. Ils femblent devoir être, par l'ordre des temps, les petit-fils & fils de Geffroy.

De l'arrière-petit-fils de Gilbert defcend JOSIAS Pandin, Écuyer, Seigneur de Jarriges, auteur d'une branche qui, lors de la révocation de l'édit de Nantes (1685), s'expatria & fe fixa en Pruffe, moins PIERRE Pandin, Écuyer, Sieur de Jarriges, qui refta en France & fit enregiftrer fes armes en 1698 à l'*Armorial général de France,*

(*a*) Ce nom, qui primitivement aurait été écrit *Penn-din*, a paffé enfuite par la forme *Pendin*.
(*b*) Narcillac eft fitué dans le canton de Jarnac, arrondiffement de Cognac.
(*c*) Tonnay-Boutonne, chef-lieu de canton de l'arrondiffement de Saint-Jean-d'Angély.
(*d*) Rommefort, château féodal détruit, fur la route de Surgères à Saint-Jean-d'Angély.
(*e*) Beauregard, feigneurie dans la paroiffe du Breuil-Bernac, arrondiffement de Ruffec.
(*f*) Les Jarriges était un fief fitué près de Lifle-Jourdain (département de la Vienne).
(*g*) Saint-Hyppolite de Caton, château féodal en Languedoc.
(*h*) Cet arrêt a été imprimé. Il s'en conferve un exemplaire aux archives de la famille.
(*i*) Voir le *Recueil de montres & revues de gens d'armes, tirées de la Chambre des Comptes de Paris.* Bibl. nationale. Collection Gaignères, t. 787, fol. 295.

généralité de Poitiers. C'eſt à cette branche réfugiée qu'appartient PHILIPPE-JOSEPH Pandin des Jarriges (il ſignait : De Jarige), né à Berlin le 13 Novembre 1706, qui, grâce à ſes hautes aptitudes, s'éleva à la dignité de Grand Chancelier, Miniſtre d'État du Roi Frédéric le Grand (Octobre 1755). Il mourut le 9 Novembre 1770, & Formey prononça ſon éloge, le 28 Janvier 1771, dans l'aſſemblée publique de l'Académie de Berlin, dont le Grand Chancelier de Jarriges était Membre & Secrétaire depuis l'âge de vingt-cinq ans.

JOSUÉ, Ier du nom, deſcendant au VIe degré de Gilbert, eſt l'auteur de la branche de Luſſaudière, maintenue dans ſa nobleſſe par Maupeou d'Ableiges, Intendant en la généralité de Poitiers (1698), & dont deux membres firent leurs preuves en 1788 devant Chérin fils, Généalogiſte des Ordres du Roi, pour leur admiſſion comme Officiers au ſervice militaire (*a*). Cette branche exiſte encore en Saintonge, près de Pons.

PASCAL Pandin, Écuyer, Seigneur des Paillandières, deſcendant au VIIe degré de Gilbert, fut maintenu, avec ſon père JEAN, dans ſa nobleſſe de race, par arrêt du Conſeil d'État du 27 Juillet 1667. D'Hozier, *Armorial général*, 1er Regiſtre, a donné ſa deſcendance juſques & y compris CHARLES, qui ſuit (*b*).

BRANCHE DE ROMMEFORT & DE NARCILLAC.

(*Suite.*)

VIII. DEGRÉ.

CHARLES Pandin, Écuyer, Seigneur du Treuil, &c., Capitaine au régiment de Mailly, eut de ſon mariage avec Marie LERIGET DE LA FAYE :

1. JEAN-GASPARD, dernier cité par d'Hozier, qui ſuit.
2. FRANÇOIS-HENRI Pandin de Rommefort, Seigneur de Beauregard, reçu à la première compagnie des Mouſquetaires du Roi le 26 Juin 1725, mort en ladite compagnie le 20 Juin 1730, ſans poſtérité.
3. CHARLES Pandin de Boiſgrand, qualifié Marquis de Rommefort (*c*), Capitaine au régiment de Mailly, Chevalier de Saint-Louis le 13 Janvier 1752; mort à Paris le 16 Juin 1783, ſans poſtérité de Dame Madeleine-Suzanne POUPART, veuve de M. de la Coſte, qu'il avait épouſée par contrat du 22 Août 1761.
4. PIERRE-GASPARD Pandin de Biarges, Capitaine & Major au régiment de Flandre, Lieutenant-Colonel d'infanterie, Chevalier de Saint-Louis le 27 Septembre 1754. De Jeanne DE MONTOLIEU, qu'il avait épouſée le 18 Juillet 1760, il eut, entre autres enfants :
   I. JACQUES-PHILIPPE Pandin de Saint-Hyppolite, Chevalier de Saint-Louis le 18 Août 1814 & Contre-Amiral; décédé le 31 Octobre 1829. Il avait épouſé, le 2 Septembre 1793, Jeanne-Frédérique-Antoinette VIGNOLLE DE LA FARELLE, dont :
      1. JEANNE-FRÉDÉRIQUE-ATHÉNAÏS, mariée, le 29 Octobre 1829, à Marie-Jean-Hippolyte-Neſtor DE BENOIST, Marquis de la Prunarède.

(*a*) Ces preuves ſont conſervées à la Bibliothèque nationale, dans l'ancien fonds du cabinet du Saint-Eſprit.
(*b*) Une généalogie détaillée de la famille entière a été donnée par Lainé, *Archives de la Nobleſſe de France*, t. VII, & t. VIII & X, aux additions. — Voir auſſi Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*.
(*c*) Dans ſon contrat de mariage du 22 août 1761 (Armet, Notaire à Paris), & dans ſon acte de décès & les actes de partage ſubſéquents.

2. Cornélie-Jenny-Gabrielle, mariée, le 24 Août 1831, à Eugène de Bosc.

II. Alexis-François Pandin de Biarges, fit fes preuves de nobleffe devant Chérin père en 1783, devint Capitaine de chaffeurs à cheval, & fut tué en Efpagne, à la tête de fa troupe, le 14 Novembre 1809. Sans poftérité.

5. Pierre Pandin du Treuil, Chevalier de la Preuille, Capitaine au régiment de Guyenne & Chevalier de Saint-Louis; mort, en 1783, fans poftérité de Françoife de Saint-Martin, qu'il avait époufée le 8 Janvier 1763.

IX. DEGRÉ.

Jean-Gaspard Pandin, Chevalier, Seigneur de Rommefort, de Beauregard, du Treuil, de Bernac, de Mouchedune & autres lieux, né à La Faye le 16 Octobre 1712 (arrondiffement de Ruffec), fut Moufquetaire du Roi. Il époufa, à Narcillac, le 17 Avril 1738, Marie-Élifabeth-Henriette Green de Saint-Marsault qui defcendait de la Maifon royale de France. Reconnu noble de race par arrêt de la Cour des Aides de Paris, du 13 Août 1751, il mourut, en fon château de Beauregard (paroiffe de Bernac, reffort de Ruffec), le 12 Février 1782. Il eut pour fils :

1. Louis-Pharamond, qui fuit.
2. Charles-Pierre Pandin, Chevalier de Rommefort, né en 1742, Lieutenant-Colonel du régiment d'Agénois le 4 Août 1785, Chevalier de Saint-Louis (Août 1786), fit les campagnes d'Allemagne, de Corfe & d'Amérique, & prit part à l'élection des députés pour les États généraux, dans l'ordre de la Nobleffe de l'Aunis en 1789. Il mourut le 11 Novembre 1823 à La Rochelle, fans enfants de fon mariage avec Mlle Fleuriau de Bellevue.

X. DEGRÉ.

Louis-Pharamond Pandin, Chevalier, Baron de Narcillac & de Tonnay-Boutonne, première baronnie de Saintonge, Seigneur de Beauregard, de Bernac, des Deffends, de Mouchedune & autres lieux, né le 17 Juin 1739 à Cognac, fut Moufquetaire dans la première compagnie de la Garde du Roi le 5 Novembre 1752, & fit les campagnes de 1761 & 1762 comme Aide de camp du Maréchal Prince de Soubife. Ayant acquis du Duc d'Uzès la baronnie de Tonnay-Boutonne (*a*), il obtint du Roi des Lettres patentes, datées de Fontainebleau, du 28 Octobre 1772, le fubrogeant aux lieu & place du Duc, moyennant foi & hommage direct (*b*). Par autres Lettres patentes du Roi, du 11 Juin 1774, « Louis-Pharamond Pandin de Narcillac, Baron de Tonnay-Boutonne », fut autorifé à paffer un bail amphitéotique avec le Prieur de Saint-Pierre de Tonnay-Boutonne; ces Lettres patentes furent enregiftrées au Parlement de Bordeaux le 5 Août 1774 (*c*). Il rendit encore hommage au Roi comme Baron de Tonnay-Boutonne, le 10 Février 1787, en la Chambre des Comptes de Paris (*d*), & vota par procuration pour l'élection des députés aux États généraux de 1789, dans l'ordre de la Nobleffe de la fénéchauffée d'Angoulême. Il avait époufé,

(*a*) La baronnie de Tonnay-Boutonne était un ancien domaine du Roi, échangé en 1308 par le Roi Philippe le Bel contre les domaines de Chalus & Chaluffet, réunis à la Couronne. L'échange maintenait l'hommage direct au Roi.

(*b*) Enregiftrées au Confeil d'État du Roi, à Verfailles, le 21 Novembre 1772. Extrait des regiftres du Confeil d'État, aux archives de la famille.

(*c*) Extrait de fes regiftres, figné de Gafc, Préfident du Parlement.

(*d*) Extrait de fes regiftres, aux archives de la famille.

à Paris, le 21 Mai 1766, Élifabeth-Adélaïde Cottin de Fontaine, fille de Meffire Henri-Daniel Cottin, Écuyer, Seigneur de Fontaine-Notre-Dame, de Fieulaine, &c. Il eft mort à Paris le 9 Février 1808, ne laiffant qu'un fils unique, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

Charles-Pharamond Pandin, Baron de Narcillac, né à Saint-Germain-du-Seudre, en Saintonge, & baptifé le 13 Mars 1768, Capitaine au régiment du Roi (cavalerie) le 6 Avril 1788, émigra en 1791, fit les campagnes de l'armée de Condé, fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur (28 Août 1814), Chevalier de l'Inftitution du mérite militaire (13 Février 1815) & Chevalier de Saint-Louis (26 Février 1815), enfin Colonel commandant les gardes nationales de l'arrondiffement de Mantes à la Ref-tauration. Il avait époufé, à Paris, par contrat du 22 Avril 1797, Antoinette-Mélanie de la Briffe, fille d'Arnaud-Barthélemy, Marquis de la Briffe, Baron d'Arcis-fur-Aube; elle mourut le 4 Juin 1823, & Charles-Pharamond décéda à Pau le 22 Juin 1828. Ils ne laiffèrent qu'un fils, qui fuit.

XII. DEGRÉ.

Louis-Pharamond-Léonce Pandin, Comte de Narcillac, né à Paris le 17 Février 1798, nommé, le 1er Juillet 1814, l'un des douze furnuméraires privilégiés dans la compagnie des Chevau-légers de la Garde du Roi, puis Capitaine de la Garde-Royale le 31 Août 1825. Il reçut le titre héréditaire de Comte, avec création de majorat, par Ordonnance du Roi du 4 Avril 1830, confirmée par Lettres patentes du 7 Décembre fuivant (*a*). Il eft décédé à Paris le 13 Février 1856, laiffant de fon mariage, contracté dans cette ville, le 4 Mai 1825, avec Claudine-Renée-Chriftine Terray, fille de Claude-Hippolyte Terray, ancien Préfet, & de Claire-Marie Morel de Vindé, fille du Vicomte Morel de Vindé, Pair de France :

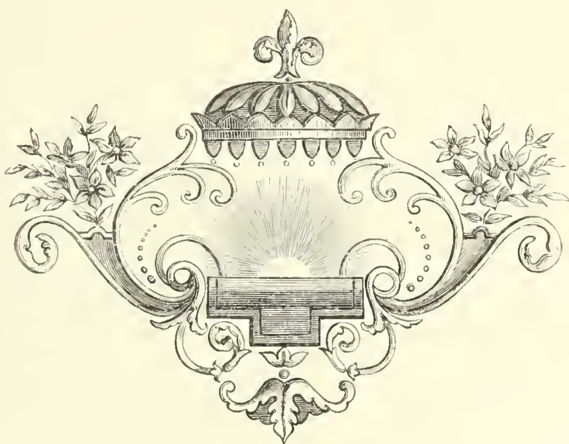
1. Claude-Joseph-Ernest, qui fuit.
2. Charles-Gaspard Pandin, Vicomte de Narcillac, né le 17 Avril 1832, ancien Capitaine-Commandant au 8e lanciers, ancien Lieutenant-Colonel commandant le 8e régiment de Paris pendant le fiège de 1870, Chevalier de la Légion d'honneur, marié, le 16 Avril 1861, à Denife-Laure-Marie-Claudine Terray de Morel-Vindé, dont :
   - I. Léonce-Charles-Pharamond, né le 26 Septembre 1865.
   - II. Christine-Louise-Marie, née le 12 Janvier 1862.
   - III. Louisa-Hélène-Marie, née le 27 Janvier 1863.
3. Agathe-Marie Pandin de Narcillac, mariée, le 18 Décembre 1848, à Camille-Arnaud, Marquis de la Briffe; veuve le 24 Mai 1861.

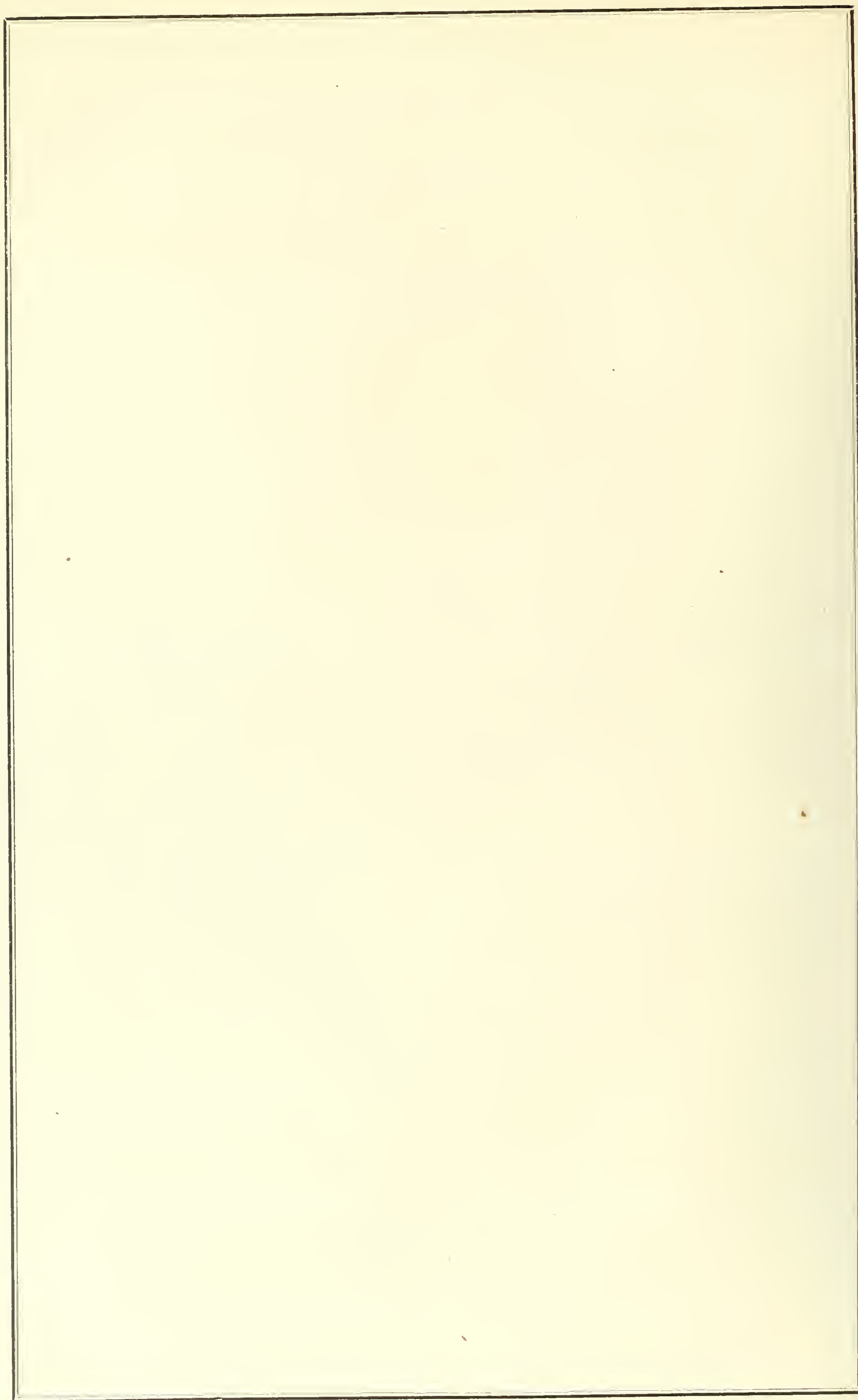
XIII. DEGRÉ.

Claude-Joseph-Ernest Pandin, Comte de Narcillac, chef du nom, né le 23 Avril 1828, ancien Auditeur au Confeil d'État, Chevalier de la Légion d'honneur, Camérier fecret de cape & d'épée de S. S. le Pape Léon XIII, a époufé, le 10 Juin 1854, Hélène d'Espinassy de Fontanelle, fille du Marquis d'Espinassy de Fontanelle & de Mlle d'Essex, la fœur de Lord Comte d'Effex actuel.

(*a*) Original en parchemin, figné du Roi.

ALLIANCES : Les Comtes de Narcillac tiennent par leur plus proche parenté aux Comte DE CHABOT, Marquis DE LA BRIFFE, Marquis DE LANGLE, Marquis DES MONSTIERS-MÉRINVILLE, Marquis DE PAZZIS, Lord Comte D'ESSEX, Baron FORTH-ROUEN, Comte TERRAY, Marquis DE MATHAN, Baron DE BERNON, Marquis DE VOGÜÉ, Comte DE SESMAISONS, E. LE MARCHAND, Marquis DE BELBEUF, Marquis DES ISNARDS-SUZE, Comte D'ESPINAY-SAINT-LUC, Duc D'HARCOURT, Duc D'URSEL, Comte ANDRAS DE MARCY, &c., &c. Ils ſont les petits-neveux de BOSSUET, l'Évêque célèbre de Meaux, & du Maréchal DE CATINAT.





DE PAYAN,

Anciens Seigneurs de la Garde-Pariol, de la Motte, de Saint-Martin.

COMTAT VENAISSIN, DAUPHINÉ, PROVENCE ET LANGUEDOC.



D'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Molettes de même, posées deux en chef & une en pointe.

Cette ancienne famille est originaire d'Italie. L'un de ses membres a accompagné le Pape à Avignon, lors de l'établissement du Saint-Siège dans cette ville. Dès le commencement du XVe siècle, on la trouve fixée dans le Comtat Venaissin; elle y jouissait déjà à cette époque d'une grande considération. Elle s'est répandue ensuite dans le Languedoc, la Provence & le Dauphiné, & a reçu, le 14 Novembre 1612, des Lettres de naturalisation du Roi Louis XIII. Ces Lettres reconnaissent son ancienne noblesse, qui fut plus tard confirmée par ordonnance de M. de Bezons, Intendant de Languedoc, rendue le 3 Décembre 1670, sur production des titres de noblesse remontant à PHILIBERT Payen, qui testa en 1495.

La généalogie détaillée de cette famille, qui s'est divisée en plusieurs branches, a été donnée par d'Hozier, au Ve Registre de cet *Armorial*, pp. 909-919.

La première de ces branches, celle de Payan de l'Hôtel, Coseigneurs puis Barons de la Garde, n'a plus de représentant mâle. Son dernier chef, CHARLES-FRANÇOIS MAURICE-LÉOPOLD de Payan de l'Hôtel, Baron de la Garde, né à Bolène en 1791, fils de LOUIS-FRANÇOIS-ANTOINE-MAURICE, auquel s'arrête d'Hozier, & de Anne-Catherine-Mélanie DE GORDON, est décédé à Avignon le 6 Juin 1863. Il avait épousé Jeanne-Marie-Zéphirine DE COTTON, fille de M. DE COTTON, Préfet de la Drôme. De cette union vinrent plusieurs enfants, entre autres :

1. LOUIS-CHARLES-MAURICE de Payan de l'Hôtel, né à Mirmande en 1822, décédé, au château de Gazavel, le 30 Juillet 1836.
2. CHARLES-GABRIEL de Payan de l'Hôtel, né à Mirmande en Février 1836, décédé, au château de Gazavel, le 2 Juillet 1836.

La deuxième branche s'est éteinte, ainsi que d'Hozier l'a constaté, en la personne de JOSEPH de Payan de l'Estang, qui ne laissa qu'une fille :

MARIE-ANNE-HENRIETTE, mariée, en premières noces, à Messire Marc-François DE RIBÈRE, Marquis d'Antremont, &, en secondes noces, au Baron DE BOURDIC, Major de la ville de Nîmes. Elle fut connue dans les Lettres sous le nom de *Madame d'Antremont*, & mourut à La Ramière, près Bagnols, le 9 Août 1802 (*a*).

(a) *Nouvelle Biographie générale*, t. VII, col. 57, BOURDIC-VIOT.

TROISIÈME BRANCHE.

VIII. DEGRÉ.

Noble François de Payan (*voir* p. 9 de la notice de d'Hozier), Avocat & Conſeiller au Parlement du Dauphiné, Juriſconſulte ſavant, décédé en 1793. De ſon mariage avec Demoiſelle Marthe Isoard, naquirent :

1. Charles-François de Payan, né le 24 Janvier 1758, décédé le 25 Février 1765.
2. Joseph-François de Payan, qui ſuit.
3. Henri-Laurent-François de Payan, dont l'article ſera rapporté plus loin.
4. Philibert-François de Payan, né le 24 Janvier 1763, décédé le 20 Octobre 1765.
5. Jeanne-Françoise de Payan, née le 8 Février 1757, mariée à Joſeph-Paul d'Audifret, Écuyer, Coſeigneur de Venaſque & Saint-Didier, Conſeiller du Roi.
6. Claude-François de Payan, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 4 Mai 1766, Officier d'artillerie, puis Agent national près la Commune de Paris en 1793. L'un des Rédacteurs de *l'Anti-Fédéraliſte*, mis hors la Loi avec ſes collègues de la Commune de Paris en inſurrection contre la Convention, il mourut avec un grand courage, guillotiné à Paris le 10 Thermidor an II (28 Juillet 1794). Orateur & Écrivain de talent, il ſe laiſſa ſouvent égarer par l'exaltation de ſes opinions politiques (*a*).

IX. DEGRÉ.

Joseph-François de Payan-Dumoulin, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 19 Février 1759, Conſeiller-Maître à la Cour des Comptes de Dauphiné, Commiſſaire de l'Inſtruction publique à Paris en 1794. Proſcrit au 9 Thermidor an II, il ſe réfugia en Suiſſe. Revint en France en 1795 & exerça les fonctions de Directeur des Contributions directes juſqu'en 1816. Fut nommé Membre du Conſeil général de la Loire, Maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux & d'Alixan, où il mourut le 20 Mai 1852. Écrivain érudit, il était Membre de pluſieurs Sociétés littéraires (*b*). De ſon union contractée en 1809 avec Demoiſelle Sophie-Marguerite Melleret, fille de Mr Melleret, Avocat au Parlement de Grenoble & Préſident de l'Adminiſtration départementale de la Drôme, vinrent :

1. Charles-François-Félix-Ernest, qui ſuit.
2. Émile-Antoine-de-Liseau, né à Alixan le 17 Octobre 1817, Contrôleur des Contributions directes, marié à Demoiſelle Sylvie Combe. Décédé à Tournon en 1861.
3. Marthe-Sophie, mariée à Mr Blanchard, Notaire à Alixan.
4. Laure-Anais, mariée à Mr Simond, Maire & Notaire à La Baume d'Hoſtun.

X. DEGRÉ.

Charles-François-Félix-Ernest de Payan-Dumoulin, né à Montbriſon (Loire) le 19 Juin 1811, Avocat à Valence (Drôme) en 1831, ſucceſſivement Bâtonnier de

(a) (b) *Nouvelle Biographie générale*, t. XXXIX, col. 428 & 429.

l'Ordre, Préfident du Tribunal civil du Puy (Haute-Loire), enfin Confeiller, Préfident des Affifes à la Cour d'Aix en 1863, ancien Membre du Confeil général de la Drôme, Officier de l'Inftruction publique, Membre de plufieurs Académies, Auteur de divers ouvrages fur la Légiflation, l'Archéologie & les Sciences. Marié, par contrat du 6 Janvier 1836, à Demoifelle Marie-Honorée-Pauline, fille de Mr Faure, Capitaine d'artillerie, & de Dame Éléonore Massol, fille du Général de divifion Massol. De cette union font iffus :

1. Joseph-François-Laurent-Charles, né à Valence le 31 Juillet 1839, Lieutenant de vaiffeau, Officier de la Légion d'honneur.
2. Charles-François-Louis-Georges, né à Valence le 18 Septembre 1840, Avocat à la Cour d'Aix, puis Greffier du Tribunal civil de Valence, marié, le 23 Octobre 1867, à Demoifelle Gabrielle Patin.
3. Ambroise-Paul-Ernest-Albert, né à Valence le 24 Janvier 1843, Capitaine au 141e de ligne, Chevalier de la Légion d'honneur, marié, le 24 Novembre 1874, à Demoifelle Thérèfe Beaumier.
4. Gabriel-Charles-Antoine-Léon, né à Valence le 22 Mars 1846, décédé en bas âge.
5. Marie-Éléonore-Sophie-Gabrielle, née à Valence le 20 Février 1838, mariée, le 1er Juin 1865, à Alcide Micol. De ce mariage font iffus :
   I. Charles, né à Voiron (Ifère) le 8 Mars 1866.
   II. Anmarie, née à Voiron le 5 Février 1868, décédée à San-Rémo (Italie) le 11 Mars 1880.
   III. Denise, née à Voiron le 8 Juin 1869.



RAMEAU DE LA TROISIÈME BRANCHE.

IX. DEGRÉ.

Henri-Laurent-François de Payan, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 28 Avril 1760, Officier d'État major, Aide de camp du Général du Muy, marié à Paris en 1798 à Demoifelle Marie-Jeanne-Françoife Campan, décédée à Paris le 24 Septembre 1845, & lui à Armiro, en Theffalie, le 8 Décembre 1818, laiffant de fon union un fils, qui fuit.

X. DEGRÉ.

Henri-Paul-François de Payan, né à Paris le 9 Novembre 1799, Secrétaire général du Gouvernement de la Principauté de Monaco, Commandeur de l'Ordre de Nichan Iftihar, Chevalier des Ordres de Saint-Charles, de Saint-Maurice & Saint-Lazare, & de Saint-Grégoire-le-Grand; il a époufé, le 17 Septembre 1853, à Paris, Demoifelle Palmire-Claire-Anne Joubert, dont :

1. Henri-Charles-Gaston, né à Paris le 25 Novembre 1854.
2. Édouard-Charles-François, né à Monaco le 29 Juillet 1867.
3. Anne-Marie-Gabrielle, née à Monaco le 2 Février 1869.



QUATRIÈME BRANCHE.

VII. DEGRÉ.

Noble Joseph-François de Payan-Champier (*voir* p. 10 de la notice de d'Hozier), Avocat au Parlement de Grenoble, épousa, par contrat du 2 Septembre 1748, Demoiselle Marie-Madeleine-Thérèse de Truc des Arènes, de laquelle il eut :

1. Hilaire-François, né le 25 Juin 1756, décédé sans alliance.
2. Joseph-François, qui suit.
3. Anne-Marie-Louise, née le 28 Janvier 1750, femme de Mr Caudeiron.
4. Pauline-Thérèse, née le 20 Août 1752, décédée sans alliance.
5. Victoire-Marthe, née le 14 Décembre 1757, décédée sans alliance.
6. Julie, née le 30 Décembre 1758, épouse de Mr Fargier.
7. Madeleine-Modeste, née le 27 Décembre 1762, décédée sans alliance.

VIII. DEGRÉ.

Joseph-François, IIe du nom, de Payan-Champier, né le 10 Juillet 1760, marié, le 2 Octobre 1788, à Marie-Jeanne de Lamure. Il est décédé le 17 Septembre 1836, laissant de son union :

1. Louis-François-Joseph, qui suit.
2. Eugène de Payan-Champier, né en Janvier 1809, Substitut du Procureur du Roi, marié en 1838 à Olympe-Anaïs Jamet. De cette union :
   I. Denise-Anais, épouse de son cousin germain Louis-Amédée (voir ci-dessous).
   II. Louise, née en 1841, décédée en 1846.
3. Marie-Louise, mariée à Mr Gau, Conseiller à la Cour de Nîmes.
4. Françoise-Sophie, sans alliance.

IX. DEGRÉ.

Louis-François-Joseph de Payan-Champier, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 19 Septembre 1793, Président du Tribunal civil d'Orange (Vaucluse), Chevalier de la Légion d'honneur, marié, le 31 Décembre 1834, à Léonice-Adélaïde Rouverier de Cabrières, dont un fils :

X. DEGRÉ.

Louis-Amédée de Payan-Champier, né à Orange le 20 Octobre 1840, marié le 20 Octobre 1863, à sa cousine germaine Denise-Anais de Payan-Champier, décédée en 1881, sans enfants.



CINQUIÈME BRANCHE,

ÉTABLIE EN PROVENCE (*a*).

V. DEGRÉ

Antoine de Payan de Saint-Martin, que l'on croit troisième fils de Charles de Payan & de Lucrèce de Marsane de Fontjulianne, quitta le Dauphiné pour s'établir en Provence vers le milieu du XVII[e] siècle. Il se maria à Toulon avec Demoiselle de Martin, & se retira peu de temps après à Aix, où il fut pourvu l'an 1678 d'une charge de Trésorier général de France, & acquit vers cette époque la terre de Saint-Martin. De cette union vinrent :

1. Jean-Baptiste, qui suit.
2. Joseph de Payan, Abbé de Lesterp.
3. Anne de Payan de Saint-Martin, mariée dans la Maison de Fortis.

VI. DEGRÉ.

Jean-Baptiste de Payan de Saint-Martin, Conseiller à la Cour des Comptes de Provence le 15 Novembre 1694, se maria, le 22 Octobre 1703, avec Demoiselle Jeanne de Boniface. De cette union :

1. Jean-Antoine, qui suit.

2 & 3. Deux filles Religieuses.

VII. DEGRÉ.

Jean-Antoine de Payan de Saint-Martin, Conseiller à la Cour des Comptes le 21 Février 1727, contracta alliance, le 5 Avril 1728, avec Demoiselle Madeleine de Cabre, de laquelle il eut :

1. Louis-Jean-Antoine, qui suit.

2 & 3. Deux filles Religieuses.

4. N. de Payan de Saint-Martin, mariée à M. d'André, Conseiller au Parlement de Provence.

VIII. DEGRÉ.

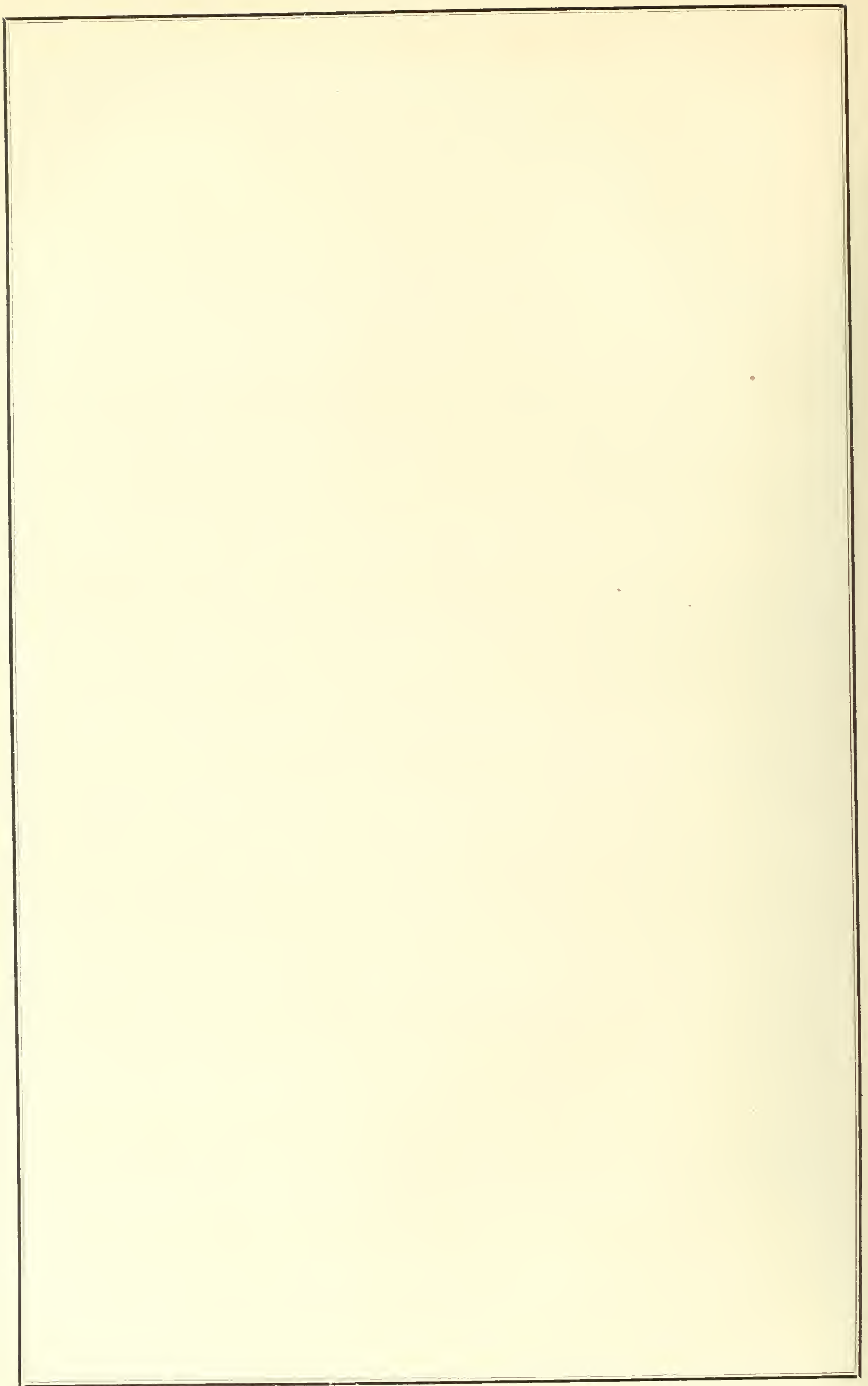
Louis-Jean-Antoine de Payan de Saint-Martin, Conseiller au Parlement de Provence le 11 Mai 1758. Marié à Demoiselle Ursule-Honorade-Anne de Lions-Saint-Ferréol. De cette alliance :

IX. DEGRÉ.

Antoine-Joseph de Payan de Saint-Martin, né en 1770 à Saint-Martin de Bromes, Officier d'infanterie, marié à Demoiselle Béatrix-Anastasie Combe. Il est décédé à Aix le 14 Juillet 1865, laissant de son mariage une fille : Marie.

(*a*) Artefeuille, *Histoire héroïque & universelle de la Noblesse de Provence*, t. II, p. 200.

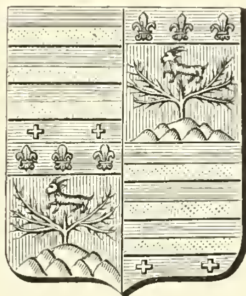




DE PEYTES DE MONTCABRIER,

Anciens Seigneurs d'Avignonet, de la baronnie de Montgaillard, de Céſſales, les Caſſés, Montcabrier, Roquenault, Lampaye, Calvel, Montaucel, Bagnères, Pugnères, Saint-Paulet, la Baſtide d'Anjou; Coſeigneurs de Gardouch & autres lieux.

EN LANGUEDOC.



Écartelé : aux 1er & 4e, d'Azur à trois Faſces d'Or, accompagnées en pointe de deux Croiſettes d'Argent, qui eſt DE PEYTES; *aux 2e & 3e, de Gueules à la Montagne d'Argent de ſept Coupeaux, ſommée d'un Arbre du même, aux ſept Branches, ſurmonté d'une Chèvre paſſante, auſſi d'Argent; au Chef couſu* de France; qui eſt DE MONTCABRIER.

La famille de Peytes, originaire du Poitou, appartient depuis la fin du XIIe ſiècle ou le commencement du XIIIe à la Nobleſſe du Languedoc, avec laquelle elle contracta de nombreuſes alliances des plus honorables. Elle compte parmi ſes membres un grand nombre d'Officiers de terre & de mer, des Adminiſtrateurs, pluſieurs Chevaliers de Saint-Louis & autres Ordres. Pluſieurs de ſes membres ont occupé, avant 1789, des charges importantes dans la Magiſtrature & les Finances. Des titres lui ont été accordés en récompenſe de ſes bons & loyaux ſervices.

PREMIER DEGRÉ.

JOURDAIN Ier de Peytes (en roman : *de Peïteus* ou *de Peïtieus;* en latin : *de Païteſio* ou *Peïtæſio,* ce qui veut dire : du Poitou ou de Poitiers), à ſon retour de la Terre-Sainte, reçoit en apanage d'Adhémar de Poitiers, Duc de Valentinois (des Comtes de Poitiers), l'un des chefs de la croiſade, des fiefs ſeigneuriaux dans les baillies d'Avignonet & Caraman, dont la baronnie de Montgaillard faiſait partie (*a*). Il prêta en 1242 ferment de fidélité à ſaint Louis, ainſi qu'en 1243 à Alphonſe de Poitiers & à Jeanne de Toulouſe. Il eut un fils, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

JOURDAIN II de Peytes, Coſeigneur d'Avignonet, hommager en 1271 de Philippe le Hardi. Son fils :

III. DEGRÉ.

JOURDAIN III de Peytes, Seigneur d'Avignonet, laiſſa deux fils :

1. JOURDAIN IV, qui continua la branche des Seigneurs d'Avignonet.
2. PELFORT, qui ſuit.

(*a*) Les cinq premiers degrés de cette notice ont été établis, à l'aide de chartes, par M. Judicis, ancien Archiviſte de la Cour de Toulouſe.

IV. DEGRÉ.

Pelfort de Peytes, Seigneur de Montgaillard, hommager à Touloufe, le 10 Décembre 1389, de Charles VI; il eut deux fils :

1. Jourdain, qui fuit.
2. Tristan, auteur des Seigneurs de Saint-Paulet, rapportés plus loin.

V. DEGRÉ.

Jourdain V de Peytes, Baron, Seigneur de Montgaillard, eut deux enfants :

1. Tristan II, qui continua les Seigneurs de Montgaillard.
2. Pierre, auteur des Seigneurs de Montcabrier, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Pierre Ier de Peytes, Cofeigneur de Montgaillard, Seigneur de Montcabrier par fon mariage, vers 1435, avec Jeanne de Montcabrier, fille unique d'Armand-Guilhem, Seigneur de Montcabrier. Il affifta en 1421 à la montre des Gentilshommes du Languedoc, ainfi qu'il en a été conftaté dans le procès-verbal dreffé par Pierre de Foucaud, Écuyer & Viguier de Touloufe. De fon mariage, il eut :

Pierre, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

Pierre II de Peytes, Seigneur de Montcabrier, fit hommage au Roi Louis XII en 1503, & tefta le 6 Septembre 1508, laiffant :

1. Jean, qui fuit.
2. Nicolas, Cofeigneur de Montcabrier, qui époufa Demoifelle de Castillon, & tefta le 3 Septembre 1544, laiffant de fon mariage :
   - I. Jean II, mort fans enfants.
   - II. Béatrix, mariée à N. de Castillon, fon coufin.
3. Antoine, Prêtre.

VIII. DEGRÉ.

Jean I de Peytes, Écuyer, Seigneur de Montcabrier, partagea, en Octobre 1508, avec fon frère Nicolas, les biens de fon père, & mourut en 1540, laiffant :

1. François, qui fuit.
2. Jean III, }
3. Jacques, } morts fans poftérité.
4. Jeanne, }

IX. DEGRÉ.

François de Peytes, Seigneur de Montcabrier; hommager en 1540, avec fon oncle Nicolas, de l'Archevêque de Touloufe, Odet de Châtillon. Il mourut le 27 Mars 1573, après avoir époufé Béatrix de Bonvilars, de laquelle vinrent :

1. Nicolas, qui fuit.
2. Thomas, auteur de la branche des Seigneurs de Roquenault & Lampaye, rapportée après celle des Seigneurs de Saint-Paulet.
3. Pierre, Seigneur de la Plane, marié à Demoifelle Jeanne de Faumont, dont il eut :
   - Bernard, mort fans poftérité.

4. Blanche, mariée à Guillaume Dessus (*aliàs* : Laffus).
5. Autre Blanche ou Blanque, femme de Jean de Nouault, Seigneur de Séfan.
6 & 7. Marguerite & Pierronne.

X. DEGRÉ.

Nicolas de Peytes, Écuyer, Seigneur de Montcabrier, qualifié de Baron en 1582, Jufticier, hommager & Grand Écuyer du Cardinal d'Armagnac, tefta le 12 Mars 1583. Marié, en premières noces, à Demoifelle de Pagèze de Saint-Lieux, dont il n'a pas eu d'enfants, il époufa, en fecondes noces, Béatrix de Capriol; de ce mariage vinrent :

1. Jean IV, qui fuit.
2. Jean V, qualifié Baron dans une déclaration de 1591. Il époufa Marguerite de Bonnefoi, dont il n'eut pas d'enfants.
3. Isabeau, mariée à Jacques Del-Guy (*aliàs* : de Til-Guy).

XI. DEGRÉ.

Jean V de Peytes, Écuyer, Baron de Montcabrier, Page, en Mai 1592, du Duc de Joyeufe. Il époufa, par contrat du 4 Septembre 1600, Imberte Del-Guy, de laquelle vinrent :

1. Michel-Pierre, qui fuit.
2. Imberte.

XII. DEGRÉ.

Michel-Pierre de Peytes, Écuyer, Baron, Seigneur de Montcabrier, fut commiffionné par le Maréchal de Thémines, le 17 Août 1625, pour la levée de cent hommes d'armes, &, en 1628, reçut la même commiffion du Prince de Condé. Il époufa, par contrat du 5 Juin 1627, Ifabeau d'Olivier, fille de Pierre d'Olivier, Confeiller au Parlement de Touloufe, & de Demoifelle Marie d'Isarny. De cette union il eut :

XIII. DEGRÉ.

Pierre IV de Peytes, Écuyer, Baron, Seigneur de Montcabrier, Confeiller Secrétaire, Contrôleur en la Chancellerie du Parlement de Touloufe, fut déclaré Noble & iffu de noble race & lignée par ordonnance de M. Bazin de Bezons, Intendant en Languedoc, rendue le 26 Mars 1666. Il époufa, en premières noces, le 10 Janvier 1654, Marie de Valette, dont il eut :

1. Pierre-Antoine, mort fans poftérité.
2. Barthélemy, qui fuit.

Et quatre filles, non mariées.

Il époufa, en deuxièmes noces, Jeanne de Villèle, &, en troifièmes noces, le 18 Août 1699, Anne de Viannez, fille de Jean de Viannez, Avocat au Parlement, & de Demoifelle Marie de Bésombes. Il mourut en Février 1737. De fon dernier mariage vinrent :

1. François-Henri, qui fuivra après fon frère.
2. Saturnin, Officier au régiment de Lorraine (cavalerie).
3. Marie, époufe d'Antoine de Vaqué, Seigneur de Sabazau.
4. Françoise, mariée à Georges de l'Hôpital.

XIV. DEGRÉ.

Barthélemy de Peytes, Seigneur de Calvel & Montaucel, époufa, en premières noces, Marguerite de Rivals, &, en fecondes noces, Marguerite de Mathieu, de laquelle vint :

Jean-Joseph, qui fuit.

Il contracta une troifième alliance avec Demoifelle Anne de Saint-Felix, dont il eut :

1. Louis,
2. Joseph,
3. Pierre-Antoine,

} tous trois Officiers, morts fans poftérité.

XV. DEGRÉ.

Jean-Joseph de Peytes, Seigneur de Calvel & Montaucel, Sous-Lieutenant en 1708 au régiment de Soiffonnais, puis Capitaine en 1711 de la compagnie de la garde bourgeoife de Verfeil, fous les ordres de M. de Puylaroque. Il époufa Antoinette de Renaud, dont il eut :

1. François, Major au régiment de Bourbon, mort fans poftérité.
2. Jeanne-Marie, époufe de François de Gaston de Cambiac.
3. Marie, époufe de Jean-François de Babut-Nogaret, Seigneur de Fontauzy.



XIV. DEGRÉ.

François-Henri de Peytes, Seigneur, Baron de Montcabrier, né le 27 Février 1708, à Touloufe, Syndic, puis Auditeur des comptes des deniers de Touloufe; affifta aux États généraux de Languedoc; eft fouvent qualifié *Marquis* dans diverfes pièces. Il époufa, par contrat du 15 Février 1737, Marie-Jofèphe-Élifabeth de Babut-Nogaret, fille de Jean de Babut, Seigneur de La Pointe-Fontauzy, ancien Capitaine au régiment d'Angoumois, & de Dame Élifabeth de Rouéry. De cette union naquirent cinq enfants :

1. Joseph-Saturnin, qui fuit.
2. Hector-Augustin, fit les campagnes de la Corfe comme Lieutenant au régiment de Champagne.
3. Gabrielle-Françoise, mariée à Urbain d'Armengaud de Missècle.
4. Marie-Héloïse, époufe de François d'Inquans, Seigneur de Laffale.
5. Louise-Françoise, reçue dans la Maifon royale de Saint-Louis à Saint-Cyr fur preuves de nobleffe faites devant Louis-Pierre d'Hozier le 13 Décembre 1751, & faifant remonter fa filiation à fon quatrième aïeul; alliée à François-Jofeph du Barry, Seigneur de Lefquerron.
6. Jeanne-Marie-Charlotte, née le 6 Janvier 1739, reçue dans la Maifon royale de l'Enfant-Jéfus le 22 Août 1748.

XV. DEGRÉ.

Joseph-Saturnin (ou Sernin-Joseph) de Peytes, Comte, Seigneur de Montcabrier, né à Touloufe le 9 Août 1741. Entré dans la marine royale en 1756, il fit la campagne d'Amérique en qualité de Capitaine de vaiffeau de haut bord. Commandant en chef de la ftation de Saint-Domingue de 1790 à 1792, puis Confeiller

général de la Haute-Garonne. Créé Comte en 1814, il reçut en même temps le brevet de Contre-amiral. Chevalier de Cincinnatus (États-Unis), Grand-Croix de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis. Il eſt mort à Touloufe, le 20 Septembre 1819, laiſſant cinq enfants de fon alliance avec Jeanne Tanique de Saint-Lanes.

1. Henri, né à Touloufe le 3 Juin 1766, entra dans la marine royale en 1782; Chef d'efcadrille, Chef des mouvements militaires de la République, Commandant de la ſtation du blocus continental à Hambourg, qui, pendant qu'il occupa ce poſte, a capturé 1700 vaiſſeaux. Il remplit, à la même époque, des fonctions diplomatiques importantes, & commanda en 1814 l'efcadrille qui tranſporta Napoléon à l'île d'Elbe. Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Épée de Suède, il reçut en 1814 le titre de Comte, & fut nommé Contre-Amiral en 1818. Il mourut à Paris en Octobre 1836, & avait époufé Rofalie du Mas de la Marche, dont il eut deux filles :
   I. Olympe, mariée au Baron d'Étigny de Lerilly, Officier d'infanterie.
   II. Colette, époufe de Victor d'Étigny de Lerilly, Colonel d'artillerie dans la Garde royale, démiſſionnaire en 1830.
2. Joseph-Pierre-Élisabeth, né le 3 Juin 1771. Entré à l'École royale d'artillerie en 1790, il préſida, à l'âge de 24 ans, un Confeil de guerre à Bordeaux; Colonel d'artillerie, Chef d'État-major du 4e corps de la grande armée. Il fut tué en 1808 fous les murs de Lubeck.
3. Jean-François-Marie-Auguste, qui continue la defcendance.
4. Jean-Éloi-Fortuné, auteur de la branche cadette.
5. Louise, mariée à Henri Le Franc de Laccarry.

XVI. DEGRÉ.

Jean-François-Marie-Auguste de Peytes de Montcabrier, Chevalier de Saint-Louis, né en 1768, Élève de la marine en 1787, Lieutenant de vaiſſeau, il émigra en 1792. Rentré en France en 1805, il fut nommé Payeur au département de la Lys (Belgique) en 1808, puis Tréforier général de la marine, fonctions qu'il remplit jufqu'en 1825. Il avait époufé Henriette d'Esparbès de Lussan. De cette union vinrent :

1. Paul, qui fuit.
2. Ernest, mort à l'âge de 24 ans.
3. Henri, marié à Pauline de Strouïskoy, dont il eut deux filles, mortes en bas âge.
4. Élise, mariée à Adolphe, Baron de Nyvenheim de Newkirchen.

XVII. DEGRÉ.

Paul de Peytes de Montcabrier, né en 1817, marié en 1846 à Rofario Idiaquez de Grenade, fille du Duc de Grenade. De cette alliance font iſſus :

1. Henri de Peytes de Montcabrier, né en 1856, Officier au 2e chaſſeurs d'Afrique, Chevalier de la Légion d'honneur.
2. Xavier de Peytes de Montcabrier, né en 1864.



BRANCHE CADETTE,

DITE DE PUYLAURENS.

XVI. DEGRÉ.

Jean-Éloi-Fortuné de Peytes de Montcabrier, fils de Joseph-Saturnin & de Jeanne Tanique de Saint-Lanes, épousa en 1806 Lucie-Dominique de Bedos de Campan. De cette union naquirent :

1. Marie-Philippe-Alphonse, qui suit.
2. Marguerite-Louis-Gustave, qui viendra après son frère.
3. Mathilde, mariée à Étienne-Albert de Mieulet de Ricaumont.
4. Théonie, épouse de Henri-Gustave, Baron de Beauquesne.

XVII. DEGRÉ.

Marie-Philippe-Alphonse de Peytes de Montcabrier, né en Octobre 1807, Membre du Conseil général du Tarn, épousa, en Mai 1834, Odolie de Raymond-Cahuzac, dont sont issus :

1. Paul, Chef d'escadrons au 2e chasseurs d'Afrique, Chevalier de la Légion d'honneur.
2. Fortuné, Employé dans l'Administration des lignes télégraphiques.
3. Fernand, Procureur de la République.
4. Henri, Officier au 3e hussards.
5. Marie.



XVII. DEGRÉ.

Marguerite-Louis-Gustave, né le 6 Septembre 1810, Élève de l'École royale spéciale militaire en 1829, démissionnaire après la révolution de 1830. Créé Comte romain par bref de Sa Sainteté Pie IX, en date du 22 Janvier 1867, pour services rendus à la cause pontificale; ce titre est héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Marié, le 25 Août 1840, à Alexandrine-Louise de Possac-Génas. De cette union sont issus :

1. Albert-Pierre-Alexandre, né le 3 Janvier 1844, enrôlé dans les zouaves pontificaux le 21 Avril 1863, promu au grade de Lieutenant le 15 Décembre 1867; ancien Capitaine aux Volontaires de l'Ouest (ex-zouaves pontificaux).
2. Pons-Gaston-Jules, né le 20 Avril 1845, Caporal aux zouaves pontificaux.
3. Lucie-Valentine, épouse de Léonce O'Quétis.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE SAINT-PAULET.

(Éteinte.)

V. DEGRÉ.

Tristan de Peytes, Cofeigneur de Saint-Paulet, par fuite de fon mariage avec Demoifelle N. de Saint-Paulet, de laquelle vinrent :

1. Jean, qui fuit.
2. Paul, mort fans poftérité.

VI. DEGRÉ.

Jean de Peytes, Écuyer, Seigneur de Saint-Paulet, hommager du Roi François Ier, avec haute, moyenne & baffe juftice. Fit hommage & dénombrement en 1551 de fes biens nobles au Roi Henri II, & tranfigea avec fon frère en 1547 pour les biens de leur père. Il avait époufé Jolande de Durfort-Rouzines, dont il eut :

VII. DEGRÉ.

Jacques de Peytes, Écuyer, Seigneur de Saint-Paulet. Il prend Sorèze fur les Proteftants le 3 Mars 1580, mais, furpris à fon tour, il eft obligé d'abandonner cette place le 14 Septembre fuivant. Il concourut, fous les ordres du Baron d'Ambres, à dreffer une embufcade au Capitaine La Grange, Gouverneur, pour les Proteftants, des places de Briatexte & Fia. Il conduifit, le 13 Juillet 1586, à l'affaut de la ville forte le Mas-Saintes-Puelles, la première colonne d'attaque; & reçut du Roi Henri IV l'ordre, daté de Blois le 23 Février 1589, de prêter fon concours aux Commandants fupérieurs chargés de réprimer les nouvelles tentatives des rebelles. Il avait époufé, le 15 Juillet 1582, Demoifelle Jeanne de Veauré. De cette alliance naquirent :

1. François, qui fuit.
2. Olivier, époux d'Anne de Laurens.
3. Jean.
4. Jeanne, mariée, le 21 Mars 1613, à Jean-Jacques de la Tour, Chevalier, Seigneur de Caftanet, Auzerville, Capitaine de cent hommes d'armes par commiffion du 2 Août 1622, fignée : Louis, contrefignée : Brulart.

VIII. DEGRÉ.

François de Peytes, Écuyer, Seigneur de Saint-Paulet, marié, le 29 Novembre 1629, à Catherine de Ville, dont il eut :

IX. DEGRÉ.

Germain de Peytes, Écuyer, Seigneur de Saint-Paulet, époux, le 20 Novembre 1649, de Catherine de Nille, de laquelle vinrent :

1. Charles, qui fuit.
2. Antoine, Cofeigneur de Saint-Paulet, Lieutenant des vaiffeaux du Roi, décédé fans poftérité, laiffant fa fortune aux enfants de fa fœur Henriette.
3. Henriette, mariée à N. de Faugère.
4. N., époufe de M. de Foyssac.

X. DEGRÉ.

CHARLES de Peytes, Écuyer, Seigneur de Saint-Paulet, époufa, en premières noces, Jeanne-Paule DE CLARAC, dont il eut :

1. ANTOINE, qui fuit.
2. JEAN-ANTOINE, fans alliance.
3. BARTHÉLEMI, fans alliance.
4. HENRIETTE, non mariée.
5. MARIE, époufe de Jean DE MALACAN.
6. JEAN-PIERRE, }
7. ANNE, } fans alliance.
8. PAUL, }
9. PRAXÈDE, mariée à Antoine DE RIVALS.

Et, en fecondes noces, Jeanne D'OLMIÈRES, de laquelle vint :

PAUL II, Officier au régiment royal de Lorraine (cavalerie), Chevalier de Saint-Louis, décédé en 1787, fans enfants.

XI. DEGRÉ.

ANTOINE de Peytes, Seigneur de Saint-Paulet, marié, le 6 Mai 1714, à Germaine DE SOLIER, dont il eut :

1. JEAN-ANTOINE, mort jeune.
2. PIERRE, décédé en 1805 ou 1806, après avoir été allié à Demoifelle N. DE VINHAS, dont il n'eut pas d'enfants.
3. PRAXÈDE, fans alliance.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE ROQUENAULT & LAMPAYE.

(ÉTEINTE.)

X. DEGRÉ.

THOMAS de Peytes, Écuyer, Cofeigneur de Montcabrier & Seigneur de Roquenault & Lampaye, contracta alliance avec Marguerite DE CUNHAC & mourut avant le 12 Mars 1583. De cette alliance vinrent :

1. FRANÇOIS, mort jeune.
2. DARDÉ, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

DARDÉ de Peytes, Écuyer, Seigneur de Roquenault, &c., marié à Marguerite DE CORNEILLAN, de laquelle vinrent :

1. FRANÇOIS, qui fuit.
2. MARGUERITE, époufe, en premières noces, de Charles DE MALENFANT, &, en fecondes noces, de Bernard DE CORDURIER.
3. ANNE, mariée à Raymond DES PLATS (*aliàs :* D'ESPLAS).

4. Imberte, mariée à David Hébrard de la Plaignole, Seigneur de Roques.
5. Jeanne, mariée à Jacques de Gineste, Seigneur de Caumont.
6. Pierrette, épouſe de François d'Armengaud, Seigneur de Miſſècle.

XII. DEGRÉ.

François de Peytes, Seigneur de Roquenault, Lampaye, La Planc, &c., contracta alliance avec Jeanne de Villers ou de Veilles, de laquelle il eut :

1. Charles, qui ſuit.
2. Jacques, Seigneur de Caſenave, épouſa Marguerite de Mathieu, dont vinrent :
   I. Marie, épouſe de Jacques de Brousson.
   II. Charlotte, mariée à Antoine de Lacombe.

XIII. DEGRÉ.

Charles de Peytes, Seigneur de Roquenault, Lampaye, &c., épouſa Pauline de Villeneuve Lacroisille, dont il eut :

1. François, Coſeigneur de Roquenault, marié à Françoiſe d'Audejan, dont il n'a pas eu d'enfants.
2. Philippe, décédé ſans poſtérité.
3. Marie-Pauline, épouſe de Pierre-Jean de Colomès d'Anticamareta.



NOTES GÉNÉALOGIQUES

SUR LES

SEIGNEURS DE MONTCABRIER.

(1242-1438.)

PREMIER DEGRÉ.

Raymond, Seigneur de Montcabrier, hommager d'Alphonſe de Poitiers & de Jeanne de Toulouſe en 1242. Avait juré fidélité à ſaint Louis contre l'héréſie, même contre le Comte de Toulouſe, le cas échéant, &, en Décembre 1249, jure fidélité à ce dernier, *ſauf les droits du Roi*. Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

Guillaume-Raymond, Seigneur de Montcabrier, hommager de Philippe-le-Hardi le 9 Novembre 1271. Ses enfants furent :

1. Isarn, qui ſuit.
2. Sanche, qui fut mariée à Étienne de Roqueville (de Roccavila).

III. DEGRÉ.

Isarn, Damoiſeau, Coſeigneur de Montcabrier, hommager en 1340 de Guillaume de Loudun, Archevêque de Toulouſe, &, en 1346, de Raymond de Camillac. Il eut :

IV. DEGRÉ.

Jean, Damoiſeau, Coſeigneur de Montcabrier, hommager des Archevêques de Toulouſe de 1379 à 1403. Son fils fut :

V. DEGRÉ.

Armand-Guilhem, Seigneur de Montcabrier, décédé vers 1435 ou 1438, après avoir marié ſa fille unique, Jeanne, à Pierre de Peytes, Seigneur de Montgaillard (voir VIe degré).



COPIE *d'une lettre du Roi Henri IV, adreſſée de Blois, le 23 Février* 1589, *à M.* Jacques de Peytes, *Seigneur de Saint-Paulet.*

Monſieur de St Paulet, je croy que lexemple de la rébellion de noveau ſuſcitée en ce royaume ou avec aũes perſones, aucunes villes ſe font laiſſés attirer par faulces inductions & preteſtes dont les autheurs dicelles ont malicieuſement imbu les plus ſimples, non ſeulement n'aura la force d'esbranler v̄tre fidellité, mais vous y fortifiera d'avantage pour en rendre les effets au chatiment du crime, contre ceux qui, oubliant Dieu & le devoir qu'ils ont envers leur Roi, ne tachent que ſubvertir leſtat public, & ruiner les gens de bien, leſquels, partant, ont très grand intereſt ſeſvertuer tous enſemble par une bonne intelligence à réprimer ce mal avant qu'il faſce plus grand progrès : C'eſt pourquoi je vous eſcrips la préſente lettre comme je fais aux aũes gentilshommes du pays & villes du pays, à ce que tous enſemble veuillez vous y employer ſous la conduite de celui que vous ſaurez avoir été par moi commis en cette charge. Croyant que, autre que vous ſairez pour votre bien & conſervãon, le ſervice que vous me ferez en cet endroit me fera en perpetuelle ſouvenance, & recommandation; priant Dieu Monſieur de St Paullet qu'il vous ait en ſa Sainte garde.

Eſcript à Bloys le 23me jour de Febvrier 1589.

Signé : HENRI.

Contreſigné : Revol.



COPIE *du bref de Sa Sainteté le Pape Pie IX, concédant le titre de* Comte *à* Marguerite-Louis-Gustave de Peytes de Montcabrier.

Du 11 *Janvier* 1867.

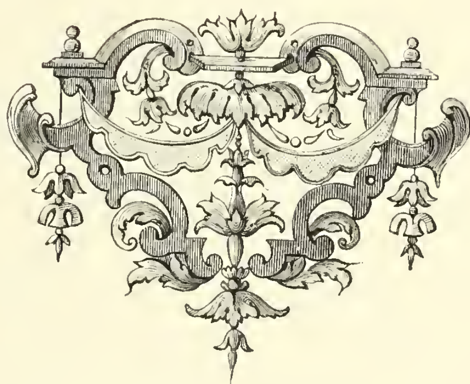
Dilecto Filio Margaritæ-Aloïſio-Guſtavo de Peytes-Montcabrier Dsī̄s Albienſis.

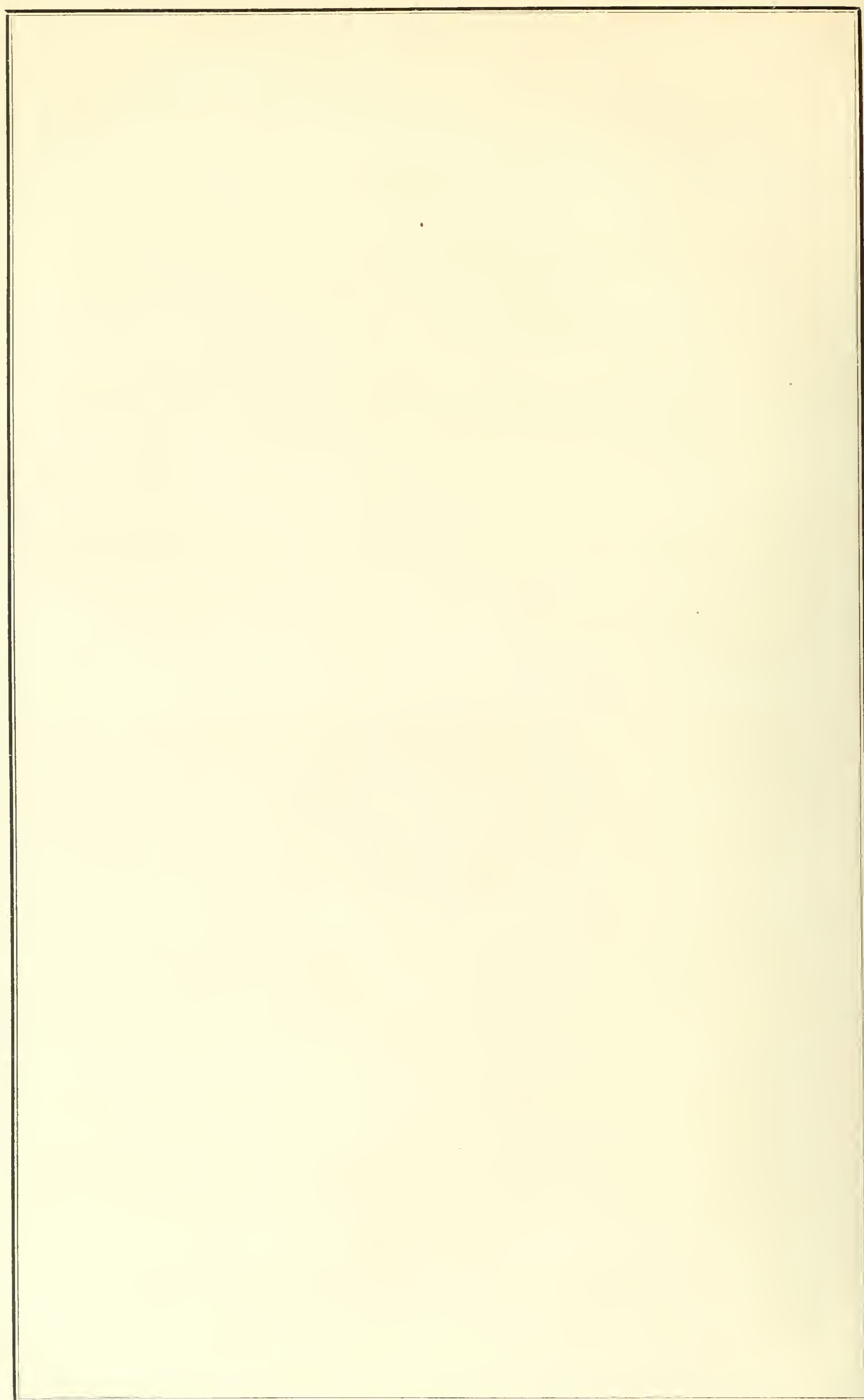
Pius PP. IX.

Dilecte fili ſalutem & apoſtolicam benedictionem. Magnum profecto ac præclarum pietatis tuæ, nec non erga Nos & Apoſtolicam Sedem fidei & obſervantiæ ſingularis documentum dediſti dilecte fili, quum, lubenti animo duorum filiorum vitam luctuoſiſſimorum noſtrorum temporum perturbationum fluctibus, pro Petri Sede objeciſti. Quod quidem pulcherrimum tuum factum Nobiſque jucundiſſimum promeretur, ut non ſolum tibi præcipuam aliquam exhibeamus paternæ, qua te proſequimur, benevolentiæ ſignificationem, ſed etiam tuos poſteros quodammodo in ejuſdem honoris partem communionemque vocemus. Quæ cum ita ſint, te, & ceteros, quibus Noſtræ hæ Literæ fa-

vent ab quibufvis excommunicationis & interdicti, aliisque ecclefiafticis cenfuris, fententiis & pœnis quovis modo vel quavis de caufa latis fi quas forte incurriftis hujus tantum rei gratia abfolventes, & abfolutos fore cenfentes, te, tuofque pofteros in linea tamen primogeniali tantum & mafculina, dummodo ex legitimo connubio fuerint procreati, neque folum nunquam ab Catholica Religione defciverint, fed etiam jugiter in debita Romani Pontificis devotioni permanferint, Auctoritate Noftra Apoftolica tenore præfentium, Comitis titulo decoramus. Itaque tibi, tuifque pofteris in linea primogeniali & mafculina, ut in publicis privatifque tabulis, diplomatibus, & Apoftolicis etiam Litteris quibufcumque hoc honoris titulo nuncupari, nec non fingulis quibufque facultatibus, juribus, prærogativis uti ac frui, quibus alii hoc ipfo honore infigniti utuntur & fruuntur, vel uti frui poffunt ac poterunt, libere ac licite queas & queant, eadem auctoritate per præfentes concedimus. Decernentes præfentes Noftras Literas firmas, validas & efficaces exiftere & fore, fuofque plenarios & integros effectus fortiri & obtinere, tibique & tuis in linea primogeniali dumtaxat ac mafculina pofteris pleniffime fuffragari. In contrarium facientibus non obftantibus quibufcumque.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum fub Annulo Pifcatoris Die XI Januarii MDCCCLXVII, Pontificatus Noftri Anno vigefimo primo. Contrefigné : N. Card[is] Parracciani Clarelli.

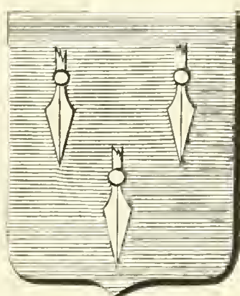




DE PILLOT,

Barons d'Igny; Marquis & Comtes de Coligny-Châtillon; Comtes du Saint-Empire romain; Barons de Beaupont, de Royſſiat & de Chevignaſt; Marquis de Pillot-Chantrans; anciens Seigneurs de Chenecey, de Charnay, de Chaſtelard, d'Igny, de Coligny, &c.

EN FRANCHE-COMTÉ.



D'Azur à trois Fers de lance d'Argent, poſés 2 & 1, la pointe en bas. COURONNE : *de Marquis.* CIMIER : *un Sagittaire de Carnation, ayant un Tortil aux couleurs de l'Écu & brandiſſant une Lance d'Argent.* DEVISE : Tire droit.

PREMIER DEGRÉ.

JEHAN de Pillot, Ier du nom, Chevalier, vivant en l'an 1300, avait épouſé Jeanne DE CHAMBERLAN, dont il eut SIMON, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

SIMON de Pillot, Seigneur de Vaire ou Verre & de Chaſtelard, eſt qualifié de Chevalier dans ſon teſtament en date du mercredi ſaint de l'an 1369. Par cet acte, dans lequel ſon père eſt rappelé, il lègue à Dame Marguerite DU TARTRE, ſa femme, l'uſufruit de tous ſes biens, & inſtitue pour héritier JACQUES, ſon fils. ISABEAU, DENYSE, JEANNETTE, MARIE & AGNÈS, ſes filles, entrèrent dans les Ordres.

III. DEGRÉ.

JACQUES de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chaſtelard, de Vaire & de Bletterans, en partie, épouſa Demoiſelle Marguerite DE BINANS, qui le rendit père de :

1. JEHAN de Pillot, qui ſuit.
2. PERNETTE de Pillot, femme de Guillaume DE VISEN.

IV. DEGRÉ.

JEHAN de Pillot, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Binans, & de Bletterans, en partie, qui fit en 1408 acte de foi & hommage au Prince d'Orange, pour ce qu'il avait recueilli par héritage en la châtellenie de Bletterans & pour la ſeigneurie de Binans (*Recueil des fiefs de la maiſon de Châlons*, 1549, page 301, v°). Par un

autre acte, en date de 1421, il reconnut tenir en fief de Louis de Châlons, Prince d'Orange, tout ce qu'il possédait en la châtellenie de Bletterans. Il avait épousé Jeanne DE POLIGNY, Dame de Symart, fille de Pierre II DE POLIGNY & de Jeanne D'ARLAY, dont il eut, entre autres enfants :

1. GÉRARD de Pillot, qui a continué la descendance.
2. HENRY de Pillot, mentionné avec son frère dans le testament de leur père en date du 6 Mai 1440. Il fut du nombre des Gentilshommes qui, en cette même année, assistèrent à la prise de possession de l'Archevêque de Besançon (Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, tome II, page 612). Ce furent ces mêmes Gentilshommes qui, pour la plupart, s'unirent à Messire Philibert de Molans, Chevalier, Écuyer du Duc de Bourgogne, pour rétablir l'Ordre des Chevaliers de Saint-George, du comté de Bourgogne, éteint ou désorganisé par les guerres ou les fléaux qui avaient dévasté ce pays.
3. JEANNE de Pillot, femme de Geoffroy DU VERNOY, Écuyer.
4. ESTEVENETTE de Pillot, citée dans le testament paternel.

V. DEGRÉ.

GÉRARD de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, de Binans, de Bletterans, &c., épousa Demoiselle Françoise DE CARONDELET, fille de Jean DE CARONDELET, Chevalier, & de Dame Odette DE FOURCAULT. Par son testament, où il est qualifié d'Écuyer, il institua héritier universel PIERRE de Pillot, son fils aîné, & fit un legs à THOMAS de Pillot, son second fils, Religieux en l'abbaye de Baume, & à GUYETTE de Pillot, sa fille, femme de Noble Guillaume D'ORCHAMPS, Écuyer.

VI. DEGRÉ.

PIERRE de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, de Chastelard, de Glamondans, &c., fit son testament le 17 Septembre 1475. Par cet acte, il institua pour héritier universel son fils CLAUDE, rapporté ci-après. Il mourut à Besançon, laissant de son mariage avec Demoiselle Jeanne DE CHASSEY :

1. CLAUDE, qui a continué la lignée.
2. MARGUERITE de Pillot, femme de Nicolas DE MERCERET, Grand Gruyer de Bourgogne, laquelle avait, en premières noces, épousé Noble Jean CHAUDET, Chevalier.
3. HENRIETTE de Pillot, épousa, par contrat de mariage du 20 Mars 1490, Noble Pèlerin CONTAULT, Secrétaire du Roi, fils de Mongin CONTAULT, Chevalier, Seigneur de Mineure-lès-Arnay, Président de la Chambre des comptes de Dijon.

VII. DEGRÉ.

CLAUDE de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, de Charnay, de Vaire, &c., fut Conseiller de l'Empereur Maximilien, qui maintint la Noblesse d'ancienne extraction de sa famille par Lettres patentes en date du 12 Avril 1494. Charles-Quint l'honora de la dignité d'Échanson le 4 Août 1520. Il acquit en 1495, de Jean de Montfort, la maison forte de Vaire ou Verre, qui avait appartenu à Jean de Châlons, Prince d'Orange, & il en donna le dénombrement en 1497. Il fit reprise de fief & acte de foi & hommage pour la terre de Chenecey, en 1505, en 1506, & en 1513, au Seigneur de Longwy, & pour celles de Chastelard & de Passavant, en 1521 & 1525, au Duc Ulric de Wurtemberg, Comte de Montbéliard. Claude de Pillot assista aux États de la Noblesse en 1510. Il épousa : 1° le 27 Janvier 1487,

Demoiſelle Marguerite DE CHAMBELLAN, fille de Noble Henri DE CHAMBELLAN, Seigneur de Silly, Garde des ſceaux de la chancellerie du duché de Bourgogne, morte ſans poſtérité; elle était ſœur de Marie de Chambellan, femme de Guy de Rochefort, Chancelier de France; 2° le 20 Avril 1509, Demoiſelle Louiſe DE MONTRICHARD, fille de Pierre DE MONTRICHARD, Chevalier, & de Dame Catherine DE FLAMERANS. De ce ſecond mariage il eut :

1. PIERRE de Pillot, Écuyer, marié à Adrienne DU PIN, fille de Huguenin, Baron DU PIN, & de Claudine DE PLAINE; mort ſans laiſſer de poſtérité.
2. CHARLES de Pillot, qui a continué la deſcendance.
3. JEANNE de Pillot, femme de Charles, Baron DU PIN, frère d'Adrienne du Pin, ci-deſſus nommée.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chaſtelard, d'Ougney, &c., donna dénombrement, en ſuite de repriſe de fief, au Prince Frédéric, Comte de Wurtemberg & de Montbéliard, de ſa terre, ſeigneurie & maiſon forte de Chaſtelard, le 11 Août 1559; &, le 1er Octobre ſuivant, il fit ſon teſtament, par lequel il inſtitua héritiers ſes quatre fils. Il avait épouſé : 1° le 27 Septembre 1548, Demoiſelle Antoinette DE FALLERANS, fille de Claude DE FALLERANS, Écuyer, & de Dame Guillemette DE SALINS, des Sires de Salins, morte ſans laiſſer de poſtérité; 2° le 2 Février 1552, Demoiſelle Bonne DE SCEY, fille de Claude DE SCEY, Chevalier, Seigneur de Maillot, Pin, Buthié, &c., & de Dame Marguerite DE CHAUVIREY. Il eut de cette union :

1. PIERRE de Pillot, Écuyer, décédé ſans alliance.
2. ANTOINE de Pillot, qui a formé la branche aînée de Chenecey-Coligny, qui ſuit.
3. ÉTIENNE de Pillot, Écuyer, qui mourut ſans alliance.
4. JEAN de Pillot, héritier de ſon frère ÉTIENNE & auteur de la branche des Marquis de Chantrans, rapportée plus loin.

IX. DEGRÉ.

ANTOINE de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, de Charnay, de Vaire, &c., donna dénombrement de ſes terres & ſeigneuries de Chenecey & de Charnay le 25 Mars 1584, & fit repriſe de fief, pour la première de ces deux terres, le 2 Juin 1620. Il avait épouſé, par contrat paſſé le 7 Avril 1584, Demoiſelle Simonne DE VILLENEUVE, fille de Guy DE VILLENEUVE, Chevalier, Seigneur de La Sarraz, Saint-Martin, &c., & de Dame Claudine D'ARLAY. De leur mariage naquit :

1. GUY de Pillot, qui ſuit.
2. FRANÇOIS de Pillot, Officier au ſervice de Sa Majeſté, décédé le 12 Juillet 1626 à Ingolſtadt.

X. DEGRÉ.

GUY de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, de La Sarraz, de Saint-Martin, &c., qui fit repriſe, pour le premier de ces fiefs, en 1620, & aſſiſta aux États de la Nobleſſe dans les années 1617, 1621, 1624 & 1625. Il teſta le 2 Novembre 1667. Il avait épouſé, par contrat du 8 Février 1616, Demoiſelle Jeanne-Françoiſe DE MALPAS, fille de Jean BOURRELIER DE MALPAS, Comte de Mantry, & de Françoiſe DE CÉCILE, & il eut de ce mariage :

1. ADRIEN de Pillot, qui ſuit.

2. Jeanne-Françoise de Pillot, femme en 1634 de Jean-François de Pillot, Écuyer, Seigneur de Magny, fon coufin (voir plus loin, p. 8).
3. Nicolas de Pillot.

XI. DEGRÉ.

Adrien de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, Saint-Martin, La Sarraz, &c., époufa, par contrat paffé le 27 Septembre 1634, & avec difpenfe de l'Églife, Demoifelle Simonne de Pillot, fa coufine, fille de Marc-Antoine de Pillot, Seigneur de Chaftelard, Magny, Glamondans, créé Chevalier par Philippe IV, Roi d'Efpagne, & de Dame Nicole de Bougne (voir plus loin, p. 8). De ce mariage il eut :

1. Claude-François de Pillot, qui continue la defcendance.
2. Marc-Antoine de Pillot, Seigneur de Charnay, qui fit enregiftrer fes armes (a) dans l'Armorial général de 1697 (Regiftre de Bourgogne), & embraffa l'état eccléfiaftique.
3. Claudine de Pillot, femme de Jean-François Maitre, Chevalier, Seigneur de Sornay, d'Ugier, &c., Capitaine de cent hommes d'armes, puis Colonel. Son frère, Alexandre Maitre, fut le célèbre Marquis de Bay, Chevalier de la Toifon d'or, Généraliffime des armées d'Efpagne & Vice-Roi d'Eftramadure.
4. Béatrix de Pillot, qui époufa Noble Claude-François Amyot.
5. Françoise de Pillot, femme de Jean-Baptifte de la Roche, Écuyer, Seigneur dudit lieu, qui, devenu veuf, époufa Demoifelle Marie-Charlotte d'Andelot.

XII. DEGRÉ.

Claude-François de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, Charnay, La Sarraz, &c., époufa, par contrat du 15 Septembre 1672, Demoifelle Marie-Dorothée de Jouffroy, fille de Pierre-François de Jouffroy, Écuyer, Seigneur de Novillars, Uzelles, &c., & de Dame Madeleine des Fourgs; il mourut le 12 Janvier 1694, &, par fon teftament du 8 du même mois, il inftitua pour fon héritier Charles-François, qui fuit, & fit des legs à fes autres enfants, qui font :

2. Pierre-François de Pillot, reçu Religieux, fur preuves, en la noble abbaye de Baume, le 29 Avril 1683.
3 & 4. Claude-Ignace & Henry-Laurent de Pillot, Chanoines de Saint-Paul, à Befançon.
5. Denise-Françoise de Pillot, Dame Chanoineffe à Baume-les-Dames.
6. Jeanne-Françoise de Pillot, Religieufe au monaftère de Battans, à Befançon.
7. Claudine de Pillot, reçue Dame Chanoineffe en l'abbaye de Baume-les-Dames le 14 Juin 1706.
8. Anne-Françoise de Pillot, Religieufe aux Urfulines de Befançon.

XIII. DEGRÉ.

Charles-François de Pillot, Chevalier, Seigneur de Chenecey, Charnay, Saint-Martin, &c., Capitaine au régiment de Vaugrenans-Infanterie, époufa, au château de Marnoz, le 31 Janvier 1713, Demoifelle Madeleine d'Alepy de Vaux, fille de Jofeph d'Alepy de Vaux, Écuyer, Seigneur de Marnoz, Brans, &c., & de Dame Anne-Défirée de Portier. De cette union font iffus :

1. Thomas de Pillot, dont l'article fuit.

(a) *D'Argent à trois Fers de lance de Sable.*

2. Alexis de Pillot, reçu, ſur preuves, le 29 Janvier 1735, en l'abbaye princière de Murbach & Lure.
3. Jean-Antoine de Pillot, Chanoine de la métropole.
4. Jean-Charles de Pillot, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel au régiment de Bourbon-Infanterie, décédé ſans alliance.
5. Thérèse-Gabrielle de Pillot, Dame Chanoineſſe au chapitre noble de Migette, reçue le 27 Juillet 1725.
6. Claude-Henry de Pillot, Doyen du chapitre de la royale abbaye de Saint-Paul, Chanoine de la métropole.

XIV. DEGRÉ.

Thomas de Pillot, Chevalier, Seigneur de Chenecey, Charnay, Marnoz, Saint-Martin, Coligny, &c., créé Comte du Saint-Empire romain par diplôme de l'Empereur François, donné à Vienne le 2 Septembre 1761, Capitaine au régiment de Broiſſia-Infanterie; teſta, le 25 Novembre 1769, en faveur de Marie-Charles-Ignace, ſon fils unique, qui ſuit. Charlotte-Antide & Jeanne-Gabrielle de Pillot, ſes filles, firent leurs preuves, par devant MM. les Comtes de Lyon, pour être admiſes au chapitre noble des Dames Chanoineſſes & Comteſſes de Neuville, où elles furent reçues le 2 Décembre 1762. Thomas de Pillot avait épouſé, par contrat du 11 Novembre 1747, au château de Coligny, très-haute & puiſſante Demoiſelle Anne-Éliſabeth de Sandersleben-Coligny-Chatillon, fille de Charles-Léopold, Comte de Sanderſleben & du Saint-Empire romain, Marquis de Coligny-le-Vieux, de Châtillon, d'Andelot & de Saligny, Comte de Coligny-le-Neuf & de Dannemarie, Vidame de Belley, premier Baron de Bugey, Seigneur & Châtelain Haut-juſticier de Goux, de Seloncour, &c., & de très-haute & puiſſante Princeſſe Léopoldine-Eberhardine de Wurtemberg, ſa femme. Elle était héritière de la maiſon de Coligny par Anne de Coligny, ſa biſaïeule, ſœur de Gaſpard IV, dernier Duc de Châtillon, & femme de George, Duc de Wurtemberg, Prince ſouverain de Montbéliard. Anne-Éliſabeth tranſmit à ſon fils l'héritage des Coligny, à la charge d'en relever le nom & les armes, & de les faire paſſer à ſes deſcendants mâles & légitimes, en vertu de Lettres patentes données, à Paris, le 5 Février 1718, par le Roi Louis XV, enregiſtrées au Parlement de Beſançon le 3 Septembre 1718, au Conſeil ſouverain d'Alſace le 20 Décembre de la même année, & à la Chambre des Comptes de Bourgogne, à Dijon, le 24 Janvier 1719.

XV. DEGRÉ.

Marie-Charles-Ignace de Pillot de Chenecey de Coligny-Châtillon, Chevalier, Marquis & Comte de Coligny-Châtillon, Comte du Saint-Empire romain, Baron de Beaupont, de Royſſiat & de Chevignaſt, premier Baron de Bugey, Seigneur & Châtelain Haut-juſticier de Coligny, de Rhinfeld, Goux, Seloncour, &c., le tout du chef de ſa mère; Officier au régiment de Lanan-Dragons, naquit au château de Marnoz le 24 Janvier 1761. Condamné comme émigré, il fut exécuté en 1799, ne laiſſant qu'un fils unique, dont l'article ſuit, de l'union qu'il avait contractée, le 11 Décembre 1780, au château de Saſſenay, avec Demoiſelle Anne-Camille Bernard de Sassenay, fille de François Bernard de Sassenay, Chevalier, Vicomte de Chalon-ſur-Saône & de Saſſenay, Baron du Tartre, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, & Préſident à mortier au Parlement de Bourgogne, & de Dame Henriette Feydeau de Brou.

XVI. DEGRÉ.

Charles-François-Emmanuel-Edwige de Pillot de Chenecey de Coligny, Marquis & Comte de Coligny-Châtillon, Comte du Saint-Empire romain, Baron de Beaupont, de Royſſiat & de Chevignaſt, né, au château de Coligny, le 25 Décembre 1781, entra au ſervice de l'Autriche comme Officier au régiment de dragons La Tour, paſſa en Wurtemberg, où il devint Chambellan & premier Écuyer de S. M. Charlotte-Mathilde, Princeſſe royale d'Angleterre, Reine douairière de Wurtemberg, puis rentra en France avec le grade de Colonel. Il épouſa, le 16 Mars 1812, à Paris, Demoiſelle Charlotte-Victoire-Clémentine-Angélique de Messey, fille d'Ignace-Paul-Simon, Vicomte de Messey, Lieutenant général des armées du Roi, Chevalier de Malte, Commandeur de l'Ordre militaire de Saint-Louis, & de Marie-Charlotte-Monique de Capizuchi-Bologne, fille de Charles-Camille de Capizuchi, Marquis de Bologne & de Bonnecour, & de Dame Françoiſe-Antoinette de Choiseul-Beaupré. Charlotte de Meſſey eut pour parrain S. A. R. Monſeigneur le Duc de Berry, & pour marraine S. A. R. Madame Victoire de France. Emmanuel de Coligny mourut, au château de Choye, le 6 Novembre 1852, laiſſant de ſon mariage :

1. Marie-Esprit-Eugène-Louis, qui ſuit.
2. Marie-Alexandrine, mariée en 1849 au Comte de Villeneuve-Esclapon.
3. Marie-Léopoldine, mariée en 1846 au Marquis Dedons de Pierrefeu.

XVII. DEGRÉ.

Marie-Esprit-Eugène-Louis de Pillot de Chenecey de Coligny, Marquis & Comte de Coligny-Châtillon, Comte du Saint-Empire romain, Baron de Beaupont, de Royſſiat & de Chevignaſt, Chef actuel du nom & des armes, né, au château de Choye, le 6 Août 1815, a épouſé, par acte paſſé au château de Joudes, le 27 Décembre 1841, Demoiſelle Louiſe-Georgine-Éliſabeth-Nancy de Thoisy, fille de Jean-Baptiſte-Amédée, Baron de Thoisy, & de Dame Amélie-Henriette-Guillaume de Chavaudon. De cette union ſont iſſus :

1. Marie-Auguste-Donat-Raoul, né, au château de Choye, le 4 Janvier 1846, Chef de bataillon au 57ᵉ régiment d'infanterie territoriale, Commandeur de l'Ordre de Saint-Sylveſtre, Chevalier de Saint-Sépulcre, &c., &c.; marié, le 28 Novembre 1872, à Marie-Anne-Hélène, fille du Comte Quarré de Chateau-Regnault d'Aligny & de la Comteſſe, née de Montmorillon.
2. Marie-Joseph-Philibert-Christian, né, au château de Choye, le 2 Juin 1847, marié, au château de Velars, le 6 Janvier 1875, à Marie-Huguette-Aurelie Morelet.
3. Marie-Charles-Henri-Gaston, né, au château de Choye, le 3 Mai 1849, Sous-Lieutenant au 30ᵉ bataillon de chaſſeurs à pied, bleſſé devant Paris, mort à Fribourg (Suiſſe), le 21 Juin 1871, des ſuites de ſes bleſſures.
4. Marie-Paul-François-Dominique-Fernand, né, au château de Choye, le 10 Février 1853, marié, à Dijon, le 9 Janvier 1878, à Marie-Urſule-Lia Morelet.
5. Marie-Ignace-Stanislas-Gonzague, né à Fribourg, en Suiſſe, le 30 Août 1854, Sous-Lieutenant de réſerve au 5ᵉ régiment d'artillerie, marié, le 27 Octobre 1880, au château de Villeguſien, à Marguerite d'Amedor de Mollans.
6. Anne-Marie-Henriette-Edwige, née, au château de Choye, le 15 Avril 1844, mariée, le 14 Février 1870, à François-Félix Raviot de Saint-Anthost.

7. Marie-Élisabeth-Georgine-Thérèse, née, au château de Choye, le 22 Mars 1851, mariée, le 6 Octobre 1875, au Vicomte Rodolphe de Cussy.
8. Marie-Catherine-Geneviève-Béatrix, née, au château de Choye, le 12 Août 1856, mariée audit lieu, le 1er Mars 1880, au Comte Xavier de Messey.
9. Marie-Nicole-Amélie-Geneviève, née, au château de Choye, le 15 Avril 1859, mariée audit lieu, le 24 Octobre 1882, au Vicomte Ofcar de Rivoire de la Batie.

La branche aînée écartèle fes armes de celles de Coligny-Châtillon, qui font : *de Gueules à l'Aigle d'Argent, becquée, membrée & couronnée d'Azur.*



BRANCHE DES MARQUIS DE PILLOT-CHANTRANS.

IX. DEGRÉ.

Jean de Pillot, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de Chaftelard, Magny, Glamondans, &., fecond fils de Charles de Pillot & de Dame Bonne de Scey, affifta aux États de la Nobleffe dans les années 1598, 1606 & 1617. Il avait époufé, le 25 Juillet 1584, Demoifelle Claudine de Visemal, fille d'Henri de Visemal, Chevalier, Seigneur de Frontenai, & de Dame Guillemette de Fallerans. De ce mariage :

1. Marc-Antoine de Pillot, qui fuit.
2. Philippe-Antoine de Pillot, Baron d'Igny, Seigneur de la Motte & de Citey, qui affifta aux États de la Nobleffe en 1614 & en 1633. Il n'eut, de fon union contractée, le 17 Août 1613, avec N. de Citey, qu'un fils nommé Philippe de Pillot, Baron d'Igny, Seigneur de la Motte & de Citey, préfent aux États de la Nobleffe en 1654 & en 1656, lequel époufa Demoifelle Étiennette de Lallemand, fille de François de Lallemand, Chevalier, Seigneur de Belmont, & de Dame Catherine de Montrichard, dont il n'eut qu'une fille, Claudine de Pillot, mariée à Gafpard de Moustier, Chevalier, Seigneur de Cubry & Commandant de Dôle en 1653.
3. Antoinette de Pillot, mariée, par contrat du 22 Octobre 1615, avec Louis de Scey, Baron de Chevroz, Seigneur d'Emagny, &c.

X. DEGRÉ.

Marc-Antoine de Pillot, Seigneur de Chaftelard, Magny, Glamondans, &c., Capitaine d'une terce bourguignone, fut créé Chevalier, le 22 Septembre 1628, par Philippe IV, Roi d'Efpagne & Souverain de la Franche-Comté, qui, dans les Lettres patentes données à cet effet, dit : « qu'il eft de maifon fort ancienne & noble, où ne « fe trouvent que des alliances bien relevées, comme celles de Scey, de Frontenai, « de Montrichard & autres femblables, & que fes ancêtres, iffus defdites familles, « ont toujours bien & fidèlement fervi nos prédéceffeurs en charges fortables à « leurs qualités » (*Regiftres de la Nobleffe*, tome I, fol. 343. Bibliothèque de Befançon). Il époufa Demoifelle Nicole de Bougne de Thurey, fille de Jean de Bougne de Thurey, Écuyer, Seigneur de Crefencey, & de Dame Anne-Bonne de Villey. De cette union il laiffa :

1. Claude-François de Pillot, qui fuit.

2. Jean-François de Pillot, Seigneur de Magny, Commandant d'une compagnie dans l'infanterie espagnole, marié, par acte du 27 Septembre 1634, & avec dispense de l'Église, à Jeanne-Françoise de Pillot, sa cousine.
3. Simonne de Pillot, mariée, le même jour, avec son cousin Adrien de Pillot.

XI. DEGRÉ.

Claude-François de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chastelard, Naisey, Glamondans, Vienney, &c., assista aux États de la Noblesse de Franche-Comté en 1654. Il avait épousé, le 30 Octobre 1662, Demoiselle Claudine de Chantrans, fille d'Humbert de Chantrans, Chevalier, Seigneur de Rosières, Naisey, &c., & de Dame Éléonore de Conflans. Il mourut le 16 Avril 1696, laissant de son mariage :
1. Thomas de Pillot, qui suit.
2, 3 & 4. Jeanne-Claude, Anne-Bénigne & Jeanne-Antoinette de Pillot.

XII. DEGRÉ.

Thomas de Pillot de Chantrans, Écuyer, Seigneur de Naisey, Vienney, Belmont, &c., qui fit reprise de fief, pour sa terre de Naisey, le 20 Juillet 1722. Il avait épousé, par acte du 28 Janvier 1707, Demoiselle Anne-Jeanne d'Andlaw, fille de Jean-François d'Andlaw, Chevalier du Saint-Empire, & de Dame Thérèse de Guyot de Malseigne; de cette union naquirent :
1. François-Xavier de Pillot, Lieutenant dans le régiment de Touraine, mort sans alliance.
2. Jean-Joseph de Pillot, qui suit.
3. Thérèse-Charlotte de Pillot, femme d'Antoine-Joseph d'Huot d'Ambre, Écuyer, Seigneur de Beyne, fils d'Hyacinthe d'Huot, Écuyer, Seigneur d'Ambre, & de Judithe-Emmanuelle de Belot.

XIII. DEGRÉ.

Jean-Joseph de Pillot de Chantrans, Écuyer, Seigneur de Naisey, de Belmont, &c., Capitaine au régiment de Touraine-Infanterie, fit reprise de fief, pour sa terre de Naisey, le 4 Mai 1751. Il s'était allié, le 5 Mars 1745, à Demoiselle Claude-Dorothée de Montjustin, fille de Nicolas-François de Montjustin, Écuyer, & de Dame Claude-Marguerite de Champagne; il eut de ce mariage un fils, qui suit.

XIV. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Vincent-Férier, Marquis de Pillot-Chantrans, Écuyer, Seigneur de Naisey, Belmont, &c., né le 5 Avril 1746, Lieutenant aux dragons du Roi, fut créé Marquis, sous le nom de Pillot-Chantrans, par Lettres patentes du Roi Louis XVI en 1780, enregistrées, le 4 Mai 1781, au Parlement de Besançon. Il assista aux États de la Noblesse qui se tinrent à Vesoul le 30 Mars 1789. Il avait épousé, le 19 Mars 1771, avec dispense de l'Église, sa cousine, Demoiselle Judith-Françoise d'Huot d'Ambre, fille d'Antoine-Joseph d'Huot d'Ambre, Écuyer, Seigneur de Beyne, & de Dame Thérèse-Charlotte de Pillot. De ce mariage :
1. Antoine-Joseph-Judith-Dorothée de Pillot, qui suit.
2. Claude-Henry-Gabriel-Érasme de Pillot, Chevalier de Malte.
3 & 4. Ursule-Judith-Colette-Josèphe & Claude-Catherine-Thomase-Eusèbe de Pillot, reçues Dames Chanoinesses au chapitre noble de Lons-le-Saulnier.

XV. DEGRÉ.

Antoine-Joseph-Judith-Dorothée, Marquis de Pillot-Chantrans, né le 26 Mars 1773, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Maiſon militaire du Roi Louis XVIII, épouſa, le 9 Novembre 1801, Demoiſelle Anne-Ide Le Roy de Grandmaison de Boisherpin, fille de Thomas Le Roy de Grandmaison, Vicomte de Boisherpin, Lieutenant général des armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Marie-Madeleine Perrault de Lessard; il laiſſa de cette union :

1. Édouard-Paul-Dorothée-Judith de Pillot, qui ſuit.
2. Alphonse de Pillot, qui viendra après ſon frère aîné.
3. Jeanne-Marie-Antoinette-Valérie de Pillot, née le 26 Mai 1810, mariée avec Frédéric-Louis de Christen, ancien Officier d'infanterie, dont : Charles de Chriſten.

XVI. DEGRÉ.

Édouard-Paul-Dorothée-Judith, Marquis de Pillot-Chantrans, né le 14 Février 1804, marié, le 11 Juillet 1836, avec Demoiſelle Marie-Louiſe-Marguerite-Charlotte Cotte, fille de Jean-Joſeph Cotte, ancien Député, & de Dame Euphroſine-Charlotte Isnard. De cette union eſt iſſue :

Céline de Pillot, mariée à Henri des Sarsins des Gottes, ancien Magiſtrat.



XVI. DEGRÉ.

Alphonse de Pillot-Chantrans, né le 18 Août 1813, Capitaine Adjudant-Major, Chevalier de la Légion d'honneur, a épouſé, à Étampes, le 9 Février 1852, Demoiſelle Félicie de la Bigne, fille de Jean-Baptiſte-Étienne de la Bigne, Capitaine-Lieutenant au 1er régiment de la Garde royale, & de Dame Erneſtine Zoé de Pouilloüe de Saint-Mars de Bierville. De ce mariage ſont iſſus :

1. Gaston de Pillot, né le 26 Novembre 1852.
2. Édouard de Pillot, né le 25 Juin 1856, Officier d'infanterie.



LETTRES CONFÉRANT LE TITRE PERSONNEL DE MARQUIS

au Sieur de Pillot-Chantrans & aux aînés de ſes deſcendants mâles en ligne directe.

Du mois d'Août 1780.

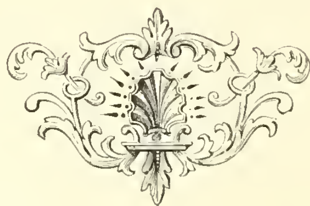
LOUIS, par la grace de dieu, roi de france et de navarre, à tous préſens & à venir Salut. Il nous a été rendu compte des conſidérations que réunit en ſa faveur, notre cher & bien-aimé, le Sieur Jean-Baptiſte-Vincent-Férier de Pillot-Chantrans. Avant la réunion du comté de Bourgogne à notre monarchie, ſa famille, l'une des plus diſtinguées de cette province par l'ancienneté de ſa nobleſſe & par ſes alliances, s'en était déjà rendu particulièrement recommandable par le zèle & par l'intelligence avec leſquels elle avait rempli les emplois honorables que les Rois d'Eſpagne lui avaient confiés. C'eſt ce qu'atteſtent les Lettres de Philippe IIII du 22 Septembre 1628, qui confèrent le titre de Chevalier au triſayeul du Sieur de Pillot-Chantrans. Une telle faveur ne pouvait qu'accroître & perpétuer l'attachement de cette famille à ſes ſouverains & à ſes devoirs. Auſſi, toujours fidèle à ces

fentiments, les a-t-elle juftifiés par la bravoure avec laquelle ont fucceffivement fervi un frère du bifayeul du Sieur de Pillot-Chantrans, qui commandait une compagnie dans l'infanterie efpagnole; un de fes oncles qui fut fucceffivement Enfeigne & Lieutenant dans le régiment de Touraine; fon père qui obtint une compagnie dans le même corps, enfin le Sieur de Pillot de Chantrans lui-même qui a été promu fucceffivement aux grades de Cornette & de Lieutenant dans notre régiment de dragons. Nous jugeons donc qu'il n'eft pas moins de notre équité que de notre munificence de luy accorder une grâce qui foit pour luy un gage de la fatisfaction que nous avons de fes fervices & de ceux de fes anceftres, & pour fes defcendants, à qui les effets de cette grâce feront tranfmis, une invitation à marcher fur leurs traces.

A ces caufes & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Confeil & de notre grâce fpéciale, pleine puiffance & autorité royale, Nous avons fait & créé, & par les préfentes fignées de notre main, faifons & créons Marquis le Sieur Jean-Baptifte-Vincent-Férier de Pillot-Chantrans, enfemble l'aîné de fes enfants & defcendans mâles, en ligne directe, nés & à naître en légitime mariage; leur permettons de fe dire & qualifier Marquis en tous actes & droits, tant en jugement que hors de jugement, fans qu'ils foient tenus d'appliquer ou affecter le titre de Marquis à aucune terre, ni d'en faire ériger pour cet effet en marquifat, de quoi nous les avons expreffément difpenfés par les préfentes, à la charge toutefois que ledit titre de Marquis relevera immédiatement de nous & qu'ils ne feront acte de dérogeance à icelui; voulons en outre qu'ils puiffent porter dans leurs armoiries la couronne de Marquis, & que pour raifon de tout ce que deffus ils n'aient à payer, ni à Nous ni à nos fucceffeurs, aucune finance ny indemnité, dont, à quelques fommes qu'elles puiffent monter, nous leur avons fait don & remife par ces préfentes.

Sy donnons en mandement à nos amés & féaux les gens tenant notre Cour de Parlement de Befançon & les Préfidents tréforiers de France au bureau de nos finances établi à Befançon, que ces préfentes ils aient à faire regiftrer & du contenu en ycelles faire jouir & ufer ledit Sieur Jean-Baptifte-Vincent-Férier de Pillot-Chantrans, enfemble l'aîné de fes enfants & defcendans mâles en ligne directe, nés & à naître en légitime mariage, pleinement, paifiblement & perpétuellement, ceffant & faifant ceffer tous troubles & empêchemens, & nonobftant toutes chofes à ce contraires, car tel eft notre plaifir.

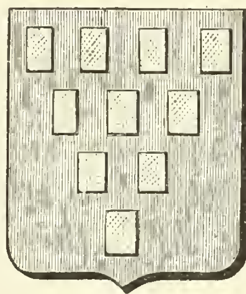
Et, afin que ce foit chofe ferme & ftable à toujours, nous avons fait mettre notre fcel à ces dites préfentes. DONNÉ à Verfailles, au mois d'Aouft l'an de grâce dix-fept cent quatre-vingt. Et de notre règne le feptième. *Signé :* LOUIS. Et fur le replis, par le Roy, le Prince DE MONTBARREY.



DU PLESSIS D'ARGENTRÉ.

Chevaliers, anciens Seigneurs du Plessis, d'Argentré, des Landes, de Launay, de la Rouvraye, du Bourg, de Cormeray, de Crespel, de la Chapelle, de la Fontenelle, paroisse de Saint-Jean-sur-Vilaine, &c., Comtes de Ponteslan, Marquis du Plessis d'Argentré.

EN BRETAGNE.



De Gueules à dix Billettes d'Or, posées 4, 3, 2, 1 (*a*). SUPPORTS : *deux Lions.* COURONNE : *de Marquis* (*b*).

La généalogie de cette famille, admise aux honneurs du Louvre, a été dressée à des époques différentes par les Juges d'Armes de France & Généalogistes de la Cour, notamment par Charles d'Hozier en 1689, & par Chérin en 1774. Ce dernier s'exprime ainsi :

« Cette Maison a pris son nom d'une terre située dans la paroisse d'Argentré, « près Vitré, au diocèse de Rennes, avantage qui, joint à son gouvernement noble, « suivant l'Assise du Comte Geffroy, annonce la pureté de son origine; mais elle n'é- « tablit littéralement sa filiation que depuis 1425. On trouve, cependant, au-dessus « de cette époque divers sujets qu'on peut lui attribuer, tels que :

« RUELLON (*c*) du Plessis qui souscrivit à deux chartes du prieuré de Sainte- « Croix de Vitré : l'une d'environ 1200 (*d*), contenant donation faite à cette église « par Jean d'Erbrée, Chevalier; l'autre de 1207 (*e*), contenant aussi une donation « faite au même prieuré par Robert de Domagné, Chevalier, à laquelle souscrivit « aussi le même Jean d'Erbrée. Ces deux derniers Seigneurs de biens voisins du « même lieu du Plessis (*f*). »

(*a*) Une méprise dans la dénomination des émaux fut commise dans l'état fourni une première fois en 1668 pour la *Recherche de la Noblesse en Bretagne*, & présenté de nouveau par PIERRE du Plessis d'Argentré devant le président Charles d'Hozier « *aux fins de son admission dans les Pages de la Grande Écurie du Roi* »; c'est pourquoi plusieurs armoriaux ont indiqué à tort comme étant de *Sable* le champ des armes de cette famille, mais cette erreur a été rectifiée dans les preuves faites devant Chérin en 1774 où le champ de ces armes a été rétabli de *Gueules*, ainsi qu'on le voyait émaillé aux vitraux de la galerie & de la chapelle du château du Plessis, & « *aux vitraux de l'ancienne église paroissiale d'Argentré portant la date de* 1576 *& sur la liste ou ceinture intérieure de cette église.* » Procès-verbal d'enquête à l'effet de reconnaître & constater les droits seigneuriaux dans l'église d'Argentré, à la date du 16 Novembre 1773, dressé par P.-G^me^ Baron, Avocat au Parlement, nommé Commissaire à cet effet par arrêt de la Cour du 10 Février de cette même année.

(*b*) Lettres patentes d'érection de majorat du 9 Novembre 1819.

(*c*) Pièces justificatives, I (voir à la fin de cette notice).

(*d*) Pièces justificatives, II.

(*e*) Pièces justificatives, IV.

(*f*) Chérin, Mémoire sur les preuves de noblesse de M. le Chevalier du Plessis d'Argentré qui demande à avoir l'honneur de monter dans les carrosses du Roi. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, dossier du Plessis d'Argentré.

On cite encore Guillaume du Pleffis (*W^mus de Pleffeit*) qui eft nommé avec André & Garanton de Vitré & Pierre de Cornillé dans l'Affemblée générale de la Nobleffe qui fe tint à Nantes la veille de la Pentecôte 1225 (*a*).

Guillaume du Pleffis, Chevalier (*Guillemus de Pleffeio, miles*), fait donation aux pauvres de la Maifon-Dieu de Vitré d'une provende de feigle dans fon domaine du Pleffis & munit la charte de fon fcel en 1227 (*b*).

Il eft un des neuf Chevaliers jurés choifis par André de Vitré pour témoins de la remife de trois mille livres qu'il fait à Geof. Salom. & à Gautier de Saint-Aubin, à la condition de refter dans la ville de Vitré, en 1227 (*c*).

Il eft témoin, avec *Rafred* & *Georges*, fes frères, d'un traité entre le même André de Vitré & Hervé de Danae (*d*).

Alain du Pleffis, qui eft cité comme témoin ayant appofé fon fcel à un acte d'échange entre Robert de la Goulle & Guyon de Coayfnion, en Février 1323 (*e*).

Jean du Pleffis, Chevalier, compris avec Guillaume de Domagné & Guy de Sévigné, au nombre des Nobles qui firent, le 25 Avril 1379, une affociation en faveur du Duc Jean IV pour empêcher l'invafion du duché. Il eft encore cité avec la qualification de Chevalier dans une autre affociation de Nobles qui fut faite le lendemain 26 Avril pour la garde de la ville de Rennes (*f*).

Ce Jean eft vraifemblablement celui qui eft mentionné dans un document généalogique de 1639 ainfi conçu :

« Le premier Jean du Pleffis, je ne fçay & ignore fon alliance. Robert, je ne « fçay auffi fon alliance, mais j'ay appris par les titres & enfeignements du dit lieu « que le dit Robert eut des enfants, l'un defquels fut Chambelan du Duc de Bre- « taigne. Autre fille Gouvernante des enfants de Bretaigne, favoir la fille dudit « Duc, & morut fans hoire de corps.

« L'autre fille fut alliée à la maifon de la Perrière près le Lion d'Angers. En- « core autre fille dudit Robert laquelle fut alliée à la maifon de la Chinnonière & « Saultoger, près la Guerche. Une autre alliée & mariée à la maifon de Gue- « briac, &c. (*g*). »

Cette note défigne fûrement des afcendants de cette famille, mais ne les reliant pas par titres probants à l'auteur de la filiation fuivie, elle n'eft indiquée ici que pour mémoire.

On trouve auffi Yves & Guillaume du Pleffis nommés avec Jean de Vitré, Jean de Marcillé, Guillaume de Domagné, Geoffroy de Sévigné, &c., parmi les Gens d'armes deftinés à accompagner Richard de Bretagne en France, dans un compte du Tréforier de l'épargne du mois de Juin 1414 au 21 Mars 1421 (*h*).

« L'auteur certain, continue Chérin, eft Jean, Ier du nom, qui donna, le 13 Avril « 1425, avec Bertran du Pleffis, Seigneur du Pleffis, en la paroiffe d'Argentré, « fon frère aîné, une atteftation fur les droits honorifiques de la maifon de Mar- « cillé dans l'églife de cette paroiffe. »

C'eft également à ce même Jean que Ch. d'Hozier fait commencer la filiation fuivie de cette famille (*i*). Une mention infcrite aux regiftres de la Chancel-

(*a*) Dom Lobineau, *Hiftoire de Bretagne*, t. I, p. 218, & t. II, preuves, p. 379.

(*b*) Pièces juftificatives, V.

(*c*) Pièces juftificatives, VI.

(*d*) Pièces juftificatives, III.

(*e*) Pièces juftificatives, VII.

(*f*) D'Argentré, *Hiftoire de Bretagne*, liv. VIII, chap. 290. — Dom Lobineau, vol. des preuves, pp. 593 & 594

(*g*) Archives du Pleffis.

(*h*) Dom Lobineau, preuves, t. II, p. 968.

(*i*) Preuves de la nobleffe de Pierre du Pleffis d'Argentré, 2 Mai 1689. Manufcrit figné Ch. d'Hozier, aux archives du Pleffis.

lerie de Bretagne fait connaître que Jehanne DE CORNILLÉ, Dame du Pleſſis, était la mère de ce Jean, ſans indiquer le prénom de ſon mari (*a*).

BERTRAND du Pleſſis, qui vient d'être cité, eſt compris dans la Réformation de la Nobleſſe de la paroiſſe d'Argentré faite en 1442, comme poſſeſſeur du domaine du Pleſſis qui eſt dit terre Noble & exempte de fouaige *ès temps paſſés* (b).

PREMIER DEGRÉ.

JEAN, Ier du nom, Écuyer (*c*), auteur de la filiation ſuivie, Seigneur du Pleſſis d'Argentré (*d*), donna, conjointement avec ſon frère qui précède, l'atteſtation de 1425 (*e*). Il jura avec les autres Nobles de la paroiſſe d'Argentré la Réformation de 1442 (*f*). Après la mort de Bertrand, Jean devint Seigneur de la terre du Pleſſis & ce fut en cette qualité qu'il fut cité dans une autre Réformation de la même paroiſſe faite en vertu d'un mandement du Duc le 10 Mars 1477 (*g*). Quoique ſon nom figure dans cette Réformation, il ne faut pas en conclure qu'il exiſtât encore au moment où elle a été faite, puiſque ſa femme eſt qualifiée « veuffve de feu Jehan du Pleſſeix » dans un titre de 1472 (*h*).

Il épouſa Thomine DE NOUAULT, aliàs : DOUAULT, Dame de la Bouhourdière (*i*), dont il eut :

1. LOUIS, qui ſuit.
2. MAGDELAINE, morte ſans alliance (*j*).
3. JACQUETTE, morte ſans alliance (*k*).
4. JEANNE, mariée à Noble Guillaume GALON, Seigneur de la Villegemmes & de la Villebeſſac (*l*).
5. Autre JEANNE, dite *la jeune;* on ignore ſi elle ſe maria (*m*).

II. DEGRÉ.

LOUIS, Ier du nom, Seigneur du Pleſſis d'Argentré & des Landes (*n*). Il eſt compris dans la Réformation de 1477, ſous le nom de Loys du Pleſſeix, comme poſſeſſeur des Landes, en la paroiſſe d'Argentré. Il épouſa Jehanne DE TALLIE, Dame de Poillebouſt & de la Houllière, fille de Jehan DE TALLIE, Seigneur de la Chauffrerie, & veuve de Jehan de Boaiſgamatz (*o*). Jehanne de Tallie était remariée à Noble Écuyer Lancelot de Launay à la date du 6 Juillet 1490, Louis était donc mort avant cette époque (*p*), laiſſant de ſon mariage :

1. LÉONARD, qui ſuit.

(*a*) Pièces juſtificatives, VIII.
(*b*) Pièces juſtificatives, IX, nº 60.
(*c*) Pièces juſtificatives, IX, nº 50.
(*d*) Pièces juſtificatives, IX, nºs 48, 51, 53 & 54.
(*e*) Pièces juſtificatives, IX, nº 61.
(*f*) Pièces juſtificatives, IX, nº 60.
(*g*) Pièces juſtificatives, IX, nº 59.
(*h*) Pièces juſtificatives, VIII.
(*i*) Pièces juſtificatives, VIII, & IX, nºs 43, 48 & 50.
(*j*) Pièces juſtificatives, IX, nºs 45, 48, 50, 51, 52, 53 & 54.
(*k*) Pièces juſtificatives, IX, nºs 45, 48, 50, 51, 52, 55 & 54.
(*l*) Pièces juſtificatives, IX, nºs 45, 49 & 53. Procuration du 11 Mars 1507 (1508).
(*m*) Pièces juſtificatives, IX, nºs 45, 49 & 53.
(*n*) Pièces juſtificatives, IX, nº 53.
(*o*) Pièces juſtificatives, IX, nºs 45, 49, 55, 56, 57 & 58.
(*p*) Pièces juſtificatives, IX, nº 49.

2. MARIE, qui époufa, poftérieurement au 9 Septembre 1499, Noble Homme Gilles D'ESLIN, Seigneur de la Barre (*a*).

III. DEGRÉ.

LÉONARD, Écuyer, Seigneur du Pleffis d'Argentré & des Landes, eft cité en cette qualité à la Réformation de la Nobleffe de l'évêché de Rennes en 1513 (*b*). Il fut Gentilhomme des Ordonnances du Roi (*c*) & en même temps Maréchal des Logis de l'hôtel de Guy XV, Comte de Laval & Seigneur de Vitré (*d*). Il fut nommé en 1543 « Prévoft des Maréchaulx en Bretaigne (*e*) ». Il fut chargé par Guy, Comte de Laval, Lieutenant général du Roi en Bretagne, Gouverneur & Amiral du même pays, d'aller à Morlaix exécuter de fa part le traité qui avait été propofé pour faire l'échange de quelques Portugais contre des Bretons qui étaient prifonniers en Portugal (*f*).

Il époufa Françoife CHARTON, Dame du Boay-Pinczon, fille de feu Regnault CHARTON, Châtelain de la Cour de Vitré, & de Demoifelle Guillemette LANDAYS (*g*), & mourut avant le 22 Novembre 1549 (*h*).

Il eut de fon mariage :

1. MATHURIN, qui fuit.
2. BERTRANNE, mariée, par contrat du 1er Décembre 1542, à Noble Homme Jacques DE LA BIZAYE, Écuyer, Seigneur de la Ripviere-Bizave & de Beauchefne.
3. GEOFFROY, Religieux en l'abbaye de Saint-Gildas, nommé le 27 Janvier 1562 (1563) à la place de Miniftre de la Trinité de l'ordre des Mathurins, en la ville de Châteaubriant.

IV. DEGRÉ.

MATHURIN, Écuyer, Seigneur du Pleffis d'Argentré, époufa, par contrat du 25 Juillet 1540, Marie DE MEAULNE DE ROUESSÉ, Dame de Montarfil, fille de Noble Homme Jeuffelin DE MEAULNE & de Damoifelle Chriftoflette DE LA HOUDINYÈRE (*i*).

Il fut nommé, le 22 Novembre 1549, à la charge, laiffée vacante par la mort de fon père, de Grand Prévôt général, fous MM. les Maréchaux de France, en Bretagne (*j*). Il affifta dans l'ordre de la Nobleffe aux États de Bretagne de 1576 & de 1580 (*k*). Sa femme mourut en 1578, & fut inhumée dans l'églife d'Argentré (*l*). Il mourut lui-même en 1583, & fut inhumé dans la même églife.

Il eut pour enfants :

1. GEOFFROY, Écuyer, Seigneur de Poillebouft, fils aîné & héritier principal & noble préfomptif de fes père & mère, ainfi qu'il eft qualifié dans le contrat

(*a*) Pièces juftificatives, IX, nos 45 & 49.
(*b*) Pièces juftificatives, IX, nos 43, 44 & 45.
(*c*) Pièces juftificatives, IX, no 47.
(*d*) Commiffion de Guy XV, Comte de Laval, du 26 Mars 1527. Original aux archives du Pleffis.
(*e*) Lettres de Henri, Dauphin, Duc de Bretagne, 14 Novembre 1543. — Lettres de confirmation du même, devenu Roi de France, du 8 Juillet 1547. Originaux aux archives du Pleffis.
(*f*) Commiffion du 24 Novembre 1528 (d'Hozier, généalogie citée plus haut).
(*g*) Pièces juftificatives, IX, nos 44, 46 & 47.
(*h*) Pièces juftificatives, IX, no 39.
(*i*) Pièces juftificatives, IX, no 42.
(*j*) Pièces juftificatives, IX, no 39.
(*k*) Pièces juftificatives, IX, no 38.
(*l*) Regiftres des actes de décès de la paroiffe d'Argentré, année 1583.

de mariage de Barbe, sa sœur, du 7 Février 1571 ; il mourut peu de temps après, sans postérité.

2. Gilles, qui suit.
3. Françoise, mariée à Julien du Verger, Sieur du Tertre (*a*).
4. Barbe, mariée, en premier lieu, par contrat du 7 Février 1571, à Noble Christophe d'Ollier, Seigneur de la Haie d'Erbrée (*b*), &, en second lieu, à François de Tallie, Seigneur de la Lanfrayère (*c*).
5. Jacquemine, mariée à Noble Jean Gerault, Seigneur de Malhere (*d*).

V. DEGRÉ.

Gilles, Écuyer (*e*), Seigneur du Plessis d'Argentré, de Montarsil, du Plessis Beaucé & de Poilleboust, second fils de Mathurin, continue la descendance. Il fut pourvu par le Roi, le 21 Décembre 1572, de la charge de Grand Prévôt général sous MM. les Maréchaux de France, en Bretagne, vacante par résignation de son père « *en considération de sa vaillance, littérature, &c.* (*f*) » Il fut confirmé dans cette charge par Lettres patentes du Roi Henri III, datées du 5 Juin 1581 (*g*).

Pendant les troubles & les guerres civiles qui désolaient alors la Bretagne, Gilles se signala par son attachement au Roi. De concert avec son parent M. du Bouschet, il remit en sa puissance la ville de Vitré, qui avait été surprise par les Huguenots, ce qui est attesté par les lettres suivantes :

« A Monsieur mon cousin, Monsieur du Plesseix, Provost de Bretaigne, au Plesseix.

« Monsieur mon cousin. Je n'ay failly à faire advertir tous les habitants des pa-
« roisses que j'ai en ma charge & leur ay baillé le rendez-vous à demain ung heure
« devant jour en la Lande du Fiefve. Il serait bon de votre part de faire advertir
« ceux d'Argentré, Le Pertre, Sainct Sire & Beaulieu & les faire trouver au grand
« pré du Mez où l'on tire le Papegault de l'arc, près Vitré, où les yrai trouver
« pour nous joindre ensemble pour faire le debvoir de gens de bien & qu'ils portent
« leurs tambourins sans les baptre aucunement & de commander aux troupes
« qu'ils facent la plus grande diligence qu'il sera possible; en cet endroit je vous
« ferai offre de mes bien-humbles recommandations à vos bonnes grâces, sup-
« pliant Dieu, Monsieur mon cousin, qu'il vous donne bonne vie, longue & bonne
« santé. De votre maison de la Haye ce mercredi au soir 24e Febvrier 1574, votre
« humble cousin & asseuré ami pour la vie. (*Signé* :) Francoys du Bouschet.
« J'ay adverti Monsieur de Mesjeusseaume (*h*) & le Séneschal de Rennes de la
« prinse de Vitré. J'en attends à demain au matin des nouvelles (*i*). »

(*a*) Pièces justificatives, IX, n° 41.
(*b*) Pièces justificatives, IX, n° 40.
(*c*) Contrat de mariage du 7 Janvier 1574.
(*d*) Contrat de mariage du 30 Août 1583.
(*e*) Gilles est qualifié *Chevalier* dans un acte du 7 Décembre 1618 (voir pièces justificatives, IX, n° 30), & *Escuyer*, dans un autre du 17 Mai 1639 (*ibid.*, IX, n° 28). La cloche de l'horloge du château du Plessis porte l'inscription suivante : Escuyer Gilles du Plessis, Seigneur du dict lieu, Conseiller du Roy, Grant Provost Général de le pays, me fict fayre pour servir au dict lieu l'an 1585.
(*f*) Lettres de provisions, aux archives du Plessis.
(*g*) Original aux archives du Plessis.
(*h*) François Dugué, Vicomte de Mejusseaulme, Seigneur de Monjardin, la Gaudinaye, Chevalier de l'ordre du Roi, Gouverneur & Capitaine pour Sa Majesté en la ville de Rennes, était parent de Jeanne de Beaucé, mariée plus tard à Gilles du Plessis.
(*i*) Original aux archives du Plessis.

Lettre miffive du Roi Charles IX.

« A Monf. du Pleffis.

« Monf. du Pleffis, le Sieur de Bouillé m'a faict entendre le bon devoir au-
« quel vous vous eftes mis de l'affifter & lui ayder lors de la nouvelle qu'il eut de
« la furprife de Vitré, ce qui démonftre de plus en plus l'affection que je me fuis
« toujours affuré que vous portez au bien de mon fervice dont je vous fcay fort
« bon gré, vous priant continuer à vous employer en femblables occafions pour
« conferver mon païs de Bretagne en mon obéiffance & y maintenir le repos entre
« tous mes fubjects ce que me promettant de voftre fidellité & bon zelle que vous
« avez à l'endroict de voftre patrie, je ne vous ferai cefte lettre plus longue
« que pour prier Dieu, Monf. du Pleffis, vous avoir en fa faincte & digne garde.

« Efcript au bois de Vincennes le XIII[e] jour de Mars 1574.

« *Signé :* CHARLES.

« *& plus bas :* PINART (*a*). »

Il continua à s'employer au fervice du Roi en fe mettant à la tête des habitants des paroiffes voifines & de fes parents (*b*), pour maintenir fous fon autorité cette partie de la province.

Il fervit fucceffivement dans les armées de Charles IX, Henri III & Henri IV. Il fut nommé en 1588 Commiffaire de l'arrière-ban de l'évêché de Rennes (*c*), par le Duc de Mercœur « *en contemplation de la connoiffance qu'il avoit de l'affection* « *que ledit Sieur du Pleffis avoit toujours continué au fervice de Sa Majefté & au* « *bien de cette province.* » Il fut difpenfé du fervice perfonnel, attendu « fa longue « maladie & indifpofition même qu'il eftoit néceffaire de bien & fidellement gar- « der fa maifon du Pleffis contre les furprifes des ennemis de fa Majefté, pour « l'importance que cela apporteroit à la ville de Vitré, avec permiffion de fe tenir « en fadite maifon & s'affeurer d'hommes pour la confervation d'icelle (*d*). »

Le 17 Décembre 1589, le Roi lui accorda des Lettres de fauvegarde pour fa maifon, terre & feigneurie du Pleffis, « défirant favorablement le traiter comme le « tenant pour l'un de fes bons fubjects & ferviteurs (*e*). »

Il époufa, en premières noces, Damoifelle Jehanne DE BEAUCÉ, Dame du Pleffis Beaucé, fille aînée & héritière noble de feu Jehan DE BEAUCÉ, Écuyer, Seigneur du Pleffis Beaucé, & de Jacqueline DE LA BOUEXIÈRE, fa veuve (*f*). Il n'en eut pas d'enfant.

En fecondes noces, il époufa Damoifelle Julienne DU GRASMESNIL, fille de Noble Homme Jean DU GRASMESNIL, Confeiller du Roi en fa Cour du Parlement de Bretagne, & de Damoifelle Catherine MOREL, fon époufe, Seigneur & Dame du Grafmefnil, le Boisbelin, l'Efpinay, &c. (*g*).

(*a*) Original aux archives du Pleffis.

(*b*) Pièces juftificatives, X.

(*c*) Commiffion du Duc de Mercœur, du 10 Décembre 1588. — Lettre du même, du 11 Décembre 1588. Pièces juftificatives, XI.

(*d*) Lettres de Monfeigneur le Prince de Dombes, Lieutenant général en Bretagne, du 21 Octobre 1590. — Lettres du Duc de Montpenfier, du 7 Octobre 1592. — Lettres de M. de Saint-Luc, Seigneur d'Epinay, du 25 Juin 1593. — Difpenfe de M. le Maréchal d'Aumont, du 24 Février 1594. Originaux aux archives du Pleffis. — Pièces juftificatives, XII.

(*e*) Original, aux arch. du Pleffis.

(*f*) Pièces juftificatives, IX, n° 37.

(*g*) Pièces juftificatives, IX, n° 35.

Gilles fut inhumé, le 7 Juillet 1615, dans l'églife d'Argentré, & fa feconde femme, Julienne du Grafmefnil, fut inhumée dans la même églife le 14 Septembre 1627 (*a*). De cette feconde alliance, il eut :

1. MATHURIN (*b*).
2. JEAN, qui fuit.
3. GILLETTE (*c*).
4. JOACHIM (*d*).
5. MARGUERITE (*e*).
6. FRANÇOISE (*f*), mariée, dans l'églife d'Argentré, le 3 Mars 1620, à Noble Homme André DE LA SAUGÈRE, Écuyer, Seigneur de Champloing (*g*).

VI. DEGRÉ.

JEAN ou JEAN-BAPTISTE, II[e] du nom, Chevalier, Seigneur du Pleffis d'Argentré, Poillebouft, la Chapelle, Cormeray, Crefpel & autres lieux, Chevalier de l'ordre du Roi (*h*), naquit à Argentré le 9 Juin 1600 (*i*). Il époufa en 1639 Jeanne BIZEUL, fille de feu Noble Homme Meffire Simon BIZEUL, Préfident & Général des monnaies de France, & de Magdelaine HUCHER (*j*). Il fut inhumé dans l'églife d'Argentré le 25 Janvier 1656. Sa femme mourut le 26 Février 1680, & fut inhumée le 28 dans la même églife (*k*).

De fon mariage, il eut :

1. ALEXIS, qui fuit.
2. PIERRE, né le 24 Novembre 1642 (*l*), mort jeune.
3. CHARLES-MARIE, né le 18 Septembre 1645. Maintenu dans la Réformation de 1668 (5 Octobre). Embraffa l'état ècclèfiaftique, fut d'abord Recteur de Pleumargat & enfuite de la paroiffe d'Etrelles, où il fut inhumé le 21 Mars 1702.
4. ANGÉLIQUE, née le 19 Décembre 1641 (*m*). Elle fut inhumée dans l'églife d'Argentré le 17 Octobre 1720 (*n*).

VII. DEGRÉ.

ALEXIS, Chevalier, Seigneur du Pleffis d'Argentré, Poillebouft, Cormeray, la Chapelle, Crefpel, &c., naquit vers l'an 1640. Il fut maintenu dans fa qualité de Noble, par arrêt de la Chambre de la Réformation de la Nobleffe en Bretagne, du 5 Octobre 1668 (*o*). Il affifta aux États de Bretagne tenus à Vitré en 1655 & prit la place de Doyen de la Nobleffe auxdits États le 27 Novembre 1709. Il fut choifi

(*a*) Actes de décès de la paroiffe d'Argentré aux dates citées.
(*b*) Acte de baptême de la paroiffe d'Argentré, 21 Mai 1597.
(*c*) Acte de baptême de la paroiffe d'Argentré, 20 Février 1599.
(*d*) Acte de baptême de la paroiffe d'Argentré, 10 Avril 1602.
(*e*) Acte de baptême de la paroiffe d'Argentré, 5 Novembre 1603.
(*f*) Acte de baptême de la paroiffe d'Argentré, 24 Juin 1605.
(*g*) Acte de mariage de la paroiffe d'Argentré à cette date. Voyez auffi pièces juftificatives, IX, n° 30.
(*h*) Pièces juftificatives, IX, n° 27.
(*i*) Actes de baptême de la paroiffe d'Argentré, 9 Juin 1600.
(*j*) Pièces juftificatives, IX, n° 28.
(*k*) Actes de décès de la paroiffe d'Argentré aux dates citées.
(*l*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré.
(*m*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré.
(*n*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré.
(*o*) Pièces juftificatives, IX, n° 22.

pour préſider en place de M. le Duc de Béthune le 12 Décembre 1724, &, le 13 Octobre 1728, en place de M[gr] le Prince de Léon (*a*).

Il épouſa, le 4 Février 1669, Damoiſelle Marguerite-Anne DE TANOUARN DE COUVRAN, Dame de Ponteſtan, fille de feus Meſſire François DE TANOUARN & Dame Françoiſe JEZÉQUEL, Seigneur & Dame de Ponteſtan (*b*). Marguerite de Tanouarn était née en 1649, & mourut le 7 Septembre 1719; ſon mari décéda le 19 Décembre 1732.

De ce mariage il eut :

1. PIERRE, qui ſuit.
2. CHARLES, né le 16 Mai 1673 & baptiſé à Argentré le 14 Janvier 1674 (*c*). Il entra dans les Ordres & fut reçu Docteur en Sorbonne, fort jeune encore. Nommé par le Roi Abbé Commandataire de Sainte-Croix-de-Guingamp le 24 Décembre 1699, il devint enſuite Doyen de Saint-Tugal, de Laval, le 23 Janvier 1702, puis Vicaire général du diocèſe de Tréguier le 7 Janvier 1707; Aumônier du Roi en 1709, enfin Évêque de Tulle le 26 Octobre 1723, & ſacré le 10 Juin 1725. Décédé le 27 Septembre 1740 (*d*), il fut inhumé le 29 dans la chapelle de ſon ſéminaire. Il a laiſſé un grand nombre d'ouvrages de théologie (*e*).
3. JEAN-BAPTISTE, baptiſé à Argentré le 28 Mai 1674, mort ſans poſtérité (*f*).
4. CHARLES-MARIE, né le 7 Juillet 1676 & baptiſé à Argentré le 14 ſuivant. Il entra dans les Ordres & fut nommé par le Roi, le 14 Mai 1712, à l'abbaye de Landévénec, ordre de Saint-Benoît. Il fut inhumé dans l'égliſe d'Argentré le 27 Novembre 1713 (*g*).
5. FRANÇOIS-JEAN, baptiſé à Argentré le 4 Mars 1686. Il fut Page dans la Petite Écurie du Roi depuis 1701 juſqu'en 1705; Mouſquetaire dans la première compagnie pendant cinq ans juſqu'au 7 Mars 1711 ; Capitaine au régiment du Luc (cavalerie) le 21 Février 1711, puis Capitaine au régiment de Chevreuſe. Chevalier de Saint-Louis le 9 Février 1733 (*h*). Il aſſiſta aux États de Bretagne en 1740. Décédé le 9 Novembre 1762, il fut inhumé dans l'égliſe d'Argentré.
6. MARGUERITE-ANNE, fut baptiſée le 11 Octobre 1677 dans l'égliſe d'Argentré. Elle embraſſa la vie religieuſe.
7. MARIE-THÉRÈSE, baptiſée à Argentré le 17 Mars 1679, mourut auſſi Religieuſe.
8. RENÉE-CHARLOTTE, née le 29 Août, fut baptiſée le 5 Septembre 1681. Elle épouſa, le 31 Mai 1703, Meſſire Paul-Gervais DE VALORY, Chevalier, Seigneur dudit lieu. Elle fut inhumée à Argentré le 8 Juin 1750, laiſſant poſtérité (*i*).
9. MARGUERITE-CHARLOTTE, baptiſée à Argentré le 1[er] Septembre 1687. Elle fut nommée à Saint-Cyr le 11 Mai 1697, après avoir fait ſes preuves de nobleſſe. Elle devint Abbeſſe de l'Ave-Maria le 30 Janvier 1741 (la XXVIII[e] Abbeſſe de l'Ordre) (*j*).

(*a*) Pièces juſtificatives, IX, n° 21.
(*b*) Pièces juſtificatives, IX, n[os] 20, 25 & 26.
(*c*) Regiſtres de la paroiſſe d'Argentré.
(*d*) Originaux aux archives du Pleſſis.
(*e*) Voir *Mémoires* de Trévoux, 1743, 1[er] vol. — Pièces juſtificatives, XII *bis*. — Moréri, éd. de Paris, 1759, page 291.
(*f*) Regiſtres de la paroiſſe d'Argentré.
(*g*) Regiſtres de la paroiſſe d'Argentré.
(*h*) Brevets aux archives du Pleſſis.
(*i*) Pièces juſtificatives, IX, n° 23. Regiſtres de la paroiſſe d'Argentré.
(*j*) *Gallia Chriſtiana.*

10. Marie-Angélique, née le 27 Octobre 1690 & baptifée le 29 fuivant. Elle embraffa auffi la vie religieufe. On ignore la date de fa mort.

VIII. DEGRÉ.

Pierre, Chevalier, Seigneur du Pleffis d'Argentré, de Launay, Rouvraye, &c., naquit le 3 Juin 1672 & fut baptifé le 8 Août de la même année (*a*). Il fit fes preuves de nobleffe devant Ch. d'Hozier le 2 Mai 1689, & fut admis dans les Pages de la Grande Écurie du Roi. Il fervit dans la 2e compagnie des Moufquetaires du Roi jufqu'au 18 Décembre 1693; nommé alors Sous-Lieutenant au régiment du Roi, & y refta jufqu'au 20 Janvier 1695 (*b*). Il époufa, le 7 Juin 1706, Damoifelle Louife Hindret de Ravennes, fille unique de feu Écuyer Jofeph Hindret, Seigneur de Ravennes, & de Dame Louife de Labat (*c*).

Il affifta aux États de Bretagne en 1740 & reçut, le 6 Octobre de cette même année, une députation de l'Affemblée defdits États, à l'occafion de la mort de fon frère, l'Évêque de Tulle (*d*).

Il mourut le 17 Mai 1744, âgé de 73 ans, & fut inhumé dans l'églife d'Argentré. Sa femme mourut le 1er Décembre 1753, & fut inhumée le lendemain à Argentré.

De fon mariage, il eut :

1. Alexis, qualifié Marquis du Pleffis d'Argentré (*e*), Chevalier, Seigneur dudit lieu, fut baptifé le 10 Mai 1708 en l'églife d'Argentré (*f*). Il fit fes preuves pour être reçu Page du Roi en fa Grande Écurie, en Septembre 1726; fut nommé en 1731 Lieutenant au régiment de Conty (infanterie); en 1734, Capitaine de cavalerie dans celui de Chevreufe, connu enfuite fous le nom de Brancas; Major au même régiment lorfqu'il eut pris le nom de des Salles jufqu'en 1756; il fut fait Chevalier de Saint-Louis, & Sa Majefté lui accorda une penfion de retraite de 600 livres (*g*). Il mourut, fans alliance, en fon château du Pleffis, le 13 Avril 1778.
2. Charles-Marie-Camille, qui fuit.
3. François-Augustin, né le 15 Janvier 1714, fut baptifé en l'églife d'Argentré le 3 Avril 1715. Il entra au fervice en 1733 en qualité de Cornette dans Royal-carabiniers; fut fait Chevalier de Saint-Louis le 8 Juin 1744; nommé Aide-Major le 23 Juillet de la même année; Capitaine au même régiment le 23 Juillet 1745 & Colonel des grenadiers royaux au régiment provincial de Nantes le 26 Janvier 1773; enfin, ordonné & établi Brigadier des armées du Roi par brevet du 1er Mars 1780 (*h*). Il fit fes preuves devant Chérin & fut admis aux honneurs du Louvre & à monter dans les carroffes du Roi en 1771. Il mourut à Vitré au mois d'Août 1785.
4. Pierre, né le 1er Juin 1716 & baptifé le même jour à Argentré. Fut d'abord Sous-Lieutenant dans le régiment de Limoufin en 1733. Admis en 1734 dans

(*a*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré.
(*b*) Pièces juftificatives, IX, nos 15, 16 & 17.
(*c*) Pièces juftificatives, IX, no 20.
(*d*) Pièces juftificatives, IX, nos 13 & 14.
(*e*) « Meffire Alexis, Marquis du Pleffis d'Argentré, Seigneur de ladite paroiffe d'Argentré, acquert de fes deniers, & au nom de ladite paroiffe, un terrain propre à un nouveau cimetière. » (Procès-verbal, fait au bourg d'Argentré le 10 Mars 1777, par Auguftin-René-Louis le Mintier, Vicaire général de Monfeigneur l'Évêque de Rennes, Commiffaire à ce nommé.) — Déclaration en faveur de M. le Marquis d'Argentré du 13 Mars 1784 (expédition en forme). — Acte de notoriété du 14 Mars 1784 (expédition en forme, archives du Pleffis).
(*f*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré.
(*g*) Original aux archives du Pleffis.
(*h*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré. — Brevets & commiffions. Originaux aux archives du Pleffis.

la compagnie des Gentilshommes Gardes de la marine, il fut fait Enſeigne de vaiſſeau le 1[er] Janvier 1742 & Enſeigne d'une compagnie franche le 16 Juillet de la même année. Il fit les campagnes de 1742, 1743 & 1744 ſur le vaiſſeau l'*Argonaute;* celle de 1745 ſur le *Saint-Michel;* celle de 1746 ſur le *Trident;* celle de 1747 ſur le *Neptune,* & fut tué ſur ce dernier vaiſſeau, dans le combat naval qui eut lieu dans l'Inde entre l'eſcadre de M. de Leſtanduère & les Anglais, le 25 Octobre 1747 (*a*).

5. JEAN-BAPTISTE, fut baptiſé dans l'égliſe d'Argentré le 1[er] Novembre 1720 (*b*). Il entra dans les Ordres & fut d'abord Vicaire général de l'Évêque de Limoges. Il fut nommé ſucceſſivement Abbé de Notre-Dame d'Olivet, au diocèſe de Bourges, ordre de Cîteaux; de Saint-Germain, au diocèſe d'Auxerre, ordre de Saint-Benoît; d'Evron, au diocèſe du Mans, ordre de Saint-Benoît; & de Saint-Aubin, au diocèſe d'Angers. Nommé, par Lettres patentes du Roi du 16 Avril 1758, Lecteur près du Duc de Bourgogne, puis retenu en la même place près de Meſſeigneurs le Duc de Berry, le Comte de Provence & le Comte d'Artois, il devint Premier Aumônier en ſurvivance du Comte de Provence, enſuite Évêque de Tagaſte *in partibus infidelium*, Commandeur eccléſiaſtique des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jéruſalem, & enfin Évêque de Séez au mois de Décembre 1775. Il émigra à la révolution de 1789 & mourut à Munſter (Weſtphalie) le 24 Février 1805. Son corps fut rapporté dans ſa cathédrale le 13 avril 1875.

6. LOUIS-CHARLES, né le 10 Juin 1723 (*c*). Licencié en Sorbonne le 1[er] Avril 1748 (*d*). Il entra dans les Ordres & fut nommé Vicaire général de l'évêché de Poitiers le 8 Octobre 1754; Prieur du Bois-d'Allonnes, au diocèſe de Poitiers, en Septembre 1755, & enſuite Évêque de Limoges en 1758 (*e*). Devint en outre Conſeiller d'honneur au Parlement de Bordeaux le 23 Avril 1760; Abbé commendataire des Vau-de-Cernay & de Saint-Jean-d'Angely le 6 Juillet 1766; Premier Aumônier en ſurvivance de Monſieur, frère du Roi, & enfin Député du Haut-Limouſin à l'Aſſemblée nationale de 1789. Il mourut en émigration à Munſter (Weſtphalie) le 28 Mars 1808. Son corps fut rapporté dans ſa cathédrale le 16 Mai 1876.

7. JOSEPH-PAUL, baptiſé le 26 Septembre 1725, mort au berceau (*f*).

8. MARGUERITE-CHARLOTTE, née le 22 Mai 1707, admiſe, ſur preuves de nobleſſe, en la maiſon royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, le 20 Janvier 1717. Morte, ſans alliance, au château du Pleſſis, & inhumée en l'égliſe d'Argentré le 23 Mai 1731.

9. MARIE-ANGÉLIQUE, née le 14 Mai 1709, morte, ſans alliance, à Laval, en 1757.

10. LOUISE-CHARLOTTE, née le 18 Avril 1710 & baptiſée le lendemain à Argentré, morte au berceau.

11. ÉLISABETH-PAULINE, née le 14 Juin 1711, baptiſée à Argentré le 27 Décembre 1712, morte ſans alliance.

12. CATHERINE, née le 4 Novembre 1717, baptiſée à Argentré le jour ſuivant, morte ſans alliance.

(*a*) Regiſtres de la paroiſſe d'Argentré. — Certificat du Miniſtre Secrétaire d'État au département de la marine, en date du 19 Avril 1774, ſigné : Bourgoire de Boynes, & plus bas, par Monſeigneur, Rodier (Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, doſſier du Pleſſis d'Argentré).

(*b*) Pour tout ce qui concerne Jean-Baptiſte, voir pièces juſtificatives, IX, n[os] 1 à 12.

(*c*) Regiſtres de la paroiſſe d'Argentré.

(*d*) Diplôme, aux archives du Pleſſis.

(*e*) Lettres de nomination du 3 Septembre 1758. — Bulle du 15 des Calendes de Janvier (8 Décembre 1758).

(*f*) Regiſtres de la paroiſſe d'Argentré.

13. Louise-Catherine, née le 3 Février 1719 & baptifée le même jour à Argentré, morte fans alliance.

IX. DEGRÉ

Charles-Marie-Camille du Pleffis d'Argentré, Chevalier, qualifié Comte & Seigneur de Ponteftan & de la Marie (*a*), frère puîné d'Alexis, continue la defcendance. Il naquit le 5 Novembre 1712 & fut baptifé le 11 fuivant à Argentré (*b*). Il fut nommé Lieutenant au régiment de Limofin en Mai 1739; Chevalier de Saint-Louis le 2 Novembre 1747; Colonel du régiment des grenadiers royaux de fon nom en 1761. Il fit à la tête de ce régiment diverfes campagnes de la guerre de Sept ans & fe diftingua particulièrement à l'affaire de Bonafort, le 23 Juillet 1762, où il repouffa des forces fupérieures & prit quatre canons à l'ennemi. Il fut nommé Colonel des grenadiers royaux de Bretagne, & Brigadier des armées du Roi le 20 Avril 1768.

Il époufa en 1748 Renée-Jeanne-Marie Gougeon de Launay, fille de feu Jacques Gougeon de Launay, Confeiller du Roi en l'élection de Laval, & de Dame Renée Chotard (*c*).

Décédé le 28 Décembre 1772, il fut inhumé le 30 fuivant dans l'églife d'Alexain, diocèfe du Mans (*d*), laiffant de fon mariage :

1. Pierre-Marie-Alexis, qui fuit.
2. François-Marie-Louis-Charles, né le 15 Août 1764, baptifé le même jour en l'églife de Saint-Vénérand de Laval. Nommé au Collége royal de la Flèche en Juillet 1773, il devint Capitaine au régiment des gardes françaifes & mourut à Auteuil, près Paris, le 5 Novembre 1838.
3. Louise-Marie-Françoise-Renée, née le 15 Novembre 1749, baptifée le lendemain dans l'églife Saint-Vénérand de Laval. Elle fut admife fur preuves de nobleffe en la maifon de Saint-Louis à Saint-Cyr en 1760. Elle époufa haut & puiffant Seigneur Jean-Céfar-Élifabeth de Couasnon. Elle mourut à Vitré, & fut inhumée à la Croifille, ancienne province du Maine, laiffant poftérité.
4. Renée-Marie-Françoise, née le 10 Juin 1754 & baptifée le même jour dans l'églife Saint-Vénérand de Laval. Elle fut mariée à haut & puiffant Seigneur Meffire Pierre-Jofeph-Jean Martin, Chevalier, Seigneur du Boiftaillé (*e*), & mourut à Aubigny, près Falaife, le 12 Juin 1800, laiffant poftérité.
5. Marie-Angélique, née le 28 Décembre 1770, & morte, fans alliance, à Vitré.

X. DEGRÉ.

Pierre-Marie-Alexis, Marquis du Pleffis d'Argentré, naquit à Laval le 17 Août 1761. Il eft qualifié Vicomte (*f*) dans les Lettres patentes du Roi du 30 Octobre 1767, qui lui confèrent l'office de Gouverneur de la ville de Laval, & celui de Lieutenant du Roi de la ville de Vitré. Il fut difpenfé à cette occafion de prêter le ferment requis à caufe de fon bas âge (*g*).

Admis au Collége royal de la Flèche le 5 Octobre 1769, il paffa enfuite dans

(*a*) Contrat de mariage de fon fils.
(*b*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré.
(*c*) Contrat de mariage du 4 Avril 1748 (Pierre Chatifet, Notaire à Laval).
(*d*) Actuellement diocèfe de Laval.
(*e*) Contrat de mariage du 24 Février 1783 (Fouaflier & Deligné, Notaires héréditaires de la baronnie de Vitré).
(*f*) Son père, Comte de Ponteftan, & fon oncle Alexis, Marquis & Seigneur du Pleffis d'Argentré, exiftaient encore & ce ne fut qu'après la mort de ce dernier qu'il prit le titre de *Marquis* : il eft ainfi qualifié dans les actes paffés depuis, entre autres dans l'acte de naiffance de fon fils *Louis-Jofeph*, du 31 Mai 1788.
(*g*) Pièces juftificatives, XIII & XIV.

les chevau-légers de la garde du Roi le 4 Février 1777; fut nommé Capitaine dans le corps de cavalerie le 3 Juin 1779, puis Capitaine dans le régiment de Royal-Lorraine (*a*).

Il eſt, dans les actes des 13 & 14 Octobre 1784 (*b*), déclaré comme fils aîné, héritier principal & Noble, ſaiſi des ſucceſſions tant du Seigneur Comte de Ponteſtan, ſon père, que de feu Seigneur Meſſire Alexis, Marquis du Pleſſis d'Argentré, ſon oncle.

Il épouſa en 1782 Demoiſelle Thérèſe Dubois, fille de Meſſire Olivier-Ambroiſe Dubois, Écuyer, Contrôleur ordinaire des guerres, Seigneur de la Barre & des paroiſſes de Bierné & de Saint-Aignan, & de Dame Thérèſe-Anne-Ambroiſe Martin de la Blanchardière, ſon épouſe (*c*).

En 1792, il rejoignit le cantonnement de Lembourg, fit la campagne dite des Princes, émigra & rentra en France en 1802. Fut nommé Chevalier de Saint-Louis le 17 Septembre 1814 (*d*), & mourut, au château du Rocher, commune de Mézanger (Mayenne), le 15 Mars 1843.

Il eut de ſon mariage :

1. Louis-Joseph, qui ſuit.
2. Camille-Marie, né à Laval le 31 Décembre 1791, mort à Aveſnière le 6 Janvier 1792.
3. Eugénie-Jeanne-Thérèse, née, à Laval, paroiſſe de la Sainte-Trinité, le 3 Mars 1785, mariée, le 26 Novembre 1804, à Frédéric-Jean-Marie Le Gonidec, Comte de Traiſſan, Chevalier de Saint-Louis. Décédée, au château de la Baratière, commune de Vitré, le 5 Mai 1870, laiſſant poſtérité.
4. Caroline, née à Laval le 12 Août 1787. Mariée, le 25 Novembre 1809, à Paul-René, Comte de Robien; morte à Rennes le 30 Juin 1854, laiſſant poſtérité.
5. Virginie, née à Laval le 30 Juillet 1789, mariée, le 10 Janvier 1810, à Balthazar-Louis-Emmanuel, Comte de Robien; morte, au château de la Marie, commune d'Alexain, en Mars 1844, laiſſant poſtérité.

XI. DEGRÉ.

Louis-Joseph, Marquis du Pleſſis d'Argentré, naquit, à Laval, paroiſſe de la Trinité, le 25 Juillet 1786; il fut tenu ſur les fonts baptiſmaux, dans la chapelle du château de Verſailles, le 31 Mars 1788, par Louis-Staniſlas-Xavier de France, Monſieur, frère du Roi, depuis Louis XVIII, & Marie-Joſéphine-Louiſe de Savoie, Madame (*e*).

Il épouſa, le 9 Février 1807, Victoire-Alexandrine Le Gonidec de Traissan, fille de Armand-Mériadec Le Gonidec, Comte de Traiſſan, & de feue Marie-Charlotte-Joſeph de Morant, ſa femme, décédée à Bath, en Angleterre, en la paroiſſe de Walcot (*f*).

Par une Ordonnance royale en date du 28 Février 1819, il fut autoriſé à fonder dans ſa famille un majorat au titre de Marquis. Le 9 Novembre ſuivant, il reçut des Lettres patentes du Roi par leſquelles Sa Majeſté érigeait en majorat, affecté au titre de Marquis, le château & la terre du Pleſſis d'Argentré (*g*).

(*a*) Brevets & commiſſions, originaux aux archives du Pleſſis.
(*b*) Originaux aux archives du Pleſſis (Deligné & Jarnouën, Notaires héréditaires de la baronie de Vitré).
(*c*) Contrat de mariage du 22 Février 1782 (Doillat, Notaire du Châtelet de Paris).
(*d*) Lettres du Roi, aux archives du Pleſſis.
(*e*) Regiſtres des actes de l'état civil de la ville de Verſailles, paroiſſe Notre-Dame.
(*f*) Regiſtres de l'état civil de la ville de Rennes. — Contrat de mariage (Rapatel, Notaire à Rennes).
(*g*) Publication en audience publique & enregiſtrement au Greffe de la Cour royale de Rennes le 13 Mars 1820 & au Tribunal civil de Vitré le 29 Mars 1820.

Il mourut, au château du Pleſſis, le 12 Janvier 1849, & ſa femme, le 28 Septembre 1857, laiſſant de leur mariage :

1. Edmond-Marie-Olivier, qui ſuit.
2. Frédéric-Marie-Eugène, auteur du premier rameau, qui ſuit.
3. Paul-Marie, né, au château de la Baratière, commune de Vitré, le 9 Août 1816, mort, ſans alliance, au château du Pleſſis, le 29 Décembre 1839.
4. Balthazar-Marie-Louis, né, au château de la Baratière, le 31 Septembre 1818. Il périt dans le naufrage de la canonnière la *Vedette,* commandée par M. de Cintré, dans la nuit du 6 Octobre 1841, en vue de Saint-Pierre de Miquelon (*a*), ſans alliance.
5. Charles-Marie-Olivier, auteur du ſecond rameau, qui ſuit.
6. Claire-Marie-Louise, née à Laval le 7 Novembre 1807, mariée, à Argentré, le 17 Avril 1834, à Alfred-Marie-Mériadec Le Gonidec, Comte de Traiſſan, ſon couſin, d'où cinq fils & trois filles. Veuve le 5 Octobre 1874.
7. Sophie-Marie-Françoise, née, au château de la Baratière, le 6 Mars 1811.
8. Caroline-Marie-Hyacinthe, née, au château de la Baratière, le 19 Avril 1815, morte le 5 Juin ſuivant.

XII. DEGRÉ.

Edmond-Marie-Olivier, Marquis du Pleſſis d'Argentré, chef de nom & d'armes, naquit à Laval le 20 Mai 1809. Il fut nommé Page du Roi Charles X le 12 Mai 1826; Sous-Lieutenant de cavalerie le 27 Septembre 1829, & donna ſa démiſſion en Août 1830.

Il épouſa, au château de Beauvais, commune de Gévezé, le 31 Janvier 1837, Pauline-Eugénie-Marie de Robien, ſa couſine, fille de Paul-René, Comte de Robien, & de Caroline du Plessis d'Argentré, cités plus haut. De cette union :

1. Louis-Marie-Charles du Pleſſis d'Argentré, né, au château de Beauvais, commune de Gévezé (Ille-&-Vilaine), le 21 Juin 1839. Marié, le 10 Mars 1870, à Marie-Camille-Calixte de Polignac, née le 5 Septembre 1848, fille de feu Jules-Antoine-Calixte-Melchior, Marquis de Polignac, & de Clotilde-Éléonore-Joſèphe-Marie de Choiseul-Praslin (*b*). De ce mariage :
   - I. Henri-Marie-Joseph-Jules, né le 30 Décembre 1873, au château du Meſnil-Voiſin, commune de Bouray (Seine-&-Oiſe).
   - II. Yolande-Marie-Pauline-Léa, née, au château du Meſnil-Voiſin, le 17 Novembre 1875.
2. Alix-Marie-Victoire, née au Pleſſis le 4 Novembre 1837, mariée, au même lieu, le 15 Octobre 1867, à Joſeph-Marie-Jean de Vaujuas, Comte de Langan.
3. Aliette-Marie-Angèle, née au Pleſſis le 12 Avril 1846.

(*a*) Jugement au Tribunal de 1re inſtance de Vitré du 23 Mai 1849.
(*b*) Regiſtres de l'état civil de Paris, VIIe arrondiſſement, du 8 Mars 1870, & celui de la paroiſſe Sainte-Clotilde, du 10 Mars 1870.



PREMIER RAMEAU.

XII. DEGRÉ.

Frédéric-Marie-Eugène, naquit, au château de la Baratière, commune de Vitré, le 7 Février 1813. Il époufa, le 19 Juin 1849, au château de la Bermondière, commune de Saint-Julien du Téroux (Mayenne), Louife-Erneftine de Kaërbout, fille de Hippolyte-Jean-Charles, Baron de Kaërbout, & de Françoife-Marie-Eugénie de Barberé de Saint-Bomer. Il eft décédé à Laval, le 15 Novembre 1875. De leur union font iffus :

1. Paul-Marie-Balthazar, né à Paris le 22 Janvier 1851, Sous-Lieutenant de cavalerie le 14 Août 1870, Lieutenant au 4e régiment de dragons le 16 Juillet 1875, démiffionnaire en 1876. Il a époufé, au château de l'Huifferie (Mayenne), le 7 Septembre 1875, Adélaïde-Louife-Marie de Boutray, née à Verfailles le 13 Janvier 1855, fille d'Arfène-Charles-Henry de Boutray & d'Adélaïde-Erneftine Pajot de Juvisy. De ce mariage :
   Gérard-Frédéric-Marie-Edmond, né à Verfailles le 1er Août 1876.
2. Fernand-Hippolyte-Marie-Louis, né à Laval le 26 Juillet 1856.
3. Adrienne-Marie-Françoise-Edmonde, née à Laval le 25 Mai 1852, mariée, au même lieu, le 14 Mai 1873, à Henry-François d'Argouges, fils d'Édouard-Léonor, Marquis d'Argouges, & de Marie Farcy de Pont-Farcy.



SECOND RAMEAU.

XII. DEGRÉ.

Charles-Marie-Olivier, naquit, au château du Pleffis, le 21 Octobre 1821. Il époufa, le 19 Août 1857, au château de Varvannes (Seine-Inférieure), Marie-Marthe-Léontine Thomas de Bosmelet, née à Rouen le 13 Janvier 1835, fille de feu Ambroife-François Thomas, Baron de Bofmelet, ancien Confeiller à la Cour royale de Rouen, démiffionnaire en 1830, & d'Élifabeth-Marthe Grandin. De ce mariage font iffus :

1. Yves-Marie-Joseph, né à Rouen le 9 Juillet 1858.
2. Alexis-Marie-Jacques, né à Rouen le 19 Juillet 1868.
3. Élisabeth-Marie-Marthe-Claire, née à Rouen le 10 Juillet 1859, morte, au château de Saint-Denis-fur-Scie, le 16 Octobre 1874.
4. Béatrix-Marie-Antoinette, née à Rouen le 6 Décembre 1869.
5. Paule-Marie-Perrine-Catherine, née à Rouen le 25 Novembre 1872.
6. Charlotte-Marie-Olive-Eudoxie, née à Rouen le 13 Janvier 1877.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Notum ſit tam preſentibus quam futuris, quod ego Andreas, Dominus Vitrienſis, dedi & conceſſi Johanni de Herbreia quidquid habebam in coſtuma de Brieles, preter hoc tamen quod ſi aliquis de predicta coſtuma forifaceret, emendatio ſecundum fori factum facta mea eſſet, excepto ſeptimo denario qui ad jus predicti Johannis pertinet. Hoc autem donum ei & heredibus ſuis dedi & conceſſi propter pacem compoſitam inter me & Herveium de Danae ſine aſſenſu ſepedicti Johannis, de villicatione terrae ejuſdem Hervei, de qua idem Johannes meus erat villicus fœdatus. Quod ut ratum habeatur in poſterum & permaneat inconcuſſum, carta preſens ſigilli mei munimine & R. fratris mei roboratur. Hujus autem rei teſtes ſunt : Radulfus Aguiglen....... de Coſmes, Gaufrildus de Leberte, Herveius de Herbreia, RUVELLANUS DOU PLESEIX.

(Cet acte eſt ſans date, mais l'écriture paraît appartenir au XIIe ſiècle. Il ſe trouve aux Archives de Vitré & une copie, collationnée conforme, a été dépoſée au Cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale, doſſier du Pleſſis d'Argentré.)

II.

1199. — Ego Andreas, Dominus Vitreii, notum fieri volo quod Johannes de Herbreia meus miles dedit monachis S. Crucis de Vitreio pro excambio unius quarterii ſiliginis quod pater ejus dederat eiſdem monachis in ſuo molendino de Haia quando devenit monachus, terciam partem decime terre illius quam ego Andreas, Dominus Vitreii, & Guido de Lavalle, dedimus eis in Landis de Petro. Hoc conceſſerunt uxor ejus Beatrix & Johannes filius eorum primogenitus, & Herveius Coignon, frater ejus.

Teſtibus his, meipſo Andrea de Vitreio, hujus pactionis plegio & cuſtode, &c.; Bernardo, tunc exiſtente Priore S. Crucis; Herveo Adam, ejuſdem Capellano; Odone de Cornilleio, Sequarco, fratre ejus, Hugone de Pinello, RUVELLONO DE PLESSEIZ, Radulfo Aguillon, &c. (Pris ſur l'original à Marmoutier. Dom Morice, *Hiſtoire de Bretagne*, t. 1[er] des preuves, p. 775.)

III.

1202. — Univerſis preſentes litteras inſpecturis, Andreas, Dominus Vitrienſis, ſalutem in Domino. Noverint univerſi quod nos litteras kariſſimi patris noſtri bone memorie Andree, Domini Vitrienſis, vidimus in hæc verba : Omnibus ad quos preſens ſcriptum pervenit, Ego Andreas, Dominus Vitrienſis, ſalutem. Noverit univerſitas veſtra quod ego Herveus de Danae finalem pacem & concordiam fecimus inter nos & heredes noſtros de hoc quod idem Herveo pertinet de villicatione de Danae. Tali modo videlicet quod idem Herveus vel ejus heres tenetur redere mihi annuatim vel meis heredibus XL ſolidos andegavos in feſto nativitatis beate Marie. Et ſic idem Herveus vel ejus heres de me vel de meo herede tenebit inperpetuum hoc quod de villicatione illa de Danae eidem Herveio pertinebat, & in hac pace mihi fecit inde Herveus homagium & liianciam & poſt nos ejus heres inde erit homo ligius mei heredis. Facta eſt autem iſta pax inter nos excepta parte Hamonis de Briellis quem ipſe habebat in Danae eo die quo facta fuit pax iſta, & pro hoc homagio in hac pace mihi facto & meis heredibus ab eodem Herveo vel a ſuis heredibus faciendo, conceſſi illi quod ſi forte aliquis dominorum ſuorum aliorum judicium curie ſue illi denegaret, ego illum in meo feodo ſicut hominem meum ligium cuſtodirem ac defenderem. Quandiu judicium mee curie ſequi poſſet. & ut hoc ratum & illibatum inpoſterum permaneret, ego preſentem cartam ſigilli mei munimine roboravi. Factum eſt hoc apud Vitreum anno ab incarnatione M° CC° II°. Teſtibus hiis : R., fratre meo, cantore pariſienſis, B. de Coſmis, R. Britone, Radulfo Aguillon, GUILLEMO DE PLESSEIZ, Rafredo & Georgio, fratribus ejus, Alano Britone & Guidone, fratre ejus, tunc Seneſcallo, Radulfo de Fail, fratre ejus, Johanne de Herbreia & pluribus aliis. Nos vero ad majorem confirmationem preſentes ſigilli noſtri munimine roboravimus in teſtimonium & munimen. Datum anno Domini M° CC° XXX° octavo menſe Maii. (*Original aux archives du Pleſſis.*)

IV.

1207. — Omnibus, &c., Andreas, Dominus Vitreii, ſalutem. Sciant tam prœſentes quam futuri quod Robertus de Domagn., miles, dedit monachis majoris monaſterii de Prioratu Sancte Crucis de Vitreio ſaltus de Petra Alba & prata quæ dicuntur de Ruſſeria. Idem Robertus in preſentia noſtra

recognovit prediɛtos ſaltus & prata à Roberto, filio Hai, avo ſuo, donata & conceſſa prediɛtis monachis cum Hamelino, fratre ſuo, qui monachus receptus fuerat in Prioratu prediɛto. Eamdemque donationem ſe ratam habere in perpetuum eſt confeſſus. Hoc etiam conceſſerunt A., uxor prediɛti R. militis, & P. & J., filie ſue, & Gaufrildus, frater ejus, coram Herveo, capellano meo, quem in loco meo conſtitueram ad prediɛtorum conceſſiones audiendas. Ad cujus rei teſtimonium preſens ſcriptum ſigilli noſtri munimine fecimus roborari. Aɛtum anno Incarnati Verbi MCCVII, teſtibus his : G. Britone, tunc Seneſcallo Foreſtro, J. de Erbreia, Ruvell. de Plesseiz, Odone de Cornilleio, Georgio de Champellis, Gaufrido de Lambale, tunc priore, Roberto Dauſin, P. de Meceio, & pluribus aliis. (Titre de Marmoutier 1207. — Dom Morice, *Hiſt. de Bretagne,* t. I, p. 808.)

V.

Extrait d'un vidimus ou copie authentique de divers actes concernant l'hopital Saint-Nicolas de Vitré, donné le 25 *Février* 1323 (vieux ſtyle), par Raoul de Montreuil, *Official de Rennes.* (Archives de l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré, ſac nº 56.)

1227. — ..... Sequitur viſio & inſpeccio cujuſdam alterius liɛtere cujus tenor talis eſt : « Univerſis Chriſti fidelibus preſentes literas inſpeɛturis Guillemus de Plesseio, miles, ſalutem in « Domino. Noverint univerſi quod ego dedi in pura elemoſina, pro anima mea & anteceſſorum & « ſucceſſorum meorum, pauperibus domus Dei beati Nicholai de Vitreio unum provenderium « ſiliginis in dominico meo de Pleſſeio, ſingulis annis, ſine conditione qualibet, libere & quiete & « pacifice percipiendum menſe auguſti, & ſic ero immunis de omnibus pertinentiis confratrie « beati Nicholai, excepto frumento. Ut hoc autem eſſet ratum & ſtabile, preſentem cartulam ſigilli « mei munimine roboravi. Aɛtum anno Domini Mº CCº XXº VIIº. » ..... Datum hujus viſionis & inſpeccionis die ſabbati poſt cathedram Sanɛti Petri, menſe Februarii, anno Domini milleſimo CCCº viceſimo tercio. Radulfus de Monſterol. Faɛta eſt collatio cum Johanne de Livreio, clerico.

VI.

1227. — Univerſis ſanɛte matris Eccleſie filiis ad quorum noticiam preſentes littere pervenerint, Andreas, Dominus Vitrienſis, ſalutem in Domino. Noverit univerſitas veſtra quod ego quitavi Gauf. Salom. & Galterio de Sanɛto Albino ter mille libras, & plegiorum meorum de illis ter mille libras quitavi & abſolvi, hac tamen conditione quod ipſi remaneant in Villa mea Vitrienſi manſionarii mei & ſub me permaneant reſidentes, & ſi ipſi recederent de terra mea, plegii eorum tenerentur mihi reddere ter mille libras, & quinquies mille libras de pena niſi tantum eis male facerem, quod evidens eſſet & manifeſtum, novem militibus juratis videlicet, Oliverio..... Andree Bitoni, Alano de Acigneio, H. Coignon, Wº de Plesseiaco, ſeniori, Roberto de Sanɛto Deſiderio, H. de Herbreia, Briencio de Coiſm., ſeniori, Georgio Villico, & H. Fuch, ſeneſcallo meo, vel quinque ex illis decem ad minus qui preſentes comode poterunt inveniri, ſi plures infra quindenam non poſſunt inveniri quod ipſos de terra mea propter meum malefaɛtum recedere opporteret. Diɛti vero jurati, requiſiti a diɛtis burgenſibus vel ab aliquibus de ſuis, dicent ſuper juramentum ſuum, infra quindenam a die requiſitionis, utrum malefaɛtum tale ſit quod propter illud malefaɛtum ipſos oporteat de terra mea recedere. Quod ſi tale ſit & ego ad eorumdem juratorum diɛtum & conſilium, vel eorum qui de illis decem comode poterunt, infra quindenam inveniri non emendavero, diɛti burgenſes & eorum plegii erunt erga me liberi & quieti. Propterea conceſſi & graavi & bona fide promiſi quod ego manum non mittam in corpus Gaufredi Salomonis nec in Petrum, filium ejus, nec in Gregorium Salomonem nec in Petrum, filium ejus, nec in Galterium de Sanɛto Albino, niſi tale forefaɛtum fecerint quod per judicium manum in ipſos mitterem. Juraverunt etiam diɛti jurati quod, ſi contra cartam iſtam in aliquo venero & requiſitus a diɛtis a diɛtis (*sic*) juratis, ut ſupradiɛtum eſt, non emendavero ad quorum conſilium & diɛtum ſuper juramentum ſuum emendare teneor diɛtis burgenſibus & ipſi burgenſes emendamentum illud non poſſunt recuſare, ex poſt infra quindenam diɛti jurati apud Carnotum ſe reddent priſones & tamdiu ibi erunt donec per me vel per ipſos juratos fuerit emendatum malefaɛtum, & de hoc faciendo dederunt diɛti jurati cartas ſuas diɛtis burgenſibus, quod ſi diɛtorum juratorum aliquis decedere contigerit, alius loco ipſius ponetur qui ſimiliter jurabit ſicut alii juraverunt. Quod ut ratum & ſtabile permaneret in poſterum, litteras iſtas patentes eiſdem contuli in teſtimonium & munimen. Ad majorem etiam hujus rei confirmationem, litteras patrum & Dominorum noſtrorum Domini Archiepiſcopi Turonenſis & Domini Redonenſis epiſcopi & plurimorum aliorum bonorum virorum tam hominum noſtrorum quam amicorum eiſdem contuli in teſtimonium veritatis. Aɛtum anno gratie milleſimo ducenteſimo vigeſimo ſeptimo. (*Original aux archives du Pleſſis.*)

VII.

Sachent tous que par notre Court de Vitré en droit perfonalement eftabli Robin La Goulle, de fa bonne volonté fans nul parforcement, balla, octroia & affigna, & encore balle, octroie & affigne en pur & perpetuel efchange & par maniere de pur heritage à Guyon de Coayfnion tout quanque ledit Robin avet, tenet & poffeet, & poet avoir, tenir & porfairs par quelque maniere & à caufe que ce fut on fiefe de la Baffe Berne & aillours en la paroiffe de Balazé & fous la feigneurie de noble Dame la dame de Landavran. Tant en homes, rentes, redevances, obeiffances, feignories, jurifdictions, avoine & gelines, comme en toutes autres choufes quelles que elles foient & comment que elles foient nommées & apellées, à avoir, à tenir & à porffairs, à lever, queillir & à precevoir les choufes de deffus dittes toutes & chefcune dou dit Guyon & de fes heritiers, & de ces qui aront caufe de lui, par chefcun an à tous yours mes, & à en fere fa pleniere volonté comme de fon propre heritage, en rendant & paiant au dit Robin & à fa fame, ou à ces qui aront caufe d'eux, par chefcun an les droites rentes qui feront dues de droit fus les choufes defus dictes, par tele maniere & par tele conduction que le dit Robin fera tenu lui & fa fame, ou qui ara caufe d'eux, pour laquelle fame le dit Robin grea & promift fere fin, porter, prendre & recevoir dou dit Guyon efchange fouffifant pour les dictes choufes au plus touft que le dit Guyon pourra trouer lou fuffifant ou leur ballier lefchange defus dit la ou il le porrat troer plus profitablement, & de lobeiffance des choufes defus dictes fera au dit & au regart Alain dou Plesseiz & Joan de la Berne & Brient le Voyer fuferain fi point i avait de lobeiffance & dun quartier d'avoine qui eft deu fus les choufes defus dictes. De quelles obeiffance & avoine le dit Robin ara tel pris comme les dits Alain & Joan ordreneront & tauxeront en deniers par chefcun an, duques à tant que le dit Guyon ou qui ara caufe de luy ayt trové lefchange defus dit à ballier au dit Robin ou à qui ara caufe de luy. De toutes les quelles choufes le dit Robin fe tint par devant nous pour bien paié. Si que il promift octroia, & eft tenu garantir, delivrer & deffendre les choufes defus dictes au dit Guyon & a qui ara caufe de luy vers tous & contre tous fegont droit & couftume, & en affigner le dit Guyon & qui ara caufe de lui par les meilleurs affignements que il fora fere fere & deviter & i fere affentir fa fame à fon pair. Ainfi que fi cel Robin ni poet fere affentir fa fame, il fera tenu defdomagier le dit Guyon fus lobligacion de tous fes biens mobles & immobles ; les quiex biens mobles & immobles en quel que lou & fouz quelle que feignorie que is faint, le dit Robin obliga au dit Guyon, pour acomplir tout quanque defus eft dit, à prendre, à vendre, à détruire & à explectier comme tous jugiez des orendroit, & vouft & octroie cel Robin que nous comme court façon au dit Guyon ou à qui ara caufe de luy la tenour de cefte lectre entreiner fans plait, fans finte & fans delay ; fus les quiex des biens mobles & immobles dou dit Robin que le portors de cefte lectre voudra mielz montrer a tel feet, tele vente & por les maux & les domages que le dit Guyon avet ou fouftendret par locafion de ce aprouvez par fon fimple dit pour toute prove. Aux quelles choufes tenir & garder en bonne foy fans venir encontre. Le dit Robin prefent & confentant & les choufes defus dictes eftre vraies confeffant en ces efcripz condampnation par le farment de fon cors davant nous donné tefmoing le fcel de noftre Court de Vitré enfemble o le fcel Guillemet dou Plesseiz, autrement apelé Guillemet Faucillon, à la requefte dou dit Robin; laquelle requefte fut faite en la prefence Alain dou Plesseis, Jean de la Berne, Brient le Voyer, Perot Brelet & plufieurs autres à même confirmation.

Donné an moays de fevrier, lan de grayce mil troys cent vint & troys. (*Original aux archives du Pleffis.*)

VIII.

Extrait des Regiftres de la Chancellerie de Bretagne dépofés aux Archives de la Préfecture de la Loire-Inférieure :

« Sauvegarde perpétuelle pour Loys du Plesseix myneur d'ans, Jehanne de Cornillé, damme du « Plesseix, et pour Thomine Douault, veuffve de feu Jehan du Plesseix, ayeule et mère du dit « mineur.

« Date le VIII jour d'avrill LXXII.

P. Coline. »

Pour copie conforme, Nantes le 9 Mai 1868.

Le Secrétaire général,

B. de Jifardre.

IX.

Extrait des titres produits par Meſſire Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré, nommé par Notre Saint-Père le Pape à l'évêché de Tagaſte *in partibus infidelium,* Abbé commendataire des abbayes d'Olivet, de Saint-Germain d'Auxerre & d'Evron, Premier Aumônier en ſurvivance de Monſeigneur le Comte de Provence, cy-devant Lecteur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, de Monſeigneur le Duc de Berry, actuellement Dauphin, & de Meſſeigneurs les Comtes de Provence & d'Artois; nommé Commandeur eccléſiaſtique des Ordres Royaux, Militaires & Hoſpitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jéruſalem, pour les preuves de ſon âge & de ſa nobleſſe.

Devant Monſieur l'Abbé de Schulemberg, Commandeur eccléſiaſtique, & M. le Chevalier de la Ferrière, Chevalier Commandeur des mêmes Ordres, Commiſſaires députés pour la vérification de ces preuves par Lettres patentes de Monſeigneur fils de France, petit-fils du Roy, Comte de Provence, Grand Maître & Chef général deſdits Ordres, du 6 Février 1774.

I.

Lettres patentes de Monſeigneur fils de France, petit-fils du Roy, Comte de Provence, Grand Maître & Chef général, tant au ſpirituel qu'au temporel, des Ordres Royaux, Militaires & Hoſpitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jéruſalem, Bethléem & Nazareth, tant deçà que delà les mers, adreſſées à ſes chers & bien amés frères, Thomas-Adolphe-Ferdinand d'Eſtocquois de Schulemberg & Auguſtin Maſſo, Chevalier de la Ferrière, portant que mond. Seigneur a agréé l'humble prière qui lui a été faite par Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré, Abbé commendataire des abbayes d'Olivet, de Saint-Germain d'Auxerre & d'Evron, ſon Premier Aumônier en ſurvivance & nommé par Notre Saint-Père le Pape à l'évêché de Tagaſte *in partibus infidelium,* à ce qu'il lui plût de le recevoir Commandeur eccléſiaſtique de ſes Ordres, & que d'autant que, ſuivant les ſtatuts & règlements d'iceux, il eſt néceſſaire qu'avant ſa réception il faſſe apparoir de ſes bonnes vie & mœurs, religion catholique, apoſtolique & romaine, fidélité au Roy, ſon très-honoré Seigneur & Ayeul, naiſſance légitime & nobleſſe de huit races paternelles, à quoy il lui a dit être preſt de ſatisfaire & l'a même requis de commettre quelques-uns des Chevaliers deſdits Ordres par-devant leſquels il puiſſe faire preuves des choſes ſuſdites en la manière accoutumée; qu'à ces cauſes mond. Seigneur les commet & députe pour, en préſence de ſon cher & bien amé frère Claude-Denis Dorat de Chameulles, Chevalier, Commandeur & Secrétaire général de ſeſdits Ordres, qu'il commet auſſi par les mêmes Lettres, informé des bonnes vie & mœurs, religion catholique, apoſtolique & romaine, fidélité au ſervice de Sa Majeſté & nobleſſe de huit races paternelles dudit S. du Pleſſis d'Argentré, entendre à cet effet le nombre de trois témoins & pour voir & examiner au rapport du Sieur Chérin, Généalogiſte des ordres du Roy & commis à l'examen des preuves de nobleſſe de ceux qui ſe préſentent pour entrer dans ſeſdits Ordres, les titres de nobleſſe qui leur ſeront produits par ledit Sieur du Pleſſis d'Argentré & qu'ils les trouvent ſuffiſants, ils en dreſſeront procès-verbal avec ſondit frère Dorat de Chameulles & ledit Sieur Chérin & le ſcelleront ainſi qu'eux du cachet de leurs armes; pour le tout être remis entre les mains de ſon cher & bien amé frère, Chevalier, Commandeur, Chancellier, Garde des Sceaux de ſeſdits Ordres, le Sieur Marquis de Paulmy, & en être fait par lui rapport à mond. Seigneur. Ces Lettres données à Verſailles le 6 Février 1774. Signées : LOUIS-STANISLAS-XAVIER, & plus bas : *par Monſeigneur,* Dorat de Chameulles, & ſcellées en placard du petit ſceau deſdits Ordres.

JEAN-BAPTISTE du Plessis d'Argentré, Abbé d'Olivet, de Saint-Germain d'Auxerre & d'Evron.

2.

Brevet de Monſeigneur fils de France, petit-fils du Roy, Comte de Provence, du 9 Novembre 1771, portant qu'ayant égard aux témoignages qui lui ont été rendus de la piété & autres vertus exemplaires qui ſe rencontrent en la perſonne du Sieur Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré, Prêtre du diocèſe de Rennes, ci-devant ſon Lecteur & actuellement ſon Premier Aumônier en ſurvivance du frère de Coetloſquet, ancien Évêque de Limoges, & déſirant faire connaître la bienveillance particulière dont mond. Seigneur l'honore & la ſatisfaction qu'il reſſent du zèle qu'il a toujours fait paraître pour ſa perſonne & ſon ſervice; il lui accorde & octroie, ſuivant le pouvoir à lui donné par ſon appanage, l'abbaye d'Evron, de l'ordre de Saint-Benoiſt, au diocèſe du Mans, vacante par le décès du Sieur Mauduit du Pleſſis, le nommant & préſentant à cet effet à Sa Majeſté, à ce qu'il lui plaiſe

commander que toutes Lettres de provifions néceffaires lui foient expédiées, tant en Cour de Rome que partout ailleurs. Ce brevet daté de Fontainebleau, figné : LOUIS-STANISLAS-XAVIER, & plus bas, *par Monfeigneur* : GIRARD DU MESJAN.

3.

Bulles du Pape Clément (XIV) accordées au même pour ladite abbaye, datées de Rome à Sainte-Marie Majeure le 4 des Nones de Décembre de la même année, fignées & fcellées en plomb fur lacs de chanvre, certifiées véritables par deux Confeillers du Roy, Expéditionnaires en Cour de Rome & des Légations à Paris, le 4 Janvier 1772, & fignées : DES BRIERES & DE CRESSAC.

4.

Lettres patentes du Roy du 1er Mars 1771, par lefquelles Sa Majefté, voulant former la Maifon de fon très-cher & très-amé petit-fils le Comte de Provence, de perfonnes dont le mérite & les qualités les rendent les plus dignes de cet honneur; à cet effet ayant fait choix du Sr.... du Coetlofquet, ancien Évêque de Limoges, pour remplir la charge de Premier Aumônier de fon petit-fils, & défirant donner au Sieur JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Abbé commendataire des abbayes de Saint-Germain d'Auxerre & d'Olivet, une marque fenfible de la fatisfaction qu'elle reffent de fes fervices affidus & de la diftinction avec laquelle il a exercé la charge de Lecteur de fon très-cher & très-amé petit-fils le Dauphin & de fes très-chers & très-amés petits-fils les Comtes de Provence & d'Artois; Sa Majefté lui donne & octroye l'état & charge de Premier Aumônier de fondit petit-fils le Comte de Provence pour l'avoir & exercer en l'abfence & furvivance dudit Sieur ancien Évêque de Limoges, & en jouir aux honneurs, autorités, prérogatives, fonctions, prééminences, priviléges, franchifes & exemptions y appartenant, &c. Ces Lettres datées de Verfailles, fignées : LOUIS, & fur le repli : *par le Roy*, PHELYPEAUX, & fcellées du grand fceau en cire jaune, enregiftrées au Contrôle général de la Maifon de Monfeigneur le Comte de Provence le 25 May fuivant, figné : CHAUTAIN, avec la preftation de ferment dudit Sieur Abbé d'Argentré fait entre les mains de Monfeigneur le Comte de Provence, pour ladite charge, à Verfailles le 4 du même mois de May, figné : PHELYPEAUX.

5.

Brevet du Roy du 1er Novembre 1761 par lequel Sa Majefté accorde & fait don au Sieur JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Prêtre du diocèfe de Rennes, de l'abbaye de Saint-Germain, ordre de Saint-Benoift, diocèfe & ville d'Auxerre, vacante par le décès du Sieur Trouffet d'Héricourt, daté de Verfailles, figné : LOUIS, & plus bas : PHELYPEAUX.

6.

Bulles du Pape Clément (XIII) accordées au même pour ladite abbaye, datées de Rome à Sainte-Marie Majeure le 8 des Calendes de Décembre fuivant, fignées & fcellées en plomb fur lacs de chanvre, certifiées véritables par deux Expéditionnaires en Cour de Rome & des Légations à Paris le 19 Février 1762, figné : MARCHANT & RAVAULT.

7.

Lettres du Roy du 26 Avril 1758 portant retenue de fon cher & bien amé le Sieur JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Vicaire général du diocèfe de Limoges, en la place de Lecteur près de fon très-cher & très-amé petit-fils le Duc de Bourgogne. La connaiffance qu'a Sa Majefté de toutes les vertueufes qualités qui fe trouvent réunies dans fa perfonne, les témoignages qui lui ont été rendus de la conduite fage & mefurée qu'il a tenue dans ce diocèfe, & qu'il joint à une faine doctrine une étude & une application fuivie à l'étude des lettres & des fciences, lui faifant croire qu'Elle ne pouvait faire un meilleur choix pour remplir cette place & qu'il répondra dignement à la confiance dont Elle l'honore. Ces lettres datées de Verfailles, fignées : LOUIS, & plus bas : *par le Roy*, PHELYPEAUX, & fcellées du fcel fecret de Sa Majefté ; enregiftrées à la Chambre des comptes le 29 May fuivant, figné : GOUGENOT, avec fa preftation de ferment du 1er dudit mois pour ladite place entre les mains de M. le Comte de la Vauguyon, Gouverneur & Premier Gentilhomme de la Chambre de Monfeigneur le Duc de Bourgogne, figné : le Comte DE LA VAUGUYON.

8.

Lettres de retenue du même en la même place près de Meffeigneurs les Ducs de Berry, Comtes

de Provence & d'Artois, des 30 Mars 1760, 15 Avril 1762 & 22 Aouſt 1764, ſignées, contreſignées & ſcellées idem.

9.

Brevet du Roy du 25 Aouſt 1748, portant conceſſion au Sieur d'Argentré, Grand Vicaire de Limoges, de l'abbaye d'Ollivet, ordre de Citeaux, diocèſe de Bourges, vacant par la démiſſion pure & ſimple du Sieur de Fleurigny, daté de Verſailles, ſigné : LOUIS, & plus bas : Phelypeaux.

10.

Bulles du Pape Benoiſt (XIV) accordées au même pour ladite abbaye, datées de Rome à Sainte-Marie Majeure le 8 des Ides d'Octobre de la même année, ſignées & ſcellées comme cy-devant, certifiées véritables par deux Expéditionnaires en Cour de Rome & des Légations le 6 Décembre ſuivant, ſigné : de la Noue & Ravault.

11.

Priſage des biens meubles & effets mobiliers dépendants de la ſucceſſion de Dame Louiſe Haindret de Ravennes, veuve de Meſſire Pierre du Plessis d'Argentré, Chevalier, Seigneur du Pleſſis, fait ſous ſignatures privées au château du Pleſſis le.... 1754 entre Meſſire Alexis du Plessis d'Argentré, Seigneur dudit lieu, Major du régiment de cavalerie de des Salles, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, fils & héritier principal & noble deſdits ſeus Seigneur & Dame & comme ſondé aux droits de Meſſire Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré, Abbé commendataire de Notre-Dame d'Olivet, Prévoſt du Chapître ſéculier & collégial de Saint-André de la ville de Saint-Junien & Vicaire général de l'évêché de Limoges, ſon frère germain; & encore en ceux de Meſſire Louis-Charles du Plessis d'Argentré, Licencié de la maiſon & ſociété de Sorbonne, Vicaire général de l'évêché de Poitiers, auſſi ſon frère germain d'une part; & Meſſire Charles-Marie-Camille du Plessis d'Argentré, Seigneur de Ponteſtan, Capitaine au régiment d'infanterie de Limoſin, auſſi Chevalier dudit ordre de Saint-Louis; Meſſire François-Augustin du Plessis d'Argentré, Capitaine de carabiniers, auſſi Chevalier du même ordre; Dame Marie-Angélique du Plessis d'Argentré, Demoiſelle du Pleſſis; Dame Élisabeth-Pauline du Plessis d'Argentré, Demoiſelle d'Orgère; & Dame Louise-Catherine du Plessis d'Argentré, Demoiſelle de Ponteſtan, auſſi frères & ſœurs germains, enfants & héritiers purs & ſimples des mêmes ſeus Seigneur & Dame du Pleſſis d'Argentré.

L'acte de ce priſage fait en préſence de M. le Chevalier du Pleſſis, leur oncle, & ſigné : le Chevalier du Pleſſis d'Argentré; du Pleſſis d'Argentré; du Pleſſis d'Argentré, Capitaine de carabiniers; du Pleſſis de Ponteſtan; du Pleſſis d'Argentré de Ponteſtan, Capitaine au régiment de Limoſin; du Pleſſis d'Argentré & du Pleſſis d'Orgère. (*Original en papier.*)

12.

Extrait des Regiſtres des baptêmes, &c., de la paroiſſe d'Argentré, près Vitré, diocèſe de Rennes, province de Bretagne, portant que Jean-Baptiste, fils légitime de Meſſire Pierre du Plessis d'Argentré, Chevalier, Seigneur du Pleſſis d'Argentré, & de Dame Louiſe Hindret de Ravennes, Dame du Pleſſis d'Argentré, & autres lieux, y fut baptiſé le 1er Novembre 1720. Délivré par le Recteur de ladite égliſe le 10 Mars 1733, ſigné : J. B. Pouyvet, & légaliſé.

PIERRE du Plessis, Chevalier, Seigneur du Plessis d'Argentré.
Dame LOUISE HINDRET de RAVENNES, son épouse.

13.

Extrait des Regiſtres du Greffe des États de Bretagne tenus par autorité du Roy en la ville de Rennes, portant que le Jeudi 6 Octobre 1740 Monſeigneur l'Évêque de Rennes ayant repréſenté qu'ayant appris la mort de M. d'Argentré, Évêque de Tulle, frère de Meſſieurs du Pleſſis d'Argentré, de l'ordre de la Nobleſſe, il croyoit que l'Aſſemblée ſe porteroit volontiers à leur faire une députation pour leur témoigner la part qu'elle y prenoit, & que les États ont nommé à cet effet Meſſieurs les Députés qui furent nommés la veille pour aller voir M. de Calan, Doyen de la Nobleſſe, qui étoit malade, & que le lendemain M. l'Abbé de la Meilleraye a, pour lui & pour Meſſieurs ſes codéputés, rendu compte à l'Aſſemblée de la députation dont ils avoient été chargés la veille, pour témoigner à Meſſieurs d'Argentré qu'elle étoit ſenſiblement touchée de la mort de M. l'Évêque de Tulle, leur frère, & a dit qu'ils ne trouvèrent que M. d'Argentré l'aîné qui leur

avoit marqué que si quelque chose pouvoit les consoler de la mort de leur frère c'étoit la part que les États vouloient bien y prendre & qu'ils auroient l'honneur d'en témoigner à l'Assemblée leur juste reconnoissance. Cet extrait signé : DE LA BINTINAYE, Greffier des États de Bretagne, & DE LA BOURDONNAYE DE BOISHUTIN, Procureur général, Sindic des mêmes États.

14.

Certificat du Greffier des mêmes États, donné à Rennes le 3 Janvier 1774, portant que Monsieur PIERRE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ est inscrit au rolle de Messieurs de l'Ordre de la Noblesse, qui ont assisté aux États convoqués & assemblés par autorité du Roy en la ville de Rennes en 1740, & signé comme cy-dessus.

15.

Autre certificat de M. de Rigauville, Brigadier des armées du Roy, Sous-Lieutenant commandant la 2[e] compagnie des mousquetaires du Roy, donné à Paris le 18 Novembre 1693, portant que le Sieur DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, l'un des Mousquetaires de ladite compagnie, a bien servi en cette qualité & que le Roy l'ayant nommé pour Lieutenant en son régiment d'infanterie, il lui a accordé son congé absolu, daté de Paris, signé RIGAUVILLE, & scellé du cachet de ses armes.

16.

Lettres de Lieutenant en la compagnie d'Enouville au régiment du Roy, infanterie, pour DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, datées de Fontainebleau le 13 Octobre 1693, signées : LOUIS, & plus bas : LE TELLIER.

17.

Certificat de Monsieur le Comte d'Armagnac, Pair & Grand Écuyer de France, du dernier Avril 1692, portant que le Sieur DU PLESSIS D'ARGENTRÉ est Page du Roy en sa Grande Écurie, daté de Versailles, & signé : LOUIS DE LORRAINE, Grand Écuyer de France, & plus bas : D'OIZILLY, & scellé en placard du sceau de ses armes.

18.

Bail des maisons & terres de la closerie noble de Launay, paroisse d'Argentré, donné au château du Plessis dans la même paroisse, devant Paysant, Notaire des juridictions du Plessis d'Argentré, Launay, Rouvraye & autres juridictions, le 18 May 1742, par Messire PIERRE DU PLESSIS, Chevalier, Seigneur desdits lieux de Launay, Rouveraye, &c., (*Grosse, signée dudit Notaire.*)

19.

Autre bail des métairies de la Rouvraye, en la paroisse d'Argentré, fait au château du Plessis d'Argentré, devant Belloir, Notaire de la baronnie de Vitré, par Messire PIERRE DU PLESSIS, Chevalier, Seigneur dudit lieu, &c., le 20 Avril 1720. (*Grosse, signée dudit Notaire.*)

20.

Contrat de mariage, passé à Rennes, devant Chassé & Berthelot, Notaires royaux, le 6 Juin 1706, de Messire PIERRE DU PLESSIX, fils aîné, héritier principal & noble de Messire ALEXIS DU PLESSIX, Chevalier, Seigneur du Plessis d'Argentré, & de Dame Marguerite ANNE DE TANOARN DE COUVRAN, demeurant au château du Plessis d'Argentré, diocèse de Rennes, avec Damoiselle LOUISE HINDRET, fille unique & héritière de feu Escuyer Joseph Hindret, Sieur de Ravennes, & de Dame Louise de Labat. Ledit Seigneur futur époux, assisté dudit Seigneur son père, faisant tant pour lui que pour ladite Dame son épouse; & ladite Damoiselle aussi assistée de noble & discret Louis de Labat, Prêtre Chanoine & Grand Archidiacre de l'église cathédrale de Saint-Brieuc, son oncle & curateur, tant en son nom que pour Escuyer Claude de Labat, Sieur du Vivien, son frère, par lequel ledit Seigneur du Plessis donne audit Seigneur futur époux tous les biens échus à ladite Dame sa mère par le partage fait entr'elle & feue Dame Catherine de Tanoarn de Couvran, Dame de Quernigan, sa sœur aînée, des successions de feu Messire François de Tanoarn, Chevalier, & Dame......... Jézéchiel, Seigneur & Dame de Pontestan, leurs père & mère, & de celle de Messire Jean de Tanoarn, leur oncle, consistant entr'autres choses dans les terres de Querou...... & du Guitolay, situées dans les paroisses de Plomiorn & de Tolay, Évêché de Léon; ladite Damoiselle se marie avec ses droits dans la succession dudit feu Sieur de Ravennes, son père; ledit Sieur Louis de

Labat, tant en son nom qu'en celui dudit Sieur du Vivien, son frère, lui donne les métairies nobles, terres & dépendances de Plenneville & de la Bonneville situées dans les paroisses de Saint-Michel & de Ploufragant, au diocèse de Saint-Brieuc, la métairie noble, terres & dépendances du Prério & du Fresche, avec plusieurs rentes, & ce tant pour sa légitime dans les biens dépendants des successions indivises de feu Escuyer Pierre de Labat, Sieur du Vivien, & Damoiselle Radegonde Gicquel, ses ayeulx, que par avancement dans les successions de ses dits oncles. (*Grosse en parchemin, signée desdits Notaires.*)

ALEXIS DU PLESSIS, CHEVALIER, SEIGNEUR DU PLESSIS D'ARGENTRÉ ET PRÉSIDENT DE LA NOBLESSE DE BRETAGNE.
DAME ANNE DE TANOARN DE COUVRAN, DAME DE PONTESTAN, SON ÉPOUSE.

21.

Extrait des Registres du Greffe des États de Bretagne portant que, le Mercredi 13 Octobre 1728, pour délibérer sur la représentation faite par M. de Coetlogon pour Mme la Princesse de Léon, Monseigneur le Prince de Léon, s'est retiré & Monseigneur l'Évêque de Rennes, Président de l'Ordre de la Noblesse; Monsieur DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, père, a été choisi pour présider dans ledit ordre.
Que, le mardi 12 Décembre 1724, Monsieur du Plessis d'Argentré, Doyen de la Noblesse, a été choisi dans ledit Ordre pour présider au lieu & place de M. le Duc de Béthune, Baron d'Ancenis, pour la nomination des Députés en Cour.
Et que, le 27 Novembre 1709, M. le Prince de Léon a fait connoître qu'après avoir vérifié les anciens registres des États, il a trouvé que Monsieur du Plessis d'Argentré, père, est inscrit au nombre des Gentilshommes qui comparurent & assistèrent auxdits États tenus à Vitré en 1655, & qu'il n'en paraît pas dans la présente assise de plus ancien que lui, que sur cela, du consentement unanime de Messieurs de la Noblesse, ledit Sieur du Plessis d'Argentré a pris place de Doyen dans l'Ordre de la Noblesse. (*Expédition délivrée & signée comme ci-devant.*)

22.

Arrêt de la Chambre établie par le Roy pour la Réformation de la Noblesse du pays & duché de Bretagne, rendu le 5 Octobre 1668 entre le Procureur général du Roy & ALLEXIS DU PLESSIX EN ARGENTRAY, Escuyer, Sieur dudit lieu, & CHARLES-MARIE DU PLESSIX, son frère, fils de JEAN DU PLESSIX, Chevalier, Sieur du Plessis d'Argentray, Poilleboux, la Chapelle, Cormeray, &c., par lequel, après l'examen des titres par eux produits depuis l'année 1540, lesdits Allexis & Charles-Marie du Plessix sont déclarés Nobles, avec faculté pour eux & leurs descendants en légitime mariage de prendre la qualité d'Escuyers, maintenus au droit d'avoir armes & escussons timbrés & jouir de tous droits, franchises, prééminences & priviléges attribués aux Nobles de ladite Province, &c. (*Expédition en parchemin, signée :* MARESCOT.)

23.

Contrat de mariage, passé, au manoir seigneurial du Plessis, paroisse d'Argentré, devant Michel Chabot & René François de Ligné, Notaires de la baronnie de Vitré, le 25 May 1703, de Messire Paul-Gervais de Valory, Chevalier, Seigneur dudit lieu, fils aîné de feu Messire Philibert-Emmanuel de Valory, Chevalier, & de Dame Renée de Marcillé, sa veuve; avec Damoiselle RENÉE-CHARLOTTE DU PLESSIS, fille de Messire ALEXIS DU PLESSIS, Chevalier, & de Dame Anne-Marguerite de Tanouarn de Couvran, son épouse; ledit Seigneur futur époux autorisé de ladite Dame sa mère, demeurant en leur manoir seigneurial de Launaye, paroisse d'Argentré, & de ladite Damoiselle assistée desdits Seigneur & Dame du Plessis, demeurant en leur manoir du Plessis. (*Grosse en papier, signée desdits Notaires.*)

24.

Esgail, Revue & Réformation, Grand & confrontation faits les 30 Avril, 23 & 25 Juin 1670, par François Grignon, Notaire & Arpenteur en la cour & baronnie de Vitré, & Georges Belloir, Notaire en la cour de la Haie de Torcé, à la réquisition de M. le Procureur d'office de la juridiction & seigneurie du Plessis d'Argentré, des maisons, terres & héritage du fief nommé la Vaisrie, située en la paroisse de Torcé, dépendant de ladite juridiction & seigneurie appartenant à puissant Seigneur ALLEXIS DU PLESSIS, Escuyer, Seigneur dudit lieu, Poilleboux, la Chapelle, Crespel, à cause duquel fief il lui est dû par chacun an une rente d'un denier maille & de trois boisseaux un quart & demi, quart de havée d'avoine. (*Grosse en parchemin, signée desdits Notaires.*)

25.

Decret, fait, en la Cour royale de Morlaix, le 31 Janvier 1669, du mariage de Meffire ALLEXIS DU PLESSIX D'ARGENTRÉ, Seigneur dudit lieu du Pleffis, avec Damoifelle MARGUERITE ANNE DE TANOUARN, Dame de Ponteftang, demeurante au manoir de Kernigant, paroiffe de Plouquernéves, évêché de Cornouailles, fille de feux Meffire François de Tanouarn & Dame Françoife Jezequel, Seigneur & Dame dudit Ponteftang, du confentement des parents de ladite Damoifelle, comparants par procureur, fçavoir : de Meffire Jan du Boifgelin, Chevalier, Seigneur Vicomte de Meneuf & Confeiller du Roy en tous fes Confeils, Préfident à mortier au Parlement de Bretaigne, fon parent au 4e degré; de Meffire Jan de Bréhand, Chevalier, Seigneur de Galerio, Confeiller du Roy audit Parlement, fon parent maternel au 8e degré; de Meffire Philippes de Quenechquivilicq, Seigneur de Kernigant, fon beau-frère, mari de Catherine de Tanouarn, fa fœur; de Meffire Jacques de Tanouarn de Couvran, Confeiller du Roy en tous fes Confeils, Abbé de Ste....., fon oncle paternel; de Meffire Pierre de Tanouarn, Seigneur de Couvran, Confeiller du Roy en la même Cour, fon coufin paternel au 3e degré; de Meffire Sébaftien Gefflot, Chevalier, Seigneur de Marigné, époux de Dame Janne de Tanouarn, fa coufine paternelle au 3e degré; d'Efcuyer René de la Lande, Seigneur de Calan, mari de Dame Marie de Tanouarn, fa tante paternelle; de Meffire Jean de Tanouarn, Prêtre, Seigneur temporel de Boiflavaut, fon oncle germain; de Meffire Jean-Baptifte d'Andigné, Chevalier, Seigneur de la Chafe, Confeiller au même Parlement, fon parent maternel au 5e degré, & autres. (*Expédition en papier, fignée :* DE ROUX, *Greffier.*)

26.

Traité de mariage, paffé au manoir de Keringant, paroiffe de Pluguernevez, devant V. Guillou, Notaire, le 3 Février 1669, de Meffire ALLEXIS DU PLESSIX D'ARGENTRÉ, Seigneur du Pleffix d'Argentré, Poilleboux, Cormeraye & autres lieux, demeurant en fon château du Pleffis d'Argentré, paroiffe dudit lieu; avec Demoifelle MARGUERITE-ANNE DE TANOUARN, Demoifelle de Ponteftan; ladite Demoifelle autorifée de Meffire Philippes de Guenechquivillic, Seigneur dudit Keringant; par lequel ledit Seigneur du Pleffix affure pour douaire à ladite Damoifelle, fa fiancée, la fomme de 2,000 liv. tournois, par chacun an. (*Groffe en parchemin, fignée dudit Notaire.*)

JEAN OU JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS, IIe DU NOM, SEIGNEUR DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, ETC.
DAME JEANNE BISEUL.

27.

Contrat de mariage, paffé à Laval, devant Pierre du Bois, Notaire & Tabellion royal, le 8 Juin 1649, de Meffire René du Tertre, Chevalier, Seigneur du Tertre, de..... Mée, de Cencé, de la Gaftenelière, fils aîné & principal héritier de feu Meffire Raoul du Tertre, Seigneur du Tertre, de Mée, & de Dame Anne Poffard, fa veuve; avec Demoifelle Jeanne Lanjet, fille de Jean Lanjet, Efcuyer, Seigneur de Monternault; en préfence de leurs parents, fçavoir : de la part dudit Seigneur futur époux, de Meffire René de Maulne, Sieur de Pontalain; de Meffire JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS, Chevalier de l'ordre du Roy, demeurant en fa maifon du Pleffis, paroiffe d'Argentré, en Bretagne, & autres fes proches parents. (*Groffe en parchemin, fignée dudit Notaire.*)

28.

Autre contrat de mariage, paffé à Paris, devant Tronfon & d'Auvergne, Notaires au Chatelet, le 17 Mai 1639, de Meffire JEAN DU PLESSIS, Chevalier, Seigneur du Pleffis d'Argentray, Poilleboux, la Chapelle, Cormeray & autres lieux, fils de feu Meffire Jean (*a*), Efcuyer, Seigneur dudit lieu, Grand Prévoft de Bretagne, & de Dame Julienne du Grafmefnil, fon époufe, demeurant ordinairement en fon château du Pleffis, en Bretagne; avec Damoifelle JEANNE BIZEUL, fille de feu Noble Homme Me Simon Bizeul, Confeiller du Roy, Préfident & Général en fa Cour des monnayes de France, & de Damoifelle Madelene Hucher, fon époufe, en préfence de leurs parents & amis. (*Expédition délivrée le* 17 *Décembre* 1773, *fur la minute, par Trutat, Notaire à Paris, détenteur d'icelle, comme fucceffeur aux offices & pratiques de M. d'Auvergne;* fignée : BRO & TRUTAT.)

(*a*) L'expédition de ce contrat porte JEAN au lieu de GILLES, mais cette faute eft réparée par le traité du 2e mariage du même Gilles, du dernier Juillet 1596, rapporté au degré fuivant, & par les articles de celui de Françoife, fa fille, du 7 Décembre 1618, rapportés au préfent degré. *Cette note fignée :* CHÉRIN.

29.

Vente faite à Paris, devant Jean du Puis & Étienne Paifant, Notaires au Châtelet, le 23 Mars 1626, par Jehan du Plessis, Écuyer, Seigneur dudit lieu du Pleffis, étant ordinairement à la fuite de la Cour, par Meffire Paul Hay, Sieur du Chaftelet, Confeiller du Roy en fes Confeils d'État & privé & Maître des requêtes ordinaire de fon hôtel, à Marin Belloir, Barbier Chirurgien, d'une rente de 100 liv. à prendre fur les terres & feigneuries du Pleffis, en Bretagne, de Cormeré, près Laval, appartenant audit Seigneur du Pleffis fur ledit office de M^e^ des requêtes dont ledit Sieur du Chaftelet eft pourvu moyennant 1,600 liv. (*Groffe en parchemin, fignée defdits Notaires.*)

30.

Articles de mariage, paffés fous feings privés, le 7 Décembre 1618, d'André de la Saugère, Efcuyer, Sieur de Champloing, fils aîné de Meffire Paol de la Saugère, Chevalier, Seigneur de la Brouffardière, Fefchal, le Bourgdiré, Champloing, la Fleurardière, Jonchères & Linbaudière, & de feue Dame Louife Arrault, fa femme; avec Demoifelle Françoise du Plessis, fille de feu Meffire Gilles du Plessis, Chevalier, Seigneur du Pleffis, Poillebous, Quorgueré, & de Dame Julienne du Grafmefnil, fa veuve, en préfence dudit Seigneur de la Brouffardière & de ladite Dame du Pleffis; par lequel ladite Dame donne en dot à ladite Damoifelle future époufe, fa fille, la fomme de 30,000 liv. pour tous fes droits, &, au moyen de cette conftitution, Jean du Plessis, Efcuyer, Seigneur dudit lieu, fon frère mineur, demeure Seigneur irrévocable de tous les droits des fucceffions defdits Seigneur & Dame, fes père & mère. (*Minute originale en papier*, fignée : de la Saugère, Renée de Bellanger & A. de la Saugère.)

GILLES du PLESSIS, Escuyer, Seigneur du Plessis d'Argentré, Prévost des Maréchaux de France en Bretagne et Commissaire de l'arrière-ban de l'évêché de Rennes.
Dame JEANNE de BEAUCÉ, Dame du Plessis-Beaucé, sa 1re femme, sans enfant.
Dame JULIENNE du GRASMESNIL, sa 2e femme.

31.

Difpenfe accordée, le 24 Février 1594, par Monfieur le Maréchal d'Aumont, Gouverneur de Dauphiné & Lieutenant général pour Sa Majefté en Bretagne, au Sieur du Plessis d'Argentré, du fervice perfonnel dans les armées de Sa Majefté, à caufe d'une indifpofition qui ne lui permet pas de monter à cheval, & même étant néceffaire de bien & fidellement garder fa maifon du Pleffis contre les furprifes des ennemis du Roy, pour l'importance que cela apporterait à la ville de Vitrée; datée de Rennes, fignée : d'Aumont, contrefignée : du Pré, & fcellée en placard du fceau de fes armes. (*Original.*)

32.

Sauvegarde accordée par le Roy Henry (IV), le 16 Décembre 1589, à fon cher & bien-amé le Sieur du Plessis d'Argentré, que Sa Majefté tient pour l'un de fes bons fujets & ferviteurs. Datée du camp de Laval, fignée : HENRY, & plus bas, par le Roy : Potier, & fcellée en placard du petit fceau de Sa Majefté. (*Original.*)

33.

Lettres du Duc de Mercœur, du 10 Décembre 1588, par lefquelles ce prince, ayant une entière confiance dans les fens, fuffifance, loyauté, prudhommie, experience au fait de la guerre & grande devotion au fervice du Roy du Sieur du Plessis d'Argentré, lui donne l'état & charge de Commiffaire de l'arrière-ban en l'évêché de Rennes : datées du camp devant Montaigu, fignées : PHIL. EMMANUEL DE LORRAINE, contrefignées : Chesaubenat, & fcellées en placard du fceau de fes armes. (*Original.*) Avec une lettre miffive du même Prince au même Sieur du Plessis, du lendemain, pour lui donner avis qu'il lui accorde cette place, dans laquelle il lui dit qu'il eft bien marri qu'il ne s'eft offert une meilleure occafion de le gratifier, &c. Signée & contrefignée *idem.* (*Original.*)

34.

Lettre miffive du Roy Charles (IX) à Mons. du Plessis, datée du bois de Vincennes le 13 Mars 1574. (*Voir cette lettre in-extenfo au Ve degré de la notice.*)

35.

Traité du fecond mariage, paffé, au manoir du Boifbelin, paroiffe d'Herberée, devant le Clerc,

Notaire royal, & Tricot, Notaire de Vitré, le dernier Juillet 1596, de Noble Homs GILLES DU PLESSIS, Seigneur du Pleſſis d'Argentré, Poilebous, Penſionnaire du Roy & Commiſſaire de l'arrière-ban de l'évêché de Rennes, demeurant en ſon manoir & maiſon ſeigneuriale du Pleſſis, en la paroiſſe d'Argentré, avec Damoiſelle JULIENNE DU GRASMESNIL, fille de Noble Homs Jean du Graſmeſnil, Conſeilier du Roy en ſa Cour de Parlement de Bretagne, & de Damoiſelle Catherine Morel, ſon épouſe, Seigneur & Dame du Graſmeſnil, le Boiſbelin, l'Eſpinay, &c.; ledit Seigneur du Pleſſis aſſiſté de Meſſire René de Meaulne, Seigneur de Roiſſé, de la Boulliere, de la Malouſière, &c., Chevalier de l'ordre du Roy, ſon oncle; de Noble Homs Hanibal de Meaune, Sr du Pontalain, &c., & ladite Damoiſelle autoriſée deſdits Seigneur & Dame, ſes père & mère, de Gilles du Graſmeſnil, Sieur du Boiſbelin, ſon frère, par lequel les mêmes Seigneur & Dame donnent en dot à ladite Damoiſelle, leur fille, les maiſons, terres, héritages & domaine noble de Cormeray, ſitués en la paroiſſe de Bonchamps, au comté de Laval, avec une ſomme de 2,000 écus & ſes accouſtrements, comme à une fille de bonne maiſon. (*Groſſe en papier*, ſignée : TRICOT.)

36.

Accord, paſſé, au manoir du Pleſſeix, paroiſſe d'Argentré, devant Dargentré & Moulverie, Notaires royaux en la Cour de Vitré, le 1er Novembre 1586, entre Eſcuyer GILLES DU PLESSEIX, Sieur dudit lieu du Pleſſeix en Argentré, du Pleſſeix Beaucé, Poilleboulx, Conſeiller du Roy, Grand Prevoſt général ſous Meſſieurs les Mareſchaux de France en Bretaigne, fils unique & principal héritier & noble de feu Eſcuyer MATHURIN DU PLESSEIX, S^r dudit lieu & de Poilleboulx, auſſi Conſeiller du Roy & Grand Prevoſt général ſous Meſſieurs les Mareſchaux de France en Bretagne, & de feue Damoiſelle Marie de Meaulne, ſon épouſe, d'une part; & Eſcuyer Jullien du Verger, Sr du Tertre, en la paroiſſe d'Ollivet, au païs du Maine, & Damoiſelle FRANÇOISE DU PLESSEIX, ſa femme, ſœur germaine dudit Sieur du Pleſſeix, d'autre part; de l'avis de Noble frère Louys de Meaulle, Prieur de la Magdelène de Clermont, leur oncle maternel, & de Eſcuyer François de Launay, S^r dudit lieu, leur couſin, & autres leurs plus proches parents & amis, ſur la demande faite par ladite Damoiſelle de ſes droits dans les ſucceſſions deſdits Sieur & Dame du Pleſſis, leurs père & mère, & entr'autres d'un legs de 2,000 liv. à elle fait par ledit feu S^r ſon père en ſon teſtament; par lequel, après avoir reconnu que leſdites ſucceſſions ſont nobles & advantageuſes, que, de temps immémorial, les partages ont été faits en leur maiſon noblement & adventageuſement, comme les autres nobles du païs ont accouſtumé de partager ſuivant l'Aſſiſe du Compte (Comte) Geoffroy; ledit Sr du Pleſſeix donne par héritage à ſeſdits ſœur & beau-frère le lieu & métayerie du Val, ſitué en la paroiſſe d'Erbrée. (*Groſſe en parchemin, ſignée deſdits Notaires.*)

37.

Contrat du premier mariage, paſſé à Rennes, devant Pierre Odion & Jullian Odion, Notaires royaux, le 11 Aouſt 1578, de Noble Homme GILLES DU PLESSEIS, Sieur de Monterfil, Grand Prévoſt général de Bretagne, demeurant au lieu & manoir du Pleſſeis d'Argentré, paroiſſe d'Argentré, fils aîné de Noble Homme Mathurin du Pleſſeis, Sr du Pleſſeis; avec Damoiſelle JEHANNE DE BEAUCÉ, Dame du Pleſſeis Beaucé, fille aiſnée & héritière noble de feu Jehan de Beaucé, Eſcuyer, Seigneur du Pleſſeis Beaucé, & de Damoiſelle Jacqueline de la Bouexière, ſa veuve; de l'avis & en préſence, ſçavoir, ledit Sieur de Monterfil, de Noble & puiſſant Claude Broon, Seigneur de Fournaulx, procureur ſpécial dudit Sieur du Pleſſeis, ſon père; & de la part de ladite Damoiſelle, ſa mère, de Noble & puiſſant Anthoine de la Bouexière, Seigneur de Beauvais, ſon père, ayeul & curateur; de Meſſire François du Gué, Vicomte de Mejuſſeaume, Seigneur de Monjardrin, la Gaudinaye, &c., Chevalier de l'ordre du Roy, Gouverneur & Capitaine pour Sa Majeſté en ladite ville de Rennes. (*Groſſe, ſignée des Notaires.*)

MATHURIN DU PLESSIS, ESCUYER, SEIGNEUR DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, ETC., PRÉVOST DES MARESCHAUX DE FRANCE EN BRETAGNE.

DAME MARIE DE MEAULNE DE ROUESSÉ, DAME DE MONTARSIER, SON ÉPOUSE.

38.

Certificat du Greffier des États de Bretagne, portant que le Sieur DU PLESSIS D'ARGENTRÉ eſt inſcrit au rolle de Meſſieurs de l'Ordre de la Nobleſſe qui ont aſſiſté aux États convoqués & aſſemblés par autorité du Roy en la ville de Rennes en 1576 & en la ville de Ploermel en 1580. Ce certificat eſt daté de Rennes, le 22 Décembre 1773, ſigné : DE LA BINTINAYE & DE LA BOURDONNAYE DE BOISHULLIN, Procureur général Sindic des États de Bretagne.

39.

Provifions de l'état & charge de Prévoft des Marefchaux au païs & duché de Bretaigne, vacante par le décès de Léonard du Pleffis, accordées par le Roy, le 22 Novembre 1549, à Mathurin du Plessis, fon fils, fur le bon rapport qui a été fait à Sa Majefté de fa perfonne & en confidération des bons & agréables fervices que ledit Léonard lui a ci-devant faits audit eftat & en plufieurs autres louables manières, pour ledit Mathurin avoir, tenir & poffé der ledit eftat aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminence, franchifes, libertés, gages, droits, profits, revenus & émoluments y appartenant. Datées de Paris, fignées fur le repli, *Par le Roy :* le Sire de Montmorency, Conneftable de France, préfent : de l'Aubespine, & fcellées du grand fceau en cire jaune; avec fa preftation de ferment, entre les mains d'Anne de Montmorency, Conneftable de France, du 22 dudit mois, figné : Berthereau. (*Original en parchemin.*) Auxquelles on joint, pour faire connoître la confidération de cette charge par l'état de ceux qui l'ont remplie, les provifions de la charge de Prévoft des Maréchaux de France au pays & duché de Berry, vacante par la démiffion de Jacques de la Trimouille, accordées par le Roy François (Ier), le 3 Janvier 1520, à fon cher & bien-amé Claude Genton, fignées par le Roy & contrefigné : Robertet. (*Extrait du livre intitulé :* la Maréchauffée de France, ou Recueil des Ordonnances, Édits, &c., de tous les Officiers des Maréchauffées; *Paris, Saugrain,* 1697, in-4, p. 4.)

40.

Traité de mariage, paffé, au manoir du Pleffeix d'Argentré, devant M. Aufray & J. d'Argentré, Notaires jurés de la Cour de Vitré, le 7 Février 1571, de Chriftophle d'Ollier, Sr de la Haie d'Erbrée, y réfident, paroiffe d'Erbrée, avec Demoifelle Barbe du Pleisseix, fille de Noble Homs Mathurin du Plesseix, S^r^ dudit lieu, & de Damoifelle Marie de Meaulne, fa femme, demeurant audit lieu & manoir du Pleffis par lequel lefdits Seigneur & Dame du Pleffeis, préfents, promettent de donner en dot à la Damoifelle leur fille la fomme de 3,500 liv. tournois & de l'accouftrer comme fille de bonne maifon. Ce traité paffé en préfence de M. Me Jehan Hay, Seigneur du Pleffeix Hay, Confeiller du Roy en la Cour du Parlement de Bretaigne, de M. Me Jehan du Grafmenil, Seigneur de Cormeray, auffi Confeiller dudit Seigneur; de Nobles Hommes Marin de Marcillé, Seigneur de Launaye, Jehan le Gay, Efcuyer, Sr de la Bougaftrière, Gilles de Meaulne, Efcuyer, Sr de la Boullière, & autres leurs parents & alliés. (*Groffe en parchemin, fignée defdits Notaires.*)

41.

Autre traité de mariage, paffé, au même manoir, devant François Piré, Notaire juré en la Cour royal du Bourgnouvel, le 5 Mars 1565, de Noble Homme Jullien du Verger, Sieur du Tertre, y demeurant, en la paroiffe d'Ollivet; avec Damoifelle Françoise du Plessis, fille aifnée de Nobles Home Mathurin du Plessis, Sieur dudit lieu, & de Damoifelle Marie de Meaulne, fon époufe, par lequel lefdits S^r^ & Dame du Pleffis, qui y affiftent, promettent de donner en dot à ladite Damoifelle leur fille la métayrie de la Prezaye, fituée en la paroiffe de Launay & tenue prochement de la feigneurie de Villiers, & de l'accouftrer de robbes, bagues & joyaux, ainfi qu'il appartient & que fon eftat le requiert. (*Groffe en parchemin, fignée dudit Notaire.*)

42.

Autre traité de mariage, paffé, au lieu de Roueffé, près de la ville de Laval, devant François d'Eftronque, Licencié en loix, Notaire de la Cour de Laval, le 25 Juillet 1540, de Noble Homme Mathurin du Plesseyz, filz aiefné & principal héritier de Noble Perfonne Léonard du Pleffeyz, S^r^ dudit lieu, demeurant près la ville de Vitré, avec Damoifelle Marie de Meaulne, fille de feu Noble Homme Jouffelin de Maulne & de Damoifelle Chriftophlette de la Hondynière, fa veuve; ledit futur époux affifté dudit Sr du Pleffeyz, fon père, & ladite Damoifelle affiftée de ladite Damoifelle, fa mère, & de Noble Perfonne René de Maulne, S^r^ dudit lieu de Roueffé, fon frère; par lequel ladite Damoifelle mère de ladite future promet de lui conferver fes droits; ledit Sieur de Roueffé, fon frère, ratifie le don à elle fait par feue Damoifelle Symonne de Meaune, Dame de Roueffé, du lieu de Montarfil, fcis en la paroiffe de Bonchamp, & promet de la veftir & accouftrer d'habillements nuptiaux appartenant à fon eftat. (*Groffe en parchemin, fignée dudit Notaire.*)

LÉONARD du PLESSIS, Escuyer, Seigneur du Plessis d'Argentré, etc., Prévost des Maréchaux de France en Bretagne, Gentilhomme des Ordonnances du Roy.
Dame FRANÇOISE CHARTON, son épouse.

43.

Extrait d'un Livre en papier de la Chambre des comptes de Bretagne, cote XVI^{e}LII, contenant une Réformation (de la Nobleſſe) de l'évêché de Rennes, faite en 1513, dans lequel ſe trouve, au fol. III, LXVI & cahier XLVII, une Réformation de la paroiſſe d'Argentré, du Dimanche 12 Février de ladite année, dont le rapport eſt conçu en ces termes :

« Enſuite les noms des perſonnes qui ont eſté & ſon nobles, exempts & francs de fouages &c.....

« Lieux & Meſtaerie enciennement nobles :

« Lieux & manoir du Pinel & meſtaerie appartenant à Noble Eſcuyer Bertrand de Montbourcher, « Sr de Montbourcher & du Pinel, &c.

« Ung lieu nommé le Pleſſeix, appartenant à Noble Homme LÉONART DU PLESSEIX.......

« quel lieu eſt & a été anciennement noble.

« Ung lieu & meſtaerie nommé les Landes audit du Pleſſeix appartenans..... quel lieu & meſ- « taerie eſt noble & a été anciennement tenu comme noble. »

« Deux pièces de terre nommées l'une Table ronde & l'autre le Clou (le Clos) du Cheſne, ſont & « ont eſté exemptes puis le temps de 40 ans parce que deffunte Toumine du Pleſſeix, en ſon temps « Dame du Pleſſeix, les miſt & adjouſta o ledit lieu du Pleſſeix, lieu noble, & avoir ladite du Pleſſeix « acquiſe leſdites pièces de terre de deffunct Bonabes Davenel. »

Cet extrait fait par Maximilien Arnault, Seigneur de la Motte, Conſeiller, Secrétaire Auditeur en ladite Chambre, Commiſſaire à ce député par arrêt d'icelle du 9 Septembre 1772, donné ſur la requête de Meſſire Charles-Marie-Camille du Pleſſis d'Argentré, Brigadier des armées du Roy, Colonel du régiment des grenadiers royaux de Bretagne; ledit livre repréſenté par M. Bernardin Perier, Garde des Archives de la Chambre, ſigné : ARNAULT DE LA MOTTE, & délivré, en vertu d'un autre arrêt de la même Chambre, le lendemain, ſur les concluſions du Procureur général du Roy, & ſigné : FRANÇOIS DE LA GOUTIÈRE.

44.

Traité de mariage, paſſé, à Argentré, devant Jehan d'Argentré & Jacques Doré, Notaires de la Cour de Vitré, le 1er Décembre 1542, de Noble Homme Jacques de la Bizaye, Eſcuyer, Sieur de Beaucheſne & de la Ripvière-Bizaye; avec Demoiſelle BERTRANNE DU PLESSEIX, fille de Léonard du Pleſſeix, Eſcuyer, & de Damoiſelle Françoiſe Charton, ſon épouſe; ladite Demoiſelle aſſiſtée deſdits S^{r} & Dame, ſes père & mère, qui conſtituent ſa dot ſur des héritages ſitués en la paroiſſe d'Argentré & promettent de l'accouſtrer de robes, joyaux & atours, comme il appartient à Demoiſelle de ſon eſtat. (*Groſſe en parchemin, ſignée deſdits Notaires.*)

45.

Tranſaction, paſſée en la Cour de Rennes le 10 Novembre 1529, entre LÉONARD DU PLESSEIX, Eſcuyer, Seigneur du Pleſſeix d'Argentré, d'une part, & Gilles d'Eſlin, Eſcuyer, Seigneur de Launay de Eſlin, & Léonard d'Eſlin, Sr du Boays, ſon fils, d'autre part; ſur un procès pendant en ladite Cour, commencé entre ledit Léonard, Sieur du Pleſſeix, & ledit Seigneur de Launay & Damoiſelle Marie du Pleſſeix, ſa femme, & continué après le décès de ladite Damoiſelle par le même Seigneur de Launay, comme père, garde naturel dudit Léonard, fils aîné, héritier principal & noble de ladite Damoiſelle & de leurs autres enfants; au ſujet du droit appartenant audit Léonard à ce titre au lieu & meſtaerie de la Bouhourdière, ſitué au pays d'Anjou, & de l'exécution d'une promeſſe faite par ledit Seigneur du Pleſſeix audit Seigneur de Launay & à ladite feue Damoiſelle Marie du Pleſſeix, ſa femme, tant par acte du 3 Aouſt 1515 qu'autrement, acquérir pour eux de Jehanne & autre Jehanne du Pleſſeix, l'aiſnée & la cadette, leurs droits dans ladite meſtaerie & des héritages ſous les ſeigneuries de Châteaugontier & de la Rongère, de la valeur du droit ſuſdit de la même Jehanne du Pleſſis, l'aiſnée, & de leur donner leur part dans la ſucceſſion de feu Loys du Pleſſeix, dans les terres & richeſſes de Jehanne de Tallye, leurs père & mère communs, dans celle de feue Damoiſelle Thomyne de Nouault, mère dudit feu Loys, leſdites ſucceſſions conſiſtant dans les terres du Pleſſeix, pour demeurer quitte des demandes ſuſdites promet de payer audit Sieur du Boays la ſomme de 600 liv. tournois. (*Original en parchemin,* P. VALIER, *paſſe.*)

46.

Autre tranſaction, paſſée, devant Jehan Hervo, Notaire en la Cour de Vitré, le 8 Juillet 1527, entre LÉONARD DU PLESSEIX, Seigneur du Pleſſeix d'Argentré, en ſon nom & au nom de Damoiſelle FRAN-

çoise Charton, sa femme, d'une part; & Damoiselle Guillemette Landays, Dame du Boays pinczon, veuve de feu Regnault Charton, en son vivant Châtelain de ladite Cour, père & mère de ladite Dame du Plesseix, & Christofle Charton, frère germain de la même Dame du Plesseix, d'autre part; par laquelle lesdits Seigneur & Dame du Plesseix cèdent à leurs dits mère, belle-mère, frère & beau-frère, tous les droits appartenant à ladite Dame du Plesseix dans les successions échues & à échoir de sesdits père & mère, moyennant la dot à elle payée & les bagues & joyaux à elle donnés lors de son mariage, & la remise à eux faite par ceux-ci des deniers qu'ils ont empruntés audit feu Regnault. (*Grosse en parchemin, signée :* Jean Hervo, *passe.*)

47.

Lettres du Roy François (Ier), Duc de Bretagne, adressées à ses Sénéchal Alloué & Lieutenant de Rennes, & données le 15 Juin 1518, par lesquelles Sa Majesté relève d'une sentence par défaut par eux donnée contre son amé Léonard du Plesseix, Escuyer, Seigneur dudit lieu du Plesseix, en faveur de Gilles d'Eslin, Sr de la Barre, & Damoiselle Marie du Plesseix, sa femme, dans un procès pendant entr'eux sur l'exécution d'un appointement du 3 Aoust 1515. Ce relief accordé audit Sr du Plesseix sur l'exposé par lui fait à Sa Majesté « qu'il est Gentilhomme de ses ordonnances soubz la « charge & de la compagnie de son amé & féal cousin le Seigneur de Laval, & lui lors à ceste cause « requis aller hors ses Pays & Duchié de Bretaigne pour la servir ou faict de ses guerres & ordon- « nances, & que ledit Sr de la Barre avait faict saisir plusieurs biens sur & ou lieu du Plesseix « d'Argentré, situé en la paroisse d'Argentré, & que lui, Françoise Charton, Damoiselle, sa femme, « & Regnault Charton, père de sadite femme, avaient fait opposition à cette saisie. » Ces lettres datées de Nantes, *signées :* par le Roy & Duc à la Relation du Conseil, Duval, & scellées. (*Original en parchemin.*)

48.

Sentence de l'Alloué de la Cour de Vitré, du 7 Janvier 1515, entre Noble Escuyer Léonard du Plesseix, Seigneur du Plesseix d'Argentré, d'une part, & Magdelaine & Jacquette du Plesseix, d'autre part, sur un procès meu entr'eux dont on apprend la cause par le plaidoyer de l'Avocat du Seigneur du Plesseix, portant que « puis trente ans derrains, Nobles Gens Jehan du Plesseix & Thomine de « Nouault, sa femme, Sieur & Dame du Plessix, père & mère ayeulx dudit Léonard » (on a oublié ici quelques mots : il fallait dire père & mère desdites Magdelaine & Jacquette, & ayeulx dudit Léonard; cette erreur est réparée par les actes des 16 Aoust 1507, 21 Janvier 1506, vieux style, & 11 Septembre 1505, rapportés cy-après), « estoient morts & décédés; ausqueulx defuncts au temps « de leur décès estoient & appartenoient plussieurs biens meubles & ustensiles de maison en plusieurs « & diverses espèces, savoir or & argent monnoyés & à monnoyer, vescelle d'argent, d'arrain & « d'estain, & autres biens meubles de la valeur de 2,000 liv.; que lesdites Damoiselles estoient de- « meurées sur la possession desdits biens, sans en faire rapport audit Léonard, ainsi qu'il avoit été « convenu par acte passé entr'eux le 21 Janvier 1507; que ledit Léonard devoit les recueillir en qua- « lité d'héritier principal & noble desdits feus Seigneur & Dame du Plesseix, sauf à donner aux- « dites Damoiselles le droit qui leur appartient, savoir en noble comme en noble & en partable « comme en partable, suivant la coustume, & que ledit rapport devoit être fait; par laquel sentence « les parties sont remises à huit jours. » *Signée :* Guillaume Berte. (*Original en parchemin.*)

49.

Autre sentence, donnée aux Pletz Généraux de Rennes, le dernier Janvier 1509, entre Noble Homme Gilles d'Eslin, Sr de la Barre, tant en son nom, qu'en celui de Noble Damoiselle Marie du Plesseix, son épouse, d'une part, & Jehan Tollier, fils d'autre Jehan Tollier, d'autre part; au sujet des prétentions dudit Tollier sur un pré & autres biens des appartenances du lieu du Plesseix d'Argentré, dans le préambule de laquelle est rapporté le plaidoyé de l'Avocat dudit Sr de la Barre, qui apprend que « le 23 Avril 1505, fut fait transaction d'un différent meu entre lesdits Sr & Dame de la Barre & Noble Homme Léonnart du Plesseix, Sr dudit lieu, frère aisné de ladite Dame, sur le droit appartenant à celle-cy à cause de la succession de feu Loys du Plesseix, Sr dudit lieu, leur père commun, dans les lieux du Plesseix & des Landes, situés en la paroisse d'Argentré, & dans les héritages situés aux mêmes lieux, acquis par Noble Damoiselle Jehanne de Talie, leur mère, veufve dudit feu Loys du Plesseix, de Jehanne & autre Jehanne du Plesseix, l'aisnée & la jeune, & donnés en mariage à ladite Dame de la Barre; que par cet acte ledit Sieur du Plesseix avoit cédé auxdits Sr & Dame de la Barre, le droit à lui appartenant au lieu de la Bouhourdière, situé près de Chasteaugontier, pour en jouir par héritage jusqu'à ce qu'il pût acquérir pour eux le droit apparte-

nant auxdites Jehanne & autre Jehanne du Pleſſeix, au même lieu, à cauſe de la ſucceſſion de ſeue Noble Damoiſelle Thomyne de Nouaulx, ayeule deſdits Sieur du Pleſſis & Dame de la Barre; que, le 9 Septembre 1499, aux parlances du mariage deſdits S^r & Dame de la Barre, ladite Jehanne de Talie, alors femme de Noble Eſcuyer Lancelot de Launay, donne à ſadite fille tout le droit de douaire à elle appartenant par le décès dudit ſeu Loys du Pleſſeix, ſon mary, & par laquelle ſentence les parties ſont renvoyées aux prochains plaids généraux de ladite Cour. *Signée :* du Boays, *paſſe.* (*Original en parchemin.*)

50.

Échange, fait au bourg d'Argentré, dans les Cours de Vitré & du Pinel, le 16 Aouſt 1507, entre Nobles Gens..... de Dommaigné, Seigneur de la Couvraye, d'une part, & Damoiſelle Magdalaine du Plesseys, tant en ſon nom qu'en celui de Damoiſelle Jacquine du Plesseys, ſa ſœur, d'autre part; par lequel ledit Sr de la Couvraye donne le lieu, maiſons, terres & héritage de Léthevignière, ſitué en la paroiſſe d'Argentré, auxdites Demoiſelles, qui, au retour, lui tranſportent une rente de 110 liv. que Noble Eſcuyer Léonard du Plesseys, Seigneur du Pleſſeys d'Argentré, leur nepveu, leur doit pour leur part dans les terres & richeſſes de ſeus Jehan du Plesseys, Eſcuyer, & Thomine de Nouaud, père & mère deſdites Damoiſelles, & de ſeu Loys du Plesseys, leur frère aiſné, père dudit Léonard, duquel Jehan du Pleſſeys ledit Léonard eſtoit héritier principal & noble, par repréſentation dudit ſeu Loys, ſon père, qui eſtoit fils aiſné, héritier principal & noble deſdits Jehan & Thomine, ainſi qu'il avoit été convenu par actes paſſés entr'eux. (*Original en parchemin,* ſigné : A. Neufville, paſſe, & Bazillaye, paſſe.) A la ſuite duquel échange, eſt la ratification d'icelui & le priſage dudit lieu de Lethevignière faits en la même Cour, le 21 ſuivant, par ledit de Dommaigné, Magdalaine & Léonard du Pleſſeys. (*Original, ſigné idem.*)

51.

Tranſaction, paſſée, au bourg d'Argentré, ſous le ſcel de la Cour de Vitré, le 21 Janvier 1506 (vieux ſtyle), entre Nobles Gens Léonard du Plesseys, Eſcuyer, Seigneur du Pleſſeys d'Argentré & des Landes, en la paroiſſe d'Argentré, d'une part, & Damoiſelle Magdalaine du Plesseys, tant en ſon nom qu'en celui de Jacquine du Plesseys, ſa ſœur germaine, d'autre part : ſur le procès meu entr'eux au ſujet de la demande faite par leſdites Damoiſelles de leurs part & portion en noble comme en noble & en partable comme en partable, dans leurs biens meubles & héritages, terres & richeſſes des ſucceſſions de deffunts Nobles Gens Jehan du Plesseys & Thomine de Nouault, ſa femme, en leur temps Seigneur & Dame deſdits lieux du Pleſſeis & des Landes, leurs père & mère; deſquels deffunts ledit Léonard eſt héritier principal & noble, par repréſentation de deffunt Loys, ſon père, qui eſtoit leur fils aiſné & héritier principal & noble; par laquelle, après avoir congneu & apuré les filliacions deſſus dites, ledit Seigneur du Pleſſeys promet de payer auxdites Damoiſelles, ſes tantes, pour leurs droits ſuſdits, une rente de 110 liv., &, dans le cas de debat entr'eux ſur le partage des effets mobiliaires deſdites ſucceſſions, de s'en rapporter à l'arbitrage de Noble Eſcuyer Gilles d'Eſlin, Seigneur de la Barre. (*Original en parchemin, ſigné* : A. Neufville, avec ratification de ladite tranſaction, faite par les mêmes, le 16 Aouſt 1507, *ſignée* : A. Neufville, *paſſe*, & G. de Domaigné, *paſſe.*)

52.

Sentence, rendue aux délivrances de la Cour de Vitré, le ſamedi 19 Aouſt 1505, entre Noble Eſcuyer Leonnart du Plexis, d'une part, & Damoiſelles Magdelaine & Jacquine du Plexis, d'autre; par laquelle la connoiſſance du différent élevé entr'eux eſt remiſe au vendredi ſuivant. (*Original en parchemin, ſigné :* Jehan Kervo, *paſſe.*)

53.

Autre ſentence de la même Cour, rendue entre les mêmes, le 11 Septembre 1505, ſur la demande faite par leſdites Damoiſelles de leurs droits dans des fruits du lieu du Pleſſeis, dans les biens & la richeſſe de leurs père & mère, en noble comme en noble & en partable comme en partable, ſuivant la couſtume du pays, & dont le préambule porte que ledit Noble Eſcuyer Léonart du Plesseis d'Argentré a dit & propoſé qu'il eſtoit fils aiſné & héritier principal & noble de deffunct Jehan du Plesseis, père deſdites Magdelaine & Jacquine du Pleſſeis, ſes tantes, quelx Jehan & Loys du Pleſſeis reſpectivement eſtoient morts puis trente ans, Seigneurs dudit lieu du Pleſſeis d'Argentré, qu'en cette qualité il eſtoit poſſeſſeur des fruits dudit lieu du Pleſſeis & que leſdites Damoiſelles ont auſſi dit que ledit ſeu Jehan du Pleſſis avoit un fils & quatre filles, &c. », par laquelle ſentence ledit Léonart

eſt condamné à donner auxdites Damoiſelles une rente moitié en argent, moitié en grain. (*Original en parchemin, ſigné idem.*)

54.

Autre ſentence du même Tribunal, rendue entre les mêmes, le 3 Octobre ſuivant, dans laquelle il eſt dit, relativement au partage demandé par leſdites Damoiſelles de la ſucceſſion de feu Jehan du Plesseis, père deſdites Damoiſelles, & de Loys, père dudit Léonard, lequel Jehan eſtoit mort Seigneur au lieu du Pleſſeis. (*Original en parchemin, ſigné idem.*)

LOUIS du PLESSIS, Seigneur du Plessis d'Argentré et des Landes.
Dame JEANNE de TALLIE, Dame de Poilleboust, son épouse.

Employ de la tranſaction du 10 Novembre 1529, rapportée au degré précédent, dans laquelle ſont nommés feu Loys du Plesseix & Damoiſelle Jehanne de Talye, ſon épouſe, Seigneur & Dame du Pleſſeix & des Landes, père & mère de Léonard du Plesseix, qui forme ce degré, ainſi que Damoiſelle Thomine de Nouaut, mère dudit Loys.

Autre employ de la ſentence du 31 Janvier 1509, rapportée au même degré, dans laquelle Léonard, qui forme ce degré, eſt dit fils de feu Loys du Plesseix, Sieur dudit lieu du Pleſſeix & des Landes, & de Noble Damoiſelle Jahanne de Tallie, remariée à l'époque de 1499 à Noble Eſcuyer Lancelot de Launay, & petit-fils de Noble Damoiſelle Thomyne de Nouaulx, Dame de la Bouhourdière, près Chaſteaugontier.

Autre employ de l'acte d'échange du 16 Aouſt 1507, rapporté au même degré, dans lequel feu Loys du Plesseix eſt dit père de Léonard, & fils aîné, héritier principal & noble de feus Nobles Gens Jehan du Plesseys, Eſcuyer, & Thomyne de Nouaud, ſa femme.

Autre employ de la tranſaction du 21 Janvier 1506, rapporté au même degré, dans laquelle feu Loys du Plesseys eſt dit père de Léonard du Plesseys, & fils aîné & héritier principal & noble de feus Nobles Gens Jehan du Plesseys & Thomyne de Nouault, ſa femme, en leur temps Seigneur & Dame des lieux du Pleſſeys & des Landes.

Autre employ de la ſentence du 11 Septembre 1505, auſſi rapportée au même degré, dans laquelle deffunt Loys du Plesseis eſt dit père de Léonard, & fils aîné, héritier principal & noble de deffunt Jehan du Plesseis.

Autre employ de l'autre ſentence, du 3 Octobre 1505, rapportée au même degré, dans laquelle eſt rappellé Loys du Plesseis, comme fils de Jehan du Plesseis, Seigneur du Pleſſeis, & comme père de Léonart.

55.

Foy & hommaige fait, au Ples d'Androy, le 20 Juin 1492, par Damoiſelle Jehanne de Tallie, veufve de Loys du Plesseis, à M... (le Comte de Laval), pour raiſon du lieu & appartenances de Poillebouſt à elle appartenant; lequel hommaige elle eſt tenue faire à cauſe de la mort de ſon dit feu mary. (*Original en parchemin, ſigné :* Gaudin.)

56.

Sentence, rendue à l'Aſſiſe de Montjehan, tenue par Jehan le Bouglier, Bachelier en loix, Sénéchal de cette terre, le 5 Juillet 1490, entre Damoiſelle Jehanne de Tallie, veufve de feu Loys du Plesseys, tant en ſon nom, que comme tutrix naturelle des enfants mineurs iſſus dudit feu & d'elle, d'une part; & Guyon Gorret, d'autre : ſur un procès pendant entr'eux au ſujet de la ſaiſie faite, à la requeſte de ladite Damoiſelle, du lieu de la Barre, pour ce qui en appartient à Alliette, veufve de feu Jehan d'Aumouſche, pour ſûreté de la ſomme de 25 liv. 1 ſol tournois que ladite Alliette doit à ladite Jehanne de Tallie : par laquelle les parties ſont renvoyées à la prochaine aſſiſe. (*Original en parchemin, ſigné :* Boutier.) A la ſuite de laquelle eſt l'oppoſition faite à ladite ſaiſie par ledit Gorret au nom de ladite Alliette. (*Original en parchemin, ſigné idem.*)

57.

Extrait d'un Livre de Remembrances de la chaſtellenie de Montjehan, dépendante du comté de

Laval, dans lequel eſt rapporté, à l'article des amendes & remembrances de l'Aſſiſe de ladite chaſtellenie, tenue au bourg de Quocé, le 21 Février 1484, fol. 14, &c., & 16, l'article ſuivant :

Loys du Plesseys a finé en jugement du rachat eſchu à Monſeigneur à cauſe du mariage d'entre ledit du Pleſſeys & la veufve de feu Jehan de Boaiſgamatz, pour raiſon du Petit Pailleboul, tenue à foy & hommaige de Monſeigneur, ſavoir eſt la maiſon, le heſtraige, courtilz, une pièce de terre joignant le boais de Pailleboul, avec une pièce de pré au bout de ladite pièce; duquel rachat il a finé la ſomme de LX ſols.

Somme des amendes de ceſte préſente aſſiſe compris LX ſols pour le rachat finé par Loys du Pleſſeys, XL^{liv} XII^{s} VI^{d}, & la dépenſe monte IV^{liv} XII^{s} XI^{d}. Si demeure à cler dont le Chaſtelain comptera VI^{liv} XIX^{s} VII^{d}, & ſont les exploits; la remembrance ſignée : J. Bougler & B. Beudin. (*Original en papier.*)

58.

Tranſaction, paſſée en la Cour de Laval, le 7 May 1470, entre Jehan de Thalie, Eſcuyer, Sieur de la Chufréère, d'une part; & Noble Homme Jehan du Boiſgamaz, Eſcuyer, Seigneur de la Cheſnaye, & Damoiſelle Jehanne de Talie, ſon épouſe, fille dudit Jehan de Talie & de Jehanne Bonamy, ſa femme, d'autre; ſur l'exécution des clauſes du traité de mariage deſdits Seigneur & Dame de la Cheſnaye, par laquelle ledit Jehan de Talie donne à ſeſdits fille & gendre les lieux & metayries de Poilleboul & de la Houllière-Hoyau, ſitués en la chaſtellenie de Montjehans. Cette tranſaction ſignée : Jenatural & Audouyn. (*Original en papier.*)

59.

Extrait d'un Livre en papier de la Chambre des comptes de Bretagne, coté XIIcL, contenant une Réformation (de la Nobleſſe) de quelques paroiſſes des évêchés de Rennes, Dol, Nantes & St-Malo, faite en vertu d'un mandement du Duc, du 10 Mars 1477, & rendu en la Chambre des comptes tenante à Nantes, le 20e jour de Mars de l'an 1483, dans lequel ſe trouve, fol. 224, une enqueſte faite pour la paroiſſe d'Argentré, dont le rapport eſt conçu en ces termes :

« Argentré, numbre des maiſons nobles eſtant en ladite paroiſſe ez mains de gens nobles & ez
« quelles leſdits nobles ſont de touz temps en poceſſion d'avoir & tenir leurs meſtaiers francs &
« exempts de foaige.
« Launoys & Orgières à Meſſire Jehan Marcillé.
« Le Pleſſeix à Jehan du Plesseix.
« Les Landes à Loys du Plesseix.
« Le Pinel & la Tiburgère à René de Montbourcher. » (*Extrait délivré comme celui de la Réformation de* 1513, *rapporté au degré précédent.*)

Employ de la tranſaction paſſée le 10 Novembre 1529, rapportée cy-devant au 7e degré, dans laquelle Thomyne de Nouault eſt dite mère de feu Loys du Plesseix, Seigneur du Pleſſeix.

Autre employ de la ſentence du 7 Janvier 1515, rapportée au même degré, dans laquelle il eſt dit que, depuis 30 ans derrains, Nobles Gens Jehan du Plesseix & Thomine de Nouault, ſa femme, Sieur & Dame du Pleſſeix, ayeulx de Noble Eſcuier Léonard du Plesseix, Seigneur du Pleſſiex d'Argentré, eſtaient décédez & qu'au temps de leur décès il leur appartenoit pluſieurs biens meubles, or & argent, &c.

Autre employ de l'extrait de la Réformation de l'évêché de Rennes, faite en l'année 1513, rapportée cy-deſſus au 7e degré, dans laquelle ſont mentionnées deux pièces de terre exemptes depuis le temps de 40 ans, acquiſes par feue Thoumine du Plesseix, en ſon temps Dame du Pleſſeix, & par elle ajoutées audit lieu du Pleſſeix.

Autre employ de la ſentence du 13 Janvier 1509, rapportée au même degré, dans laquelle eſt rappellée Noble Damoiſelle Thommyne de Nouaulx, Dame de la Bouhourdière, près de Chaſteaugontier, comme mère de Loys du Plesseix, S^{r} dudit lieu & des Landes, & ayeulx de Léonard du Plesseix, S^{r} du même lieu.

Autre employ de l'eſchange du 16 Aouſt 1507, rapportée au même degré, dans lequel feus Jehan du Plesseys, Eſcuyer, & Thomine de Nouaud, ſon épouſe, ſont dits avoir pour héritier principal & noble Noble Eſcuyer Léonart du Plesseys, Seigneur du Pleſſeys, leur petit-fils, par repréſentation de feu Loys du Plesseys, ſon père, qui était fils aîné, héritier principal & noble deſdits Jehan & Thomine.

Autre employ de la tranfaction du 21 Janvier 1506, rapportée au même degré, dans laquelle deffuntz Nobles Gens JEHAN DU PLESSEYS, & THOMINE DE NOUAULT, fa femme, en leur temps Seigneur & Dame dudit lieu du Pleffeys & des Landes, font dits avoir pour héritier principal & noble LÉONARD DU PLESSEYS, leur petit-fils, par repréfentation de feu LOYS DU PLESSEYS, fon père, qui eftoit fils aîné, héritier principal & noble defdits Seigneur & Dame.

Autre employ de la fentence du 11 Septembre 1505, rapportée au même degré, dans laquelle eft rappelé deffunt JEHAN DU PLESSEIS, Seigneur du Pleffeis d'Argentré, comme père de LOYS, Seigneur du même lieu, fon héritier principal & noble, de MAGDELAINE & de JACQUINE DU PLESSEIS, & de deux autres filles.

Autre employ de l'autre fentence du 3 Octobre 1505, rapportée au même degré, relativement au partage de la fucceffion de feu JEHAN DU PLESSEIS, Seigneur du lieu du Pleffeis, dans laquelle il eft dit père de LOYS & ayeul de LÉONART DU PLESSEIS.

Employ de l'extrait de la Réformation de la Nobleffe de la paroiffe d'Argentré, faite, en vertu du mandement du Duc de Bretagne du 10 Mars 1477, rapporté au degré précédent, dans lequel eft mentionné, parmi les Gens Nobles tenant des maifons nobles de ladite paroiffe, JEHAN DU PLESSEIX comme poffeffeur de la maifon noble du Pleffeix.

JEAN DU PLESSIS, Ier du nom, ÉCUYER, SEIGNEUR DU PLESSIS ET DES LANDES.
THOMINE DE NOUAULT, DAME DE LA BOUHOURDIÈRE.

60.

Extrait d'un rouleau de papier étant aux Archives de la Chambre des comptes de Bretagne, fous la cote XIIc LXII, contenant un rolle de la Réformation (de la Nobleffe) de la paroiffe d'Argentré, du 8 Avril 1442, après Pâques, dans lequel on trouve ces mots : « Item nous ont nommé & declairé « les lieux nobles fitués en ladite paroiffe defquelx les moiftoiers demeurant en icelx ont efté ès « temps paffés francs & exempts des foaiges & aïdes, & encore le font au temps de prefent, favoir :

« Le lieu & domaine du Pinel, appartenant au Sr du Pinel.

« Le lieu & domaine du Pleffaix appartenant à BERTRAND (Bertñ) DU PLESSAIX.

« Le lieu & dommaine de Crefpel appartenant à Jehan d'Argentré. » Et plus bas, « Pour con- « firmer les recors & atteftation des témoins..... fe font prefentés Jehan de Denée, Sr de la Haie « d'Erbrée, Jehan Dumatz, Seigneur de Monmartine, Jehan Marcillé, Seigneur de Launeel, natiff « de ladite paroiffe, Jehan d'Argentré, Seigneur de Vauffolet, natiff d'icelle paroiffe, JEHAN DU PLES- « SEIX, pareillement natiff de ladite paroiffe, &c. Lefquelx nous ont defpoufé chacun d'elx par fer- « ment qu'ilz ont bien cognoiffance de la plufpart des demourans en icelle, & de la fituation où elle « eft & que de tous temps ils y ont fréquenté, &c. »

61.

Atteftation, donnée en la Cour de Vitré, le vendredi 13 Avril 1425, Procureurs, Tréforiers & Chapelains de l'églife d'Argentré par BERTRAN DU PLESSEIZ, Seigneur du Pleffeiz, JEHAN DU PLESSEIZ, fon frère, & par d'autres paroiffiens demeurans en ladite paroiffe d'Argentré, en faveur de Perotte de Mafcon, comme tutrice & garde de fes enfants & de deffunt Jehan Marxillé, Seigneur de Launeell, portant que ledit deffunt Jehan Marxillé eft enfépulturé en ladite églife, au chancel d'icelle; que fur fa fouffe eft une tumbe de pierre, élevée d'un demi pied audeffus du pavé; que ladite Perrotte de Mafcon a fait mettre une lifte & faings pour paindre les armes & efcufzons d'armes dudit deffunt Marcillé, lefquelles tumbe & lifte ils veulent qu'ils foint & demergent en ladite Iglife de la manière qu'elles y font, & que ce qui n'eft mis & accompli en cette lifte des armes dudit deffunt y foit fourni & mis, ainfi comme il plaira à ladite Pérote, fans débat n'y impefchement de leur part. Cette atteftation fignée : ALAIN BEDART paffe. (*Original en parchemin, fcellé du fcel de ladite Cour.*)

Nous Frère THOMAS-ADOLPHE-FERDINAND D'ESTOCQUOIS DE SCHULEMBERG, Commandeur eccléfiaftique, & Frère AUGUSTIN DE MASSO DE LA FERRIERE, Chevalier Commandeur des Ordres Royaux militaires & hofpitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérufalem, certifions à Monfeigneur le Comte de Provence, Grand Maître defdits Ordres, que nous avons, en vertu de la commiffion à nous adreffée, en date du 6 préfent mois, vu & examiné, en préfence de Frère Claude-Denis Dorat de Chameulles, Chevalier, Commandeur & Secrétaire général des mêmes Ordres, à

nous adjoint par la même commiſſion, au rapport du Sieur Chérin, Généalogiſte deſdits Ordres, les titres produits par Meſſire Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré, nommé par N. S. P. le Pape à l'évêché de Tagaſte (*in partibus infidelium*), Abbé Commendataire des abbayes d'Olivet, de Saint-Germain d'Auxerre & d'Evron, Premier Aumônier en ſurvivance de Monſeigneur le Comte de Provence, cy-devant lecteur de feu Monſeigneur le Duc de Bourgogne & de Monſeigneur le Duc de Berri, actuellement Dauphin, & de Meſſeigneurs les Comtes de Provence & d'Artois, nommé Commandeur eccléſiaſtique deſdits Ordres, & avons vérifié qu'il a prouvé huit races de nobleſſe paternelle, qu'ainſi il a ſatisfait aux articles III & IV du règlement concernant le régime & l'adminiſtration des mêmes Ordres, donné par le Roy, en qualité de ſouverain chef, fondateur & protecteur d'iceux, le 20 Mars 1773, lu, publié & enregiſtré au Chapitre des mêmes Ordres, du 17 Décembre ſuivant, tenu par Monſeigneur le Comte de Provence, Grand Maître, & qu'ainſi il eſt ſuſceptible par ſa naiſſance d'être reçu Commandeur eccléſiaſtique des mêmes Ordres. En foy de quoy nous avons ſigné ces préſentes avec notre dit frère le Sr Chérin, & y avons fait appoſer les cachets de nos armes. A Paris le dix-ſeptième jour du mois de Février mil ſept cent ſoixante-quatorze. *Signé :* d'Estocquois de Schulemberg, F. de Masso, Chevalier de la Ferrière, Dorat de Chameulles & Chérin, & ſcellé.

Pour duplicata : Chérin.



X.

Lettre de Gilles du Pleſſis à Renaud de la Marcelière, Chevalier de l'Ordre du Roi.

Monſieur, ſuivant ce que vous m'aviez donné charge, j'avois eſcrit à beaucoup de mes parens, de partie deſquels avoie en reponſe, qui ſe doivent trouver à coucher céans, & attens ce ſoir reponſe des autres qui m'a fait, ayant eſté adverti de la reprinſe de Congé, vous eſcrire la préſente pour vous ſupplier me faire entendre ſi le voyage eſt différé, & ſi je les dois faire retiré, qui m'empeſchera vous faire plus long diſcours, fors ſupplier Dieu, après vous avoir baiſé bien humblement les mains, vous donné, Monſieur, en parfaite ſanté très longue & très heureuſe vie. (Dom Morice, *Hiſt. de Bret.*, preuves, t. III, col. 1433.)

XI.

Lettre du Duc de Mercœur écrite à Gilles du Plessis *& datée du camp de Montaigu le* 11 *Décembre* 1588.

Monſieur du Pleſſis, ſuivant ce que vous m'avez eſcrit par ce porteur, je vous ai accordé l'eſtat de Commiſſaire de l'arrière-ban de Rennes & la penſion qu'avoit le Sieur du Gué, bien marry qu'il ne s'eſt offert une meilleure occaſion de vous gratifier & de vous faire paroiſtre ma bonne volonté, comme je ferai toujours en ce que me voudrez employer. En attendant, je vous mercye de l'advertiſſement que vous m'avez donné, & vous diray que j'avais deſjà entendu qu'il ſe faiſoyt une aſſemblée chez le Sr de la Hunodaye, qui n'eſt pas, comme il eſt à préſumer, pour adviſer de continuer le bien en ce pays, mais au moyen de le troubler, dont le meilleur eſt que telles gens ne peuvent de leurs deſſeins faire eſclore de grands effects. Ains s'en vont touſjours en fumée; mais pour ce que les intentions ſont mauvaiſes, il n'y a point de danger & les découvrir & s'en tenir près comme je ferai, eſpérant bien donner ordre à ce qu'il ne ſe paſſera rien de mal à propos que je n'aye auſſitôt le remède en main. Quant voſtre commodité le permettra, je ferai infiniment ayſe de vous veoir.

En attendant, advertiſſez moi, je vous prie, de tout ce que vous deſcouvrirez & faites état au ſurplus que je demeurerai voſtre bien bon & plus affectionné amy. *Signé :* PHE. EMMANUEL de LORRAINE.

XII.

Pendant les troubles de la Ligue, les habitants des lieux circonvoiſins renfermèrent au château du Pleſſis les objets qu'ils voulaient mettre à l'abri des dangers de la guerre, ainſi que le prouvent les décharges données par eux au Seigneur du Pleſſis. La ſuivante ſe rapporte à un habitant de Mondevert, paroiſſe limitrophe de celle d'Argentré.

Le quatorzième de Febvrier mil ſix cens deux, avant midy, devant nous Notaires de la Cour de Vitré, ſoubs ſignans, a comparu en ſa perſonne André Symon, demeurant en ſon lieu au village du Paſtis Trinquet, en la paroiſſe de Mondever, lequel a cogneu & confeſſé avoir ce jour eu & reçu de

Noble Homme Gilles du Plessis, Seigneur dudit lieu, Poilebous, &c., tous & chacun les contracts, lectres, tittres & enseignemens qu'il avait mis en garde en la maison seigneurialle du Plessis, durant les guerres dernières, de quoi ledit Symon s'est contenté & en a quicté ledit Sieur du Plessis & promis acquitter vers tous, ce que nous Notaires avons pour ledit Sieur du Plessis absent stipullé & accepté, & ainsy ledit Symon l'a voullu & consenty, promis & juré tenir sur l'hypothèque de tous ses héritages & biens, n'en exceptant aucun, se portant fort & submission & prorogeant & jurant, &c., & avons condampné & condampnons. Fait & passé à Argentré, au tablier de Joan Tricot, Notaire soubs signé, ledit jour & an, ainsi signé dudit Symon :

Tricot. Symon.

(*Original aux archives du Plessis.*) 1602.

XII *bis*.

Mémoire sur la vie & les ouvrages de Messire du Plessis d'Argentré, *Evêque de Tulle, par M. l'Abbé du Malaret, Curé de Saint-Michel, de la ville de Saint-Léonard.*

Messire Charles du Plessis d'Argentré, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Aumônier du Roi & Évêque de Tulle, eut pour père Messire Alexis du Plessis, Seigneur d'Argentré, mort Doyen de la Noblesse de Bretagne, place qu'il a occupée l'espace d'environ trente ans, & pour mère Dame Marguerite de Tanoarn, tous deux d'une ancienne Noblesse de la même province.

Il naquit, au château du Plessis, paroisse d'Argentré, auprès de Vitré, diocèse de Rennes, le 16 Mai 1673, où il fut ondoyé le même jour, par nécessité. On ne lui suppléa les cérémonies du baptême que le 14 Janvier 1674, & il eut pour parrain Charles, Duc de la Trimouille & de Thouars, Pair de France, Prince de Tarente & de Talmont, & pour marraine Dame Françoise de Bréhand.

Il reçut la tonsure cléricale à Paris le 4 Mars 1693, le sous-diaconat le 7 Avril 1696, le diaconat le 1er Juin 1697 & enfin la prêtrise le 19 Septembre 1699. On sent dans ces interstices d'un ordre à l'autre la discipline du séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Ce fut, en effet, dans cette célèbre école qu'il fut formé dans la piété & la science ecclésiastique : avantage qu'il a toujours compté parmi les plus grands de sa vie.

Il fit son cours de philosophie au collége de Beauvais, sous le célèbre Vittement, depuis Lecteur des Enfants de France, & ensuite Sous-Précepteur du Roi. Il le commença au mois d'Octobre 1688, le finit en 1690, &, le 14 Août de la même année, il fut reçu Maître ès-arts. Doué d'un excellent esprit, appliqué à son devoir & zélé pour l'étude, il fit dans cette science des progrès dont on voit peu d'exemple dans les jeunes gens de cet âge.

Au sortir des arts, il se mit à l'étude de la théologie, dont il prit des leçons ordinaires en Sorbonne, & cette science fit dès lors ses délices & toute son occupation. Son cours fut terminé en 1693. Ayant soutenu sa tentative & reçu le degré de Bachelier, il entreprit, au mois d'Octobre 1696, un cours de philosophie, qu'il professa au collége Doinville ou d'Inville, pour être reçu de la Maison & Société de Sorbonne, dans laquelle il fut admis le 16 Août 1698. Il s'empressa d'occuper un logement dans ce fameux collége & il eut toujours un si grand attrait pour lui qu'il ne le quitta qu'à son sacre.

Cette même année, il entra en licence, carrière qu'il fournit avec un très-grand honneur. On n'a pas encore perdu l'idée des savantes thèzes qu'il soutint alors avec toutes sortes d'applaudissements. On parle surtout de sa majeure & on en parlera longtemps : elle passe pour la thèze la plus savante qui se soit soutenue dans la Faculté de théologie de Paris. Encore aujourd'hui, les plus belles thèzes qu'on voit, on croit leur faire honneur en disant que c'est *un petit d'Argentré.* Il la soutint le 28 Août 1699 & reçut, le 29 Mars 1700, le bonnet de Docteur. Après cette cérémonie, il entreprit le voyage de Rome, plutôt par un sentiment de religion que par un esprit de curiosité. Il eut la satisfaction d'être témoin de l'élection & du couronnement de Clément XI, qui lui fit un accueil très-gracieux. Il s'y fit aussi estimer des sçavants dont il s'acquit la bienveillance.

Dès le 24 Novembre 1699, le Roi l'avait nommé à l'abbaye de Sainte-Croix de Guingamp, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Tréguier. Charles de la Trimouille le nomma au doyenné de Laval le 23 Janvier 1702. Olivier Jégou de Quervillio, Évêque de Tréguier, le choisit pour son Vicaire général le 7 Janvier 1707, & il entra en 1709 dans la Maison du Roi en qualité d'Aumônier; il fut le premier à qui le Roi conféra gratuitement cette place.

Enfin, le 26 Octobre 1723, Sa Majesté le nomma à l'évêché de Tulle, vacant par la démission de Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, nommé à l'archevêché de Tours. Il fut sacré dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice le 10 Juin 1725, par M. l'Archevêque de Toulouse, assisté de MM. les Évêques de Vence & de Bazas, & prit possession le 21 du même mois.

Il mourut le 27 Octobre 1740, & fut enterré le 29 dans la chapelle de son séminaire, ainsi qu'il

l'avait demandé : fon oraifon funèbre fut prononcée dans l'églife cathédrale, le 15 Novembre, par le P. Jofeph Gentrac, Recteur du collége de la Compagnie de Jéfus.

M. d'Argentré tient un rang diftingué dans la République des lettres ; il paffait furtout pour l'homme de France le plus verfé dans la théologie fcolaftique & dans fon hiftoire.

Il a donné en latin :

1° *Elementa theologica in quibus de auctoritate ac pondere cujuflibet argumenti theologici diligenter & accurate difputatur; cum appendice de auctoritate Ecclefiæ in condemnandis hæreticis & perverfis quibufcumque fcriptis.* A Paris, 1702, in-4°.

2° *Appendix pofterior ad Elementa theologica in queftionem de auctoritate Ecclefiæ,* &c. A Paris, 1705, in-4°.

3° *Lexicon philofophicum.* A la Haie, 1706, in-4°.

4° *De Supernaturalitate, feu de propria ratione, quâ res fupernaturales a naturalibus differunt.* A Paris, 1707, in-4°.

5° MARTINI GRANDINI *doctoris & profefforis Sorbonici Opera.* M. d'Argentré, qui eftimait cette théologie de Martin Grandin, jugea à propos d'en réunir toutes les parties & de les faire paraître en plufieurs volumes in-4°. Les cinq premiers parurent en 1710 & le fixième, en 1712. Il y joignit plufieurs de fes propres ouvrages favoir : *De Predeftinatione ad gloriam & reprobatione commentarius hiftoricus,* à la fin du tome III; *De Voluntate divina antecedente & confequente falvandi homines, veterum ac recenciorum teftimonia,* dans le même volume; *Index manufcriptus commentariorum de rebus theologiæ a quibufdam prifcis interpretibus magiftri fententiarum confcriptorum,* à la fin du tome IV; *De Contritione & attritione fcholafticorum doctorum fententiæ,* dans le même volume; *De Propria Efficientia facramentorum novæ legis,* dans le même volume; *Sententia fancti Bernardi de ablutione pedum a Chrifto inftituta*, ibid.; *Sententia dictorum fancti Hilarii de Chrifti doloribus. — De Honorio papa*, ibid.

6° *Animadverfiones in analyfim Holdeni.* A Paris.

7° *De Numine Dei, ut rerum omnium effectoris,* &c. A Paris, 1720, in-4°.

8° *Collectio effatorum divinæ Scripturæ, quibus myfteria fidei catholicæ & dogmata explicantur, contrariique errores refelluntur.* A Paris, 1725, in-4°.

9° *Collectio judiciorum de novis erroribus qui ab initio XII feculi ad annum 1725 in Ecclefia profcripti funt & notati* [a facultate Parifienfi]. On a trois volumes in-folio de cet ouvrage imprimés à Paris : le premier en 1725, le deuxième en 1733 & le dernier en 1736; cette collection renferme un grand nombre de monuments importants & curieux, que l'on ne doit pas être fâché de voir recueillis.

10° *Thefes philofophicæ & theologicæ tum in amorem generatim fumptum, tum in amorem divinum ac fpem theologicam.* In-12.

11° *Analyfe de la foi divine avec un traité de l'Églife.* A Lyon, 1698, 2 vol. in-12.

12° *Apologie de l'amour qui nous fait défirer de pofféder Dieu feul, par le motif de trouver notre bonheur dans fa connaiffance & fon amour, avec des remarques fur les maximes & les principes de Mgr l'archevêque de Cambrai.* Amsterdam, 1698, in-8°.

13° *Oraifons & prières tirées mot à mot de l'Écriture Sainte.* A Paris, 1726, in-24.

14° *Explication de l'oraifon Dominicale.* In-12.

15° *Remarques fur la traduction de l'Écriture Sainte, par M. de Saci.* A Paris, in-4°.

16° *Lettre & inftruction paftorale fur la juridiction qui appartient à la hiérarchie de l'Églife du 25 août* 1731. In-4°.

17° *Differtation dans laquelle on explique en quel fens on peut dire qu'un jugement de l'Églife catholique qui condamne plufieurs propofitions de quelque écrit dogmatique, eft une règle de foi.* A Tulle, 1733, in-12.

18° *Explication des facrements de l'Églife, inftitués par Notre-Seigneur Jéfus-Chrift*, 3 vol. in-12, à Tulle, 1734. Avec un *Sermon fur le facrifice non fanglant du corps & du fang de Jéfus-Chrift fous les efpèces du pain & du vin.*

19° *Méthode de l'oraifon mentale.* A Tulle, 1735, in-12.

20° *Explication de la prémotion phyfique.* A Tulle, 1737, in-4°.

21° *Mandement fur la dévotion au facré cœur de Jéfus.* A Tulle, 1738, in-4°.

22° *Trois fermons : 1° Sur les grandeurs de Dieu. 2° Sur les grandeurs de Jéfus-Chrift. 3° Sur la vérité de la religion chrétienne.* A Tulle, 1739, in-12.

Lors de fa mort, M. d'Argentré était fur le point de faire imprimer un ouvrage confidérable, fous le titre de *Theologia de divinis litteris expreffa.*

L'ouvrage le plus confidérable de Mgr de Tulle & le plus utile fans contredit, eft fa grande col-

lection des divers jugements & condamnations portés contre les nouvelles erreurs. Il aurait feulement été à fouhaiter qu'il eût été imprimé avec plus de goût.

M. d'Argentré a eu toute fa vie une forte d'inclination pour l'étude. Avant d'être élevé à l'épifcopat, il s'y employait tout entier. Avait-on befoin de lui, c'était à la bibliothèque de la Sorbonne qu'il fallait l'aller chercher : il n'en bougeait pas.

Devenu Évêque, il étudiait régulièrement fept heures par jour, hors le temps de fes vifites qu'il faifait avec une grande régularité. Cependant, l'abordait qui voulait, il fe prêtait à tout le monde, & avec tant d'aifance qu'il ne paraiffait jamais empreffé.

Vu fon affiduité à l'étude, on aurait dit qu'il ne faifait qu'étudier, & que l'ôter de là c'était l'ôter de fon centre & lui faire violence ; à voir le foin qu'il prenait de fon diocèfe, on aurait cru qu'il ne faifait rien de plus & qu'il ne penfait pas même à autre chofe.

C'eft que chez lui il n'y avait pas un moment de perdu : une demi-heure, un quart d'heure, un demi-quart d'heure, il mettait tout à profit. D'ailleurs, vivant avec une grande frugalité, avec une fobriété toujours foutenue, & retiré du monde, la journée s'alongeait pour lui & fourniffait à tout.

Avec un fi bon emploi du temps, il ne faut pas être furpris fi on le voyait affidu au confeffionnal, vifiter les malades, affifter les moribonds, dont plufieurs réclamaient fa charité, rompre le pain de la parole de Dieu en toutes manières, méditations, exhortations familières, homélies, fermons, panégyriques.

Mais le foin qu'il prenait de fon clergé l'emportait fur tout le refte. De là, l'attention qu'il donnait à fon féminaire, les retraites qu'il établit pour fes curés & pour fes prêtres, les vifites affidues qu'il faifait tous les ans dans divers quartiers de fon diocèfe. De là, ce zèle pour remédier aux abus, pour ranimer le bon ordre & la difcipline, pour maintenir chacun dans la fainteté de fon état, ou pour l'y rappeler. Zèle vif, zèle ardent, mais auffi zèle fans aigreur & fans amertume; zèle au contraire toujours accompagné de patience, plein de cordialité, foutenu de manières polies & engageantes, & animé d'une douceur à qui rien ne réfiftait.

Tous les vendredis de l'année, il faifait manger à fa table un pauvre de l'hôpital. Ce feul trait fait voir & le cas qu'il faifait des miférables, & jufqu'où allait fa charité.

Ce que le Saint-Efprit a dit de Moïfe qu'il était chéri de Dieu & des hommes, on peut le dire de M. d'Argentré. Le meilleur homme du monde & de la plus grande fimplicité, parfaitement honnête homme & d'une droiture raviffante, bon chrétien & d'une innocence de mœurs qui ne s'eft jamais démentie en aucune rencontre; grand Prélat & avec toutes les qualités que l'apôtre demande : quiconque l'aura connu ne lui refufera aucun trait de ce court éloge.

Le diocèfe de Tulle l'a pleuré amèrement; fes larmes coulent encore & fi quelque chofe eft capable de les effuyer, c'eft le refpectable Prélat que la Providence lui a donné pour le remplacer dans la perfonne de M. l'Abbé Dautichamps, Grand Doyen de l'églife d'Angers.

Avant de mourir, M. d'Argentré eut la confolation de voir placé fur le premier fiége de la province fon cher neveu, Meffire Jean-Gille du Coetlofquet : ce fut lui-même qui le mit pour ainfi dire en poffeffion. Heureux les diocèfes qui font gouvernés par de tels prélats !

(Extrait du *Journal de Trévoux,* 1743, 1er volume, février.)

XIII.

Provifions de Gouverneur de la ville de Laval en faveur du Sr Vicomte DU PLESSIS D'ARGENTRÉ.

LOUIS, par la grâce de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces préfentes lettres verront, Salut. Nous avons, par notre déclaration du 4 Mai dernier, ordonné qu'à l'avenir il ne fera par Nous pourvu qu'à vie aux offices de nos Gouverneurs & de nos Lieutenants créés dans les villes clofes de notre royaume, par notre édit du mois de Novembre 1733, & qui reftent à lever en nos revenus cafuels; Nous avons ordonné, en outre, par arrêt de notre Confeil du premier Juin dernier, qu'il ne pourra être pourvu auxdits offices de Gouverneurs & de nos Lieutenants dans les villes clofes de notre royaume; que des fujets capables, foit officiers de nos troupes, actuellement à notre fervice, ou qui en feront retirés, foit Nobles d'extraction, ou autres jouiffant de la Nobleffe, qui les pourront tenir & exercer, fans incompatibilité avec tous autres offices, en payant par eux en nos revenus cafuels la finance defdits offices, fuivant les rôles arrêtés en notre Confeil, conformément audit édit, à notre déclaration & audit arrêt de notre Confeil, notre cher & bien amé le Sieur PIERRE MARIE ALEXIS, VICOMTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, ayant payé en nos revenus cafuels la finance à laquelle l'office de Gouverneur de la ville de Laval a été taxé, ainfi qu'il paraît

par la quittance de finance dudit office ci-attachée, fous le contre fcel de notre chancellerie, Nous avons eu agréable de le pourvoir dudit office, perfuadé qu'il remplira avec vigilance toutes les fonctions qui en dépendent, & qu'il nous donnera en toutes occafions des preuves de zèle, fidélité & affection à notre fervice. A ces caufes, Nous avons audit Sr Vicomte du Pleffis d'Argentré donné & octroyé, donnons & octroyons, par ces préfentes, fignées de notre main, l'office de Gouverneur de la ville de Laval, province du Maine, créé & établi par notre édit du mois de Novembre 1733, & auquel n'a point encore été pourvu, pour ledit office avoir, tenir & exercer, en jouir & ufer ledit Sieur Vicomte du Pleffis d'Argentré, fans incompatibilité avec tous autres offices, aux gages, appointements, logements ou uftenciles dont fera fait fonds annuellement dans l'état de l'ordinaire de nos guerres, fuivant l'article fix dudit arrêt de notre Confeil du premier Juin dernier. Avec pouvoir de commander aux habitants tout ce qui fera jugé néceffaire pour le bien de notre fervice, fûreté & confervation de ladite ville en notre obéiffance, faire vivre lefdits habitants en bonne union & concorde les uns avec les autres, commander aux gens de guerre qui font ou feront ci-après établis en garnifon dans ladite ville, les contenir en bon ordre & police, fuivant nos règlements & ordonnances militaires, le tout lors & ainfi qu'il nous plaira de l'ordonner, & fous l'autorité du Gouverneur & notre Lieutenant général en la province, & en fon abfence, de nos Commandants & Lieutenants généraux & particuliers de notre province; Voulons, en outre, que ledit Sr Vicomte du Pleffis d'Argentré jouiffe des honneurs, autorité, rang, féances, prérogatives, exemptions, priviléges, gages, droits, fruits, profits, revenus & émoluments dont jouiffent ou doivent jouir les titulaires de pareils offices, de la même manière & ainfi qu'il eft prefcrit par les édits de première création, fans que pour raifon de l'acquifition dudit office ledit Sr Vicomte du Pleffis d'Argentré puiffe être augmenté à la capitation; le tout conformément aux édits des mois d'Août 1696, Décembre 1708, Novembre 1733, aux déclarations des 11 Juin 1709, 4 Mai de la préfente année; à l'arrêt de notre Confeil du 1er Juin dernier, & autres arrêts, déclarations & ordonnances y énoncés.

Si donnons en mandement à notre très cher & très féal Chevalier Vice-Chancelier, Garde des Sceaux de France, le Sr de Maupeou, que lui étant apparu des bonnes vie, mœurs, religion catholique, apoftolique & romaine dudit Vicomte du Pleffis d'Argentré, & de lui pris & reçu le ferment accoutumé, il le mette & inftitue, ou le faffe mettre & inftituer de par Nous en poffeffion & jouiffance dudit office, l'en faffe jouir & ufer pleinement & paifiblement fa vie durant, enfemble des honneurs, fonctions, rang, féance, exemptions, priviléges, prérogatives, gages, droits, fruits, profits, revenus & émoluments fufdits & y appartenant, & le faffe obéir & entendre de tous ceux & ainfi qu'il appartiendra ès-chofes concernant ledit office.

Mandons aux Tréforiers de l'ordinaire de nos guerres & à tous autres comptables qu'il appartiendra que les gages & droits appartenant audit office ils aient à faire payer & délivrer comptant audit Sr Vicomte du Pleffis d'Argentré par chacun an, aux termes & en la manière accoutumée, à compter du jour de l'expédition de fa quittance de finance; & rapportant les préfentes ou copie d'icelles collationnée pour une fois feulement avec quittance dudit Sr Vicomte du Pleffis d'Argentré fur ce fuffifante, Nous voulons lefdits gages & droits appartenant audit office être paffés & alloués en la dépenfe des comptes de ceux qui en auront fait le paiement, par nos amés & féaux Confeillers les Gens de nos Comptes à Paris, auxquels mandons ainfi le faire fans difficulté; car tel eft notre plaifir. En témoin de quoi, Nous avons fait mettre notre fcel à cesdites préfentes. Donné à Verfailles le trentième jour du mois d'Octobre de l'an de grâce mil fept cent foixante-fix, de notre règne le cinquante-deuxième. *Signé :* LOUIS; *fur le repli :* par le Roi. *Signé* : PHELIPPEAUX.

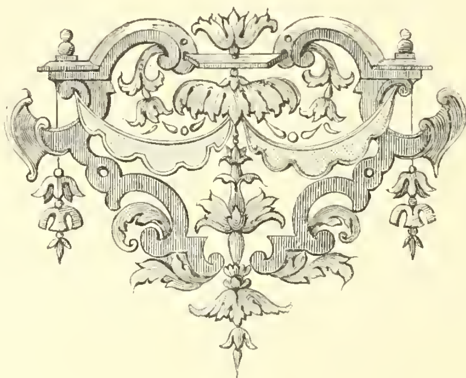
XIV.

Lettres de difpenfe de prêter ferment, en faveur du Sr Vicomte DU PLESSIS D'ARGENTRÉ.

LOUIS, par la grâce de Dieu Roy de France & de Navare, à nos amés & féaux Confeillers les Gens tenant notre Chambre des comptes à Paris, & autres nos Officiers qu'il appartiendra, Salut. Par nos lettres du trente du mois d'Octobre dernier, Nous aurions pourvu notre cher & bien amé le Sr PIERRE MARIE ALEXIS Vicomte DU PLESSIS D'ARGENTRÉ de l'office de Gouverneur de la ville de Laval en notre province du Maine, créé & établi par notre édit du mois d'Août mil fept cent trente-trois, vacant en nos parties cafuelles & dont ledit Sr Vicomte du Pleffis d'Argentré en auroit payé la finance, fuivant les rôles arrêtés en notre Confeil, mais comme fon bas âge l'empêche de prêter le ferment qu'il nous doit pour ledit office, entre les mains de notre très-cher & féal Chevalier Vice-Chancelier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Maupeou, en forte qu'à défaut dudit ferment, vous pourriez faire difficulté de faire payer audit Sieur Vicomte du Pleffis

d'Argentré & de paſſer & allouer les gages, appointements & autres droits attribués audit office. Ledit Sr Vicomte du Pleſſis d'Argentré, Nous aurait très-humblement fait ſupplier de vouloir bien ſur ce lui pourvoir. A ces cauſes, déſirant favorablement traiter ledit Sr Vicomte du Pleſſis d'Argentré, Nous vous mandons & enjoignons par ces préſentes, ſignées de notre main, que lorſqu'il vous apparaîtra de nos lettres de proviſions audit office de Gouverneur de la ville de Laval, vous ayez à en faire jouir & uſer ledit Sr Vicomte du Pleſſis d'Argentré pleinement & paiſiblement, nonobſtant & ſans vous arrêter au défaut de preſtation de ferment dont nous l'avons relevé & diſpenſé, relevons & diſpenſons par ceſdites préſentes, juſqu'à ce qu'il ait atteint l'âge requis pour prêter ledit ferment, & ſans que la préſente diſpenſe puiſſe tirer à conſéquence; Mandons en outre aux Tréſoriers de l'ordinaire de nos guerres, préſents & à venir, & autres comptables qu'il appartiendra, que leſdits gages, appointement, logement ou uſtenſiles appartenant audit office, ſuivant l'article ſix de l'arrêt de notre Conſeil du 1er Juin dernier, ils aient à payer & délivrer comptant audit Sr Vicomte du Pleſſis d'Argentré par chacun an, ſa vie durant, aux termes & en la manière accoutumée, à compter du jour de l'expédition de ſa quittance de finance, en vertu des préſentes & des ſuſdites proviſions, rapportant leſquelles ou copie d'icelles duement collationnée avec la quittance dudit Sr Vicomte du Pleſſis d'Argentré ſur ce ſuffiſante. Nous voulons que tout ce qui lui ſera payé & délivré à l'occaſion ſuſdite ſoit paſſé & alloué en la dépenſe des comptes de ceux qui en auront le paiement par vous dits gens de nos comptes, auxquels mandons ainſi le faire ſans difficulté, car tel eſt notre plaiſir. Donné à Verſailles le vingt-quatrième jour du mois de Novembre de l'an de grâce mil ſept cent ſoixante-ſix & de notre règne le cinquante-deuxième. *Signé :* LOUIS. Par le Roy. *Signé :* PHELIPPEAUX.

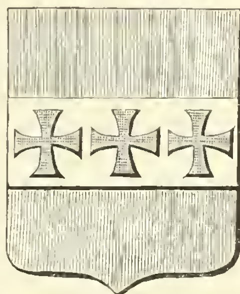
Collationné par nous Écuyer, Conſeiller, Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes finances. *Signé :* LEBEGUE.



POCQUET DE LIVONNIÈRE,

Anciens Seigneurs de l'Ivonnière, la Gravoire, la Fontaine, la Baronnie, les Bureaux, Maubran, le Colombier, Boucquet, la Bourdinière, la Petite-Roche, la Jarriais, les Gâts, le Perron, le Joncheray, la Rouſſelière, la Cailletterie, Haute-Folie, Franc-Palais, la Boiſſière & Luzé (a).

EN ANJOU ET TOURAINE.



De Gueules à une Faſce d'Argent, chargée de trois Croix pattées de Sable. DEVISE : Jus & Virtus (*b*).

L'origine des Pocquet remonte au XIVe ſiècle; ils ont tiré leur nom de Livonnière (*c*) d'un fief ainſi appelé, ſitué paroiſſe d'Évrunes (Vendée), fief qui appartient encore à la famille. Parmi leurs membres les plus anciens, nous citerons :

JEHAN Pocquet (*d*), né à Angers le 16 Janvier 1408 (*e*), & mort avant 1492. Officier de la ſuite de René le Bon, Roi de Sicile & Duc d'Anjou, il eut pluſieurs enfants, entre autres JEHAN Pocquet, Seigneur de Fontaine, Chanoine de Saint-Laud-lez-Angers, qualifié « filz aiſné de feu JEHAN Pocquet & de Jehanne LE « COUSTURIER (*f*), » lequel Chanoine donna procuration, le 18 Janvier 1492, à « Jacques Daudouet & Laurent Cochon, pour faire la foi & hommage due pour « raiſon de ſa terre de Fontaine, paroiſſe des Rouſiers, à la ſeigneurie de Monte-« Jehan de Gênes (*g*). »

MICHEL Pocquet, Prêtre, Curé de Forges (Anjou) en 1474 (*h*).

(*a*) Les Pocquet de Livonnière ſont qualifiés Seigneurs de ces divers lieux dans nombre de titres authentiques : extraits de baptême, contrats de mariage, actes de ſépulture, de partage, &c., &c.

(*b*) Ces armoiries, depuis longtemps poſſédées par les Livonnière, furent en 1737 gravées au-deſſous de l'inſcription commémorative de la poſe de la première pierre de l'autel Saint-Maurice, à la cathédrale d'Angers, cérémonie que préſida, le 22 Novembre, Henri-Proſper, Grand Archidiacre du diocèſe. D'Hozier n'aurait donc pas dû, dans l'Armorial des généralités (Touraine, nº 974), leur attribuer les ſuivantes, qu'ils n'ont jamais portées : *D'Azur au Chevron d'Or, accompagné en chef de trois Étoiles d'Argent, & d'un Croiſſant de même, en pointe.* (Pour plus amples détails, voir ci-après, page 5, l'article de HENRI-PROSPER.)

(*c*) Les aveux & hommages rendus pour ce fief ſont conſervés dans les archives du chef actuel de la famille, M. le Comte Scévole de Livonnière, habitant le château de Chavigné, commune de Brion (Maine-&-Loire).

(*d*) La parenté des Pocquet de Livonnière avec ce Jehan Pocquet eſt nettement établie par les généalogiſtes & les biographes : Moréri, *Grand Dictionnaire hiſtorique*, t. VIII, p. 414; *Nouvelle Biographie générale*, publiée par Firmin-Didot, t. XXXI.

(*e*) Le P. Niceron, *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des hommes illuſtres*, t. XVII, p. 371-372.

(*f*) LE COUSTURIER. Voir le chapitre ALLIANCES, p. 9.

(*g*) Cet acte de foi & hommage ne fut fait que le 3 Décembre 1493. (Titres de la ſeigneurie du Puits, de Gennes; Thorode, Familles d'Anjou, lettre P, mſſ. nº 1004 de la Bibliothèque d'Angers.)

(*h*) Titres de la Tréſorerie de l'égliſe d'Angers, juridiction ſpirituelle, t. Ier, fol. 77 & 79; Thorode, *loc. cit.*

GUILLEMETTE Pocquet, époufa vers 1500 Jean L'ENFANT, Seigneur de l'Ouzil (*a*).

RENÉ Pocquet, Angevin de naiffance, Docteur de la Faculté de théologie de Paris & Prieur des Dominicains d'Angoulême; il fut martyrifé par les Calviniftes le 6 Août 1568 (*b*).

Les Pocquet de Livonnière habitèrent longtemps l'Anjou & la Vendée, puis s'établirent à Angers, où ils fe diftinguèrent par leurs talents, leurs fervices, leurs travaux. Tour à tour Échevins, Académiciens, Recteurs de l'Univerfité, Confeillers au Préfidial, Profeffeurs de droit ou Membres éminents du Clergé, ils prirent part à tous les grands travaux littéraires du fiècle de Louis XIV. L'un d'eux, CLAUDE, dans le XVII[e] fiècle, après de brillantes études & des fuccès marqués au Barreau de Paris, revint à Angers, compofa & commenta plufieurs ouvrages de droit fort eftimés, entre autres les Coutumes d'Anjou, un Traité des fiefs & deux volumineux recueils de décifions ou fentences du Préfidial d'Angers, dont les manufcrits autographes font actuellement claffés fous les n[os] 341 & 342 de la Bibliothèque de cette ville. Il eut à cœur d'apaifer les graves & nombreufes diffenfions qui divifaient le Préfidial & la Prévôté; contribua puiffamment à la création d'une Académie à Angers, faveur qu'il follicita du Roi lui-même; en fut nommé Directeur, Chancelier, Secrétaire perpétuel. Enfin il devint Recteur de l'Univerfité, Premier Échevin, &c. L'Académie de Villefranche le reçut parmi fes Membres honoraires, après lui avoir décerné un prix d'éloquence. Voici les principaux paffages du titre conftatant fa nomination :

« L'Académie de Villefranche en Beaujolais,

« A tous ceux........ Comme il y a des perfonnes d'un mérite fi diftingué & dont l'efprit eft fi vafte & fi fécond qu'elles fe font admirer dans tous les endroits où l'on fait profeffion d'aimer les belles-lettres........ Comme nous remarquons toutes ces excellentes qualités en la perfonne de Monfieur de Livonnière Pocquet, Confeiller au bailliage & Préfidial d'Angers, qui s'eft acquis une grande réputation dans toutes les Académies du Royaume par plufieurs ouvrages où l'on voit également la vivacité & l'étendue de fon efprit; & que, d'ailleurs, le prix qu'il a remporté dans notre Académie femble luy devoir procurer une place dans ce lieu, où la gloire luy en a marqué une fi éclatante........ nous croyons, pour reconnoître & diftinguer fon grand mérite, être obligés de l'agréger à notre Compagnie par des lettres d'Académicien honoraire, ne le pouvant faire autrement, puifqu'il eft defjà d'une autre Académie........ Pour cet effet l'agrégeons & admettons.

« Le mercredi 1[er] Décembre 1688.

« Signé : DE LA ROCHE-PONCIÉ, Directeur; BESSIEZ DU POTOUX, Secrétaire perpétuel (*c*). »

Il reçut du Roi Louis XIV des Lettres d'honneur lui accordant le titre de Confeiller honoraire au Préfidial, defquelles nous tranfcrivons ce qui fuit :

« LOUIS,....... confidérant les bons & agréables fervices..... de notre bien aimé CLAUDE Pocquet, Sieur de Livonnière......, & connoiffant fon mérite particulier & fa capacité...... nous luy avions accordé des Lettres de compatibilité...... (entre les offices de judicature & la chaire de profeffeur de droit)..... en conféquence defquelles il a rempli les deux fonctions avec beaucoup d'honneur & de diftinction, jufques à ce jour...... (où il a donné fa démiffion de la charge de Confeiller en la Sénéchauffée & Siége préfidial).... après l'avoir exercée pendant plus de vingt années avec beaucoup d'affiduité & de diftinction...... Et voulant encore luy donner des marques & témoignages de la fatisfaction qu'il nous refte de fa probité, mérite, capacité, fidélité & affection à notre fervice..... à ces caufes..... permettons audit de Livonnière, que, nonobftant fa réfignation...... il fe puiffe dire & qualifier en tous actes notre Confeiller...... Voulons & nous plaife qu'il jouiffe

(*a*) L'ENFANT. Voir le chapitre ALLIANCES, p. 10.

(b) *Hiftoire de l'églife & diocèfe d'Angers*, par l'abbé Trefvaux, t. I[er] (tirée de l'*Hiftoire catholique du XVI[e] fiècle*, du P. Hilarion de Cofte).

(*c*) Original en parchemin. Archives de la famille.

des mêmes honneurs, authoritez, prérogatives, prééminences, priviléges, exemptions & immunitez...... Voulons qu'il ait entrée, voye délibérative, rang & féance, tant en ladite Sénéchauffée que Siége préfidial.......

« Données à Verfailles le 5 Septembre 1700.

« Signé : LOUIS.

« Par le Roy : PHELIPPEAUX (*a*). »

Les fils de Claude fe diftinguèrent également :

1. HENRI-PROSPER fut Docteur de Sorbonne (*b*), Chanoine & Grand Archidiacre d'Angers (*c*).
2. CLAUDE-GABRIEL, devenu Confeiller du Roi, Docteur & Profeffeur de droit français en l'Univerfité d'Angers, Doyen de la Faculté, Secrétaire perpétuel de l'Académie, Sénéchal de la Tréforerie, &c., a laiffé de précieux manufcrits fur différents fujets d'hiftoire, de droit, de numifmatique, prefque tous confervés à la Bibliothèque d'Angers (*d*). M. Céleftin Port, dans la *Biographie générale* (t. XXXI, p. 399), dit de ce perfonnage que, « dans fes « nombreux travaux, il a éclairci les queftions les plus diverfes de l'hiftoire « de fa province..... Il eft peu de grande entreprife littéraire du XVIII[e] fiècle « qui ne foit enrichie de fa collaboration avouée ou diffimulée par les au- « teurs officiels de l'œuvre..... Une foule d'auteurs (qu'il cite) ont eu recours « à fon érudition férieufe & variée, & les Archives de l'Anjou font remplies « de fes notes & de fes autographes. »
3. JEAN-ANDRÉ, Confeiller du Roi, Juge magiftrat au Siége préfidial d'Angers, reçut, comme fon père, des Lettres royales lui accordant le titre de Confeiller honoraire (*e*), & compofa auffi quelques œuvres dont la Bibliothèque d'Angers poffède, en manufcrits, les deux principales ; l'une intitulée : Anecdotes fur l'hiftoire de France (n° 808), & l'autre : Voyage [vers 1760] d'Angers à Rome (n° 1130). Il fut pourvu de l'office de Maître ordinaire à la Chambre des comptes de Blois, charge que PIERRE-ANDRÉ, fon fils, remplit également. Ce dernier mourut dans les prifons de Doué, pendant la Terreur (*f*).

Les deux fils de Pierre-André, JEAN-MARIE & AUGUSTIN-FRANÇOIS, tous les deux Officiers, figurent, avec leur père, au Procès-Verbal des féances de l'ordre de la Nobleffe en 1789 (*g*). Ils émigrèrent en 1791. Auguftin fit campagne à l'armée des Princes, & plus tard dans les Chaffeurs nobles, à l'armée de Condé. De retour en France, il fut nommé Chef de bataillon, puis Chevalier de Saint-Louis (*h*).

La petite-fille de Jean-Marie, ROSALIE-AUGUSTINE, a été reçue Dame Chanoineffe du Chapitre noble de Sainte-Anne, à Munich, en 1859 (*i*), &, quelques années plus

(*a*) (*b*) (*c*) Originaux en parchemin. Archives de la famille.

(*d*) Ils y font claffés, notamment, fous les numéros & les titres fuivants : 348, Traité des prefcriptions; — 349, Traité de la communauté des biens entre maris & femmes; — 629, Hiftoire abrégée des Évêques d'Angers; — 648, Pouillé hiftorique du diocèfe d'Angers; — 651, Abrégé du Cartulaire noir & violet de l'églife d'Angers, & extrait du Cartulaire de l'abbaye Saint-Aubin; — 1027, Hiftoire de l'Univerfité d'Angers depuis le XV[e] fiècle jufqu'au XVIII[e]; — 1067 & 1068, Hiftoire des illuftres d'Anjou de l'un & de l'autre fexe, & de tous les états; &c.

(*e*) Expédition.

(*f*) Les appréciations & l'hiftorique ci-deffus font puifés dans des actes authentiques, & des biographies : Moréri, *Grand Dictionnaire, &c.*, t. VIII, p. 414; *Nouvelle Biographie générale*, t. XXXI, pp. 398-400; Michaud, *Biographie univerfelle*, t. XXIV, p. 628; l'abbé Lambert, *Hiftoire littéraire de Louis XIV*, t. I[er], p. 424; Camille Bourcier, Confeiller à la Cour d'Angers, *Éloge de Claude Pocquet de Livonnière*; &c.

(*g*) *Catalogues des Gentilshommes*, &c., publiés par L. de La Roque & Éd. de Barthélemy (Anjou, p. 17, & Touraine, p. 12).

(*h*) États de fervice extraits des Archives du Miniftère de la guerre.

(*i*) Original.

tard, Scévole-René-Marie, fon neveu, chef actuel de la famille, était titré Comte romain héréditaire, par Bref du Saint-Père. (Voir ci-après au X[e] Degré.)

La filiation fuivie des Pocquet de Livonnière eft établie, par pièces authentiques, à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

Claude I[er], Seigneur de Livonnière, vivant en 1560 (*a*). Il avait époufé Françoife Le Moyne (*b*), iffue de Noble Jacques Le Moyne & de Guillemine Drouet, lefquels s'étaient mariés vers 1540 (*c*). Claude eut pour fils :

II. DEGRÉ.

Claude II, Seigneur de Livonnière, époufa vers 1610 Perrine Chasteau (*d*). Il fit, le 1[er] Août 1634, avec Claude Le Moyne, la déclaration des francs-fiefs de la terre de Livonnière (*e*). Ses enfants furent :

1. Guillaume, qui fuit.
2. Jacques, Prêtre, Curé de la Boiffière-Craonnoife, puis du Petit-Paris.
3. Françoise, mariée en 1650 à Noble homme Louis du Port (*f*).

III. DEGRÉ.

Guillaume, Seigneur de Livonnière, la Baronnie (*g*) & la Gravoire, né vers 1620, fe maria, le 30 Juin 1649 (*h*), avec Marie Quentin (*i*), fille d'Abel Quentin, Seigneur des Bureaux, & de Catherine Ayrault, de l'ancienne famille de ce nom, fi fréquemment citée dans l'hiftoire d'Anjou. Il mourut à Villedieu le 20 Juillet 1664 (*j*), ayant eu pour fils (*k*) :

IV. DEGRÉ.

Claude III, duquel il a été longuement queftion plus haut, p. 2, fut Seigneur de Livonnière, du Colombier, la Bourdinière, Haute-Folie, les Gâts, le Perron, Boucquet, les Bureaux, la Jarriais & la Petite-Roche, Confeiller au Siége préfidial d'Angers en 1680, Profeffeur de droit, Recteur de l'Univerfité, Directeur de l'Académie d'Angers, Premier Échevin de cette ville en Mai 1684 (*l*), Membre honoraire de l'Académie de Villefranche le 1[er] Décembre 1688 (*m*), puis Confeiller honoraire ès mêmes Sénéchauffée & Siége préfidial, par Lettres royales du 5 Sep-

(*a*) Archives de la famille Roquet des Vannes.

(*b*) Le Moyne. Voir le chapitre Alliances, p. 10.

(*c*) Acte de partage entre Françoife Le Moyne, fon frère & fa fœur, du 2 Juin 1584. Archives de la famille Roquet des Vannes.

(*d*) Ce mariage eft prouvé par le contrat de leur fils Guillaume, dont copie authentique. Voir auffi, fur les Chasteau, le chapitre Alliances, p. 10.

(*e*) Expédition.

(*f*) Du Port. Voir au chapitre Alliances, p. 11.

(*g*) Il rendit aveu de la Baronnie, fituée paroiffe de Coron, le 13 Avril 1658.

(*h*) Contrat de mariage, expédition fur papier.

(*i*) Compte de tutelle rendu à Marie Quentin par fa mère, le 30 Juin 1649. Voir également, pour les Quentin, le chapitre Alliances, p. 10.

(*j*) Acte de décès.

(*k*) Partage entre Guillaume Pocquet de Livonnière & Marie Mocquet, veuve de Jacques Le Moyne, du 20 Novembre 1652. Guillaume poffédait nombre de métairies, fiefs, terres nobles, dont il rendit aveu & hommage. Archives de la famille.

(*l*) Archives de la Mairie d'Angers.

(*m*) Original fur parchemin.

tembre 1700 (*a*). Né à Vallet, évêché de Nantes, le 18 Juillet 1651 (*b*), il avait épousé, le 26 Août 1680 (*c*), Renée QUATREMBAT (*d*), fille d'André QUATREMBAT, Sieur du Pin, & de Renée FRAIN DU PLANTYS. Il mourut à Paris, paroisse Saint-Séverin, le 31 Mai 1726 (*e*), âgé de soixante-quatorze ans & ayant eu onze enfants :

1. CLAUDE-JACQUES, né le 9 Juillet 1681, paroisse Saint-Maurille d'Angers, mort le 28 des mêmes mois & an.
2. CLAUDE-GABRIEL (voir ce qui en a été dit précédemment, p. 3), Conseiller du Roi, Secrétaire de l'Académie d'Angers, Doyen de la Faculté de droit, Sénéchal de la Tréforerie, naquit le 21 Octobre 1684, paroisse Saint-Maurille d'Angers, & mourut le 27 Février 1762. Ayant embrassé le célibat & voulant y persévérer, il renonça à ses droits d'aîné Noble lors du partage, avec ses frères & sœurs, de la succession paternelle (*f*). Il fut enterré dans l'église des Jacobins d'Angers.
3. HENRI-PROSPER, né le 14 Octobre 1688, paroisse Saint-Maurille d'Angers, fut Chanoine de ce diocèse, Docteur de Sorbonne (*g*), Promoteur de la juridiction ecclésiastique & spirituelle dudit évêché (*h*), puis Grand Archidiacre (*i*). Il mourut le 3 Mai 1766 & fut inhumé dans les caveaux de la cathédrale (*j*). C'est lui qui posa, le 22 Novembre 1737, la première pierre de l'autel Saint-Maurice, dans l'église cathédrale de ce nom, cérémonie dont l'inscription suivante a gardé la mémoire : « *Vir clarus dominus* HENRICUS « PROSPER POCQUET DE LIVONNIÈRE, *Doctor Sorbonicus, Ecclesiæ Andegavensis Canonicus, primum lapidem marmoreum me posuit, die 22 Novembris 1737.* » Et sur le marbre noir qui porte ces lignes, se voient en outre les armes des Livonnière : *De Gueules à la Fasce d'Argent, chargée de trois Croix pattées de Sable;* armes que Henri-Prosper timbrait d'un Chapeau à deux rangs de houppes, également de Sable. Il existe au Musée diocésain, ainsi qu'au Musée de la ville, deux estampages de cette inscription, récemment publiée par M. l'Abbé Barbier de Montault, dans son *Épigraphie du département de Maine-&-Loire,* où elle est classée sous le n° 596.
4. JEAN-ANDRÉ, qui suit.
5. MARIE-RENÉE, née le 10 Mai 1683, paroisse Saint-Maurille d'Angers, unie, le 10 Mars 1700, à Guillaume RIOLLAN (*k*), Seigneur de la Marsaulaye & Conseiller du Roi.
6. FRANÇOISE, née le 17 Janvier 1686, paroisse Saint-Maurille d'Angers, Religieuse à la Visitation de cette ville le 7 Novembre 1702, où elle mourut le 20 Novembre 1725.
7. MARIE-ANNE, née le 23 Septembre 1687, paroisse Saint-Maurille d'Angers, Religieuse à la Visitation de cette ville le 21 Septembre 1704.
8. GENEVIÈVE-AGNÈS, sœur jumelle de JEAN-ANDRÉ, qui suit; née le 30 Janvier 1696, paroisse Saint-Maurille d'Angers, Religieuse à la Visitation de cette ville le 12 Mars 1713.

(*a*) Original sur parchemin.
(*b*) Archives de la famille.
(*c*) *Ibid.* Le contrat fut passé devant Noël Drouin, Notaire à Angers.
(*d*) QUATREMBAT. Consulter le chapitre ALLIANCES, p. 11.
(*e*) Le P. Niceron, *Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres*, t. XVII.
(*f*) Acte de partage du 30 Décembre 1732.
(*g*) Original sur parchemin.
(*h*) (*i*) Originaux.
(*j*) Archives de la Mairie d'Angers, actes de décès, paroisse Saint-Maurice.
(*k*) RIOLLAN. Voir cet article au chapitre ALLIANCES, p. 11.

9. Ursule-Perrine-Thérèse, née le 17 Mars 1690, paroiſſe Saint-Maurille d'Angers, décédée le 4 Avril 1692.
10. Catherine-Renée, née le 15 Janvier 1693, paroiſſe Saint-Maurille d'Angers, Religieuſe aux Urſulines de cette ville le 21 Mai 1715.
11. Marie-Josèphe, née le 29 Janvier 1694, paroiſſe Saint-Maurille d'Angers, Religieuſe aux Urſulines de cette ville le 21 Mai 1715.

V. DEGRÉ.

Jean-André, Écuyer, Seigneur de Livonnière (*a*), du Joncheray, la Rouſſelière & Boucquet, fut Conſeiller du Roi le 8 Janvier 1722 (*b*), Juge magiſtrat en la Sénéchauſſée & Siége préſidial d'Angers, Conſeiller honoraire par Lettres royales du 14 Mars 1766 (*c*), puis Maître ordinaire à la Chambre des comptes de Blois le 4 Août 1766. Il naquit, paroiſſe Saint-Maurice d'Angers, le 30 Janvier 1696 (*d*), épouſa, le 15 Juillet 1726 (*e*), Marie-Anne Le Marié, nièce de la Marquiſe douairière d'Avoir, & fille de Pierre-Gaucher Le Marié (*f*), Écuyer, & de Jacqueline Thomas de Fontenay. Mort à Angers le 20 Mars 1767, il a été enterré dans la cathédrale (*g*). On a déjà parlé de lui, ci-deſſus, p. 3. De ſon mariage, vinrent :
1. Pierre-André-Claude, qui ſuit.
2. Jean-Philippe-Henri, né le 30 Novembre 1731, Lieutenant au régiment de Vermandois, mort le 20 Juin 1798.
3. Marie-Anne-Monique, née le 4 Mai 1727, morte le 15 ſuivant.

VI. DEGRÉ.

Pierre-André-Claude-Scévole, Écuyer, Seigneur de Livonnière (*h*), Franc-Palais, Luzé, la Boiſſière, la Cailletterie, des Bureaux, de Maubran & autres lieux, né, à Beaufort-en-Vallée, le 30 Mars 1728 (*i*), épouſa, le 26 Septembre 1752 (*j*), Prudence-Louiſe Hameau de Franc-Palais, fille de François-Marie Hameau (*k*), Écuyer, Seigneur du Haut-Pleſſis & de Franc-Palais, & de Marie-Louiſe Hameau du Marais. Il fut reçu, le 10 Août 1767, Conſeiller-maître à la Chambre des comptes de Blois & mourut dans les priſons de Doué, le 24 Nivôſe An II [13 Janvier 1794] (*l*), victime des fureurs révolutionnaires. En 1789, il figura dans l'Aſſemblée générale de l'ordre de la Nobleſſe, ainſi que ſes deux fils :
1. Jean-Marie-Claude-Scévole, qui ſuit.
2. Augustin-François, auteur de la branche cadette, né à Angers, paroiſſe Saint-Maurice, le 16 Août 1761 (*m*), fut Cadet-Gentilhomme au régiment d'Agenois le 29 Janvier 1781, Sous-Lieutenant le 1er Décembre même année, com-

(*a*) Ainſi qualifié Écuyer, Seigneur de Livonnière, dans l'acte de partage de la ſucceſſion de Henri-Prosper, du 13 Janvier 1767, dans ſon contrat de mariage, ſon acte de décès, &c.
(*b*) (*c*) Expéditions.
(*d*) Extrait de baptême.
(*e*) Contrat de mariage.
(*f*) Voir, au chapitre Alliances, l'article Le Marié.
(*g*) Acte de décès.
(*h*) Qualifié Écuyer, Seigneur de Livonnière, dans nombre d'actes authentiques, entre autres dans ceux relatifs aux fiefs des Bureaux & de Maubran, paroiſſe de Saint-Pierre de Cholet, fiefs que Urbain Le Coq tenait de lui à foi & hommage.
(*i*) Extrait de baptême.
(*j*) (*k*) Contrat de mariage. Voir en outre, au chapitre Alliances, le paragraphe ayant trait aux Hameau du Marais.
(*l*) Acte de décès.
(*m*) État civil, regiſtres de Saint-Maurice d'Angers, n° $\frac{GG}{103}$, fol. 19 verſo.

parut en 1789 aux Affemblées de l'ordre de la Nobleffe, puis émigra en 1791. Breveté Chef de bataillon avec rang du 29 Janvier 1815, il obtint en outre la croix de Saint-Louis le 27 Décembre fuivant. En émigration, il fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes, comme Fourrier, dans la compagnie formée des Officiers du régiment d'Agenois, & les campagnes de 1793 à 1801 dans les Chaffeurs nobles, à l'armée de Condé. Enfin, il fervit en 1815 dans les Volontaires royaux de l'Oueft, fous les ordres du Baron d'Andigné (a). Théodore Anne, dans l'*Hiftoire de l'ordre de Saint-Louis,* donne les mêmes détails & ajoute qu'il fit trois campagnes en Amérique, une à l'armée des Princes & deux à l'armée de Condé (b). Il mourut le 29 Juin 1840, & s'était marié deux fois : en 1804, à Louife DE LAUNAY DE LA MOTHAYE (c); en 1810, à Félicité DE BOYLESVE DE LA MAUROUSIÈRE (d), dont il eut :

I. AUGUSTIN-CLAUDE, né le 6 Juillet 1813, au château de la Cailletterie, commune de la Meignanne (Maine-&-Loire), marié, le 8 Août 1837, à Julie COCQUEBERT DE NEUVILLE (e), dont :

AUGUSTE, né le 28 Décembre 1838, à Lorient, & mort dans la même ville le 11 Novembre 1845.

II. ÉTIENNE-SCÉVOLE, né le 6 Mars 1815, au château de la Cailletterie.

III. CHARLES-FRANÇOIS, Officier au 6e chaffeurs, né le 20 Juin 1817, au château de la Cailletterie, marié, le 7 Janvier 1852, à Lucie-Marie HOCQUART (f). De fon union font iffus :

1. ANDRÉ-CHARLES-MARIE-TIMOLÉON, né le 12 Juin 1853, paroiffe Saint-Pierre de Nantes.

2. MAURICE-CHARLES-SCÉVOLE, né le 18 Septembre 1855, paroiffe Saint-Pierre de Nantes.

IV. MARIN-PIERRE-CLÉMENT, né le 24 Juin 1820, au château de la Cailletterie, marié en 1850 à Léonie LE BEAU. Il mourut, à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales), le 10 Mars 1865, laiffant plufieurs ouvrages littéraires fort appréciés. Il était membre de la Société des Gens de lettres. Il laiffa deux filles :

1. MARIE, née le 18 Juillet 1850, à Paris, paroiffe de la Madeleine, morte, à Angers, le 5 Janvier 1868.

2. FÉLICITÉ, née le 16 Avril 1852, à Angers, paroiffe Notre-Dame, morte, dans la même ville, le 17 Juillet 1872.

V. FÉLICITÉ, née le 27 Août 1811, au château de la Cailletterie, morte en 1846 Religieufe à l'Oratoire d'Angers.

VI. GENEVIÈVE, née le 30 Janvier 1819, au château de la Cailletterie, mariée en 1838 à Léon-Daniel DE JOANNIS (g), Lieutenant de vaiffeau & Chevalier de la Légion d'honneur, dont poftérité.

3. FRANÇOIS-PRUDENT, né le 29 Décembre 1754, paroiffe Saint-Maurice d'Angers, décédé en Janvier 1755.

4. PROSPER-RENÉ, né le 7 Mai 1758, paroiffe Saint-Maurice d'Angers, décédé le 21 Septembre 1765.

(a) Expédition des regiftres matricules & documents dépofés aux Archives du Miniftère de la guerre.
(b) A. Mazas & Théodore Anne, *Hiftoire de l'ordre militaire de Saint-Louis*, t. III, p. 435.
(c) DE LAUNAY DE LA MOTHAYE. Voir, au chapitre ALLIANCES, l'article qui concerne cette famille.
(d) DE BOYLESVE. Voir *ibid.*
(e) COCQUEBERT DE NEUVILLE. Voir *ibid.*
(f) HOCQUART. Voir *ibid.*
(g) DE JOANNIS. Voir *ibid.*

5. Prudence-Perrine, née le 2 Septembre 1756, paroiſſe Saint-Maurice d'Angers, morte le 16 Février 1822, au château de la Cailletterie.

VII. DEGRÉ.

Jean-Marie-Claude-Scévole, Écuyer, Seigneur de Livonnière, Franc-Palais, Luzé, la Boiſſière & autres lieux (*a*), Lieutenant d'infanterie au régiment de Conti en 1779, fit partie, avec ſon père & ſon frère Augustin-François, des membres de l'Aſſemblée de la Nobleſſe en 1789 (*b*). Né, paroiſſe Saint-Maurice d'Angers, le 25 Juillet 1753 (*c*), il épouſa, le 25 Avril 1780, Marie-Geneviève Bouin de Marigny (*d*), fille de Jean-Fortuné Bouin de Marigny, Seigneur d'Oiré, la Fuye, Chanteloup & autres lieux, Prieur commendataire du prieuré de Marſilly, Conſeiller du Roi, Préſident de l'Élection de Châtellerault. Jean-Marie-Claude-Scévole mourut, au château de Franc-Palais (Indre-&-Loire), le 20 Mai 1816 (*e*), laiſſant de ſon mariage :

1. Scévole, qui ſuit.
2. Clémentine-Marie, née le 11 Novembre 1786, au château de Franc-Palais, mariée en 1812 à Marin de Boylesve de la Maurousière (*f*), dont elle eut un fils, le R. P. de Boylesve, de la Compagnie de Jéſus. Elle mourut, à Fribourg (Suiſſe), le 24 Mars 1837.
3. Marie-Virginie, née le 9 Décembre 1791, au château de Franc-Palais, unie en 1815 à Théodore de Vallois de Roziers (*g*); pluſieurs enfants ſont iſſus de ce mariage. Elle eſt morte, à Franc-Palais, le 7 Mars 1863.

VIII. DEGRÉ.

Scévole, né, à Jaulnay (Touraine), le 29 Mars 1782 (*h*), marié, le 27 Pluviôſe An XIII (16 Février 1805), à Adélaïde de Launay de la Mothaye (*i*), fille de Louis-Pierre de Launay, Chevalier, Seigneur de la Mothaye, & de Flavie de Ménardeau. Il mourut, au château de Chavigné, commune de Brion (Maine-&-Loire), le 22 Décembre 1855, ayant eu cinq enfants :

1. Scévole-Claude-Armand, qui ſuit.
2. Adélaïde, née le 26 Février 1806, à Beaufort-en-Vallée, mariée, le 12 Mai 1835, à Alexandre-François-Robert Le Noir de la Cochetière, dont nombreuſe poſtérité (*j*).
3. Prudence-Marie, née le 22 Juillet 1807, au château de Chavigné, décédée le 3 Décembre 1840.
4. Clémentine-Marie, née le 9 Janvier 1812, au château de Chavigné, mariée, le 12 Octobre 1840, à Joſeph-Édouard de La Motte de la Motterouge, deſcendant en juveignerie de la Maiſon de Dinan (*k*), Général de diviſion,

(*a*) Qualifié Écuyer, Sieur de Livonnière, Seigneur de Franc-Palais & Luzé, dans l'acte de baptême de ſon fils, dans ſa lettre de convocation aux ſéances de l'ordre de la Nobleſſe, & dans l'acte d'eſtimation de la terre, fief & ſeigneurie de Franc-Palais (Touraine), à lui donnée en dot par ſon père. Cet acte fut paſſé, le 17 Avril 1781, dans le but de ſavoir ſi les autres biens de Pierre-André ſuffiraient pour la part des cadets. La terre, fief & ſeigneurie de Franc-Palais, droits ſeigneuriaux & féodaux, y étaient évalués, déduction faite des charges, à 162,900 francs. Jean-Marie était fils aîné & principal héritier Noble.

(*b*) Lettre de convocation aux États généraux, ſignée Roulée, Premier Huiſſier audiencier d'Angers.

(*c*) Extrait de baptême.

(*d*) Contrat de mariage. Voir, au chapitre Alliances, l'article concernant les Bouin de Marigny.

(*e*) Acte de décès.

(*f*) (*g*) De Boylesve. — De Vallois de Roziers. Conſulter, ſur ces deux Maiſons, le chapitre Alliances.

(*h*) Acte de naiſſance.

(*i*) Contrat de mariage. Voir, au chapitre Alliances, le paſſage relatif aux de Launay de la Mothaye.

(*j*) Le Noir de la Cochetière. Voir le chapitre Alliances.

(*k*) De La Motterouge. Conſulter, ſur cette Maiſon, le chapitre Alliances.

Député des Côtes-du-Nord (1869), Grand-croix de la Légion d'honneur, Grand Officier du Medjidié (Turquie), des Saints Maurice & Lazare (Sardaigne), Grand-croix de Saint-Stanislas (Russie), Chevalier-compagnon du très-honorable ordre du Bain (Angleterre), &c., Commandant en chef de l'armée de la Loire (1870) & l'un des membres du Conseil de guerre institué pour juger le Maréchal Bazaine (1873). Mort le 29 Janvier 1883.

5. Rosalie-Augustine, née le 7 Mai 1813, au château de Chavigné, reçue Dame Chanoinesse du Chapitre noble de Sainte-Anne de Munich (Bavière), le 31 Décembre 1859 (*a*).

IX. DEGRÉ.

Scévole-Claude-Armand, né, au château de Chavigné, le 25 Août 1816 (*b*), marié, le 18 Septembre 1844, à Mélanie-Clémence Chol de Torpanne (*c*). Ce fut par cette alliance qu'entra dans la Maison de Livonnière l'antique *baronnie d'Avrillé*, dont Louis de Bourbon, Comte de Vendôme, rendait aveu au Roi René en 1445, ainsi qu'il conste de l'original même de ce titre, classé dans les archives du château de Chavigné. Scévole-Claude-Armand mourut, audit lieu, le 9 Août 1847, ayant eu de son mariage un fils, qui suit.

X. DEGRÉ.

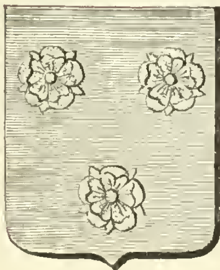
Scévole-René-Marie Pocquet de Livonnière, chef actuel de la famille, né à Beaufort-en-Vallée (Maine-&-Loire) le 17 Novembre 1845 (*d*), & titré Comte romain héréditaire par un Bref de Sa Sainteté Pie IX, du 15 Février 1870 (*e*). Nommé cette même année, le 9 Août, Capitaine de mobiles, il a fait la campagne de France dans les rangs du 2e bataillon du 29e régiment (celui de Maine-&-Loire). Capitaine au 71e régiment territorial d'infanterie, avec rang du 28 Septembre 1875. Il s'est uni, le 3 Juin 1874, à Cécile-Marie-Angèle Tassin de Beaumont (*f*), née le 8 Juillet 1854 à Orléans. De ce mariage sont issus :

1. Scévole-Claude-Louis-Marie-Joseph, né le 22 Septembre 1876 à Orléans.
2. Maurice-Alexandre-Marie-Joseph, né le 11 Janvier 1878 à Orléans.
3. Jeanne-Marie-Josèphe-Rosalie-Angèle, née le 8 Mai 1875 à Orléans.
4. Renée-Louise-Marie-Josèphe-Clémentine, née le 11 Janvier 1881 à Orléans.



ALLIANCES

DES POCQUET DE LIVONNIÈRE.



Vers 1450. — Le COUSTURIER (*Anjou*).

D'Azur à trois Roses d'Or.

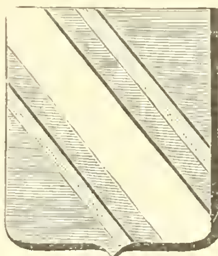
Maison noble, éteinte depuis plusieurs siècles & sur laquelle on possède peu de renseignements.

Sources. — Audouys, Armorial d'Anjou, mss. nº 994 de la Bibliothèque d'Angers, fº 42 recto.

(*a*) Titre original. (*b*) Acte de naissance.
(*c*) Contrat de mariage. Voir, aux Alliances, le passage concernant les Chol de Torpanne.
(*d*) Acte de naissance. (*e*) Original en parchemin, enregistré au *Seg. di Stato*, nº 57904.
(*f*) Contrat de mariage. Voir, au chapitre Alliances, l'article relatif aux Tassin de Beaumont.

Vers 1500. — L'ENFANT (*Anjou & Bretagne*), Seigneurs de l'Ouzil, la Roullière & la Fresnaye.

D'Azur à une Bande d'Argent côtoyée de deux Cotices d'Or.



Ils furent en 1670 reconnus Nobles d'extraction avec six générations.

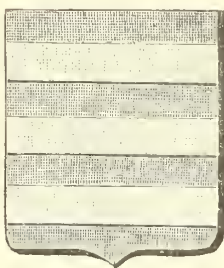
Honneurs et Charges. — Jehan, Échevin perpétuel d'Angers, 1484; un Brigadier de cavalerie, 4 Août 1770; une fille à Saint-Cyr, 1787.

Alliances. — Jean I[er], à Guillemette Pocquet de Livonnière, vers 1500; Jean II, à Claude d'Orvaulx, 1626.

Sources. — Thorode, Collection de notes sur les familles de l'Anjou, msf. n° 1004 de la Bibliothèque d'Angers, t. XI; — *Almanach royal* de 1779, p. 132; — P. de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne,* t. I, p. 282.

Avant 1560. — Le MOYNE (*Anjou*), Seigneurs du Margat, de Hellant & du Port.

De Sable à trois Fasces d'Or.

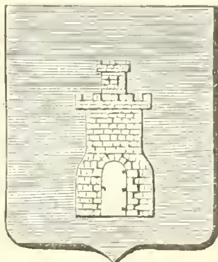


Les seuls renseignements recueillis sur cette Maison, sont les suivants : dès 1365, contrat d'acquêt du fief du Port, sis en Contigné, par Jehan, Écuyer, devant Sebille, Notaire à Châteauneuf; — avant 1560, Françoise épouse Claude Pocquet de Livonnière; — en 1645, Thomas, Écuyer, rend aveu comme homme de foi simple à Jeanne de Laval, Comtesse de Vendôme & Dame de la Bouëre, pour son fief de Hellant; — Mathurin, Chapelain de l'église d'Angers, y fonde en 1515 la chapelle Saint-Mathurin.

Sources. — Archives de Maine-&-Loire, série E, n° 3136; — Audouys, Armorial d'Anjou, f° 121 verso; — Thorode, *loc. cit.,* t. XIII.

1610.— CHASTEAU (*Anjou*), Seigneurs de la Maubretière, des Moulins, du Petit-Pineau & du Pré.

D'Azur à une Tour d'Argent, crénelée & donjonnée.



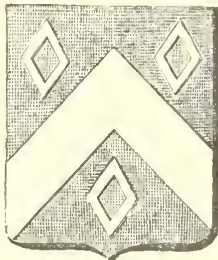
On connaît seulement, de cette famille, les personnages suivants : Messire Jehan, Prêtre, cité dans un contrat de vente passé le 14 Novembre 1468 par le Roux, Notaire à Blaison; — René, Sieur du Petit-Pineau & du Pré, Avocat au Présidial d'Angers en 1570; — Mathurin, Sieur de la Maubretière, qui, le 26 Juin 1615, partageait, avec son frère Pierre, Sieur des Moulins, la succession paternelle, par-devant René Serezin, Notaire à Angers.

Alliances. — Perrine, à Claude Pocquet de Livonnière, vers 1610; — Marie, en 1690, à Philippe Guillemot de Lazigny, Conseiller du Roi & Receveur au grenier à sel d'Angers.

Sources. — Archives de Maine-&-Loire, série E, n° 1950; — Audouys, Tables chronologiques & généalogiques des Officiers civils & des Magistrats d'Angers, msf. n° 919 de la Bibliothèque de cette ville, f° 568 recto; — d'Hozier, Armorial des généralités, Touraine, f° 1268.

1649. — QUENTIN (*Anjou*), Seigneurs de la Goufferie, la Viennière, la Pasturerie, les Aillères, les Bureaux, Fauquerie, la Roche, Vildé, la Tarancherie, Maillé, la Mulonnière & Gaujac.

De Sable au Chevron d'Argent, accompagné de trois Mâcles de même.



Famille dont l'un des plus anciens membres fut René, Sieur de la Goufferie, Licencié ès lois vers 1480, mort en 1556.

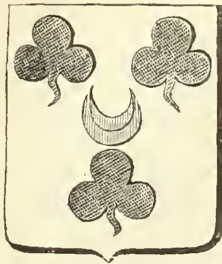
Honneurs et Charges. — Guillaume, Chapelain de l'église d'Angers, 1529; — Robert, Chanoine de Saint-Martin, même ville, 1556; — René, Receveur des domaines à Château-Gonthier, puis Avocat du Roi, 1591; — Abel, Sénéchal de Chemillé, 1628; — Jean, Conseiller du Roi à l'Élection duditlieu, 1667; — Pierre, Président au grenier à sel de Craon, 1720.

Alliances. — Charlotte, à René de Champagné, Écuyer, 1600; — Catherine, à Jean de Tessé, Écuyer, 1645; — Marie, à Guillaume Pocquet de Livonnière, 30 Juin 1649; — Pierre, à Honorée de Chabrillant, 1650; — Marie, à Louis d'Aubigny, Chevalier.

Sources. — Archives de Maine-&-Loire, série E, n° 3704; — Audouys, Familles d'Anjou, t. V, f° 280, msf. n° 1005 de la Bibliothèque d'Angers; — *Idem,* Armorial d'Anjou, f° 144 verso; — Thorode, *loc. cit.,* t. XV.

1650. — Du PORT (*Anjou*), Seigneurs dudit lieu, de la Haie-Joulain & de la Marre.

D'Argent à trois Trèfles de Sable, 2 & 1, & au Croiſſant de Gueules, en abîme.



Connus dès 1350, ils paraiſſent avoir pour auteur commun Joulain [Julien], Sieur du Port & de la Haie-Joulain, qualifié Chevalier dans un titre de 1371. Partage Noble de ſa ſucceſſion eut lieu entre ſes enfants, Joulain II, Écuyer, & Perrine, Damoiſelle, le 12 Novembre 1396, devant les Notaires Maurice Le Rouge & André Tarin, de Martigné.

Honneurs et Charges. — François, Conſeiller du Roi au Siége de la Prévôté d'Angers, 1621; — Louis Ier, Échevin de la même ville le 1er Mai 1649; — Pierre, ſon père, y avait été nommé Juge Conſul en 1632.

Alliances. — Louis Ier, à Marie Grimaudet de Rochebouet, 1615; — Louis II, à Françoiſe Pocquet de Livonnière, 1650; — Françoise, à François Bault de Beaumont, Écuyer, 1700.

Sources. — Archives de Maine-&-Loire, ſérie E, n° 2365; — Thorode, *loc. cit.*, t. VI; — Audouys, Familles d'Anjou, t. I, f° 562; — *Idem*, Tables chronologiques & généalogiques des Officiers civils & des Magiſtrats d'Angers, mſſ. n° 919, f° 298 verſo; — d'Hozier, Armorial des généralités, Touraine, f° 973.

1680. — QUATREMBAT (*Anjou*), Seigneurs du Pin. — *Armes inconnues.*



Ce que l'on ſait d'eux eſt ſort incomplet. Guillaume, le premier dont l'exiſtence ſoit atteſtée, fut Avocat au Préſidial d'Angers. Il vivait dès 1490. Gilles Ménage en a parlé dans les termes ſuivants : « *Quatrembat* eſt une ancienne « famille d'Angers. Il eſt fait mention en 1508, dans le procès-verbal de la « Coutume d'Anjou, au chapitre de la Nobleſſe, d'un Guillaume Quatrembat, « Avocat à Angers. »

Honneurs et Charges. — Guillaume aſſiſta, le 28 Septembre 1508, parmi les Repréſentants de l'ordre de la Nobleſſe, à l'aſſemblée tenue à Angers pour l'acceptation & la publication des Coutumes d'Anjou; il y figurait comme Procureur de Jacques d'Eſpinay, Chevalier, Seigneur de Segré; — Noble homme André Ier, Conſeiller du Roi & Lieutenant au grenier à ſel d'Angers, 1628; — Pierre, Chanoine de Blaiſon, décédé en 1666; — André II, Avocat au Parlement de Rennes, 1680; — Denis, Officier dans la milice angevine, 1778.

Alliances. — André, à Renée Frain du Plantys, 18 Janvier 1656; — Renée, à Claude Pocquet de Livonnière, 26 Août 1680; — Anne, le 7 Janvier 1694, à Claude-Gilles de Volaine de Grazigny ou Grézigny, Écuyer, Sieur dudit lieu, Chevalier de Saint-Louis & Lieutenant-colonel du régiment de Cruſſol.

Sources. — Archives de Maine-&-Loire, ſérie E, lettre Q; — Audouys, Tables chronologiques & généalogiques des Officiers civils & des Magiſtrats d'Angers, f° 528 recto; — *Idem,* Familles d'Anjou, t. XII, f° 172 verſo; — Archives de la Mairie d'Angers, GG. 134; — Gilles Ménage, *Remarques ſur la Vie de Guillaume Ménage,* p. 490; — *Coutumes du pays & duché d'Anjou*, Procès-Verbal, édition de 1544, fet ciiij recto; — État civil de la commune de Blaiſon; — Mazas, *Hiſtoire de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis,* t. I, p. 120.

1700. — RIOLLAN (*Anjou*), Seigneurs de la Marfaulaye.

D'Azur au Chevron d'Or, accompagne en chef de deux Étoiles d'Argent, & en pointe d'une Roſe de même.



On n'a pu raſſembler ſur cette famille que les renſeignements ci-après :

Honneurs et Charges. — Martial, Prêtre, Prieur de Chênehutte, 1617-1626; — Paul, Prêtre, Doyen de Jalais en 1650, mort en 1687; — Guillaume Ier, Conſeiller du Roi, Aſſeſſeur à l'hôtel de ville d'Angers, 1687; — Guillaume II, Conſeiller au Préſidial dudit lieu, puis Échevin même localité, le 1er Mai 1698; — Alexandre, Conſeiller du Roi & Contrôleur au grenier à ſel de Beaufort-en-Vallée, 1701.

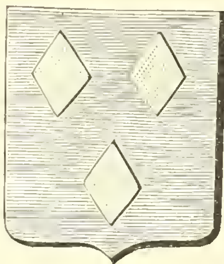
Alliances. — Guillaume II, à Marie-Renée Pocquet de Livonnière, 10 Mars 1700; — Marie-Anne, à René-Claude-Robert des Marchais; elle était veuve en 1767.

Sources. — Archives de Maine-&-Loire, ſérie E, lettre R; — Thorode, *loc. cit.*, t. XVI; —

d'Hozier, Armorial des généralités, Touraine, f°s 68 & 584; — Protocoles de Pierre Caternault, Notaire à Angers, acte du 20 Juin 1701, maintenant en l'étude de Me Souchay, même ville; — Céleftin Port, *Dictionnaire hiftorique de Maine-&-Loire,* t. I, p. 680 & 689.

1726. — LE MARIÉ (*Anjou*), Seigneurs de l'Efpinay, Colardon, Longchamps, la Rouffelière, Montortier, la Morinaye, la Croffonnière & la Roche-Jacquelin.

D'Azur à trois Lofanges d'Or, 2 & 1.



Connus depuis 1490, année où JEAN Le Marié, Sieur de la Roche-Jacquelin, comparut à la montre de l'arrière-ban d'Anjou.

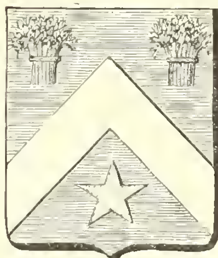
HONNEURS ET CHARGES. — Six Confeillers au Préfidial d'Angers : 1. FRANÇOIS, 1608; 2. PHILIPPE Ier, 1634; 3. JOSEPH, 1681; 4. PHILIPPE-JOSEPH Ier, 1714; 5. FRANÇOIS-JOSEPH, 1756; 6. PHILIPPE-JOSEPH II, décédé le 24 Mai 1780; — deux Échevins, dont le dernier perpétuel, de l'hôtel de ville d'Angers : 1. PIERRE, 1611; 2. RENÉ, 1719; — un Gouverneur de la ville & du château de Beaufort : PHILIPPE II, 1665; — un Sénéchal dudit lieu : GAUCHER-PIERRE, 1690; — un Capitaine de vaiffeau : PHILIPPE III, 1693; — un Chanoine de l'églife d'Angers : CLAUDE, 1695.

ALLIANCES. — MARIE, en 1604, à Pierre DE SARRA, Sieur de la Butte; — PHILIPPE-PIERRE, le 2 Juillet 1635, à Françoife DE JOUSSELIN; — ANNE, en 1656, à Urbain DE CHAMBES DE MARIDOR-MONTSOREAU, Chevalier, Marquis d'Avoir, Seigneur dudit lieu, & qui, dernier de fon nom, fut tué quelques mois plus tard, en 1657, au fiége de Montmédy (*a*); — PHILIPPE, Capitaine de vaiffeau, à Louife DE COËTAUDON, 1680; — GAUCHER-PIERRE, le 21 Octobre 1693, à Jacquine THOMAS DE FONTENAY; — MARIE-ANNE, à Jean-André POCQUET DE LIVONNIÈRE, 15 Juillet 1726; — FRANÇOISE, en 1740, à Jean-Baptifte MÉNAGE, Chevalier, Seigneur de la Morinière.

SOURCES. — Audouys, Recherches généalogiques fur les familles d'Anjou, mff. n° 1005 de la Bibliothèque d'Angers, t. I, f° 631; — Thorode, *loc. cit.*, t. XII; — Gilles Ménage, *Remarques fur la Vie de Guillaume Ménage,* p. 204 & 500; — Notes & tableaux généalogiques fur les familles d'Anjou, mff. n° 1003 de la Bibliothèque d'Angers, 2e carton, lettre C, doffier *Chambes;* — Audouys, Armorial d'Anjou, f° 125 verfo.

1752. — HAMEAU (*Anjou* & *Touraine*), Seigneurs du Marais, la Rouffelière, le Haut-Pleffis, Franc-Palais & Luzé.

D'Azur au Chevron d'Argent, accompagné en chef de deux Gerbes d'Or, liées de même, & en pointe d'une Étoile auffi d'Or.



Un de leurs plus anciens membres fut JEHAN, Sieur du Marais, fief dont il fit l'acquifition le 19 Septembre 1553, par-devant Nicolas Pellier, Notaire au Mans.

HONNEURS ET CHARGES. — PIERRE Ier, Échevin d'Angers, 1628; — PIERRE II, Juge contre-garde de la Monnaie de cette ville; — GUILLAUME Ier, Confeiller au Préfidial dudit lieu, 1696; — PIERRE III, Chanoine de Saint-Pierre, même localité, 1699, puis Prieur de Pèfevent, décédé en 1739; — GUILLAUME II, également Confeiller au Préfidial, 1740; — PIERRE IV, Prêtre, Sous-doyen de Saint-Martin de Tours, 1741.

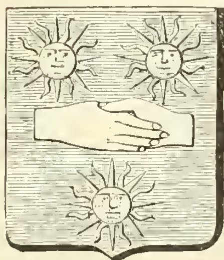
ALLIANCES. — GUILLAUME Ier, à Françoife D'HÉLIAND, 22 Juin 1688; — RENÉE, à Nicolas DE BEDIERS, vers 1690; — GUILLAUME II, 1° : à Marie-Élifabeth DE BARNABÉ, en Mai 1696; 2°. à Renée DU QUELLENEC, le 15 Mars 1716; — RENÉE-LOUISE, 13 Février 1741, à Jean-Baptifte DE DIEUSIE, Écuyer; — PRUDENCE-LOUISE, à Pierre-André-Claude-Scévole POCQUET DE LIVONNIÈRE, 26 Septembre 1752; — MARIE-PERRINE, 9 Février 1762, à Théodore-Jean-Baptifte DE RAVENEL, Chevalier, Sieur du Bois-Tilleul & Confeiller au Parlement de Bretagne.

SOURCES. — Archives de Maine-&-Loire, férie E, n° 2800; — Thorode, *loc. cit.*, t. X; — Audouys, Recherches généalogiques fur les familles d'Anjou, t. I, f° 563; — *Idem,* Armorial d'Anjou, f° 93 verfo; — Protocoles de Pierre Caternault, Notaire à Angers, contrat de mariage de Guillaume Hameau & de Renée du Quellenec, 1716, maintenant en l'étude de Me Hédelin.

(*a*) L'illuftre Maifon de Chambes, originaire de l'Angoumois, remontait par filiation fuivie jufqu'à Pierre, Chevalier en 1051. Elle s'allia aux : Condé, Vivonne, Rohan, Craon, Maillé, Polignac, Chabot, du Bouchet-de-Sourches, Talmont, Maridor, la Rochefoucault, Châteaubriant, Laval-Montmorency, &c. Elle portait : *D'Azur femé de Fleurs de Lis d'Argent fans nombre, au Lion de même, couronné de Gueules & brochant fur le tout.* (Voir La Chenaye-Deftois, *Dictionnaire de la Nobleffe*, 2e édition, 1772, t. IV, pp. 157-159.)

1780. — BOUIN DE MARIGNY (*Poitou*), Seigneurs dudit lieu & de Noiré, Valencé, Chanteloup, la Fuye, Oiré, Courcouet, Gaftines, la Conglantinière, Nancré, l'Ardoife, &c.

D'Azur à une Foi d'Argent en Fafce, accompagnée de trois Soleils d'Or, 2 en chef, 1 en pointe.



Leur filiation fuivie remonte à GUILLAUME Bouin, Sieur de Valencé, vivant à la fin du XIV[e] fiècle & qui fonda la chapelle de Notre-Dame de Valencé. — GUILLAUME II, fon fils, rendit en 1447 aveu de ce même fief à la feigneurie de Marmande. — Un de leurs defcendants, GEORGES Bouin de la Conglantinière, prit part, en Octobre 1559, au rang des Nobles, à la rédaction de la Coutume du Poitou.

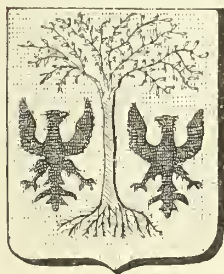
HONNEURS ET CHARGES. — JEAN-FRANÇOIS, Garde du Roi, 1600; — FORTUNÉ, Officier de cavalerie, décédé en 1690 des fuites de bleffures reçues à la bataille de Fleurus; — LOUIS I[er], Sieur de Noiré, Confeiller du Roi, Préfident à l'Élection de Châtellerault, puis Maire perpétuel de cette ville, 1696; — LOUIS II, Lieutenant général du bailliage de Chinon & Secrétaire du Roi près la Cour des aides, mort en 1755; — LOUIS III, Lieutenant particulier au Bailliage de Châtellerault vers 1720; — FRANÇOIS, Officier, tué au fiége de Berg-op-Zoom, 1747; — JEAN-LOUIS-FRANÇOIS, Lieutenant général à Chinon, 1752, à Tours, 1776, puis Confeiller d'État, en Mars 1782, mort le 19 Octobre fuivant; — JEAN-FORTUNÉ, Prieur commendataire du prieuré de Marfilly, Confeiller du Roi & Préfident à l'Élection de Châtellerault, 1775; — MARIE-FRANÇOIS, Sieur de Noiré, Capitaine-commandant au régiment d'Orléans-infanterie & Chevalier de Saint-Louis, 1783; — JEAN-FORTUNÉ, décédé Adjudant général (Colonel) en 1793; — FRANÇOIS-FORTUNÉ, Lieutenant avant 1789 dans le régiment d'Orléans-infanterie, puis Capitaine dans la légion d'Indre-&-Loire, 1811.

ALLIANCES. — JEAN-FRANÇOIS, vers 1603, à D[lle] N.... DE LA VERGNE; — VINCENT, à Charlotte DE VILLERET, 1660; — FRANÇOISE, à Louis-Claude GUILLON, Marquis DE ROCHECOTTE, vers 1715; — MADELEINE, en 1779, à Benoift-Jean-Gabriel RUZÉ, Comte D'EFFIAT, Brigadier des armées du Roi le 5 Décembre 1781, retraité Lieutenant général fous la Reftauration; — MARIE-GENEVIÈVE, 25 Avril 1780, à Jean-Marie-Claude-Scévole POCQUET DE LIVONNIÈRE.

SOURCES. — Généalogie de la famille; — d'Hozier, Armorial des généralités, Poitou, f° 395, n° 70; — *État militaire de France,* 1783, p. 208.

1804. — DE LAUNAY (*Maine, Anjou & Bretagne*), Seigneurs de l'Aulnaye & de la Mothaye, de Léchigné, Onglée, Laumortier, la Gautraye, la Fauvelière, les Landes, la Broffe, Maldemeure, la Bouchonnière, le Mefnil, la Balluère, Morin, la Poupinière, Gennes, la Haie, Chavigné, Pontgirault, puis Barons d'Hermette, de Chefneru & du Frefne-d'Auton.

D'Or à l'Aulne arrachée de Sinople, accoftée de deux Aiglons éployés & affrontés de Sable, becqués & membrés de Gueules.



Dans un contrat d'acquêt du 1[er] Juillet 1418, dont l'original (parchemin avec fceau) fait partie des archives du château de la Mothaye (commune de Brion, Maine-&-Loire), appartenant à M. Paul-Marie de Launay de la Mothaye, on lit : « Sachent tous, que........ JEHAN de Launay, fils de feu SIMON de Launay, « Écuyer, Seigneur de l'Aulnaye, en la paroiffe de Chemiré-le-Gaudin,...&c. » (Sarthe). Ce paffage prouve donc que les de Launay font originaires du Maine & tirent leur nom du fief de l'Aulnaye, au lieu de l'avoir tiré, comme on l'a dit jufqu'ici, d'une autre feigneurie ainfi appelée, qui dépendait de la paroiffe d'Andard, fife près d'Angers. En 1499, un N.... de l'Aulnay, Seigneur de Gennes, comparut à l'arrière-ban d'Anjou, montre de Baugé. Aux réformations de 1667 & de 1714, cette famille fut reconnue Noble d'ancienne extraction, à l'intendance de Tours. Elle avait été maintenue dès 1541 par le Sire de Preaux, Commiffaire du Roi en la ville du Mans. Ses alliances, honneur peu commun, la rattachent à deux Maifons royales : par les Billon, à celle de France (branche de Bourbon-Vendôme), par les Mauvife & les Dixmier de Chenon d'Olbreufe, à celle d'Angleterre (branche de Brunfwick-Lunebourg). Sa filiation fuivie remonte, fur contrats de mariage, à 1385.

HONNEURS ET CHARGES. — JEAN I[er], Confeiller à l'hôtel de ville d'Angers, 1474; — JEAN II, Chevalier de Saint-Michel, Gouverneur de Meaux & d'Évreux, 1560 à 1589; — PIERRE, Chevalier de l'ordre du Roi, Baron du Frefne-d'Auton & Lieutenant général du Maréchal de Lavardin à la bataille d'Ivry, 1590; — CATHERINE, Prieure, vers 1605, de Lencloiftre (Poitou), prieuré de Fontevrault; — MARIE, Grande Prieure à l'abbaye de Fontevrault, 1660; — GABRIEL, Prieur de la Guil-

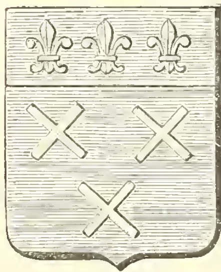
laumière & Chanoine de l'églife d'Angers, 1739 ; — Louis, ancien Soldat de l'armée de Condé & Chevalier de Saint-Louis, 1792 ; — Louis-François, Officier dans la Garde royale, démiffionnaire en 1830 ; — Charles, Colonel du 8ᵉ régiment de dragons, Chevalier de Saint-Louis & Commandeur de la Légion d'honneur, mort en 1864 ; — Paul-Marie, Officier de cavalerie au 6ᵉ chaffeurs.

Alliances. — de la Hune, 1396 ; de Montceaux, 1435 ; de Saint-Denis, 1492 ; de la Fontaine de la Mothaye, 1521 ; d'Argy, 1558 ; de la Haye, vers 1585 ; de la Grandière, 1615 ; d'Andigné, 1623 & 1650 ; de Sainte-Marthe, vers 1630 ; de Feuquerolles, 1648 ; de Champagné, 1666 ; de Saint-Offange ; du Bouchet ; de Gouffier ; de Lamotte-Baracé de Senonnes ; Menardeau de Maubreuil ; Huon de Kermadec ; de Kerguisiau ; de Pastour ; de la Bretesche, 1735 ; de Sigonneau, 1735 ; de Billon, 1798 ; Pocquet de Livonnière, 1804 & 1805 ; L'Espagneul de la Plante, 1823 ; de Mauvise, 1835 ; Halna du Fretay, 1851.

Sources. — Gilles Ménage, *Vie de Guillaume Ménage*, p. 436 & 438 ; — Thorode, *loc. cit.*, t. XI ; — Audouys, Armorial d'Anjou, fᵒˢ 116 & 125 verfo ; — Archives de la famille ; — P. de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, t. II, p. 82 ; — Carré de Bufferolle, *Armorial de Touraine*, p. 526 ; — Cauvin, *Armorial du diocèfe du Mans*, p. 130 ; — de Maude, *Effai fur l'Armorial de l'ancien diocèfe du Mans*, p. 194 ; — Dreux du Radier, *Bibliothèque hiftorique & critique du Poitou*, t. V, p. 331.

1810. — De BOYLESVE (*Anjou*), Seigneurs de la Mauroufière, Goifmard, la Brizardière, Martigné, la Bourdinière, Auvers, la Thomafferie, les Roches, la Guérinière, le Saulay, la Gillière, le Plantys, les Gaudrayes, Noirieux, les Aulneaux & Soucelles.

D'Azur à trois Sautoirs alaifés d'Or ; au Chef d'Azur, coufu d'Or, chargé de trois Fleurs de Lis de même. Devise : Religio, Patria.



Ces Boylefve occupent un des premiers rangs parmi les Maifons les plus renommées de l'Anjou. Une tradition de famille les rattache au célèbre perfonnage de ce nom qui fut Prévôt de Paris fous Saint-Louis. En 1597, Henri IV récompenfa l'un d'eux, Marin, qui lui avait rendu comme Lieutenant général d'Anjou, puis comme particulier, de grands fervices, en le titrant Chevalier & l'autorifant à charger de trois Fleurs de Lis d'Or le chef de fes armoiries.

Honneurs et Charges. — Jean, qualifié Chevalier dans un acte de 1498 ; — Étienne, Secrétaire du Roi, 1570 ; — Marin II, Chevalier, Lieutenant général des Grands Sénéchaux d'Anjou & Confeiller d'État, 1598 ; — François Iᵉʳ, Chancelier de l'Univerfité d'Angers & Chanoine de l'églife de ce diocèfe, 1613 ; — Michel, Chevalier de l'ordre du Roi & Gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. M., 1624 ; — trois Confeillers au Parlement de Bretagne : 1. Maurice, 1611 ; 2. Charles-Joseph, 1614 ; 3. Charles, 1665 ; — René Iᵉʳ, Maire perpétuel & Capitaine général d'Angers, 1637 ; — Gabriel, Évêque d'Avranches, 1666 ; — Marin III, Préfident au Siége préfidial d'Angers, 1686 ; — quatre Confeillers à ce même Préfidial : 1. René II, 1613 ; 2. René III, 1646 ; 3. François II, 1685 ; 4. François-Jacques Iᵉʳ, 1712 ; — Claude, Intendant des finances & Confeiller du Roi, 1654 ; — Nicolas, Chanoine de l'églife d'Angers, 1693 ; — trois Lieutenants généraux d'épée de la dite ville : 1. Louis, 1643 ; 2. François III, 1704 ; 3. François-Jacques II, 1713 ; — Anne, Capitaine de dragons au régiment de Caylus, 1715 ; — Marin V, Officier au régiment de la marine, 1780.

Alliances. — Marin II, en 1578, à Nicole de la Thomasserie ; — Mathurin, à Marie le Clerc, (1624) ; — Louis, 8 Février 1628, à Perrine de Born ; — Marin IV, à Marie-Jacquine Menardeau de Maubreuil, 27 Mai 1686 ; — Gabrielle, 11 Décembre 1690, à Louis-Auguftin de L'Esperonnière, Seigneur de Vritz & Chevalier ; — Françoise, à Pierre Le Roy de la Potherie, 9 Juin 1692 ; Charles, à Louife-Françoife Grimaudet de la Croiserie, 1ᵉʳ Octobre 1698 ; — Marie-Rose-Françoise, à François de La Bourdonnaye, 1699 ; — Anne, à Dˡˡᵉ N..... de Beauregard, vers 1700 ; — Marin VI, à Louife-Jacquine-Aimée de La Cour de Balleroy, petite-fille du Maréchal de Matignon, en 1750 ; — Félicité, en 1810, à Auguftin-François Pocquet de Livonnière ; — Marin VIII, à Clémentine-Marie Pocquet de Livonnière, 1812.

Sources. — Audouys, Recherches généalogiques fur les familles d'Anjou, mff. nᵒ 1005, t. II, fᵒˢ 67 & 75 ; — *Idem*, Lifte des Lieutenants généraux des Grands Sénéchaux d'Anjou, à l'année 1590, mff. nᵒ 920 de la Bibliothèque d'Angers ; — *Idem*, Armorial, fᵒ 17 recto ; & Notes généalogiques de divers feudiftes, mff. nᵒ 1003, t. I ; — Céleftin Port, *Dictionnaire hiftorique de Maine-&-Loire*, t. I, p. 457 ; — de Magny, *Nobiliaire de Normandie*, t. II, p. 599.

1815. — DE VALLOIS (*Anjou & Touraine*), Seigneurs de Rosiers, Ruau-Persil, le Petit-Perray, la Noue, l'Ouzil, Fief-Gourdon & la Rigauderie.

D'Or au Pommier de Sinople sur une Terrasse de même, fruité d'Or & accosté de deux Lions affrontés, aussi de Sinople, appuyés contre le fût de l'arbre.



Leur généalogie les dit originaires de Normandie, où il existe en effet plusieurs familles nobles portant ce même nom. La branche établie en Anjou s'y fixa vers le milieu du XVIe siècle.

HONNEURS ET CHARGES. — RENÉ Ier, Président au grenier à sel de Saumur, 1595, mort avant 1614; — RENÉ II, Conseiller du Roi à l'Élection de ladite ville, 1629; — PHILIPPE, Chanoine de N. D. de Nantilly, à Saumur, 1696; — JEAN, Conseiller à l'Élection de Saumur, 1665; — RENÉ III, Conseiller à la Prévôté de Saumur, 1685; — RENÉ-JEAN, Secrétaire du Roi, 1717, puis Conseiller à la Sénéchaussée de Saumur, 1749; — RENÉ-JEAN-ANTOINE, Conseiller à la même Sénéchaussée, 1789; — LOUIS-CHARLES, Inspecteur général militaire des armées de la Vendée, puis nommé Maréchal de camp le 1er Mars 1794 & Membre du Conseil du Roi en 1804.

ALLIANCES. — RENÉ Ier, à Marie DE BRENZY; — JEAN, à Hélène DE L'HOMMEAU; — RENÉ-JEAN-ANTOINE, à Catherine DE FALLOUX; — RENÉ-JEAN-GUILLAUME, à Geneviève AVRIL DE PIGNEROLLES, 1788; — JACOB, à Rosalie L'ESPAGNEUL DE LA PLANTE, 1788; — CÉCILE, au Marquis FERRÉ DE PEYROUX; — THÉODORE, à Marie-Virginie POCQUET DE LIVONNIÈRE, 1815; — CLÉMENTINE-MARIE, au Marquis LE MINTIER DE LA MOTTE-BASSE, 1860.

SOURCES. — Thorode, *loc. cit.*, t. XVIII; — Carré de Busserolle, *Armorial de Touraine;* — Généalogie & papiers de la famille; — Archives de la maison de Livonnière, à Chavigné; — Archives de Maine-&-Loire, série E, supplément, GG, nos 1 à 11.

1837. — COCQUEBERT (*Deux-Siciles, Flandre, Champagne & Bretagne*), Vicomtes de Parthenay, Barons de Montbret, Vicomtes de Romain & Seigneurs de Neuville, Ugny, Bullin, Bellaucourt, Mutry, Montfort, Crouy, la Fauconnerie, Acy, &c.

De Gueules à trois Coqs d'Or, 2 & 1.



Il appert de pièces contenues dans le dossier de cette famille, au Cabinet des Titres (Bibliothèque nationale, fonds de Champagne), que ROGER Cochebert, dit *Concublet*, bâtard de Roger le Normand, Roi des Deux-Siciles en 1092, est l'auteur commun des Cocquebert & la tige de l'illustre Maison d'Arena, au royaume de Naples, par son mariage avec Clémence, Dame d'Arena. Ce fut sous Louis XI que de la Flandre, où d'Italie ils s'étaient fixés, les Cocquebert vinrent s'établir à Reims, en la personne d'un des leurs qui fit partie des otages envoyés de Liége au Roi de France.

HONNEURS ET CHARGES. — Un Capitaine de Reims, sous Henri III, 1585; — ANDRÉ, Lieutenant particulier de la même ville, 1637; — JEAN, Capitaine de l'arquebuse, à Reims, 1640; — HENRI, Vicomte de Parthenay, Capitaine de dragons, 1664; — N.... Cocquebert, Secrétaire particulier de Louis XIV, 1663-1683; — NICOLAS, Conseiller au Parlement de Metz, 1670; — FRANÇOIS, Conseiller à l'Élection de Reims, 1670; — SIMON, Conseiller au Présidial, dite localité, 1680; — JEAN-BAPTISTE, Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Paris, mort en 1711; — JOSEPH, Chevau-léger de la garde, 1698; — ÉTIENNE, Lieutenant particulier au Présidial de Reims, 1705; — RÉMI-JOSEPH, Procureur du Roi, même ville, 1737; — un Auditeur & un Correcteur à la Chambre des comptes de Paris, 1736 & 1743; — GIRARD-JOSEPH, Lieutenant criminel à Reims, 1747; — un Capitaine au régiment de Champagne, 1750; — HENRI, Trésorier de France puis Lieutenant de ville à Reims, 1757; — CHRISTOPHE-NICOLAS, Capitaine au régiment de Guyenne & Chevalier de Saint-Louis, 1763; — ANTOINE-JEAN, Capitaine audit régiment & aussi Chevalier de Saint-Louis, 1788; — ANTOINE-ROMAIN, Lieutenant-Colonel du génie, Aide de camp du Général de Custine, 1793; — CHARLES-ÉTIENNE, Maître des requêtes au Conseil d'État, 1805.

ALLIANCES. — CATHERINE, à Salomon DE VILLIERS, 1630; — SIMON, à Ysabeau L'ESPAGNOL, 1639; — SIMON-LOUIS, en 1650, à Marie VARY, fille du Président du Bailliage d'Épernay; — MARIE, à Nicolas LECLER-MOËT DE LOUVERGNY, 1659; — HENRI, Vicomte de Parthenay, à Marie-Anne DE BUSSY, vers 1680, laquelle mourut en 1761, âgée de 107 ans; — MARIE, 1683, à Louis DE LA SALLE; — ÉTIENNE, à Antoinette LE CLERC, vers 1705; — ALEXANDRE, à Adèle-Catherine LE LUBOIS DE MARSILLY; — LOUIS-BENJAMIN, à Louise-Émilie DE BOSSINOT; — CHRISTOPHE-PIERRE, à

Alexandrine Aubé de Braquemont, 1803; — Julie, à Auguftin-Claude Pocquet de Livonnière, 1837.

Sources. — Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale, fonds de Champagne; — Saint-Allais, *Nobiliaire général de France;* — Lainé, *Archives généalogiques;* — Pierre Clément, *Correfpondance inédite de Colbert;* — P. de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne,* t. III, p. 244; — Papiers de la famille.

1835. — Le NOIR (*Anjou*), Seigneurs de la Cochetière, la Pleffe, les Ormeaux, la Broffe, les Touches, la Poidevinière, la Chevalerie, & Barons de Chanteloup.

D'Argent à trois Têtes de Maure de Sable, 2 & 1, tortillées d'Or.



Maifon originaire de la Flèche; fes filiations fuivies remontent à 1550.

Honneurs et Charges. — Trois Confeillers du Roi au Préfidial de la Flèche : 1. Charles Ier, 1626; 2. Charles II, 1653 : devenu veuf, il entra dans les ordres & fut nommé Curé de la Flèche; mort en 1701; 3. Charles IV, 1678; — deux Baillis du Lude : Charles V, 1711, & Michel-Charles, 1750; — François-Jacques-Modeste, Chanoine de l'églife d'Angers & Docteur en théologie, mort en 1822; — deux Chevaliers de Saint-Louis : Jacques, Capitaine de grenadiers au régiment Provincial du Mans, 1774, & Jean-Baptiste, Lieutenant de louveterie, puis Chef de bataillon, 1829; — un Général de brigade : Michel-Étienne-François, en 1793; — Jules-Guillaume, Garde du corps, compagnie de Noailles, mort en 1816; — Alexandre-Marie-Joseph, Officier de cavalerie au 6e chaffeurs, démiffionnaire en 1869; nommé le 9 Août 1870 Capitaine, puis Chef de bataillon au 29e régiment de mobiles, & Chevalier de la Légion d'honneur en 1871; — Jules-Marie-Joseph, entré à l'École militaire de Saint-Cyr en 1860; — Henri, élu Sous-lieutenant au 2e bataillon du 29e de mobiles le 9 Août 1870, puis nommé en 1871 Lieutenant & Capitaine-Adjudant-major au même bataillon.

Alliances. — Thérèse, à Urbain Belin des Roches, 1702; — Marie, à Louis de Boisgautier, vers 1735; — François, à Élifabeth-Modefte d'Echmans, 1754; — Françoise, à Jean-Baptifte-Louis-René d'Estriché de Baracé, 1772; — Rosalie-Renée, à Pierre-Frédéric, Baron Verger des Bareaux & Général de brigade, 1790; — Pierre-Jacques-Alexandre, à Françoife-Anne-Roberte Le Seiller de Montplacé, 1794; — Marie-Modeste, à Jofeph-Philippe-Bernard de Boismarais, Chevalier de Saint-Louis; — Alexandre-François-Robert, à Adélaïde Pocquet de Livonnière, 1835; — Alexandre-Marie-Joseph, à Élifabeth Mesnet de la Cour, 1869.

Sources. — Bibliothèque d'Angers, mff. n° 918, intitulé : Extraits de pièces concernant les familles de l'Anjou, t. II, fos 195-196; — *Almanach national de France,* 1793-1794, p. 178; — Généalogie de la famille; — Mazas, *Hiftoire de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis,* t. I, p. 632, & t. III, pp. 110 & 309; — Audouys, Armorial d'Anjou, f° 128, recto; — Archives du Miniftère de la guerre.

1838. — De JOANNIS (*Sicile, Provence, Bretagne, Colonies & Anjou*), Marquis de Verclos, Seigneurs de Joannis, paroiffe de Perthuis (Vauclufe), & de la Brillane, Nochères, Châteaublanc, Aigalades, Châteauneuf, Ruffans & Châteaurenard.

Branches d'Anjou et Bretagne : *D'Or à la Champagne de Sinople furmontée de trois Épis de blé du même, foutenus par deux Lions de Gueules, affrontés, armés & lampaffés d'Argent.* — Branche d'Avignon : *Écartelé : aux 1 & 4, de Gueules au Lion d'Or; aux 2 & 3, d'Argent au Chevron d'Azur, accompagné de trois Pattes d'ours de Sable, 2 en chef, 1 en pointe.* — Branche de Provence : *D'Or au Lion de Sable, armé & lampaffé d'Argent; au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Or.*



Originaire de Sicile, cette Maifon vit fon nom primitif, *Giovanni,* modifié comme ci-deffus, lors de l'établiffement en France, vers 1400, de trois de fes membres, dont l'aîné, titré Marquis, fe fixa en Provence, & le fecond à Port-Louis (Bretagne); pour l'autre, on ignore en quelle province il fe retira. Louis XV, par lettres-patentes du 12 Juillet 1754, érigea en fief, fous le nom Joannis, un domaine confidérable que Toussaint Joannis, Procureur général près la Cour des aides & finances de Provence, poffédait en la commune de Perthuis (Vauclufe). Anciennement les Giovanni avaient le champ de leur écu chargé d'une Tête de saint Jean. D'après une tradition conftante, ces armes parlantes furent modifiées à la fuite d'une action d'éclat faite par l'un d'eux,

qui ravitailla Meſſine, malgré toutes les forces aſſiégeantes (probablement en 1282, lorſqu'après les Vêpres ſiciliennes Charles d'Anjou bloqua ſi longtemps cette ville). D'où vint qu'on lui donna, pour rappeler cet important & glorieux ſervice, les Épis de blé, ſoutenus par des Lions, qui préſentement meublent encore l'écuſſon de l'une des branches de la famille.

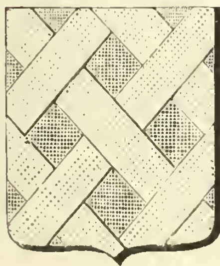
Honneurs et Charges. — Deux Gonfaloniers de Florence, 1323 & 1498; — Jean Ier, Secrétaire des commandements de Louis III d'Anjou, Comte de Provence, 1433; — Jean II, Secrétaire du Roi René, 1467; — Léon, Syndic de la Nobleſſe d'Avignon, 1449 & 1464; — Jean III, Viguier de Marſeille, 1501; — trois Viguiers d'Avignon : 1. Pierre II, 1660; 2. Charles-Joseph, 1678; 3. Pierre III, 1712; — un Lieutenant général de l'Amirauté de Provence: Pierre Ier, en 1522; — deux Conſeillers au Parlement de Provence : Arnoux, 1586, & Jean V, 1626; — trois Procureurs généraux à la Cour des aides & finances de Provence : 1. Joseph, 1720; 2. Toussaint, 1726; 3. André-Marc-Antoine, 1755; — un Avocat général près la même Cour : Boniface, 1648; — une Abbeſſe de Sainte-Catherine d'Avignon : Marie, vers 1700; — Thomas, Capitaine au régiment de Jenfac, 1698; — deux Capitaines au régiment de la Marine : Gaspard, 1650, & François-Louis, 1710; — quatre Chevaliers de Saint-Louis : 1. Charles II, Officier des galères du Roi, 1700; 2. André, Capitaine au régiment de Normandie, 1740; 3. N..... de Joannis, Lieutenant de vaiſſeau, 1778; 4. Joseph-François, Officier avant 1789, Soldat en 1792 dans l'armée du Duc de Bourbon, puis Garde de la porte du Roi, 1814; — treize Chevaliers de Malte, de 1530 à 1700; — un Page de la Grande Écurie : Joseph, en 1668; — un Conſul d'Aix : Charles III, 1719; — un Évêque de Mariana (Corſe) : Ignace, en 1787; — un Lieutenant de vaiſſeau, Membre de la Légion d'honneur : Léon-Daniel, décédé le 3 Janvier 1868.

Alliances. — De Forlivio des Dourbes, vers 1498; — de Nostradamus, 1500; — de Tonduti, 1579; — Siffredy de Mornas, 1595; — Doria, 1601; — de Laurens, 1610; — La Tour de Gouvernet, 1619; — d'Ornano, vers 1625; — de Bédarrides, 1627; — de Glandevez, 1690; — de Ganges, vers 1695; — Vincent de Causans, 1718; — Sarpillon de Courthezon, 1740; — Maiſon royale de Bavière, branche de Loevenstein, 1756; — Guérin de Tarascon, 1757; — de Lacoste, 1787; — de Sapinaud, 1797; — Perrin de Vertz, 1810; — Pocquet de Livonnière, 1838.

Sources. — Le Prioriſte & livre des réformations de Florence; — Paulo Mini, *Hiſtoire de la Nobleſſe de Florence;* — Artefeuille, *Hiſtoire héroïque & univerſelle de la Nobleſſe de Provence*, t. II, p. 38; — Triſtan L'Hermite, *Nobiliaire de la Toſcane françoiſe;* — l'Abbé Robert, *Nobiliaire de Provence;* — Archives de la famille; — Saint-Allais, *Nobiliaire général de France*, t. II, p. 333; — Mazas, *Hiſtoire de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis*, t. I, p. 319, & t. II, p. 271.

1840. — De La MOTTE (*Bretagne*), Comtes de la Motte-Rouge, Marquis de la Cheſnelaye & de Montmuran, Seigneurs du Bois-Ripaux, Taniou, la Ville-Bellanger, Champ-Chappel, Pont-Joly, la Garenne, Saint-Eſprit, Saint-Gilles, Nodavy, les Noës, le Coudray, Ville-Rouault, Trémaugon, le Verger, Ville-Agan, Ville-Durand, le Domaine, le Tertre, Leſnage, Bonnefontaine & Villeaudon.

De Sable fretté d'Or de ſix pièces.



En 1294, cette famille, ramage des Vicomtes de Dinan (XIe ſiècle), comptait déjà un des ſiens parmi les Chevaliers de Jean II, Duc de Bretagne; auſſi fut-elle reconnue, lors de la Réformation de 1669, Noble d'ancienne extraction. Antérieurement, elle avait figuré aux Réformations de 1426, 1441, 1476, 1513, 1535, ainſi qu'aux Montres de l'évêché de Saint-Brieuc, dans le XIVe ſiècle.

Honneurs et Charges. — Roland Ier, Chevalier, 1294; — Pierre, Chambellan du Duc François Ier, 1435; — Guillemette, Dame d'honneur de la Ducheſſe Yſabeau, 1454; — Alain, Prieur du Saint-Eſprit, 1600; — Charles-Marie, Capitaine des milices Gardes-Côtes, 1735; — Joseph-Marie, Marquis de Montmuran, Préſident par intérim aux États de Bretagne, 1752; — deux Volontaires au combat de Saint-Caſt, 1758; — quatre Lieutenants de vaiſſeau : 1. Charles-Jean; 2. François-César, 1785; 3. Anne-René, 1793; 4. Auguste-Henri-Charles-Marie, 1860; — trois Chevaliers de Saint-Louis : Martial, Capitaine de dragons, 1796 (émigration), & Anne-René, mort en 1793, tous deux de la branche de Montmuran, puis Joseph-Marie, Chef de bataillon, 1815; — Joseph-Édouard, Général de diviſion, Grand-croix de l'ordre de la Légion d'honneur, Grand Officier du Medjidié (Turquie), des Saints Maurice & Lazare (Sardaigne), Grand-croix de Saint-Staniſlas (Ruſſie), Chevalier de l'ordre du Bain (Angleterre), Député des Côtes-du-Nord (1869), Commandant en chef de l'armée de la Loire (1870), & l'un des membres du Conſeil de

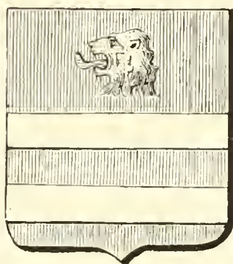
guerre inftitué pour juger le Maréchal Bazaine (1873); — un Capitaine de frégate : CHARLES-MARIE-AUGUSTE-JULES-JOSEPH, 1869.

ALLIANCES. — DE TRÉMEREUC, 1390; — DE GOUÉON (ramage de Matignon), 1406; — DE KERGOAT, 1412; — GESRIL DU PAPEU, 1435; — CHRESTIEN DE TRÉVENEUC, Vicomte de Pommorio, 1458; — LE FELLE DE GUÉBRIANT, 1476; — DES NOËS, 1496; — ROUXEL DU VAL, 1518 & 1560; — THOMAS DE LA VILLEGRATIEN, 1618; — DE LA GOUBLAYE, 1653 & 1824; — DE BRUC, 1659; — GESLIN DE COËTCOUVRAN, 1669; — BERTHO DE LA VILLE-JOSSE, 1692; — D'ARGARAY, 1750; — VÏON DE TESSANCOURT, 1751; — POULAIN DE SAINT-PÈRE, 1764; — LA FOREST, Marquis D'ARMAILLÉ, vers 1780; — CAHIDEUC, Marquis DU BOIS DE LA MOTTE, 1785; — DE LA MOTTE DE LA GUYOMARAIS (ramage de Broons), 1802; — COUPPÉ DES ESSARTS, 1822; — DE GOUYON DE VAUROUAULT (ramage de Matignon), 1823; — DU PONTAVICE DE BOIS-HENRY, 1826; — FLOYD (originaire d'Angleterre), 1826; — ROUXEL DE LESCOËT, 1827; — POCQUET DE LIVONNIÈRE, 1840; — DE LOURMEL, Comte du Hourmelin, 1848; — LE BOUËTOUX DE BRÉJERAC, 1851; — DE BIGORIE DE LASCHAMPS, 1860; — ESMANGART DE BOURNONVILLE, 1861.

SOURCES. — De Fourmont, *L'Oueft aux Croifades,* t. II, pp. 15 & 19; — P. de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne,* t. II, p. 199; — Alexandre Mazas & Théodore Anne, *Hiftoire de l'ordre de Saint-Louis,* t. III, p. 35; — Archives de la famille; — Dom Lobineau, *Hiftoire de Bretagne,* Preuves, col. 1051-1052; — Dom Morice, *Hiftoire de Bretagne,* Preuves, t. II, col. 1726; — T. de Saint-Luc, *Mémoires fur l'état de la Nobleffe de Bretagne,* p. 50; — Archives des Côtes-du-Nord, feigneuries de Penthièvre & de Saint-Denoual.

1844. — CHOL DE TORPANNE (*Lyonnais* & *Anjou*), Seigneurs dudit lieu & de Longes, la Rochette, Salon, Fontanès, la Jurary, Chaffeneux, la Motte, Vanel, Combalhieux, la Roche, Brontfort, Manivien, la Chance, Melac, la Bieffe, Urgel & la Mottais.

De Gueules à deux Fafces d'Argent, accompagnées en chef d'une Tête de Lion, arrachée d'Or & lampaffée d'Azur.



Les Chol de Torpanne, qui par filiations fuivies remontent à 1250, font fortis de Longes, près Lyon. Ils poffédaient dans la province nombre de fiefs & de châteaux. Leur nom fubit, felon les temps, diverfes modifications; *Caulis, Caulius* dans les titres latins, il devint en français : Chol, Choul, Choux & du Choul. Ce fut en 1595 ou 1596 que la branche angevine prit naiffance par l'établiffement à Saumur de JEAN Chol IV, Écuyer, qui, fatigué de longs fervices fur mer, fe maria dans cette ville, où le hafard l'avait conduit.

HONNEURS ET CHARGES. — GUICHARD, Maître ordinaire des requêtes de l'hôtel du Roi (Charles VIII), 1494; — GUILLAUME, Confeiller du Roi, Bailli des montagnes du Dauphiné, 1522; — FRANÇOIS, JÉRÔME, PIERRE Ier & ANDRÉ, tous quatre Gentilshommes volontaires à la bataille de Lépante, 1571; — CLAUDE, Gentilhomme du Cardinal de Bourbon & Guidon d'une compagnie d'hommes d'armes, 1590; — ANNE, Capitaine d'infanterie au Saint-Chaumont, 1622; — JACQUES, Capitaine d'infanterie, 1635; — CONCORDE-AMADOR, Lieutenant-Colonel au Royal-artillerie & Chevalier de Saint-Louis, 1698; — FLORYS, Intendant général de l'abbaye de Fontevrault, fous les Abbeffes Jeanne-Baptifte de Bourbon & Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, 1660-1700; il fuccéda dans cette charge à Pierre de Losfendière, fon beau-père; — PIERRE II, Chancelier de la principauté de Dombes & Secrétaire des commandements de S. A. S. le Duc du Maine, 1700; — N..... Chol de Torpanne, Confeiller au Parlement de Paris, 16 Juillet 1727; — PIERRE-CONCORDE, Officier d'artillerie, mort en 1751; — PIERRE-CONCORDE-JOSEPH, Capitaine-commandant au régiment de Brie-infanterie, 1783; — AMBROISE-PIERRE, Adjudant-major d'infanterie de ligne, Chevalier de la Légion d'honneur, 1819.

ALLIANCES. — MARTIN, à Angélique DE LA VALLETTE, vers 1300; — ISABELLE, à Jean DE CHAPUYS, vers 1365; — ANTOINETTE, à Claude D'AURILLAC, vers 1450; — FRANÇOIS II, à Élifabeth DE CHASSIBOD, 1455; — MARGUERITE, à Jean GODON DE GRANCINS, Confeiller au Grand Confeil du Roi, puis Premier Préfident au Parlement de Dombes, 1516; — JEAN III, à Jeanne DE SÈVE, 1530; — FRANÇOIS III, à Marguerite DE SAINT-PRIEST, 1580; — HÉLÈNE, à François DE BORDON, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, 1620; — CLAUDE II, à Louife DE VILLARS, 1624; — FLORYS, à Marthe DE LOSSENDIÈRE, 1656; — MADELEINE, à Charles DE CARBONNIER, vers 1695; — PIERRE-CONCORDE, à Dlle URSON D'AUBIGNY, 1750; — MARIE, à Jean CHESNON DE SOURDÉ, 1780; — MÉLANIE-CLÉMENCE, à Scévole-Claude-Armand POCQUET DE LIVONNIÈRE, 18 Septembre 1844.

SOURCES. — Archives de la famille; — Moréri, *Dictionnaire hiftorique,* t. III, p. 165, de l'édition

de 1725; — *Almanach royal* de 1740, p. 178; — *État militaire de France,* 1783, p. 181; — d'Hozier, Armorial des généralités, Lyonnais, f° 49, n°s 292 & 293.

1852. — HOCQUART (*Champagne, Ile-de-France, Bourgogne, Maine & Bretagne*), Comtes de Turtot, Seigneurs de Vaux, Bois-de-Lor, Blincourt, Felcourt, Gagny, Pavillon, Saint-Lumier, le Fresne, Renneville, Montfermeil, Coubron, Loisail, Béligny, la Motte & Champerny.

De Gueules à trois Roses d'Argent pointées de Sinople, 2 & 1.



Le Réthelois, en Champagne, fut le berceau de cette illustre Maison, dont le nom eut à subir bien des variations dans son orthographe : Hocar, Hoquard, Hoccart, &c. Le 4 Janvier 1536, elle prouva, devant les Élus de Rethel, sa Noblesse d'ancienne extraction, qu'en 1760 un arrêt de la Cour des aides de Paris vint aussi reconnaître.

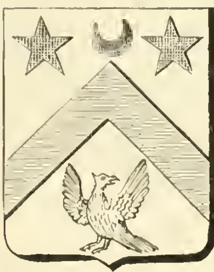
Honneurs et Charges. — Dans l'armée, depuis 1585, plus de trente Officiers de tous grades, dont huit Chevaliers de Saint-Louis : 1. Zacharie, Brigadier des armées du Roi, mort en 1726; 2. Louis, Lieutenant au Royal-carabiniers, 1741; 3. François-Benoist, Capitaine-commandant au Royal-comtois — infanterie, 1754; 4. Toussaint, Capitaine de vaisseau, puis Chef d'escadre, 1761; 5. Philippe-Christophe, Lieutenant aux Gardes-françaises, 1785; 6. Toussaint-Thérèse, Capitaine au Royal-cravates, 1778, Chef d'escadrons en 1814; 7. N..... Hocquart, Officier retraité, 1814; 8. Amédée-Marie-Timoléon, Capitaine au 13e de ligne, 1824. — Dans le Clergé : quatre Chanoines, un Prieur de l'ordre des Prémontrés, un Vicaire général du diocèse de Châlons, &c. — Dans la robe : deux Prévôts de Sainte-Menehould, Jean, en 1502, & Louis, en 1555; — cinq Procureurs du Roi en cette même ville, de 1546 à 1693; — Louis, Lieutenant criminel au Présidial de Vitry-le-Français, 1645; — François, Président à l'Élection dudit lieu, 1661; — deux Lieutenants criminels à Sainte-Menehould, 1707 & 1734; — François, Conseiller à la Cour des aides de Paris, 1725; — Gaston-Jean-Zacharie, Grand Bailli de Châlons, 1744; — Jean, Conseiller d'État, 1753; — Jean-Hyacinthe-Emmanuel, Président au Parlement de Paris, 1758; — deux Premiers Présidents : 1783 au Parlement de Metz, 1789 à la Cour des aides de Paris; — enfin deux Intendants de la marine : Jean-Hyacinthe, à Toulon, en 1716; Gilles, à Brest, en 1749; plus un Pair de France, le Comte Hocquart de Turtot, en 1827.

Alliances. — De Récourt, 1502; — d'Aspremont, 1546; — d'Origny, 1545; — de Pradines, 1555; — de Pinteville, 1610; — de Vassan, 1627; — de Vavray, 1674; — de Colbert, vers 1675; — de Bellenger, 1705; — de Franciny, 1741; — de Cossé-Brissac, 1744; — d'Ossun, 1749; — de la Lande de Calan, 1750; — de Montesquiou, 1760; — Compoint du Boulhart, 1761; — de Quelen, &c., &c.; — Pocquet de Livonnière, 1852.

Sources. — D'Hozier, *Armorial de France,* V^e^ registre, 1re partie; — de La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse,* 2e édition, t. VIII, p. 72; — *Nobiliaire de Champagne,* Supplément; — de Courcelles, *Dictionnaire universel de la Noblesse de France,* t. I, p. 361, & t. III, p. 293; — P. de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne,* 2e édition, t. I, p. 438; — Mazas, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis,* t. I, p. 430, t. II, pp. 138, 139, 383, & t. III, pp. 116, 127 & 266; — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse,* 1843, p. 250.

1874. — TASSIN DE BEAUMONT (*Orléanais, Champagne & Beauce*), anciens Seigneurs de la Chaussée, du Bois-Saint-Martin, de Charsonville, Authon, Villemain, la Renardière, Moncourt, Rosette, Arpilly, Aupuy, Montaigu, Messilly, la Boësche, Villepion, Saint-Péreuse, &c.

D'Argent au Chevron d'Azur, accompagné en chef de deux Étoiles & d'un Croissant de Sable, puis en pointe d'une Aigle essorante & contournée, au naturel.



D'après une tradition constante, un des Chefs qui défendaient en 1429 les portes d'Orléans, quand Jeanne la Pucelle contraignit les Anglais à lever le siége de cette ville, est le plus ancien ascendant connu des Tassin, dont la filiation authentique remonte à la fin du XVe siècle. Leur nom figure sur les rôles, dressés en 1789, pour convoquer la Noblesse du bailliage d'Orléans aux États généraux. Très-nombreuse, cette famille se compose aujourd'hui des branches & rameaux suivants : TASSIN : 1. de Charsonville; 2. de Villiers; 3. de Beaumont; 4. de Montaigu; 5. de Messilly; 6. de Villepion; 7. de Nonneville; 8. de Saint-Péreuse.

Honneurs et Charges. — Huit Échevins & un Maire de la ville d'Orléans : 1. Guillaume, 1545; 2. Charles Ier, 1672; 3. Pierre V, 1709; 4. Charles II, 1719; 5. Charles III, 1747-49, puis Maire, 1754-56; 6. Guillaume, 1758-60; 7. Joseph, 1764-67; 8. Augustin-Prosper, 1777-79; — quatre Confeillers-Secrétaires du Roi : 1. Guillaume, 1759; 2. Charles III, 1765; 3. Joseph, 1766; 4. Augustin-Prosper, 1781; — fix Officiers dans l'armée de terre, dont trois décorés : 1. Raymond, Sous-brigadier des Gardes du corps, compagnie Écoffaife, & Chevalier de Saint-Louis, mort en 1775; 2. Robert, Officier aux dragons de Chartres, 1785; 3. Pierre-Aignan-Stanislas, Capitaine au Colonel-général — cavalerie, 1787; 4. Pierre VI, Capitaine au Nice — infanterie, & Chevalier de Saint-Louis, mort en 1793; 5. Pierre-Amédée, Officier de huffards, 1826; 6. Charles-Auguste, Maréchal des logis, jufqu'en 1830, aux Gardes du corps, compagnie de Grammont, & Chevalier de la Légion d'honneur; — un Lieutenant des chaffes du Duc d'Orléans : Augustin-Prosper, en 1759; — un Procureur du Roi au Préfidial d'Orléans : Prosper-Guillaume, 1768; — un Grand Maître Enquêteur des eaux & forêts, à Orléans : Charles-François, 1779; — dans le Clergé : Robert-Louis de Gonzague, Supérieur des Grands Séminaires de Bordeaux, puis de Saint-Sulpice, à Paris, mort Trappifte & Prieur, fous le nom de P. *Jean-Marie*, du monaftère de Val-Sainte (Suiffe), en 1795; — deux Receveurs généraux des finances : 1. Joseph-Prosper-François, à Privas, 1817, à Bourbon-Vendée, 1824; 2. Alphonse-Prosper, à Tarbes, 1827, à Nevers, 1829, où il donna fa démiffion en 1830; — un Confeiller à la Cour de Riom : Guillaume-Charles, 1819; — un Préfet : Louis-André-Marie, Vicomte de Nonneville, lequel du département d'Indre-&-Loire paffa dans celui de Vaucluse, qu'il ceffa volontairement d'adminiftrer quand vint la Révolution de Juillet; il était Commandeur de la Légion d'honneur, puis avait fait partie du Confeil d'État comme Auditeur & comme Maître des requêtes.

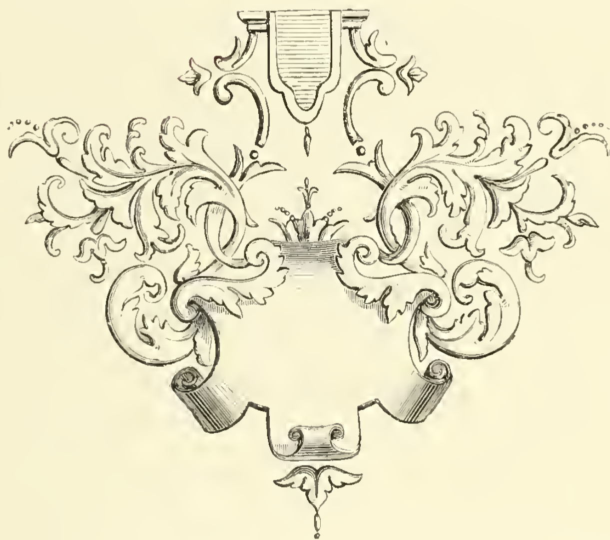
Alliances. — De Mareau, avant 1545; — Vandebergue de Villebouré, 1720; — Arnault de Nobleville, 1730; — de Cougnion, 1739; — Le Grand de Boislandry, 1748; — Colas des Francs, 1749, 1753 & 1803; — Le Clerc de Douy, 1760, 1780 & 1783; — Vicomte d'Alès, 1764 & 1821; — de Laage, 1770; — de Loynes de Morett & de Gautray, 1773 & 1796; — de Chenard, 1775; — Midou de Moléon, 1777; — Brugière, Baron de Barante, 1780; — du Gaigneau de Champvallins & de Chateau-Morand, 1784 & 1839; — de Bréant, 1790; — Laisné de Sainte-Marie, 1790; — Lasneau de Latingy, 1790; — Jogues d'Omerville, 1791; — Colas de Brouville-Malmusse, 1792 & 1794; — de Villemor de Changy, 1797; — de Fays, 1799; — de Mainville, 1802 & 1811; de Vienne, 1805; — Geffrier de Pully, 1807; — Crignon, Baron des Ormeaux, 1807; — L'Huillier de Touchaillou, 1812; — Masson du Monceau, 1822; — de L'Estang de Finces, vers 1824; — Marcassus de Puymaurin, 1824; — de Bonnaire, Vicomte de Gif, 1827; — Comte de Quenelles, 1827; — d'Aleyrac, vers 1828; — Barbé de Jaubert d'Hamerville, 1828; — La Rue de Champchévrier, 1828; — Bellon de Chassy, 1832; — de Cambefort, 1834; — Jullien de Saumery, 1836; — de Lange de la Cantée, 1843; — Soizeau de Saint-Martin, 1849; — de Thourette, 1849; — Pocquet, Comte Scévole de Livonnière, 1874.

Sources. — Archives du Loiret; — Archives de la Cour des comptes de Paris; — Cabinet des Titres, à la Bibliothèque nationale; — Papiers de la famille; — Procès-Verbaux de l'Affemblée de l'ordre de la Nobleffe, dans l'Orléanais, en 1789; — d'Hozier, Grand Armorial général de France, dreflé en 1696; — d'Auriac, *Armorial de la Nobleffe de France;* — Jouffroy d'Efchavannes, *Dictionnaire de la Nobleffe.*



Ajoutons, maintenant, que les Pocquet de Livonnière, par leurs alliances avec les diverfes familles dont les noms & l'hiftorique viennent d'être produits, fe rattachent aux Maifons fuivantes : de Launay de la Mothaye, Jousseaume de la Bretesche, Sigonneau, Saint-Offange, Champagné, Ménardeau de Maubreuil, Neuchèze, La Grandière, Billon-Vendôme, Ruzé d'Effiat, de Lamotte-Baracé de Senonnes, Barnabé de la Haye, Villars, Chabrillant, d'Andigné, Lossendière, Le Mintier de la Motte-Basse, Gillier de Saint-Gervais, de Chambes-Montsoreau, Sapinaud, &c., puis à la Maifon de France, par les Beauvau, comme il refTort du tableau ci-après.

AUTEURS ET SOURCES A CONSULTER SUR LA FAMILLE POCQUET DE LIVONNIÈRE. — Archives du département de Maine-&-Loire, férie E, n° 3636. — Thorode, Collection de notes fur les familles de l'Anjou, mff. n° 1004 de la Bibliothèque d'Angers, t. XV. — Audouys, Familles d'Anjou, mff. n° 1005 de la même Bibliothèque, t. II, f° 97. — Archives anciennes de la Mairie d'Angers, férie BB, regiftre 96, f° 156, regiftre 99, f° 45, & férie CC, carton 18. — Feller, *Dictionnaire hiftorique.* — *Nouvelle Biographie générale* (Firmin Didot). — L'abbé Lambert, *Hiftoire littéraire de Louis XIV.* — Camille Bourcier, *Éloge de Claude Pocquet de Livonnière.* — L'abbé Trefvaux, *Hiftoire de l'églife & diocèfe d'Angers*, t. I, tirée de l'*Hiftoire catholique du XVIe fiècle,* du P. Hilarion de Cofte. — Mazas & Théodore Anne, *Hiftoire de l'ordre de Saint-Louis.* — A. de Soland, *Bulletin hiftorique & monumental de l'Anjou.* — De La Roque & Édouard de Barthélemy, *Catalogue des Gentilfhommes* qui ont pris part aux élections pour la Nobleffe aux États généraux de 1789 (Anjou & Touraine). — Carré de Bufferolle, *Armorial de la Touraine.* — Moréri, *Grand Dictionnaire hiftorique*, t. VIII. — Le P. Niceron, *Mémoires pour fervir à l'Hiftoire des hommes illuftres*, t. XVII. — Michaud, *Biographie univerfelle.* — D'Hozier, Armorial des généralités, Touraine, f°s 914 & 974. — Rietftap, *Armorial général.* — L'Abbé Barbier de Montault, *Épigraphie du département de Maine-&-Loire.* — Archives du Miniftère de la guerre. — Jouffroy d'Efchavannes, &c., &c.



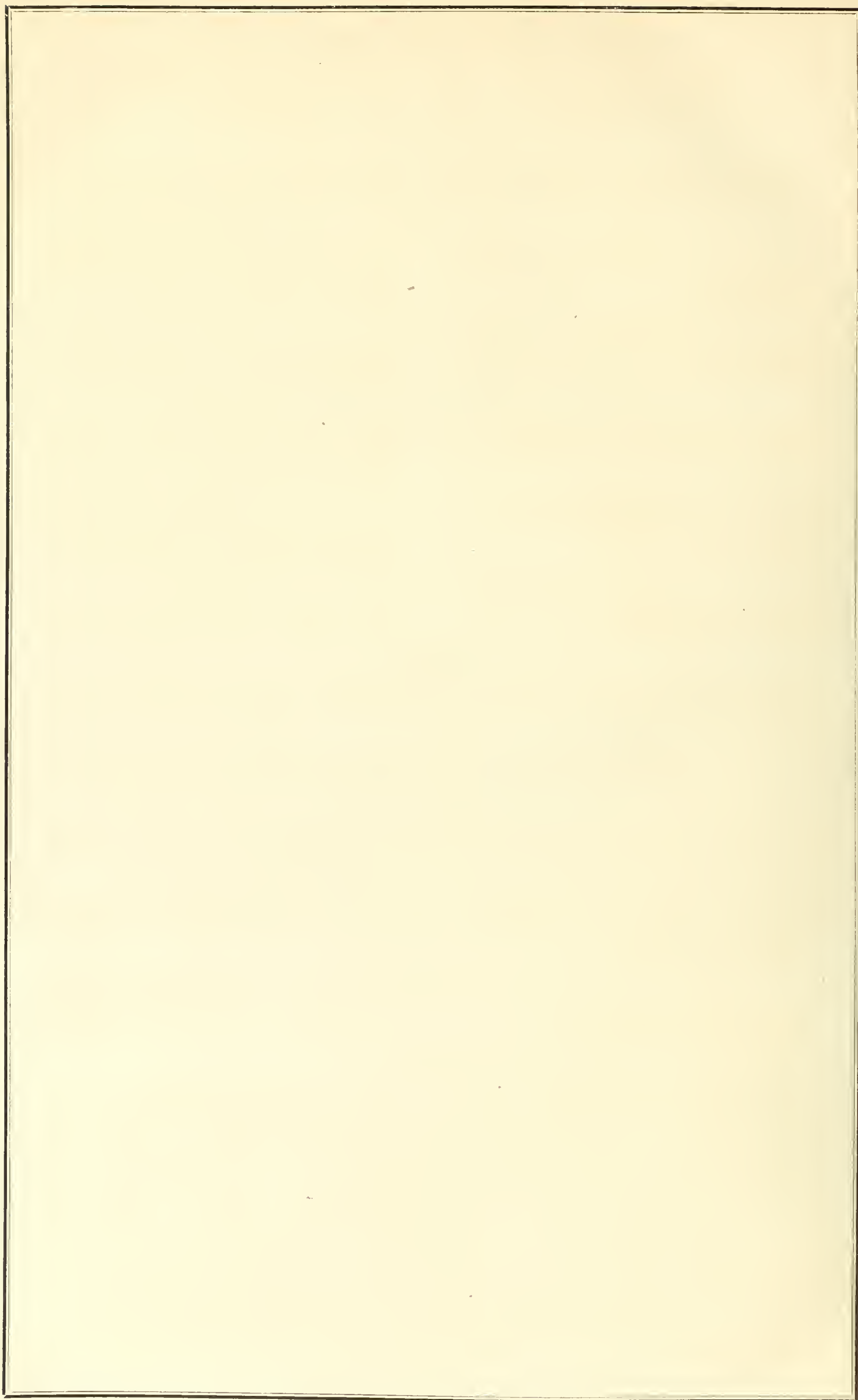


TABLEAU DE PARENTÉ DE LA FAMILLE

POCQUET DE LIVONNIÈRE

AVEC LA MAISON DE FRANCE.

Louis de BEAUVAU, mort en 1462.
Femmes : 1° Marguerite de CHAMBLAY; — 2° Jeanne de BAUDRICOURT, morte fans enfants; — 3° Jeanne ou Anne de BEAUJEU.

Ier Degré.
1er lit. Isabeau de BEAUVAU, époufa en 1454 Jean II de BOURBON, Comte de VENDÔME.

IIe Degré.
François de BOURBON, Comte de VENDÔME, époufa Marie de LUXEMBOURG.

IIIe Degré.
Charles de BOURBON, Duc de VENDÔME, époufa Françoise d'ALENÇON.

IVe Degré.
Antoine de BOURBON, Roi de Navarre, époufa Jeanne d'ALBRET.

Ve Degré.
Henri IV, Roi de France & de Navarre, époufa Marie de MÉDICIS.

Ier Degré.
3e lit. Alix de BEAUVAU, époufa René de BEAUVAU, Baron de Saint-Gatien, Seigneur de la Boeffière & du Rivau.

IIe Degré.
Antoine de BEAUVAU, Seigneur de la Boeffière, &c., époufa en 1526 Jacqueline de la MOTHE DES AULNAIS.

IIIe Degré.
Gabriel de BEAUVAU, Baron du Rivau, Seigneur de la Boeffière, époufa en 1res noces Marguerite FOUCAULT, Dame de la Salle.

IVe Degré.
1er lit. Jacques de BEAUVAU, Baron du Rivau, Seigneur de la Boeffière, époufa Françoise Le PICART, Dame du Boilet.

Ve Degré.
Louis de BEAUVAU, Seigneur de la Boeffière, époufa, le 10 Mai 1621, Louise DOLLÉ.

VIe Degré.
Gabrielle de BEAUVAU (*a*), époufa : 1° Jean GILLIER, Baron de Saint-Gervais-fur-Mer, près Nantes, le 31 Mai 1642; 2° René de CHAMPAGNÉ, Seigneur de la Motte-Ferchault, le 21 Novembre 1649.

VIIe Degré.
1er lit. Marie-Louise GILLIER, Baronne de Saint Gervais, époufa, par contrat de mariage du 19 Décembre 1663 (*b*), Louis de BERNABÉ, Baron de la Haye-Fougereufe.

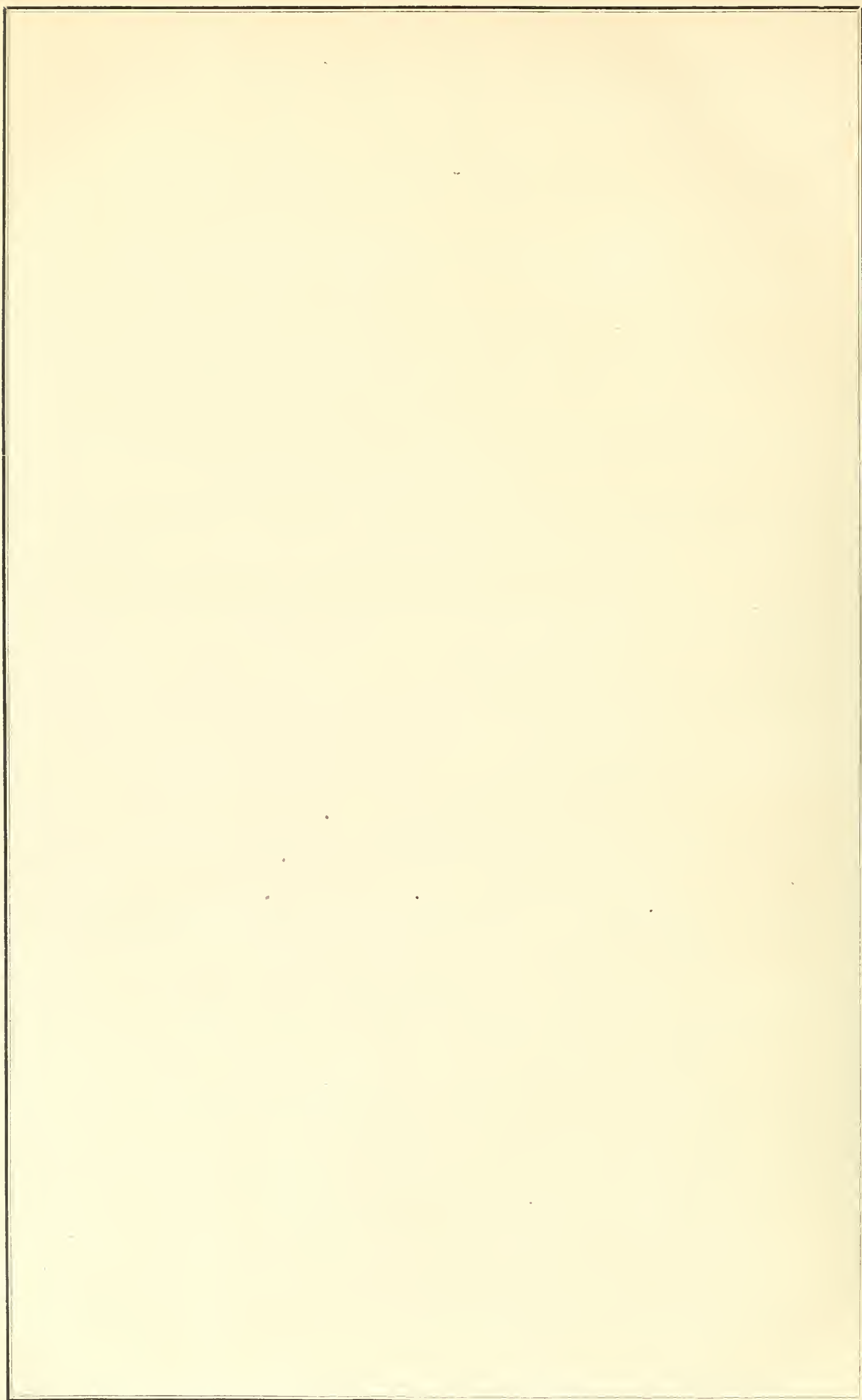
VIIIe Degré.
Marie-Élisabeth de BERNABÉ, époufa, le 1er Mai 1696 (*c*), Guillaume HAMEAU (*d*), Écuyer, Seigneur du Marais, né le 6 Septembre 1658 (*e*).

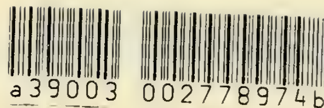
IXe Degré.
Marie-Louise HAMEAU du MARAIS, née à Angers le 19 Avril 1698 (*f*), époufa, le 7 Juillet 1721 (*g*), François-Marie HAMEAU, Écuyer, Seigneur du Haut-Pleffis & de Franc-Palais, né le 2 Mars 1697 (*h*).

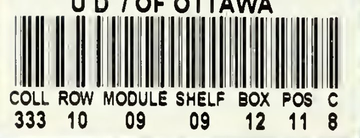
Xe Degré.
Prudence-Louise HAMEAU de FRANC-PALAIS, née le 6 Août 1726 (*i*), époufa, le 26 Septembre 1752 (*j*), Pierre-André-Claude-Scévole POCQUET de LIVONNIÈRE, Écuyer, Seigneur dudit lieu, né le 30 Mars 1728, à Beaufort-en-Vallée.

(Voir, pour la fuite, au VIe Degré de la Généalogie, ci-devant, p. 6.)

(*a*) Le *Dictionnaire hiftorique* de Moréri (1718-1759) & plus tard le *Dictionnaire de la Nobleffe* de la Chefnaye-Desbois (1770), contiennent fur les Beauvau une double erreur : ils donnent à Gabrielle de Beauvau un *Bonaventure* Gillier pour premier mari, au lieu d'un Jean, &, pour fecond mari, un *Jacques* de Champagné, au lieu d'un René. Ces erreurs ont été rectifiées par d'Hozier de Sérigny dans la généalogie de la Maifon de Champagné, p. 28, qu'il fit imprimer pour le VIIe Regiftre, refté inédit, de l'*Armorial général*. (*b*) Contrat de mariage, reçu par Jean Baranger, Notaire royal à Saumur, le 19 Décembre 1663, de Louis de Bernabé, Chevalier, Seigneur de la Boullaye, Écuyer ordinaire de la Petite Écurie du Roi, fils de Meffire Claude de Bernabé, Chevalier, Seigneur Baron de la Haye-Fougereufe, & de Dame Louife de Camyn, d'une part; & de Demoifelle Marie-Louise Gillier, Dame de Saint-Gervais, fille de feu Meffire *Jean* Gillier, vivant Chevalier, Seigneur Baron de Saint-Gervais, & de Dame *Gabrielle* de Beauvau. Furent préfents : Haute & Puiffante Louife Dollé, Dame de la Boeffière, veuve de Haut & Puiffant Meffire Louis de Beauvau, Chevalier, Seigneur de la Boeffière, fon aïeule; Meffire *René* de Champagné, Chevalier, Seigneur de la Motte-Ferchault, & la Dame *Gabrielle* de Beauvau, à préfent fon époufe, mère de la dite Dame de Saint-Gervais. Expédition authentique. (*c*) Acte de mariage (du 1er Mai 1696). (*d*) Contrat de mariage reçu par René Humeau, Notaire de la Baronnie de la Haye-Fougereufe (le 12 Avril 1696). (*e*) Extrait de baptême. (*f*) Acte de naiffance. (*g*) Contrat de mariage (du 5 Juillet 1721) & acte de mariage (du 7 Juillet 1721). (*h*) Archives de la famille. (*i*) Acte de naiffance, expédition. (*j*) Contrat de mariage (du 24 Septembre 1752) & acte de mariage (du 26 Septembre 1752).




a39003 002778974b


U D / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 10 09 09 12 11 8